



HAL
open science

Chypre à l'épreuve de la domination lagide

Anaïs Michel

► **To cite this version:**

Anaïs Michel. Chypre à l'épreuve de la domination lagide : Testimonia épigraphiques sur la société et les institutions chypriotes à l'époque hellénistique.. 393, 2020, Bibliothèque des Ecoles françaises d'Athènes et de Rome, 978-2-86958-464-8. halshs-03150769

HAL Id: halshs-03150769

<https://shs.hal.science/halshs-03150769>

Submitted on 28 Dec 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

BIBLIOTHÈQUE
DES ÉCOLES
FRANÇAISES
D'ATHÈNES
ET DE ROME
BEFAR

393

Anaïs MICHEL

**CHYPRE À L'ÉPREUVE
DE LA DOMINATION LAGIDE**

Testimonia épigraphiques sur la société
et les institutions chypriotes
à l'époque hellénistique



ÉCOLE FRANÇAISE D'ATHÈNES

CHYPRE À L'ÉPREUVE DE LA DOMINATION LAGIDE

Directrice des publications : Véronique CHANKOWSKI

Responsable des publications : Bertrand GRANDSAGNE

Chypre à l'épreuve de la domination Lagide : *testimonia* épigraphiques sur la société et les institutions chypriotes à l'époque hellénistique/ Anaïs Michel.

Athènes : École française d'Athènes, 2020

Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, ISSN 0257-4101 ; 393

1. Lagides (dynastie)
2. Civilisation hellénistique -- Chypre -- Jusqu'à 58 av. J.-C.
3. Politique et gouvernement -- Chypre -- Jusqu'à 58 av. J.-C.
4. Épigraphie -- Chypre
5. Inscriptions grecques -- Chypre

Bibliothèque de l'École française d'Athènes

Préparation des textes : Marie Feyel

Suivi éditorial : EFA, Iris Granet-Cornée

Préresse, conception graphique texte et couverture : EFA, Guillaume Fuchs

Impression et reliure : n.v. Peeters s.a.

© École française d'Athènes, 2020 – 6, rue Didotou, GR – 10680 Athènes, www.efa.gr

ISBN : 978-2-86958-464-8

Reproduction et traduction, même partielles, interdites sans l'autorisation de l'éditeur pour tous pays, y compris les États-Unis.

Anaïs MICHEL
Membre de l'École française d'Athènes

CHYPRE À L'ÉPREUVE DE LA DOMINATION LAGIDE
Testimonia épigraphiques sur la société et les institutions chypriotes
à l'époque hellénistique

À Clara Vasitsek

REMERCIEMENTS

Cet ouvrage n'aurait pu voir le jour sans le concours de plusieurs personnes et institutions. Issu d'une thèse de doctorat réalisée à Aix-Marseille Université sous la direction toujours attentive et bienveillante d'Antoine Hermary et de Demetrios Michaelides, la version finale de ce livre a pu être entièrement rédigée à l'École française d'Athènes dans les dispositions les plus propices à l'étude et à l'écriture. J'adresse mes plus vifs remerciements à sa directrice, Véronique Chankowski, qui a bien voulu soutenir ce travail et l'accueillir au sein de la collection « Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome ».

J'ai bénéficié lors de la soutenance de ma thèse des critiques expertes de Corinne Bonnet, de Maria Kantiréa, d'Éric Perrin-Saminadayar et de Daniella Summa. Je les remercie de leurs remarques et de l'attention qu'ils ont alors accepté de porter à mes recherches, de même que j'adresse ma vive reconnaissance aux experts anonymes qui m'ont permis, par leurs commentaires et leurs corrections, d'éviter bien des écueils lors de la rédaction de cet ouvrage. C'est enfin à Marie Feyel qu'est revenue la fastidieuse tâche de préparer la dernière version du manuscrit avant sa prise en charge par le service éditorial de l'École française d'Athènes, puis à Iris Granet-Cornée celle de superviser la publication ; je leur adresse mes remerciements pour leur lecture très attentive et les améliorations qu'elles ont apportées à ce texte.

De nombreuses et de nombreux collègues en France, à Chypre et en Grèce m'ont fait profiter de leur bienveillance et de leurs encouragements. La charge qu'a quelquefois impliquée la réalisation de ce travail a pesé indirectement sur d'autres épaules que les miennes, celles de mes parents et de mes amis en tout premier lieu. J'adresse ma profonde gratitude à celles et ceux dont la confiance et l'affection acharnée ont eu raison de toutes les alarmes.

AVANT-PROPOS

Cet ouvrage est issu d'une thèse de doctorat soutenue en décembre 2017 à Aix-Marseille Université et réalisée en cotutelle avec l'université de Chypre. Il s'appuie sur une étude entamée dans le cadre d'un mémoire de Master réalisé de 2010 à 2012. Fondées sur le constat que l'île de Chypre présente le corpus le plus important conservé de dédicaces lagides hors d'Égypte, ces recherches préliminaires portaient principalement sur le culte royal et sur les interactions observables entre les Ptolémées et les cultes locaux, en particulier les cultes féminins. Basées sur l'analyse d'une partie des témoignages épigraphiques et archéologiques disponibles, elles ont ouvert la voie à un questionnement plus large touchant à la nature et aux modalités des relations entre les Ptolémées et la société chypriote. Pour explorer les nombreux axes d'étude soulevés par le sujet, et décrire de la façon la plus précise possible les conséquences mesurables de la domination lagide sur Chypre, l'enquête historique devait être alimentée par une recherche épigraphique complète, prenant en compte l'ensemble des inscriptions connues à Chypre à l'époque hellénistique. Conformément à la nature et au cadre de cette recherche, plusieurs domaines d'enquête doivent néanmoins être momentanément rejetés hors du champ de notre étude. Nous ne ferons qu'un usage ponctuel et limité de la documentation exogène, laissant ainsi de côté le vaste dossier des Chypriotes « loin de leur île¹ ». Une autre limite porte sur l'étude matérielle. Les pierres n'ont, en majeure partie, pas été revues. Pour accéder à l'édition exhaustive des textes, le lecteur pourra se reporter au volume XV.2 du corpus des *Inscriptiones Graecae* réalisé, pour la partie alphabétique, par M. Kantiréa et D. Summa sous l'égide de l'Académie de Berlin. Dans cette attente, il pourra trouver rassemblées dans cet ouvrage les références aux travaux les plus importants.

Sauf mention contraire et à l'exclusion des textes phéniciens, les traductions proposées sont de l'auteur.

En l'absence de précision, toutes les dates s'entendent avant J.-C.

1. HERMARY 1999.

Les références bibliographiques sont systématiquement abrégées selon les conventions élucidées en fin de volume dans la bibliographie alphabétique.

Les abréviations adoptées pour les revues et les séries sont empruntées à la liste des périodiques publiée par l'*Année philologique* (version mise à jour disponible à l'adresse : <https://about.brepolis.net/aph-abreviations>), et, lorsque celle-ci ne propose pas d'abréviation, à l'*Archäologische Bibliographie* (version mise à jour disponible à l'adresse : <http://www.dyabola.de>). Pour les corpus et recueils épigraphiques ainsi que pour les notices du *Bulletin épigraphique*, nous avons adopté les abréviations de la « Liste des abréviations des éditions et ouvrages de référence pour l'épigraphie grecque alphabétique » proposée par l'Association internationale d'épigraphie grecque et latine, désormais en vigueur dans le *Bulletin épigraphique* et le *Supplementum epigraphicum Graecum* (liste disponible en annexe finale de la livraison du *BE* 2020 et à l'adresse : <https://aiegl.org/grepiabbr.html>).

L'orthographe francisée est employée de préférence dans les transcriptions pour les personnages dont le rôle historique est mieux connu (ex. : le nom Ptolémée est réservé aux seuls représentants de la dynastie lagide).

Nous suivons par ailleurs les conventions suivantes :

κ = k ; φ : ph ; η = è ; ε = é/e ; ω = ô ; ο = o

En règle générale nous évitons de désigner les souverains lagides par leur seule position dans la dynastie (Ptolémée I^{er}, II, III, etc.) et privilégions l'identification par épithète dynastique, plus précise. Nous employons la version simplifiée et usuelle des titulatures ptolémaïques.

Nous orthographions les titres auliques avec une majuscule à l'initiale pour faciliter la compréhension de l'acception formelle des termes polysémiques désignant les membres de la cour lagide, et pour les distinguer des fonctions :

Ex. : Prôtarchos fils d'Untel, du rang des Successeurs, commandant des troupes.

Les numéros figurant **en gras** renvoient aux textes qui constituent le choix d'inscriptions qui fait suite à la synthèse. Pour les inscriptions qui n'ont pas donné lieu à une nouvelle étude et qui n'y figurent pas, nous renvoyons systématiquement à la publication faisant communément autorité dans l'attente de la publication définitive de l'ensemble des volumes des *IG XV*, 2.

On trouvera explicités au début de ce choix d'inscriptions les principes de présentation épigraphique des textes.

INTRODUCTION

« Tout se passe comme si la ville de Salamine n'était qu'une immense galerie de statues élevées à la plus grande gloire des Ptolémées et de leurs courtisans¹. » Il serait facile, si l'intérêt d'un corpus se résumait à sa diversité, d'appliquer ce constat à l'ensemble de l'île de Chypre². Formulé de façon à attiser la polémique, il n'en demeure pas moins juste en ce qu'il rend précisément compte d'une disproportion multiscalaire entre les représentants du pouvoir lagide et la société chypriote dans le corpus épigraphique local. Cette réalité a trouvé dans l'approche historiographique traditionnelle un écho lui-même excessif, qui tend à réduire l'histoire de Chypre à l'époque hellénistique à celle d'une domination univoque.

La société chypriote n'a pas suscité d'étude synthétique dans le domaine de l'histoire antique³. L'histoire de la vie politique, économique et sociale des cités, toutes époques confondues, est méconnue. La position de Chypre, confinée aux marges du monde grec par sa nature insulaire et sa situation géographique, est volontiers décrite comme satellitaire. L'île occupe pourtant une place centrale en Méditerranée orientale, à la croisée des mondes égéen, nord-africain et proche-oriental.

L'historiographie traditionnelle invite, un peu hâtivement, à considérer que la période hellénistique coïncide à Chypre avec les limites chronologiques de la domination lagide. Ce point de vue, partiellement recevable, limite le plus souvent la lecture de l'histoire hellénistique de Chypre à l'histoire de la domination ptolémaïque. Intégrée dans les visées stratégiques de Ptolémée dès le dernier quart du IV^e siècle, conquise de façon pérenne par le Lagide au tout début du III^e siècle (295/294), l'île passe définitivement sous la tutelle romaine à l'issue d'une période d'intenses fluctuations politiques, dans le troisième quart du I^{er} siècle av. J.-C., après la défaite de Cléopâtre VII et d'Antoine à Actium. Les circonstances de l'installation lagide à Chypre contribuent également à accentuer l'impression d'une communauté de destin entre

1. ROESCH 1980, p. 250. Constat similaire chez I. Nicolaou : *PPC*, préface.
2. Ce jugement sert de point de départ à la réflexion de H. J. Watkin sur le développement des institutions civiques chypriotes au cours de l'époque hellénistique (voir notamment : WATKIN 1988, p. 553-554). Toutefois l'auteur exprime de vives réserves devant la tradition historiographique issue des travaux de T. B. Mitford et dont la citation de P. Roesch est l'héritière : WATKIN 1988, p. 556-557.
3. Exception faite des conclusions réunies sous l'égide de V. Karageorghis (à l'issue du colloque d'Erlangen en 2004) pour la période allant de la fin de l'Âge du Bronze à la fin de l'époque archaïque : KARAGEORGHIS 2005.

l'île et les Ptolémées. La mort d'Alexandre le Grand et l'éclatement qui s'ensuivit de l'empire macédonien propulsèrent Chypre au cœur des luttes qui mirent aux prises les Diadoques dès le dernier quart du IV^e siècle. Enjeu essentiel pour la conservation et l'expansion des jeunes royaumes en cours de définition, l'île – qui ne faisait pourtant pas partie des régions conquises par le Macédonien⁴ – devint alors l'un des théâtres principaux des guerres qui aboutirent, au début du III^e siècle, à la définition de l'échiquier géopolitique hellénistique.

Si elle a commencé, sous l'impulsion de M. Hatzopoulos, S. Lejeune, et, de façon décisive, de G. Papantoniou, à se libérer du conservatisme dénoncé par M. Iacovou pour les périodes plus anciennes⁵, l'étude de la période hellénistique à Chypre peine encore à trouver une orientation adaptée à son contexte propre. Plusieurs obstacles ont en effet contrarié le développement d'une méthode historique permettant de rendre compte des dynamiques en jeu à partir de la chute des royaumes locaux. Les remarques qui suivent, indispensables pour définir correctement le sujet de notre étude, n'ont pas prétention à résoudre définitivement les difficultés, profondes et persistantes, ainsi mises en lumière de façon critique.

Jusqu'à très récemment, les études chypriotes ont eu tendance à se concentrer, pour la période hellénistique, sur la question de la transition entre le système des cités-royaumes des époques archaïque et classique et l'administration lagide, se limitant ainsi à repérer les éléments de rupture ou, à l'inverse, de continuité⁶ entre les deux périodes. De leur côté, les études consacrées à l'histoire générale du monde hellénistique se sont contentées de décrire la place de l'île de Chypre dans la politique extérieure lagide. L'exposé des événements relatifs à la conquête et à l'administration de Chypre par les Lagides ne fait donc généralement aucune place aux enjeux locaux. Les nuances, les négociations et, parfois, les résistances suscitées par cette domination n'ont pas véritablement attiré l'attention des historiens avant la première décennie du XXI^e siècle. Plusieurs ouvrages d'histoire hellénistique se sont néanmoins ponctuellement attachés à révéler l'importance de Chypre dans le dispositif lagide ainsi que les spécificités de son intégration au sein de l'empire d'Alexandrie. Dans sa monumentale *Histoire politique du monde hellénistique (323-30 av. J.-C.)*⁷, Éd. Will n'ignore aucun des paramètres contribuant à lier à celui de Chypre le sort de la dynastie ptolémaïque et à révéler la position stratégique de l'île dans les relations internationales. Publiant en 1976 son *Administration of the Ptolemaic Possessions Outside Egypt*, R. S. Bagnall a, quant à lui, consacré un long chapitre à l'administration de Chypre, livrant à cette occasion une étude fondamentale sur la fonction du *stratègos*. Son analyse est en grande partie fondée sur la lecture des inscriptions chypriotes mentionnant des officiers et fonctionnaires lagides. En dépit de son importance, reconnue par les historiens, le corpus des inscriptions hellénistiques de Chypre n'a pas donné lieu à une étude globale. L'histoire de l'île à l'époque hellénistique n'a, de son côté, fait l'objet d'aucune monographie, malgré les synthèses anciennes, notamment celle de G. Hill⁸ et la thèse, demeurée inédite, qu'a consacrée H. J. Watkin au développement des cités chypriotes de l'époque archaïque à la période romaine⁹. Les recherches doctorales récentes, bien qu'elles se soient appliquées à traiter des sources souvent complémentaires, n'ont pas tout à fait comblé cette lacune. Plusieurs travaux anciens ont néanmoins apporté un éclairage partiel sur le sujet. T. B. Mitford s'est, le premier, intéressé à cette partie de l'histoire chypriote, en consacrant une étude capitale à l'édition des

4. WILL 1960 (article repris dans WILL 1998, p. 213-226).

5. Suivie par A. Satraki : SATRAKI 2012.

6. COLLOMBIER 1993, p. 119-147.

7. WILL 2003.

8. HILL 1940. Voir également : VESSBERG, WESTHOLM 1956. Plus récemment : MEHL 2000.

9. WATKIN 1988.

inscriptions hellénistiques de Palaepaphos¹⁰. Précurseur sur de nombreux points, il a contribué de façon décisive à développer le champ des études hellénistiques à Chypre, mais, héritier de l'historiographie classique, il s'est naturellement attaché à placer au premier plan la question de la domination lagide sur l'île. Plus récemment, A. Mehl a participé, dans une série d'articles et d'essais¹¹, à en affiner la compréhension, en développant particulièrement les aspects politique et militaire du sujet. Depuis deux décennies, grâce à l'aboutissement de plusieurs recherches doctorales, l'histoire hellénistique de Chypre connaît une assez grande vitalité. Le corpus des inscriptions de la région de Paphos, réuni par J.-B. Cayla¹² dans un travail richement illustré publié en 2018, est venu combler un manque important dans le domaine de l'épigraphie chypriote, signalé dès 1992 par O. Masson¹³. On assiste également depuis quelques années à la multiplication des thèses consacrées à l'étude de la transition entre les époques classique et hellénistique. L'ouvrage de G. Papantoniou¹⁴, paru en 2012, a assurément apporté un nouveau souffle à l'historiographie chypriote, en y introduisant à profit des inspirations théoriques empruntées aux sciences sociales et appuyées par l'analyse d'un important corpus archéologique et iconographique. L'ouvrage a pour principal mérite de poser une temporalité nouvelle qui respecte, selon les mots de S. Fourrier, « la respiration propre de l'histoire de l'île¹⁵ ». S'attachant particulièrement aux changements intervenus dans le paysage religieux de l'île à la suite de l'installation ptolémaïque, G. Papantoniou s'est, le premier, montré attentif aux conséquences sociales de la domination lagide et a partiellement mis au jour, par le biais de l'archéologie culturelle, le jeu d'interactions existant entre les souverains et la société locale. Son approche¹⁶ s'inscrit dans une tendance plus large des études chypriotes, révélatrice de l'intérêt nouveau de l'histoire ancienne pour les processus de transition et les phénomènes sociaux. L'année 2012 a vu l'aboutissement de deux thèses restées à ce jour inédites. La première, soutenue en mai 2012 par J. M. Gordon à l'université de Cincinnati, reflète ces nouveaux enjeux : intitulée *Between Alexandria and Rome: A Postcolonial Archaeology of Cultural Identity in Hellenistic and Roman Cyprus*, la thèse de J. M. Gordon¹⁷ offre une lecture historique de la domination lagide, appuyée sur l'étude de trois sources majeures : la numismatique, la sculpture et l'architecture. En décembre de la même année, P. W. Keen soumettait à l'université de Chicago une thèse consacrée à la domination lagide de Chypre, fondée principalement sur l'étude des monnaies, et intitulée *Land of Experiment: The Ptolemies and the Development of Hellenistic Cyprus*. Le croisement des données numismatiques et, partiellement, des données épigraphiques, a ainsi permis de mettre en évidence le degré jusqu'alors sous-estimé de l'intégration de Chypre dans l'empire lagide. S. Lejeune, dans sa thèse de doctorat soutenue en juin 2013 à l'université Paris Nanterre, a exploré encore plus précisément la nature de la relation entre les Ptolémées et la société chypriote, en concentrant son enquête sur le site de Kafizin – dont l'importance avait auparavant été révélée par T. B. Mitford – et sur son articulation avec le territoire de Lédroi à l'époque hellénistique¹⁸. En mettant l'accent sur le dialogue entre les Ptolémées et la population

10. MITFORD 1961a.

11. MEHL 1995; MEHL 1996; MEHL 2016; MEHL 2018; MEHL 2019.

12. Ci-après *I. Paphos*. Voir également les travaux de l'auteur sur l'activité des technites dionysiaques à Chypre (CAYLA 2017), ainsi que sur les élites paphiennes (CAYLA 2005; CAYLA 2006; CAYLA 2016).

13. À l'occasion du X^e Congrès international d'épigraphie grecque et latine : MASSON 1992b.

14. PAPANTONIOU 2012.

15. Compte-rendu publié par S. Fourrier : FOURRIER 2013b.

16. Voir également : PAPANTONIOU 2009; PAPANTONIOU 2013.

17. Voir aussi sa communication intitulée « Mini-Alexandria or Local Continuity? Architectural Change, Place-Making, and Identity in Ptolemaic Cyprus » dans la conférence annuelle des American Schools of Oriental Research en 2014.

18. LEJEUNE 2013.

locale, S. Lejeune s'est intéressée aux phénomènes locaux, adoptant ainsi une démarche qui a fait considérablement progresser les connaissances sur l'organisation et l'activité des territoires chypriotes sous administration ptolémaïque. Sa lecture de la chronologie du dossier relatif au culte de la « nymphe du Piton » fait désormais autorité et révèle la continuité, dans certains contextes spécifiques, de l'usage du syllabaire chypriote jusqu'à une date relativement basse de l'époque hellénistique. Sa vision nuancée des cadres économiques et politiques avait auparavant pu s'exprimer au sujet de l'histoire politique des royaumes chypriotes, à l'occasion de la relecture de trois documents de première importance pour l'étude de la monarchie chypriote¹⁹. Ses conclusions ont largement ouvert la voie à de nouvelles investigations sur la dimension de réciprocité entre l'île de Chypre et les souverains lagides.

Plusieurs colloques ont également engagé une nouvelle dynamique en vue d'une approche globale de la période hellénistique à Chypre. Le premier, *From Evagoras to the Ptolemies*, organisé en 2002 à Nicosie par le département des Antiquités chypriotes et publié en 2007 sous la direction de P. Flourentzos²⁰, présente des contributions variées à l'histoire du début de la période hellénistique. Les études ainsi rassemblées, pour la plupart précisément inscrites dans des recherches locales, présentent des témoignages précieux sur la fin du IV^e et le début du III^e siècle. Le deuxième colloque, organisé à Graz en 2010 et publié en 2012 sous le titre *Hellenistisches Zypern*²¹, a suscité des contributions touchant principalement au domaine du culte, et privilégiait l'approche iconographique. S'il ne porte pas directement sur l'époque hellénistique, le colloque organisé en 2012 à Nicosie par la Fondation culturelle de la Banque de Chypre et l'Unité d'archéologie de l'université de Chypre, en prenant pour objet les rois et les cités chypriotes sur la longue durée, a mis en évidence la nécessité d'une approche nouvelle de la conquête lagide et de ses conséquences dans les domaines politique et administratif²². Porté par les progrès des fouilles archéologiques réalisées à Paphos et dans la *chôra* paphienne, et notamment des fouilles françaises²³, le colloque organisé en 2013 à l'université d'Avignon²⁴ présente des aspects novateurs et stimulants pour l'étude de la société chypriote sous la domination ptolémaïque, notamment dans les domaines des cultes²⁵, de l'administration²⁶ et des pratiques funéraires²⁷. Tout récemment, la publication des actes du colloque organisé en 2015 par l'École française d'Athènes, à l'occasion du quarantième anniversaire de la fondation de la mission archéologique d'Amathonte, a donné lieu à la parution d'une courte synthèse sur l'avènement de la période hellénistique à Chypre²⁸.

La publication par H. Kyrieleis des sceaux de Paphos²⁹ est importante pour l'étude de Chypre à l'époque hellénistique, et notamment pour l'analyse des rapports entre idéologie et administration. D'autres ouvrages, s'ils ne prennent pas directement pour objet d'étude l'île de Chypre, présentent des résultats essentiels pour la saisie du contexte méditerranéen dans

19. LEJEUNE 2010.

20. FLOURENTZOS (éd.) 2007a.

21. SCHERRER, KOINER, ULBRICH (éd.) 2012.

22. IACOVOU, HATZOPOULOS 2014.

23. Mission archéologique française à Paphos (MAE, université d'Avignon et des Pays de Vaucluse), *Μαῦρ* depuis 2008, dirigée par Cl. Balandier (BALANDIER 2017).

24. BALANDIER (éd.) 2016.

25. CAYLA 2016; VERNET 2016.

26. MEHL 2016.

27. RAPTOU 2016.

28. MICHAELIDES, PAPANTONIOU 2018.

29. KYRIELEIS 2015. Ce dossier représente par ailleurs une source capitale pour l'étude de l'iconographie dynastique lagide.

lequel s'inscrit notre enquête. De portée locale ou générale, leur lecture éclaire la situation des Chypriotes après la chute des royaumes locaux et fait utilement obstacle à la tentation d'un isolement insulaire, aberrant dans le cadre de l'histoire hellénistique et en contradiction avec la réalité de l'île, largement ouverte sur le monde méditerranéen qui l'entoure, et tournée notamment vers le « Proche-Orient³⁰ ». C'est tout naturellement vers le Levant et, pour des raisons différentes, vers l'Égypte, que doit se tourner notre attention. La grande synthèse de M. Sartre³¹, *D'Alexandre à Zénobie : histoire du Levant antique, IV^e siècle avant J.-C.-III^e siècle après J.-C.*, pose, par exemple, des questions que l'on peut à profit appliquer à l'histoire de Chypre³². Plus proche encore de notre démarche, l'étude qu'a consacrée C. Bonnet³³ à la Phénicie hellénistique, non seulement s'inscrit dans un contexte local comparable à celui de Chypre, mais propose également une démarche épistémologique et des outils qui se révèlent généralement efficaces à Chypre. Un recours plus ponctuel aux études consacrées à la Cyrénaïque hellénistique n'a pas non plus été vain³⁴.

Les incursions dans la bibliographie extérieure à l'île de Chypre ne sont pas des détours. Elles ne revendiquent pas pour autant le recours à des modèles étrangers que l'on tenterait de plaquer sur l'histoire chypriote; ce serait marquer par là un retour néfaste aux écueils de la « colonial archaeology³⁵ ». Si l'affirmation d'une singularité chypriote et d'une trajectoire historique interne se présente comme un progrès incontestable des études chypriotes et se comprend d'autant mieux que l'histoire antique de l'île a subi de plein fouet, et encore très récemment, l'emprise des théories impérialistes, le repli vers un « chypro-centrisme³⁶ » radical ne fait pas, au contraire, avancer la compréhension des phénomènes observables à l'époque hellénistique³⁷.

Tournons-nous vers l'Égypte, observatoire privilégié des effets de la présence et de l'administration lagides, et territoire constitutif de la puissance ptolémaïque. La profonde dichotomie qui sépare les études égyptiennes – et au sein même de celles-ci, les études dites « alexandrines » – des études chypriotes ne représente pas un obstacle moins pernicieux à l'étude de l'histoire hellénistique que celle qui isole ces dernières des dites « études grecques ». Si les caractères tout à fait particuliers du terrain dans lequel s'implante la dynastie lagide justifient, au sein des études égyptologiques, le développement d'un courant historiographique spécifique à l'Égypte ptolémaïque, son isolement vis-à-vis des recherches portant sur les autres aires géographiques qui composent le monde hellénistique s'explique difficilement³⁸. L'histoire hellénistique de Chypre, de l'Égypte, mais aussi du Levant et des autres régions impliquées par les recompositions territoriales et politiques des conquêtes macédoniennes, repose sur des phénomènes de négociation et d'intégration réciproques en grande partie semblables. Si nous limitons la portée de ce constat à Chypre et à l'Égypte, les points de comparaison ne tardent pas à appa-

30. La formule prend une tournure euphémique en contexte chypriote.

31. SARTRE 2001.

32. Comme l'avait déjà noté S. Lejeune en 2007 au sujet de la nature des institutions civiques : LEJEUNE 2007, p. 227 et n. 37 (avec références).

33. BONNET 2015.

34. La situation de cette autre province lagide est, par plusieurs aspects, très proche de celle de Chypre. Les deux territoires, qui partagent le système traditionnel des « city-kingdoms », sont intégrés au royaume d'Égypte, et constituent la partie la plus solide de l'empire des Ptolémées. Voir : WILL 1960; LARONDE 1987. L'étude récente du culte royal lagide en Cyrénaïque doit également être consultée : MARQUAILLE 2003, p. 25-42.

35. DEMAND 1996; GIVEN 1998; FOURRIER 2008; IACOVOU 2014a.

36. IACOVOU 2007; PAPANTONIOU 2012.

37. La discussion concernant sa pertinence pour les époques antérieures est hors du spectre de cette étude.

38. La diversité des sources historiques, dominées en Égypte par les riches collections papyrologiques, contribue à expliquer ce phénomène.

raître, malgré des différences irréductibles qui tiennent à la nature des deux territoires. Chacune profondément marquée par un système monarchique original, Chypre et l'Égypte partagent néanmoins un même destin politique, stratégique et économique à partir des conquêtes macédoniennes. L'activité des fonctionnaires au service des Ptolémées, l'occupation militaire du territoire, l'implantation de résidents, le dialogue avec les élites locales et le développement d'un discours religieux et idéologique « bilingue³⁹ » sont autant de points de comparaison ouverts et sous-exploités dans la recherche ancienne et récente. L'étude complète des relations entre Chypre et l'Égypte en tant que composantes solidaires d'un même ensemble à l'époque hellénistique ne peut pas être traitée de façon unilatérale, et c'est bien entendu le point de vue chypriote que nous avons privilégié en consacrant cette étude au corpus épigraphique local. Nous avons néanmoins tâché d'être attentive à cette situation particulière toutes les fois que la documentation chypriote y invitait. Plusieurs travaux consacrés à l'Égypte ptolémaïque sont incontournables lorsque l'on se penche sur le cas chypriote. Il faut évidemment citer en tout premier lieu la précieuse somme de P. M. Fraser publiée en 1972. Intitulée *Ptolemaic Alexandria*⁴⁰, cette étude réunit, au-delà de l'histoire de la capitale du royaume lagide, des informations essentielles sur l'administration de l'Égypte lagide et l'organisation de la cour ptolémaïque. Pour l'histoire de la dynastie lagide considérée dans son ensemble, la synthèse de G. Hölbl a constitué une référence constante⁴¹. Plus récemment, J. G. Manning⁴² a proposé, dans la continuité de nombreux travaux ponctuels, une riche synthèse sur l'histoire de l'Égypte sous les Ptolémées, tenant compte des évolutions internes et des dynamiques sociales du royaume lagide. L'étude proposée par S. A. Stephens en 2003 a, quant à elle, profondément marqué notre appréhension du culte royal et du dialogue entre les traditions locales et l'idéologie royale lagide à Chypre⁴³. Basée sur une lecture fine des sources textuelles, cette étude, portée par une démarche respectueuse des modalités et des rythmes propres des échanges – cette fois non plus militaires et économiques, mais culturels et symboliques – entre la population locale et les Macédoniens, a mis au jour le réseau subtil de la communication ptolémaïque au-delà des cercles auliques, ainsi que le contexte ayant donné naissance à l'imagerie et au répertoire politique, poétique, et artistique alexandrins. Dans les domaines de l'histoire sociale et politique, nous nous sommes appuyée sur les études fondatrices d'Ed. Van't Dack⁴⁴ et de L. Mooren⁴⁵, prolongées par celles de P. Van Minnen⁴⁶. Il faut mentionner également le secours inégalable apporté à notre étude par les volumes de la colossale *Prosopographia Ptolemaica* de la collection *Studia Hellenistica*. L'étude que F. Burkhalter a consacrée à la société grecque en Égypte hellénistique a nourri notre réflexion sur la société chypriote⁴⁷, de même que l'enquête menée par S. B. Pomeroy sur la place des femmes dans la société hellénistique de l'Égypte ptolémaïque⁴⁸ – malgré certaines réserves ponctuelles. En ce qui concerne certains aspects spécifiques du culte royal lagide, l'étude de détail de J. Ijsewijn nous a paru incontournable bien que déjà ancienne⁴⁹.

39. C'est la notion développée par S. A. Stephens pour l'Égypte, mais qui ne peut évidemment s'entendre, à Chypre, que dans un sens figuré. Voir : STEPHENS 2003.

40. FRASER 1972.

41. HÖLBL 1994.

42. MANNING 2009.

43. De même, l'article que L. Koenen a consacré au culte du souverain ptolémaïque est désormais incontournable : KOENEN 1993.

44. VAN'T DACK 1988 ; VAN'T DACK 1990.

45. MOOREN 1975 ; MOOREN 1977.

46. VAN MINNEN 2000.

47. BURKHALTER 2012.

48. POMEROY 1990. Voir aussi : ROWLANDSON 1998.

49. IJSEWIJN 1961 ; voir notre Annexe 3.

Notons que le caractère particulier du traitement, à Chypre, de l'histoire hellénistique prend un tour assez étonnant lorsqu'on le compare avec celui de l'Égypte. En Égypte, les Ptolémées sont intégrés à l'histoire locale – on parle ainsi de « dynastie ptolémaïque » – tandis qu'à Chypre, si l'on est allé jusqu'à parler de « l'extermination⁵⁰ » des dynasties locales, il n'a pas paru utile – malgré la remarquable stabilité de la monarchie lagide – de faire débiter avec les Ptolémées une page nouvelle de l'histoire de la royauté locale. Ce décalage historiographique – conséquence de la division inhérente à l'époque des royaumes « autonomes » et d'une certaine prévention à l'égard de la période hellénistique – aboutit au constat quelque peu déconcertant que l'unité des cités chypriotes sous l'autorité lagide de même que le développement des institutions civiques⁵¹ sous les Lagides sont *a priori* considérés comme des phénomènes corollaires à la perte d'autonomie de l'île.

Malgré l'intérêt renouvelé des chercheurs pour la période hellénistique, y compris dans le domaine des études chypriotes, de nombreuses zones d'ombre demeurent dans l'étude de la Chypre lagide. Nous ne reviendrons pas ici sur les questions – inextricablement liées dans le cas de Chypre, et incontournables quel que soit le champ chronologique envisagé – de l'hellénisation de la population de l'île et de la définition de l'identité, ou plutôt de marqueurs identitaires. Une première lacune importante doit être notée – expliquée en partie par l'isolement que nous avons décrit des études chypriotes, notamment dans les recherches historiques portant sur le monde grec à l'époque hellénistique. Les institutions des cités chypriotes de l'époque hellénistique pâtissent de la conjonction de plusieurs phénomènes : primat d'une interprétation intermittente de l'histoire de Chypre, indifférence à ce qui n'entre pas dans les modèles traditionnels des *poleis* grecques, interprétation biaisée d'un corpus qui est très différent de ces modèles, *a priori* concernant la nature de la domination lagide. Mais la prétendue marginalité des sources textuelles ne suffit pas à expliquer les limites des analyses historiques sur ce point, ni le faible intérêt manifesté pour le cas chypriote.

Le deuxième point est, dans une certaine mesure, lié à cette difficulté, fondamentale, de la définition des institutions dans les cités chypriotes. La question des élites n'a pas rencontré à Chypre la faveur – avec la dimension polémique qu'elle implique – dont elle bénéficie dans d'autres régions du monde grec, notamment à l'époque hellénistique⁵². Si l'opposition entre « élites » et « non-élites » n'est pas toujours efficiente, l'absence d'enquête globale portant sur l'activité des notables chypriotes à l'époque des royaumes compromet la pleine compréhension des dynamiques sociales du début de l'époque hellénistique. Si le concept d'élite n'est pas pleinement satisfaisant, l'absence de données – partiellement justifiée par la volatilité des sources – tend, par un glissement préjudiciable, à suggérer l'absence d'activité, voire tout simplement l'absence de notables chypriotes à la fin de l'époque classique et au début de l'époque hellénistique⁵³. Les enquêtes ponctuelles menées dans les cités sous influence phénicienne démontrent le contraire⁵⁴ et nous invitent à approfondir la réflexion sur la place des élites dans l'ensemble des cités chypriotes, et sur leur rôle dans l'installation pérenne de l'administration lagide.

Les deux difficultés que nous venons de noter (absence d'une étude sur le long terme des institutions des cités chypriotes et méconnaissance de la société locale) constituent des limites essentielles, dans la mesure où elles conditionnent l'interprétation de la domination lagide sur Chypre

50. IACOVOU 2012.

51. Nous entendons par là des institutions civiques de type grec.

52. VEYNE 1976; GAUTHIER 1985; QUASS 1993; SAVALLI-LESTRADE 1998; SAVALLI-LESTRADE 2003; VAN MINNEN 2000 (Égypte); PERRIN-SAMINADAYAR 2003 (Athènes). Voir également CAPDETREY, LAFOND (éd.) 2010.

53. Ce glissement constitue selon nous une conclusion intenable.

54. YON 1997; FOURRIER 2015.

et créent un déséquilibre historiographique important, en partie encouragé par les sources elles-mêmes, qui tend à inférer une opposition qui semble disproportionnée, à la lecture de la documentation épigraphique⁵⁵, entre les cités chypriotes et l'administration lagide. Ce constat une fois posé, il semble possible d'introduire, à côté des notions largement développées d'occupation et d'exploitation, les bases d'une réflexion sur l'existence d'interactions entre la société chypriote et les Lagides. Les indices attestant l'existence d'échanges sont loin de faire défaut dans le corpus. Mais il est possible d'aller plus loin si l'on parvient à se libérer de la vision transmise par une tradition historiographique héritée des sources anciennes et qui tend à privilégier, particulièrement dans le cas de Chypre, l'histoire de ses conquérants plutôt que celle de sa société. Les figures et les espaces de médiation – y compris symboliques – entre la population de l'île et les Ptolémées ne manquent pas et la relation d'intégration, souvent mobilisée, à juste titre, pour définir la position de l'île de Chypre dans le dispositif ptolémaïque, peut également s'entendre dans le sens d'une réciprocité. Tout autant qu'un observatoire privilégié de l'administration lagide et de la diffusion de l'idéologie ptolémaïque hors d'Égypte, Chypre a pu jouer un rôle encore inexploré dans la constitution du répertoire politique et symbolique de la dynastie lagide.

L'objectif de notre recherche est de mobiliser, au sein du corpus interne, la documentation épigraphique pour tenter d'aborder la société chypriote de l'époque hellénistique et les enjeux locaux de l'administration lagide. Ce travail prend la forme d'une étude régionale⁵⁶ destinée à apporter des éléments de réponse pour l'analyse des conséquences locales de l'administration lagide, dans la continuité des travaux récents dans le domaine des études chypriotes consacrés aux époques antérieures. Par l'examen approfondi de la documentation épigraphique, il s'agit de mettre au jour les nuances de la présence lagide à Chypre et ses enjeux véritables en prêtant attention aux processus historiques qui se jouent à l'époque hellénistique sans neutraliser ni surinterpréter ces dynamiques.

Pour appréhender les relations, les négociations, voire les conflits entre phénomènes internes et conséquences de l'occupation lagide, il nous a paru nécessaire d'adopter un cadre d'étude ouvert : géographiquement en considérant la documentation provenant de l'ensemble de l'île, et chronologiquement, en considérant l'ensemble de la période allant de la mort d'Alexandre à celle de Cléopâtre VII Philopatôr⁵⁷. Cette démarche portant sur le temps long, du dernier quart du IV^e siècle au troisième quart du I^{er} siècle et sur l'ensemble de l'île de Chypre, est en effet la seule qui soit véritablement idoine à saisir les mouvements et processus profonds, mais aussi les nuances et les phénomènes plus ponctuels propres à la période hellénistique.

Les résultats de l'enquête historique s'articulent autour de trois orientations majeures : la politique et l'administration, les questions d'identité et les pratiques culturelles, l'idéologie royale et le dialogue entre la société et les rois lagides.

Les questionnements suscités par cette enquête sont de natures variées et visent principalement à définir la portée et les limites des conséquences de la domination lagide :

55. Le témoignage de l'archéologie ne semble pas, en l'état de nos connaissances, diverger sur ce point de celui de l'épigraphie.
56. Comme l'écrivait L. Capdetrey en ouverture de son article paru dans les hommages à R. Descat, et consacré à la Carie de la fin du IV^e s. : « [...] l'opposition entre rupture et continuité est aujourd'hui largement dépassée [...] pour être pertinente, la réflexion doit désormais être envisagée à l'échelle régionale et à la hauteur des pratiques et des particularités locales ». Chypre représente en ce sens une région particulièrement intéressante (CAPDETREY 2012, p. 229-246).
57. Même ainsi considérée la définition chronologique de la « période hellénistique » n'est que partiellement satisfaisante (si on raisonne à partir des évolutions que l'on observe dans la société, celle-ci commence avant, et s'achève après).

Quelles sont les conséquences de la domination lagide sur la société chypriote? Quel rôle jouent les cités chypriotes à l'époque hellénistique? Au-delà de la notion, souvent mobilisée, de dépendance extérieure des Lagides, les inscriptions permettent-elles de définir différentes échelles du pouvoir (communautaire, ethnique, civique, régionale, royale) actives à l'époque hellénistique?

Pour paraphraser, en la déplaçant, l'interrogation formulée par C. Bonnet à propos de la Phénicie hellénistique : dans cette Chypre « mutante » ou cette Alexandrie « conquérante, où perçoit-on les résistances⁵⁸ »? Peut-on mettre en évidence des interlocuteurs jouant le rôle de médiateurs entre les souverains et la société locale, à l'image des « imperial intermediaries » définis par J. Burbank et Fr. Cooper⁵⁹? Quelle est l'emprise du culte royal lagide à Chypre? Quelle influence les traditions et les cultes locaux ont-ils sur le discours symbolique et idéologique des rois d'Alexandrie? Enfin, peut-on distinguer dans l'évolution de la société chypriote à l'époque hellénistique ce qui relève des phénomènes ponctuels de ce qui relève, à l'inverse, des processus de longue durée⁶⁰?

Pour aborder ces questions et jeter un éclairage interne sur la situation de Chypre à l'époque hellénistique, l'étude se fonde sur un choix d'inscriptions provenant de l'ensemble de l'île. S'il n'est pas question de nier l'importance des enjeux internationaux qui se cristallisent autour de la conquête puis de l'administration de Chypre, c'est sur la société hellénistique de l'île et sur son histoire interne – sur le long terme que représente la période d'installation, puis de domination lagide – que nous souhaitons tourner notre attention. Ph. Gauthier a souligné l'inadéquation des intentions formulées par les historiens cherchant à élucider les ressorts de la politique interne des cités en prenant pour point de départ la configuration diplomatique et internationale propre au monde hellénistique. De toute évidence, « [...] le rôle que jouent alors les cités sur la scène internationale ne donne pas la clé de leur histoire intérieure⁶¹ ». Dans le cas de Chypre, cette affirmation peut également être étendue à l'échelle insulaire. La compréhension de l'histoire de Chypre à l'époque hellénistique passe donc par l'étude de ses équilibres internes et la définition de ses caractères propres, parmi lesquels l'épigraphie nous permet de repérer de façon privilégiée des pratiques, des marqueurs, des répertoires culturels et religieux⁶², ainsi que par la prise en considération des différentes échelles d'appartenance et de pouvoir qui se déploient à l'époque hellénistique. Nous serons par conséquent particulièrement attentive aux implications sémantiques et théoriques des notions relevant de « l'identité » et du « social⁶³ » – termes dont on mesure depuis quelques années la portée et les enjeux en histoire ancienne⁶⁴.

58. BONNET 2015, p. 533 : « Dans cette Phénicie mutante ou cette Grèce conquérante, où perçoit-on les résistances? Qu'évite-t-on de diluer dans le grand bouillon des cultures? »

59. BURBANK, COOPER 2010.

60. Ces questions recouvrent partiellement celles qui ont servi de cadre de réflexion au troisième tome des *Studies in Hellenistic Civilisation* consacré à la notion d'ethnicité en Égypte lagide. BILDE *et al.* (éd.) 1992, p. 8 : « (1) [...] the question of the role played by the interplay of various institutions in the everyday life of the ordinary citizen; (2) the role of the various institutions in holding together a heterogeneous society across ethnical boundaries: their integrating or segregating character and the role they were intended to play within an overall political scheme; (3) the overall character of the Macedonian-Greek conquest of Egypt (exploitation, co-operation, etc.); and finally (4), the changes undergone by Ptolemaic society during the Hellenistic period ».

61. GAUTHIER 1984, p. 107.

62. Dans le domaine culturel, il faut mentionner les travaux ponctuels d'A. Anastassiades, voir notamment : ANASTASSIADES 2007.

63. LATOUR 2006.

64. Voir notamment : BARTH 2008 ; MALKIN (éd.) 2001 ; MALKIN, MÜLLER 2012 ; ZURBACH 2012 ; BONNET 2015, notamment les remarques conclusives, p. 521-535.

L'enquête a été menée à partir d'un fonds documentaire hétérogène au sein duquel les inscriptions alphabétiques en langue grecque occupent une place essentielle. Nous avons tâché, autant que possible, de combler les lacunes de nos compétences dans le domaine de l'épigraphie phénicienne par des recours ponctuels aux textes les plus importants, accompagnés des références bibliographiques nécessaires à leur compréhension. La démarche épigraphique soutient de part en part notre thèse, bien que l'édition d'un corpus n'en constitue pas l'objectif propre. L'étude des inscriptions (leur sélection raisonnée, leur traduction, leur commentaire et leur analyse critique) a constitué l'étape préliminaire et nécessaire à la réalisation de ce travail et a accompagné du début à la fin la réalisation de la synthèse historique. Les inscriptions chypriotes étant en cours de publication sous l'égide de l'Académie de Berlin dans le corpus des *Inscriptiones Graecae*⁶⁵, il n'a pas semblé pertinent d'en présenter ici une édition qui se serait révélée rapidement obsolète.

Un recours ponctuel a pu être fait à d'autres types de sources, archéologiques et littéraires. Ces dernières ont été réunies, à la suite de l'ouvrage majeur de K. Hadjioannou⁶⁶, par A. Voskos⁶⁷. On consultera avec profit les *testimonia* réunis localement dans les volumes de publication des fouilles de Salamine⁶⁸, de Kition⁶⁹, d'Amathonte⁷⁰, ou encore de Paphos⁷¹. L'apport de l'archéologie à l'étude de la période hellénistique est, à Chypre, hétérogène et inégal. Longtemps restés *terra incognita* ou limités aux seuls contextes funéraires, les niveaux hellénistiques attirent désormais l'attention des archéologues comme le montre la fouille des niveaux hellénistiques de Soloi⁷², ou, plus récemment, de ceux d'Amathonte⁷³, de Kition⁷⁴ et de Lédroi⁷⁵. Plusieurs équipes participent également à l'exploration de Néa Paphos⁷⁶, rendue cruciale par le statut administratif de la grande cité du sud-ouest de l'île à partir de l'époque hellénistique.

Comme le rappelait P. Aupert en 2015⁷⁷, nos connaissances sur la société et la vie quotidienne à Chypre sont minces. Ce constat général vaut pour la période hellénistique, autant que pour les époques antérieures⁷⁸. Dans ce contexte, la relecture des inscriptions présente un enjeu de tout premier ordre. À ce constat interne s'ajoute celui de l'importance prépondérante du corpus chypriote pour l'étude de l'administration lagide et du culte royal ptolémaïque. Ces documents n'avaient pas, jusque-là, suscité une attention particulière. Des corpus ont néanmoins été intégrés

65. Voir : FUNKE 2013 ; SUMMA 2016. Nous tenons à remercier D. Summa et M. Kantirea, responsables de l'édition critique de la partie alphabétique du corpus, de nous avoir généreusement autorisée à consulter une version préparatoire du corpus.
66. L'auteur a ainsi rassemblé l'ensemble des sources antiques faisant mention de l'île de Chypre : HADJIOANNOU 1980.
67. VOSKOS 1997 ; VOSKOS 2002 réunit les textes épigraphiques.
68. CHAVANE, YON 1978.
69. *I. Kition*.
70. AUPERT, HELLMANN 1984.
71. NÄF 2013.
72. VESSBERG, WESTHOLM 1956.
73. Fouille et campagne d'étude du rempart (dir. P. Aupert). Les fouilles de l'École française d'Athènes ont récemment contribué à améliorer notre connaissance de la ville basse, voir : THÉLY 2015-2016.
74. *KB IV*.
75. Voir en dernier lieu : PILIDES 2018.
76. Fouille d'abord des « Tombeaux des Rois » (voir les comptes rendus réguliers de la fouille par S. HADJISAVVAS dans le *BCH* à partir de 1978). Fouille du théâtre hellénistique : GREEN, BARKER, STENNETT 2015, p. 319-334 ; MEYNARCZYK 1990. Pour les fouilles de la mission française, voir *supra*, p. 4 n. 23.
77. En conclusion au colloque international organisé à Marseille en octobre 2015 par S. Fourrier, J.-Chr. Sourisseau et H. Tréziny en l'honneur d'A. Hermary : AUPERT 2016.
78. Voir notamment : KARAGEORGHIS 2005.

aux publications de fouille et ont permis de livrer à la communauté scientifique des éditions rigoureuses et utiles. L'ouvrage de T. B. Mitford publié en 1971, consacré aux inscriptions de Kourion, est précurseur – nous nous y arrêterons en détail un peu plus loin. Pour les époques antérieures, les *testimonia* épigraphiques inscrits en caractères syllabiques sont désormais réunis, à la suite de la somme majeure d'O. Masson, par M. Egetmeyer⁷⁹, en attendant la première livraison du volume XV des *IG* qui concernera cette partie majeure du corpus chypriote⁸⁰.

En 1987 paraît le volume XIII.2 de la publication des fouilles de Salamine, consacré au corpus épigraphique, sous la direction de J. Pouilloux, P. Roesch et J. Marcillet-Jaubert⁸¹. Les auteurs ont aussi contribué individuellement par des articles à une meilleure connaissance des inscriptions de Salamine⁸². Les inscriptions de Kition-*Bamboula* ont donné lieu en 2004 à la publication, sous la direction de M. Yon, du corpus épigraphique dans le volume V de la publication des fouilles françaises, consacré plus largement aux sources écrites. Les inscriptions grecques y sont réunies, traduites et commentées par Th. Oziol. Pour Amathonte, la publication du corpus des inscriptions est en cours sous la direction de P. Aupert⁸³. Le corpus d'Amathonte présente un profil singulier et des caractéristiques qui intéressent tout particulièrement l'histoire de la société hellénistique de Chypre. De façon plus générale, on trouve un certain nombre d'inscriptions, issues des fouilles britanniques, publiées dans le volume d'A. H. Smith, A. S. Murray et H. B. Walters⁸⁴. D'autres ont été publiées de façon isolée, principalement dans le *Bulletin de correspondance hellénique*⁸⁵ et le *Report of the Department of Antiquities Cyprus*, ce dernier accueillant aussi de façon régulière depuis 1963 la publication annuelle des « *Inscriptiones Cypriae Alphabeticae* » éditées jusqu'à sa mort en 2018 par I. Nicolaou. Le *Bulletin épigraphique* de la *Revue des études grecques* a souvent participé, en offrant une vision panoramique des corpus, à l'amélioration des lectures et à la progression des commentaires historiques des inscriptions chypriotes⁸⁶.

À mesure que l'édition des textes progresse, la nécessité d'une étude synthétique des inscriptions grecques de Chypre se fait sentir. Le caractère unitaire de l'île représentant la conséquence fondamentale de « l'entrée » – par le biais des guerres de succession – de Chypre dans l'époque hellénistique, il semble que la compréhension globale de l'histoire de l'île a souffert des démarches isolées⁸⁷. Comme le soulignait récemment A. Mehl, le paysage épigraphique

79. Les inscriptions syllabiques ont été réunies pour la première fois par O. Masson (*ICS*). M. Egetmeyer a livré récemment un ouvrage désormais incontournable pour l'étude des inscriptions syllabiques : EGETMEYER 2010.

80. La parution du premier volume des *IG XV*, édité par A. Karnava et M. Perna, est imminente à l'heure où nous écrivons ces lignes.

81. Ci-après *I. Salamine*.

82. POUILLOUX 1971 ; POUILLOUX 1975 ; ROESCH 1967 ; ROESCH 1979 ; ROESCH 1980.

83. Nous avons généreusement été autorisée à en consulter la version préparatoire réalisée en collaboration avec Sl. Kirov.

84. MURRAY, SMITH, BEAUCHAMP WALTERS 1900.

85. À l'occasion de la publication du « Rapport annuel sur les travaux de l'École Française à Amathonte » ou bien dans la série d'articles intitulés « Inscriptions d'Amathonte ».

86. Les références précises sont données dans les lemmes bibliographiques.

87. Cette situation est liée en partie au mode de publication des textes par ajouts ponctuels (pour les « *Inscriptiones Cypriae Alphabeticae* » dans les rapports annuels du *Report of the Department of Antiquities of Cyprus* par exemple) ou dans des séries isolées, dépendantes des diverses missions archéologiques actives dans l'île – dont de nombreuses missions étrangères : missions polonaises (université de Varsovie et université Jagellon) et mission australienne de Paphos (université de Sydney), mission américaine de Polistis-Chrysochou (Princeton), de Geronisos (New York), missions françaises d'Amathonte (EFA), de Kition-Salamine (CNRS / université Lyon 2) et de Paphos (MAE / université d'Avignon) ; sans compter les missions « historiques » des Suédois (Swedish Cyprus Expedition) et des Britanniques pour le compte du British

chypriote présente par ailleurs, pour l'époque hellénistique, une configuration particulière du fait du caractère éclaté des informations qu'il nous transmet : il est ainsi impossible de décrire et de suivre la situation particulière d'une seule cité chypriote sur toute la période⁸⁸. La confrontation des données issues des différentes cités représente donc un impératif méthodologique. C'est en recoupant les informations issues des différentes cités que peut progressivement se dessiner le portrait social, politique et administratif des *poleis* chypriotes.

Parmi les études consacrées aux sources épigraphiques de Chypre, la *Prosopography of Ptolemaic Cyprus* d'I. Nicolaou, parue en 1976, occupe une place à part. L'auteure est la première à considérer l'ensemble unifié que constitue Chypre à l'époque hellénistique, ainsi qu'à mettre en avant le rapport immédiat de Chypre avec la dynastie lagide. Conçu comme un répertoire prosopographique, l'ouvrage, incontournable, n'en reste pas moins limité par ses choix formels : l'absence des textes et le caractère succinct des commentaires en font un outil dont le véritable profit reste subordonné à la consultation des publications.

Une place particulière doit également être réservée, dans ce bref aperçu des études épigraphiques à Chypre, aux travaux de T. B. Mitford (1905-1978)⁸⁹. C'est à lui que l'on doit en effet le projet de réunir l'ensemble des inscriptions chypriotes⁹⁰. Le corpus ainsi envisagé comportait initialement sept sections regroupant les textes en partant des inscriptions en syllabaire « chyro-minoen » (I) jusqu'aux inscriptions chrétiennes et juives (VII). Ce projet consacrait une place particulière au corpus de Kafizin (IV), T. B. Mitford ayant le premier compris l'importance capitale de la colline abritant le culte de la nymphe. Il révisa finalement ses plans : confronté à des difficultés techniques, il choisit de présenter son travail site par site. C'est ainsi que parut en 1961, sous la forme d'un article⁹¹, l'étude qu'il consacra aux inscriptions hellénistiques de Palaepaphos. Son intérêt pour la capitale hellénistique et romaine s'était déjà manifesté en 1937 à l'occasion d'un premier article⁹² réunissant aussi des textes issus d'autres sites de l'île. En 1971, il publia le corpus des inscriptions de Kourion⁹³. À Salamine, il collabora avec I. Nicolaou à la parution partielle des inscriptions issues des fouilles chypriotes, recueillies en 1974 dans les *Greek and Latin Inscriptions from Salamis*. Ses travaux sur le corpus de Kafizin furent publiés à titre posthume en 1980 dans le volume intitulé *The Nymphaeum of Kafizin, the Inscribed Pottery*⁹⁴.

À nouveau, il n'est pas sans intérêt de nous écarter momentanément du strict champ des « études chypriotes ». L'épigraphie grecque connaît une vitalité durable et remarquable, soutenue, à la faveur de l'intérêt relativement récent des historiens pour l'époque hellénistique, par l'émergence de nouveaux terrains de recherche. Les travaux fondateurs de Ph. Gauthier⁹⁵, en suscitant de nouvelles orientations dans l'étude du monde de la cité grecque, ont considérablement ouvert le champ des études épigraphiques et participé à la naissance d'une

Museum. Le département des Antiquités chypriotes déploie ses archéologues sur tous les sites accessibles du territoire non occupé de l'île (la liste des chantiers de fouille, chypriotes et étrangers, est accessible en ligne : http://www.mcw.gov.cy/mcw/da/da.nsf/DMLexcavat_en/DMLexcavat_en).

88. MEHL 2016.

89. MASSON 1979.

90. MITFORD 1952.

91. MITFORD 1961a.

92. MITFORD 1937.

93. Ci-après *I. Kourion*. L'ouvrage fut vivement critiqué par R. S. Bagnall et Th. Drew-Bear en 1973 dans deux articles de la revue *Phoenix* : BAGNALL, DREW-BEAR 1973 ; BAGNALL, DREW-BEAR 1974.

94. Ci-après *Nymph. Kaf*.

95. GAUTHIER 1984 ; GAUTHIER 1985 ; GAUTHIER 1999.

véritable histoire de la cité hellénistique⁹⁶. Du point de vue méthodologique, trois études en particulier ont influencé, en dehors du corpus chypriote, notre approche du corpus épigraphique : l'ouvrage de J. Ma consacré à l'Asie Mineure sous Antiochos III⁹⁷, celui de J.-B. Yon sur la société palmyrénienne⁹⁸ et, enfin, l'essai d'histoire sociale que H.-L. Fernoux a consacré aux notables des cités de Bithynie aux époques hellénistique et romaine⁹⁹.

Ont été considérées dans le cadre de cette recherche environ 450 inscriptions. À partir de ce corpus préliminaire nous avons isolé 114 textes dont la lecture nous paraissait éclairer de façon significative l'histoire hellénistique de Chypre. Ce choix d'inscriptions, présenté à la suite de la synthèse historique, regroupe les éditions de référence disponibles des textes étudiés ainsi qu'une traduction originale accompagnée d'un commentaire¹⁰⁰. L'établissement de ce corpus a pour but de procurer au lecteur une intelligence générale la documentation épigraphique chypriote. Les principes de sélection et de classement de cette documentation sont précisés dans son introduction.

La synthèse historique s'organise quant à elle autour de trois axes principaux. Le premier est dicté à la fois par les tendances de l'historiographie antérieure et par la nature particulière de l'occupation ptolémaïque de l'île de Chypre. Les modalités militaires, administratives et économiques de la présence lagide font ainsi l'objet d'une étude détaillée, nécessaire à l'appréhension du contexte historique. Les aspects politiques de l'administration ptolémaïque de Chypre et les modalités de coexistence des institutions civiques et royales occupent une position prépondérante dans cette première partie.

Les particularités de la domination lagide sur Chypre, caractérisée par une intégration organique de l'île dans le royaume alexandrin, rendent cruciale l'étude des institutions et des phénomènes contribuant à structurer la société chypriote. Nous consacrons donc le second volet de l'étude à explorer les différents champs de recherche nous permettant, à partir des inscriptions, d'aborder les enjeux de la domination lagide sur la société locale. Cette approche s'appuie sur la description des marqueurs de l'identité et sur l'analyse des phénomènes de groupement et d'association que l'on peut appréhender à partir de la documentation épigraphique. Pour mener à bien l'étude de la société hellénistique de Chypre, il faut déterminer les modalités de la relation qui se noue entre les représentants de l'administration royale et la société locale. L'étude des notables, membres de la cour lagide ou bien locaux, fournit sur ce point des informations capitales. Nous présentons donc de façon détaillée les indices révélant l'existence de deux catégories de notables en insistant sur les attributs et les activités des notables locaux, pour mieux comprendre la nature de leurs rapports avec le pouvoir royal.

Ce champ d'investigation nous amène à faire état de la nature et des différents degrés de la représentation honorifique des Ptolémées et de leurs représentants à Chypre. L'étude du culte royal, déterminée par la quantité de la documentation qui s'y rapporte dans le corpus, permet d'aborder un autre aspect de la relation qui se développe, de l'âge d'or de la dynastie lagide au III^e siècle aux dernières décennies du I^{er} siècle, entre les Ptolémées et « l'île d'Aphrodite ». C'est enfin aux enjeux symboliques et idéologiques de la domination lagide sur Chypre que nous devons nous intéresser, en nous penchant sur les témoignages permettant de saisir le statut des traditions chypriotes dans le développement de l'idéologie dynastique lagide.

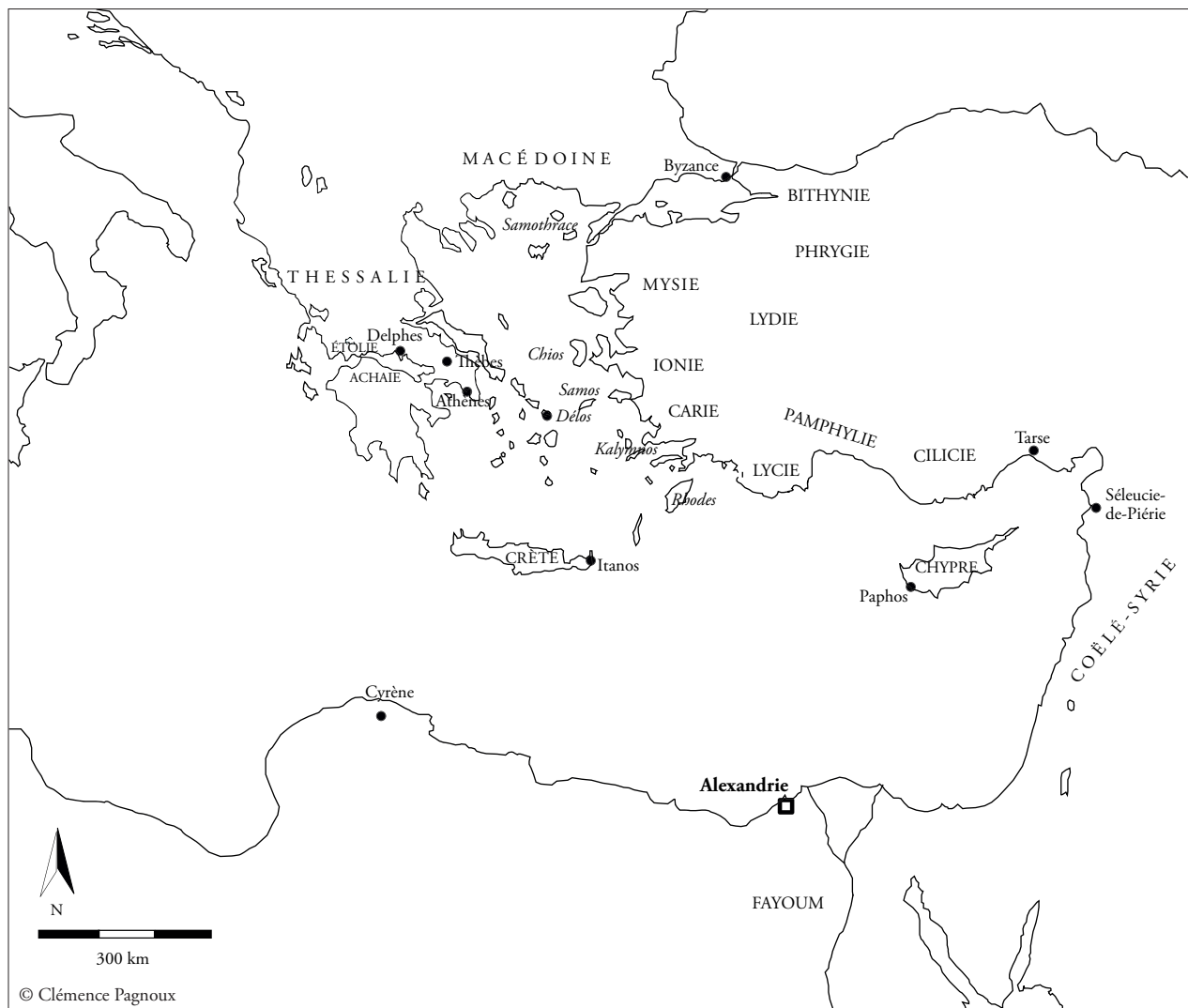
96. À la suite de l'œuvre de L. Robert : ROBERT 1969, repris dans ROUSSET (éd.) 2007, p. 603-621.

97. MA 1999.

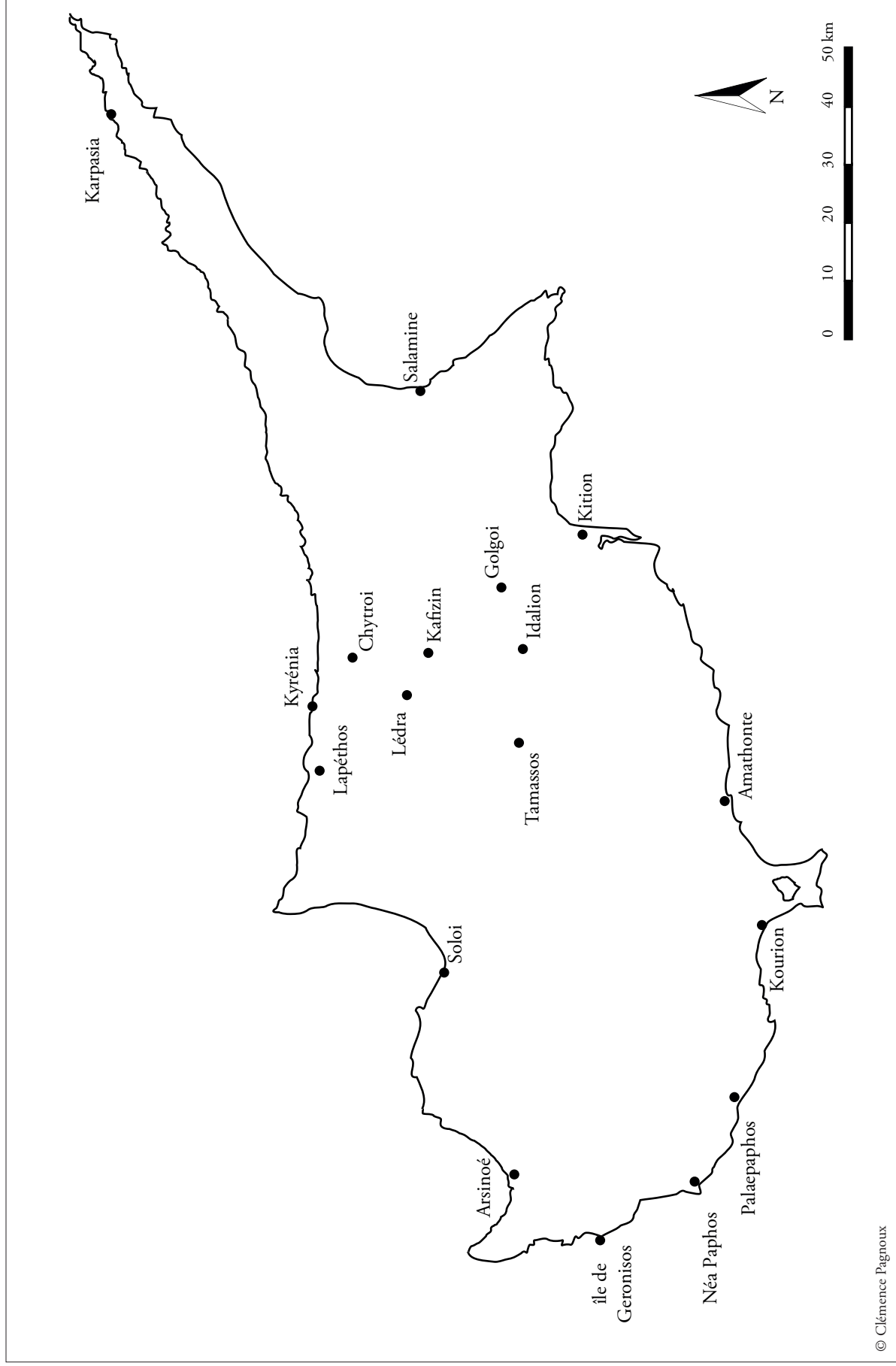
98. YON 2002.

99. FERNOUX 2004.

100. Les textes lacunaires ou trop fragmentaires n'ont pas fait l'objet d'une traduction.



Carte de la Méditerranée orientale à l'époque hellénistique.



© Clémence Pagnoux

Carte de Chypre avec les principaux sites mentionnés.

PREMIÈRE PARTIE

MODALITÉS ET CONSÉQUENCES DE L'INTÉGRATION
DE CHYPRE DANS LE MONDE HELLÉNISTIQUE

CHAPITRE I

CHANGER DE PERSPECTIVE

SYNTHÈSE ÉVÉNEMENTIELLE

L'époque hellénistique ne constitue pas une unité détachée, indépendante du cours continu de l'histoire de l'île de Chypre entre la fin de l'Âge du Bronze et la fin de l'Antiquité.

Certains aspects de l'histoire des royaumes chypriotes (env. 1050-env. 310) sont essentiels pour l'étude de l'île à l'époque hellénistique. La compréhension des modalités de l'installation du pouvoir lagide exige de revenir, de façon synthétique, sur la situation des royaumes avant la mort d'Alexandre. De même, la situation de Chypre dans le dispositif lagide au début de la période hellénistique est intimement liée à celle de l'Égypte. Dès le début de la période – que l'on fixe généralement à la date du partage de Babylone, au lendemain de la mort d'Alexandre en 323 – un lien inextricable se noue en effet entre Chypre et l'Égypte, les deux territoires constituant bientôt autour de la capitale, Alexandrie, l'un des centres stratégiques et économiques du royaume ptolémaïque. Pour comprendre les particularités de la situation de Chypre à l'époque hellénistique, il faut donc prendre en compte ces deux dynamiques, hétérogènes et pourtant inséparables : d'une part l'insertion de l'époque hellénistique dans le temps long de l'histoire locale, et d'autre part l'intégration de Chypre dans un système régional fonctionnant apparemment à rebours des pratiques administratives et politiques antérieures.

LES ROYAUMES CHYPRIOTES AVANT LA MORT D'ALEXANDRE

Le nombre et les frontières des cités-royaumes chypriotes ont fluctué avec le temps¹. Les rois de Chypre ont poursuivi des politiques hétérogènes, y compris en matière militaire, tout au

1. Dix (Idalion, Chytrioi, Soloi, Salamine, Paphos, Kourion, Tamassos, Lédroi, Kition et Amathonte [ces deux derniers royaumes n'y figurant pas sous leur dénomination classique, cf. *I. Kition* 39]) sont mentionnés sur le prisme d'Esarhaddon en 673/2 (MASSON 1992a; *I. Kition* 44). Un ostrakon phénicien récemment découvert à Idalion et daté de « l'an 1 d'Antigone et de Démétrios », confirme selon toute vraisemblance l'identification, dans la documentation phénicienne, de l'île à l'Alashiya que l'on rencontre dans les sources dès le II^e millénaire (AMADASI-GUZZO, ZAMORA 2018). Hérodote en mentionne quatre. Neuf enfin apparaissent dans le récit de Diodore de Sicile pour le milieu du IV^e s. Au terme des conflits territoriaux qui secouent les royaumes à l'époque classique, lorsque Ptolémée fils de Lagos s'empare de l'île entre la fin du IV^e et le début du III^e s., il n'en reste plus que sept. Voir : FOURRIER 2002; HERMARY 2013.

long de leur histoire. Il suffit pour s'en convaincre de mentionner, à titre d'exemple, la position antithétique d'Amathonte et de Salamine lors de la révolte ionienne en 499-498², la conquête d'Idalion par Kition vers le milieu du v^e siècle³, ou encore la guerre qui opposa Salamine à Amathonte, Kition et Soloi en 391⁴. Bien que durablement ancrés dans l'aire d'influence des rois d'Égypte⁵, bien que vassaux des Assyriens à partir de 709 puis des Perses à partir de 525⁶, les royaumes chypriotes restaient, aux époques archaïque et classique, des royaumes autonomes⁷.

Cette situation perdura jusqu'au troisième quart du iv^e siècle, lorsque les intérêts rivaux des généraux d'Alexandre jetèrent l'île de Chypre au cœur de l'échiquier stratégique méditerranéen. Avant le déclenchement des premières secousses qui accompagnèrent les partages successifs de l'empire d'Alexandre, les royaumes chypriotes n'avaient pas réellement eu à craindre pour leur intégrité. Il semble en effet que l'éradication des dynasties locales ne faisait pas partie des projets, du moins à court terme, des Diadoques. Il faut apporter dès à présent un élément de clarification important : Chypre n'a jamais fait partie de l'Empire d'Alexandre⁸. C'est là un point essentiel qui doit pondérer la vision traditionnellement admise dans l'historiographie hellénistique, qui tend à faire de l'incorporation de Chypre dans le royaume lagide le prolongement naturel du démantèlement de l'empire d'Alexandre. Plusieurs conséquences en découlent : 1°) Chypre est, du point de vue des Ptolémées, un territoire *doryktetos*, issu des conquêtes militaires du Lagide, et non pas de celles d'Alexandre. De fait, en 323 aucun des généraux d'Alexandre ne pouvait se prévaloir d'une quelconque autorité sur les cités chypriotes⁹; 2°) La prise en considération de l'île de Chypre en tant qu'entité politique unie n'a pas de sens avant la seconde conquête de Ptolémée : sans chercher à donner à un événement la portée qu'il ne peut avoir dans le contexte de l'Antiquité, la possibilité même d'une « politique chypriote » unifiée est une invention hellénistique.

Pour comprendre le déroulement des événements après la mort d'Alexandre, il convient de revenir sur la position des royaumes chypriotes vis-à-vis du Macédonien, notamment lors de ses campagnes orientales¹⁰. L'île, vassale du Grand Roi pendant deux siècles, a su conserver son organisation politique ancienne, fondée sur la division en différents royaumes. De même, sous Alexandre, cette division politique basée sur la légitimité des dynasties en place s'est maintenue. Il semble que les rois de Chypre participèrent volontairement aux guerres d'Alexandre, à qui ils se rallièrent dès 332. La même année, les forces – vraisemblablement partiellement coalisées – de Chypre prirent part au siège de Tyr, jouant un rôle décisif dans la victoire du Macédonien¹¹. C'est à la participation active des rois de Chypre dans la prise de Tyr que l'île dut vraisemblablement son autonomie relative du vivant d'Alexandre. La relation privilégiée d'Alexandre avec le roi Pnytagoras (351-332), renforcée par la parenté mythologique

2. Hérodote, 5, 104-105; 5, 108-111.

3. YON 2004; HERMARY 2005.

4. Diodore, 14, 98.

5. Au-delà des périodes d'invasion effective au cours du vi^e s., cette relation n'est pas fondée sur la conquête. L'influence de l'Égypte sur Chypre et la vitalité des relations entre les deux territoires sont profondes et durables, voir à ce sujet : MICHAELIDES, KASSIANIDOU, MERRILLEES (éd.) 2009.

6. Aux alentours de 525, les royaumes chypriotes se soumettent au Grand Roi (Hérodote, 3, 19, 3). La nature et les modalités du contrôle exercé par les rois de Perse sur l'île de Chypre sont examinées dans ZOURNATZI 2005.

7. SATRAKI 2012.

8. Les royaumes chypriotes ne sont pas des territoires conquis par Alexandre, mais les membres d'une alliance militaire.

9. Ce point a été précisé par Éd. Will : WILL 1960, p. 369-390.

10. Voir notamment : CHRISTODOULOU 2009, p. 233-258.

11. Quinte-Curce, 4, 3, 11.

du conquérant avec le dieu de Salamine¹², permit par ailleurs au grand royaume oriental de Chypre d'empiéter très largement sur ses voisins.

DE LA MORT D'ALEXANDRE À L'INSTALLATION LAGIDE

À la mort d'Alexandre, Chypre fut, avec l'ensemble du monde grec et oriental, livrée aux ambitions des Diadoques. La prolifération des visées antagonistes et la dispersion de l'autorité qui s'ensuivit en Méditerranée orientale semblent avoir troublé l'équilibre des cités-royaumes¹³. C'est aussi dans l'hétérogénéité voire les contradictions des positions chypriotes vis-à-vis de leurs nouveaux et belliqueux voisins qu'il convient de rechercher les causes de la disparition du système politique local. La situation trouble dans laquelle se trouvaient les cités-royaumes chypriotes à la mort d'Alexandre coïncida avec les premières expressions de la politique égyptienne de Ptolémée, à la suite du premier partage de Babylone en 323. Or, comme l'a noté R. S. Bagnall¹⁴, le projet de création d'un royaume égyptien fut très tôt renforcé chez le Lagide par la conscience de la nécessité d'une politique extérieure consolidée. Chypre se vit donc intégrée très tôt dans les plans de Ptolémée. Dès 321, il manifesta ses premières velléités de rapprochement avec les rois chypriotes, pressé par les visées de Perdicas en Égypte. Il conclut une alliance avec les rois de Salamine, de Soloi, d'Amathonte et de Paphos, tandis que ceux de Marion, de Kition, de Lapéthos et de Kéryneia prenaient, à l'inverse, le parti de Perdicas¹⁵ puis, à la mort de celui-ci, celui d'Antigone Monophtalmos.

La conquête lagide de Chypre – dont le corpus épigraphique nous livre une vision assurément partielle – ne se fit donc pas sans résistance, à en juger bien sûr par l'installation réussie d'Antigone et de son fils en 306/305, à la suite de la bataille de Salamine. Mais il convient d'évoquer les événements qui l'ont précédée. En 316/315, Nicocréon de Salamine conduisit une première fois les rois alliés au Lagide à repousser Antigone et son fils Démétrios. À la suite du soulèvement de Chypre en 315/314 – à l'issue duquel Kéryneia et Lapéthos sont assiégées par l'officier ptolémaïque Séleukos, tandis qu'Androklès d'Amathonte est contraint de « fournir des garanties » au même Séleukos¹⁶ –, il semble que les rois de Salamine, d'Amathonte et de Kéryneia aient revendiqué leur statut et leurs prérogatives. C'est du moins ce que suggère le témoignage des inventaires déliens de 314-312¹⁷. En 313/312¹⁸, Ptolémée décida finalement de supprimer les rois chypriotes dont la loyauté n'était pas assurée. Il laissa en place Nicocréon, le roi de Salamine¹⁹,

12. Sur la relation privilégiée entre le royaume de Salamine et le Macédonien, voir : CHRISTODOULOU 2009.
13. Même position sur ce point que CHRISTODOULOU 2009, p. 253. Une réserve, néanmoins, sur l'interprétation des causes de la disparition des cités-royaumes, que l'auteur attribue exclusivement : « non pas à [cause d'] une dégénérescence généralisée qui saperait les fondements de leurs sociétés et les institutions royales, mais à [cause de] l'impérialisme macédonien, [d'] une puissance qui vient de l'extérieur » (CHRISTODOULOU 2009, p. 256). Si la notion de « dégénérescence généralisée » est impropre à expliquer, même partiellement, cette rupture institutionnelle, il nous semble imprudent d'exclure totalement de l'analyse historique l'existence de causes internes ayant contribué à la disparition du système politique local.
14. BAGNALL 1976, p. 1 : « [...] Ptolemy I had no sooner acquired Egypt in the division in Babylon in June 323, than he began looking outside Egypt ».
15. CHRISTODOULOU 2009 p. 254.
16. Diodore, 19, 62, 6.
17. Les inventaires *IG XI*, 2, 161, B, 54 (Artémision) et *IG XI*, 2, 161, B, 90 (Temple d'Apollon) enregistrent ainsi l'offrande de couronnes consacrées par Nicocréon : BASLEZ 1997, p. 350.
18. Les archives constituées par les inventaires du sanctuaire délien (*IG XI*, 2, 135 : d'après J. Tréheux, il s'agit du premier inventaire de l'Indépendance cf. J. TRÉHEUX, *Études critiques sur les inventaires de l'indépendance délienne*, thèse inédite, p. 248-249) attestent qu'Androklès régnait encore en 313 (il s'était engagé du côté antigonide en 315) : BASLEZ 1997, p. 350 ; BASLEZ 2000, p. 198 n. 18.
19. Sur le statut de Nicocréon, voir : BAGNALL 1976, p. 39-40.

garant de ses intérêts sur l'île. D'après le témoignage des sources littéraires²⁰, la cité de Marion, aurait été détruite à cette occasion. Les rois de Kition, de Lapéthos et de Kéryneia²¹, également alliés à Antigone, subirent eux aussi les représailles de Ptolémée : le premier fut exécuté, les deux autres emprisonnés. Les événements de 312 reflètent une évolution de la politique du Lagide : le rôle de Chypre dans le futur royaume ptolémaïque était, à cette époque, en cours de définition. À la mort de Nicocréon, Ptolémée nomma son propre frère, Ménélas, stratège de Chypre, décision qui eut pour conséquence le passage de l'île de Chypre sous administration lagide directe. Ménélas frappa alors un monnayage d'or portant, abrégé sous sa forme chypro-syllabique²², le titre royal qui l'insérait dans la tradition des monarques locaux. La domination ptolémaïque n'était cependant pas encore définitivement assurée, malgré la conclusion d'une trêve entre les deux protagonistes, à la suite du décès des derniers rois de Paphos et de Salamine en 309. En 306, Antigone et Démétrios s'emparèrent de l'île à la suite d'une lourde offensive navale, privant ainsi Ptolémée de sa base chypriote pendant un peu plus de dix ans²³. La défaite de Salamine de Chypre compte parmi les grands échecs militaires des Ptolémées, même si, selon l'analyse de Diodore²⁴, la loyauté des troupes lagides à l'issue de la défaite a permis d'en limiter les conséquences sur l'essor de la dynastie. Ce n'est qu'en 295/294, après la mort de Cassandre, que Ptolémée remit la main sur Chypre, à la faveur des campagnes de Démétrios en Grèce. La période antigonide de Chypre (306-295/294), bien qu'extrêmement brève en comparaison de la longue intégration de l'île au royaume ptolémaïque, revêt une importance capitale dans l'histoire de la formation des royaumes hellénistiques. La découverte du cénotaphe de Salamine par V. Karageorghis en 1965-1966, attribué depuis avec une certaine assurance à Antigone, confirme le statut de Salamine dans le système mis en place par Antigone et son fils Démétrios au cours des années précédant la bataille d'Ipsos (301)²⁵. La ville joue alors le rôle de capitale antigonide et, selon K. Buraselis, accueille à ce titre « la manifestation la plus macédonienne des honneurs funèbres rendus par Démétrios Poliorkète à son père Antigone le borgne²⁶ ». Des indices de l'activité antigonide sont également visibles en dehors de Salamine, à Amathonte notamment²⁷.

20. Diodore, 19, 57, 4 ; 19, 59, 1 ; 19, 79, 4-5. Les sources archéologiques relativisent la portée de ces agressions. Ainsi, à Kition : *KB IV*, p. 109 ; *I. Kition*, p. 60.
21. Les inventaires font connaître l'offrande d'une couronne par un roi Iomilkos, peut-être roi de Kéryneia, avant 312/311. BASLEZ 1997, p. 350 ; BASLEZ 2000.
22. Le premier signe du titre royal en syllabaire chypriote (« pa ») est en effet attesté au revers de deux 1/3 de statère d'or portant au droit les trois premières lettres grecques du nom du roi (MEN). Les derniers rois de Salamine utilisaient à l'inverse l'abréviation *ba-*, pour *basileus* : MARKOU 2011, p. 186 (citée dans FOURRIER 2015, p. 48 n. 73) ; MARKOU 2013.
23. La victoire de Salamine a donné lieu, du côté antigonide, à plusieurs commémorations mais l'hypothèse (*GD 24* ; TRÉHEUX 1987, p. 168-184) selon laquelle le « Néofion » de Délos en ferait partie repose sur des arguments discutés, voir : COUPRY 1973, p. 147-156 ; CHANKOWSKI 2008, p. 263-272 *contra* ÉTIENNE (éd.) 2018, p. 113.
24. Diodore, 20, 47, 4 ; THOMPSON CRAWFORD 1984, p. 1069 et 1073.
25. BURASELIS 2013a, p. 300-304. L'auteur écrit très justement que la position de Salamine dans le dispositif antigonide est tout simplement incontestable (p. 301-302) : « [...] κανείς δεν μπορούσε – και πράγματι δεν τόλμησε – να του αμφισβητήσει τη θαλάσσια ηγεμονία και την βασιλική έδρα της κυπριακής Σαλαμίνας όπου ακριβώς αυτή η ηγεμονία και ο βασιλικός του τίτλος είχαν γεννηθεί ». « [...] personne ne pouvait – et, de fait, personne n'osa – lui contester la domination sur mer et la capitale royale de Salamine de Chypre, là où précisément cette domination avait pris naissance, de même que son titre de roi ». S'appuyant sur la lecture de Plutarque (*Démétrios*, 35, 38), l'auteur rappelle que c'est à Salamine qu'étaient installés la mère et les enfants de Démétrios depuis la victoire de 306.
26. BURASELIS 2013a, p. 303 : « [...] τίποτε άλλο από την μακεδονικότατη απόδοση νεκρικών τιμών του Δημήτριου Πολιορκητή προς τον πατέρα του Αντίγονο τον Μονόφθαλμο στην κατά την πρώτη περίοδο μετά την Ινός πρωτεύουσα του πρώτου και ουσιαστικά γενέτειρα πόλη για τη δυναστεία τους ». Du point de vue archéologique, cette attribution s'accorde avec la nature du matériel découvert *in situ* (portraits en terre cuite représentant vraisemblablement la famille du défunt et pointes de sarisses macédoniennes notamment) : KARAGEORGHIS 1973-1974.
27. AUPERT, BALANDIER 2018, p. 252-259.

Le tournant du III^e siècle, après la chute des derniers royaumes locaux, fut donc marqué par le conflit entre Ptolémée et Antigone, associé à son fils Démétrios Poliorcète, autour de la possession de Chypre. Le dénouement de cette lutte territoriale, qui se conclut au bout de douze ans d'occupation antigonide par le rattachement de l'île à l'Égypte lagide, eut des répercussions décisives et pérennes sur Chypre et sur l'équilibre de la région.

Si, conformément au modèle d'extension territoriale propre à l'époque hellénistique, la conquête de Chypre par Ptolémée s'est faite *à la pointe de la lance*, l'attitude du Lagide envers les anciennes cités-royaumes n'est pas sans nuances²⁸. Parmi les cités-royaumes ayant subi de plein fouet les représailles de 312, le cas de Marion est le plus développé dans les sources²⁹. Strabon fait en effet état de l'élimination de la dynastie locale, suivie de la destruction totale de la cité et de la déportation de ses habitants plus au sud, vers Paphos. Cette vision est aujourd'hui nuancée par les résultats des fouilles archéologiques, notamment celles entreprises par le département des Antiquités chypriotes³⁰. Un peu plus tard, dans le deuxième quart du III^e siècle, la cité fut refondée par Ptolémée II sous le nom d'Arsinoé – une autre cité, nouvellement fondée, fut baptisée du même nom sur la côte occidentale de Chypre, au cap Zéphyrion³¹.

En ce qui concerne le royaume de Kition, plusieurs repères chronologiques sont à mentionner : en 315, le siège de la cité par Ptolémée, à la suite du ralliement au camp antigonide du roi Pumayyaton ; la campagne militaire du Lagide qui se solda en 312/311 par l'exécution de Pumayyaton³², puis, en 311, le début de l'ère civique de Kition. Ce dernier repère important pour l'histoire de la cité nous est transmis par un document daté du règne de Ptolémée Philadelphie. L'inscription **106**, qui provient d'Idalion, est rédigée en langue phénicienne et se rattache dans une certaine mesure au culte d'Arsinoé Philadelphie. La pierre mentionne en effet une canéphore d'Arsinoé, nommée Amatosiris, et s'insère dans un triple système de datation : le comput du règne de Philadelphie, le calendrier civique de Kition, et enfin l'année de la prêtrise éponyme d'Arsinoé. La somme de ces références calendaires désigne l'année 254 : il faut donc considérer que l'ère civique de Kition a démarré en 311, date de l'exécution de Pumayyaton³³.

La cité-royaume de Soloi constitue un cas particulier qui a donné lieu à diverses interprétations³⁴. Le roi de Soloi, Pasikratès, était allié à Ptolémée en 321/320, lors de la première guerre des Diadoques. Or, un nouveau roi, vraisemblablement sans lien avec la dynastie locale, Eunostos, est connu après 312. Cette donnée pousse à envisager qu'à Soloi Ptolémée a lui-même installé un nouveau monarque, à la suite de la suppression de la dynastie locale, dont la loyauté n'était pas assurée. Eunostos de Soloi est connu par le double témoignage des sources littéraires³⁵ et des monnaies. Les premières font précisément état d'un mariage avec Eirène, fille de Ptolémée et de Thaïs. Les secondes témoignent, par le biais de l'iconographie, des relations privilégiées d'Eunostos avec Ptolémée³⁶. La fin du règne d'Eunostos n'est pas documentée par les sources.

28. COLLOMBIER 1993.

29. Strabon, 14, 6, 3. Voir CHILDS, SMITH, PADGETT 2012 et en dernier lieu BALANDIER 2014.

30. Résultats présentés dans : BALANDIER 2014, p. 188 et 202 ; BALANDIER 2017.

31. Au moins une autre cité chypriote fut baptisée du nom de la reine Philadelphie, voir : MUELLER 2006, p. 14.

32. Diodore, 19, 62, 3-6 et 19, 79, 4-5, aussi *I. Kition* 79-80.

33. Voir en dernier lieu : FOURRIER 2015, p. 38.

34. Résumé des débats historiographiques et nouvelles propositions dans : VAN OPPEN 2015.

35. Athénée, 13, 37, 576e.

36. DESTROOPER-GEORGIADIS 2007, p. 272-273 : « This latter device is the personal badge of Ptolemy and the monogram EY, written under the eagle could easily be the initials of Eunostos » ; MARKOU 2011, p. 186-189.

L'histoire de la fin du royaume de Lapéthos est mal connue. Une inscription conservée au Louvre³⁷ est datée par une triple mention au comput du règne de Ptolémée Philadelphe, à l'ère civique de Lapéthos, et au prêtre du culte de Ptolémée. La coïncidence de ces trois systèmes de datation permet de fixer à 307/306 la date du début de l'ère civique de Lapéthos. Or, Diodore³⁸ nous informe que le dernier roi issu de la dynastie locale, Praxippos, fut emprisonné par Ptolémée en 312. Il faut donc envisager le maintien d'une autorité monarchique locale à Lapéthos jusqu'en 307/306 et, vraisemblablement, l'installation d'un nouveau roi par Ptolémée en 312/311. Malgré les lacunes importantes de la documentation, les cas de Soloi et de Lapéthos nous forcent à considérer que le remaniement opéré par Ptolémée en 312 ne s'est pas fait de façon uniforme. Il semble au contraire que le Lagide se soit montré attentif à la configuration propre des royaumes chypriotes. Le mariage d'Eirène avec Eunostos irait, quant à lui, dans le sens d'une volonté d'assimilation pacifique du pouvoir local.

La question de la date et de la nature de la fondation de Néa Paphos, capitale de la province lagide à partir de la fin du III^e siècle, a été longtemps débattue³⁹. L'emprise lagide sur la région de l'ouest de Chypre s'est manifestée, nous l'avons vu, de façon particulièrement marquée avec la destruction de Marion et la déportation de ses habitants. L'attribution de l'initiative de la fondation de Néa Paphos au dernier roi autonome de Paphos, Nicoclès, fait désormais autorité. L'hypothèse développée par Cl. Balandier⁴⁰ de l'installation d'une *katoikia* ptolémaïque à l'origine de la fondation urbaine de Néa Paphos, fondée sur les recherches archéologiques récentes, contribue néanmoins de façon décisive à la compréhension de l'articulation entre *Palae*⁴¹ et *Nea* Paphos au début de l'époque hellénistique.

Le cas de Salamine est encore différent. Le grand royaume oriental de l'époque classique entretient traditionnellement des rapports privilégiés avec la Grèce⁴² – position qui se renforce encore sous l'impulsion, au IV^e siècle, de ses deux derniers rois, Pnytagoras et Nicocréon. On en trouve les indices dans la relation particulière qu'Alexandre noue avec Pnytagoras. Après le siège de Tyr en 332, le territoire du royaume de Salamine s'élargit à la suite du don par Alexandre d'un territoire précédemment vendu par Pasikypros de Tamassos à Pumayyaton de Kition. Dans cette récompense – qui restaure au profit de Salamine une configuration territoriale antérieure⁴³ – se dessine le geste fondateur de la politique macédonienne à l'égard de Chypre jusqu'en 310. En 313, Ptolémée nomma Nicocréon de Salamine stratège de Chypre et procéda à un nouveau réaménagement du territoire : les villes et les revenus des cités de Kition, de Kéryneia, de Lapéthos et de Marion furent dès lors portés au crédit du roi de Salamine⁴⁴. Le royaume de Salamine bénéficia donc, au crépuscule de son existence, d'un accroissement territorial qui n'est pas sans faire écho aux ambitions régulièrement exprimées au cours de son

37. SZNYCER 1997 ; FOURRIER 2015, p. 42-43.

38. Diodore, 19, 79, 4.

39. Voir en dernier lieu les actes du colloque édités par Cl. Balandier : BALANDIER (éd.) 2016.

40. BALANDIER 2014 ; BALANDIER 2017.

41. Cette dichotomie exige d'être précisée. L'ancienne et la nouvelle Paphos appartiennent, à l'époque hellénistique, à une seule et même cité. Le sanctuaire d'Aphrodite à Palaepaphos est bien situé sur le territoire de la cité de Paphos dont les organes civiques – et, à partir de la fin du III^e siècle, ceux de l'administration ptolémaïque de l'île – sont regroupés dans le centre urbain, c'est-à-dire à « Néa » Paphos. Par souci de cohérence, nous désignons de préférence, dans la suite de notre étude, l'ensemble que constitue la cité par son nom (Paphos), en réservant les toponymes (Palaepaphos ou Néa Paphos) pour les cas où la distinction fait sens.

42. Rappel dans ROESCH 1980. Voir principalement : POUILLOUX 1976 ; CHRISTODOULOU 2009.

43. Athénée, 4, 63, 3. Voir l'analyse de M. Iacovou : IACOVOU 2002, p. 79, partiellement suivie par CHRISTODOULOU 2009, p. 244.

44. Diodore, 19, 79, 4-7.

histoire par la dynastie teucrède⁴⁵. Avec la mort de Nicocréon et le transfert de la fonction de *stratègos* à Ménélas, l'île de Chypre tombe tout entière sous l'autorité des Ptolémées. D'après les sources hellénistiques, le découpage de l'ancien royaume de Salamine au III^e siècle, sous le règne de Sôtèr ou de Philadelphie, a donné naissance à cinq cités : Chytroi, Golgoi, Karpasia, Lédroi et Tamassos.

Il apparaît à l'énoncé de ces événements que la politique de Ptolémée à l'égard des royaumes chypriotes a évolué du fait de la conjoncture internationale : si l'impérialisme des Diadoques dans la course au pouvoir, engagée dès le troisième quart du IV^e siècle, laissait naturellement peu de place à l'existence des *basileis* chypriotes, l'hypothèse de l'élimination programmée des dynasties locales au nom d'une concurrence idéologique supposée entre Macédoniens et Chypriotes⁴⁶ semble, dans l'état actuel des sources, abusive. Les aspects idéologiques de la présence lagide à Chypre, bien réels, bénéficieraient selon nous d'une analyse plus nuancée.

CHYPRE PTOLÉMAÏQUE : SYNTHÈSE HISTORIQUE

L'histoire de la relation entre Chypre et les Ptolémées s'articule autour de trois thèmes principaux, directement liés à la politique et à la diplomatie alexandrines, et qui correspondent à trois phases chronologiques distinctes : le développement de la puissance lagide hors d'Égypte, la sécurisation du royaume dans le contexte des guerres de Syrie, et enfin la gestion des crises dynastiques, dont la gravité et la fréquence s'accroissent à partir du deuxième quart du II^e siècle. Le corpus des inscriptions chypriotes permet de suivre très précisément les mouvements profonds ainsi que les soubresauts ponctuels de l'histoire lagide.

Dès la fin du IV^e siècle, Chypre s'insère dans la politique extérieure de Ptolémée, prolongée et considérablement développée par Philadelphie après 285. L'activité des Ptolémées au début du III^e siècle est marquée par la rivalité avec les Antigonides pour le contrôle de positions stratégiques en Grèce continentale et en mer Égée. En 287/286, soutenant une révolte contre Démétrios Poliorcète à Athènes, les troupes lagides prennent part à la libération de la cité. Dans le même temps, Sôtèr occupe Tyr, Sidon et les Cyclades, devenant pour un temps le protecteur de la Confédération des Nésiotes⁴⁷. Le décret en l'honneur de Kallias de Sphettos⁴⁸ nous apprend que Ptolémée II se trouve à Chypre en 287 ou 286. En 280/279, le décret dit de Nikouria nous informe, quant à lui, que la Confédération des Nésiotes participe aux *Ptolemaia* récemment fondés à Alexandrie en l'honneur de Ptolémée Sôtèr. Les Insulaires couronnent Philadelphie d'une couronne d'or, tandis qu'ils attribuent à son père des honneurs égaux à ceux des dieux⁴⁹. En 280, Philadelphie remporte la victoire de Samos. En 278, il s'empare de Milet et se lance, en 274, dans la première guerre de Syrie. Entre 267 et 262, des bases navales lagides sont établies à Itanos, Théra, Méthana (Arsinoé) et Kéos. En 262, Éphèse et peut-être Lesbos sont, pour un temps, lagides. À partir de 258, la puissance lagide subit une série de revers : à Andros où la flotte de Philadelphie est battue par Antigone Gonatas, puis à Éphèse, qui passe alors sous influence séleucide. C'est également à ce moment que s'essouffle le protectorat lagide sur la Confédération des Nésiotes⁵⁰. En 246, Ptolémée III, succédant à son père, entame la

45. CHRISTODOULOU 2009, p. 253-257.

46. CHRISTODOULOU 2009, p. 255.

47. WILL 2003, I, p. 94. Voir également : BURASELIS 1993.

48. *JG* II/III3, 1, 4, 911 ; *SEG* 28, 60 ; SHEAR 1978 ; MARQUAILLE-TELLIEZ 2008, p. 45.

49. *JG* XII, 7, 506 (aussi MICHEL 1900, n° 373). Voir également : BRUNEAU 1970, p. 531-532. Le décret doit en outre être exposé près d'un autel de Ptolémée IX Sôtèr II dont la localisation à Délos reste incertaine.

50. L'histoire de la confédération et les différentes phases de son existence ont suscité une bibliographie abondante, notamment : ROUSSEL 1911, p. 447 ; BAGNALL 1976, p. 136-141 ; BURASELIS 1982, p. 60-86 et p. 180-189 ;

reconquête de la Cyrénaïque et s'empare, lors de la troisième guerre de Syrie (246-241), de Séleucie-de-Piérie. Il conclut finalement une alliance avec la ligue achéenne en 243⁵¹, puis soutient Athènes en 226/225⁵².

La conquête de Chypre s'insère dans une phase d'installation de la puissance lagide en mer Égée, marquée par la rivalité avec les Antigonides, puis les Séleucides. Elle est en partie dictée par la nécessité de sécuriser le cœur du pouvoir ptolémaïque, qui comprend, au-delà de la capitale, Alexandrie, et de l'Égypte, la Cyrénaïque et une partie de la Syrie.

La relation entre l'île et les Ptolémées s'intensifie et se transforme dans la deuxième partie de l'époque hellénistique (217-30)⁵³. Les revers successifs subis en mer Égée eurent pour conséquence le repli des intérêts lagides sur les territoires restés en leur possession, et donc sur Chypre. Le corpus épigraphique, s'il apporte peu d'informations directes sur les événements liés aux troubles (documentés par ailleurs par les sources littéraires) qui suivirent la mort de Ptolémée Épiphane en 180, permet néanmoins d'appréhender certaines de leurs conséquences à Chypre. Les témoignages du culte royal fournissent ainsi des indices concernant la nature des relations entre Chypre et Alexandrie. Parmi les dédicaces lagides, et après le dossier – quantitativement exceptionnel – relatif au culte d'Arsinoé Philadelphie, les inscriptions du règne de Philomètor (180-145) sont les plus nombreuses, devant celles du règne de Ptolémée IX Sôtèr II (116-80). Ces deux règnes s'inscrivent dans un contexte dynastique et politique très troublé, et les deux souverains entretiennent des rapports comparables avec l'île de Chypre.

La période qui s'ouvrit avec l'avènement de Philomètor correspond à ce que l'historiographie définit traditionnellement comme le début du déclin de la dynastie ptolémaïque. Les troubles dynastiques importants qui marquèrent les règnes successifs jusqu'à la fin de la monarchie ptolémaïque s'accompagnèrent en effet d'une perte, progressive mais inéluctable, d'influence sur la scène internationale. Conformément aux paramètres propres à l'époque hellénistique, cet affaiblissement était avant tout stratégique et militaire. C'est dans la période allant du règne de Philomètor à celui de Sôtèr II que le caractère personnel des relations entre les souverains et l'île de Chypre connut un resserrement important.

La puissance lagide diminuée à l'extérieur et à l'intérieur, le statut de ses possessions – dans et au-delà des frontières de l'Égypte – était menacé. En 196, Antiochos avait déjà tenté de prendre pied à Chypre à l'annonce, erronée, de la mort d'Épiphane⁵⁴. Lorsque celui-ci disparut effectivement, le futur Ptolémée VI était encore mineur et sous la tutelle de régents contestés. C'est dans ce contexte que s'inscrivit la stratégie de Ptolémée Macron à Chypre qui se solda par un échec grave pour Alexandrie⁵⁵. La sixième guerre de Syrie s'engagea dans ce contexte, encore envenimé par une série d'émeutes en Égypte. Profitant de ces troubles internes, renforcés par

NIGDÉLIS 1990; REGER 1994; WILL 2003, I, p. 239; BURASELIS 2013b, p. 247-266; MEADOWS 2013b, p. 19-38; BURASELIS 2015, p. 358-376; CONSTANTAKOPOULOU 2017, p. 31-55.

51. Celle-ci en fera officiellement son stratège : WILL 2003, I, p. 331.

52. Son rôle dans la libération d'Athènes fut célébré par la création d'une tribu *Ptolemaïs* en 224/223. Les Athéniens n'en supprimèrent pas pour autant les tribus *Antigonis* et *Demetriais* créées en l'honneur des Antigonides. D'après Éd. Will, c'est à ces événements qu'il faut également faire remonter la célébration à Athènes des *Ptolemaia*, ainsi que la construction par Évergète I^{er} du *Ptolemaion*. Voir : WILL 2003, I, p. 363.

53. D'après la périodisation définie par ROBERT 1960, p. 276-361 et généralement adoptée par les historiens : HAMON 2001, p. XX ainsi que les remarques de HELLER 2009, p. 341-342. Pour une application chypriote et une discussion sur les limites de cette périodisation au profit d'une approche sur la longue durée, voir : PAPANTONIOU 2012, p. 86, 371. Voir également le compte-rendu de cet ouvrage par FOURRIER 2013b, p. 445-450.

54. WILL 2003, II, p. 187.

55. MITFORD 1957; MITFORD 1961, p. 20 n° 51; BAGNALL 1976, p. 256; *PPC*, II.65; HÖLBL 2004, p. 147-148.

la mésentente du trio régnant alors à Alexandrie – Philomètôr, son frère le futur Évergète II et Cléopâtre II régnant conjointement –, Antiochos IV s'empara militairement de l'île en 168, avant de se lancer contre Alexandrie. Cette césure, aussi brève que soudaine, de la mainmise ptolémaïque sur Chypre précéda directement un évènement fondateur dans la relation des Lagides avec Rome. La « journée d'Éleusis », ainsi nommée par l'historiographie en référence au quartier d'Alexandrie où se joua la rencontre entre Antiochos IV et Popilius Laenas, intervint en effet parmi une série d'évènements contribuant à installer le Sénat romain dans le rôle d'arbitre qu'il jouera jusqu'à l'arrivée des *imperatores* sur la scène diplomatique et militaire du monde hellénistique. Au lendemain de cette rencontre, Rome exigea par sénatus-consulte que le Séleucide mît fin au conflit en évacuant les possessions extérieures lagides – Chypre, bien sûr – ainsi que le territoire égyptien. À partir de cette date, la plupart des historiens s'accordent à parler de « protectorat romain » pour décrire le statut de l'Égypte lagide⁵⁶. En même temps qu'elle accordait un sursis à l'autorité des Ptolémées en assurant sa viabilité, l'intervention de Rome enregistrait le déclin inéluctable de la dynastie.

En 164 Philomètôr fut chassé d'Alexandrie par son frère Ptolémée VIII et c'est à Chypre qu'il trouva refuge. Son séjour y fut bref; il fut aussitôt rappelé au pouvoir par une délégation alexandrine⁵⁷. On procéda alors au partage du royaume entre les deux frères : Ptolémée VI conserva Chypre et l'Égypte, Ptolémée VIII dut se contenter du royaume de Cyrénaïque. Cette situation indisposa le second, qui, à nouveau, fit appel à Rome. Face à ces querelles dynastiques, le Sénat resta cette fois à l'écart; Ptolémée VIII n'était autorisé à s'emparer de Chypre que s'il s'engageait à ne pas y employer les armes. Devant la résistance de son frère, Ptolémée VIII sollicita à nouveau l'aide de Rome qui, cette fois, prit explicitement parti pour Philomètôr.

Entre 161 et 156, il semble que Ptolémée VIII essaya en vain de débarquer à Chypre. Pour parer aux tentatives d'assassinat dont vraisemblablement son frère le menaçait, il rédigea un testament en faveur de Rome⁵⁸. Avec l'appui du Sénat, il tenta une nouvelle fois de débarquer à Chypre mais il y fut capturé par les troupes fidèles à Ptolémée VI et envoyé à Cyrène. Philomètôr lui donna alors sa fille (la future Cléopâtre III) en mariage, nourrissant sans doute l'espoir d'anéantir ainsi le testament en faveur de Rome.

Philomètôr et son fils Eupatôr gouvernèrent probablement Chypre avec le titre royal⁵⁹. À la mort de Philomètôr en 145, sa veuve Cléopâtre II devint la régente du jeune Eupatôr. Mais les Alexandrins se soulevèrent pour réclamer le retour d'Évergète II, toujours à Cyrène. Plus rien ne l'empêchait alors de s'emparer du trône lagide. Il saisit l'occasion pour se lancer contre Chypre, puis rentra à Alexandrie où se mit en place une nouvelle corégence. Cléopâtre II accepta d'épouser Évergète qui devait ainsi régner conjointement avec son fils Ptolémée VII. Le jour des noces, Évergète le fit assassiner. Ptolémée VIII se signala un peu plus tard par son mariage avec la jeune Cléopâtre III – sa nièce, la fille de Cléopâtre II – par lequel il se dota de deux reines : la mère, sa sœur Cléopâtre II, et la fille, sa nièce Cléopâtre III. En 142, il écarta

56. WILL 2003, II, p. 322.

57. WILL 2003, II, p. 361.

58. Pratique courante à l'époque hellénistique – qui scellera notamment le sort de la dynastie attalide en 133 –, ce procédé assure la sécurité au testateur, la peur de devoir affronter Rome devenue légataire de plein droit dissuadant les ennemis d'attenter à sa vie. Lorsqu'ils sont concernés, les rois lagides offrent la main d'une de leurs filles à leur rival, comptant sur le fait que la naissance d'un héritier légitime rendra le testament caduc. Les Ptolémées utilisent donc avec beaucoup d'à-propos ces deux armes « domestiques » : le mariage (permettant d'introduire légalement des intérêts lagides dans la dynastie rivale) et l'héritage (plus efficace contre les membres de leur propre famille). Le testament de Ptolémée VIII concerne alors son royaume libyen : SEG 9, 7. P. Roussel estime possible que le texte ait également concerné l'île de Chypre : ROUSSEL 1932, p. 288.

59. « Pour mieux lier Chypre à l'Égypte » : WILL 2003, II, p. 363.

du pouvoir Cléopâtre II, engageant l'Égypte dans une guerre civile majeure, tandis que les dernières troupes lagides quittaient leurs bases établies en mer Égée⁶⁰, accentuant encore un peu plus la singularité de la présence lagide à Chypre.

En 132, la concorde fictive qui s'était établie depuis 140 pour sauvegarder la dynastie, entre Ptolémée VIII et les deux Cléopâtre, s'effondra. Des émeutes éclatèrent dans la capitale, obligeant le roi et sa seconde épouse à gagner un lieu sûr : Chypre, à nouveau, servit de « refuge⁶¹ » aux Lagides. Cléopâtre II avait pour projet de mettre sur le trône Ptolémée Memphitès⁶², qu'elle rappela de Cyrène pour le faire acclamer roi à Alexandrie. Mais son plan échoua, Ptolémée VIII parvint à faire enlever Memphitès avant son arrivée à Alexandrie et le retint à Chypre, loin des ambitions de sa mère. C'est alors que Cléopâtre II, seule représentante de la dynastie alors à Alexandrie, décida unilatéralement de se faire couronner reine d'Égypte. C'était la première fois, dans l'histoire de la dynastie lagide, qu'une femme s'emparait seule de l'autorité royale⁶³. Elle remplaça son épithète d'Évergète – qu'elle partageait avec son mari Ptolémée VIII Évergète II – par celles de Philomètôr et de Sôteira, renouant, au moins symboliquement, avec son frère d'une part, avec le fondateur de la dynastie d'autre part. Ce coup d'éclat ne manqua pas d'attiser le désir de vengeance d'Évergète II qui lui fit alors envoyer à Alexandrie – haut fait largement commenté – le cadavre démembré de leur fils Memphitès⁶⁴. L'un des atouts de Ptolémée VIII dans la guerre civile qui l'opposait désormais à sa sœur était certainement d'avoir misé sur les capacités militaires de Chypre en concentrant l'essentiel de ses forces navales dans les grandes bases chypriotes⁶⁵. La situation de Cléopâtre était alors fortement compromise : en ayant conservé sa force militaire, et tenant Chypre, Ptolémée VIII l'enfermait dans Alexandrie. En 129, Cléopâtre décida de faire appel à son gendre, le Séleucide Démétrios II, en lui offrant la couronne d'Égypte. Cependant cette tentative échoua et Cléopâtre fut contrainte de fuir en Asie, ce qu'elle fit, non sans emporter avec elle le trésor royal⁶⁶.

La mort de Ptolémée VIII Évergète II en 116 ouvrit à son tour une période de troubles dynastiques graves au cours de laquelle ses deux fils, le futur Ptolémée IX Sôtèr II et le futur Ptolémée X Alexandre I^{er} allaient se disputer la couronne lagide, encouragés en ce sens par leur mère Cléopâtre III⁶⁷. Évergète II avait en outre légué la Cyrénaïque⁶⁸ à Ptolémée Apion, un fils illégitime, laissant le royaume profondément divisé. Un peu avant la mort de son père, en 117, Sôtèr II fut nommé stratège de Chypre⁶⁹ au cours d'une manœuvre d'écartement plus que de promotion visant à favoriser, de la part de Cléopâtre III, l'ascension au trône de son cadet Alexandre⁷⁰. La position de l'île dans ces années relève d'un subtil calcul politique : Chypre, suffisamment éloignée d'Alexandrie pour permettre l'éviction d'un prince trop ambitieux – ou susceptible de le devenir –, reste suffisamment proche de la capitale pour garantir au

60. À Théra, Méthana et Itanos, voir : WILL 2003, II, p. 429.

61. MACURDY 1985, p. 164. L'auteure fait ici référence à l'éviction de Cléopâtre IV par sa mère, qui a également envoyé Ptolémée X Alexandre I^{er} gouverner Chypre.

62. Né en 144 et jusqu'alors à Cyrène.

63. WILL 2003, II, p. 430.

64. WILL 2003, II, p. 430.

65. WILL 2003, II, p. 432.

66. WILL 2003, II, p. 433.

67. Pour cette période troublée de l'histoire lagide et ses interactions avec l'histoire chypriote, voir désormais : THÉLY 2015-2016.

68. À la mort d'Apion, en 96, la Cyrénaïque revint par testament aux Romains qui ne l'occuperont pourtant qu'en 74.

69. HÖLBL 2004, p. 181.

70. WILL 2003, II, p. 440.

« banni » un retour assez rapide en cas de revers. Aux alentours des années 110-108, selon le schéma que nous venons de décrire, Cléopâtre III désigna Alexandre I^{er} pour succéder au défunt Évergète II. Mais face à la réaction hostile de la population d'Alexandrie, qui refusa de reconnaître la légitimité du cadet, Cléopâtre dut céder. On assista alors au premier échange des rôles entre les deux frères, l'un remplaçant l'autre à la tête de l'île de Chypre.

En 107, Ptolémée IX Sôtèr II fut contraint de fuir Alexandrie. Il passa alors par Chypre pour se réfugier en Syrie, où il rassembla une armée dans le but de s'emparer de l'île. Cléopâtre III rappela alors Ptolémée X Alexandre I^{er} à Alexandrie. De 107 à 88, Chypre fut gouvernée en royaume indépendant de l'Égypte, sans pourtant être émancipée de l'autorité lagide. Ptolémée IX Sôtèr II participa en 103 à une intervention militaire en soutien aux habitants de Ptolémaïs contre le roi de Judée Alexandre Jannée⁷¹. L'inscription 114 fait peut-être référence à cette guerre en évoquant probablement la victoire de Sôtèr II à Asôphôn⁷². Cléopâtre III lança cependant Alexandre dans une campagne militaire en Phénicie et marcha à la tête de son armée sur Ptolémaïs⁷³. Ptolémée IX Sôtèr II tenta alors de remettre la main sur l'Égypte en marchant sur Péluse, mais il fut rattrapé par son frère qui le força à se replier sur Gaza, puis à regagner Chypre où il régna en souverain indépendant jusqu'en 88. En 88, Ptolémée X Alexandre I^{er} subit vraisemblablement les échecs de sa politique intérieure et les Alexandrins rappelèrent Ptolémée IX Sôtèr II. Le royaume lagide réunit ainsi à nouveau Chypre et l'Égypte sous une même autorité. Cependant, Ptolémée X Alexandre I^{er} leva une armée en Asie Mineure d'où il prépara une offensive sur Chypre. Il rédigea également un testament en faveur des Romains⁷⁴. En 87, il périt en tentant de prendre l'île, mettant définitivement la question égyptienne au cœur de la politique romaine, et offrant une unité fragile au royaume de son frère. Ptolémée IX Sôtèr II associa alors à son pouvoir la veuve d'Alexandre : sa propre fille Cléopâtre Bérénice III.

Au terme des péripéties qui secouent les premières décennies du siècle, le fils cadet de Sôtèr II est à son tour proclamé roi de Chypre⁷⁵, le schéma de division du royaume (Aulète tenant l'Égypte, son frère Chypre) se répétant une ultime fois.

Comme le note G. Hölbl, au début du 1^{er} siècle Chypre seule demeure possession lagide et Rome est de ce fait « à la frontière de l'Égypte⁷⁶ ». En effet, on ne saurait retracer l'histoire lagide de la première moitié du 1^{er} siècle sans prendre en considération la nouvelle donne imposée par la puissance romaine. Dès l'avènement de Ptolémée Aulète, l'autorité ptolémaïque était diminuée. En 58, avec la proclamation de la *Lex Clodia de Cypro*, Chypre est annexée par Rome et rattachée à la province de Cilicie. L'annexion fut effective à la suite de la mission de

71. Flavius Josèphe, 12, 206-209.

72. Voir également à Paphos I. *Paphos 24* (cf. CAYLA 2016, p. 281).

73. HÖLBL 2004, p. 188.

74. Selon les mêmes motivations qui avaient poussé son père Évergète II à rédiger lui aussi un testament en faveur des Romains.

75. En 88, Mithridate avait capturé à Cos tous les descendants mâles de la dynastie lagide en la personne des deux fils de Ptolémée IX Sôtèr II et des deux fils de Ptolémée X Alexandre I^{er}. Le fils de Ptolémée X Alexandre I^{er}, le futur Ptolémée XI Alexandre II, parvint à s'enfuir et trouva refuge à Rome. Ces chassés-croisés s'achevèrent avec la mort de Ptolémée IX Sôtèr II en 81/80. Sa fille, Cléopâtre Bérénice, régna alors seule à Alexandrie. Sylla fit envoyer Ptolémée XI Alexandre II à Alexandrie pour l'épouser ; ce qu'il fit, avant de la faire assassiner trois mois plus tard. À la suite de cet épisode il fut massacré par les Alexandrins qui parvinrent à récupérer les fils de Ptolémée IX Sôtèr II et proclamèrent l'aîné roi, sous le nom de Ptolémée XII, dit « Aulète ». Le cadet, quant à lui, devint « Ptolémée, roi de Chypre ».

76. HÖLBL 2004, p. 190 : « Von ihrer einstigen Vormachtstellung in Mittelmeerraum im 3. Jh. verblieben den Ptolemäern am Beginn des 1. Jh. nur noch Zypern. Rom ist unmittelbar an die Grenzen Ägyptens herangerückt. »

M. Porcius Cato et du suicide de Ptolémée « roi de Chypre »⁷⁷. Éd. Will affirme lui aussi que « suivant celle de la Cyrénaïque, l'annexion de Chypre laissait présager le sort de l'Égypte⁷⁸ ». Le sort de Chypre semble en effet inextricablement lié à celui des Lagides. Ainsi amputée d'une province qu'elle tenait depuis deux siècles et demi, l'Égypte se révolta contre Aulète qui ne put remettre les pieds à Alexandrie qu'en 55 sous la protection des troupes romaines. Ainsi débuta l'occupation romaine de l'Égypte. Du point de vue de Chypre néanmoins, la période qui s'ouvrit alors fut, telle que l'a très justement définie L. Mooren, celle « pendant laquelle l'île de Chypre se transforma en province romaine⁷⁹ ». Comme l'ont en effet défendu de nombreux historiens⁸⁰, la date de 58 ne représente pas de rupture radicale dans l'administration de l'île. Sous le règne de la dernière reine d'Égypte, Cléopâtre VII Philopatôr, la position de Chypre connut plusieurs changements éphémères mais demeura, semble-t-il, durablement sous la tutelle lagide, malgré les interventions de Rome.

À sa mort en 51, Ptolémée XII laissait quatre enfants, ainsi qu'un testament en faveur de l'aîné de ses fils, Ptolémée XIII, et de sa fille, Cléopâtre VII⁸¹. En 49/48, Cléopâtre VII, écartée du pouvoir, se réfugia en Palestine où elle parvint à lever des troupes contre son frère. À ce stade, l'histoire de la dynastie lagide et celle de Rome, déjà étroitement liées, se rejoignent de façon déterminante. C'est en effet en 48 que Pompée, vaincu par César à la bataille de Pharsale, vint chercher refuge en Égypte, où Ptolémée le fit froidement exécuter⁸². César débarqua alors à Alexandrie pour exiger la réconciliation du jeune roi avec sa sœur Cléopâtre. Celle-ci, devançant Ptolémée, parvint à obtenir de César la restitution, au profit des Lagides, de l'île de Chypre, qui revint à son frère Ptolémée XIV et sa sœur Arsinoé IV, Cléopâtre VII et Ptolémée XIII obtenant l'Égypte. La décision d'annexion romaine avait moins de dix ans que déjà Chypre refaisait son apparition dans le jeu des Lagides. Un peu plus tard, en 48/47, la guerre d'Alexandrie⁸³ entraîna la disparition de Ptolémée XIII. Au cours de son triomphe égyptien, César fit figurer Arsinoé IV, la sœur rivale de Cléopâtre, parmi les captifs⁸⁴. Cléopâtre, quant à elle, se dota d'un nouveau corégent en la personne de son autre petit frère, Ptolémée XIV, récupéra Chypre, et, la même année, donna naissance à Césarion.

Après l'assassinat de César, Cléopâtre regagna Alexandrie et écarta Ptolémée XIV au profit de Ptolémée XV Césarion, qui devint son corégent. César mort, Cléopâtre lia le destin de l'Égypte à celui d'Antoine. Ces épisodes, qui sont de loin les plus célèbres de l'histoire des Lagides, concernent aussi directement Chypre. C'est en effet à partir de l'alliance avec Antoine que Chypre retrouva une position primordiale sur la scène internationale. Dès 44, Antoine donna l'île à Cléopâtre et Arsinoé, prolongeant ainsi la politique de César et affaiblissant pour la seconde fois la *Lex Claudia* de 58. Plus tard, en 41, au cours de la fameuse « entrevue de Tarse » à laquelle Antoine convoqua Cléopâtre, celle-ci obtint l'expulsion d'Arsinoé, qu'elle

77. Repoussant ainsi l'offre du Romain : il s'agissait d'accepter l'annexion et d'occuper la position de grand-prêtre du sanctuaire d'Aphrodite à Paphos. Pour la question de l'annexion de Chypre, voir : BADIAN 1965.

78. WILL 2003, II, p. 522.

79. MOOREN 1982, p. 322.

80. Voir à ce sujet les études fondamentales concernant la place de Chypre dans la politique de Cléopâtre : BICKNELL 1977 ; MOOREN 1982, notamment p. 322-326 ; MUCCIOLI 2004. J.-B. Cayla parle de « restauration lagide » (CAYLA 2017).

81. Le testament prévoyait également le mariage des deux héritiers, âgés alors respectivement de dix et dix-sept ans.

82. Plutarque, *Pompée*, 85.

83. Plutarque, *César*, 45. Guerre « mi-civile, mi-étrangère », d'après Éd. Will (WILL 2003, II, p. 532), celle-ci opposait César et Cléopâtre à Ptolémée XIII et Arsinoé IV.

84. Épargnée par César au terme du défilé, elle ne le sera pas par sa sœur, qui négociera sa mort auprès d'Antoine au cours de la fameuse entrevue de Tarse.

fera assassiner peu après à Éphèse. La même année, Antoine adjoignit la province de Cilicie à la possession lagide de Chypre, recréant au profit des Lagides la situation administrative issue de l'annexion romaine. Un règne conjoint de Cléopâtre et d'Antoine sur Chypre semble alors se mettre en place. C'est durant celui-ci que le stratège de Chypre, Sérapion, passa au service de Cassius; il fut par la suite assassiné sur l'ordre d'Antoine. En 40 naquirent les jumeaux Cléopâtre Séléne et Alexandre Hélios, que Cléopâtre présenta à leur père à Antioche en 37, avant de mettre au monde Ptolémée Philadelphé⁸⁵ l'année suivante. Au cours des « donations d'Alexandrie⁸⁶ », Antoine – qui contrôlait de fait les ressources chypriotes – fit « don » de l'île à Cléopâtre qu'il épousa en 34. La reine d'Égypte mit alors en œuvre une politique de continuité dynastique, soutenue par une propagande efficace visant à promouvoir ses enfants – et particulièrement son fils aîné Césarion – et à restaurer la puissance lagide. Une récupération symbolique dans laquelle Chypre tient une place non négligeable se mit alors en place⁸⁷.

UN RENVERSEMENT POLITIQUE? UN CHANGEMENT MÉTHODOLOGIQUE

LE SYSTÈME POLITIQUE DES CITÉS-ROYAUMES CHYPRIOTES

A. Mehl⁸⁸ a souligné la spécificité de la domination lagide sur Chypre par rapport aux diverses périodes de domination connues aux époques antérieures. La présentation précise de la situation politique et du système antérieurs à la conquête lagide est un prérequis nécessaire à une étude de la période hellénistique de Chypre en contexte⁸⁹. L'histoire des cités-royaumes a été analysée de façon détaillée, à la suite des travaux de M. Iacovou⁹⁰, par S. Fourrier⁹¹ et A. Satraki⁹², à partir de la documentation archéologique et linguistique, et par A. Cannavò⁹³, notamment à partir des sources textuelles.

Au cours de leur histoire, les royaumes chypriotes indépendants ont à plusieurs reprises connu une autonomie relative, passant successivement sous la tutelle des Assyriens, des rois d'Égypte et de Perse⁹⁴. Si ces périodes de domination extérieure avaient pu restreindre la liberté de manœuvre des rois chypriotes dans les domaines diplomatique et économique, elles n'entravaient pas l'indépendance des royaumes en tant qu'entités politiques maîtresses de leurs institutions internes et manifestant leur identité et leur autorité propres, en tout premier lieu auprès de leurs voisins chypriotes. Les frappes monétaires constituent à ce sujet une source particulièrement éloquentes : chaque cité-royaume possède sa propre monnaie et développe une

85. Notons le emploi de l'épithète empruntée à l'une des figures fondatrices de la dynastie.

86. Plutarque, *Antoine*, 36 et 54, 5-9; Dion Cassius, 49, 41, 1-3. Cléopâtre, déclarée « Reine des Rois », reçut, en plus de l'Égypte, Chypre, la Libye, et une partie de la Syrie aux côtés de Ptolémée Césarion, lui-même « Roi des Rois ». Les fils nés d'Antoine devenaient maîtres de l'Arménie, de la Médie et de la Parthie pour Alexandre Hélios; de la Phénicie, d'une partie de la Syrie et de la Cilicie pour Ptolémée Philadelphé. Voir : BICKNELL 1977; HÖLBL 2004, p. 267.

87. MICHEL 2018a.

88. MEHL 2016.

89. Il s'agit là d'une exigence de même nature que celle exprimée par les organisateurs du colloque de Nicosie consacré à l'étude des *basileis* et *poleis* à Chypre : IACOVOU, HATZOPOULOS 2014, p. 93-94.

90. Voir notamment : IACOVOU 2002; IACOVOU 2007; IACOVOU 2013.

91. Voir notamment : FOURRIER 2002; FOURRIER 2013a; FOURRIER 2014.

92. SATRAKI 2012.

93. CANNAVÒ 2010; CANNAVÒ 2011.

94. Références aux sources antiques dans SATRAKI 2012, p. 320-327 : Hérodote, 3, 19, 3; 3, 91, 1; 5, 103, 1; 5, 115, 1-2; Xénophon, *Cyropédie*, 1, 1, 4; 7, 4, 1-2.

iconographie monétaire distincte et originale. Il suffit ainsi de suivre le discours symbolique analysé par les numismates pour se rendre compte de la césure provoquée par l'installation du pouvoir lagide⁹⁵.

NATURE ET LIMITES DE LA RUPTURE POLITIQUE DU DÉBUT DE L'ÉPOQUE HELLÉNISTIQUE

Si les transformations liées au passage de l'époque classique à l'époque hellénistique ne se manifestent pas également dans tous les domaines, on insiste traditionnellement sur l'importance et l'ampleur du changement qui se produisit alors sur le plan politique. La première conséquence de la rivalité entre les Diadoques à Chypre est la disparition du système politique local⁹⁶, dont M. Iacovou identifie les prémices dans le courant du II^e millénaire av. J.-C.⁹⁷. Ce système, auquel nous attachons, sous l'influence de l'historiographie de langue anglaise, le nom de « cités-royaumes⁹⁸ », n'est pas précisément documenté dans les sources littéraires⁹⁹. Les premières inscriptions royales datent approximativement de la fin du VIII^e et du début du VII^e siècle¹⁰⁰. Pour la période classique, le témoignage d'Isocrate dans les discours adressés aux rois Évagoras et Nicoclès de Salamine est précieux, mais ne compense pas la perte d'écrits précisément consacrés au système politique chypriote, tels que ceux attribués à Aristote – auteur, lui-même ou son école, d'une *Κυπρίων Πολιτεία* dont seuls quelques fragments subsistent¹⁰¹ – ou de son disciple Théophraste, auteur d'un *Περὶ βασιλείας Κυπρίων*¹⁰². L'archéologie, qui nous renseigne essentiellement sur la topographie urbaine et l'organisation des complexes religieux et palatiaux (à Kition¹⁰³, à Idalion¹⁰⁴ et Amathonte¹⁰⁵ par exemple), et dont le témoignage est resté longtemps négligé des historiens, complète en partie l'histoire des capitales royales de Chypre.

Jusqu'à une date récente, les historiens, se fondant sur la nature prétendument despotique de la monarchie locale, ont eu tendance à exclure Chypre du monde de la cité grecque¹⁰⁶. On perçoit les effets de cette exclusion latente dans l'historiographie chypriote, toutes époques confondues¹⁰⁷. Comme l'a montré M. Iacovou en saluant la démarche stimulante et pionnière

95. DESTROOPER-GEORGIADIS 2007 ; MARKOU 2011.

96. Les différences linguistiques entre les différents royaumes ne traduisent pas de variation politique majeure de l'un à l'autre. On peut donc parler d'un système politique chypriote : IACOVOU 2014a ; HATZOPOULOS 2014.

97. IACOVOU 2007, p. 464-465 ; IACOVOU 2012, p. 355 ; SATRAKI 2012. Voir en dernier lieu : IACOVOU 2018.

98. Ce terme n'est pas sans susciter de réserves ; voir l'argumentaire récent de M. Iacovou : IACOVOU 2014a, p. 98.

99. IACOVOU 2014a, p. 99. A. Cannavò a rassemblé dans sa thèse de doctorat les sources textuelles documentant l'histoire de Chypre à l'époque archaïque : CANNAVÒ 2011.

100. SATRAKI 2012, p. 218-220.

101. Cité par Harpocraton : HADJIOANNOU 1975, p. 344 (90), aussi CANNAVÒ 2011, II B 27.

102. Cité par Photios : HADJIOANNOU 1975, p. 346 (91), aussi CANNAVÒ 2011, II B 32.

103. Fouilles d'A. Caubet, S. Fourrier et M. Yon.

104. Fouilles de M. Hadjicosti.

105. Fouilles de l'École française d'Athènes.

106. Encore F. G. Maier (MAIER 2004, p. 1223-1232) : voir l'argumentaire de M. Iacovou à la suite du compte-rendu critique d'A. CHANIOTIS (*Bryn Mawr Classical Review*, 1997) : IACOVOU 2014a, p. 103 ; ou encore la critique de la notice de F. G. Maier par M. Hatzopoulos : HATZOPOULOS 2014, p. 220-221.

107. N. Coldstream affirmait ainsi en 1982 : « In political matters, too, the Cypriots were rigidly conservative. No polis system ever took root among them; they were never to know any form of government other than absolute monarchy, inherited from Mycenaean tradition and in line with eastern despotism » (COLDSTREAM 1982, p. 67). Ce jugement est également particulièrement sensible dans l'étude des institutions des *poleis* chypriotes : voir un exemple récent dans BE 2008, n° 534, où la présence du nom βουλευτής dans une inscription de Kourion entraîne la datation du texte après 58.

de N. Demand¹⁰⁸, ce jugement visant les institutions chypriotes antérieures à l'arrivée des Macédoniens et considérées, par conséquent, comme locales¹⁰⁹ relève d'une tendance persistante à « l'athénocentrisme¹¹⁰ », elle-même révélatrice de l'influence durable de la « colonial archaeology¹¹¹ » dans le champ des études chypriotes. Renforcée par le cloisonnement des études chypriotes dans les domaines artistique, religieux et linguistique, cette perspective contribue à refouler définitivement Chypre aux marges du monde grec.

De fait, les hésitations que l'on perçoit dans l'historiographie concernant le statut politique de Chypre avant l'époque hellénistique résultent en grande partie d'une lecture incomplète du terme « cité-royaume », employé pour définir les royautes chypriotes de l'époque classique. La formule, toujours débattue, ne fait sens que dans une double démarche, alliant à la prise en considération des réalités locales la contextualisation du système dans l'environnement politique méditerranéen de l'Âge du Fer¹¹². La tendance, en effet, à vouloir saisir la réalité d'un système local dans des cadres d'analyse appartenant à des modèles fondamentalement différents – en l'occurrence celui de la tyrannie archaïque, de la *polis* athénienne, ou encore de la royauté perse – a également favorisé la corruption des perspectives. Ce n'est que récemment, sous l'influence des travaux de M. Iacovou¹¹³, que les études chypriotes ont commencé à s'affranchir de ces cadres d'analyse inappropriés, pour prêter une attention réelle aux formes singulières des entités politiques locales.

DÉNONCIATION D'UNE FAUSSE INCOMPATIBILITÉ SÉMANTIQUE ET INSCRIPTION DANS LE DÉBAT PLUS LARGE DE L'HELLÉNISATION DE CHYPRE

Les écueils liés à l'usage d'une terminologie incomplète pour définir la nature des états chypriotes dans l'Antiquité sont encore exacerbés par l'enchevêtrement épais de débats historiographiques majeurs portant sur la position de Chypre dans le monde méditerranéen, et notamment sur la question de l'hellénisation de l'île. S'ils visent plus directement l'histoire des époques antérieures à la conquête lagide, ces débats pèsent de façon considérable sur l'historiographie de la période hellénistique. Il est donc nécessaire de considérer, de façon synthétique, les données de ces problèmes récurrents dans les études chypriotes, ainsi que les principales directions de la recherche historique dans ce domaine.

108. DEMAND 1996, p. 8 : « They [Cypriot polities] were ruled by kings – *basileis* – and there is nothing in the ancient sources that would exclude them from the polis category » ; citation placée en exergue de l'article de M. Iacovou : IACOVOU 2014a, p. 95.
109. La tendance à plaquer la distinction entre les éléments importés et les éléments d'origine locale sur la chronologie événementielle a eu des répercussions particulièrement importantes sur l'étude de la société hellénistique.
110. À l'encontre de ce concept contesté, M. Iacovou invoque celui de « Cyprocentrism » : IACOVOU 2007. On peut parler en français, à la suite de S. Fourrier, de « chypro-centrisme », voir : FOURRIER 2013b, p. 447 n. 9.
111. Pour la définition de cette notion en contexte chypriote, voir : GIVEN 1998. Voir également les réserves émises par Th. Petit concernant le cas d'Amathonte : PETIT 1999 ; IACOVOU 2014a, p. 103. La préface de l'ouvrage de G. Hill citée par M. Iacovou illustre sans équivoque l'influence de la mouvance impérialiste sur l'historiographie chypriote, HILL 1940, p. IX : « Cyprus has had no continuous history of its own [...]. What light we have on it is chiefly a pale and shifting reflection from the activities of the great powers which from age to age have found it necessary to deal with it on their way to some important objective. »
112. HATZOPOULOS 2014, p. 225 ; 232-233.
113. La formule choisie par M. Iacovou lors de la conférence inaugurale du PoCA 2005 est explicite : « Let the island speak: Cyprocentric Approach to the History of the Cypriote Kingdoms. » Voir : IACOVOU 2007 ainsi que les actes du colloque de Nicosie rassemblés dans le CCEC 2014 : HATZOPOULOS, IACOVOU 2014.

L'incompatibilité présumée entre royauté et cité¹¹⁴ repose sur une vision dichotomique du paysage politique méditerranéen de l'Antiquité et se traduit par une compréhension biaisée de l'histoire chypriote, qui se caractériserait schématiquement par le passage d'une pratique tyrannique à une pratique collective du pouvoir. Cette lecture, généralement rejetée par les historiens des époques archaïque et classique, s'appuie sur l'influence traditionnelle des modèles grecs, profondément marqués jusqu'à une date récente par les raisonnements issus de l'étude privilégiée de l'Athènes classique. Le débat qui oppose cette vision traditionnelle et, d'autre part, les résultats de recherches fondées exclusivement sur l'étude de la documentation locale rejoint d'une certaine façon la question, toujours extrêmement vivace, de l'hellénisation de Chypre. L'étude attentive de la documentation chypriote – archéologique, mais aussi textuelle – conduit à reconnaître la relation logique entre le phénomène d'hellénisation et les spécificités locales du système politique¹¹⁵. L'opposition sémantique des *Basileiai* et des *Poleis* est donc, à Chypre, inopérante, et toute analyse du système politique local – et de son évolution au cours de l'histoire – doit se faire à partir de la documentation interne, seule apte à proposer une grille de lecture appropriée aux réalités chypriotes¹¹⁶. La prise en compte de l'originalité du système politique local se présente comme la réponse la plus efficace à la démarche, longtemps dominante, consistant en la perpétuelle recherche des influences extérieures. Mais prendre en compte l'originalité du système local ne signifie pas faire preuve d'indifférence vis-à-vis du contexte méditerranéen dans lequel s'inscrit la royauté chypriote. Au contraire, le réaménagement des perspectives internes doit, selon nous, viser à une meilleure compréhension de la position de Chypre en contexte régional¹¹⁷.

Peu d'indices subsistent qui permettraient de préciser les modalités de la relation des *basileis* avec les cités aux époques archaïque et classique. Les documents les plus importants proviennent du corpus des inscriptions phéniciennes de Kition, où l'on connaît, à côté de la fonction royale, quelques fonctions politiques et administratives¹¹⁸. Ces fonctions ne semblent pas avoir d'équivalent dans les royaumes hellénophones, à l'exception du témoignage de la tablette d'Idalion¹¹⁹ et d'un texte de Cléarque de Soloi, transmis par Athénée¹²⁰, mentionnant l'activité au service des rois chypriotes de *κατασκόποι* et *ἔρευνηταί*, c'est-à-dire d'espions et d'enquêteurs sur le modèle de ceux évoluant à la cour du Grand Roi.

Quelques éléments permettent néanmoins de nuancer la conception traditionnelle de la monarchie chypriote pré-hellénistique. Ces documents – bien connus pour la plupart – présentent une vision éclatée de la situation politique à l'intérieur des cités-royaumes de l'ère

114. « *Basileis* et *Poleis* ne renvoient pas à deux modèles (le premier oriental, l'autre grec) entre lesquels la royauté chypriote aurait été partagée, tiraillée. Ce sont, au contraire, deux termes qui la composent et, partant, concourent à la définir » (FOURRIER 2014, p. 119). De même, un peu plus loin, p. 132 : « Les deux termes [*Basileis* et *Poleis*] paraissent, au contraire, décrire une réalité historique, celle des royaumes chypriotes de l'Âge du Fer, du moins tels qu'on peut les appréhender durant la dernière phase de leur existence, à l'époque classique. » Voir également : DEMAND 1996; MAIER 2004; CANNAVÒ 2010, p. 42.

115. FOURRIER 2008, p. 115 : « L'hellénisation de l'île est indissociable du système politique de la royauté. » Nous privilégierons cette lecture à la mise en évidence par M. Iacovou d'une certaine « ironie » de l'histoire, portée par une version décalée – mais toujours influencée selon nous par la même définition exclusive du concept d'hellénisation – de l'évolution politique de l'histoire chypriote : IACOVOU 2014a, p. 111.

116. IACOVOU 2006, p. 330; CANNAVÒ 2010, p. 40.

117. CANNAVÒ 2010, p. 41.

118. SZNYCER 2004 (*I. Kition*); AMADASI-GUZZO 2015 (*KB VI*).

119. Cabinet des Médailles (Bibliothèque Nationale, Paris), inv. BB 2297. Voir : ICS, n° 217; EGETMEYER 2010, p. 629-635; GEORGIADOU 2010. Voir en dernier lieu : HATZOPOULOS, GEORGIADOU 2013, p. 205-208.

120. Athénée, 6, 68, 255f-256b, aussi CANNAVÒ 2011, II B 29.

classique¹²¹. Deux documents sont généralement convoqués. La célèbre tablette d'Idalion apporte des arguments en faveur d'une lecture plus modérée de la césure politique entre l'époque classique et l'époque hellénistique. On y trouve, à côté de celle du roi, la mention d'un magistrat éponyme et d'une *ptolis* : le don de terre royale – objet principal du texte – au médecin Onasilos, en récompense des services rendus pendant le siège de la cité par les Perses et les Kitiens, résulte de la décision collective du roi et de la cité et s'inscrit dans le cadre chronologique de la *polis*, le temps de la cité¹²². Une inscription de Kourion datant du début du v^e siècle fait d'autre part état de la distribution de terres par le roi aux membres du *damos*¹²³, permettant de conclure elle aussi à la coexistence de deux entités politiques déterminantes à l'époque classique : le roi et le corps civique¹²⁴.

Si, à la lumière de ces réflexions liminaires, la nature de la rupture politique qui s'opère à Chypre à la fin du iv^e siècle paraît d'emblée devoir être nuancée, la réalité même de cette rupture – plutôt une césure – n'est pas non plus sans poser question sur le plan matériel. L'archéologie fournit également des arguments au débat concernant le caractère soudain et total de la disparition de l'organisation et des activités des anciennes cités-royaumes. Nous évoquerons brièvement quelques exemples permettant de préparer des pistes de réflexion générales destinées à guider l'étude du corpus épigraphique.

Les fouilles françaises de Kition-*Bamboula* représentent en ce sens un cas éloquent. Le site se signale en effet par le bon état de conservation des niveaux hellénistiques de même que par l'exploitabilité remarquable des vestiges comprenant des restes architecturaux, de petits objets, de la céramique et des stratigraphies bien lisibles. L'étude des niveaux hellénistiques a démontré de façon assez inattendue que l'activité religieuse se maintient au début de l'époque hellénistique¹²⁵. Sur la *Bamboula*, la séquence chronologique observable ne recouvre donc pas les limites temporelles fixées *a priori* par l'histoire événementielle : si le déclin de la puissance maritime et économique de la cité se fait progressivement sentir – prenant la forme d'un déclin plus que d'une chute brutale – les fouilles plaident contre l'hypothèse, portée par les auteurs anciens, d'une cessation soudaine d'activité à l'aube du monde hellénistique. L'entrée dans le monde hellénistique s'inscrit en fait, à Kition-*Bamboula*, dans une séquence chronologique large, s'étalant de la fin du iv^e au début du ii^e siècle.

Les fouilles chypriotes à Idalion ainsi que les fouilles françaises à Amathonte¹²⁶ apportent, quant à elles, un éclairage sur l'activité des centres palatiaux au iv^e siècle¹²⁷. D'autres indices archéologiques, tels que les statues colossales de Bès découvertes dans la ville basse d'Amathonte, témoignent d'une continuité certaine dans le domaine culturel¹²⁸.

121. Ce constat général peut être étendu à l'époque hellénistique.

122. La « tablette Bulwer » (*ICS*, n° 327), en revanche, ne mentionne pas de magistrat civique : voir NEUMANN 1963 et les rectificatifs à HATZOPOULOS 2009 dans HATZOPOULOS 2011 ; en dernier lieu EGETMEYER 2010, p. 575-577.

123. *I. Kourion* 218 ; *ICS*, n° 180b ; HATZOPOULOS 2009, p. 228 ; HATZOPOULOS 2014 p. 224. Voir également la lecture de S. Lejeune : LEJEUNE 2010. M. Hatzopoulos mentionne également une inscription fragmentaire provenant de Paphos et enregistrant vraisemblablement le texte d'un serment entre le roi et le peuple : HATZOPOULOS 2014, p. 224 et références n. 38.

124. Les témoignages numismatiques de l'importance de l'élément civique à l'époque des cités-royaumes sont rassemblés dans : MARKOU 2011, p. 62-63.

125. *KB IV*, p. 109 ; *I. Kition*, p. 60 ; PAPANTONIOU 2012, p. 87-88.

126. HERMARY 2013. La question de la transition entre les iv^e et iii^e s. à Amathonte a été traitée par P. Aupert et Cl. Balandier : AUPERT, BALANDIER 2018.

127. Un lot considérable de tablettes en argile constituant les archives économiques du royaume d'Idalion, découvert lors des fouilles dirigées menées depuis 1992 par le département des Antiquités, doit encore être publié.

128. PAPANTONIOU 2012, p. 208-290 ; TASSIGNON 2013.

L'historiographie, fondée principalement, et jusqu'à très récemment, sur la mise en évidence de la césure opérée par le renversement des « cités-royaumes » et la disparition des dynasties locales, a donc peu questionné – contrairement au mouvement général observable dans les autres régions du monde hellénistique – le statut et l'activité des cités à l'époque hellénistique¹²⁹. Il est vrai que, par comparaison avec d'autres aires du monde hellénistique, la cité chypriote a laissé peu de traces dans la documentation épigraphique. Peu de témoignages explicites évoquent l'activité des institutions civiques chypriotes à l'époque hellénistique. Les inscriptions permettent néanmoins d'en évaluer le fonctionnement, à condition d'admettre comme présupposé à l'analyse historique que l'état de la documentation ne permet, en aucun cas, d'étudier précisément l'ensemble des institutions d'une cité; seule une vision éclatée des institutions chypriotes est possible. Sur ce point nous disposons d'une documentation paradoxale : les textes les plus explicites ne proviennent pas de Chypre, et il ne nous reste souvent que le « négatif » des *testimonia* internes pour lesquels certaines cités de Grèce et d'Asie Mineure sont si fécondes à l'époque hellénistique.

BILAN INTERMÉDIAIRE

Au terme de cette première approche du contexte historique et politique dans lequel s'insère la conquête lagide, il semble que les débats historiographiques concernant l'appartenance de Chypre au monde de la cité grecque, de même que la vision d'une rupture totale entre les époques classique et hellénistique doivent être dépassés. Nous avons vu que le modèle de la royauté chypriote répondait à des paramètres proprement locaux. Les tentatives de description du système politique chypriote pré-hellénistique se basant sur des critères et des modèles de comparaison extérieurs semblent donc vouées à l'imprécision. L'autorité monarchique et la cité ne s'inscrivent pas à Chypre dans un rapport d'exclusion. D'autre part, l'étude des situations propres à chaque cité-royaume à la fin de l'époque classique et au début de l'époque hellénistique, ainsi que l'analyse de leur intégration au sein du royaume ptolémaïque – alors en cours de formation – nous poussent à mettre en œuvre une approche nuancée et diversifiée. La qualité et l'intensité de la rupture chronologique qui se produit à la fin du IV^e siècle doivent elles aussi être nuancées. Nous avons dans les pages précédentes posé des jalons tendant à montrer que la notion de rupture historique représente une clé de lecture inadaptée à l'étude de la société hellénistique. En effet, si l'île de Chypre connaît une série d'événements d'ampleur significative sur le plan militaire, politique et administratif, cette notion, abstraite de réalité matérielle, doit être éprouvée à l'aune des documents archéologiques et épigraphiques internes.

VERS UNE MEILLEURE COMPRÉHENSION DE L'INTÉGRATION DE CHYPRE DANS LE MONDE HELLÉNISTIQUE

IMPORTANCE DE CHYPRE DANS LA FORMATION DES PUISSANCES HELLÉNISTIQUES

La question du contrôle de Chypre accompagne, nous l'avons vu, la constitution du paysage politique de l'époque hellénistique. La conquête de l'île est ainsi à l'origine de la naissance de deux des grandes dynasties. Ce point, dont les conséquences restent sous-évaluées, mériterait d'être mis en évidence plus précisément. À la mort du roi de Salamine en 310, c'est-à-dire à une date où aucun des Diadoques n'a encore revendiqué officiellement ce titre, Ptolémée installe son frère, Ménélas, à la tête de la cité-royaume avec le titre de stratège-*basileus*. En 306, lorsqu'il s'empare de l'île, Antigone – en même temps que son fils Démétrios – ceint le premier

129. À l'exception de la thèse de H. J. Watkin, restée inédite : WATKIN 1988.

le bandeau royal¹³⁰. L'année suivante, et pour contrer les ambitions de son rival sur l'Égypte, Ptolémée se fait lui-même proclamer roi¹³¹. L'énoncé de ces événements invite à prêter une attention renouvelée à la place et au statut de Chypre dans l'histoire hellénistique. Si la nomination de Ménélas à Chypre n'a pas vraisemblablement déclenché la prise du titre royal au sens où l'entendaient les Diadoques macédoniens, le royaume de Salamine joue le rôle de relais dans un contexte marqué par le progrès constant des ambitions et des rivalités entre les anciens compagnons d'Alexandre. En s'assimilant officiellement un pouvoir local fort – rappelons que Salamine est le plus puissant des royaumes chypriotes à la fin de l'époque classique – Ptolémée se dote d'un avantage considérable pour la défense du royaume égyptien en même temps que d'une emprise locale forte, à la fois sur le plan stratégique et sur le plan symbolique¹³².

ASPECTS ET NUANCES DE LA POLITIQUE EXTÉRIEURE LAGIDE

La diversité de la politique de Ptolémée envers les rois de Chypre témoigne du caractère opportuniste de la politique des Diadoques – et plus tard, des Épigones – dans le domaine de la politique extérieure ainsi que pour l'administration des territoires. Le pouvoir lagide s'exprime indépendamment de considérations théoriques¹³³. Or, Chypre représente pour les Ptolémées une zone d'intérêts aux frontières de la politique extérieure et de la politique intérieure. La domination lagide sur Chypre s'exprime par le biais d'une puissance englobante et unificatrice dont le centre se situe à Alexandrie. La disparition des cités-royaumes opère un changement d'échelle qui se traduit dans la vie quotidienne des cités par un relâchement de l'emprise royale par rapport aux époques antérieures et par une nouvelle médiatisation du pouvoir. L'administration ptolémaïque favorise d'autre part, par le biais d'un personnel varié et fortement hiérarchisé, la répartition des domaines de compétence royale. L'installation sur place d'un stratège pour gouverner l'île représente le degré suprême de la médiatisation du pouvoir royal. Parallèlement à ce phénomène de répartition – né en partie de l'éclatement des cités-royaumes – le développement local d'une idéologie royale efficace contribue à une certaine adhésion à cette forme hautement personnalisée du pouvoir que représente la monarchie lagide. Cette configuration est marquée à la fois par le principe d'unité qui contraste fortement avec la situation des époques précédentes, et, de façon moins nettement perceptible, par la permanence d'un certain nombre de paramètres hérités de la division antérieure en cités-royaumes. Il est difficile, en effet, de considérer l'île de Chypre à l'époque lagide comme une addition d'unités séparées.

Deux écueils contraires semblent donc devoir être évités : d'une part exagérer les conséquences de la conquête lagide du point de vue de l'organisation territoriale de Chypre, d'autre part sous-estimer les effets de l'unification politique de Chypre et de son intégration au sein d'une entité plus vaste sur la société chypriote.

ANALYSE CRITIQUE DE LA CHRONOLOGIE TRADITIONNELLE

Deux orientations principales se sont jusqu'à aujourd'hui imposées dans le domaine des études hellénistiques à Chypre : la première consiste à repérer et à analyser des éléments de transition

130. BURASELIS 2013a, p. 300.

131. Quelle que soit la date à laquelle on décide de faire débiter l'ère lagide à Chypre, il semble établi que l'île est entrée très tôt dans les plans de Ptolémée fils de Lagos. Voir notamment BAGNALL 1976, p. 1 : « [...] Ptolemy I had no sooner acquired Egypt in the division in Babylon in June, 323, than he began looking outside Egypt ».

132. CHRISTODOULOU 2009.

133. CHAMOUX 1985, p. 198.

entre le système des cités-royaumes des époques archaïque et classique et la conquête lagide – l'étude des « ruptures » et des « continuités¹³⁴ » s'étant principalement concentrée sur cette période charnière –, la seconde à décrire le rôle de l'île dans la politique extérieure lagide et ses enjeux stratégiques. Or cette vision partielle ne semble pas, seule, adaptée à l'étude historique de la période hellénistique à Chypre. Ce constat n'est d'ailleurs pas pour isoler Chypre des autres parties du monde hellénistique. Il semble, au contraire, un point de départ nécessaire à la mise en perspective des études chypriotes dans les études d'histoire hellénistique récentes – prémisses essentielles qu'il nous paraît urgent d'adopter.

La lecture des inscriptions hellénistiques soulève une série de questions quant à la pertinence du découpage chronologique traditionnel, qui met en exergue des évolutions essentiellement politiques, et celle de son application au domaine de l'histoire sociale¹³⁵.

Tout d'abord, on observe que les phénomènes sensibles au cours de la période hellénistique viennent, à de nombreux endroits, se heurter aux frontières chronologiques généralement admises par l'historiographie. Par certains aspects, les conséquences de la domination exercée par les Ptolémées sur l'île de Chypre outrepassent les limites effectives de l'occupation lagide. Il semble donc impératif d'ouvrir la recherche, lorsque la situation s'y prête, aux données des périodes adjacentes, dans le but de rendre compte des contacts qui peuvent se dégager entre les périodes classique, hellénistique et romaine. La situation que nous décrivons est par ailleurs indissociable de celle décrite par les archéologues : « l'époque hellénistique » a sans doute commencé à Chypre bien avant la conquête lagide. Ses marqueurs les plus généralement admis sont en effet sensibles au moins dès la dernière génération des rois chypriotes. Ils se traduisent notamment par la promotion de l'usage de la langue et de l'alphabet grecs, y compris dans le royaume « étéochypriote » d'Amathonte¹³⁶, mais aussi de pratiques culturellement marquées par l'influence de la *paideia* hellénique et l'adoption d'une lecture grecque des mythes et des cultes – lecture dans laquelle l'élément chypriote s'inscrit et *s'identifie*¹³⁷ plutôt qu'il ne se perd ou ne se dissout.

Deux avancées dues aux développements récents de l'histoire hellénistique doivent par ailleurs être prises en considération : 1°) la prise de conscience d'un rythme propre à l'histoire des sociétés antiques et, 2°) la validité d'une chronologie interne à la période hellénistique fondée sur deux grands mouvements qui s'articulent autour d'une coupure sensible généralement à la fin du II^e siècle¹³⁸. D'une part, en effet, il faut distinguer les phénomènes ponctuels des phénomènes de longue durée¹³⁹, travaillant en profondeur la société et pour l'étude desquels les cadres chronologiques traditionnels sont particulièrement inadaptés, comme le soulignait récemment C. Bonnet à propos de la Phénicie hellénistique¹⁴⁰. Cette réflexion sur la chronologie doit généralement être étendue à l'ensemble du monde hellénistique.

134. COLLOMBIER 1993, p. 119-147; HATZOPOULOS 2009.

135. PAPANTONIOU 2012.

136. En témoignent les inscriptions bilingues et digraphes datées du règne d'Androklès. Voir notamment l'inscription 64 ainsi que : HELLMANN, HERMARY 1980, n° 63.

137. D'abord au sens de : *se définir, se particulariser* – dans la mesure où ces éléments mythiques et culturels deviennent, à ce moment-là, des marqueurs du *caractère* chypriote. On rejoint là la question àrement discutée de l'hellénisation de Chypre.

138. *Supra*, p. 26 n. 53.

139. La pertinence de cette conception braudélienne des sociétés antiques pour l'étude de l'histoire hellénistique de Chypre a déjà été soulignée par S. E. Alcock (ALCOCK 1993, p. 167-170) et G. Papantoniou (PAPANTONIOU 2012, p. 86, 371).

140. BONNET 2015, p. 532 : « Il faut, d'une part, travailler sur un laps de temps suffisamment ample, afin d'embrasser les temporalités courtes du conjoncturel et les respirations profondes du temps long (ici une époque hellénistique qui s'amorce dès avant Alexandre). »

Si l'on a longtemps insisté sur la notion de transition entre les périodes classique et hellénistique, d'autres travaux s'attachent désormais à montrer la liaison, étroite, entre l'époque hellénistique et l'époque romaine, en s'appuyant notamment sur les sources épigraphiques¹⁴¹. M. Kantiréa et T. Fujii ont, par leurs travaux, produit des éléments de réflexion essentiels sur ce point, grâce à l'étude du culte impérial notamment¹⁴². En de nombreux endroits, la lecture des inscriptions hellénistiques nous invite à révoquer en doute la division chronologique traditionnelle et à appréhender la pertinence d'une lecture basse de la césure, du point de vue de l'histoire sociale, qui définit habituellement le passage de l'époque hellénistique à l'époque romaine. En effet, un certain nombre de transformations, en germe depuis la fin du iv^e siècle, atteignent leur degré d'achèvement sous l'Empire romain. On note ainsi que certains marqueurs de l'appartenance à la *koinè* hellénistique ne se déclarent que tardivement à Chypre, après la chute de la dynastie lagide. Ce phénomène est particulièrement visible, sur le plan politique, dans le faible degré d'expression des institutions civiques à l'époque hellénistique, tel qu'on peut le mesurer à l'aune des décrets conservés, ou encore dans le rôle des notables dans la cité¹⁴³.

141. Voir notamment les recherches de J.-B. Cayla sur les liens familiaux entre Chypriotes et commerçants romains (CAYLA 2006) et celles de D. Michaelides sur l'économie chypriote (MICHAELIDES 1996).

142. KANTIRÉA 2008 ; FUJII 2013. En ce qui concerne l'ouvrage de T. Fujii – essentiel pour le développement des recherches en épigraphie chypriote – il est peut-être regrettable que les liens entre les deux périodes ne soient le plus souvent qu'esquissés, le culte lagide n'étant évoqué que dans les remarques introductives (p. 17-19) et conclusives (p. 122-123).

143. Celui-ci tendant à se développer considérablement à l'époque impériale, voir : KANTIRÉA 2008 ; KANTIRÉA 2011.

CHAPITRE II

LA VOCATION STRATÉGIQUE DE LA CONQUÊTE DE CHYPRE PAR LES LAGIDES

CHYPRE DES PTOLÉMÉES ?

Présentant le règne de Philopatôr et le comparant à celui de ses prédécesseurs, Polybe formule cette observation qui a servi de fondement à l'analyse de la puissance lagide au III^e siècle : *Τοιγαροῦν ἐπέκειντο μὲν τοῖς τῆς Συρίας βασιλεῦσι καὶ κατὰ γῆν καὶ κατὰ θάλατταν, Κοίλης Συρίας καὶ Κύπρου κυριεύοντες* [...] ¹⁴⁴. Malgré sa concision, cette formule exprime nettement ce qui, selon l'historien, en constitue le ressort principal : les possessions extérieures que les trois premiers Ptolémées ont su adjoindre au royaume d'Égypte, et notamment la Coélé-Syrie et Chypre. Le contrôle de la première représente un enjeu militaire permanent pour les Lagides et l'un des motifs principaux des six « guerres de Syrie ». Celui de Chypre est capital pour contribuer à la sécurisation du delta égyptien ¹⁴⁵.

La dédicace de Démétrios II (111) découverte à Néa Paphos nous paraît illustrer la position de Chypre sur l'échiquier international et dans le dispositif stratégique des Ptolémées. Si, par sa nature, cette inscription entre dans l'abondante série des honneurs rendus aux Ptolémées, la base dédiée par le Séleucide en l'honneur de Philomètôr est originale, à la fois en raison de l'identité du dédicant et de son lieu d'exposition : le siège de l'administration lagide de Chypre à Néa Paphos. Une autre inscription (58), non moins exceptionnelle, fait état de l'importance stratégique de Chypre pour les Lagides. La base de statue dédiée à Palaepaphos par un roi Ptolémée, en l'honneur de l'architecte naval Pyrgotélès (ou Ergotélès) représente en effet l'unique document honorifique conservé émis par un membre de la dynastie lagide à Chypre ¹⁴⁶.

Chypre, à l'époque hellénistique, est le plus souvent assimilée à une « dépendance extérieure » des Ptolémées. Les sources épigraphiques jouent un rôle de premier plan dans cette

144. Polybe, 5, 34 : « [...] Maîtres de la Coélé-Syrie et de Chypre, ils tenaient en respect les rois de Syrie sur terre comme sur mer ».

145. Pour une relecture récente de l'impérialisme défensif lagide, voir : PÉBARTHE 2014.

146. Ce résultat forme un contraste fort, au contraire, avec les dédicaces honorant les Ptolémées.

définition. Près de quatre-vingts textes trouvés à Chypre sont émis par les souverains lagides ou leur sont directement destinés. Quatre-vingt-dix autres inscriptions concernent des membres de la cour lagide, tous domaines confondus (militaire, administratif, religieux). On peut estimer qu'environ 37 % du corpus épigraphique total peut être rattaché directement à la sphère de la cour lagide¹⁴⁷. Les rois Ptolémées occupent donc une place importante dans le corpus des inscriptions de Chypre à l'époque hellénistique. Cependant, si importante soit-elle, cette position n'est pas écrasante : la majorité des textes rassemblés ne se rapporte pas directement aux souverains ni au personnel alexandrin en poste à Chypre. Ce constat nous amène à nuancer les affirmations d'I. Nicolaou¹⁴⁸ et de P. Roesch¹⁴⁹ qui tendent à faire de la domination lagide sur Chypre l'unique enjeu de l'étude des inscriptions chypriotes d'époque hellénistique.

Toutefois, et malgré cette réserve, l'étude de la société chypriote hellénistique ne peut se dispenser de l'analyse des dimensions stratégique et militaire de la présence lagide. Ces aspects, qui ont bénéficié jusque très récemment de l'attention presque exclusive des historiens, présentent en effet les principaux facteurs à l'œuvre dans les dynamiques profondes qui façonnent la société chypriote entre la fin des cités-royaumes et l'époque romaine¹⁵⁰.

Les modalités d'exercice de l'autorité ptolémaïque sur les cités chypriotes demeurent obscures dans la pratique. Plusieurs indices laissent à penser que les Ptolémées ont maintenu ou imité le système qui était en place sous les derniers rois autonomes, mais ce dernier est, faute de sources, mal connu dans l'ensemble. Toutefois, l'importance des armées présentes à Chypre et l'intensité de l'occupation lagide sont des indices sûrs de la dépendance de l'île dans les domaines considérés traditionnellement comme constitutifs de l'autonomie des cités : la politique extérieure, la puissance militaire, la gestion des ressources, la frappe de la monnaie.

Le premier point laisse peu de place au doute. La résolution du conflit ayant opposé Ptolémée aux rois chypriotes alliés à Antigone dans le dernier quart du IV^e siècle est significative quant à la nature des rapports entre les cités chypriotes et la puissance lagide en matière de politique extérieure. La défaite de Salamine et la conquête de l'île par Antigone et Démétrios Poliorcète en 306 ont dû marquer un autre tournant dans la politique lagide vis-à-vis des cités chypriotes. La possession de Chypre constituant un enjeu vital pour Alexandrie, il n'était assurément pas question de laisser les cités de l'île nouer des relations diplomatiques avec l'une ou l'autre des dynasties concurrentes. En l'état de la documentation, aucun texte ne fait d'ailleurs état de quelque relation que ce soit ayant officiellement engagé une cité de l'île avec l'étranger, exception faite de la fameuse inscription d'Argos enregistrant des donations de cités chypriotes (44). Mais il est sans doute significatif que les cités chypriotes en question apparaissent dans ce texte aux côtés des Ptolémées : la tutelle lagide accompagne le seul geste politique des cités chypriotes attesté par les sources en dehors de l'île.

L'omniprésence des armées lagides – exclusivement constituées à Chypre de mercenaires établis en garnisons ou résidents – dans le corpus épigraphique chypriote confère à la domination ptolémaïque sur l'île son caractère en premier lieu militaire. Les sources concernant

147. Nous ne tenons pas compte dans ce calcul des textes mentionnant individuellement les soldats (en majorité des épitaphes, ainsi que quelques listes de contribution), bien que leur présence à Chypre soit l'une des conséquences directes de l'implantation lagide.

148. Cf. Préface de la *PPC* en 1976.

149. ROESCH 1980.

150. Ce constat peut selon nous s'étendre au-delà des limites chronologiques imposées par notre sujet.

la présence de troupes chypriotes servant dans les armées lagides sont en revanche presque muettes¹⁵¹. L'absence d'officiers chypriotes au sein des armées lagides est néanmoins remarquable. L'île pouvait en effet se targuer de compétences et de traditions reconnues notamment dans le domaine naval. Il semble donc que les Lagides, bien qu'ils aient exploité les ressources naturelles de l'île de Chypre permettant l'entretien de la flotte et manifestement recherché le savoir-faire local en matière de construction navale (58), se soient dispensés de recourir aux services d'officiers chypriotes. Cette situation, bien que remarquable, peut néanmoins être relativisée et appelle une réflexion plus large sur la nature des rapports entre les armées lagides – ou indirectement sous contrôle alexandrin – et les sociétés au sein desquelles elles évoluent. Sous influence ptolémaïque entre la fin du premier quart et le début du troisième quart du III^e siècle, le *koinon* des Nésiotes est par exemple doté d'amiraux exclusivement originaires de cités extérieures aux îles des Cyclades.

Assujetties et tenues par des garnisons, les cités chypriotes n'ont vraisemblablement pas d'autonomie militaire : les forces au service des rois sont les seules à avoir une visibilité dans nos sources. Les inscriptions sont muettes quant à l'existence de conflits internes à l'époque hellénistique. Un seul décret, provenant de la cité de Kourion, évoque peut-être un mouvement de défense interne à la cité, mais le texte, trop fragmentaire, ne permet pas de le rattacher à un événement particulier (42).

La présence du stratège, le plus haut dignitaire de la cour lagide à Chypre, son installation à la fin du III^e siècle, entre les règnes de Philopatôr et d'Épiphanè, dans la nouvelle capitale de l'île à Paphos ainsi que le développement à Chypre des organes de la cour lagide, suggèrent que le statut de l'île dans le royaume ptolémaïque outrepassa le cadre du strict impérialisme défensif mis en avant par M. Rostovtzeff dans son *Histoire économique et sociale du monde hellénistique*.

L'OCCUPATION MILITAIRE

TYPES D'INSCRIPTIONS

Parmi les domaines où s'exprime la puissance des Ptolémées à Chypre, le domaine militaire est celui pour lequel les textes épigraphiques se révèlent les plus explicites¹⁵². L'épigraphie livre sur ce point des témoignages essentiels. Une partie du corpus des inscriptions hellénistiques de Chypre peut à juste titre être assimilée à une revue militaire. Différents types de documents sont ici utilisés :

- des dédicaces : les forces armées positionnées dans l'île par les Ptolémées émettent, à tour de rôle, des dédicaces dont les officiers qui les commandent – et en premier lieu, les stratèges – sont les principaux bénéficiaires ;
- des épitaphes, notamment celles qui concernent des étrangers, présentes en grand nombre dans le sud de l'île (Amathonte, Kition) et que l'on associe généralement à la présence de mercenaires lagides¹⁵³ ; quelques épigrammes funéraires représentent des témoignages plus explicites de cette catégorie (1 et 9) ;
- quelques inscriptions votives ;
- des textes officiels, conservés en petit nombre ;

151. De maigres témoignages existent néanmoins, tels que des balles de fronde inscrites : AVRAM, CHIRIAC, MATEI, « Balles de fronde grecques en pays Gète et ailleurs. Sur les traces de Zopyrion dans le bas Danube », *RA*, 2013/2, p. 227-303.

152. MEHL 1995 ; MEHL 1996 ; MEHL 2016.

153. Cette position n'est pas sans susciter des réserves : voir MICHEL 2016, p. 298.

- des listes de noms : fragments de listes de contributeurs ou même pétition de soldats adressée à la chancellerie royale.

CHYPRE, OBSERVATOIRE DE LA HIÉRARCHIE MILITAIRE LAGIDE

Ce parcours dans les aspects militaires de la présence lagide nous amène à considérer différentes fonctions communes aux armées hellénistiques et qui ont fait l'objet d'études thématiques plus ou moins récentes¹⁵⁴.

Nous commencerons notre enquête par les soldats. Ils apparaissent collectivement dans les inscriptions sous trois dénominations : les soldats (στρατιῶται, στρατευόμενοι), les forces armées (αἱ δυνάμεις, précédé la plupart du temps de la précision géographique ἐν Κύπρῳ ou bien ἐν τῇ νήσῳ et du participe présent ou parfait du verbe τάσσω), ou encore par la mention de *koina* de mercenaires regroupés par ethniques (par exemple, τὸ κοινὸν τῶν ἐν τῇ νήσῳ τασσομένων Λυκίων). Les troupes de soldats (αἱ δυνάμεις) sont parfois caractérisées par la mention de leur spécialisation : πεζικαί, ἵππικαί, ou encore, dans l'ordonnance de Ptolémée VIII (25), ναυτικαί. Fantassins et cavaliers sont parfois désignés expressément par les termes οἱ πεζοί (15, 25) et οἱ ἵππεῖς (25).

Lorsqu'ils sont nommés collectivement, les soldats figurent la plupart du temps dans les inscriptions de type honorifique, directement en position de dédicataires (par exemple à Salamine où ils dédient dans l'inscription 5 une statue de Myrsinè, épouse du stratège Pélops, ainsi que la base de statue d'un Ptolémée près du temple de Zeus dans l'inscription 100)¹⁵⁵ – quand ils ne sont pas simplement mentionnés de façon indirecte dans les textes honorant les officiers qui les commandent.

Parmi les officiers mentionnés dans les inscriptions chypriotes, la plupart sont en poste à Chypre. Dans quelques cas, les personnages sont explicitement présentés comme occupant des fonctions militaires à Alexandrie (c'est le cas de Kalliklès fils de Kalliklès, honoré à Paphos et à Kourion : 18, 49 et *I. Paphos* 74) ou plus généralement en Égypte (*I. Paphos* 59-60), et même dans d'autres régions sous influence lagide, comme c'est le cas pour Théodōros, originaire d'Arsinoé de Pamphylie, commandant des troupes stationnées à Charadros, sur la côte de Cilicie Trachée, et honoré par le thiasse des Épigones dans la région de Soloi (3). La raison de la présence à Chypre de ces officiers n'est jamais précisée dans les textes.

Nous reviendrons plus loin sur la distinction entre les titres et les fonctions pour l'étude des cercles du pouvoir lagide¹⁵⁶. Celle-ci n'est pas toujours aisée à opérer dans le domaine militaire. Il semble que, dans ce secteur, les titres auliques ne sont pas attribués systématiquement selon une grille stable, tout au moins dans une mesure moindre que dans les autres secteurs de la hiérarchie ptolémaïque¹⁵⁷.

154. LAUNEY 1987; CHANIOTIS 2002; CHANIOTIS 2005; FISCHER-BOVET 2014. Pour Chypre en particulier : BAGNALL 1976; MEHL 1996.

155. Voir également : *I. Salamine* 71.

156. VAN'T DACK 1990, p. 437 : « [...] on doit distinguer entre, d'une part, l'exercice *de facto* d'une fonction et d'autre part, le titre honorifique d'une charge qu'on se voyait accordé avec survivance ; il en existe des exemples dans le secteur militaire et sans doute ailleurs ».

157. Voir : MOOREN 1977, p. 209. Après avoir évoqué la situation, exceptionnelle, du stratège de Chypre au sein de la hiérarchie aulique, l'auteur décrit ainsi la position des autres agents ptolémaïques : « La deuxième place est occupée par les fonctionnaires de l'administration civile qui n'ont pas d'autorité militaire. En troisième lieu viennent les fonctionnaires de l'administration financière. Les fonctionnaires de l'armée doivent être répartis dans les diverses séries : certains occupent une position sociale très élevée, tandis que d'autres se trouvent tout à fait au bas de l'échelle. »

LES FONCTIONS DE COMMANDEMENT

Les fonctions de commandement retiendront davantage notre attention. Les commandants de villes et les commandants de contingents militaires, désignés de façon générale par la préposition ἐπί suivie du génitif (ἐπὶ τῆς πόλεως, ἐπ' ἀνδρῶν) entrent également dans cette catégorie. Sont aussi concernés les préposés au secrétariat des armées (ἡ γραμματεία τῶν δυνάμεων dans l'inscription *I. Kition* 2022).

Ἡγεμόνες et ἐπ' ἀνδρῶν

Commençons par la catégorie, débattue, des ἡγεμόνες. Pour P. Roesch¹⁵⁸ notamment, le terme ἡγεμών désigne en effet une fonction, celle de *commandant*¹⁵⁹. R. S. Bagnall¹⁶⁰, quant à lui, attribue cette fonction aux officiers ἐπ' ἀνδρῶν. Les inscriptions de notre corpus ne permettent pas de trancher définitivement cette question. Elles permettent néanmoins d'émettre l'hypothèse de l'équivalence entre ces deux fonctions (la formule ἐπ' ἀνδρῶν seule devant alors être considérée comme une abréviation de la formule, jugée sans doute redondante, ἡγεμών ἐπ' ἀνδρῶν). Si le terme ἡγεμών précède le plus souvent directement le génitif du corps sur lequel s'exerce son autorité, la formule ἡγεμών ἐπ' ἀνδρῶν est en effet loin d'être isolée dans le corpus chypriote. La fonction d'ἐπ' ἀνδρῶν est associée à un seul officier dans l'épigramme funéraire de Praxagoras à Kition (9). Le registre poétique de ce texte justifie sans doute cette particularité.

Nous regroupons dans le tableau ci-après les différentes attestations de ces officiers dans le corpus.

Numéro	Nom / Ethnique	Fonction ¹⁶¹	Type de texte	Site	Date
14	Prôtarchos	[ἡγεμών ἐπ' ἀνδρῶν]	Dédicace honorifique	Palaepaphos	190-170
<i>I. Paphos</i> 76	Collectif	οἱ ἡγεμόνες [τῶ]ν ἐν τῇ νήσῳ τασσομένων Κ[ιλίκων]	Dédicace honorifique	Palaepaphos	142-131
<i>I. Paphos</i> 43	Collectif	οἱ ἡγεμόνες τῶν ἐν Κύπρῳ οἱ τασσομένων δυνάμ[εων]	Dédicace honorifique	Palaepaphos	143/142
22	Chairias	ἡγεμών	Dédicace honorifique	Palaepaphos	160?
MITFORD 1961a, p. 22 n° 55 (<i>I. Paphos</i> 29)	Collectif	οἱ ἐν Κύπρῳ [τεταγμένοι ἡγ]εμόνες καὶ ἵπ[αρχοι ἐπ' ἀνδρῶν]	Dédicace honorifique	Palaepaphos	154-152

158. ROESCH 1980.

159. On trouve aussi la traduction par « chef » (*I. Salamine*); nous lui préférons la première solution.

160. BAGNALL 1976.

161. Nous donnons simplement dans cette colonne un extrait de l'inscription.

Numéro	Nom / Ethnique	Fonction ¹⁶¹	Type de texte	Site	Date
<i>I. Salamine</i> 92	Diktys	ἡγεμόνα τῶν ἐν Κύπρῳ τασσομένων] Κρητῶ[ν	Dédicace honorifique	Salamine	142-131 ou 124-116
<i>I. Salamine</i> 84	Collectif	οἱ ἡγεμόνες τῶν] [ἐν Κύπρῳ ὑπ]ηρητικῶ[ν δυνάμεων	Dédicace honorifique	Salamine	200-150
<i>I. Salamine</i> 75	Collectif	οἱ ἡγεμόν[ες τῶν ἐν Κύπρῳ τασσομένων δυνά]-μεων	Dédicace honorifique	Salamine	142
3	Théodôros d'Arsinoé de Pamphylie	ἡγεμόνα τὸν τεταγμένον ἐπὶ Χαράδρου	Dédicace honorifique	Soloi	240-220
27	Mélankomas d'Étolie	ἡγεμόνα	Dédicace honorifique	Kition	145-116
95	Poseidippos	φρούραρχο[ς καὶ ἡγεμὼν τῶν ἐπὶ] [τῆς ἄκρας(?)] καὶ κατὰ Κίτιον + συνηγεμόνες	Dédicace honorifique	Kition	246-221
114	Collectif	ἡγεμόνες ἐπ' ἀνδρῶν	Consécration	Kition	103?
9	Praxagoras de Crète	ἐπ' ἀνδρῶν ἀγεμόνα	Épigramme funéraire	Kition	Fin du III ^e -début du II ^e s.
24	Sôphanès d'Achaïe	ἡγ[εμόνα ἐπ' ἀνδρῶν]	Dédicace honorifique	Karpasia	Milieu du II ^e s.
MICHAELIDOU-NICOLAOU 1969, p. 157 n° 5	Léonnatos de Chios	ἡγεμόνα ἐπ' ἀνδρῶν	Dédicace honorifique	Karpasia	II ^e s.
NICOLAOU 1964, p. 199 n° 12	Mennéas	ἡγεμόνος	Consécration	Kérynia	II ^e s.

Tableau 1. Les commandants dans le corpus chypriote.

Ces officiers apparaissent le plus souvent collectivement en position de dédicants. Les commandants des troupes ciliciennes honorent le stratège Séleukos à Palaepaphos (*I. Paphos* 76) puis font dresser la statue de son fils Théodôros lorsqu'il est à son tour stratège (*I. Paphos* 43) ; les commandants en poste à Chypre honorent un stratège *autokratôr* de Thébàide (*I. Paphos* 59-60) ; la dédicace fragmentaire (*I. Salamine* 84) porte à notre connaissance une base de statue érigée par les commandants des ὑπηρετικῶν δυνάμεων, un corps de mercenaires stationnant à Chypre,

en l'honneur d'un personnage occupant les fonctions de grand-prêtre (?), sans doute un stratège de l'île; dans la dédicace *I. Salamine* 75, les commandants des forces armées ainsi que ceux qui sont enrôlés dans leurs rangs (ἀναφερόμενοι ἐν ταῖς [τάξεσιν αὐτῶν], d'après la restitution des éditeurs¹⁶²) honorent le stratège Séleukos. Ils participent également de façon active à la représentation honorifique du roi. À Paphos, les commandants et les commandants de cavalerie (?) font dresser les statues de Ptolémée et de Cléopâtre, dieux Philométores (*I. Paphos* 29); à Kition, le phrourarque et commandant Poseidippos fait dresser la base de statue de Bérénice II (95). Notons que dans cette inscription le dédicant apparaît aux côtés de ses collègues (καὶ Βοΐσκος καὶ οἱ συνηγεμόνες). Toujours à Kition, où les commandants s'associent aux « porte-couteaux » pour consacrer un autel à Zeus Sôtèr et Athéna Nikèphoros en l'honneur de Ptolémée Sôtèr II (114). Quelques commandants se distinguent par ailleurs par la dédicace, à titre individuel, de statues, dans le sanctuaire d'Aphrodite à Palaepaphos : Prôtarchos, du rang des Diadoques¹⁶³, y consacre aux côtés de son épouse la statue de leur fils (14) tandis que Chairias consacre à Aphrodite Paphia les représentations des filles du dignitaire Léonnatos et d'Olympias (22). Certains commandants apparaissent en position de dédicataires. C'est le cas de Diktys, commandant des troupes crétoises, dont la statue est dressée par la cité de Salamine (*I. Salamine* 92). À Soloi, le thiasse des Épigones honore le commandant en poste à Charadros en Cilicie (3). À Kition, l'Étolien Mélankomas¹⁶⁴ reçoit également sa statue (27). À Karpasia, enfin, Sôphanès d'Achaïe est honoré par Zatôn et les ouvriers agricoles (24), de même que Léonnatos de Chios, dont la statue est consacrée « à tous les dieux » (MICHAELIDOU-NICOLAOU 1969, p. 157 n° 5). Un dernier officier peut être assimilé à la catégorie des commandants : Nikanôr, honoré aux côtés de son fils à Kition (15) par des soldats (fantassins et cavaliers) stationnant à Chypre sous ses ordres (ou bien sous leurs ordres, si le fils est également officier)¹⁶⁵. Bien que la mention de la fonction d'ἡγεμών ne soit pas conservée sur la pierre, il fait peu de doute que celle-ci soit implicite¹⁶⁶. Notons que des soldats en poste sous le commandement d'un certain Nikanôr se signalent à Néa Paphos par la dédicace d'une statue de Praüla fille de Mnasimachos d'Épire et mère d'un certain Antiochos¹⁶⁷. Le rapprochement des deux textes est tentant. Toutefois, la comparaison de la photographie de l'inscription de Kition¹⁶⁸ et de celle de l'estampage de la dédicace paphienne incite à la prudence – chacun des textes présentant une graphie bien ancrée chronologiquement, pour le premier, dans le deuxième quart du II^e siècle, et vers le milieu du III^e pour le second.

Quelques inscriptions, enfin, n'entrent dans aucune des catégories précédentes. À Kition, l'épigramme funéraire de Praxagoras de Crète (9) est le témoignage le plus explicite de l'activité de mercenaires à Chypre au service des Lagides. À *Aphrodision*, dans la localité de *Liastrika*, au nord du village d'Akanthou, c'est-à-dire à environ 38 kilomètres à l'est de Kéryneia, trois individus, Agrios, Homilos et Hédeia consacrent à la « Mère des dieux Sôteira » un édifice à étages au nom du commandant Mennéas (NICOLAOU 1964, p. 199 n° 12). J. et L. Robert

162. *I. Salamine* 75, avec les corrections de LANCIERS 2019, p. 198-199.

163. Le personnage appartient au rang des Successeurs. La fonction de ἡγεμών ἐπ' ἀνδρῶν est restituée par T. B. Mitford : MITFORD 1961a, p. 19 n° 49.

164. Notons que le même personnage occupe la fonction d'hipparque. Nous n'analysons pas en détail cette fonction dont le seul autre représentant dans notre corpus est l'officier alexandrin Kalliklès fils de Kalliklès, qui est vraisemblablement en poste dans la capitale du royaume lagide.

165. *I. Kition* 2029.

166. La lecture des éditeurs laisse trop peu d'espace pour la restituer sur la pierre; ἐπὶ τῆς πόλεως est par ailleurs envisageable.

167. MITFORD 1937, p. 35 n° 9; *I. Kourion* 60; *PPC*, II.48, N.16, M.42.

168. *I. Kition* 2029.

considèrent qu'il s'agit d'une dédicace familiale, les trois dédicants étant en fait les enfants de l'officier. L'interprétation d'I. Nicolaou en revanche, qui identifie la Mère des dieux à la grecque Héra, peut être discutée¹⁶⁹.

Les secrétaires des troupes

L'ensemble des troupes est placé sous l'autorité d'un secrétariat des forces armées. Cette fonction, éminente dans le commandement des armées, est sans doute proche de celle de chef d'état-major¹⁷⁰. Deux d'entre eux sont connus à Salamine (*I. Salamine* 239 et notre 16). Le dernier, Théodôros, n'est autre que le fils du stratège de l'île Séleukos. Dans l'inscription 29, il occupe en effet la fonction d'ἐπι¹⁷¹ τῆς κατὰ τὴν νῆσον γραμματείας τῶν πεζικῶν καὶ ἰπικῶν δυνάμεων ainsi que celle de commandant de la ville de Salamine. À cet égard, il est honoré par la cité d'Arsinoé.

Les commandants de cités

L'autre fonction essentielle de l'administration militaire de Chypre est entre les mains des officiers ἐπι τῆς πόλεως. Elle a été étudiée dans le détail par R. S. Bagnall¹⁷². Ces « commandants de villes » sont placés à la tête des cités et leur domaine de compétence semble confiné aux questions militaires¹⁷³. En cela, ils sont proches des phourarques, placés à la tête des garnisons¹⁷⁴.

Avant de refermer l'étude des fonctions de commandement, signalons la présence de deux mentions exceptionnelles dans le corpus :

- Ptolémaïos et Ischyriôn, qui apparaissent dans une inscription honorifique de Palaeraphos, sont, d'après T. B. Mitford (MITFORD 1961a, p. 34 n° 94) τεταγμένοι ἔπαρχοι τῶν κατὰ τὴν νῆσον ἀποστόλων. D'après l'éditeur, suivi par L. Mooren¹⁷⁵, cette fonction de commandement doit être mise en rapport avec le règne d'Alexandre I^{er} et avec le démantèlement de l'amirauté traditionnelle.

169. En effet, l'épiclèse de *Sôteira* est partagée à l'époque hellénistique par diverses divinités féminines – c'est d'ailleurs l'épiclèse d'Athéna dans la dédicace bilingue de Lapéthos (101). Mais Héra n'est pas la seule déesse à pouvoir être qualifiée de « Mère des dieux » (BE 1966, n° 492). Nous pouvons avec plus d'assurance penser à Cybèle – dont c'est l'une des appellations traditionnelles –, à Isis, dont le culte est particulièrement actif dans le nord de l'île à l'époque hellénistique, à Astarté, ou pourquoi pas à une Isis-Aphrodite (HERMARY 2012, p. 23-24, à propos du texte 112). Enfin, le toponyme du lieu de découverte de l'inscription, *Aphrodision* (Strabon, 14, 682), va à l'encontre d'une identification du sanctuaire à la déesse Héra. Pour finir, notons que l'onomastique du personnage honoré dans cette inscription invite à ne pas sous-estimer l'hypothèse d'une influence phénicienne : Mennéas porte en effet un nom susceptible d'avoir été directement transcrit du phénicien. La fluidité reconnue de la déesse Aphrodite en matière de transferts religieux et la facilité avec laquelle son culte est assimilé à celui d'Astarté (BONNET 2015, p. 426-439) plaident ainsi en sa faveur.

170. ROESCH 1980, p. 252.

171. Ici au sens de « placé à la tête du secrétariat des forces à pied et à cheval ».

172. Voir également les études plus ponctuelles de L. Mooren et A. Mehl : MOOREN 1977, p. 193-196 ; MEHL 2016.

173. Voir à ce sujet les remarques de W. Peremans et Ed. Van't Dack à propos du royaume attalide : PEREMANS, VAN'T DACK 1968, p. 81-87 (cité dans SAVALLI-LESTRADE 2001, p. 90) : « [l'ἐπι τῆς πόλεως attalide] n'interférait pas avec les institutions des villes placées sous son autorité : il ne figure pas dans l'intitulé des décrets civiques, et les cités n'ont pas besoin de lui pour gérer leurs relations avec le roi ou d'autres cités. Le stratège régional, en revanche, était l'intermédiaire entre les cités ou les autres communautés de son district et le roi [...] ».

174. T. B. Mitford s'interrogeait quant aux rapports entre les deux fonctions et faisait l'hypothèse que ἐπι τῆς πόλεως puisse remplacer le phourarque dans certaines cités : MITFORD 1953b, p. 153.

175. MOOREN 1977, p. 197. Voir également les réserves exprimées par L. Robert, BE 1961, p. 256-257 n° 824 ; et désormais : I. Paphos 23.

- Une inscription funéraire provenant de la région de Karpasia (8) porte à notre connaissance la présence d'un triérarque, seul représentant, avec le stratège de l'île¹⁷⁶, du commandement de marine à Chypre.

Numéro	Nom / Ethnique	Fonction ¹⁷⁷	Type de texte	Site	Date
47	?, Sidonien	[ὁ γενόμενος ἐπὶ τῆς πόλεως φρούραρχος] ¹⁷⁸	Décret	Kourion	Troisième quart du III ^e s.
10	Démétrios fils de Machatas, Thessalien	ἐπὶ τῆς πόλεως	Dédicace honorifique	Kourion	200-193
<i>I. Salamine 88</i>	?	ἐπὶ τῆς πόλεως	Dédicace honorifique	Salamine	II ^e s.
MICHAELIDOU-NICOLAOU 1968, p. 26 n° 5	Achéen	ὁ ἐπὶ τῆς [πόλεως] γενόμενος φρούραρχ[ος]	Dédicace honorifique	?	Fin du III ^e s.
19	? Samien fils d'Ammónios	τὸν ἐπὶ τῆς [π]όλεως	Dédicace honorifique	Amathonte	163-145
20	Agias, Crétois	ἐπὶ τῆς πόλεως	Dédicace honorifique	Kition	163-145
27	Mélankomas, Étolien	τὸν γενόμενον ἐπὶ τῆς πόλεως	Dédicace honorifique	Kition	145-116
11	Aristos fils de Timodèmos de Chios	ἐπὶ τῆς πόλεως	Dédicace honorifique	Karpasia	192-190

Tableau 2. Les officiers ἐπὶ τῆς πόλεως dans le corpus chypriote.

Autres militaires et fonctions remarquables

Nous avons déjà évoqué le cas de Pyrgotélès (58). Si cette inscription est exceptionnelle du fait de l'identité de son dédicant, d'autres ingénieurs – plus précisément, des ἀρχιτέκτονες¹⁷⁹ – font leur apparition dans les textes épigraphiques. C'est sans doute la fonction, par exemple, de Karpíon, honoré dans le sanctuaire d'Aphrodite à Palaepaphos par ses quatre fils accompagnés

176. Le stratège de Chypre occupe la fonction de navarque de la flotte lagide à partir de 142.

177. Nous donnons simplement dans cette colonne un extrait de l'inscription.

178. La titulature est celle proposée par T. B. Mitford (*I. Kourion* 32) mais vigoureusement rejetée par R. S. Bagnall et Th. Drew-Bear (BAGNALL, DREW-BEAR 1974, p. 182) qui préfèrent la lecture [π]ερὶ τῆς πόλεως, disqualifiant ainsi la restitution d'un φρούραρχος à la l. 7.

179. Dans la documentation égyptienne, le terme désigne l'ingénieur en chef d'un nome qui s'occupe des constructions et travaux publics financés par le trésor royal, voir : ORRIEUX 1983, p. 26.

des « ingénieurs placés sur l'île sous son commandement¹⁸⁰ » (39). De même, dans le décret (21) en son honneur, le citoyen de Patara est lui aussi désigné par le terme ἀρχιτέκτων. Le même terme générique doit pouvoir s'appliquer aux constructeurs de machines – des soldats de l'artillerie sont mentionnés dans le même texte sous le terme δ'ἀφεταιί¹⁸¹ – et aux constructeurs de bâtiments de guerre. Le terme, plus technique, de ναυπηγός, associé à Paphos au nom de Pritias (ou Pritios) sur une urne funéraire, renvoie plutôt au métier de charpentier de marine¹⁸².

Deux officiers très haut placés dans la hiérarchie militaire, à l'échelle du royaume lagide, sont présents dans le corpus chypriote. Ils exercent tous deux leurs fonctions dans des régions extérieures à l'île de Chypre. Dans cette catégorie, il faut mentionner l'Alexandrin Kalliklès fils de Kalliklès (18, 49, 97) ainsi que le stratège de Thébaïde Léôs (*I. Paphos* 59-60). Ce dernier apparaît dans deux inscriptions de Palaepaphos pourvu des fonctions de ὑπομηματόγραφος (annaliste du roi) et de στρατηγός ἀντοκράτωρ τῆς Θηβαΐδος. Kalliklès, en poste dans la capitale du royaume lagide, est doté de compétences qui n'ont pas d'équivalent à Chypre. Trois statues lui sont dédiées à Palaepaphos et à Kourion (18, 49, *I. Paphos* 74) et lui-même consacre une statue de Philomètor dans le sanctuaire d'Aphrodite Paphia (97). En plus des fonctions déjà mentionnées, il est ἰλάρχης, commandant de cavalerie, et παραστάτης εὐωνύμων, littéralement « cavalier de l'aile gauche » dans les dédicaces (18, 49)¹⁸³ et διδάσκαλος τοῦ βασιλέως τῶν τακτικῶν, maître de tactique du roi dans la dédicace d'une statue du roi (97).

TERMES DIFFICILES OU AMBIGUS

Dans une dédicace fragmentaire (13) émise par la cité de Kourion, un officier thessalien occupe la fonction ἐπι τῆς νήσου. L'inscription est datée du début du II^e siècle ; cette fonction recouvre donc potentiellement en partie les compétences du stratège de l'île – puisque celle-ci est déjà en place au moins depuis le dernier quart du III^e siècle. La formulation, qui imite celle des fonctions bien connues de ἐπι τῆς πόλεως et ἐπ' ἀνδρῶν, est inédite. Elle reflète peut-être une situation également inédite, mais qui n'est pas attestée par ailleurs.

Dans l'inscription 114, les περὶ τὸ σῶμα μαχαιροφόροι font difficulté : ces troupes spéciales sont citées à la fin de la dédicace aux côtés des commandants de troupes. Les περὶ τὸ σῶμα μαχαιροφόροι (« porte-couteaux ») sont sémantiquement proches des σωματοφύλακες et des ἀρχισωματοφύλακες. Leur combinaison dans une même inscription contribue à jeter le trouble sur la distinction entre titres et fonctions dans la hiérarchie militaire lagide¹⁸⁴.

Le terme ἀρχικυνηγός, qui apparaît sur la base de statue d'un Ptolémée stratège de Chypre (Ptolémée Sôtèr II ou Alexandre I^{er}) à Salamine (35) à la suite des fonctions habituelles (depuis le milieu du II^e siècle) des stratèges, est remarquable. Porté par un prince lagide, ainsi que par le stratège Hélénos (*I. Paphos* 55), il semble pouvoir être assimilé aussi bien à un titre (Grand-

180. C'est la lecture de T. B. Mitford : MITFORD 1961a, p. 23 n° 58. D'après l'éditeur, on lit : Καρπίωνα τὸν εἰαυτ[ῶν] πατέρα Ἀνδρῶν / Ἡρόδοτος Καρπίων Πτολεμαῖος / καὶ οἱ ὑπ' αὐτὸν τεταγμένοι / κατὰ τὴν νῆσον ἀρχιτέκτονες. L'emploi de l'accusatif après la préposition ὑπό peut indiquer le rapport d'autorité fort entre les ingénieurs et leur chef (cf. LIDDELL SCOTT JONES, s.v. ὑπό). On peut aussi faire l'hypothèse d'une erreur de gravure due à la confusion phonétique entre les lettres ο et ω ; mais dans ce cas la spécialisation de Karpion (père) n'est plus assurée, et les ingénieurs seraient placés sous le commandement de quatre frères. En l'état actuel de la documentation, nous privilégions donc la lecture de T. B. Mitford.

181. Si la restitution proposée par T. B. Mitford est acceptable, un groupe de soldats affectés au maniement de catapultes (πρὸς τοῖς [πετροβολικοῖς]) est également mentionné dans ce décret (l. 7).

182. MEGAW 1952, p. 115 ; *I. Paphos* 230.

183. De même dans *I. Paphos* 74.

184. Voir sur ce point : FISCHER-BOVET 2014, p. 290-292.

Veneur?) qu'à une fonction. Dans ce dernier cas il faut peut-être, avec P. Roussel¹⁸⁵, en faire le commandant des κυνηγοί, troupe auxiliaire dotée de chiens pour la garde des forteresses¹⁸⁶. Cette nouvelle prérogative attachée à la fonction de stratège de Chypre pourrait traduire le souci de défendre l'île dans un contexte où celle-ci est régulièrement attaquée par les princes rivaux¹⁸⁷.

Enfin, un témoignage exceptionnel atteste la redistribution d'un certain nombre de prérogatives relevant traditionnellement des compétences du stratège au profit de notables non issus de la cour lagide. Ainsi, un personnage vraisemblablement local¹⁸⁸, connu par deux dédicaces de Palaepaphos, occupe la fonction inédite d'ἀντιστρατηγὸς τῆς νήσου (40). Le rapport de cette fonction avec celle du stratège est difficile à déterminer, mais la datation du texte dans la deuxième moitié du 1^{er} siècle nous invite à le mettre en relation avec les fluctuations du statut de Chypre dans les négociations entre Alexandrie et Rome.

L'inscription 99 mentionne le titre ἀρχεδέατρος qui équivaut, d'après L. Mooren¹⁸⁹, à celui de « Grand-Sénéchal » et désigne par conséquent une mission d'intendance au sein de la maison du roi plutôt qu'une fonction militaire¹⁹⁰.

BILAN INTERMÉDIAIRE

Nous pouvons à ce stade dresser un bilan intermédiaire sur l'administration militaire de l'île de Chypre.

- 1°) Les plus hautes fonctions de commandement ont pour point commun essentiel de ne jamais être occupées par des Chypriotes.
- 2°) Le personnel lagide constitue un réseau serré et semble fonctionner sur un modèle interne propre au système alexandrin. Parfois les fonctions militaires sont transmises de père en fils au sein du commandement lagide : c'est notamment le cas à Kition, où Mélankomas occupe la même fonction d'ἐπὶ τῆς πόλεως que son père (27). Ces pratiques témoignent du développement d'une aristocratie militaire lagide fondée sur des « dynasties auliques secondaires ». Ce constat peut être considéré comme le corollaire naturel dans le domaine militaire du fonctionnement de la hiérarchie de cour lagide.

SOLDATS, MERCENAIRES ET ΚΟΙΝΑ

Garnisons et κατοικοῦντες

La part importante occupée par les inscriptions à caractère militaire dans le corpus amène nécessairement à poser la question du lieu de stationnement et d'habitat des soldats postés à Chypre et de l'organisation des garnisons. Sur ce point précis, l'archéologie n'apporte qu'un témoignage indirect, faute de vestiges architecturaux sûrement identifiables conservés pour l'époque hellénistique. Seule l'étude des systèmes défensifs est encore susceptible de fournir

185. ROUSSEL 1930, p. 361-371. Voir également : MITFORD 1953b, p. 152 n.70.

186. Voir les remarques d'A. Hermay à ce sujet : HERMARY 2014, p. 252-253. D'après M. Hatzopoulos (*Cultes et rites de passage en Macédoine*, Athènes, 1993), cité par J. Ma (MA 2011, p. 526), les *kynegoi* devraient être mis en rapport avec l'adaptation macédonienne de l'institution éphébique classique. Des *kynegoi* sont aussi peut-être attestés à Kition (HAUBEN 1970, p. 74).

187. *Supra*, p. 28-29.

188. Nous reviendrons en détail sur la question de son identité ainsi que sur ses activités.

189. MOOREN 1977, p. 186.

190. *Infra*, p. 102.

un éclairage ponctuel sur la localisation des garnisons¹⁹¹. L'épigraphie, quant à elle, fournit plusieurs témoignages de l'existence de garnisons lagides¹⁹². Quelques phrourarques sont attestés dans le corpus. Deux de ces documents présentent des mentions assurées : la base qui portait la statue d'un officier achéen¹⁹³ dont le nom n'est pas conservé d'une part, et, d'autre part, la base de statue de Bérénice II, épouse d'Évergète, dédiée par des officiers de haut rang, dont le phrourarque Poseidippos (95). Un dernier texte évoque peut-être un commandant de garnison dans la cité d'Arsinoé¹⁹⁴.

À côté de la mention des commandants de garnison, il faut prendre en compte celle des κατοικοῦντες στρατιωτικοί (32), les « résidents¹⁹⁵ militaires » de la *chôra* de Salamine. Cette inscription témoigne en effet de l'implantation de soldats – ou plus précisément de vétérans ? – sur le territoire chypriote et de leurs relations avec la population locale d'une part, et d'autre part avec les « résidents civils ». Si nous ne connaissons pas d'autre mention aussi explicite de l'installation des soldats lagides dans les campagnes chypriotes, ce texte apporte un éclairage sur une situation qui n'est sans doute pas isolée.

Dans le cadre d'une étude de la société chypriote hellénistique, la question des rapports entre les armées lagides et les populations locales se pose frontalement. A. Chaniotis¹⁹⁶ a récemment montré que la société de garnisons qui se met en place à l'époque hellénistique dans les territoires placés sous l'autorité des rois n'était pas uniforme. Il évoque ainsi un certain nombre d'interactions sociales¹⁹⁷ entre soldats en garnison et population locale, permettant de poser un regard fondamentalement neuf sur les sociétés hellénistiques. D. Viviers¹⁹⁸, en s'appuyant sur le cas d'Itanos en Crète – également sous domination lagide –, a montré que ce système comportait des nuances politiques complexes. Les inscriptions évoquent en effet certains aspects favorables de l'implantation d'une garnison à Itanos, où les représentants de l'autorité lagide reçoivent les titres de proxènes et d'évergètes¹⁹⁹.

Une inscription provenant vraisemblablement²⁰⁰ de la *chôra* de Soloi (3) offre un témoignage isolé sur l'installation à Chypre de colons militaires²⁰¹. Le texte, gravé sur une plaque en marbre blanc, évoque des témoignages de reconnaissance de la part du « thiasse des Épigones » à l'égard de Théodôros fils de Dèmétrios, officier lagide placé à la tête de Charadros en Cilicie mais originaire de la cité d'Arsinoé de Pamphylie. T. B. Mitford a souligné l'importance de cette inscription pour l'histoire de la domination lagide sur la

191. Voir la discussion sur la nature du lieu-dit « Garrison's Camp » à Néa Paphos, cf. en dernier lieu : BALANDIER 2007; BALANDIER 2015. La question doit par ailleurs être rattachée désormais à celle de la fondation de Néa Paphos, peut-être issue d'une *katoikia* militaire lagide. Voir : VITAS 2016.

192. BAGNALL 1976, appendice B.

193. La pierre, dont la provenance est inconnue, est conservée au Cyprus Museum (CM, inv. 74) : MITFORD 1938, p. 18-19 n. 7 (cf. BE 1939, n° 528); MICHAELIDOU-NICOLAOU 1968, p. 26 n° 5.

194. C'est la lecture des premiers éditeurs, et cela revient à considérer que le phrourarque a un statut d'éponyme. I. Nicolaou (NICOLAOU 1993b, p. 228, E) lit γυμνασιάρχουδντος au lieu de φρουραρχουδντος.

195. COHEN 1978, κατοικοῦντες p. 76 : « perhaps it indicates that the group of soldiers, previously sent out as a garrison, remained at the chorion to take up permanent living quarters there ». Voir également : PAPAIOGLOU 1997, p. 218-230.

196. Essentiellement : CHANIOTIS 2005; mais voir déjà CHANIOTIS 2002, particulièrement profitable pour l'étude du cas chypriote.

197. CHANIOTIS 2002.

198. VIVIERS 2011.

199. VIVIERS 2011, p. 39.

200. La pierre a été acquise à Morphou. Nous reprenons l'hypothèse formulée par T. B. Mitford.

201. Les inscriptions chypriotes ne permettent pas de préciser les réalités recouvertes par cette notion.

Pamphylie²⁰² et apporté des éléments pertinents permettant d'expliquer le rapport entre Chypre et la base lagide de Charadros en Cilicie²⁰³ en développant l'hypothèse de la mise en place d'un réseau administratif et militaire entre ces deux régions-clés de la politique extérieure des Ptolémées, géographiquement proches mais inégalement maîtrisées par les souverains lagides²⁰⁴. La mention du « thiasé des Épignes » est essentielle. Le terme s'inscrit, selon toute vraisemblance, dans le domaine militaire et désignerait d'après T. B. Mitford les descendants de colons militaires installés dans la *chôra* chypriote au tout début de l'ère lagide²⁰⁵. Cette hypothèse paraît en cohérence avec ce que l'on sait par ailleurs de l'implantation, à l'époque hellénistique, de colons militaires dans les territoires sous administration royale. S'il existe des points de comparaison possibles dans le corpus avec l'inscription provenant de la *chôra* de Soloi, c'est peut-être dans deux autres textes qu'il faut les chercher. L'inscription **87**, de provenance inconnue, avait déjà éveillé la curiosité de T. B. Mitford²⁰⁶ par la mention d'un thiasé des « Mar- ». La forme du bloc sur lequel est gravée l'inscription est semblable à celle de la pierre portant la mention du thiasé des Épignes. Ce qui frappe également – et que n'a pas noté, à notre connaissance, l'épigraphiste britannique – est la ressemblance de formulation entre ces différentes inscriptions, susceptible d'entraîner une nouvelle lecture de l'inscription mentionnant le thiasé des Mar-. La l. 5 de l'inscription porte en effet la mention d'un ἐπιστάτης. Cette mention, attribuée comme il se doit au personnage honoré par le thiasé et dont le nom, Στασίδημος de Paphos, est bien conservé à la l. 2, a suscité diverses interprétations concernant le mot, vraisemblablement au génitif, qui occupait le début de la ligne 5. T. B. Mitford a voulu y voir un curieux épistate des dieux ([θε]ῶν ἐπιστάτην), soulignant ainsi la dimension culturelle propre aux thiasés²⁰⁷. La comparaison avec les textes mentionnés ci-dessus nous incite davantage à envisager que Stasidèmos, à l'image de Nikandros dans la *kômè* près de Salamine, occupait des fonctions de type administratif ou militaire. De même, une inscription de Voni mentionne trois thiasés, celui des Édylaiôn, celui des Kisaôn et celui de l'*aposkeuè*²⁰⁸. Ce dernier est tout à fait original. Le « bagage » en question ne peut faire référence qu'à un groupe de personnes identifiées de façon métonymique par leur appartenance au « bagage du soldat²⁰⁹ ». Il s'agit selon toute vraisemblance des familles, assimilées aux biens et objets personnels des soldats de l'armée lagide. La présence d'un thiasé

202. MITFORD 1961b, p. 135.

203. MITFORD 1961b, p. 136.

204. MITFORD 1961b, p. 136 à propos de l'inscription de Salamine (*I. Salamine* 86) : « [this inscription] betrays (I now believe) a like social and, it may even be, political, connection between the settled garrison of the island and those serving in more unstable stations to the North ».

205. Il peut en effet s'agir de la deuxième, voire de la troisième génération.

206. MITFORD 1961b, p. 241 n° 39; HERMARY 2004, p. 55; LEJEUNE 2014, p. 315.

207. L'inscription **86** évoque effectivement la divinité, en l'occurrence Artémis, au service de laquelle œuvre l'association. Si l'on considère que ces thiasés sont composés de garnisaires lagides, et donc sans doute d'une majorité de mercenaires, il faut alors inclure dans la discussion le décret (**21**) de Palaepaphos évoquant les honneurs décernés à un officier lagide originaire de Patara : les soldats concernés par les sacrifices mentionnés sont en effet invités à consacrer leurs victimes, d'une part à l'Aphrodite Paphia, la divinité locale, et d'autre part à Létô, divinité probablement choisie en référence à la Lycie natale du personnage honoré, dans son sanctuaire de Néa Paphos. Ce texte est l'un des rares à établir aussi clairement un rapport entre la présence de soldats étrangers et la question des cultes à Chypre.

208. MYRES, OHNEFALSCH-RICHTER 1899, n° 5147 : « En l'an 3, au mois de Gorpaios, le thiasé de l'*aposkeuè* a offert une victime en sacrifice. En l'an 4, le thiasé des Édylaiôn a offert une victime en sacrifice. En l'an 5, le thiasé des *Kisaôn* a offert une victime en sacrifice. » Voir : MITFORD 1961b, p. 142; POMEROY 1990, p. 100-101; *I. Kition*, p. 238; LEJEUNE 2013, p. 317. Pour l'identification du lieu de découverte de l'inscription voir en dernier lieu HERMARY 2004, p. 54-55.

209. HOLLEAUX 1942, p. 15-26; LAUNEY 1987, p. 789. Voir en dernier lieu : CHANIOTIS 2005, p. 104; FISCHER-BOVET 2014, p. 201.

« du bagage » sur le territoire de Voni révèle donc l'installation de soldats²¹⁰ à Chypre, lotis en terres et établis avec leur famille. Quelques épitaphes de femmes portant un ethnique étranger illustrent peut-être cette réalité : à Amathonte (MICHAELIDOU-NICOLAOU 1967, nos 11, 31, 34), Akanthou (MICHAELIDOU-NICOLAOU 1967, n° 16), Salamine (*I. Salamine* 174) et enfin à Tamassos, d'où provient l'épithaphe de la jeune Myrtô d'Éolide (KARAGEORGHIS 1960, p. 261 fig. 32)²¹¹.

Pour terminer, il faut évoquer deux textes importants, à commencer par une étonnante inscription d'Amathonte, publiée par P. Aupert et P. Flourentzos²¹². Ce texte (26) très fragmentaire et d'interprétation difficile a en effet été considéré par les éditeurs comme un document cadastral enregistrant la vente de lots clérouchiques antérieurement attribués par Ptolémée Philomètôr aux soldats qui s'étaient opposés avec succès à une attaque de Chypre par son frère, le futur Évergète II. La vente aurait en ce cas eu lieu après la victoire finale de Ptolémée VIII et relèverait d'un acte de représailles à l'encontre des partisans de son frère²¹³. L'édit d'amnistie provenant de Kition (25) devrait, si l'hypothèse des éditeurs du document d'Amathonte était retenue, être lu conjointement. Promulguée par Ptolémée Évergète II en 145/144, cette ordonnance, dont la copie chypriote est conservée dans un état fragmentaire, constitue un témoignage explicite de la reprise en main opérée par le souverain, à la suite de la guerre fratricide qui avait concerné au premier chef l'île de Chypre²¹⁴. Le texte nous informe indirectement que des mesures punitives avaient été prises, peut-être de façon spontanée, à l'encontre des partisans de Philomètôr, civils et militaires. Ce premier texte est suivi de l'extrait d'une lettre adressée par le roi aux forces armées en position sur l'île, avec lesquelles le souverain entretient vraisemblablement des relations privilégiées. Rien, toutefois, dans le texte d'Amathonte ne permet de valider l'hypothèse d'un rapport entre ces deux inscriptions, et sa datation – qu'aucun élément explicite n'ancre définitivement – reste ouverte (190 et 140). Dans ces circonstances, il n'est peut-être pas impossible de remonter la datation de ce texte de quelques années. On sait précisément qu'Antiochos IV s'est brièvement²¹⁵ emparé de l'île en 168 : les déplacements rapides des armées séleucides et lagides dans ce contexte sont donc également susceptibles d'avoir entraîné la décision d'une (ou plusieurs) réorganisation cadastrale²¹⁶.

L'inscription de Paphos (23) a été interprétée comme une pétition adressée par des soldats stationnant à Chypre à un roi Ptolémée²¹⁷. Le texte, très fragmentaire, ne permet pas de préciser le contexte événementiel, mais il est vraisemblablement question d'un différend concernant la solde (στραρχία, l. 4) versée à une partie des troupes de Chypre, peut-être différente de celle versée aux troupes stationnant à Alexandrie.

210. La référence d'ordre technique au « bagage » indique qu'il doit s'agir de soldats encore actifs.

211. *Infra*, p. 116-117. Ces dossiers sont examinés plus en détail dans MICHEL, à paraître.

212. AUPERT, FLOURENTZOS 2008.

213. À l'appui de cette lecture : HÖLBL 1994, p. 172-183. Des phénomènes de *rasura* observables sur les dédicaces des agents de Philomètôr à Paphos et Kourion appartiennent au même contexte de reprise en main autoritaire qui s'installe à la mort de Philomètôr : *I. Paphos* 15.

214. Voir la synthèse événementielle *supra*, p. 26-28.

215. La durée de l'occupation séleucide n'a pas pu durer davantage que quelques mois, entre le début de l'année et le mois de juillet 168.

216. Notons que, malgré la cohérence de la lecture proposée par les éditeurs, rien n'exprime explicitement la nature cadastrale de cette inscription : l'interprétation de l'inscription d'Amathonte demeure ouverte.

217. MITFORD 1961b, p. 100-101 n° 4 ; BE 1962, p. 210 n° 326.

Mercenaires et *koina*

La présence de troupes étrangères à Chypre à l'époque hellénistique a été amplement étudiée²¹⁸. Certaines inscriptions méritent néanmoins qu'on y revienne en détail. Une inscription de Delphes²¹⁹, datée du début du II^e siècle, évoque de façon indirecte la position de Chypre dans l'histoire internationale et offre un point de vue inédit sur le destin d'une famille créto-chypriote²²⁰ à l'époque hellénistique. Ce texte présente l'intérêt de révéler de façon singulière un aspect de la circulation des individus à l'époque hellénistique. Comme souvent à cette époque²²¹, tout commence par une expédition militaire. L'inscription de Delphes présente deux actes distincts : 1^o) une lettre de la cité crétoise d'Axos envoyée à la confédération étolienne au sujet de l'un de ses compatriotes, Ératôn²²² et de ses descendants ; 2^o) en guise de réponse, le décret des Étoliens. Si nous rétablissons ainsi la chronologie des échanges entre les deux États, la pierre porte dans une première partie le décret des Étoliens, puis la lettre de la cité d'Axos. Ces deux textes font référence aux péripéties d'une famille dont l'évolution est significative à la fois pour l'étude du contexte historique et celle de la société hellénistique. Nous y apprenons qu'Ératôn, un Crétois originaire de la cité d'Axos, a pris part à une campagne militaire à Chypre. Il s'agit donc sans doute d'un mercenaire crétois au service des Ptolémées. Il a stationné dans l'île pendant une durée suffisamment longue pour avoir eu le temps de s'établir sur place et de contracter une union dont sont issus deux fils, Épiklès et Évagoras. C'est aussi à Chypre que meurt Ératôn. Dans des circonstances qui ne sont pas précisées²²³, Épiklès et sa mère sont faits prisonniers, le premier étant – apparemment seul – vendu comme esclave à Amphissa. Par un heureux retournement de la fortune, Épiklès parvient à recouvrer sa liberté, et, avec elle, sa qualité de citoyen d'Axos. C'est là qu'intervient la cité crétoise qui, par l'intermédiaire de ses magistrats, les cosmes, confirme auprès des Étoliens l'origine et le statut d'Épiklès. À ce titre, les Étoliens décrètent que soient inscrits les droits d'Épiklès à la *koinopoliteia*. Ainsi s'achèvent les tourments du fils d'Ératôn. Mais l'inscription de Delphes nous apprend encore qu'Épiklès s'est finalement établi à Amphissa, où il s'est à son tour marié et a eu trois enfants : Erasiôn (?), Timônax et Mélita. Ces textes sont d'une importance capitale pour l'étude des identités. Outre le témoignage concret de la violence de la société dans laquelle évoluait la famille d'Ératôn et d'Épiklès, cette inscription présente un grand intérêt, à la fois pour l'histoire militaire de Chypre à l'époque lagide²²⁴, mais aussi pour l'étude des institutions des cités crétoises et leurs rapports avec les cités grecques à l'époque hellénistique.

218. MICHAELIDOU-NICOLAOU 1967 ; MICHAELIDOU-NICOLAOU 1968 ; BAGNALL 1976.

219. *Choix Delphes* 120. Cf. LAUNY 1987, I, p. 261 et II, p. 1156 ; MICHAELIDOU-NICOLAOU 1969, n° 8 ; *PPC*, E.11, E.18, E.26, E.17, M.13, T.57 ; GARLAN 1989, p. 87 ; CHANIOTIS 2002, p. 112 ; CHANIOTIS 2005, p. 112 ; et surtout Bielman, *Retour à la liberté*, p. 269-270, 293, 321.

220. A. Chaniotis, s'opposant en partie à Ogden (OGDEN 1996, p. 291) met en doute l'origine chypriote de la femme d'Ératôn : CHANIOTIS 2002, p. 112. A. Hermary, lui, la considère comme Chypriote : HERMARY 2008, p. 98.

221. On pense notamment à la définition de P. Lévêque (LÉVÊQUE 1969, p. 14) : « cette [l'époque hellénistique] longue suite de guerres acharnées et meurtrières et d'usurpations, qui ne cessent de modifier les frontières des États ».

222. *PPC*, E.18.

223. Le seul épisode militaire connu impliquant des combats à Chypre dans la première moitié du II^e s. consiste en l'attaque et la prise de l'île par Antiochos IV en 168, événement concomitant à l'incursion séleucide en Égypte (WILL 2003, II, p. 322). On pense également au décret des auxiliaires crétois en l'honneur d'Aglaos de Cos gravé à Délos et qui évoque une expédition à Chypre aux alentours de 150 (*Choix Délos* I, 92, aussi POUILLOUX, *Choix* 17). Mais cette date ne convient pas non plus à l'inscription de Delphes. Il s'agit vraisemblablement d'un contexte de piraterie : GARLAN 1989, p. 138 et 276.

224. L'évocation de l'épisode violent qui a privé Épiklès de ses droits civiques constitue un témoignage inédit, susceptible notamment d'apporter un éclairage sur les méfaits causés à l'époque hellénistique par l'activité de pirates dans la région.

Plus généralement, l'inscription de Delphes permet d'étudier un groupe social directement en prise avec l'histoire des grandes monarchies hellénistiques et des guerres sur lesquelles celles-ci assoient leur pouvoir : les mercenaires.

Les indices ne manquent pas dans le corpus chypriote pour attester l'installation de mercenaires lagides à Chypre. Deux textes y font explicitement référence. Une base de statue de Salamine (*I. Salamine* 84), destinée vraisemblablement à honorer un stratège de Chypre, est ainsi consacrée dans la première moitié du II^e siècle par les « commandants des troupes de mercenaires stationnant à Chypre », si l'on admet qu'il s'agit bien là du sens²²⁵ de l'expression ὑπηρετικὰ δυνάμεις. La dédicace inscrite sur une base de statue provenant de Kition (17), désormais perdue, porte d'autre part à notre connaissance l'existence d'officiers chargés du recrutement de troupes étrangères. De façon plus générale, deux types d'inscriptions peuvent être mis à profit : les inscriptions funéraires et les dédicaces des *koïna* militaires. À la première catégorie appartiennent trente-trois inscriptions. Les individus recensés viennent de régions diverses (Macédoine, Thrace, Épire, Illyrie, Asie Mineure, Phénicie, Perse, Égypte et Libye). Dix-neuf sont originaires de la Grèce continentale ou insulaire²²⁶. Le corpus d'Amathonte présente un profil particulièrement intéressant. Si peu d'épithèques peuvent être assignées de façon définitive à des mercenaires, la concentration des tombes d'étrangers dans cette cité suscite l'intérêt. La présence d'une garnison lagide constitue une hypothèse susceptible d'expliquer cette concentration – à Amathonte, les épithèques conservées d'étrangers dépassent en quantité celles des locaux. Le corpus de Kition présente lui aussi un grand nombre d'épithèques d'étrangers. Quelques autres documents se répartissent entre les cités de Karpasia, Kéryneia et Soloi. On constatera avec intérêt que toutes les cités touchées par ce phénomène sont des cités côtières, plus stratégiques et susceptibles d'avoir accueilli des troupes lagides de façon intense et pérenne.

Nous choisissons d'attirer l'attention sur deux textes remarquables. Nikogénès de Kalymnos (1) et Praxagoras le Crétois (9) sont tous deux morts à Chypre. Leurs tombes respectives étaient surmontées d'une stèle funéraire les présentant aux passants en une courte épigramme²²⁷. L'inscription métrique d'Amathonte, peut-être une citation poétique, revêt une importance particulière dans notre corpus. Elle forme, avec la représentation peinte qui l'accompagne²²⁸, un document à part entière qui confirme que le jeune homme occupait sans doute des fonctions militaires – son appartenance à un corps de mercenaires lagides ou antigonides est très probable²²⁹. L'épigramme de Kition est encore plus originale. C'est la seule inscription funéraire destinée explicitement à un commandant de l'armée lagide. Ce texte nous permet d'aborder de façon indirecte la question des *koïna* militaires à Chypre à l'époque hellénistique. Actifs sur l'île à partir du milieu du II^e siècle, ces groupements ethniques de soldats ont retenu l'attention des historiens²³⁰. Ils rassemblent des mercenaires de diverses origines : Achéens²³¹, Thraces, Crétois, Ioniens, Ciliciens et surtout Lyciens sont bien attestés dans le corpus. Dotés

225. LIDDELL, SCOTT, JONES, *s.v.* ὑπηρετικός.

226. D'après MICHAELIDOU-NICOLAOU 1969, p. 161-162.

227. PEEK 1955, n° 1447.

228. HERMARY 1987, p. 73 n° 2. Malheureusement la scène peinte est très effacée et n'a pas été copiée au moment de la fouille.

229. Les vestiges de l'occupation antigonide d'Amathonte sont analysés dans AUPERT, BALANDIER 2018.

230. Voir récemment : DANA 2011. Plus généralement : FISCHER-BOVET 2014, p. 290-295.

231. I. Nicolaou (MICHAELIDOU-NICOLAOU 1968, p. 26 n° 7) cite un texte d'Olympie (*I. Olympia* 301) mentionnant la présence d'un corps de soldats Achéens à Chypre sous Ptolémée VI. Elle ajoute « which is not attested in any Cypriot document ». Mais elle reprend pourtant ce texte (MICHAELIDOU-NICOLAOU 1968, p. 26 n° 5), accompagné de la base du commandant Sôphanès provenant de la région du Karpas (24), lui aussi Achéen. Est-ce la datation sous le règne de Ptolémée VI qui la retient de relier le texte d'Olympie aux documents chypriotes ?

de moyens financiers importants et d'organes de décision imitant les instances civiques²³², les *koina* se signalent par la dédicace de bases de statues en l'honneur des souverains ou de hauts dignitaires lagides et de leur famille. L'importance, numérique et sociale, de ces groupements ne doit pas être sous-estimée. Les troupes achéennes et grecques stationnées à Chypre sont ainsi en capacité de consacrer une statue du stratège Séleukos dans le sanctuaire de Zeus à Olympie²³³.

Le texte 74 éclaire de façon indirecte la présence et l'activité de mercenaires lagides à Paphos. L'inscription conservée²³⁴, gravée sous le fronton d'une stèle brisée sur sa partie inférieure, consiste en une liste de huit noms rassemblant les contributeurs pour la fourniture en huile d'un gymnase de Paphos (οἱ ἐπηγγελμένοι εἰς τὸ ἐλαιοχρίστιον, l. 1). Tous ces contributeurs portent des ethniques étrangers à l'île de Chypre – il s'agit en grande majorité de Lyciens. D'autre part, la nature de la contribution est variable d'un contributeur à l'autre : deux d'entre eux fournissent une somme d'argent, les autres versent l'équivalent d'un ὀψώνιον, voire de plusieurs ὀψώνια. Ce terme désigne la ration du soldat dans les armées hellénistiques. Associé à la mention des ethniques étrangers, et notamment lyciens, il oriente définitivement l'identification des contributeurs vers le domaine militaire. À Paphos, dans des circonstances qu'il n'est pas possible de préciser (ponctuelles ou régulières?), des mercenaires prennent donc en charge cette contribution essentielle au bon fonctionnement du gymnase qu'est la fourniture d'huile. Rien n'indique que les soldats aient disposé de gymnases séparés à Chypre ; il y a donc là un indice important de la cohabitation des mercenaires et de la population locale au sein de l'un des principaux centres de la vie publique à l'époque hellénistique.

ASPECTS DE L'ADMINISTRATION PTOLÉMAÏQUE : CHYPRE, UNE PROVINCE INTÉGRÉE

LE STRATÈGE DE CHYPRE

Les fonctions du stratège²³⁵ de Chypre et leur évolution au cours de la période hellénistique ont été amplement étudiées²³⁶. Celles-ci se déclinent dans le domaine militaire, administratif et religieux. La diversité des pouvoirs conférés au stratège de Chypre justifie que nous consacrons ces quelques observations aux aspects non strictement militaires de la fonction, conformément à la définition du terme στρατηγός à l'époque hellénistique. Nous nous contenterons donc d'avancer des remarques générales destinées à révéler l'importance du corpus épigraphique pour l'étude de la stratégie de Chypre.

Le stratège est, après le roi, le premier représentant du pouvoir. Il est l'un des personnages principaux des inscriptions chypriotes, constat qui reflète l'importance du statut du stratège de Chypre dans la hiérarchie alexandrine²³⁷. C'est précisément sur ce point qu'il faut insister pour rendre compte de la documentation épigraphique interne.

Les sources littéraires ont indirectement transmis des illustrations qui tendent à confirmer l'étendue du pouvoir conféré au stratège en insistant volontiers sur les avatars les plus négatifs de la fonction. Ptolémée Macron, Archias et Sérapion ont tous les trois compromis par leur

232. A. Mehl va jusqu'à parler de « parallel societies » pour désigner les *koina* : MEHL 2018, p. 270.

233. *I. Olympia* 301.

234. FRÖHLICH 2009, p. 61.

235. Il ne faut pas le confondre avec le στρατηγός πολιτικός, *infra*, p. 78-79.

236. BAGNALL 1976 ; MEHL 1996. Dernière en date, la synthèse de G. Papantoniou (PAPANTONIOU 2012) en a présenté dans le détail les spécificités, notamment dans la sphère religieuse.

237. MOOREN 1977.

défaillance l'appartenance de Chypre au royaume lagide et, par là, l'intégrité du royaume des Ptolémées. Le premier est en cause dans la perte momentanée de Chypre en 168 au profit d'Antiochos IV²³⁸. De la même façon, Polybe évoque le projet d'Archias de livrer Chypre à Démétrios I^{er} (il sera poussé au suicide en 158/157)²³⁹. Enfin, d'après Appien²⁴⁰, Sérapion, stratège de Chypre pour le compte de Cléopâtre, envoya en 43 une aide militaire à Cassius, l'un des meurtriers de César (l'auteur précise, « sans consulter Cléopâtre »).

Les auteurs anciens insistent donc précisément sur la capacité de nuisance envers l'autorité lagide des stratèges de Chypre. Après les querelles dynastiques elles-mêmes, les stratèges de l'île incarnent le principal danger pour l'intégrité du royaume. Le témoignage des sources littéraires complète de façon remarquable celui des sources épigraphiques. Le stratège et son entourage sont les destinataires d'une cinquantaine de dédicaces honorifiques conservées. Deux pôles principaux se dessinent, le premier à Paphos (vingt-huit textes²⁴¹) autour du sanctuaire de Kouklia, le second à Salamine (onze textes²⁴²). À l'inverse, l'absence totale ou presque de ce type de documents dans les cités secondaires d'Amathonte, Kition et Kourion, est notable, quand celles d'Arsinoé (29), Chytroi (31) et Lapéthos (12) accueillent chacune une dédicace de cette catégorie. Quand ils sont eux-mêmes dédicants, les stratèges font dresser des statues de rois et de reines²⁴³.

Les données de la titulature aulique sont quant à elles sans appel. Le stratège de Chypre est le principal représentant du rang aulique le plus élevé dans la hiérarchie lagide : il est Parent du roi. Cette distinction lui est conférée avant que n'y accède le diocète d'Égypte, qui est pourtant à la tête de l'administration du cœur principal du royaume. Les inscriptions de Chypre viennent donc confirmer le constat de R. S. Bagnall²⁴⁴ et de L. Mooren²⁴⁵ : le stratège de Chypre est le premier dignitaire de l'administration ptolémaïque, tous territoires confondus.

LE TERRITOIRE CHYPRIOTE À L'ÉPOQUE HELLÉNISTIQUE : QUESTIONS ET ÉLÉMENTS DE RÉPONSE

L'intérêt d'Alexandrie pour Chypre et son territoire répond à des enjeux d'ordre stratégique, économique, et, dans une certaine mesure qu'il convient de définir, idéologique. Dans le domaine économique, plusieurs éléments donnent à penser que Chypre est placée sous le contrôle direct d'Alexandrie. Plusieurs documents révèlent en effet la solidarité administrative et économique de Chypre et de l'Égypte à l'époque hellénistique²⁴⁶. Les archives de Zénon constituent notre source la plus explicite²⁴⁷. Le décret trilingue de Canope²⁴⁸, daté du 7 mars 238, évoque la décision de Ptolémée Évergète d'importer des denrées depuis les possessions extérieures, et notamment de Chypre, pour répondre à une situation de famine en Égypte.

238. *Maccabées*, 2, 10, 3-12.

239. Polybe, 33, 5, 1.

240. Appien, 4, 61.

241. *I. Paphos* 33, 34, 36, 39, 40, 41, 43, 44, 46, 47, 48, 50, 51, 52, 53, 55-56, 58, 76. Voir dans notre choix de textes les numéros 4, 6, 7, 28, 33, 34, 37, 76, 88.

242. *I. Salamine* 75, 76, 77, 81, 82 et 84. Voir dans notre choix de textes les numéros 5, 30, 72, 89, 91.

243. Quatre occurrences : à Paphos (*I. Paphos* 13, 15, 20) et Salamine (96).

244. BAGNALL 1976, p. 46.

245. MOOREN 1977, p. 180-192 ; MOOREN p. 208 : « Les véritables grands dans le corps administratif ptolémaïque sont les gouverneurs généraux de Chypre, les gouverneurs généraux de la *chôra* égyptienne, les gouverneurs généraux de la Basse et Moyenne-Égypte et les gouverneurs généraux de la Thébaidé, dans cet ordre bien précis. »

246. Pour un point de comparaison dans la Syrie séleucide, voir : CAPDETREY 2004.

247. ORRIEUX 1983.

248. OGIS 56, A et OGIS 56, B (*I. Égypte prose*, nos 8 et 9).

Le corpus chypriote fournit peu de documents contenant des informations détaillées sur ce point²⁴⁹. Il n'est presque jamais question par exemple, dans l'ensemble des inscriptions sur pierre, de tribut ou d'impôt versé à la caisse royale, et la fonction d'*oikonomos*, signalée par ailleurs²⁵⁰, n'y apparaît pas. De même, la question des finances des cités demeure en grande partie obscure²⁵¹.

La preuve la plus explicite de la gestion ptolémaïque dans le domaine économique réside dans l'apparition – tardive – dans les inscriptions d'un ἐπὶ τῶν μετάλλων. Cette fonction est occupée par Potamôn dans la dédicace **40**. Formée sur le même modèle que les fonctions de commandement lagides, celle-ci suggère l'autorité spécifique et absolue de son titulaire sur l'exploitation des mines chypriotes²⁵². Les autres fonctions mentionnées dans la dédicace confirment l'importance du personnage, dont témoigne également une seconde dédicace du *koinon Kypriôn* (**93**).

Une inscription fragmentaire d'Arsinoé (**52**) évoque peut-être le versement de la taxe de l'*apomoira*, dont les revenus alimentaient en Égypte le service du culte de la déesse Philadelphie²⁵³. Si l'on admet cette lecture, il faut considérer que Chypre était, au moins en partie, administrativement intégrée au royaume. Ce texte met en relation directe le statut administratif de l'île de Chypre et le développement du culte royal lagide. Lorsqu'au tournant du II^e siècle le stratège devient *archiereus* de l'ensemble des cultes de l'île, cette relation s'étend de façon générale au domaine religieux, achevant d'entrelacer la question des cultes et celle de l'administration de Chypre. Cette extension des compétences du stratège a des conséquences considérables du point de vue politique et économique. Par l'intermédiaire de l'administration locale qu'incarne le stratège, la mesure réoriente en effet les revenus des temples chypriotes vers la caisse royale – justifiant vraisemblablement en grande partie le poids de Chypre dans la politique alexandrine²⁵⁴.

L'île de Chypre, dont le statut et la fonction dans le système lagide ne trouvent de point de comparaison efficace qu'en Égypte même, occupe en effet une position distincte des autres possessions extérieures des Ptolémées : avec l'Égypte, elle semble former un des principaux foyers de la puissance lagide²⁵⁵.

Nous avons évoqué en détail les indices explicites, transmis par les sources littéraires, de la mainmise militaire des Ptolémées à Chypre. Le degré d'intervention des Ptolémées sur le

249. R. S. Bagnall constate ainsi : « Of the larger aspects of economic exploitation, we know only that the mines were of importance and that a major official was in charge of them. There was probably an *oikonomos* who served as the representative of the *basilikon* on Cyprus, but what his relationship to the *strategos* was, what minor officials served under him, how his business was carried out, all remain unknown to us. » (BAGNALL 1976, p. 79).

250. Le papyrus *PSI 505* mentionne en effet un certain Satyrion « τοῦ ἐκ Κύπρου οἰκονόμου ». Voir : BAGNALL 1976, p. 73-74 ; MICHAELIDES 1996, p. 141.

251. La donation d'Argos ne nous éclaire pas de façon décisive sur ce point (**44**). O. Picard, qui a livré la première interprétation monétaire de ce document, confirme sur ce point la dépendance des cités chypriotes vis-à-vis d'Alexandrie : « Chypre, de son côté, appartient à l'aire monétaire lagide, et la législation royale prohibant la circulation d'espèces étrangères y est strictement appliquée [...] » (PICARD 1982, p. 279). La lecture concurrente proposée par A. Meadows, qui propose de voir dans les sommes versées par les cités les parts d'une contribution levée sur la production agricole (du type de l'*apomoira*), ne dément pas l'adhésion de Chypre au système économique lagide.

252. KASSIANIDOU 2000, p. 749-751.

253. Les aspects religieux de cette taxe seront évoqués *infra*, p. 131.

254. L. Mooren emploie à ce sujet pour qualifier le statut de Chypre dans les possessions lagides le terme de « perle » (MOOREN 1977, p. 208-209). L'image est extrêmement bien choisie : il ne faut pas sous-estimer la valeur économique de la possession de Chypre pour les Ptolémées.

255. MICHAELIDES 1996, p. 140.

paysage territorial chypriote semble être resté relativement faible. À la seule réserve des deux cités fondées²⁵⁶ en l'honneur d'Arsinoé Philadelphie, et qui rejoignent sur ce point l'antique capitale du royaume de Marion rebaptisée du nom de la même souveraine lors de sa refondation, aucune source ne mentionne de création ptolémaïque *ab ovo* à Chypre. De même, Marion est la seule des grandes cités chypriotes de l'époque classique à être touchée par le phénomène de métonomiasie, pourtant fréquent dans l'empire ptolémaïque²⁵⁷. La « fondation²⁵⁸ » de Néa Paphos, où s'installe le siège de l'administration lagide de l'île à la fin du III^e siècle, prend précisément appui sur un phénomène de redistribution civique. Cette redistribution s'accompagne d'une réorganisation urbaine et d'un déplacement des organes de la cité vers son port, vraisemblablement aménagé par les derniers rois autonomes²⁵⁹. Ces éléments constituent des preuves du concours des Ptolémées à l'élaboration de l'archétype du roi hellénistique qui, à l'image d'Alexandre, agit sur l'architecture des pouvoirs et est capable de modifier le territoire, spatial autant que symbolique²⁶⁰, des régions conquises.

À Chypre, la question des territoires et des frontières entre les cités est bien sûr directement liée à celle des sanctuaires. La question a été souvent soulevée pour les époques antérieures²⁶¹. A. Hermary²⁶² a par ailleurs clairement mis en évidence la façon dont les premiers Ptolémées ont, dans la région de la *Mesaoria* notamment, utilisé le tissu constitué par les lieux de culte pré-hellénistiques pour réorganiser le territoire chypriote. D'un point de vue archéologique, ce phénomène est particulièrement sensible dans la région de Golgoi, haut-lieu du culte d'une Aphrodite locale²⁶³, et autour duquel les Ptolémées ont vraisemblablement installé des résidents militaires. L'inscription de *Melousha*, relue par A. Hermary²⁶⁴, ainsi que la consécration de *Troulli* (85) où il est question du « thiase des Anciens », semble confirmer cette hypothèse.

La dédicace de la base de statue du commandant achéen Sôphanès à Karpasia (24) atteste par ailleurs l'existence, si la restitution proposée par T. B. Mitford²⁶⁵ est juste, de *πανοίκιοι γεωργοί* à Chypre au milieu du II^e siècle. Ces paysans – qui ne doivent pas d'après nous être nécessairement assimilés aux *λαοί* égyptiens – occupent peut-être un statut proche de celui des *κατοικοῦντες*²⁶⁶. L'adjectif *πανοίκιοι*, inédit à Chypre, n'apporte pas de précision sur le statut de ces paysans en regard de l'administration lagide, mais explicite simplement la participation des familles des paysans à la dédicace de la statue de Sôphanès. L'hypothèse selon laquelle Sôphanès occuperait les fonctions de phrourarque n'est pas confirmée par le texte; sa fonction d'*ἐπ' ἀνδρῶν* le désigne plus largement comme commandant d'une troupe de soldats. Les motifs qui ont décidé les paysans à honorer ce représentant du pouvoir militaire ptolémaïque restent obscurs, sauf à considérer qu'il s'agit de résidents installés par l'autorité royale pour travailler la terre.

256. Ces cités, dont la localisation est incertaine, demeurent inexplorées.

257. MUELLER 2006.

258. VITAS 2016.

259. BALANDIER 2016 ; BALANDIER 2017. Un point de comparaison possible se trouve en Cyrénaïque où l'ancienne cité de Barcé perdit ses droits civiques au profit de son port nouvellement fondé, Ptolémaïs.

260. Un point de comparaison du côté de la Syrie séleucide dans : CAPDETREY 2012.

261. HERMARY 2013 ; FOURRIER 2002 ; FOURRIER 2013a ; FOURRIER 2014. C'est désormais, pour la période qui nous intéresse, l'orientation principale des travaux de G. Papantoniou.

262. HERMARY 2004.

263. L'Aphrodite Golgia, dont l'épiclèse apparaît précisément à l'époque hellénistique voir : PIRENNE-DELFORGE 1994, p. 356-358.

264. HERMARY 2004, n° M1 et fig. 5.

265. MITFORD 1961b, p. 122-123 n° 23. Cette restitution est jugée « uncertain, though not implausible » par R. S. Bagnall (BAGNALL 1976, p. 74). Voir également : PAPAZOGLU 1997, p. 74, T17.

266. *Supra*, p. 51-54.

Pour finir, deux autres documents apportent un éclairage partiel sur la situation économique des cités. Un décret de Kourion (53) enregistre l'octroi par la cité de droits fondamentaux pour l'étude du fonctionnement interne des cités. Avec la *proxénie*, le personnage honoré se voit accorder d'une part l'*atélie* et l'*enktesis*, d'autre part l'exonération particulière sur les droits de passage et de transport de marchandises (import et export), et l'immunité en regard du droit de saisie. L'octroi par la cité d'exonérations fiscales, tout comme celui du droit de propriété sur son territoire, nous incite à nuancer la nature de la mainmise lagide sur le territoire civique chypriote. Si l'on adopte cette lecture, il faut envisager qu'une partie au moins du territoire des cités ne soit pas tombée dans le domaine royal après la disparition des cités-royaumes. Cette analyse est inséparable de la discussion sur le statut des cités chypriotes sous la domination lagide.

Notons que, parmi les magistrats de la cité, les agoranomes sont relativement bien représentés dans les inscriptions : une dédicace de Kition²⁶⁷, un décret de Kourion (63), ainsi que la dédicace d'un édifice public à Salamine (54) en font mention. Ces trois textes sont datés du I^{er} siècle, mais une mine de plomb datée du premier quart du II^e siècle porte vraisemblablement le nom de l'agoranome alors en fonction²⁶⁸. Toujours dans ce même registre financier, un trésorier (ταμίως) est peut-être attesté à Karpasia, associé aux *πανοίκιοι γεωργοί* dans la dédicace de la base de statue du commandant Sôphanès (24). La fragilité de la restitution proposée par T. B. Mitford²⁶⁹ nous incite cependant à considérer avec une grande prudence ce témoignage isolé. Quoi qu'il en soit, la présence de ces magistrats dans les cités chypriotes plaide pour le maintien d'une gestion interne de l'économie ordinaire des cités.

ACTIVITÉS ARTISANALES ET COMMERCIALES DANS LE CORPUS DES INSCRIPTIONS CHYPRIOTES

Le corpus de Chypre, bien que fortement marqué par les indices de l'occupation militaire et de la gestion administrative des Lagides, contient également des témoignages d'une activité artisanale, économique et commerciale²⁷⁰.

Un dossier se détache en particulier. Le site de Kafizin a en effet fourni un lot exceptionnel d'inscriptions gravées sur des vases céramiques. Les conclusions²⁷¹ de l'étude céramologique et épigraphique révèlent que ces textes, rédigés partiellement en *koinè* mais encore pour beaucoup dans le syllabaire régional, enregistrent les offrandes d'une confrérie professionnelle honorant une nymphe locale dans un sanctuaire rupestre de la campagne de la cité de Lédroi. La *koinônia* de Zénon dont le siège se situait au lieu-dit *Androklou oikos* était une association de cultivateurs du lin, dont on arrive à suivre les activités, et qui était assujettie au versement d'une dîme. Les inscriptions de Kafizin contribuent donc de façon inédite à l'histoire de la société chypriote, qui s'anime au rythme des activités de l'association agricole et des consécration à la « nymphe du Piton » (59).

Quelques inscriptions funéraires attestent ponctuellement l'activité d'artisans. C'est le cas de l'épithaphe d'un charpentier de marine à Paphos²⁷² ainsi que de l'épithaphe d'un artisan de

267. I. *Kition* 2030.

268. MITFORD 1961b, p. 142-143 n° 40. Le lieu d'origine du poids est inconnu, mais il est certainement chypriote : BE 1963, p. 133 n° 31.

269. MITFORD 1961b, p. 122 n° 23.

270. MICHAELIDES 1996.

271. L'ensemble de la documentation de Kafizin a été édité et interprété par S. Lejeune, voir désormais : LEJEUNE 2014.

272. MEGAW 1952, p. 115.

l'industrie du textile, le foulon Onasilos à Arsinoé (57). Un potier lycien est également connu par le témoignage d'une épitaphe bilingue grec-phénicien de Kition²⁷³. Enfin, un artisan de la pourpre fait graver une épitaphe pour sa mère à Arsinoé (56).

Les activités commerciales des cités chypriotes ne semblent pas subir de recul décisif à l'époque hellénistique²⁷⁴. L'épigramme funéraire de Dêmônax de Salamine datant du II^e siècle (60) apporte sur ce point un éclairage intéressant. Parfait exemple d'une pratique épigraphique qui connaît un fort développement à l'époque hellénistique²⁷⁵, cette épigramme conserve le souvenir d'un citoyen de Salamine disparu en mer à l'âge de vingt-huit ans, alors qu'il se livrait à des activités de commerce (ἐμπορίαίς πικρὸν δ' εἰς Ἀχέροντ' ἔμολεν, v. 4). C'est pour nous un témoignage original du dynamisme des activités, et notamment des activités commerciales, des Chypriotes loin de leur île²⁷⁶.

Une dédicace bilingue grec-latin de Palaepaphos attire également notre attention²⁷⁷. Consacrée à l'Aphrodite Paphia par les commerçants romains de Paphos, la base de statue – composée de deux blocs – atteste la présence de commerçants romains à Chypre dès la première moitié du I^{er} siècle. Cette donnée n'a rien d'étonnant, Chypre occupant une position centrale dans les routes commerciales en Méditerranée orientale²⁷⁸. Les rapports entre Chypre et Rome à la basse époque hellénistique ont surtout été analysés du point de vue de l'étude des élites²⁷⁹. Un autre aspect de cette relation concerne le commerce des esclaves²⁸⁰. Le dynamisme de ce marché à Chypre, apparemment notoire dans l'Antiquité, est évoqué par Térence²⁸¹. La documentation interne n'apporte toutefois pas de témoignage explicite de cette activité et la dédicace des Romains de Paphos ne peut être interprétée en ce sens en l'état actuel des sources. Deux inscriptions mentionnent des esclaves à Chypre à l'époque hellénistique. La première est un fragment de loi sacrée daté du III^e siècle et provenant du site d'*Aghia Moni* où se trouvait un sanctuaire d'Héra²⁸². Le texte expose les châtiments encourus par d'éventuels profanateurs, et instaure une distinction dans les peines entre hommes libres et esclaves, chose qui ne relève en rien d'une prétendue originalité chypriote. Les récentes fouilles menées par l'université de Princeton sur le site de l'ancienne Marion-Arsinoé ont, semble-t-il, mis au jour une inscription mentionnant également un esclave²⁸³. Tamisa²⁸⁴, qui apparaît aux côtés d'Euboula dans une dédicace de Palaepaphos, pourrait, d'après T. B. Mitford, appartenir à la classe servile. Rien ne permet de corroborer une telle interprétation. Ces maigres témoignages ne sauraient illustrer le rôle, qui reste précisément à définir, de l'île de Chypre dans le commerce des esclaves.

273. *I. Kition* 2068.

274. Le dossier kitien est à ce titre le plus avancé : *KB IV*, p. 109; YON 2009.

275. *Infra*, p. 116-117.

276. HERMARY 1999; MICHEL 2016.

277. *I. Paphos* 198.

278. Leur étude était l'objet principal du colloque de Marseille en 2015 : *CCEC* 46, 2016.

279. POUILLOUX 1973; CAYLA 2006.

280. MAVROGIANNIS 2002.

281. *Adelphes*, 2, 2.

282. MITFORD 1961b, p. 105-107 n° 8; *I. Paphos* 262.

283. CHILDS, SMITH, PADGETT 2012, p. 242-243. Les auteurs précisent : « the inscription was barely legible [...], but it seems to include the word for slavery ».

284. MITFORD 1961a, p. 41 n° 112; MASSON 1963, p. 6-7; LEIBUNDGUT WIELAND, FREY-ASCHE 2011, n° 1886 pl. 8; *I. Paphos* 195.

CHAPITRE III

ÉCHELLES DU POLITIQUE

Bien qu'elle constitue, à partir de 295/294, une constante de la géographie politique du monde hellénistique, la domination lagide sur Chypre présente des nuances généralement méconnues.

INTRODUCTION ET PISTES EXPLORATOIRES

RAPPELS

La fin du iv^e siècle est marquée à Chypre par un profond réaménagement des cadres administratifs et politiques consécutif à la disparition des dynasties locales au profit du pouvoir ptolémaïque. Nous sommes revenue en détail sur le contexte historique et politique de la présence lagide à Chypre et avons déjà évoqué les principales orientations de l'historiographie dans l'étude du champ politique à Chypre.

Les changements observables dans ce domaine s'insèrent plus largement dans un contexte méditerranéen d'intensification des contacts internationaux et de multiplication des réseaux à caractère public ou privé. Différents degrés d'expression du pouvoir interviennent simultanément à Chypre à l'époque qui nous intéresse : celui des royaumes hellénistiques, du royaume lagide, de la province chypriote, et celui des cités et de leur territoire. Plusieurs échelles d'intégration contribuent d'autre part à former les organes structurants de la société chypriote. Le politique, et par conséquent la cité, constitue le champ d'observation naturel de ces phénomènes d'expression et de structuration du pouvoir. Il convient donc dans un premier temps d'examiner les marqueurs de la citoyenneté et les institutions des cités chypriotes, avant de décrire et d'analyser les autres formes de groupement actives au sein de la société chypriote à l'époque hellénistique.

Dans l'étude des différentes échelles d'expression du pouvoir observables à Chypre, l'échelle correspondant à la politique internationale se laisse assez aisément appréhender par le biais de la documentation épigraphique. Ce constat ne s'étend pas pareillement aux autres secteurs. Avec la généralisation et la pérennisation de la présence lagide, l'île de Chypre est, de fait,

introduite dans la politique internationale du monde hellénistique, qui se caractérise par une intensification et une généralisation des relations diplomatiques. Si l'on manque de documentation pour appréhender précisément la place des cités chypriotes dans ce nouveau contexte, certaines inscriptions isolées reflètent la position satellitaire de Chypre vis-à-vis d'Alexandrie : les quelques inscriptions conservées qui font écho, à Chypre, aux relations internationales, concernent toutes le pouvoir ptolémaïque. C'est le cas, par exemple, de la base de statue dédiée par Démétrios II étudiée précédemment (111). Le monument enregistre, en même temps que le bon état ponctuel de la relation entre les souverains, la position de Paphos dans le paysage politique international²⁸⁵.

Une autre inscription de Paphos témoigne de l'importance de la capitale chypriote des Lagides. La pierre²⁸⁶, datée de 109 – la date est essentielle – porte la copie d'une lettre royale séleucide adressée à Ptolémée X Alexandre I^{er}, au sujet du statut de la cité de Séleucie de Piérie. Il s'agit d'un document officiel destiné à assurer une publicité élargie à la décision d'Antiochos VIII d'accorder la liberté à la cité. Sa présence à Paphos est significative : la cité, forte de la renommée de son sanctuaire à l'échelle méditerranéenne, est, à la date concernée, le siège d'une cour lagide locale et autonome, organisée autour du roi Alexandre I^{er}. Ce texte témoigne donc de la reconnaissance du statut de la cour de Chypre : l'île est soumise, tout autant que le territoire égyptien du royaume, aux conséquences de la bonne ou mauvaise entente des monarchies, y compris lorsque les troubles dynastiques morcellent l'autorité ptolémaïque.

Les autres champs d'exercice du pouvoir n'autorisent pas de conclusion aussi claire. Au seuil de l'étude politique de la société chypriote de l'époque hellénistique, et avant de sonder précisément le corpus en quête d'éléments qui permettent de définir la nature exacte des structures du pouvoir s'exerçant à Chypre, il semble nécessaire de présenter de façon synthétique les données dont nous disposons. Ces prémisses contribuent à élaborer une grille d'étude permettant d'établir les fondements de la réflexion sur les organes et les cadres de la société hellénistique de Chypre.

- Chypre était jusqu'à la fin de l'époque classique considérée comme une île en marge du monde grec. L'argument décisif d'exclusion du point de vue grec²⁸⁷ se situe sur le plan politique.
- Après la disparition du système des cités-royaumes à l'époque hellénistique, cette situation est en partie dépassée. Les cités chypriotes rejoignent à l'époque hellénistique la multitude des autres cités (petites et grandes) qui intègrent un monde grec considérablement élargi, et qui sont issues de modèles sociaux et politiques hétérogènes.
- Il convient par conséquent de garder à l'esprit que les cités chypriotes ne sont pas abolies : la chute des dynasties locales n'entraîne pas *a priori* la mort du noyau civique, pour lequel les sanctuaires et les pratiques religieuses constituent une référence constante²⁸⁸. Au contraire, les inscriptions nous en livrent les premières attestations explicites. Il faut à ce stade émettre une réserve, que l'investigation du corpus doit tâcher de résoudre : le paradoxe apparent que constituent la perte d'indépendance des cités et l'épanouissement civique pourrait être l'effet d'une situation en trompe-l'œil, due à l'adoption, concomitante à l'installation lagide, de pratiques épigraphiques nouvelles.

285. On peut imaginer que la base chypriote avait sans doute un pendant alexandrin.

286. I. *Paphos* 22.

287. Plus précisément, du point de vue de l'historiographie du monde de la cité grecque.

288. HERMARY 2004. Pour l'étude des témoignages en langue phénicienne d'Idalion et Lapéthos, voir : FOURRIER 2015.

- À l'époque hellénistique, la situation de Chypre dans le contexte régional est fortement marquée par l'occupation militaire lagide : les Ptolémées imposent leurs agents en même temps que Chypre est englobée dans l'administration royale. Le statut de Chypre est alors comparable, du point de vue international, à celui d'une province intégrée.
- Les sources n'attestent pas l'existence de fédération chypriote de nature politique avant la basse époque hellénistique.
- L'oscillation de Chypre entre Alexandrie et Rome dans les dernières décennies de la période hellénistique se résout, au terme d'une série de soubresauts diplomatiques, au profit de Rome en 31.

QUESTIONS ET HYPOTHÈSES DE TRAVAIL

À partir de ce bilan synthétique, quelques remarques et hypothèses, destinées à orienter les recherches dans le corpus, méritent d'être formulées :

- Après la chute des royaumes, certains organes civiques se maintiennent en état de fonctionnement ; d'autres sont peut-être créés.
- L'épigraphie hellénistique fournit les premières mentions des *poleis* chypriotes : quels éléments des anciennes « city-kingdoms » se maintiennent-ils dans la version hellénistique des cités chypriotes ? Quelle est l'action des Ptolémées dans cette évolution ?
- Pour contrôler l'ensemble du territoire chypriote et asseoir son emprise dans le temps long, il est probable que l'administration lagide a dû pouvoir, même partiellement et selon des modalités à définir, prendre appui sur des cadres locaux. À ce stade de notre enquête, un exemple peut être mobilisé dans le domaine militaire, à savoir celui de la défense du territoire, en dehors des garnisons royales.

LA CITÉ CHYPRIOTE

La cité, espace qui se situe à l'intersection de la réflexion sur les échelles du pouvoir et des phénomènes d'intégration, représente un premier terrain d'enquête pour l'exploitation de la documentation épigraphique.

ORGANISATION ET ACTIVITÉS DE LA CITÉ CHYPRIOTE PRÉ-HELLÉNISTIQUE

Peu d'informations nous sont parvenues concernant l'organisation de la cité pré-hellénistique à Chypre. Son expression, en tant que *polis*, ne semble pas pouvoir être individualisée à côté de celle du roi. Si la documentation syllabique a fourni les indices ténus et isolés de l'existence d'une *ptolis* et d'un *damos*²⁸⁹, aucun décret n'enregistre ni ne matérialise la seule volonté de la cité en dehors de sa relation bilatérale avec le roi : la cité pré-hellénistique n'existe à Chypre qu'à côté du *basileus*, selon une configuration propre au régime politique local. La désignation traditionnelle de ce régime politique aux époques archaïque et classique – les « cités-royaumes » – traduit strictement cet état de fait, qui distingue fondamentalement les cités chypriotes des cités grecques de l'époque classique, et ce quel que soit leur degré d'adhésion aux pratiques démocratiques illustrées par le cas athénien, de loin le mieux connu. Cette étrangeté essentielle exclut la possibilité d'aller chercher du côté des cités grecques des référents permettant d'éclairer, même indirectement, les évolutions qu'ont connues les

289. *Supra*, p. 35.

cités chypriotes au début de l'époque hellénistique. L'historien du monde grec intéressé par la situation des cités de l'île de Chypre dans le dernier quart du IV^e siècle et l'historien de la Chypre archaïque et classique sont tous deux en droit de s'étonner : si la proclamation d'indépendance des cités grecques par Antigone Monophtalmos en 315 – geste fondateur dans l'élaboration de la figure du monarque hellénistique et promis à un brillant avenir – a pu prendre un sens effectif, c'est bien peut-être à Chypre, qui voyait alors tomber l'une après l'autre les anciennes dynasties à la tête des cités. Le processus de formation des grands royaumes hellénistiques aboutit, à Chypre, à un effet qui paraît par conséquent inverse à celui que connaissent les cités de Grèce. Nous pouvons postuler qu'en 312 lorsque Ptolémée occupe une première fois l'île – c'est là sans doute que le passage d'une expérience monarchique à l'autre se fait le plus radicalement sentir –, en 306 avec la conquête antigonide, et *a fortiori* en 295/294 lorsque Ptolémée parvient à s'emparer définitivement de l'île, les cités chypriotes connaissent de fait un allègement de l'emprise physique et sociale du pouvoir monarchique. Cette hypothèse est sans doute admissible au moins jusqu'à la modification progressive du statut du stratège au cours du II^e siècle. Dans la configuration particulière de l'île de Chypre, l'intégration unilatérale – bien que protéiforme²⁹⁰ – des cités chypriotes au sein du royaume ptolémaïque a donc vraisemblablement ouvert le champ politique plus qu'il ne l'a restreint du fait du réinvestissement effectif d'une partie des prérogatives des rois locaux au profit de l'administration lagide, tout en provoquant un nécessaire réaménagement de l'espace civique.

Les modalités de l'occupation lagide de l'île contiennent en elles-mêmes des indices de la situation interne des cités chypriotes. Les villes chypriotes gardent leur nom²⁹¹, ce qui n'est pas sans suggérer que, du point de vue macédonien, elles étaient donc préalablement déjà suffisamment « grecques »²⁹². Les sources ne nous renseignent pas directement non plus sur la position juridique des cités vis-à-vis de l'autorité royale lagide : les cités chypriotes ont-elles dû demander la reconnaissance de leur statut de *poleis*? Cette question revient à s'interroger sur le statut des capitales des cités-royaumes à la mort d'Alexandre et surtout sur leur définition du point de vue extérieur à l'île de Chypre. On imagine mal qu'il en soit allé de ces villes chypriotes comme des communautés locales d'Extrême-Orient. Mais la situation ne doit pas être tout à fait équivalente non plus à celle des vieilles cités d'Asie Mineure : ni compromis ni entre-deux, c'est sur les contingences et les particularités locales qu'il convient sur ce point de diriger notre attention.

DES TÉMOIGNAGES EXOGÈNES

Si le destin individuel des nombreux Chypriotes attestés hors de leur île à l'époque hellénistique représente un champ d'investigation qui se situe au-delà du cadre de ce travail²⁹³, le recours aux sources exogènes peut se révéler très utile ponctuellement. C'est notamment le cas pour l'étude des identités ethniques et civiques. Quelques mentions d'ethniques permettent ainsi de détecter, indirectement, l'existence des cités chypriotes à l'époque hellénistique. Ces marqueurs, s'ils ne sont pas infailibles²⁹⁴, sont, tout autant que d'utiles témoignages de la présence de Chypriotes hors de leur cité, des preuves non négligeables d'appartenance à une

290. *Supra*, p. 21-25.

291. À l'exception notable de Marion.

292. WILL 1988, repris dans WILL 1998, p. 828.

293. Leur liste peut être en partie reconstituée, à partir des travaux d'E. Raptou (RAPTOU 2000) et d'A. Hermary (HERMARY 1999), et à l'aide des entrées ponctuelles qui leur sont consacrées dans les indices prosopographiques *Prosopography of Ptolemaic Cyprus* et *Prosopographia Ptolemaica* 10.

294. Voir les conclusions réunies dans MÜLLER, VEÏSSE (éd.) 2014.

communauté civique. Naturellement, la plupart de ces attestations provient de *testimonia* « exogènes », soit que la contingence des découvertes n'ait pas permis de conserver la trace de relations, individuelles ou collectives, mettant en jeu une différenciation fine entre les cités chypriotes, soit plus généralement que la validité des distinctions ethniques ait été jugée, entre les cités chypriotes, à l'échelle de l'île, inopérante. En dehors de la mention au génitif pluriel généralement accolée au terme *polis* dans les formulaires de dédicaces, seuls quelques documents présentent, à Chypre, des attestations d'ethniques faisant référence à des cités de l'île. La marginalité de ces textes est par ailleurs renforcée par le caractère souvent modeste de leur registre. Le premier²⁹⁵ est d'une relative originalité. Deux ethniques au féminin, *Σαλαμινία* et *Κητιάς*²⁹⁶, sont inscrits sur une pierre provenant de la région de Kition ayant vraisemblablement fait office de table à jouer. La présence dans ce même texte de différents ethniques civiques chypriotes reflète une lecture locale des identités à l'époque hellénistique et confirme, à l'échelle du quotidien, l'importance de l'appartenance à la cité. Le deuxième texte²⁹⁷, une courte épitaphe provenant aussi de Kition, mentionne une femme nommée *Κουριακή*. Le nom *Kouriakè* pourrait être un dérivé au féminin du ctétique **Kouriakos* faisant office d'ethnique, établissant un lien entre le nom de la défunte et la cité voisine de Kourion, selon un schéma connu dans le monde grec et attesté à Amathonte. Une autre inscription funéraire²⁹⁸ peut être examinée, rédigée cette fois sur le mode de l'épigramme. Malheureusement fragmentaire, ce texte provenant de Kition présente la mention de l'ethnique de la cité au féminin, portant à deux attestations la récurrence de l'adjectif *Κητιάς*²⁹⁹. Un dernier document (87) fournit également et de façon assurée une occurrence locale de l'ethnique de Paphos. Il faut également évoquer ici les quelques mentions d'ethniques comprises dans les formulaires de dédicace de bases de statues et non précédées de l'amorce *ἡ πόλις τῶν* : c'est notamment le cas à Amathonte (19) et à Lapéthos (12).

Ces quelques cas représentent les rares mentions internes conservées des ethniques locaux à l'époque hellénistique. Mais un dernier texte pourrait être éventuellement rapproché de ce groupe : la base érigée à Paphos en l'honneur du médecin Noumènios (*I. Paphos* 176) fait peut-être référence à un citoyen de Soloi (*Ἀρίστων Μνήμονος / Νουμήνιον Δημητρίου Σολέα / ἱατρὸν*). Comme le présentait K. Hadjioannou³⁰⁰, l'ethnique *Σολεύς* ne renvoie pas en effet nécessairement à la cité de Soloi en Cilicie, contrairement à ce que laissait entendre T. B. Mitford en 1961, et malgré l'affirmation de L. Robert³⁰¹. L'inscription de Thèbes étudiée ci-après apporte sur ce point un complément essentiel (41). À Delphes³⁰², un certain *Μνήμων Ἀρίστωνος Πάφιος*, vraisemblablement le petit-fils du *Mnēmōn* mentionné sur la base paphienne de Noumènios, apparaît dans une liste de proxènes gravée sur le mur du temple, datée de 176/175 ainsi que dans un décret honorifique daté du même archontat.

Au sein des recueils épigraphiques externes à l'île de Chypre, les ethniques chypriotes apparaissent, au contraire, de façon relativement courante. Quelques documents sont

295. NICOLAOU 1965.

296. La pierre comporte une série d'ethniques chypriotes et étrangers, au féminin et au masculin, voir : NICOLAOU 1965.

297. AUPERT 1982b, p. 250 n° 84.

298. *I. Kition* 2081 ; VOSKOS 2002, 2, E63.

299. La table à jouer portait l'orthographe *Κητιάς*.

300. Suivi prudemment par A. Voskos dont nous partageons la mesure : VOSKOS, T1 <http://akg.cyi.ac.cy/el/4-ιατρικη/νουμηνιοσ-δημητριου-σολευσ/1> (avec notes et bibliographie).

301. ROBERT 1946a, p. 72.

302. *SGDI* 2581.

importants pour l'étude des cités. Deux d'entre eux appartiennent à une catégorie de textes qui n'est pas représentée dans le corpus chypriote³⁰³ : les donations.

Le premier est un fragment de l'inscription *IG VII, 2419* qui enregistre les sommes fournies par divers donateurs en vue du relèvement de la cité de Thèbes (41). Cette inscription revêt un caractère historique majeur pour l'histoire de la cité détruite en 335 par Alexandre ainsi que pour l'étude des relations diplomatiques à la fin du IV^e siècle. La réédition proposée récemment par K. Buraselis³⁰⁴ a fourni de nouvelles pistes de lecture pour l'exploitation historique du document. L'auteur a notamment consacré un commentaire détaillé à la présence dans la liste de contributeurs de deux Chypriotes, Θεμίσιων Θεμιστ[αγόρω?] et Ἀσκληπιάδας Ἀπολλοδώ[ρω]. Un premier apport important de cette inscription réside dans la mention des ethniques : Thémisôn est présenté comme Σολεὺς ἀπὸ Κύπρω, jetant un doute non négligeable sur la distinction géographique traditionnellement acceptée entre les ethniques Σολεὺς et Σόλιος. La mention ἀπὸ Κύπρω prouve en effet que l'ethnique Σολεὺς peut faire référence à Soloi de Chypre comme la lecture de la base de statue du médecin Nouménios nous le laissait présager. Que le cas de Thémisôn représente une exception à la règle n'est pas assuré : la mention ἀπὸ Κύπρου est précédée de l'ethnique Σόλιος dans une épitaphe retrouvée au Pirée³⁰⁵. La prudence nous invite donc à admettre que l'emploi des deux formes est souple. La précision ἀπὸ Κύπρω dans l'inscription béotienne, de même que la mention ἀπὸ Κύπρου de l'inscription attique, tend vraisemblablement à refléter la confusion potentielle entre les deux versions de l'ethnique de Soloi, cité de Chypre et Soloi, cité de Cilicie. Du point de vue de l'étude politique, l'inscription de Thèbes témoigne de l'existence sur la scène internationale d'individus représentant des cités chypriotes au statut bien défini dans le dernier quart du IV^e siècle. K. Buraselis envisage d'attribuer à deux autres cités chypriotes l'origine des deux personnages suivants : Archias fils d'Anaxidotos et Antipatros fils d'Apollophanès. La longueur des lacunes l'amène à envisager l'un comme originaire de Marion, l'autre de Salamine³⁰⁶. Il ne nous appartient pas de discuter ici la lecture de cette inscription. Il est en revanche opportun de revenir sur les conséquences de ces restitutions du point de vue de l'histoire des cités chypriotes et de la datation du texte. Si l'hypothèse d'un regroupement géographique des donateurs paraît vraisemblable³⁰⁷, de même que l'hypothèse de restitution des ethniques chypriotes, la conclusion sur la datation du document ne semble pas pouvoir être fondée exclusivement sur l'emploi de l'ethnique Μαρτιεύς³⁰⁸. Rappelons en effet que l'ethnique formé sur le nom de l'ancienne capitale du royaume de Marion est attesté dans une inscription de Kafzin, bien longtemps après la destruction de la cité de Marion par Ptolémée fils de Lagos, et même encore après sa refondation sous le nom d'Arsinoé³⁰⁹. De même, l'épitaphe³¹⁰ du Pirée commémorant le souvenir d'un homme portant le même ethnique ne doit pas nécessairement être datée d'avant 312.

303. Nous excluons de cette catégorie la fourniture d'huile pour les gymnases (74, 83), qui n'appartient pas au même registre.

304. BURASELIS 2014.

305. *IG II/III2, 3, 2, 10382*; cette inscription est à considérer avec celle d'Euphrosynè, défunte originaire de la même cité chypriote et dont l'épitaphe appartient au même contexte que la précédente, voir : *IG II/III2, 3, 2, 10376*.

306. BURASELIS 2014, p. 167. Voir sur ce point les objections émises dans *BE 2014, n° 204*.

307. Elle est néanmoins remise en cause dans *BE 2014, n° 204*.

308. *Contra* BURASELIS 2014, p. 169.

309. LEJEUNE 2014, p. 315 à propos de *Nymph. Kaf. 236*. L'auteur évoque au sujet de la dédicace du thias des Mar- (87) l'hypothèse d'un village de la *Mesaoria* dont le nom commencerait lui aussi par Mar- (possiblement Margi), mais il semble difficile d'insérer dans un contexte si modeste le donateur des trente mines de l'inscription thébaine (41, l. 8).

310. *IG II/III2, 3, 2, 9284*. Voir : ROBERT 1946a, p. 75.

L'inscription enregistrant une donation lagide et chypriote à Argos, datée de 170-164 (44), a modifié la vision des cités chypriotes à l'époque hellénistique. Neuf cités y sont mentionnées. La pierre, brisée à l'endroit où devait figurer le premier ethnique de la liste, ne laisse deviner que la longueur maximale de cet ethnique, 8-9 lettres d'après l'éditeur, qui restitue en deuxième position l'ethnique de la cité de Karpasia rendu de façon originale par *Καρπασεύς*³¹¹; les sept ethniques suivants sont bien lisibles et évoquent respectivement les cités de Salamine, Kourion, Amathonte, Tamassos, Golgoi, Kition et Paphos. D'un point de vue lexical, deux des ethniques mentionnés – auxquels il faut ajouter l'ethnique correspondant à la cité de Karpasia dont on accepte la lecture – sont inédits : on aurait attendu *Ταμάσσιος* et *Γόλγιος*.

Le principal obstacle au commentaire de ce texte précieux réside dans l'état fragmentaire de la pierre. Il est en effet impossible de savoir si notre texte faisait partie d'une liste plus longue ou si l'ensemble de l'inscription ne concernait que la donation lagide et chypriote. Un certain nombre d'informations assurées se dégagent néanmoins. L'ordre d'apparition des villes chypriotes dans ce document ne correspond nullement à leur hiérarchie telle qu'on a pu se la représenter pour l'époque des cités-royaumes à la lecture du prisme d'Esarhaddon³¹². Salamine et Kition sont les plus généreuses, suivies de Kourion. Paphos offre une contribution diminuée de moitié par rapport aux deux premières cités, tandis qu'Amathonte, Golgoi et Karpasia versent encore moitié moins que Paphos. La cité non identifiée qui figurait en tête de la liste offre la même somme que Tamassos, ces deux villes occupant à ce titre le bas du tableau.

P. Aupert a avancé un certain nombre de pistes d'interprétation d'ordres économique et politique³¹³ et le texte a récemment fait l'objet d'une relecture éclairante de la part d'A. Meadows³¹⁴. L'interprétation des sommes versées par les cités constitue l'enjeu essentiel de cette inscription. Son rapprochement avec la documentation relative à la taxe de l'*apomoira*³¹⁵ permet de résoudre l'énigmatique question de l'écart entre les contributions des différentes cités – indépendant de leur importance – ainsi que, peut-être, celle de leur ordre d'apparition dans la liste. Quelles que soient les incertitudes qui entourent le contexte de sa rédaction, ce document apparaît donc comme capital pour l'étude de l'articulation entre l'administration lagide et les cités chypriotes. Le rôle des souverains lagides dans la donation des cités mentionnées est en effet sujet à questionnement. La donation lagide entraîne-t-elle – et si oui, selon quelles modalités? – la participation complémentaire des cités de Chypre? Dans ce cas, comment justifier l'absence, notable, de cités aussi importantes qu'Arsinoé, Kéryneia ou Lapéthos – et la participation d'autres plus modestes, comme Golgoi? Le rapprochement des sommes versées avec le produit d'une taxe liée à l'exercice du culte royal³¹⁶ ne résout pas complètement cette difficulté.

La participation des Ptolémées et des cités chypriotes à la donation demeure ambiguë : l'autonomie financière des cités chypriotes qu'elle suggère peut être considérée comme une concession tacite à la rhétorique hellénistique, et la présence conjointe des Ptolémées et des

311. Cet ethnique apparaît dans les sources littéraires (Étienne de Byzance, *s.v.* *Καρπασία*), mais était jusque-là inconnu des sources épigraphiques. Une inscription provenant de l'Asklépieion de Cos (*SEG* 48, 1103, A, l. 5) donne au génitif *Καρπασέω[ς]*. Cette occurrence est datée de la fin du III^e ou du début du II^e s.

312. *Supra*, p. 19 n. 1.

313. Voir : PICARD 1982, p. 278-280.

314. MEADOWS 2005.

315. *Infra*, p. 131.

316. MEADOWS 2005, p. 95-96. Mais les contributions ont bien pu être versées à une autre divinité honorée à Argos : MEADOWS 2005, p. 95; AUPERT 1982, p. 276-277.

cités de Chypre comme une preuve en soi de leur soumission politique et économique aux rois d'Égypte. Le recours évoqué par Meadows³¹⁷ au souvenir du stratège Polykratès pour justifier l'instauration de rapports pérennes entre Argos, Chypre et les Ptolémées est quant à lui fidèle à la tradition hellénistique qui ménage une place importante aux relations personnelles dans la politique extérieure des royaumes comme dans celle des cités.

Les listes delphiques de théorodoques (43) fournissent elles aussi des informations intéressantes sur quelques cités chypriotes. Ces listes enregistrent en effet le nom des personnes chargées, dans tout le monde grec, d'accueillir et d'aider les théores venus annoncer (ἐπαγγελία) la tenue de la fête sacrée. Comme l'a montré G. Daux, la fonction de théorodoque représente « à la fois une charge et un honneur³¹⁸ » et, à ce titre, pouvait être endossée dans certains cas particuliers, à la demande de la ville³¹⁹, par des étrangers. Parmi ces textes delphiques, la « grande liste » publiée par A. Plassart en 1921³²⁰, mentionne sept cités chypriotes : Salamine, Karpasia, Chytroi, Kéryneia, Lapéthos, Soloi, Tamassos. Dans trois d'entre elles – Lapéthos, Karpasia et Tamassos – les théorodoques choisis par la cité sont, non pas des citoyens, mais des étrangers, vraisemblablement des officiers ptolémaïques³²¹. Ce texte, daté aux alentours de 225³²², présente donc un double intérêt pour l'histoire des cités chypriotes à l'époque hellénistique : d'une part, nous y trouvons enregistré, au cœur même du foyer hellénique, le statut civique de sept cités – lesquelles, mise à part Salamine, sont peu ou pas documentées par ailleurs – et, d'autre part, nous pouvons en tirer certains enseignements sur la situation sociale de leurs citoyens, et sur celle des officiers ptolémaïques qui y sont en fonction. La désignation des théorodoques, investie d'enjeux religieux, politiques et honorifiques, constitue en effet un choix crucial de la part de la cité. Le fait que les trois officiers ptolémaïques mentionnés par la liste delphique soient en poste dans des cités secondaires de l'île peut suggérer l'incapacité ponctuelle des dignitaires locaux à assumer les frais inhérents à cette charge³²³.

LA DOCUMENTATION INTERNE : UNE VISION ÉCLATÉE DES INSTITUTIONS CIVIQUES CHYPRIOTES

EMPLOIS DU TERME *POLIS* DANS LE CORPUS

La cité chypriote a laissé relativement peu de traces dans la documentation épigraphique et peu de témoignages explicites évoquent l'activité d'institutions civiques à l'époque hellénistique. Les inscriptions permettent néanmoins d'en évaluer le fonctionnement. Un principe doit être posé au préalable : l'état de la documentation ne permettant, dans aucun cas, d'étudier précisément l'ensemble des institutions d'une cité, seule une vision éclatée des institutions chypriotes est possible.

La première étape de l'enquête concerne les attestations du terme *polis* dans le corpus. Les commandants de villes (ἐπὶ τῆς πόλεως) placés par les Lagides à la tête des cités de Kourion, Amathonte, Salamine, Kition et Karpasia nous fournissent un premier indice sur lequel il n'y a pas à revenir.

317. MEADOWS 2005, p. 96-97.

318. DAUX 1949, p. 2.

319. Parfois même, c'est la *polis* qui se charge elle-même de l'accueil et de la prise en charge des théores.

320. *Choix Delphes* 125.

321. PLASSART 1921, p. 46; DAUX 1949, p. 24.

322. GAUTHIER 1989, p. 149-150; HATZOPOULOS 1991.

323. C'est l'hypothèse formulée par R. S. Bagnall, suivi par A. Chaniotis (CHANIOTIS 2002, p. 110, avec références antérieures).

À Chypre, où les décrets conservés sont extrêmement rares³²⁴, ce sont les dédicaces inscrites sur les bases de statues qui nous fournissent les attestations les plus nombreuses des cités. Les cités de Paphos³²⁵, Salamine³²⁶, Amathonte³²⁷, Kourion³²⁸, Kition³²⁹, Lapéthos³³⁰, Arsinoé³³¹ et peut-être de Chytroi³³² sont mentionnées sur des bases de statues dont elles sont les dédicantes. Ces bases sont majoritairement destinées à accueillir des statues d'officiers ou de dignitaires lagides³³³, quand elles n'honorent pas directement les souverains eux-mêmes³³⁴. Dans l'état actuel des sources, les stratèges de Chypre et leur famille sont les premiers destinataires des honneurs civiques : douze³³⁵ bases de statues, soit la moitié des bases dressées par les cités chypriotes, concernent les principaux représentants de l'administration lagide.

Des personnages isolés aux fonctions non précisées sont parfois honorés par la cité : c'est le cas de Poseidônios à Kition (*I. Kition* 2018) et de Dionysios à Salamine (*I. Salamine* 94). L'absence d'ethnique suggère alors que les dédicataires sont originaires de la cité. La cité d'Amathonte fait ainsi ériger la statue d'un notable local qualifié d'*eupatriide* (64), ainsi que celle de Timônax (67), explicitement engagé dans le développement du culte royal³³⁶. Quelques magistrats sont également honorés dans leur cité. La cité de Paphos fait ainsi dresser la statue de Kallippos (71), tandis que celle de Kourion consacre celle d'un ancien stratège et secrétaire de la cité³³⁷. Dans le corpus conservé, la cité de Salamine est la seule à ériger une base de statue sur le territoire d'une autre cité (33) : cette exception s'explique aisément compte tenu du lieu de la dédicace, le rayonnement du sanctuaire de Palaepaphos débordant largement le cadre strict de la cité.

Dans certains cas, par exemple à Lapéthos (12), les citoyens sont explicitement désignés comme les destinataires des bienfaits ayant suscité la dédicace : dans ce cas précis, il faut noter l'équivalence qui s'établit donc entre la *polis* (ἡ πόλις ἢ Λαπηθίων, l. 1) et ses habitants (ἀρετῆς ἔνεκεν καὶ εὐνοίας τῆς εἰς / βασιλέα Πτολεμαῖον καὶ βασίλισσαν / Κλεοπάτραν Θεοῦς Ἐπιφανεῖς καὶ Εὐχαρίστους / καὶ Λαπηθίου, l. 3-6).

La cité est, dans certains cas exceptionnels, dédicataire des honneurs : à Salamine, le dignitaire samien fils d'Ammônios consacre ainsi une statue au roi Philomètor et à la cité (109). Une configuration semblable existe peut-être aussi à Chytroi où le même roi est honoré aux côtés d'une reine Cléopâtre et des dieux du gymnase (110). Une inscription datant du 1^{er} siècle, aujourd'hui perdue, enregistre quant à elle la dédicace d'un édifice public à la cité et au peuple³³⁸ de Salamine (54).

324. *Infra*, p. 72-77.

325. Voir dans notre choix de textes les numéros 4, 7, 36, 70, 71.

326. Voir les numéros 30, 33, 98.

327. Voir les numéros 19, 64, 67.

328. Voir les numéros 10, 13, 18, 48.

329. Voir les numéros 20, 38.

330. Voir le numéro 12.

331. Voir le numéro 29.

332. Voir le numéro 31.

333. MITFORD 1939, p. 36 n° 18; *I. Salamine* 77, 82; *I. Kourion* 44-45; *I. Paphos* 33, 40. Voir dans notre choix de textes les numéros 4, 7, 12, 13, 18, 19, 20, 29, 30, 31, 36, 38, 70.

334. MITFORD 1961b, p. 127-128, n° 27 et ici 98.

335. Leur nombre passe à treize si l'on tient compte de la base en l'honneur de l'officier ἐπὶ τῆς νήσου (13).

336. *Infra*, p. 122.

337. *I. Kourion* 47.

338. La combinaison, fréquente dans les cités grecques, de la πόλις et du δῆμος est rare à Chypre.

Si l'identité des dédicataires suggère le poids que faisait porter l'administration lagide sur les cités, l'existence de bases dédiées par les πολεῖς chypriotes plaide néanmoins en faveur de l'existence d'organes civiques dotés d'un pouvoir de décision. La méconnaissance de ces institutions reflète la nouveauté des questionnements historiques sur les cités chypriotes à l'époque hellénistique. Comme c'est pourtant le cas dans l'ensemble du monde grec à cette époque, les institutions civiques sont amenées à entrer en négociation avec le personnel de l'administration royale. En l'absence de décrets conservés, comme c'est le cas à Chypre dans une grande partie des cités, les dédicaces honorifiques témoignent seules du fonctionnement des institutions. Le formulaire des dédicaces, bien que concis et codifié, évoque parfois la nature des rapports entre la cité et les personnages qu'elle honore. La mention de l'εὐεργεσία ou de l'εὐνοία du dédicataire fait ainsi écho aux considérants qui, dans les décrets qui nous sont parvenus, devaient développer les motifs ayant suscité l'attribution des honneurs civiques. Nous manquons de précisions concernant la nature des bienfaits prodigués aux cités par les agents ptolémaïques – lacune que ne comblerait pas nécessairement la lecture de décrets inscrits, parfois allusifs même lorsqu'ils sont complets³³⁹. Cette relation s'insère néanmoins dans un schéma bien connu à l'époque hellénistique³⁴⁰ et qui reproduit, à l'échelle du personnel en poste localement, le rapport qui s'installe entre les rois et les cités³⁴¹. Les honneurs civiques appellent la générosité et la bienveillance des agents du roi, ou y répondent, selon une dialectique qui prolonge la négociation perpétuelle qui engage les cités et les souverains.

Notons la mention dans le corpus d'entités politiques secondaires. Par deux fois des κομηῆται (habitants de la *kômè* ou villageois) font leur apparition dans les inscriptions de Salamine (32, I. Salamine 86), révélant ponctuellement l'existence d'un réseau urbain secondaire. Les habitants de Sôanta (86) dans la *chôra* de Salamine ainsi que ceux de *Melousha* (HERMARY 2004, n° M1) près de Golgoi contribuent également à alimenter ces informations.

LES DÉCRETS

Le corpus des décrets présente un profil particulier à Chypre. Sur l'ensemble de la documentation, treize textes seulement sont attestés et aucun n'est entièrement conservé. Sur ces treize textes, seulement cinq³⁴² ont été émis de façon assurée par des institutions civiques. Tous proviennent de la cité de Kourion. Six autres, provenant de Kourion (63), Paphos (21), Chytroi (45, MITFORD 1961b, p. 131 n° 30), Lapéthos (83) et Amathonte (62)³⁴³, complètent peut-être

339. C'est notamment le cas à Délos.

340. VEYNE 1976; GAUTHIER 1985.

341. Le cas chypriote n'est pas isolé sur ce point. Comme le notait Fr. Chamoux, l'ambiguïté est le propre des inscriptions honorifiques : « Ainsi s'établit, d'un bout à l'autre du monde hellénistique, tout un système de relations extrêmement complexes, qui se présentent souvent sous le nom d'alliance, *symmachia*, ou d'amitié, *philia*, et dans lesquelles interviennent, au moins verbalement, des sentiments comme la bienveillance, *eunoia*, la reconnaissance, *eucharistia*, le zèle, *prothymia*, répondant à une sorte de code d'honneur et de bonne conduite, qui régit sur le plan formel les rapports entre les États. Bien entendu, ce langage et ces formes diplomatiques recouvrent généralement des rapports de force. Mais leur emploi habituel par les divers partenaires du jeu politique traduit un souci largement répandu : celui de reconnaître ou d'affirmer, même si dans la réalité elle est considérablement réduite, l'indépendance théorique de la cité » (CHAMOUX 1985, p. 177). Même constat chez Éd. Will : « il est dans la nature des textes honorifiques d'être rarement clairs à ce [les mobiles et les intentions] sujet, de cultiver l'ambiguïté, l'euphémisme, le non-dit. La réalité des mobiles et des intentions se trouve souvent entre les lignes et il arrive que, faute d'autre documentation, nous ne puissions les lire » (WILL 1988, repris dans WILL 1998, p. 814).

342. Ces décrets sont conservés dans un état très fragmentaire.

343. Ce *ιερόν δόγμα* (décret ou règlement?) est de nature culturelle, et semble procéder uniquement de la décision des autorités religieuses, comme c'est le cas à Lapéthos (61).

cet ensemble. Deux autres inscriptions sont rédigées selon le formulaire des décrets civiques, mais ont été émises par des groupes ou associations de nature variée : association de technites dionysiaques à Paphos (92), prêtres de Poséidon Narnakios à Lapéthos (61). La maigreur du corpus des décrets et leur état de conservation généralement très médiocre ne permettent pas de proposer une étude exhaustive du fonctionnement institutionnel des cités. Nous nous contenterons donc de présenter quelques remarques issues de la lecture de ces textes d'interprétation difficile, qu'il ne faut néanmoins pas renoncer à exploiter en adoptant une vision générale de l'ensemble du corpus. Nous écartons de cette analyse les textes les plus fragmentaires.

Un texte se signale par son importance et sa longueur. Le décret de Kourion en l'honneur d'Andronikos (63) est de loin le plus complet. Composé en son état actuel de 44 lignes, il est notamment le seul à avoir conservé son intitulé, « l'an 3, le 15 du mois de Pachôn ». Si la date précise de ce texte est débattue, le système de datation employé renvoie explicitement à l'ère lagide et, plus précisément, au comput d'un règne conjoint, si l'on en croit la mention de la charge de *ιερεὺς τῶν βασιλέων* à la l. 2³⁴⁴. Il appartient explicitement à la catégorie des décrets honorifiques. Les considérants, qui s'étalent de l. 2 à la l. 32 présentent de façon usuelle les raisons justifiant l'attribution des honneurs énoncés dans la dernière partie du texte, l. 33 à 44. Les quelques lignes perdues à la toute fin du texte devaient concerner le poste de dépense affecté à la fabrication de la couronne d'or (l. 36), de la statue de bronze (l. 37), du portrait peint sur un bouclier doré (l. 38-39) et de la stèle destinée à conserver le souvenir de ces décisions. Le personnage honoré, Andronikos fils de Poseidônios, probablement originaire de Chypre, est, si la lecture de P. Thonemann est correcte, τῶν βουλευτῶν (l. 2-3). L'emploi du génitif partitif rappelle la tournure caractéristique des titres auliques fréquemment rencontrés dans notre corpus (τῶν φίλων, τῶν ἀρχισωματοφυλάκων) et suggère que ce terme prend, au cours du 1^{er} siècle, un sens proche de celui d'un titre honorifique, sans qu'il faille pour autant en conclure à l'affaiblissement des fonctions auxquelles il renvoie. Andronikos est également prêtre des rois, chef des Ἐπιλύκοι et agoranome (l. 4). Le décret précise qu'il a aussi été en charge par le passé de πολιτικά ἀρχαί, des charges civiques désignées collectivement. C'est dans l'exercice de ces « charges civiques » qu'Andronikos a fait montre de sa probité (δικαιοσύνη, l. 6) et de sa serviabilité envers tous (ἑαυτὸν διδοὺς εὐχρηστον, l. 8-9). Rappelé aux mêmes fonctions par la cité (l. 9) au cours de cette année 3, il s'y est à nouveau attelé avec un enthousiasme total (μετὰ πάσης προθυμίας, l. 11-12), ne négligeant aucun des devoirs inclinant à l'honneur et à la gloire (l. 13-14). Ce zèle s'est manifesté en tout premier lieu dans l'accomplissement des sacrifices d'usage à Apollon Hylatès, προηγούμενος³⁴⁵ (« le patron ») de la cité (l. 14-15), ainsi qu'aux autres dieux, au nom des Très grands rois souverains, ainsi que dans sa piété envers le divin (τὴν τε πρὸς τὸ θεῖον εὐσέβειαν, l. 18) et sa bienveillance à l'égard des rois (l. 19-20). En tant qu'agoranome, Andronikos s'est illustré en faisant baisser les prix du marché (ἐπευωνίσας δὲ τὰς ἀγοράς, l. 20) et en appliquant à sa charge toute sa clairvoyance (τὴν πᾶσαν προσηνέγκατο πρόνοιαν, l. 21). Les lignes 22 à 24, mentionnant les groupes (Ἐπιλύκοι et Παρεπιλύκοι) à l'origine du décret, sont malheureusement trop fragmentaires pour améliorer l'interprétation générale du texte. Les attendus du décret se concentrent ensuite sur les services rendus par Andronikos dans le domaine civique. Il a ainsi fait preuve de sa bonté en se montrant empressé (συνπεριφορῶν, l. 24) à l'égard des Ἐπιλύκοι et des Παρεπιλύκοι et en favorisant l'accroissement³⁴⁶

344. Voir aussi à la l. 16 la mention rare, ὑπὲρ τῶν μεγίστων κυρίων βασιλέων, absente des titulatures dynastiques avant 88. Nous nous rangeons à l'argumentation de P. Thonemann qui date ce texte de l'extrême fin du règne de Cléopâtre VII : THONEMANN 2008, p. 94-95.

345. La traduction de ce participe est délicate ; Apollon est à la fois le « premier » des dieux et le « guide » de la cité.

346. Cette ἀύξησης peut avoir un sens très concret (embellissement, agrandissement). Le terme τὸ πρυτανεῖον semble en effet désigner ici le lieu de réunion du Prytanée, tandis que la périphrase οἱ ἀπὸ τοῦ πρυτανεῖου,

du prytanée (τῆι περι τὸ πρυτανεῖον ἀυξήσει, l. 19-20), ainsi qu'en introduisant d'illustres voyageurs (τοὺς ἐπιδημήσαντας ἐνδόξους ἄνδρας, l. 27), hommes de lettres et de théâtre (καὶ φιλόλογους³⁴⁷ καὶ θεατρικούς, l. 28) au foyer de la cité (ἐπὶ τὴν ἐστίαν καταλογῆς, l. 29). Les lignes 29 à 32 résumant avec insistance les raisons en vertu desquelles Andronikos a mérité les honneurs énoncés plus bas. À la suite de l'invocation liminaire à la Bonne Fortune, viennent les décisions des Ἐπιλύκοι et des Παρεπιλύκοι (ἔδοξεν τοῖς Ἐπιλύκοις καὶ τοῖς Παρεπιλύκοις, l. 34). Ces honneurs pourront être exposés, comme c'est parfois le cas, dans le lieu de son choix (ἐν ᾧ ἂν προαιρηῆται τόποι, l. 40-41). Aux lignes 41 à 43, les qualités d'Andronikos sont mentionnées une dernière fois par le terme générique de μεγαλοψυχία. La stèle, aux côtés des autres honneurs rendus à Andronikos, enregistrera sa *grandeur d'âme* en même temps qu'elle signalera à chacun la reconnaissance du prytanée à son endroit (τὴν ἐψηφισμένην ὑπὸ τῶν ἀπὸ τοῦ πρυτανεῖου τιμῆν, l. 42-43). Le décret en l'honneur d'Andronikos apporte un éclairage essentiel sur les institutions de la cité de Kourion à la basse époque hellénistique. Nous insisterons sur un dernier point qui nous semble capital : les sacrifices dont s'acquitte de manière exemplaire le *bouleute* Andronikos sont pratiqués ὑπὲρ τῶν μεγίστων κυρίων βασιλέων (l. 16). Cette mention révèle selon nous l'adaptation des traditions civiques à la configuration particulière de la domination lagide et au statut de sujétion des cités chypriotes vis-à-vis du pouvoir ptolémaïque. Conformément au mode de fonctionnement traditionnel des institutions démocratiques, on s'attendrait en effet à ce que les premiers des magistrats de la cité accomplissent ces rites sacrés – dont dépend l'intégrité de la *polis* – au nom des citoyens. Nous avons là un témoignage explicite de l'emprise du système monarchique sur les institutions civiques, sans égal dans le corpus chypriote. En l'état actuel de la documentation, ce décret, daté des dernières années de la domination lagide sur Chypre – et vraisemblablement postérieur à la tentative d'installation romaine en 58 – permet d'appréhender certaines transformations qui touchent la cité à la basse époque hellénistique. La dédicace, dans le troisième quart du I^{er} siècle³⁴⁸, de la base de Kallippos (63), secrétaire par deux fois de la *boulè* et du *dèmos* de Paphos, ancien archonte, ancien gymnasiarque et secrétaire en charge de la cité, confirme peut-être le changement³⁴⁹ de statut des charges civiques au cours du I^{er} siècle. La même fonction de γραμματεὺς τῆς πόλεως est confiée au Paphien Onèsandros (70), sans qu'il ne soit possible d'en préciser plus avant les contours concrets. Toutefois, il ne semble pas, au regard de l'ensemble du corpus, que les institutions traditionnelles de la cité sont inexistantes au III^e et II^e siècles.

L'inscription d'Amathonte 62, prend la forme d'un décret religieux. Daté par la mention du prêtre de l'Aphrodite locale³⁵⁰, Charinos fils de Charinos, ce ἱερὸν δόγμα (l. 19) présente plu-

qui apparaît à la l. 43, désignerait l'institution. Cependant, le fait qu'Andronikos ait intégré « au foyer de la cité » citoyens et étrangers illustres (l. 26-29) rend peut-être probable un emploi métaphorique du terme. Il faudrait alors sous-entendre qu'Andronikos a augmenté le prestige du prytanée. Le terme ἐστία renvoie en effet aux réceptions prenant place dans le prytanée. L'accès aux rites et repas sacrés pratiqués dans le prytanée constitue, à la basse époque hellénistique, une distinction honorifique qui s'ouvre aux hôtes de marque de la cité, confirmant une évolution importante des institutions démocratiques (ce phénomène a été précisément analysé par P. Hamon : HAMON 2005). Quoi qu'il en soit, cette interprétation ne disqualifie pas l'hypothèse d'un réaménagement architectural de l'édifice, l'investissement d'Andronikos justifiant au contraire les honneurs très importants qui lui sont décernés.

347. Nous acceptons la lecture de P. Thonemann : THONEMANN 2008, p. 92.

348. Kallippos est également membre de l'association des technites de Dionysos et des Dieux Évergètes. Cette donnée permet à J.-B. Cayla d'abaisser la datation de cette inscription sous le règne conjoint de Cléopâtre VII et d'Antoine, vers 41/40. Voir : CAYLA 2017.

349. D'après P. Thonemann, la mention τῶν βουλευτῶν renverrait à la création d'une classe bouleutique à Chypre au moment de l'annexion romaine en 58. Voir : THONEMANN 2008, p. 88-89 et, plus généralement, HELLER 2009.

350. La formule ἐφ' ἱερέως Κύπρου Ἀφρο[οδίτης] (l. 2) pose un véritable problème d'interprétation. La combinaison du masculin *Kypros* et de la déesse Aphrodite est troublante et a donné lieu à des hypothèses divergentes.

sieurs difficultés d'interprétation. Une première interrogation concerne l'autorité dont émane le document situé par T. B. Mitford sous le règne de Ptolémée VI³⁵¹. D'après la restitution de l'éditeur, l'*hègètôr* (l. 10) Aristôn fils d'Euphranôr est, seul, à l'origine des décisions (εἶπε, l. 10). D'après le texte³⁵², il s'agit du prêtre responsable des sacrifices offerts à la déesse Aphrodite. Prêtre d'Aphrodite et *hègètôr* sont tous deux anciens stratèges et anciens gymnasiarques (τῶν ἐστρατηγηκῶτων καὶ γεγυμνασιαρχηκῶτων καὶ ἀρξάντων, l. 3-5 et 8-10). Cette donnée suggère que les responsabilités religieuses restent, sous les Lagides, investies d'une connotation politique et honorifique. Le terme *hègètôr* est par ailleurs également employé sur une des bases de statues honorant au I^{er} siècle Potamôn à Paphos (93). Le personnage est ainsi désigné par les termes τῶν ἐν Πάφῳ γεγυμνασιαρχηκῶτων καὶ ἡγητορευκῶτων (l. 3-4). Les termes reflètent peut-être une formalisation des cercles d'anciens magistrats, tout en attestant l'importance de ces institutions au sein de la cité. Le statut d'éponyme du ἱερεὺς d'Aphrodite, confirmé par la formule de la l. 2, ἐφ' ἱερέως Κύπρου Ἀφροδίτης, tend en effet à suggérer une équivalence des autorités religieuses et politiques dans la cité d'Amathonte. Cet élément éclaire peut-être le décret 61. Dans l'inscription de Lapéthos, la bienfaisance dont Noumênios a fait preuve auprès de la cité (ἐπειδὴ Νουμήνιος Νουμηγίου εὐεργέτης ὢν τῆς πόλεως, l. 2-3) est à l'origine de l'octroi des faveurs des prêtres de Poséidon (ἔδοξεν Πραξιδήμῳ τῷ ἀρχιερεῖ καὶ τοῖς ἱερεῦσι τοῦ Ποσειδῶνος τοῦ Ναρνακίου, l. 7-8), les attendus du décret présentant sur le même plan les actions de Noumênios en faveur de la cité et du sanctuaire. Le texte d'Amathonte pourrait également apporter un éclairage sur les mystérieuses autorités dont émane le décret honorifique en l'honneur d'Andronikos à Kourion (63). L'une des hypothèses concernant l'identité des Ἐπιλύκοι et des Παρεπιλύκοι consiste en effet à les considérer comme des magistrats en rapport avec le culte d'Apollon, divinité principale de la cité de Kourion³⁵³. Rappelons également que le personnage honoré occupe des fonctions civiques et religieuses (il est désigné par le terme Ἐπιλυκάρχης à la l. 4). Cette hypothèse nous semble désormais renforcée par la configuration particulière mise au jour avec l'étude des documents de Lapéthos et d'Amathonte : institutions civiques et traditions religieuses restent étroitement imbriquées dans les cités chypriotes à l'époque hellénistique. L'épiclèse inédite portée par Apollon dans le décret 63 (l. 14) symbolise d'ailleurs remarquablement cette configuration. Ce paramètre qui paraît exacerbé à Chypre peut sans doute être considéré comme un héritage des époques antérieures, et l'une des conséquences de la disparition de l'autorité monarchique locale au sein des cités.

Au sein du corpus des décrets, certains sont bien datés du III^e (53, 42, 47) et du II^e (45, 51) siècle. Parmi eux, le texte de Kourion 47 porte la mention la plus précoce de la *boulè*. Le *dèmos* apparaît, lui, à trois reprises dans le corpus : dans un décret de Kourion daté du II^e siècle (51), dans la dédicace architecturale datée du I^{er} siècle (54) à Salamine et, enfin, dans l'inscription de nature religieuse à Amathonte (62), datée de la fin du II^e siècle. Le décret de Kourion 53 évoque par ailleurs l'octroi du droit de proxénie, de *l'atèlie* et de *l'enktèsis*, ainsi que l'exonération des taxes frappant particulièrement l'entrée et la sortie du territoire (καὶ εἰσάγοντι

Le souvenir d'une glose d'Hésychius, et d'une mention d'un scholiaste de Lycophron a poussé J. Rudhardt et D. Van Berchem à envisager Kypros comme l'autre nom d'Aphrodite (RUDHARDT 1975, p. 139-142; VAN BERCHEM 1975, p. 155). Une telle désignation n'est toutefois attestée nulle part ailleurs. L'hypothèse selon laquelle *Kyprou* serait tout simplement le complément du nom au génitif de la déesse reste vraisemblable, mais l'équivalence de cette formulation avec l'épiclèse traditionnelle de l'Aphrodite d'Amathonte, la Kypria, emporte la conviction. Voir en dernier lieu : HERMARY 2012, p. 13-14.

351. La proposition de T. B. Mitford a récemment été remise en question par J.-B. Cayla : *J. Paphos*, p. 217 n. 753.

352. Le sens de ce mot est confirmé par une glose d'Hésychius (*s.v.* ἀγῆτωρ).

353. EGETMEYER 2007; EGETMEYER 2008 *contra* P. Thonemann qui considère que ces groupes doivent être reliés à l'institution du Prytanée, et fonde son argumentation sur la dénomination de l'un des édifices civiques d'Athènes à l'époque archaïque : THONEMANN 2008, p. 91.

καὶ ἐξάγοντι, l. 7) et l'importation et l'exportation de marchandises (καὶ εἴσπλου καὶ ἔκπλου, l. 8). Si la mention de telles mesures est capitale pour l'étude de l'économie des cités chypriotes à l'époque hellénistique, ces décisions témoignent également des compétences de la cité, qui les accorde ici à un certain Pasikratès. L'état fragmentaire du décret ne permet malheureusement pas de déterminer l'origine et le statut de cet individu ni de définir les fonctions du magistrat mentionné dans l'intitulé du décret à la l. 3³⁵⁴, ni même la nature de l'instance civique à l'origine du décret (la cité, ou plus précisément la *boulè*³⁵⁵). Des archontes figurent dans des inscriptions de Kourion³⁵⁶ datées du milieu et de la fin du II^e siècle, de Salamine³⁵⁷ et d'Amathonte³⁵⁸.

Nous pouvons poursuivre notre analyse des décrets en relisant le texte de Kourion 47. Cette inscription, de lecture contestée, porte de façon assurée la mention de la *boulè* de Kourion (l. 3). De nature honorifique, ce décret concerne un homme originaire de Sidon qui se voit attribuer le statut de citoyen³⁵⁹ et d'évergète de la cité, conformément à la rhétorique habituelle des décrets hellénistiques. Les circonstances au cours desquelles s'est illustré le personnage restent vagues (πράσσω τὰ βέλτιστα καὶ λόγῳ καὶ ἔργῳ, l. 7-8) et ne permettent pas de préciser le contexte dans lequel s'insère le décret. Le rapprochement de ce Sidonien avec les armées lagides est tentant³⁶⁰. Toutefois, rien dans le texte ne permet de vérifier une telle hypothèse. L'absence de titulature restituable est d'ailleurs un indice inclinant à dater ce texte de l'un des premiers règnes lagides³⁶¹.

Le décret de Kourion 42, quoique brisé à droite et à gauche, porte à notre connaissance l'existence d'un épisode guerrier vers le milieu du III^e siècle. La proposition de restitution de T. B. Mitford³⁶², qui lit à la l. 5 la mention d'un siège (πολιορκ[...]) semble en effet convaincante. Elle est du moins en cohérence avec les termes, lisibles ou très probablement restituables, des lignes suivantes : πατρίδα et ἐφόδια à la l. 7, σωτηρίας πᾶσι à la l. 8. Le terme ἐφόδιον renvoie généralement aux frais de route, et particulièrement à ceux des prisonniers de guerre rendus à leur patrie dans le cas de libérations de détenus³⁶³. Le personnage honoré a donc vraisemblablement organisé le rapatriement de certains de ses concitoyens faits prisonniers à la suite du siège de la cité. Le contexte particulier dans lequel s'inscrit ce texte est, une fois encore, inconnu par ailleurs.

Un texte très fragmentaire découvert à Chytroi (45) fait vraisemblablement référence à des troubles politiques et militaires ayant mis en péril la cité. Le lexique de la crise employé est remarquable. Le terme φθορά (l. 10) désigne un évènement particulièrement violent. La cité a couru à cette occasion un danger important menaçant, d'une part, son intégrité territoriale (τὴν ἡμετέραν χώραν, l. 4), et, d'autre part, sa constitution politique (τυραννῆσαι, l. 6). La datation de ce texte n'est pas suffisamment précise pour nous renseigner sur la nature de cet épisode violent, mais nous savons que le contexte à la fois intérieur et extérieur est, au cours du II^e siècle, particulièrement troublé. La mention du territoire de la cité (τὴν ἡμετέραν χώραν, l. 4) apporte

354. Il s'agit probablement de l'archonte ou du secrétaire de la cité. Voir : NICOLAOU 1996, p. 175.

355. NICOLAOU 1996, p. 175.

356. Le décret 51 daté du milieu du II^e s. Voir également *I. Kourion* 55 (anneau inscrit daté de la fin du II^e s.).

357. Voir le fragment de texte économique 55 daté du I^{er} s.

358. Voir le texte 62.

359. Nous suivons ici la lecture, très critique vis-à-vis de l'édition de T. B. Mitford (*I. Kourion* 32), de R. S. Bagnall et Th. Drew-Bear : BAGNALL, DREW-BEAR 1974, p. 183.

360. Sur Philoklès de Sidon et son rôle auprès des Lagides, voir : HAUBEN 2004.

361. BAGNALL, DREW-BEAR 1974, p. 182.

362. *I. Kourion* 29.

363. Bielman, *Retour à la liberté*, p. 106-108 n° 27.

un éclairage non négligeable sur la gestion administrative, mais aussi économique et militaire des cités chypriotes sous la domination lagide. Si les termes relevant du vocabulaire militaire suggèrent l'irruption de troubles violents, le verbe *τυραννῆσαι* employé à la l. 6 souligne les conséquences (évitées ou déplorées, le texte ne permet pas de trancher) internes de cette crise qui a vraisemblablement pris une portée politique. Sa présence parmi les formules introduisant le décret révèle de façon implicite l'attachement de la cité aux institutions démocratiques.

Ces deux textes jettent un éclairage précieux sur la possibilité d'une organisation défensive interne et donc de la capacité des cités chypriotes à résoudre des troubles violents : la question de la participation des cités à la défense de l'île, largement occultée par l'omniprésence de la puissance lagide, représente en effet une zone d'ombre non entièrement résolue par la lecture des inscriptions³⁶⁴.

ARCHIVES CIVIQUES ET SYSTÈMES DE DATATION

Le corpus ne conserve aucun texte éclairant la façon dont la notion de mémoire civique pouvait être abordée dans les cités chypriotes.

Une inscription de Salamine datée du 1^{er} siècle (50) évoque très indirectement cet aspect de la vie de la cité. Il s'agit, d'après les éditeurs³⁶⁵, d'une base de statue consacrée aux conservateurs des archives (*χραιοφύλαξιν*, l. 1) par Philtôn, préposé au classement des registres³⁶⁶ (*ἐν τῷ χραιοφυλακίῳ*, l. 3), et Nikas fils d'Arestos, secrétaire. La pierre est datée par le nombre 32, correspondant probablement au comput du règne de Ptolémée Philomètor (150/149). Il s'agit là d'une dédicace d'ordre professionnel, émise par le personnel en charge du classement des registres en l'honneur des conservateurs en chef. Il est intéressant de constater que les noms de ces conservateurs ne sont pas évoqués; seuls ceux des dédicants sont reportés sur la pierre. Ces derniers ne portent pas de titre aulique, et sont désignés sans leur ethnique : ce sont sans doute des citoyens de Salamine.

La mention de l'année de règne à la fin de ce texte nous invite par ailleurs à nous pencher sur le système de datation en vigueur dans la documentation chypriote. Cet aspect n'a en effet rien d'anecdotique dans le contexte de la cité. Le principal marqueur nous permettant de dater les inscriptions hellénistiques de Chypre est constitué par la mention des souverains régnants et le recours à la prosopographie alexandrine. Les dates sont relativement peu nombreuses dans le corpus (dix-huit mentions en tout³⁶⁷). Le système de référence calendaire principal se fonde sur le comput des années de règne. Toutefois, deux autres systèmes font leur apparition dans les textes. L'inscription phénicienne d'Idalion (106) présente la particularité de s'insérer dans un triple système de référence calendaire : le comput royal, la prêtrise d'Arsinoé Philadelphie, et l'ère civique de Kition. Cette dernière mention tend à confirmer que la mainmise de Kition sur le territoire d'Idalion, héritage de l'époque des cités-royaumes autonomes, se prolonge au début de l'époque hellénistique et éclaire la nature des relations entretenues par les premiers Ptolémées avec la société phénicienne de Chypre³⁶⁸. L'inscription grecque d'Idalion³⁶⁹, enregistrant une

364. La comparaison avec la situation en Crète est, sur ce point, particulièrement bienvenue : VIVIERS 2011.

365. *I. Salamine* 90.

366. À notre connaissance, l'édifice public accueillant les registres n'a pas été identifié.

367. *I. Kourion* 55; *I. Salamine* 96; MITFORD 1961b p. 129-131 n° 29, p. 130 (b), p. 142-143 n° 40; NICOLAOU 1964, p. 207-208 n° 19; MASSON 1968, p. 397-400; *I. Paphos* 22. Voir dans notre choix de textes les numéros 25, 32, 47, 50, 62, 63, 71, 72, 74, 82.

368. FOURRIER 2015, p. 39.

369. MASSON 1968, p. 397-400.

consécration faite par un Phénicien au nom hellénisé à Apollon Amyklaios, porte également la mention du calendrier civique de Kition (ἔτους ὡς Κιτιεῖς ἄγουσιν μζ' Ξανδικῶ ζ', l. 4).

Enfin, une inscription phénicienne provenant de Lapéthos³⁷⁰ fait elle aussi référence, sur un modèle similaire à celui suivi à Idalion, au comput du règne de Philadelphie, à la prêtrise de Ptolémée, ainsi qu'à l'ère civique de Lapéthos.

Il n'est jamais fait mention de l'ère civique des autres cités chypriotes dans le corpus.

LA QUESTION DU *STRATĒGOS POLITIKOS*

Cette fonction – stratège de la cité ou « gouverneur administratif », pour employer le terme forgé par les éditeurs du corpus de Salamine (32) –, qui apparaît à deux reprises dans les inscriptions de Chypre, fait difficulté. À propos d'une mention dans le corpus de Kition (38), Th. Oziol propose quant à elle la traduction « stratège (magistrat)³⁷¹ ». Ces deux textes sont datés du II^e siècle. Celui de Salamine fait référence à une année de règne (34 et 35) ne pouvant appartenir qu'à Philomètor ou Évergète II. Cette fonction ne peut pas se confondre avec celle du stratège de l'île, occupée au moins depuis Pélopos (217-203) par des dignitaires lagides de premier plan. Mais la distinction apportée par l'adjectif πολιτικός engendre une première ambiguïté, par rapprochement avec la fonction de ἐπὶ τῆς πόλεως. Il s'agit en réalité d'une fausse ambiguïté, fondée sur une lecture anachronique du terme στρατηγός. De même que le champ de compétences du stratège de l'île dépasse largement, à l'époque hellénistique, les prérogatives des stratèges athéniens de l'époque classique, le terme employé à Salamine à propos de Dionysios fils d'Aigibios (32) et à Kition à propos d'Apollodôros fils de Dionysios (38) devait recouvrir un domaine d'activité plus large. S'il n'est pas en concurrence avec l'officier ἐπὶ τῆς πόλεως, le πολιτικός στρατηγός pourrait selon toute vraisemblance occuper une fonction complémentaire à celle du stratège de l'île dont les fonctions sont par nature militaires avant d'être administratives.

Il convient de revenir en détail sur le problème que pose cette fonction. Le terme de *politikos strategos* condense deux difficultés sémantiques et donne lieu à des interprétations divergentes :

- La première ambiguïté concerne l'échelle d'activité de cette fonction : la cité, comme le suggère l'adjectif *politikos*? Ou bien la région, par assimilation au cadre d'activité du stratège de Chypre à l'époque hellénistique?
- La seconde porte sur la lecture plus ou moins civile, ou plus ou moins militaire que l'on fait d'une fonction forgée sur l'association de deux termes par nature *a priori* contradictoires. Selon que l'une des deux notions contenues dans la fonction (la cité ou l'armée) prend l'ascendant sur l'autre, l'interprétation des compétences du *politikos strategos* varie considérablement.

Si le πολιτικός στρατηγός exerce dans le cadre de la cité, une autre interprétation possible consisterait à l'inclure parmi les magistrats civiques et à considérer que le pouvoir civil est séparé du pouvoir militaire³⁷². On pourrait également penser que les compétences du πολιτικός στρατηγός concernent la défense intérieure de la cité. Il faudrait dans ce cas envisager l'existence, à côté de l'organisation militaire lagide, d'une structure défensive civile.

Une dernière difficulté se noue autour de la relation du terme πολιτικός στρατηγός avec la fonction plus habituelle de στρατηγός, rencontrée dans plusieurs cités chypriotes à l'époque hellénistique. Les inscriptions font état en effet de la présence de stratèges et d'anciens stratèges

370. FOURRIER 2015, p. 42, avec les références aux travaux antérieurs.

371. *I. Kition* 2025.

372. *I. Kition*, p. 254.

dans les cités de Kourion, Amathonte, Paphos et Lapéthos. À Paphos, une base de statue (49) du dignitaire alexandrin Kalliklès est dressée vers le milieu du II^e siècle par la συναρχία τῶν ἐν Πάφῳ στρατηγῶν καὶ ἐστρατηγηκότων, le collège des stratèges et anciens stratèges en poste à Paphos. Cette institution, qui se rapporte selon nous à la magistrature civile et non à la fonction de stratège de Chypre, témoigne du développement des institutions civiques chypriotes et de leur évolution au cours de l'époque hellénistique. Par conséquent, elle se distingue de la fonction de πολιτικὸς στρατηγός que l'on rapprocherait plus volontiers de celle du stratège de l'île³⁷³. Il n'est pas possible d'aller plus loin dans la définition de cette fonction en l'état actuel des sources. Cependant, il n'est pas interdit de considérer le πολιτικὸς στρατηγός comme un magistrat de l'administration lagide en charge des affaires civiles à Chypre et dont le tribunal aurait fonctionné comme une cour d'appel. L'île aurait donc eu, au cours du II^e siècle, un administrateur civil et un administrateur militaire. Cette hypothèse serait en cohérence avec le contexte historique : à la suite de l'incursion séleucide et de la prise de l'île par Antiochos IV en 168, il n'est pas improbable que les Ptolémées aient eu à cœur de distinguer les compétences civiles et militaires. Par ailleurs, l'existence d'un tribunal régional en lien direct avec l'administration lagide pourrait se comprendre dans le contexte du règlement des séquelles de la sixième guerre de Syrie. Nous savons que les dernières années du deuxième quart du II^e siècle correspondent à un contexte troublé à Chypre, grâce notamment au décret des auxiliaires crétois en l'honneur d'Aglaos de Cos gravé à Délos et qui évoque une expédition à Chypre aux alentours de 150³⁷⁴. Plus encore, l'édit d'amnistie promulgué en 145/144 par Ptolémée Évergète II et dont on a retrouvé une copie à Chypre (25), pourrait éclairer le contexte de l'inscription de Sinda. Cette ordonnance nous informe indirectement que des mesures punitives avaient été prises, peut-être de façon spontanée, à l'encontre des partisans de Philomètôr, civils et militaires, à la suite de la guerre fratricide qui opposait Évergète II à son frère Philomètôr depuis 167. Nous proposons donc d'associer les deux textes dans un même contexte chronologique.

Intéressons-nous plus en détail au cas d'Hèragoras fils de Noumènios à Lapéthos (46). La base de statue datée du début du III^e siècle et vraisemblablement³⁷⁵ destinée à accueillir la statue de ce magistrat d'origine phénicienne, fils d'un notable honoré par les prêtres de Poséidon (61), porte uniquement le nom et la fonction du personnage, simplement désignée par le terme στρατηγός³⁷⁶. On peut penser dans ce cas que la fonction de stratège s'applique bien au territoire de la cité de Lapéthos et qu'elle recouvre peut-être en partie des fonctions militaires³⁷⁷. Interprétée dans un sens civique, l'adjonction de l'adjectif πολιτικός à Kition et Salamine au siècle suivant témoignerait indirectement d'une évolution dans l'organisation de la gestion militaire de l'île par les Lagides – le resserrement de l'occupation ptolémaïque, sensible dans la multiplication des fonctions issues de la hiérarchie militaire royale et la création du poste de stratège de Chypre à la fin du III^e siècle, engendrant, du point de vue des Chypriotes, une ambiguïté assez importante pour que la précision soit jugée nécessaire.

LES GYMNASIARQUES

L'espace du gymnase, son personnel et ses usagers occupent une place très importante dans le corpus des inscriptions hellénistiques de Chypre. Attesté dans la plupart des cités chypriotes,

373. *Contra* WATKIN 1988.

374. *Choix Délos* I, 92, aussi POUILLOUX, *Choix* 17.

375. Le nom du personnage honoré est au nominatif, ce qui est rare dans le corpus des dédicaces honorifiques de Chypre.

376. Le même terme est peut-être attesté dans une inscription de Kition au sujet d'un certain Zénon : I. *Kition* 2032.

377. FOURRIER 2015, p. 42.

le gymnase, entendu à la fois en tant qu'espace architectural, établissement culturel et espace civique, représente une relative innovation liée à l'implantation du pouvoir lagide à Chypre³⁷⁸. L'importance toute particulière que revêt le monde du gymnase à l'époque hellénistique³⁷⁹, et particulièrement en Égypte lagide – où son rôle de conservatoire de l'hellénisme a bien été mis en évidence³⁸⁰ – nous invite par ailleurs à porter, sur ce point, la plus grande attention aux documents chypriotes datés de l'époque hellénistique. La vitalité de cette institution à Chypre à l'époque hellénistique éclaire en effet plusieurs aspects essentiels pour notre sujet. Nous nous concentrerons ici sur le rôle du gymnase comme espace privilégié de la vie publique.

Les nombreuses mentions recensées³⁸¹ relatives à la sphère du gymnase sont, sur ce point, inégalement informatives.

Une première catégorie intéressante d'inscriptions concerne les dédicaces architecturales. Il est en effet remarquable que plusieurs exemples de ce type d'inscriptions – très faiblement représentés dans le corpus chypriote – engagent des individus actifs au sein d'un gymnase : le gymnasiarque Dioklès (84) se signale par la dédicace de l'architrave d'un portique dans la cité de Kition, tandis qu'à Amathonte³⁸² le gymnasiarque Onèsikratès s'illustre par la dédicace d'un portique en l'honneur des souverains lagides entre 163 et 145 (78)³⁸³.

Les gymnasiarques sont parmi les personnages régulièrement honorés dans les cités. Placé, comme son nom l'indique, à la tête des activités athlétiques du gymnase, le gymnasiarque exerce son autorité sur le principal espace³⁸⁴ – celui en tout cas sur lequel nos textes sont les plus informatifs – de la vie publique des cités chypriotes à l'époque hellénistique. Le prestige lié à la fonction de gymnasiarque s'exprime selon diverses modalités. On remarque d'abord que la gymnasiarchie fait partie des charges couramment assumées par les magistrats des cités : dans le décret de nature religieuse provenant d'Amathonte (62), Charinos et Aristôn font tous deux partie de collègues d'anciens stratèges, d'anciens archontes et d'anciens gymnasiarques (τῶν ἐστρατηγηκότων καὶ γεγυμνασιαρχηκότων καὶ ἀρξάντων).

À ce titre, la personnalité de Kallippos, honoré dans la cité de Paphos sous le règne de Cléopâtre VII, est tout à fait significative (71). La datation basse de cette inscription appelle par ailleurs notre attention sur l'évolution de la charge de gymnasiarque, observable notamment à Salamine : un autel y est ainsi consacré à Hermès Épèkoos par Diagoras fils de Teukros, ὁ εἰς αἰῶνα γυμνασίαρχος (81). Ce texte, daté du 1^{er} siècle, illustre le déplacement des

378. Le complexe le mieux connu est celui de Salamine. Dans cette cité, manifestement hellénisée dès l'époque archaïque, les premières attestations archéologiques d'un gymnase ne peuvent être datées avant le début du III^e s., bien qu'une dédicace d'une statue de Ptolémée Philadelphe (*I. Salamine* 62) suggère l'existence du gymnase dès le début du III^e s. Des figurines de terre cuite datées de l'époque archaïque et représentant vraisemblablement des athlètes à l'entraînement confirment toutefois l'hypothèse de l'ancrage culturel des pratiques athlétiques à Chypre : KARAGEORGHIS 2005, p. 111.

379. GAUTHIER, HATZOPOULOS 1993 ; FRÖHLICH 2013.

380. DIETZE 2000 ; VAN MINNEN 2000 ; BURKHALTER 2012.

381. Notre étude se fonde sur l'analyse d'une vingtaine de textes considérés comme appartenant de façon assurée à la sphère du gymnase : *I. Salamine* 62, 88, 96 ; MITFORD 1961b, p. 129-131 n° 29 ; *SEG* 39, 1523 ; *I. Kourion* 46 ; NICOLAOU 2013, p. 318 n° 4. Voir dans notre corpus les numéros 71, 72, 74, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 94, 110.

382. La même cité fournit un témoignage de l'activité évergétique d'un éphébarque au début de l'époque impériale : *Amathonte* VI, p. 12-13.

383. *Infra*, p. 126-127 et 142.

384. Un fragment de décret provenant de l'acropole de Kourion désigne peut-être le gymnase comme l'un des ἐπιφανέστατοι τόποι de la cité : l'éditrice restitue en effet le début de la formule hortative de la sorte : ἀ[αστήσαι δὲ αὐτοῦ ἀνδριάντα χαλκοῦν(?) ἐν τῷι γ]υμνασίῳ (NICOLAOU 2013, p. 318 n° 4).

charges civiques du domaine institutionnel vers un registre honorifique à partir de la fin de l'époque hellénistique. Ce phénomène semble commun à toutes les fonctions importantes des cités chypriotes.

Plusieurs autres individus peuvent être rattachés à la sphère du gymnase, attestant le dynamisme des activités athlétiques dans la cité chypriote hellénistique. C'est le cas notamment de l'agônothète Philokratès fils de Naukratès qui se signale à Salamine par l'érection d'une base de statue en l'honneur de Ptolémée Épiphane (77). Attestée à Chytroi (110)³⁸⁵ et une autre fois à Amathonte (82), la charge de lampadarque telle qu'elle apparaît dans le corpus chypriote est spécifiquement attachée à la catégorie agonistique des παῖδες, les garçons. Toutes les occurrences de ce terme sont précisées par la mention παῖσι λαμπαδαρχῶν.

CONCLUSION : DES CITÉS CHYPRIOTES ?

« There is no evidence of any intervention in the local administration of the Cypriot Cities by the Ptolemies. On the contrary, they quite anxiously avoided it. » Le constat formulé par A. Parmentier³⁸⁶ semble généralement valide, mais il faut y apporter certaines nuances.

L'installation de l'administration lagide a eu des conséquences importantes sur les cités chypriotes. De l'ère des « cités-royaumes », on est passé, dans le dernier quart du IV^e siècle, à celle des cités intégrées dans un royaume unique et extérieur à l'île de Chypre. La cité chypriote est l'un des deux éléments constitutifs du régime politique local jusqu'en 312. Lorsque les dynasties de l'époque classique disparaissent, le corps civique, lui, se maintient. Les modalités de gouvernement et les évolutions qui ont dû intervenir demeurent, sur ce point, obscures. L'enquête démontre que l'hypothèse du maintien à l'époque hellénistique des institutions, héritées, non sans des transformations nécessaires, des époques antérieures, est la plus probable. Si la gestion des relations entre les différentes cités semble relever entièrement de l'administration ptolémaïque, le maintien de certains cadres locaux a vraisemblablement permis le bon fonctionnement des institutions au sein de chaque cité. L'étude précise des décrets tend par ailleurs à démentir l'hypothèse de l'absence d'organisation institutionnelle au sein des cités avant l'annexion par Rome³⁸⁷. Les travaux consacrés à l'histoire des cités grecques au Haut-Empire nous invitent précisément à considérer que la puissance romaine n'agit pas comme un « rouleau compresseur » faisant « table rase » du passé³⁸⁸. Ce constat doit vraisemblablement être étendu à la puissance lagide.

L'état de la documentation ne permet pas d'étudier dans le détail l'ensemble des institutions d'une seule cité chypriote, ni même de retracer l'histoire de leurs évolutions entre le troisième quart du IV^e siècle et le troisième quart du I^{er} siècle. Une mosaïque d'ensemble se dessine néanmoins, qui tend à établir l'existence de magistratures et d'activités civiques indépendantes des organes de gestion militaire et administrative de la province lagide.

Il ne faut pas oublier que le monde hellénistique présente une diversité remarquable en matière de statuts civiques. L. Robert³⁸⁹ a ainsi décrit la situation d'Apollonia de la Salbakè : « Toutes les villes n'avaient pas la même condition juridique. [...] Apollonia (de la Salbakè)

385. Voir également, dans la même cité : MITFORD 1961b, p. 129-131 n° 29.

386. PARMENTIER 1987, p. 410.

387. MEHL 1996, p. 136-140 ; MEHL 2016 *contra* CAYLA 2017.

388. HELLER 2009, p. 372. C'est dans cette perspective que J. Burbank et Fr. Cooper envisagent l'activité des « imperial intermediaries » (BURBANK, COOPER 2010).

389. ROBERT 1954, p. 301-302.

est une cité, avec des institutions grecques : elle a conseil et assemblée du peuple, magistrats ; elle rend des décrets ; elle décerne le droit de cité ; elle perçoit des impôts ; elle célèbre des fêtes. Elle pourrait parler de sa *patrios politeia*. Elle possède une garnison séleucide avec un hipparque royal. Elle n'est donc pas *aphrouretos*. Il y a là un élément caractéristique de sa situation de fait et de droit. Elle date ses documents d'après l'ère séleucide, le calendrier macédonien et les rois régnants [...] nous pourrions l'appeler "ville sujette". Nous y reconnâtrions un type d'organisation qui tenait une grande place, à côté des villages, dans les provinces séleucides comme dans la province romaine. »

La situation de sujétion dans laquelle se trouve réduite la cité d'Apollonia de la Salbakè vis-à-vis des rois Séleucides, puis vis-à-vis de Rome, ne remet pas en cause son statut civique. C'est précisément dans la négociation permanente entre une puissance englobante et les évolutions propres aux entités locales que sont les cités que réside l'un des aspects les plus innovants de la nouvelle donne hellénistique³⁹⁰. L'analyse de la situation politique de Chypre nous permet d'affirmer que celle-ci fait une entrée sans réserve dans cette nouvelle configuration.

390. L'expression est employée par C. Bonnet : BONNET 2015, p. 126.

DEUXIÈME PARTIE

IDENTITÉ ET PRATIQUES CULTURELLES

CHAPITRE I

KYPRIOS CHARAKTÈR ET *KOINÈ* HELLÉNISTIQUE : L'IDENTITÉ CHYPRIOTE EN QUESTION

La soumission à la formule d'Eschyle qui allègue un énigmatique κύπριος χαρακτήρ pour décrire ses Suppliantes¹ a eu tendance à servir de recours systématique pour rendre compte des spécificités culturelles chypriotes jugées étrangères au monde hellénique, notamment dans les domaines linguistique et religieux².

DÉFINITIONS

Les recherches consacrées à la notion d'identité occupent une place particulière dans les études chypriotes. Cette thématique y rencontre un champ d'investigation large qui s'étend à toutes les sources et à toutes les époques de l'histoire chypriote³.

En reléguant l'ensemble des traits saillants de l'histoire et de la culture chypriotes dans le domaine de la singularité, la notion de *kyprios charakter* contribue à détourner l'attention de la pluralité des enjeux culturels, et limite les recherches sur leur nature, leur personnalité et leurs combinaisons multiples. Reposant sur une vision schématique des répertoires culturels,

1. *Suppliantes*, v. 281-282. Le roi d'Argos adresse ces paroles aux suppliantes venues demander l'hospitalité : ἄπιστα μυθεῖσθ', ὃ ξένοι, κλύειν ἐμοί, / ὅπως τόδ' ὑμῖν ἐστιν Ἀργεῖον γένος. / Λιβυστικαῖς γὰρ μᾶλλον ἐμπερέστεραι / γυναιξὶν ἐστε κοῦδαμῶς ἐγχωρίαίς. / καὶ Νεῖλος ἂν θρέψειε τοιοῦτον φυτόν, / Κύπριος χαρακτήρ τ' ἐν γυναικείοις τύποις / εἰκῶς πέπληκται τεκτόνων πρὸς ἀρσένων « Ce sont là, étrangères, des affirmations incroyables pour moi : comment la lignée argienne pourrait-elle être la vôtre? Vous ressemblez plutôt à des femmes de Libye, pas du tout aux femmes de notre pays. Le Nil aussi pourrait nourrir une telle plante, et vous rappelez le *type chypriote* que de mâles artistes impriment sur les moules représentant des femmes » (notre traduction). Le passage concernant le Κύπριος χαρακτήρ est particulièrement obscur. L'image du coroplaste semble s'imposer chez l'ensemble des traducteurs, mais un recours au répertoire du monnayeur, ou du sculpteur de reliefs n'est pas à exclure pour autant.
2. PIRENNE-DELFORGE 1994, p. 320-322.
3. Il n'y a pas lieu de faire ici l'historique de la notion d'identité dans les recherches chypriotes. Nous renvoyons sur ce point le lecteur à quelques ouvrages essentiels : JANSSEN (éd.) 1995 ; IOANNOU, MÉTRAL, YON (éd.) 2000 ; FOURRIER, GRIVAUD (éd.) 2006, et notamment la contribution de S. Fourrier (p. 101-109). Voir également : FOURRIER 2007 ; FOURRIER 2008.

le terme *χαρακτήρ* en même temps qu'il participe à la reconnaissance d'une individualité chypriote, marque, « frappe⁴ » de manière imprécise l'ensemble de ses traits constitutifs du sceau de l'étrange, du marginal – aplanissant au passage tout ce qui relève au sein d'une prétendue identité ethnique chypriote de la nuance et de la diversité. Cette vision contribue donc, mal circonscrite, à isoler, à éloigner la culture chypriote non seulement du champ des études grecques, mais également des autres grandes aires culturelles périphériques.

En outre, les études hellénistiques sont profondément travaillées par la question de la définition identitaire et par celle des rapports entre identité et ethnicité⁵. L'époque hellénistique, qui se caractérise en effet par la multiplication des réseaux et l'intensification des zones de contacts en Méditerranée, et notamment en Méditerranée orientale, représente un terrain particulièrement propice à l'histoire des évolutions culturelles. La nature des régimes monarchiques mis en place par les Diadoques à la suite des campagnes d'Alexandre, en regroupant dans de vastes territoires des peuples divers, a d'autre part favorisé le développement de phénomènes d'assimilation et de transferts culturels. La configuration particulière de l'Égypte lagide a d'ailleurs joué un rôle non négligeable dans le développement de ces études, au sein desquelles la prise en compte des processus de longue durée s'impose comme un prérequis nécessaire⁶.

La société chypriote représente en cela un champ d'exploration opportun pour l'étude des phénomènes de rencontres, de déplacements et d'adaptation culturels en œuvre à l'époque hellénistique. Réciproquement, la pertinence d'une étude consacrée aux évolutions de la notion d'identité et aux pratiques culturelles à l'époque hellénistique semble, à Chypre, difficilement contestable.

Le monde hellénistique, dont les frontières chronologiques et géographiques coïncident traditionnellement avec la zone de rayonnement des grandes dynasties macédoniennes, correspond spatialement à l'extension maximale du domaine linguistique grec, ainsi qu'à la diffusion générale des éléments de la culture grecque. D'un point de vue historiographique, l'époque hellénistique entretient donc des rapports particuliers avec la question de l'hellénisation. La langue grecque, plus précisément la *koinè*⁷, représente à la fois l'un des lieux et des agents essentiels d'une certaine cohésion culturelle du « monde » hellénistique – cohésion dont on admet généralement la réalité en dépit des multiples conflits militaires et politiques qui ponctuent la période.

Cette dernière remarque nous permet de réaffirmer la nécessité d'une étude des pratiques culturelles chypriotes en contexte hellénistique. L'île occupe en effet un statut tout à fait particulier dans les débats historiographiques touchant à la notion d'hellénisation⁸. Sur ce point précis, les avancées récentes dans le domaine de l'histoire et de l'archéologie des périodes antérieures ont considérablement clarifié, parfois corrigé, la vision traditionnelle issue de la lecture des sources anciennes, en confirmant que ce processus devait être daté à Chypre de la transition entre l'Âge du Bronze et l'Âge du Fer, entre la fin du XII^e et le début du XI^e siècle. Ce rappel nous invite à nuancer le rôle des Ptolémées dans la promotion d'éléments supposés d'origine grecque à Chypre. La différence entre Chypre et les territoires lagides récemment hellénisés, dont, pour une part au moins, l'Égypte, semble sur ce point irréductible.

4. C'est le sens premier de ce terme emprunté au vocabulaire des graveurs et des monnayeurs.

5. MÜLLER, VEÏSSE (éd.) 2014. Sur la prévalence de la notion d'ethnicité sur celle d'identité, voir : BILDE *et al.* (éd.) 1992 et en particulier les contributions de K. Goudrian, p. 74-99 et U. Østergård, p. 16-38. Voir également les remarques de Fr. Colin consécutives à la parution du même ouvrage : COLIN 1994.

6. BILDE *et al.* (éd.) 1992.

7. Les effets profonds du travail qu'elle opère pour mettre en relation des peuples et des espaces extrêmement variés sont visibles dans l'état de la langue à l'époque hellénistique.

8. IACOVOU 2003 ; CANNAVÒ 2010 ; IACOVOU 2014a, p. 108-109.

Si l'on déplace notre regard du côté du Levant, « l'effet de seuil » mis en évidence par C. Bonnet⁹ au sujet de l'avancée de la culture grecque en Phénicie après la conquête gréco-macédonienne doit être, à Chypre, considérablement avancé dans le temps. Le dynamisme de la communauté phénicienne dans certaines régions de l'île, de même que le maintien localisé d'une communauté locale pratiquant une langue non grecque, ne saurait infirmer ce constat général. Y compris dans les royaumes qui, par tradition, sont moins directement touchés par l'influence grecque (dans le domaine linguistique, notamment), les traits principaux de la culture grecque sont bien, eux, perceptibles. La pénétration des éléments de la culture grecque ne semble d'ailleurs pas freiner celle d'éléments empruntés¹⁰ aux autres grandes aires culturelles périphériques.

L'histoire de l'île aux époques antérieures, brièvement évoquée au début de notre enquête, justifie donc de concentrer notre attention sur les conséquences sociales et culturelles de la domination lagide. Fondée sur un système de division traditionnelle entre des cités-royaumes autonomes d'une part, et, d'autre part, sur la relation binaire, au sein de ces entités politiques, entre le *basileus* et son peuple, la structure de la société chypriote connaît nécessairement des transformations importantes du fait de l'abolition des dynasties locales et de l'intégration au sein d'un royaume commun, qui plus est un royaume extérieur, entre la fin du IV^e et le début du III^e siècle. Il nous semble donc nécessaire d'interroger le corpus épigraphique afin d'observer les réponses et les évolutions de la société chypriote après la disparition, avec l'abolition des cités-royaumes, de l'un des facteurs principaux qui contribuaient à marginaliser son statut du point de vue du monde grec. Dans cette perspective, l'étude doit se montrer attentive au jeu des transferts en adoptant lorsque c'est possible une approche comparatiste, tout en restant rigoureusement en contact avec les données locales en privilégiant une lecture documentaire directe¹¹. Elle bénéficie également d'un usage précis des notions de culture, d'ethnicité et d'identité. Comme nous l'avons rappelé dans les lignes qui précèdent, le système politique des cités-royaumes, s'il participe à définir une identité chypriote, ne peut pas, par exemple, être considéré comme un obstacle à la perméabilité culturelle de l'île aux influences extérieures.

IDENTITÉ(S) À CHYPRE À L'ÉPOQUE HELLÉNISTIQUE

LANGUES ET SYSTÈMES D'ÉCRITURE

La question de la langue a longtemps concentré l'attention des historiens, suscitant des positions épistémologiques diverses quant à l'existence d'une identité chypriote¹².

Le multilinguisme observé à Chypre aux époques archaïque et classique, mais aussi encore, dans une moindre mesure, à l'époque hellénistique, a ainsi plaidé en faveur d'une relecture du *Kyprios charaktèr*, de même que l'existence d'une langue locale, connue surtout à Amathonte, et encore non déchiffrée, bien que transcrite dans le système syllabique commun à l'ensemble des communautés hellénophones de l'île¹³. Ce dernier point en particulier a considérablement participé à attiser le débat sur l'identité chypriote dans les études antérieures. En effet, le terme forgé pour désigner cette langue locale différente du grec, l'étyochypriote¹⁴, est par nature

9. BONNET 2015, p. 528.

10. À l'image des statues de Bès de l'agora d'Amathonte : TASSIGNON 2013.

11. COLIN 1994, p. 260.

12. Voir sur ce point le récent ouvrage de Ph. M. Steele (STEELE 2018).

13. Cette communauté n'exclut pas les variantes locales, voir : EGETMEYER 2010. Un résumé synthétique du déchiffrement du syllabaire chypriote peut être consulté dans IACOVOU 2014a, p.105-106.

14. La discussion de cette notion se situe au-delà du cadre de notre enquête. Voir notamment : PETIT 1995; PETIT 1999 *contra* GIVEN 1998; CANNAVÒ 2010.

contestable et introduit un glissement polémique du champ de la linguistique vers celui de l'ethnicité. La présence d'une importante communauté phénicienne à Chypre a également contribué à alimenter cette discussion.

L'un des apports majeurs des travaux de M. Iacovou¹⁵ consiste précisément dans la démonstration de l'unicité de la culture chypriote, au-delà de la diversité des marqueurs linguistiques. A. Cannavò a contribué à clarifier cette position en rejetant définitivement l'hypothèse d'une distinction ethnique entre les anciens royaumes autonomes¹⁶.

Les inscriptions hellénistiques de Chypre sont en majeure partie rédigées en grec, dans le système alphabétique. Un certain nombre d'inscriptions phéniciennes ou bilingues grec-phénicien se révèlent néanmoins incontournables pour notre étude¹⁷, tandis que l'écriture syllabique semble se maintenir de façon sporadique tout au long de la période hellénistique¹⁸. Deux inscriptions digraphes de l'acropole d'Amathonte, que l'on peut probablement dater entre 330 et 310, présentent les dernières attestations de la langue locale dite « étochyprite » en contexte officiel¹⁹.

S'il est important de distinguer l'appartenance à un groupe linguistique de l'identité ethnique, le recours à d'autres langues doit retenir l'attention. À Kafizin, par exemple, l'emploi de l'écriture syllabique dans le contexte spécifique du culte de la nymphe paraît proche de ce qui a pu être désigné sous le terme de « géosymbole²⁰ », emprunté aux études géographiques. Ainsi, l'attestation de textes « pseudo-syllabiques²¹ » destinés à « donner un vernis chypriote aux inscriptions²² » dans le corpus de Kafizin, alors même que s'impose l'usage du grec alphabétique et que se développent à Chypre des pratiques épigraphiques de tradition grecque, pourrait relever d'un processus de « mise en conformité avec l'héritage²³ » linguistique des époques antérieures. Toutefois, ce phénomène culturel ne relève pas nécessairement d'une revendication identitaire²⁴.

APPROCHE ONOMASTIQUE : LES ÉTRANGERS

Les données issues de l'étude des noms doivent être maniées avec prudence. Elles représentent toutefois un marqueur incontournable des déplacements et transferts culturels qui se jouent à l'époque hellénistique²⁵. À Chypre, elles constituent un témoignage incontestable de la pénétration au sein de la société locale des phénomènes d'intégration ou, au contraire, de résistance, engendrés par l'installation de l'administration alexandrine. La lecture des inscriptions

15. IACOVOU 2014a, p. 108 : « Cypriot multilingualism does not have a material culture equivalent » *contra* COUNTS 2008, p. 21 et PAPANTONIOU 2012, p. 100.

16. CANNAVÒ 2010, p. 43 : « [...] without additional evidence we are not allowed to speak about Greek or Phoenician kingdoms, even not about Cypro-Greek or Cypro-Phoenician (or 'locally Cypriot') kingdoms, but simply about Cypriot kingdoms ».

17. FOURRIER 2015 ; BONNET, BIANCO 2018.

18. C'est l'une des conclusions majeures des travaux de S. Lejeune sur le corpus de Kafizin : LEJEUNE 2014. Certains caractères du syllabaire local se retrouvent également sur des sceaux paphiens de la fin de l'époque hellénistiques, voir : NICOLAOU 1993a.

19. *Amathonte VI*, p. 9 fig. 6, pl. 3, 3-5 et 43, 3-4 ; HERMARY 2012, p. 13.

20. LUCE 2014.

21. LEJEUNE 2014, p. 272.

22. LEJEUNE 2014, p. 272.

23. LUCE 2014, p. 46.

24. FOURRIER 2015, p. 47. Pour S. Lejeune, néanmoins, les inscriptions de Kafizin « sont la preuve que l'identité chypriote n'a pas disparu avec les royaumes » (LEJEUNE 2014, p. 327).

25. La nécessité de l'étude des noms pour l'histoire grecque a été mise en lumière par L. Robert (ROBERT 1979).

offre ainsi l'image de la cohabitation, à tout le moins, de deux répertoires anthroponymiques distincts, correspondant chacun à des visages différents de la société chypriote hellénistique. L'étude onomastique se révèle un outil indispensable pour l'analyse de la notion de « multi-face(t)s society » souvent mobilisée pour évoquer l'île, toutes époques confondues²⁶.

Un aperçu de l'importance de l'onomastique dans les stratégies de la notabilité alexandrine²⁷ nous invite à prêter attention aux phénomènes mettant en jeu ce répertoire fortement marqué à Chypre. L'étude des noms révèle ainsi le développement d'une nouvelle onomastique du pouvoir à l'époque hellénistique.

L'emploi du nom Ptolémaïos retiendra notre attention²⁸. Attesté à de nombreuses reprises²⁹ dans les inscriptions paphiennes, ce nom est, comme on peut s'y attendre, répandu dans les cercles du pouvoir alexandrin. Il est porté par le fils de Zeuxô et de Polykratès, ainsi que par l'un des fils de l'ingénieur Karpiôn (39)³⁰. Un autre cas est plus remarquable. Le *chef des Kinyrades*, auteur d'une consécration à l'Aphrodite Paphienne en l'honneur de sa fille Aristion (66) dans le dernier quart du III^e siècle, se nomme Dêmokratès fils de Ptolémaïos³¹. Si le nom du prêtre est relativement rare à Chypre et évoque un arrière-fond culturel profondément ancré dans le paysage hellénique, le nom de son père peut révéler, lui, un certain attachement au répertoire dynastique. Cette alliance d'un anthroponyme formé sur la combinaison de δῆμος et κρατεῖν, et du principal nom dynastique lagide sur deux générations successives a de quoi surprendre. Faut-il y accorder une importance particulière et la considérer comme un témoignage de l'influence de la propagande royale sur l'onomastique des notables locaux ? Le prestige de Dêmokratès et l'influence importante qui, d'après son titre, lui est attachée dans le domaine culturel, justifient peut-être de laisser la question ouverte. Celle-ci trouve un corollaire non moins intéressant dans l'hypothèse inverse : faut-il envisager, sur la base de ces témoignages onomastiques, que la fonction de *chef des Kinyrades* ait pu être attribuée à un Alexandrin ? Si elle était avérée, cette hypothèse jetterait un éclairage important sur les relations entre les traditions religieuses locales et l'autorité royale lagide. L'importance du personnage rend son inscription dans le paysage onomastique alexandrin remarquable. La position particulière des *chefs* religieux (ὁ ἀρχὸς τῶν Κινυραδῶν ; ὁ Ἐπιλυκάρχης à Kourion ; ὁ ἡγήτωρ à Amathonte) dans les affaires de la cité n'est peut-être pas étrangère à ce phénomène³².

Le nom de l'épouse de Dêmokratès, Eunikè, entre quant à lui dans la catégorie, bien attestée dans le milieu des notables hellénistiques, des noms de femmes à caractère commémoratif, rappelant un événement heureux pour la famille, voire, en fonction du statut social, de la maison royale à laquelle le personnage appartient³³. Il n'est bien sûr pas possible d'aller plus loin dans le cas présent, mais la rareté de ce type de noms dans le corpus est à noter, et contribue à rendre singulière l'inscription de Palaepaphos. La fille de Dêmokratès et d'Eunikè porte, quant à elle, un nom très fréquent dans le milieu des notables chypriotes, forgé sur le thème de l'ἀρετή.

26. C'est la formule qui a été retenue pour rassembler les spécialistes des études chypriotes lors de la 14^e rencontre du PoCA (Postgraduate Cypriot Archaeology Conference) qui s'est tenue à Bochum en novembre 2014 (BOMBARDIERI, AMADIO, DOLCETTI [éd.] 2017).

27. POMEROY 1990, p. 9-10; VAN OPPEN 2015 à propos d'Eirènè.

28. PEREMANS 1970, p. 222; MASSON 1993.

29. Nous excluons bien sûr de cette somme les mentions des rois Ptolémées.

30. PPC, II.53.

31. PPC, II.54.

32. *Infra*, p. 108-111.

33. POMEROY 1990, p. 9-10.

Une inscription de Kition appelle elle aussi un développement onomastique détaillé (79). La dédicace de Stratégis fille de Navarchos à Kition, datée du II^e siècle, semble, si la lecture est exacte, révéler une perméabilité certaine entre la société chypriote et le répertoire culturel alexandrin.

L'emploi du papponyme dans la séquence [...ίδ]α Ἀρτεμιδώρου τοῦ Ἀρίστωνος, le contexte culturel phénicien attesté à Kition, ainsi que l'originalité des noms Στρατηγίς et Ναυάρχος, témoignent peut-être d'un phénomène de traduction des noms du phénicien vers le grec³⁴. Si elle n'est pas purement fortuite, la référence explicite et quelque peu étonnante aux fonctions de commandement est saisissante. Ces noms, sans relever de l'onomastique dynastique au sens propre, n'en sont pas moins fortement connotés en contexte ptolémaïque. La mention de la charge civique de gymnasiarque contribue par ailleurs à ancrer la famille dans le milieu local. Cette charge civique est associée à celle de *hiéromnèmôn*, une importante fonction religieuse, peut-être en lien avec les finances sacrées.

Notons pour clore cet aperçu que l'onomastique du pouvoir alexandrin se décline aussi au féminin³⁵ : Βερενίκη, Εἰρήνη, Ὀλυμπιάς et Ζευξώ en sont les principales représentantes. Ces noms sont liés à Chypre aux grandes figures féminines de la noblesse alexandrine. Si celui de Zeuxô³⁶ semble attaché exclusivement aux membres de la famille de Polykratès d'Argos dans le corpus, celui d'Olympias³⁷ est en revanche partagé par l'épouse et la fille de Théodôros, ainsi que par l'épouse du dignitaire Léonnatos³⁸, révélant la faveur particulière dont bénéficie ce nom, bien ancré dans la tradition royale macédonienne, à la cour lagide.

Plus largement, les noms étrangers féminins sont importants à Chypre et retiennent particulièrement l'attention. Les données de l'enquête onomastique recouvrent très largement sur ce point celles de l'étude des ethniques³⁹. Ces femmes, mentionnées dans des dédicaces ou des inscriptions funéraires, se répartissent en deux groupes distincts : les premières, que nous venons d'évoquer, appartiennent à la cour lagide et gravitent autour des dignitaires en poste à Chypre ; les autres, dont l'identification est malaisée, sont peut-être parentes des mercenaires lagides, nombreux à stationner à Chypre à l'époque hellénistique⁴⁰, et appartiendraient alors à cette partie de l'organisation militaire lagide révélée par la mention du thiasé de l'ἀποσκέυη, celle du « bagage⁴¹ ».

APPROCHE ONOMASTIQUE : LES CHYPRIOTES

Onomastique traditionnelle

Les travaux d'O. Masson⁴² ont démontré l'existence d'un répertoire onomastique traditionnel à Chypre. Les noms, masculins et féminins⁴³, formés sur le préfixe Onès-/Onas-⁴⁴, mais aussi sur le préfixe Stas-, Sô-, Zô- et Pnyt-, sont ainsi plus fréquents à Chypre que dans les autres

34. PPC, N.4, Σ.38. Cette hypothèse n'est toutefois pas confirmée.

35. MICHEL, à paraître.

36. PPC, Z.2-3.

37. PPC, O.4-5.

38. PPC, O.3.

39. MICHAELIDOU-NICOLAOU 1967 ; MICHAELIDOU-NICOLAOU 1968 ; MICHAELIDOU-NICOLAOU 1969.

40. BAGNALL 1976, p. 263-266.

41. *Supra*, p. 53-54.

42. La liste des travaux d'O. Masson consacrés à l'onomastique chypriote a été réunie dans le volume 27 du CCEC, p. 10-14. Ils ont été recueillis dans les tomes I-II (1990) et III (2000) des *Onomastica Graeca Selecta*.

43. On relève dans le corpus les anthroponymes féminins suivants : Onasion, Stasikratéia, Stasithéa, Stasandra, Sôsipatra, Zoïs, Pnytarion, Pnytôkla.

44. Voir : MITFORD 1961b, p. 98 n. 16.

régions du monde grec. L'enquête prosopographique menée par I. Nicolaou tend à démontrer la permanence de ces noms à l'époque hellénistique. Les noms formés sur le champ lexical de l'excellence sont eux aussi parmi les plus répandus à Chypre, et semblent jouer le rôle de marqueur social auprès des notables locaux.

Onomastique identitaire à portée locale

L'étude onomastique nous permet d'assister, à côté de la diffusion de noms bénéficiant d'une popularité certaine, au développement d'un phénomène d'affirmation identitaire tout à fait particulier. Nous limiterons notre propos à trois exemples notables.

Le premier se trouve dans l'inscription de Delphes, déjà évoquée au sujet de la condition des mercenaires⁴⁵. Les textes mentionnés sur la pierre indiquent que le Crétois Ératôn, établi et mort à Chypre vers le milieu du II^e siècle, s'est vraisemblablement marié avec une Chypriote⁴⁶. L'un de ses fils se nomme Évagoras, ce qui est difficilement imputable à une simple coïncidence en contexte chypriote⁴⁷. Deux hypothèses peuvent expliquer ce choix onomastique : la volonté de s'inscrire dans une tradition familiale (cette hypothèse est invérifiable en l'absence du nom de l'épouse d'Ératôn), ou bien celle d'inscrire la famille dans la tradition locale chypriote en faisant référence au souvenir du roi Évagoras de Salamine.

Par ailleurs, si les enfants d'Ératôn sont crétois (c'est pour la reconnaissance de sa qualité de citoyen d'Axos qu'Épiklès a dû demander l'intervention de la cité auprès des Étoliens), la piste d'un ancrage culturel chypriote du fils d'Ératôn n'est pas négligeable. Un souvenir du répertoire onomastique chypriote est peut-être conservé dans le choix du nom de ses enfants : Érasion (?), Timônax et Mélita. Le second de ces noms est très répandu dans le monde grec, mais il est certain qu'il est particulièrement populaire à Chypre, et notamment à Amathonte.

Au sein du corpus chypriote, la dédicace par Échétime d'une base destinée à accueillir les statues de ses enfants à Palaepaphos dans le deuxième quart du II^e siècle attire l'attention (*I. Paphos* 189). Les trois noms⁴⁸ mentionnés sur la base révèlent en effet l'existence d'un répertoire onomastique propre à l'aristocratie locale. La mère, Ἐχετίμη, porte ainsi le nom féminisé d'un roi de Paphos de l'époque classique, Échétimos. Ses enfants portent tous deux un nom révélant un ancrage dans les traditions locales. Le fils porte le nom peu fréquent du héros arcadien Agapénôr, célébré par la légende comme le fondateur de la ville de Paphos⁴⁹. À sa sœur, Εὐαγόρατις, on a vraisemblablement donné une version féminisée du nom du roi Évagoras de Salamine. La concentration d'anthroponymes royaux au sein d'une même famille forme une cohérence d'ensemble que l'on pourrait peut-être assimiler à un témoignage de revendication culturelle⁵⁰. La famille d'Échétime appartient probablement à une élite locale désireuse de perpétuer la mémoire d'une noblesse ancestrale affichant des origines remontant à la naissance de la ville de Paphos. Si cette lecture se justifie, l'association des répertoires salaminien et paphien n'est pas sans intérêt.

Un dernier texte permet d'illustrer le dynamisme de ce phénomène sur le long terme : l'autel consacré à Hermès Ἐπέκοος (81) porte à notre connaissance l'existence de Diagoras fils de

45. *Supra*, p. 55-57.

46. Malheureusement, son nom n'est pas mentionné dans l'inscription.

47. HERMARY 2008, p. 98.

48. MASSON 1963, p. 5-6.

49. Pausanias, 8, 5, 2-3; PIRENNE-DELFORGE 1994, p. 271, 325-330.

50. HERMARY 2008, p. 98.

Teukros, gymnasiarque perpétuel de la cité de Salamine au 1^{er} siècle. L'emploi de l'anthroponyme Teukros à Salamine tend à montrer comme à Paphos la popularité, y compris à la basse époque hellénistique, d'un répertoire onomastique inspiré par des traditions monarchiques et mythiques locales.

CHAPITRE II

STRUCTURE DE LA SOCIÉTÉ CHYPRIOTE HELLÉNISTIQUE

UNE SOCIÉTÉ EN COURS DE REDÉFINITION

L'étude menée sur les représentants de l'administration lagide d'une part et, d'autre part, sur les institutions des cités, a permis de constater que la société chypriote reposait à l'époque hellénistique sur une pluralité de structures. L'intégration dans le royaume lagide n'a pas par ailleurs réduit la distinction entre les agents du pouvoir royal en poste à Chypre et la société locale. Le personnel nommé à Chypre par le pouvoir royal, dans le domaine administratif aussi bien que dans le domaine militaire, est, quant à lui, intégré dans un système hiérarchique extrêmement développé et propre à l'organisation sociale de l'Égypte lagide. Enfin, la lecture des décrets a révélé l'existence, à côté des institutions de la cité, de nombreux groupes et associations dotés d'organes de décision et fonctionnant vraisemblablement sur le modèle civique.

L'écllosion de nouveaux et nombreux modes de regroupements est un trait propre à la période hellénistique et qui se vérifie de façon générale dans l'ensemble du monde méditerranéen. Les travaux récents consacrés à ce phénomène ont placé au cœur de la recherche la question de la communication et de l'articulation entre les associations privées et la sphère publique⁵¹. Rappelons à ce propos l'intervention d'Isocrate à la fin de l'époque classique, à l'occasion de l'un des discours composés en l'honneur du roi Évagoras pour enseigner l'exercice de la royauté à son fils Nicoclès. Dans le discours fictif que Nicoclès est censé adresser à ses sujets après avoir reçu les conseils de l'orateur, Isocrate⁵² condamne en ces termes les associations et autres formes de regroupements :

Ἐταιρείας μὴ ποιῆσθε μηδὲ συνόδους ἄνευ τῆς ἐμῆς γνώμης· αἱ γὰρ τοιαῦται συστάσεις ἐν μὲν ταῖς ἄλλαις πολιτείαις πλεονεκτοῦσιν, ἐν δὲ ταῖς μοναρχίαις κινδυνεύουσιν.

51. Voir notamment : GABRIELSEN (éd.) 2015. À Chypre, la configuration et les activités des associations connues à l'époque hellénistique n'ont attiré que ponctuellement l'attention des chercheurs : ANEZIRI 1994 ; HERMARY 2004 ; LEJEUNE 2014 ; CAYLA 2017.

52. *Nicoclès*, 54.

Ne formez pas d'associations ni de rassemblements sans mon consentement : en effet, de telles réunions représentent un intérêt dans les autres formes de constitutions, mais un danger dans les régimes monarchiques.

S'il est évident que la remarque d'Isocrate ne peut pas être appliquée à la situation qui nous occupe dans la Chypre lagide, la méfiance naturelle que l'orateur athénien prête au monarque de l'époque classique envers toutes les formes d'associations n'est pas anodine pour notre enquête. Le jugement de valeur attaché aux associations contribue en effet à révéler implicitement l'influence des pratiques démocratiques sur leur mode de fonctionnement⁵³. Le développement de ces groupes, à partir de l'époque hellénistique, pourrait donc être interprété comme l'indice d'une certaine ouverture de la société chypriote dans le domaine politique après la chute des dynasties locales.

PRÉSENTATION DES DONNÉES

Le corpus chypriote présente de nombreux types de groupements et associations actifs dans différents secteurs de la société (armée, cultes, pratiques athlétiques et artistiques). De nature variée, ils peuvent être désignés de diverses façons.

Le mode le plus neutre de désignation consiste en la formule combinant l'article suivi de la proposition *ἀπό* et du génitif du lieu de réunion des membres du groupe. Les membres du Prytanée dans le décret de Kourion (63) sont ainsi désignés par la formule *οἱ ἀπὸ τοῦ πρυτανείου* (l. 43). Les habitués du gymnase sont, quant à eux, régulièrement désignés par la formule *οἱ ἀπὸ γυμνασίου* (76, 94)⁵⁴ et, dans un cas isolé, *οἱ ἐκ γυμνασίου*⁵⁵.

Dans d'autres cas au contraire l'appartenance à un groupe est plus explicite. Les attestations de *koina* et de thiasés relèvent de cette catégorie, de même que la mention de la *koinônia* des artisans du lin à Kafizin. Le « bureau » chypriote (*τὸ κατὰ Κύπρον γραμματεῖον*) des technites de Dionysios semble désigner quant à lui une partie restreinte du groupe des artistes dionysiaques, désigné lui aussi sous le terme de *koinon* (*τὸ κοινὸν τῶν ἐν τῷ κατὰ Κύπρον γραμματεῖοι περὶ τὸν Διόνυσον τεχνιτῶν*)⁵⁶.

LES THIASÉS

Neuf thiasés sont mentionnés dans le corpus⁵⁷. À Golgoi, le thiasé des gens de *Melousha* (HERMARY 2004, M1) consacre au début de l'époque hellénistique une base de statue en calcaire. Un autre groupe désigné sous ce terme (*I. Salamine* 87) rassemble des technites à Salamine (*τῶν τεχνιτῶν ὁ θίασος*) et se signale par la dédicace d'une base de statue vers la fin du III^e siècle. Vers la même époque, Thémisôn fils de Pasiphilos consacre « un visage » de Dionysos au profit du « thiasé des Anciens » à *Troulli* (85). Au début du siècle suivant, le thiasé des « Mar- » consacre une statue de Stasidèmos de Paphos (87). Un « thiasé des Épigonés » est

53. Cette inspiration démocratique a notamment été mise en avant par les recherches sur les associations rhodiennes. Voir : MAILLOT 2015, p. 172 : « Associations were the centre of political practices that had adopted democratic procedures and values; they provided an institutionalized framework to different types of networks among the foreign population, whether professional or familial. »

54. Voir aussi : à Kourion *I. Kourion* 46.

55. *I. Salamine* 88.

56. Nous y reviendrons en détail p. 111-113.

57. L'ensemble de la documentation a été réunie par A. Hermary : HERMARY 2004, p. 54-56.

signalé dans une inscription acquise à Morphou⁵⁸. Trois autres, celui des Édylaiôn, celui des Kisaôn et celui de l'*aposkeuè* sont mentionnés dans une inscription de Voni près de Chytroi⁵⁹.

Pour clore cette liste, nous pouvons nous intéresser plus précisément au thiasé des gens de Sôanta (Σοαντείων ὁ θιάσος τῆς Ἀρτέμιδος, l. 2-3), consacré au culte d'Artémis (86). L'inscription, datée du début du II^e siècle, est gravée sur un mince bloc de marbre et enregistre des honneurs octroyés par le thiasé à la famille de Timokratès fils de Stasioikos. La mention très développée des membres de la famille de Timokratès fournit un *stemma* familial complet constituant un exemple presque unique à Chypre. Par sa nature et par son formulaire, ce texte rappelle le décret de Lapéthos, émis par les prêtres de Poséidon en l'honneur de Nouménios fils de Nouménios (61). Ici encore, les honneurs sont octroyés par des individus regroupés autour du culte d'une divinité. La nature des rapports entre cette famille et le thiasé d'Artémis n'est pas explicitée. Seule l'εὐνοία de ses membres est mentionnée à la fin du texte, suggérant son attachement particulier au culte d'Artémis. Le thiasé, qui prend dans ce contexte religieux un sens proche de celui de « confrérie », réunit spécifiquement les habitants d'un village que l'on peut, d'après D. Pierides⁶⁰ suivi par A. Hermary⁶¹, mettre en rapport avec la ville moderne de Sinda, d'où provient également la base de statue en l'honneur de Dionysios fils d'Aigibios (32).

Nous touchons par ailleurs avec la consécration du thiasé d'Artémis à un trait propre à plusieurs associations et qui réclame l'attention. Deux types de liens occupent en effet une place importante dans ces associations : les liens familiaux et les liens professionnels. Si l'inscription de Sinda (86), concerne la première catégorie, plusieurs exemples révèlent l'importance des relations d'ordre professionnel dans les textes chypriotes : c'est notamment le cas de la *koinônia* des artisans de Kafizin (59), des *πανοίκιοι γεωργοί* de l'inscription (24), ou encore des artistes dionysiaques, unis par la pratique d'une activité artistique.

ΚΟΙΝΑ, POLITEUMATA ET SYMPOLITEUOMÉNOI

Nous avons vu que les *koina* de soldats apparaissent de façon récurrente dans le corpus des dédicaces en l'honneur des représentants de l'autorité militaire lagide. Ces groupes de mercenaires regroupés par ethnies, sont, par deux fois dans le corpus, associés à une autre entité désignée sous la forme participiale *συνπολιτευόμενοι*. Dans la dédicace paphienne de la statue de Théodôros (34), le *koinon* des Ioniens est ainsi associé aux *συνπολιτευόμενοι* (τὸ κοινὸν τῶν ἐν τῇ νήσῳ τασσομένων Ἰώνων καὶ τῶν συνπολιτευομένων, l. 4-5). Selon un formulaire tout à fait semblable, les *συνπολιτευόμενοι* s'associent à la dédicace de la statue d'un souverain lagide par le *koinon* des Thraces à Salamine (35). Il y a tout lieu de penser que le participe du verbe *συνπολιτεύω* désigne des civils partageant le même ethnique que les membres du *koinon* militaire auquel ils sont associés. Cette donnée rapproche donc les *συνπολιτευόμενοι* connus à Chypre des *politeumata* attestés en Égypte lagide⁶². Ces associations dotées d'une organisation politique rassemblent des individus appartenant à un groupe ethnique commun. Toutefois, rien n'indique que les *συνπολιτευόμενοι* aient bénéficié d'un statut politique particulier au sein des cités chypriotes. Le témoignage des bases de statues dédiées par les *koina* suggère plutôt que ces groupes fonctionnaient de façon autonome et possédaient leurs propres organes de décision internes.

58. Voir le numéro 3.

59. HERMARY 2004, p. 54-55 et *supra*, p. 53-54, 90.

60. PIERIDES, VOGÜÉ 1866, p. 437-439.

61. HERMARY 2004, p. 55 n. 54.

62. THOMPSON 2015; KRUSE 2015.

LA QUESTION DU *KOINON KYPRIŌN*

Parmi les différents *koina* à caractère ethnique mentionnés dans le corpus, la mention d'un *koinon* des Chypriotes fait difficulté. À deux reprises, le *koinon Kyprion* intervient à Paphos pour honorer Potamôn. Les deux bases des statues (40, 93) consacrées dans le sanctuaire d'Aphrodite portent en effet la mention τὸ κοινὸν τὸ Κυπρίων. Cette formule est légèrement différente de celle qui est employée pour désigner les autres *koina* (par exemple : τὸ κοινὸν τῶν ἐν τῇ νήσῳ τασσομένων Λυκίων). Cette tournure ne peut vraisemblablement pas servir à désigner un corps militaire lagide composé de Chypriotes actifs dans l'île, la défense des intérêts ptolémaïques étant vraisemblablement assurée à Chypre par des mercenaires. Une hypothèse, qui reste peu probable, consisterait à considérer que les bases de statues de Potamôn ont été consacrées par une troupe de Chypriotes basée hors de l'île. L'envergure du personnage honoré, ainsi que son origine chypriote, plaiderait en ce sens. Une autre hypothèse nous invite à considérer le *koinon Kyprion* présent à Paphos au I^{er} siècle comme un prodrome de la confédération des Chypriotes, active notamment dans la promotion du culte impérial à l'époque romaine et siégeant à Paphos⁶³. Cette confédération, dont la structure déborde du strict cadre des cités, est en effet, du point de vue institutionnel, la première expression d'une unité chypriote.

À l'époque hellénistique, les droits et les prérogatives de cette association fédérant pour la première fois les Chypriotes au sein d'une institution commune à l'ensemble de l'île ne sont pas connus. Son existence témoigne en tout cas de l'évolution de la société locale, autant que de la transformation des relations entre les Ptolémées et Chypre, sensible dès la fin du I^{er} siècle, et dont Potamôn lui-même est l'un des acteurs. Notons qu'à l'époque romaine, le *koinon Kyprion* est également autorisé à battre sa propre monnaie⁶⁴ ; il n'est peut-être pas anodin que sa première attestation dans les textes épigraphiques coïncide avec l'activité de Potamôn à la tête des mines chypriotes (c'est le sens de la fonction ἐπὶ τῶν μετάλλων⁶⁵ dans le texte 40). Cette remarque nous invite à envisager que ce personnage ait occupé une fonction de tout premier plan au sein du *koinon*, jouant peut-être un rôle d'intermédiaire entre celui-ci et l'administration lagide.

La mention du *koinon Kyprion* nous invite à évoquer brièvement la situation de cet adjectif dans les textes rassemblés. Couramment employé hors de Chypre, où les Chypriotes sont bien attestés à l'époque hellénistique⁶⁶, l'ethnique est extrêmement rare dans les inscriptions du corpus. En dehors de la mention du *koinon* dans les deux inscriptions de Paphos, cet ethnique est réservé aux dieux, révélant peut-être l'importance des cultes dans l'élaboration et l'expression d'une identité chypriote. Dans une consécration de Soloi (MITFORD 1961b, p. 134 n° 34), Apollon est Κύπριος. À Amathonte (*Amathonte VI*, p. 8 et pl. 1, 3), l'Éniane Eubiota consacre à la Κυπρία la statue de son époux Panaitios, prêtre de Zeus Orompatas. À Amathonte, l'identification de la déesse locale par l'ethnique féminin Kypria s'insère dans une pratique traditionnelle du culte de la déesse de Chypre⁶⁷, assimilée à l'Aphrodite grecque dès la fin de l'époque classique.

L'inscription d'Amathonte mérite que l'on s'y arrête. La dédicace est d'abord remarquable par la nature du dédicant : une femme, accompagnée de ses enfants⁶⁸. La famille est originaire

63. PAPANTONIOU 2012, p. 154. Voir aussi : CAYLA 2017.

64. AMANDRY 1995, p. 12.

65. Ce titre a suscité des interprétations diverses. J.-B. Cayla a récemment proposé d'y voir « un des effets des réformes engagées par S. Sextilius Rufus [...] » et le date des années 49-47, avant que l'île ne repasse à Cléopâtre VII (*I. Paphos*, p. 256-258), contra BAGNALL 1976, p. 227 n. 22 et p. 261 n. 61.

66. HERMARY 1999.

67. KARAGEORGHIS 1977 ; PIRENNE-DELFORGE 1994, p. 348-355 ; HERMARY 2012, p. 13.

68. O. Masson traduit « ses enfants » (MASSON 1972, p. 201, B). L'identité du dédicataire, qui est l'époux lui-même d'Eubiota, suggère cependant de façon explicite que les enfants en question sont bien ceux du couple.

de Grèce centrale, comme l'indique l'emploi de l'ethnique, attesté par ailleurs dans le corpus chypriote sur une balle de fronde portant le nom d'un certain Ἀντίμαχος⁶⁹. La découverte de cette dédicace au sommet de l'acropole d'Amathonte, au plus près du lieu de culte traditionnel de la Kypria, n'est sans doute pas anodine, d'autant plus qu'y est évoqué un autre culte, celui de Zeus Orompatas, jusque-là non documenté par les inscriptions. Du point de vue de l'histoire des cultes, l'intérêt de cette dédicace est donc double : d'une part, elle atteste la conservation de l'épiclèse Kypria par-delà la fin des royaumes autonomes, et d'autre part elle pose la question de l'existence du culte de Zeus Orompatas à Amathonte. Cette épiclèse est inédite. Pour O. Masson⁷⁰, le Zeus en question est une divinité importée du pays d'origine des Éniens (qu'il ait effectivement reçu un culte limité à Amathonte ou bien que les personnages mentionnés soient simplement venus à Amathonte en pèlerins). Du point de vue morphologique, plusieurs hypothèses ont été proposées pour expliquer la forme Orompatas. A. B. Cook⁷¹ avait cherché à la mettre en relation avec les « fleuves buveurs de montagnes ». Cette hypothèse peut être séduisante si l'on pense à la géographie de la terre des Éniens, qui est justement baignée par le fleuve Spercheios et dominée par le mont Ceta. Pourtant, l'analyse étymologique proposée par K. Hadjioannou⁷² semble plus convaincante, qui fait du Zeus en question un « gardien des frontières ». En ce qui concerne la cité d'Amathonte, la question de l'existence d'un culte de Zeus Orompatas est délicate. Même si l'on reconnaît l'origine grecque de ce culte, il peut sembler curieux que Polyxénos soit désigné comme son prêtre s'il n'exerce pas cette fonction sur le territoire de la cité. L'hypothèse de K. Hadjioannou d'un ancrage permanent de la famille de Polyxénos à Amathonte, lié à une ascendance militaire du prêtre, ne peut être confirmée.

BILAN INTERMÉDIAIRE

Au terme de cette enquête, il convient d'interroger la pertinence de la notion d'identité pour l'étude de la société chypriote à l'époque hellénistique. L'appartenance à la cour lagide, manifestée par l'attribution d'un titre aulique, semble bien participer d'une forme d'identité. Les Thraces, les Crétois, les Lyciens, les Ioniens, regroupés par ethnies au sein de l'armée lagide, semblent eux aussi avoir investi ces *koina* d'une certaine importance dans l'affirmation d'une identité ethnique. Les choses sont plus complexes lorsque l'on tente d'appréhender des critères définitifs d'une identité chypriote. Quelques témoignages, très isolés, suggèrent dans la sphère privée des mouvements ponctuels de résistance de type culturel à l'entrée de Chypre dans la *koinè* hellénistique. Mais la documentation écrite révèle surtout la diversité culturelle de la société chypriote à l'époque hellénistique. Les inscriptions nous permettent de détecter des pratiques qui suggèrent la cohabitation de plusieurs répertoires culturels distincts et distinctifs au sein de la société. Au-delà des phénomènes ponctuels et symptomatiques qui relèvent des individus, il est en effet très difficile de percevoir l'expression d'une identité collective chypriote, du moins avant l'apparition du *koinon Kypriôn*.

Un phénomène particulier peut, éventuellement, enrichir la discussion. Lorsqu'elle porte l'épiclèse Kypria, la déesse de Chypre exprime sans nul doute un caractère *pan-chypriote*⁷³. C'est peut-être donc à la déesse, identifiée à l'époque hellénistique à Aphrodite, qu'il revient de

69. AVRAM *et al.* (éd.) 2013.

70. MASSON 1972, p. 201.

71. COOK 1916, p. 869.

72. HADJIOANNOU 1977, p. 103-105.

73. *Contra* NOWAKOWSKI 2011. Cette prérogative est également évidente dans le cas d'Apollon Alasiotas, dont l'épiclèse fait sans vraisemblablement référence à l'ancien nom de l'île de Chypre : AMADASI-GUZZO, ZAMORA 2018.

marquer – après la disparition du système politique local, et malgré le recul d'autres éléments d'une certaine unité culturelle chypriote (l'écriture syllabique notamment) – la permanence et l'invariabilité d'une identité chypriote. Le domaine culturel apparaît comme le refuge privilégié des traditions locales et conserve, de l'acropole d'Amathonte à la grotte du piton à Kafizin, les spécificités d'un répertoire culturel chypriote.

CHAPITRE III

LES NOTABLES

LA QUESTION DES ÉLITES : DÉFINITIONS ET PISTES EXPLORATOIRES

L'étude des élites représente l'un des objets privilégiés de l'historiographie de la période hellénistique et a donné lieu à de nombreux travaux récents⁷⁴, suscitant de nouvelles problématiques de recherche dans le domaine de l'épigraphie grecque. Cette prédilection est fondée sur l'activité et le dynamisme de groupes socialement privilégiés, occupant par le biais de diverses interventions publiques⁷⁵ l'espace aussi bien matériel que symbolique entre les souverains et les sociétés locales, et qui tendent, à partir de la seconde moitié du II^e siècle, à transformer leur ascendant social en « patronage politique⁷⁶ ». Formant une couche socialement éminente au sein des cités, les notables s'insèrent dans la relation qui se tisse entre les rois et la communauté civique. Cette relation, qui occupe une position centrale dans les études d'histoire et d'épigraphie hellénistiques, s'exprime le plus souvent sous la forme de l'échange, inégal mais bien réel : bienfaits royaux contre honneurs civiques⁷⁷.

74. VEYNE 1976; GAUTHIER 1985; QUASS 1993. Ces ouvrages fondateurs ont été suivis par des études locales : GABRIELSEN 1997 (Rhodes); YON 2002 (Palmyre); FERNOUX 2004 (Bithynie). Voir récemment les questionnements posés par C. Bonnet : « Les élites, terme générique dont l'historiographie francophone a usé et peut-être abusé durant la dernière décennie, sont de fait incontournables dès lors qu'il s'agit de comprendre les logiques interculturelles. [...] Mais peut-on les cerner de plus près? S'agit-il d'élites chargées d'histoire ou d'hommes neufs? D'hommes d'affaires ou de magistrats? Sont-ils cultivés ou recourent-ils à d'autres canaux de distinction? » (BONNET 2015, p. 531). Voir également le chapitre qu'a consacré A. Chaniotis à la question dans *War in the Hellenistic World* (CHANIOTIS 2005), l'article de P. Hamon (HAMON 2007) à la suite du colloque de Dijon en 2005 et enfin la publication de L. Capdetrey et Y. Lafond à la suite du colloque de Poitiers, consacré en 2006 à la cité et ses élites (CAPDETREY, LAFOND [éd.] 2010). Pour l'Égypte lagide, voir notamment : VAN MINNEN 2000.
75. Nous entendons « public » au sens de ce qui relève de la communication entre le pouvoir royal et la cité. À ce titre, rappelons la définition de l'un des sens, selon nous tout à fait adapté à la politique hellénistique, du terme *communication* : « ensemble des techniques médiatiques utilisées (dans la publicité, les médias, la politique) pour informer, influencer l'opinion d'un public en vue de promouvoir ou d'entretenir une image » (*Le nouveau Petit Robert de la langue française*, 2008, s.v. communication).
76. WILL 1988, repris dans WILL 1998, p. 815.
77. WILL 1979, repris dans WILL 1998, p. 694 et WILL 1988, repris dans WILL 1998, p. 814-817; GAUTHIER 1984; GAUTHIER 1985; SAVALLI-LESTRADE 1998, p. 318; CAPDETREY 2004, p. 114-115.

Si son expression est moins évidente dans le corpus des cités chypriotes que dans celui d'autres cités à l'époque hellénistique⁷⁸ et à l'époque romaine⁷⁹, une catégorie, diverse, de notables se dessine néanmoins dans la Chypre hellénistique. Ces notables constituent deux groupes, profondément hétérogènes : d'une part celui des dignitaires lagides gravitant dans l'entourage plus ou moins direct du roi et de la cour, et, d'autre part, celui de l'élite locale, dont les contours et les activités sont plus difficiles à saisir mais que certains marqueurs contribuent à révéler. L'épigraphie joue en ce domaine un rôle important, et il est possible, au moins partiellement, de détecter, cerner et décrire des individus et des groupes appartenant à l'une ou l'autre de ces catégories.

Avant de chercher à définir les conditions de coexistence des notables locaux et des notables alexandrins et de déterminer les modalités de leurs interactions éventuelles, il est nécessaire de définir précisément ces groupes à partir des informations fournies par la documentation interne.

L'étude des cadres de la gestion militaire et administrative de l'île par les Lagides d'une part, l'analyse de la structure politique et sociale de la communauté locale d'autre part ont dévoilé l'existence de critères distinctifs confirmant l'existence de ces élites.

L'analyse des fonctions occupées par les représentants de la hiérarchie militaire a notamment mis en évidence l'importance, dans son organisation, d'une structure pyramidale propre à la cour lagide, et permis d'isoler au sein du corpus des personnalités remarquables. De même, l'évocation de quelques fonctionnaires lagides en poste à Chypre a révélé l'extension de la structure hiérarchique propre à la cour lagide à tous les domaines de la gestion et de l'administration royales.

L'étude des institutions civiques, ainsi que la lecture précise des décrets ont, quant à elles, permis de constater l'existence d'une structure relevant du mode de fonctionnement régulier des cités à l'époque hellénistique, tout en révélant également la présence d'une configuration propre au contexte local, reposant sur la relation particulièrement étroite des autorités religieuses et des autorités politiques. L'analyse des phénomènes de groupement et d'association d'une part, et, d'autre part, l'enquête sur l'identité chypriote à l'époque hellénistique, menée à partir de l'examen des indices épigraphiques (la langue, l'onomastique et l'usage des ethniques), ont montré l'existence d'une structure sociale complexe, travaillée à l'époque qui nous intéresse par un profond mouvement de redéfinition. L'observation de ces phénomènes a mis en évidence la complexité de la configuration sociale de Chypre à l'époque hellénistique, marquée à la fois par des processus d'évolution internes (dans le domaine politique notamment), par l'attachement à des cadres traditionnels (en particulier dans les domaines politique et religieux), par l'imposition d'une autorité extérieure définie par sa hiérarchie et son organisation propres, et, bien sûr, par l'intégration à une entité politique, militaire et économique étrangère et autonome.

CHYPRE, OBSERVATOIRE DE LA COUR LAGIDE

DÉFINITIONS

Tous corpus confondus, les inscriptions chypriotes représentent la source principale pour l'étude de l'organisation de la hiérarchie aulique lagide⁸⁰ et des pratiques de cette noblesse de cour.

78. On pense par exemple au corpus de Palmyre : YON 2002.

79. La question des élites chypriotes à l'époque romaine a notamment été étudiée par M. Kantiréa (KANTIRÉA 2011).

80. MOOREN 1977, p. 213 ; PRÉAUX 1978, p. 210.

Autour de la personnalité du roi, et, à partir de la fin du III^e siècle, de son représentant principal, le *stratègos*, gravitent en effet à Chypre un certain nombre de représentants de la hiérarchie aulique telle que l'organise le pouvoir royal dans sa capitale, Alexandrie. Ainsi, de nombreux dignitaires de la cour lagide apparaissent dans les inscriptions chypriotes, nous permettant d'aborder via ce corpus décentré un grand nombre de questions concernant le fonctionnement du système aulique lagide.

Nous avons tâché, au cours des chapitres précédents, d'introduire une distinction importante entre titres et fonctions. Dans la hiérarchie ptolémaïque – qui est au fondement de tous les organes de l'État lagide – les titres sont les marqueurs de l'appartenance d'un individu à la notabilité aulique. Jusqu'au début du II^e siècle⁸¹, les rapports, plus ou moins personnels, qu'un individu est amené à développer avec la personne du souverain déterminent ainsi sa position sociale. La distinction entre titres et fonctions est fondamentale, du moins au III^e siècle, bien que parfois difficile à saisir à la seule lecture des sources écrites : le corpus des inscriptions chypriotes montre en effet que les deux systèmes parallèles qui déterminent la position hiérarchique d'un individu (l'appartenance à un cercle aulique et l'affectation à une fonction) non seulement communiquent mais peuvent, dans certains cas, se confondre. Il faut toutefois souligner que l'attribution des titres auliques est commandée par une logique distincte⁸² de celle des fonctions, ponctuelles et propres à répondre à une situation particulière et déterminée⁸³, la hiérarchie ptolémaïque se différenciant en ce sens du *cursus honorum* romain. C'est en partie sur ce système, fondé sur les principes de hiérarchisation et de répartition des tâches, que reposent l'efficacité et la pérennité du régime ptolémaïque. Le corpus épigraphique chypriote, marqué par l'installation durable de l'administration royale, représente sur ce point un incomparable observatoire.

DONNÉES ISSUES DU CORPUS

Nous nous contenterons de relever ici l'apport du corpus chypriote pour l'étude de quelques titres auliques remarquables afin de nous concentrer plus spécifiquement sur la question des rapports entre les dignitaires lagides et la société chypriote. Les inscriptions chypriotes contribuent en grande partie à l'étude de la prosopographie ptolémaïque⁸⁴. Nous avons déjà signalé le statut particulier du stratège de Chypre dans la hiérarchie aulique. Parent du roi, son titre est le plus élevé de la cour lagide. Son prestige est significatif pour l'étude de l'administration de Chypre, le titre révélant l'importance de la fonction. C'est aussi le rang qui est porté par le *tropheus* Hélénos⁸⁵ au moment de la succession troublée de Ptolémée Évergète II⁸⁶, lorsqu'il

81. À une date située vers 198/197, Épiphanes transforme en effet le système de titulature aulique : celle-ci ne reflète plus l'appartenance de l'individu au cercle réel du souverain ni son degré de proximité avec la personne du roi, mais l'exercice d'une fonction administrative ou militaire (MOOREN 1975, p. 2). L'organisation de la hiérarchie de cour lagide est particulièrement développée. Son analyse a fait l'objet de plusieurs travaux importants : MOOREN 1975 ; MOOREN 1977 ; VAN'T DACK 1988. Nous limitons notre étude à ses cadres principaux.

82. Ces deux logiques distinctes sont néanmoins liées : MOOREN 1977 ; SAVALLI-LESTRADE 1998, p. 315 à propos de la monarchie séleucide.

83. Cette proposition de définition de la fonction comme attribution opportune en vue de répondre à une mission est soutenue par l'emploi fécond en grec de la formule ἐπί + génitif pour désigner un certain nombre de postes, dont on retrouve les attestations à Chypre : ἐπ' ἀνδρῶν, ἐπὶ τῆς πόλεως, et, selon nous, ἐπὶ τῶν μετάλλων.

84. Celle-ci fait l'objet, depuis 1950, d'une publication issue d'un recensement effectué à partir des données papyrologiques, littéraires et épigraphiques et bénéficie d'une mise à jour régulière. Une version numérique est accessible via le portail Trismegistos (www.trismegistos.org). Pour une présentation détaillée du projet, voir : DEPAUW, GHELDOLF 2013, p. 40-52.

85. *PPC*, E.5.

86. VAN'T DACK 1990, p. 429-441.

endosse ce rôle (en quelque sorte, celui de *tuteur*) auprès du jeune Alexandre I^{er}. La présence dans le corpus de Léôs (*I. Paphos* 59-60)⁸⁷, stratège plénipotentiaire de Thébaïde, fournit par ailleurs une attestation du terme ambigu ὑπέρμαχος, sorte de *champion du roi*, ou de *protecteur*, selon l'interprétation de T. B. Mitford⁸⁸. Il semblerait que cette fonction soit aussi, par la proximité qu'elle exige avec la personne du souverain, réservée aux dignitaires du rang des Parents, de même que celle d'*annaliste du roi*, occupée par Léôs à la cour de Sôtèr II et, à la cour de Sôtèr II ou d'Alexandre I^{er}, par le Parent Aristokratès⁸⁹, dont l'épouse Aristonikè fille d'Ammônios est honorée par la cité de Paphos⁹⁰.

Par ailleurs, notons que le *maître de tactique du roi* (διδάσκαλος τοῦ βασιλέως τῶν τακτικῶν dans les dédicaces **18** et **97**), l'Alexandrin Kalliklès⁹¹ honoré à Kourion et Paphos et dédicataire d'une base de statue de Philomètôr, n'appartient pas ou pas encore au rang de Parent du roi, mais à celui, inférieur, de Garde du corps en chef.

La base du stratège Xénophôn dressée par sa femme et son fils dans le sanctuaire de Palaepaphos (*I. Paphos* 58) présente, si la restitution proposée par T. B. Mitford est correcte, la mention inédite à Chypre d'un titre secondaire de la cour lagide, attaché à la catégorie des ἰσοτίμοι τοῖς συγγενέσι, les dignitaires « de rang équivalent à celui de Parent du roi » (τῶν ἰσοτίμων τοῖς συγγενέσι).

Une formule semblable désigne les personnages appartenant au « rang équivalent à celui de Premier Ami » (τῶν ἰσοτίμων τοῖς πρώτοις φίλοις) dans la dédicace d'une statue du fils de Théodôros consacrée par Hélénos à l'Aphrodite Paphienne⁹².

Le titre de Successeur, διάδοχος, qui se place d'après L. Mooren⁹³ juste avant la catégorie des Gardes du corps dans la hiérarchie des principaux titres de cour, désigne peut-être les candidats à une classe plus élevée, dont ils formeraient une sorte de réserve officielle⁹⁴. Ce terme apparaît dans le corpus au sujet de Prôtarchos (**14**), un commandant de troupes dont la statue est érigée dans le sanctuaire d'Aphrodite à Palaepaphos. Sur la base de la statue qu'il fait dresser en l'honneur de Ptolémée Alexandre (**99**), le Parent du roi Isidôros d'Antioche⁹⁵ porte également le titre d'ἀρχεδέατρος⁹⁶. Ce titre est porté également par le navarque Stolos, qui se signale par la dédicace d'une statue du Chypriote Simalos de Salamine à Délos⁹⁷. Le titre désigne peut-être un officier chargé de l'intendance de la maison royale, mais son origine est diversement attribuée à la cour macédonienne et à la cour perse. Notons que le lexique de la cour des rois chypriotes à l'époque classique est mal connu ; il n'est pas impossible que ce terme ait recouvert une réalité locale.

87. La restitution de ce nom est due à J.-B. Cayla. Le personnage est enregistré *s.v.* Lochos dans *PPC* (*PPC*, A.12).

88. C'est-à-dire, son protecteur. MITFORD 1961a, p. 29 n° 76, aussi *I. Paphos* 59-60.

89. *I. Paphos* 27 ; *PPC*, A.108.

90. Voir le numéro **36**.

91. *PPC*, K.6.

92. MITFORD 1961a, p. 32 n° 85, aussi *I. Paphos* 52. Notons que ce titre s'accompagne dans la restitution de T. B. Mitford du terme ambigu (titre ou fonction ?) τῶν εἰσαγγελέων, mais la lecture de l'éditeur ne peut être confirmée.

93. MOOREN 1977, p. 36.

94. MOOREN, 1977, p. 27.

95. *PPC*, I.10.

96. Voir : *Choix Délos* I, 127 et p. 206-207 ; BAGNALL 1972, p. 366 et n. 15 ; FRASER 1972, I, p. 102 et II, p. 182-183 n. 57 ; BRIANT 1994, p. 284 n. 2.

97. *Infra*, p. 108.

MISE EN LUMIÈRE DE PRATIQUES AULIQUES ALEXANDRINES

Le corpus épigraphique de Chypre, en enrichissant la prosopographie lagide, éclaire également certaines pratiques sociales caractéristiques de la cour.

La dédicace, par la cité d'Amathonte (19), des statues représentant les membres de la famille d'un officier samien au service des Lagides, présente un intérêt particulier. Fragmentaire, la pierre ne nous livre pas le nom du Garde du corps en chef honoré par les citoyens d'Amathonte, commandant de la cité vers le milieu du I^{er} siècle. Mais le formulaire honorifique, en déclinant l'identité de chaque membre de la famille, décrit indirectement certaines pratiques de la cour alexandrine. Il faut noter d'emblée que les dédicaces honorant des représentants de l'autorité royale sont rares à Amathonte⁹⁸. La découverte à Salamine en mai 1974⁹⁹ de l'inscription 109 éclaire, sans la résoudre, l'identification du Samien d'Amathonte. La base de Salamine, consacrée au roi Philomètor ainsi qu'à la cité par un Samien fils d'Ammônios¹⁰⁰ appartenant à la classe des Amis du roi, suggère en effet qu'il s'agit du même personnage que le bénéficiaire des honneurs à Amathonte. Malgré les informations assez précises que la confrontation de ces documents permet d'accumuler, le nom du dédicataire continue de résister aux tentatives d'élucidation. Ce fils d'Ammônios, originaire de l'île de Samos¹⁰¹ et dont l'arbre généalogique est aisé à reconstituer, reste jusqu'à présent un officier lagide anonyme en poste à Chypre sous le règne de Philomètor. L'organisation de la hiérarchie aulique lagide et la comparaison des titres portés par l'officier originaire de Samos dans les deux inscriptions qui nous le font connaître permettent d'établir l'antériorité de celle de Salamine¹⁰². Le fils d'Ammônios, lorsqu'il est évoqué dans l'inscription d'Amathonte, semble en effet avoir atteint une position particulièrement élevée dans la hiérarchie de cour alexandrine : appartenant au groupe des Gardes du corps en chef, il est à la tête de la garnison d'Amathonte pour le compte du roi Philomètor. Il est intéressant de noter que la charge d'ἐπὶ τῆς πόλεως est associée, dans le cas du fils d'Ammônios, à une promotion de type honorifique. La présentation détaillée de ses enfants permet, par ailleurs, de rendre compte d'un phénomène social : ce Samien a épousé l'Alexandrine Phila¹⁰³, fille d'un dignitaire appartenant lui-même au cercle des Amis du Roi. Les trois fils nés de ce mariage portent le titre de Successeurs. On peut, avec J. Pouilloux, s'interroger sur l'ethnique attaché aux enfants du couple¹⁰⁴. Cette question nous permet de formuler une seconde interrogation¹⁰⁵ : si les fils de cet officier anonyme sont considérés comme Alexandrins, et non comme des Samiens, peut-on considérer que l'adoption de l'ethnique de la capitale lagide participe d'un processus d'ascension sociale lisible dès la seconde génération ? La réponse à cette question permettrait de mieux évaluer le rôle du mariage à la cour d'Alexandrie, à une autre échelle que celle des mariages royaux, ces derniers occupant depuis longtemps une place importante dans les études ptolémaïques¹⁰⁶.

98. À la base de l'officier samien, il faut seulement ajouter la dédicace d'une base de statue d'un notable local, vraisemblablement engagé dans la promotion des Lagides à Amathonte (67).

99. POUILLOUX 1975, p. 229-233.

100. *PPC*, A.31.

101. L'île de Samos est par ailleurs représentée par des personnages de première importance : Myrsinè, l'épouse du stratège Pélopes, fille d'Hyperbassas de Samos (4, 5), ou encore Myraitha, l'épouse de l'officier Dèmétrios d'Arsinoé de Pamphylie (3). La fréquence de cet ethnique parmi les plus hauts représentants du pouvoir lagide suggère un attachement particulier des Ptolémées avec la noblesse samienne : le navarque Kallikratès a pu jouer un rôle moteur dans cette tradition.

102. POUILLOUX 1975.

103. *PPC*, Φ.5.

104. POUILLOUX 1975, p. 233.

105. Malheureusement, rien dans l'inscription d'Amathonte ne nous permet d'aller plus loin.

106. MACURDY 1985 ; OGDEN 1999.

L'importance accordée au schéma familial dans cette dédicace invite par ailleurs à prêter attention à la question de l'influence des modèles royaux sur la société et ses élites. Un monument familial en l'honneur des représentants de l'autorité lagide est connu à Paphos¹⁰⁷ : le *syngénikon* de Polykratès d'Argos consacré dans le sanctuaire d'Aphrodite à Palaepaphos se compose de neuf statues représentant des membres (son père, son épouse et leurs enfants) de la famille du stratège de Chypre. Cette famille, bien connue par ailleurs¹⁰⁸, appartenait à une classe socialement supérieure à celle de la famille du Samien des inscriptions d'Amathonte et de Salamine. Les pratiques de la cour semblent néanmoins partagées par l'ensemble de ses membres, à des échelles et selon des degrés différents ; leur nature est essentiellement identique.

La lecture de l'inscription d'Amathonte appelle deux autres développements. Le premier concerne les pratiques matrimoniales des dignitaires lagides. À l'échelle des notables proches du pouvoir, une tendance certaine à l'endogamie de classe est observable. Si elle paraît évidente au plan social, cette tendance est peut-être également politique. A. Chaniotis¹⁰⁹, qui a mis en évidence ce phénomène à partir d'exemples crétois et étoliens, suggère que la politique internationale a pu jouer un rôle dans la politique matrimoniale des officiers ptolémaïques. À Kition, la Crétoise Aristô¹¹⁰, qui consacre une statue de son beau-père Mélankomas fils de Philodamos d'Étolie, en serait un exemple¹¹¹ (27). Si l'hypothèse d'une influence diplomatique sur l'alliance de ces familles crétoise et étolienne est probable, le document kitien évoqué par A. Chaniotis ne permet pas, dans son isolement et à la lecture du reste du corpus, d'en confirmer la validité. Mieux vaut, semble-t-il, s'en tenir à l'observation de M. Launey¹¹², et noter que la Crète et l'Étolie sont toutes deux directement intéressées par les intérêts ptolémaïques – comme en témoigne la présence de mercenaires crétois et étoliens à Chypre¹¹³.

Plus généralement, nous constatons à la lecture des inscriptions que les représentants de la cour lagide adoptent des comportements qui semblent influencés par le modèle royal. D'abord, l'accès aux charges militaires ou administratives semble dans certains cas reposer sur le lignage. C'est le cas dans la famille de la Crétoise Aristô : son époux, Mélankomas¹¹⁴, est ἐπὶ τῆς πόλεως dans la cité de Kition, poste occupé précédemment par son propre père, lui-même nommé Mélankomas (il est ὁ γενόμενος ἐπὶ τῆς πόλεως). Ce témoignage exceptionnel fournit un élément permettant de nuancer la vision défendue par J. Ma à partir du cas antigonide, selon laquelle le recrutement des cours hellénistiques est entièrement indépendant de l'influence des notables¹¹⁵. À tout le moins en ce qui concerne la cour lagide, l'existence d'une aristocratie aulique paraît incontestable. Le corpus montre que les fils des stratèges de Chypre sont eux-mêmes intégrés dans le système de titulature honorifique (Ptolémaïos, le fils du stratège Polykratès, porte le titre de Garde du corps en chef dans le texte 76). Le cas est plus saisissant

107. Notre numéro 7 ; *BE* 1949, n° 202 ; *I. Paphos* 32-35 et p. 157-159.

108. Les noms de plusieurs femmes de cette famille sont notamment attestés sur la liste des vainqueurs aux Panathénées (194/193) : *IG II/III2*, 2, 2, 2313.

109. CHANIOTIS 2002.

110. *PPC*, A.133.

111. CHANIOTIS 2002, p. 112.

112. LAUNEY 1987, p. 191 et n. 7.

113. MICHAELIDOU-NICOLAOU 1967 ; *PPC*.

114. *PPC*, M.9.

115. MA 2011, p. 531 : « It is clear that court society in Antigonid Macedonia did not form an entrenched, hereditary aristocracy of office; recruitment was a royal prerogative, dependant on his favour and patronage, and non-monopolizable. This feature is a constant of Hellenistic courts in general. »

encore quelques décennies plus tard : Séleukos¹¹⁶ est stratège de Chypre en 144-131, son fils, Théodôros¹¹⁷, assume les mêmes fonctions de 123 à 118.

Si l'existence d'une aristocratie lagide paraît incontestable à la lecture des inscriptions chypriotes, son comportement rappelle lui aussi la rhétorique royale. À Salamine¹¹⁸, la dédicace par le Parent Diogénès fils de Nouménios, stratège de Chypre et de Cilicie, d'une statue de son *ami* Stasikratès, est sur ce point assez instructive (72). Le texte est daté de l'an 38, sous le règne de Cléopâtre VII et de Césarion. Par un effet stylistique remarquable, la dédicace rejette à la dernière ligne la mention τὸν ἑαυτοῦ φίλον qui se rapporte au nom du dédicataire (l. 4), le Salaminien Stasikratès. À la lecture de ce texte, il semble donc que la relation entre le stratège Diogénès et le notable local Stasikratès reproduise, à une échelle secondaire et sur un mode mineur, la relation établie entre les souverains et leurs *Amis*¹¹⁹. Si elle est avérée, cette « contamination » des rapports individuels par la rhétorique aulique est saisissante – le terme de φίλος étant bien sûr fortement connoté dans le contexte de la représentation honorifique des dignitaires lagides.

Un dernier document pourrait peut-être apporter, dans une moindre mesure, un éclairage à ce sujet. Dans le deuxième quart du II^e siècle, à Palaepaphos, la consécration par le commandant Chairias des statuettes des filles de Léonnatos, du rang des Amis, pourrait en effet témoigner du rayonnement local des dignitaires appartenant aux rangs auliques les plus élevés (22). La nature des liens (peut-être familiaux?) unissant Chairias à Léonnatos ne peut toutefois pas être précisée.

LES NOTABLES LOCAUX

DÉFINITIONS

La nature du système politique propre à l'île de Chypre jusqu'à son entrée dans le monde hellénistique suggère l'existence, à côté de la figure du roi, d'un cercle plus ou moins élargi de puissants au-delà des seuls membres de la famille royale. Les carences de la documentation écrite et archéologique aux époques antérieures ne permettent pas, au-delà de phénomènes ponctuels, de déterminer les critères d'appartenance à une classe aristocratique à l'époque des cités-royaumes autonomes. La question des conséquences de la disparition des dynasties locales sur les conditions d'existence et les activités de notables issus de cette aristocratie pré-hellénistique demeure, en l'état actuel de la documentation, une zone d'ombre de l'histoire chypriote.

Nous avons souligné la pertinence, pour détecter les membres de « l'élite lagide », d'une démarche attentive à la distinction entre *titres* et *fonctions*. Cette méthode n'est de toute évidence pas applicable à l'étude des notables locaux, quoiqu'elle nous renseigne de façon ponctuelle sur la position des Chypriotes dans les cercles du pouvoir ptolémaïque. L'étude doit donc emprunter une voie différente pour tenter de saisir la nature hétérogène et méconnue des formes de distinction constitutives de l'élite locale. Seule la lecture des textes révèle les indices de l'existence et de l'expression de notables locaux.

Intéressons-nous d'abord à la représentation honorifique des Chypriotes. L'inscription *I. Salamine* 94 porte à notre connaissance le cas du Salaminien Dionysios fils d'Aristôn, dont

116. *PPC*, Σ.5.

117. *PPC*, Θ.13.

118. POUILLOUX 1986.

119. La relation du navarque Stolos avec son ami Salaminien Simalos illustre également ce phénomène : *infra*, p. 108.

la statue a été érigée par la cité au II^e ou au I^{er} siècle. Les trois fragments qui constituaient la base de statue de marbre bleu découverte à la fin du XIX^e siècle près du podium du temple de Zeus sont aujourd'hui perdus. Le personnage est inconnu par ailleurs¹²⁰ et rien ne permet de distinguer *a priori* cette inscription du reste des documents honorifiques. Plusieurs indices sont néanmoins intéressants pour la définition d'une élite locale. L'identité du dédicant, bien sûr, puisqu'il s'agit en l'occurrence de la cité de Salamine : la formule non restrictive, ἡ πόλις, ne peut se rapporter ici qu'au corps civique de Salamine, et l'absence d'ethnique distinctif pour le dédicant suggère que la dédicace s'inscrit bien dans un contexte civique. L'onomastique, si elle ne paraît pas signifiante prise isolément, renvoie, d'autre part, à un répertoire probablement local : le père du dédicataire porte un nom appartenant à la catégorie importante des noms formés sur la racine Ἀριστ-, ainsi apparentés au champ sémantique de l'excellence¹²¹. La proximité de la base de statue de Dionysios avec le temple de Zeus tend également à accentuer le prestige du monument consacré à la divinité principale de la cité. L'absence de mention des considérants ayant justifié l'érection de la statue auprès des magistrats de la cité de Salamine n'en diminue pas la portée : l'hommage ainsi décidé par les institutions civiques s'inscrit dans un contexte local.

Plus informatives, deux autres bases de statues provenant, l'une de Chytroi (80), l'autre d'Amathonte (64), portent des dédicaces faisant allusion à l'ancrage local et à la noblesse des dédicataires. La dédicace inscrite sur la base destinée à recevoir la statue d'un gymnasiarque de Chytroi (80), Iasôn fils d'Aristokréôn, qualifie en effet le dédicataire de φιλόπατρις (Ami de la patrie). Cet adjectif, fréquent à l'époque impériale¹²², est inédit dans le corpus des inscriptions hellénistiques de Chypre. Associé à l'absence d'ethnique, il suggère que nous sommes à nouveau en présence d'un personnage d'origine locale. La charge qu'il occupe au moment de la dédicace du monument contribue à définir son statut social. L'emploi du nom γυμνασίαρχος en apposition à l'adjectif φιλόπατρις est remarquable. Nous attendrions, comme cela est très fréquent, un participe au temps adéquat – en l'occurrence au présent, pour marquer la coïncidence temporelle entre l'activité du dédicataire et l'honneur qui lui est rendu. Tout comme l'adjectif φιλόπατρις, l'activité de Iasôn dans la sphère du gymnase est ici assimilée à une vertu essentielle du personnage, plus qu'à une fonction ponctuelle et à une charge civique. Cette dernière remarque irait dans le sens d'une datation dans le courant du I^{er} siècle de l'inscription de Chytroi – la fonction de gymnasiarque pouvant, dès la basse époque hellénistique, se doter d'un caractère honorifique et pérenne. Quoi qu'il en soit, l'absence d'ethnique et l'onomastique – à nouveau, le père de l'individu honoré porte un nom formé sur la racine sémantique de l'excellence – accréditent l'hypothèse du contexte local de la dédicace. La mention des dédicants, non pas la cité mais le groupe restreint des usagers de la palestre, οἱ παλαιστρίται, tend à ancrer le personnage honoré dans le cadre pratique des activités athlétiques. La relation entre les deux termes de nature et de registre divers caractérisant ce personnage – malgré l'effet de rupture syntaxique porté par leur apposition – n'est pas sans trouver de justification concrète. On sait en effet l'importance du gymnase dans la vie des cités à l'époque hellénistique, et son rôle dans le développement de relations interculturelles. Faut-il en déduire que l'honneur rendu à Iasôn fait suite à une contribution importante de sa part, ayant permis à la palestre de Chytroi de maintenir ou de reprendre son activité dans un contexte troublé? La faible occurrence du qualificatif φιλόπατρις à l'époque hellénistique semble écarter une lecture purement honorifique de ce texte, mais la formule générale qui clôt

120. Signalons, après les éditeurs du corpus de Salamine, que le personnage est absent de la *PPC*.

121. HERMARY 1999, p. 53-54.

122. L'inscription, laissée *in situ*, a été datée du I^{er} s. sur critères paléographiques.

la dédicace, τιμῆς καὶ εὐχαριστίας χάριν, en mettant sur le même plan les notions d'honneur et de reconnaissance, ne permet pas, en l'absence de décret conservé, d'aller plus avant dans l'interprétation du contexte de la dédicace¹²³.

Nous pouvons poursuivre l'enquête en évoquant un document important pour l'étude des conséquences de la disparition des cités-royaumes sur l'élite locale. L'inscription bilingue « étéochypriote »-grec¹²⁴, acquise à Limassol par E. Sittig en 1914, provient très probablement du sanctuaire d'Aphrodite à Amathonte (64). Le texte grec s'étend sur deux lignes et a été daté de la fin du IV^e siècle. Si la nature du dédicant, la πόλις d'Amathonte, encourage la datation de ce texte à l'époque hellénistique¹²⁵, la permanence de la langue locale notée en écriture syllabique a parfois conduit à privilégier une datation haute, avant la chute du royaume d'Androklès¹²⁶.

L'onomastique dénote l'adhésion de l'élite locale au répertoire hellénisé de l'excellence¹²⁷ et de la valeur; cette vertu hautement prisée des classes supérieures de la société se transmet ici du père au fils. L'adjectif placé en apposition au nom du dédicataire, εὐπατρίδης, apparaît dans une seule autre inscription du corpus des inscriptions hellénistiques de Chypre : il qualifie le dédicant de l'offrande mentionné dans l'inscription *Nymph. Kaf. 50*, le potier Démétrios fils de Kalliklès de Tamassos¹²⁸. Si l'affinité de ce terme avec le lexique athénien de l'époque classique a pu être soulignée¹²⁹, l'hypothèse d'une connexion personnelle d'Aristôn fils d'Aristônax avec la cité d'Athènes ne nous semble pas pouvoir être fondée sur la lecture de ce texte : assimilant, avec le langage, le répertoire onomastique et moral de la cité grecque, les Amathousiens ont tout aussi bien pu en adopter l'imagerie politique. La dédicace d'Amathonte est essentielle, sous plusieurs aspects, à la compréhension de la situation des élites locales à Chypre à l'orée de l'époque hellénistique : la lecture proposée par S. Lejeune du dossier formé par les inscriptions de Kafizin, de même que l'étude des sceaux de Paphos¹³⁰, exige que nous reconsidérons la date de la disparition de l'écriture syllabique à Chypre. Il est désormais établi que l'usage du syllabaire chypriote se poursuit, dans certains contextes, bien au-delà de la fin de l'époque classique – constat qui révèle le caractère artificiel des frontières chronologiques fondées sur l'histoire événementielle pour l'étude des phénomènes culturels et sociaux. Plus encore, l'appartenance, marquée explicitement par l'onomastique et la mention de l'adjectif εὐπατρίδης, du personnage honoré par la cité d'Amathonte à une élite ancrée dans l'histoire locale, suggère ici un emploi bien particulier des traditions linguistiques. En ce sens, il n'est pas interdit d'envisager une datation plus basse de cette dédicace : le recours à un marqueur culturel fort, tel que l'usage de la langue et du syllabaire locaux venant en contexte hellénistique accentuer davantage l'ancrage *patriotique* du personnage honoré. Toutefois, cette hypothèse d'un emploi symbolique de la langue en contexte honorifique représenterait un *unicum* dans le corpus chypriote.

123. Notons que la formule préférant au génitif suivi de ἔνεκεν/α l'emploi du génitif suivi de χάριν est elle-même peu fréquente à l'époque hellénistique. Une datation de cette inscription dans les dernières décennies de l'occupation lagide de Chypre n'est pas invraisemblable. Une révision matérielle de la pierre serait nécessaire pour aller plus loin.

124. MITFORD 1953a, p. 87; MASSON 1983, p. 207; EGETMEYER 2010, p. 582 n° 7. Voir également : WOUDHUIZEN 2012.

125. En cela l'hypothèse de T. B. Mitford, si elle doit être nuancée, ne nous paraît pas devoir être rejetée en bloc : *contra* PETIT 2007.

126. PETIT 2007, p. 100-101 suivi par HATZOPOULOS 2014, p. 224.

127. HERMARY 1999, p. 53-54.

128. LEJEUNE 2014, p. 309.

129. PETIT 2007, p. 100-101 *contra* MASSON 1983, p. 207.

130. NICOLAOU 1993a.

La dédicace phénicienne commémorant l'érection des statues des trois petits-fils de Batshilem à Idalion (**106**) offre, elle aussi, un accès à l'étude des élites locales. Datée de l'année 254 par la triple mention du comput royal de Philadelphie, de la canéphorie d'Amatosiris et de l'ère civique de Kiton, cette consécration en langue phénicienne à Resheph-Mikal présente, dans l'usage de la langue, un point de comparaison avec la dédicace de la statue d'Aristôn à Amathonte. La différence de contexte entre les deux inscriptions – celle d'Idalion s'intégrant dans un contexte cultuel et familial, tandis que celle d'Amathonte relève du domaine politique et honorifique – explique peut-être en partie le recours inégal à la langue grecque. À Idalion, le phénicien est en effet employé seul¹³¹. La référence aux années de règne de Philadelphie et à la prêtrise d'Arsinoé, à côté de la datation par l'ère civique de Kiton, est toutefois révélatrice d'une élite interculturelle, capable de se mouvoir aisément dans des contextes divers.

UNE SPÉCIALISATION RELIGIEUSE ?

L'étude du corpus local révèle l'effectivité de la catégorie des notables locaux à Chypre. Le recours à quelques inscriptions allogènes en confirme l'activité et le rayonnement à l'échelle méditerranéenne. Les Chypriotes participant à la reconstruction des remparts de Thèbes (**41**) entrent bien sûr dans cette catégorie, de même que le Salaminien Simalos¹³² fils de Timarchos, connu par une dédicace dans sa cité d'origine¹³³ mais dont le parcours est surtout connu par les inscriptions d'Athènes¹³⁴ et de Délos. À Délos, Simalos se signale en effet par la dédicace¹³⁵ d'une statue de l'amiral Stolos – un proche de Ptolémée Sôtèr II –, lorsque le prince assume lui-même les fonctions de stratège de Chypre. Il est à son tour honoré par son ami qui consacre sa statue à l'Apollon délien¹³⁶. La base de la statue de Simalos porte en outre une remarquable épigramme composée en son honneur par le poète chypriote Antisthène de Paphos¹³⁷. Ce document exceptionnel célèbre les relations du Salaminien en dehors de Chypre, à Athènes, Délos, et Rome¹³⁸.

Cette approche est complétée par la relecture des décrets¹³⁹. L'étude du dossier formé par les inscriptions de Lapéthos (**61**), d'Amathonte (**62**) et de Kourion (**63**) permet de mettre en évidence l'entrelacement des traditions religieuses et des institutions civiques. Ces textes signalent également de façon explicite l'appartenance de plusieurs personnages à la catégorie des notables :

- Andronikos fils de Poseidônios à Kourion ;
- Charinos fils de Charinos et Aristôn fils d'Euphranôr à Amathonte ;
- Noumênios fils de Noumênios et Praxidêmos (peut-être fils de Sesmas¹⁴⁰) à Lapéthos.

131. La langue phénicienne, bien que diversement diffusée à Chypre, était sans doute plus largement comprise et pratiquée que la langue d'Amathonte, à ce jour toujours incomplètement déchiffrée.

132. *PPC*, Σ.13.

133. *I. Salamine* 81.

134. Son père, Timarchos (*PPC*, T.23, avec références bibliographiques), proxène et bienfaiteur d'Athènes à Salamine, est en effet honoré de façon exceptionnelle par le *dêmos* et la *boulê* d'Athènes dans les années 160-150. Cette distinction lui vaut d'être présenté par I. Nicolaou comme « undoubtedly the most outstanding Cypriot, who also lived abroad » (*PPC*, p. 118).

135. *I. Délos* 1534.

136. *I. Délos* 1533.

137. VOSKOS 1997, p. 64-67, E1.

138. MICHEL 2016, p. 301-302.

139. *Supra*, p. 72-77.

140. FOURRIER 2015, p. 46.

Si nos lectures se confirment, ces trois individus ont en commun d'exercer des fonctions importantes dans le domaine religieux qui s'étendent également de façon plus ou moins explicite à d'autres secteurs de la vie publique.

À ces textes déjà partiellement étudiés, nous avons vu qu'il faut peut-être ajouter l'inscription de Paphos mentionnant Démokratès¹⁴¹ fils de Ptolémaïos, chef des Kinyrades (66). La référence à Kinyras renvoie nécessairement, en contexte paphien, à la mémoire du héros fondateur. Que cette mémoire incarnée par un groupe religieux portant le nom du héros soit un héritage de l'époque des royaumes autonomes ou qu'elle se réactive au contraire au cours du III^e siècle, rien ne permet d'en décider. Quoi qu'il en soit, l'existence d'une telle association au milieu du III^e siècle est remarquable. La nature des activités des Kinyrades demeure obscure¹⁴², mais le prestige dont jouit le personnage est suffisamment important pour justifier l'érection d'une statue de sa fille Aristion dans le sanctuaire d'Aphrodite. D'autre part, l'onomastique familiale suggère l'adhésion à un répertoire culturel alexandrin, qui ne peut selon nous s'affranchir totalement de connotation sur le plan politique et idéologique.

La parenté des textes de Paphos (66), Kourion (63) et Lapéthos (61), et, peut-être, d'Amathonte (62), est par ailleurs corroborée par l'hypothèse de l'attachement commun des personnages mentionnés au culte royal lagide.

L'inscription de Lapéthos (61), rédigée selon le formulaire des décrets civiques, nous semble particulièrement appropriée pour illustrer l'activité des élites locales à Chypre à l'époque hellénistique. Revêtant l'aspect d'un décret honorifique, le document de *Larnakas-tis-Lapithou*¹⁴³ (l'ancienne Narnaka) s'inscrit dans le contexte particulier d'un sanctuaire secondaire, fonctionnant à l'échelle locale – celle de la *chôra* de Lapéthos – et autour duquel gravitent des notables s'exprimant en grec et en phénicien. Cette inscription s'insère en effet dans un corpus regroupant plusieurs inscriptions phéniciennes, une inscription bilingue (phénicien et grec alphabétique), et deux inscriptions en grec alphabétique¹⁴⁴.

Une inscription bilingue (101) porte ainsi à notre connaissance un premier personnage du nom de Praxidèmos¹⁴⁵, sans que nous puissions établir de façon certaine qu'il s'agit du grand-prêtre de Poséidon à l'origine du décret (61)¹⁴⁶. Si l'identité du personnage était avérée, elle confirmerait l'appartenance du grand-prêtre de Poséidon à l'élite phénicienne (il est appelé Baalshilem fils de Sesmay dans le texte phénicien de l'inscription 101). Par ailleurs, une inscription grecque (46) mentionne un « stratège » Hèragoras, fils du Noumènios auquel sont octroyés les honneurs mentionnés dans le décret. Une première information réside dans le formulaire même de l'inscription : c'est bien le grand-prêtre Praxidèmos, assisté du collège des prêtres de Poséidon Narnakios¹⁴⁷, qui prend la décision (ἔδοξεν Πραξιδήμῳ τῷ ἀρχιερεῖ καὶ τοῖς ἱερεῦσι / τοῦ Ποσειδῶνος τοῦ Ναρνακίου, l. 6-7) d'exonérer Noumènios des parts d'honneur dues à la divinité (δοῦναι / Νομηνίῳ καὶ ἐγγόνις ὧν ἂν θύωσιν / ἀτέλειαν τῶν γερῶν εἰς τὸν ἅπαντα χρόνον, l. 7-9). L'effet d'imitation du formulaire des décrets civiques est saisissant. Les

141. PPC, Δ.26.

142. FRANKLIN 2015.

143. Nous adoptons la graphie moderne de ce toponyme (on rencontre également l'orthographe « Larnaka-tis-Lapithou » dans l'historiographie).

144. S. Fourrier présente l'ensemble de ces documents dans sa synthèse consacrée à la documentation phénicienne du début de l'époque hellénistique : FOURRIER 2015.

145. PPC, Π.47.

146. FOURRIER 2015, p. 46.

147. Ou plutôt Poséidon-Melqart. Une inscription phénicienne, issue du même contexte et conservée au Louvre, présente ainsi les offrandes que Yatonbaal « chef du territoire » a consacrées à Melqart. Voir : SZNYCER 1997.

attendus présentent ainsi Noumènios sous les traits, habituels dans les décrets, d'un évergète au service de la cité et du sanctuaire. Si elle ne relève pas de la simple rhétorique honorifique, la restitution proposée par I. Nicolaou de la mention des ancêtres (ἐκ προγόνων, l. 2) contribue à insérer Noumènios dans une tradition évergétique familiale. La base d'Hèragoras¹⁴⁸ (46) tend à confirmer la noblesse de cette famille, appartenant vraisemblablement à l'élite phénicienne de l'ancien royaume de Lapéthos. Le décret 61 est en effet daté du début du III^e siècle au plus tard, et la dédicace en l'honneur d'Hèragoras de la première moitié du III^e siècle. Il semble donc que les membres de cette famille, profondément ancrée dans la tradition locale, se maintiennent à la tête des autorités politiques de la cité de Lapéthos.

Une dédicace de la cité et du peuple de Kition en l'honneur de Pnytarion fille d'Hipparchos à la fin du I^{er} siècle autorise une conclusion similaire¹⁴⁹. Pnytarion est en effet honorée par les Kitiens en tant qu'épouse d'Asklépiodôros, un notable phénicien, grand prêtre d'Asclépios et d'Hygie, issu d'une grande famille de magistrats locaux. Daté du début de l'occupation romaine, ce texte témoigne de l'importance continue de certains représentants de la notabilité phénicienne à Kition tout au long de la période hellénistique.

L'importance des traditions religieuses dans la définition de l'élite chypriote nous invite à porter une attention particulière à la représentation des prêtres dans le corpus¹⁵⁰. Une étude détaillée du corpus épigraphique chypriote révèle en effet que les prêtres sont, sans surprise, parmi les personnages le plus souvent honorés dans les sanctuaires.

À Kourion (68), le prêtre d'Apollon, Glaukos, accompagné de ses frères cadets Aristotélès et Iasôn, consacre dans la première moitié du II^e siècle la statue de leur père Diodôros fils de Glaukos près du temple d'Apollon. Le formulaire dédicatoire, bien que succinct, révèle le caractère sans doute héréditaire de la charge cultuelle assumée successivement par Diodôros et par son fils Aristotélès. Un autre prêtre est peut-être le bénéficiaire d'une statue consacrée dans le sanctuaire d'Aphrodite à Palaepaphos¹⁵¹. Le prestige des prêtres leur permet également de consacrer des statues de leurs proches. C'est le cas de Dêmokratès fils de Ptolémaïos, le *chef des Kinyrades* de Paphos (66). À Kourion, le prêtre Diagoras consacre dans le sanctuaire d'Apollon la statue de son père Philippos fils de Kallistratos dans la première moitié du II^e siècle¹⁵², sans que l'on puisse déterminer si la fonction religieuse s'est transmise de père en fils. À Paphos au début du III^e siècle, la prêtresse Phanion dédie une statue de son fils Boïskos (65).

Les prêtres des cultes locaux semblent par ailleurs entretenir des rapports tout à fait privilégiés avec les représentants de l'autorité lagide. Certains prêtres consacrent des statues de stratèges. Ce phénomène est bien visible à Paphos : le collège des prêtres d'Aphrodite Paphia consacre ainsi dans le sanctuaire de Palaepaphos au moins une statue de Séleukos (28) et deux d'Hélénos¹⁵³. Ils honorent également des souverains : une statue de Ptolémée IX Sôtèr II est consacrée par les prêtres de la Paphia entre 105 et 81 en remerciement de sa *bienfaisance* (εὐεργεσίας ἕνεκεν) envers eux¹⁵⁴.

Cette relation est peut-être réciproque. D'après les restitutions de T. B. Mitford¹⁵⁵, un devin serait le dédicataire d'une statue consacrée par des troupes lagides à Paphos, aux côtés de

148. PPC, H.11.

149. I. Kition 2030.

150. Nous excluons de ce développement les prêtres et prêtresses du culte royal.

151. PPC, Δ.8, aussi I. Paphos 82.

152. NICOLAOU 1996, p. 177, n° 5.

153. I. Paphos 55-56.

154. I. Paphos 25.

155. I. Paphos 86.

son frère, lui-même prêtre d'Aphrodite, de Zeus Polieus et d'Héra. Dans le même sanctuaire d'Aphrodite, un prêtre d'Asklépios et d'Hygie du nom de Nikias¹⁵⁶ et peut-être originaire de la cité de Kourion, se voit honoré à la fin du I^{er} siècle par un certain Ammônios, du rang des Parents du roi. Si ces deux lectures sont encore isolées, l'hypothèse selon laquelle les prêtres entretiennent un lien privilégié avec les dignitaires de l'administration royale est probable. Deux points doivent être soulignés. D'abord, à partir de la stratégie de Polykratès d'Argos (203-197), le stratège de Chypre assume la fonction d'ἀρχιερεύς. Ce statut exceptionnel lui confère une autorité supplémentaire sur l'ensemble des sanctuaires de l'île, et donc sur le personnel religieux au service des divinités qui reçoivent un culte à Chypre. D'autre part, le corpus épigraphique confirme que la représentation honorifique est investie d'enjeux importants, pour les cités comme pour l'autorité royale. Il y a tout lieu de penser que la longévité de la présence lagide à Chypre repose pour une bonne partie sur la qualité de la relation entre les représentants du pouvoir lagide et les prêtres locaux. L'existence d'un fragment de lettre royale (*I. Paphos* 83) adressée aux prêtres du sanctuaire d'Aphrodite à Palaepaphos est en elle-même révélatrice de l'importance accordée par les Ptolémées à la qualité de cette relation. Le contenu de la lettre est malheureusement perdu, mais il semblerait qu'il ait été de nature financière : on lit les mots ἀΰξις (l. 4) μίσθωσις (l. 8), et peut-être ὀνητοῖς à la l. 9.

LES TECHNITES DIONYSIAQUES DE CHYPRE

Une catégorie particulière se détache de l'étude des cultes chypriotes à l'époque hellénistique. Les technites dionysiaques¹⁵⁷, confrérie d'artistes réunis sous le patronage de Dionysos, forment un type d'association situé aux frontières des cultes et des activités artistiques. Leurs activités artistiques sont aussi sacrées. Ils apparaissent sous diverses dénominations à Chypre :

- τὸ κοινὸν τῶν ἐν τῷ κατὰ Κύπρον γραμματεῖω περὶ τὸν Διόνυσον τεχνιτῶν (89, 90, 92) ;
- τῶν περὶ τὸν Διόνυσον καὶ θεοῦς Εὐεργέτας τεχνιτῶν (71) ;
- τῶν τεχνιτῶν ὁ θίασος (*I. Salamine* 87) ;
- τὸ κοινὸν τῶν ἐν τῷ κατὰ Πάφον γραμματεῖω περὶ τὸν Διόνυσον τεχνιτῶν (88).

Actifs dans les cités de Paphos et de Salamine à partir du règne d'Évergète II, les technites se signalent par leur intervention dans la sphère publique : à Salamine par exemple, deux dédicaces enregistrent les honneurs rendus par l'association à Olympias, l'épouse du stratège Théodôros (89), ainsi qu'au stratège Hélénos (91).

L'inscription lacunaire 88, découverte en contexte, témoigne de la relation concrète nouée entre l'association et le théâtre¹⁵⁸ au moment de sa fondation. Provenant de la *cavea* du théâtre hellénistique de Néa Paphos et datée de 142, la pierre porte une dédicace du bureau paphien de l'association en l'honneur de Théodôros, le fils du stratège Séleukos qui occupera à son tour la fonction de stratège quelques années plus tard. La dédicace pourrait avoir une portée commémorative et rappeler un événement important lié à l'activité du théâtre paphien sous le règne de Ptolémée VIII, peut-être son inauguration. C'est également le premier témoignage conservé de l'activité des technites dionysiaques à Chypre.

156. *PPC*, N.26 ; *I. Paphos* 85.

157. La lecture des textes relatifs à l'activité des technites dionysiaques à Chypre a donné lieu à deux études fondatrices, l'une de S. Aneziri (ANEZIRI 1994), l'autre de Br. Le Guen (LE GUEN 2001). J.-B. Cayla (CAYLA 2017) a récemment proposé une relecture du corpus, assortie, pour une part, d'une interprétation chronologique nouvelle.

158. GREEN, BARKER, STENNETT 2015, p. 325.

La confrérie chypriote réunissait des musiciens, des artistes dramatiques et des poètes. Les activités et, dans certains cas, les noms de quelques-uns de ses membres sont connus :

- un musicien (κιθαρωδός) du nom de Kritôn ;
- un auteur de pièces satyriques (ποιητής σατύρων) ;
- un auteur de tragédies (ποιητής τραγιδίων) du nom de Dionysios ;
- un comédien (συναγωνιστής τραγικός) ;
- des auteurs de pièces comiques (ποιήται κωμωδιών) ;
- un auteur de dithyrambes (ποιητής διθυράμβων) du nom de Nikagoras fils d'Eupolémos.

La plupart de ces artistes ne sont pas connus par ailleurs et il est à noter que leur ethnique n'est jamais mentionné. Deux personnages font figure d'exception : Kallippos fils de Kallippos (71) est connu pour avoir exercé plusieurs magistratures importantes dans la cité de Paphos, dont il est le secrétaire au moment où l'association dédie sa statue. La dédicace par la cité de Paphos d'une statue d'Aristonikè fille d'Ammônios (36) nous révèle par ailleurs l'appartenance de son époux, le Parent et annaliste du roi Aristokratès, à l'association chypriote. La portée résolument locale de ces documents (il s'agit du bureau chypriote de l'association) ne permet pas de conclure à l'origine exclusivement chypriote des membres de l'association.

Ses organes constitutifs, vraisemblablement empruntés au modèle civique, sont remarquablement bien connus : archontes, trésoriers et secrétaires sont mentionnés dans les textes. Surtout, les technites passent des décrets. L'un d'entre eux (92) constitue, avec les décrets de Kourion (63) et d'Amathonte (62), le document le plus informatif du corpus chypriote. Datée entre 124 et 58, l'inscription présente un décret du κοινὸν τῶν ἐν τῷ κατὰ Κύπρον γραμματεῖωι περὶ τὸν Διόνυσον τεχνιτῶν en l'honneur d'Isidôros, vraisemblablement un membre de l'association. Les honneurs qui lui sont rendus témoignent à la fois du prestige individuel de l'artiste et du rayonnement de l'association des technites : une couronne, un portrait en pied peint et affiché dans le sanctuaire d'Aphrodite Paphia accompagné d'une inscription honorifique (ἀναθεῖναι εἰκόνα γραπτὴν ὀλοσώματων ἐν τῷ / ἱερῷ τῆς Παφίας Ἀφροδίτης ἐπιγραφὴν ἔχουσαν [...], l. 4-5), une célébration annuelle. Notons l'emploi du terme καλοκάγαθία (« excellence »), inédit dans le corpus, qui résume les attendus du décret à la fin du texte. La portée religieuse de ces récompenses est par ailleurs renforcée par le terme ὄσιος qui qualifie l'attitude d'Isidôros dans l'exercice de sa charge (τὴν ἀγομένην αὐτοῦ ἀρχήν, l. 6). En l'état actuel de nos connaissances, il ne semble pas possible d'identifier fermement ce personnage au grand intendant Isidôros d'Antioche, Parent du roi à la cour d'Alexandre I^{er}. Cette hypothèse rejoint néanmoins la question de l'étendue précise des activités de l'association, qui occupe selon toute vraisemblance un rôle privilégié dans le dialogue entre les élites locales et l'administration royale, ce dont témoignent la dédicace provenant du théâtre de Néa Paphos, les deux dédicaces provenant de Salamine ou encore l'appartenance du poète Nikagoras, lui aussi honoré à Salamine, au cercle des Premiers Amis. Surtout, la présence au sein de l'association du Parent Aristokratès fait planer un doute important¹⁵⁹ sur l'autonomie des technites chypriotes vis-à-vis du pouvoir royal. Une révision majeure concernant la datation d'une partie de ces documents a été entreprise par J.-B. Cayla¹⁶⁰. Cette révision suggère que l'association désignée par la formule τῶν περὶ τὸν Διόνυσον καὶ θεοῦς Εὐεργέτας τεχνιτῶν forme une confrérie consacrée au culte dynastique lagide. Si elle était confirmée, cette hypothèse contribuerait à

159. L'attribution à titre honorifique du statut de membre de l'association à un personnage important de l'administration royale pour se le concilier est également une hypothèse envisageable. Elle apporterait un éclairage remarquable sur la politique des élites locales face au pouvoir lagide.

160. CAYLA 2017.

resserrer les liens dont nous soupçonnons l'existence entre les Lagides et le monde du théâtre : il ne faut pas oublier en effet que Ptolémée Sôtèr, en reprenant à son compte la symbolique divine développée par Alexandre le Grand, a intimement lié l'idéologie royale lagide au culte de Dionysos qui acquiert un statut officiel sous le règne de Ptolémée Philopatôr¹⁶¹. Il n'est donc pas impossible, comme le suggère J.-B. Cayla à partir de sa lecture de la documentation paphienne, que les derniers représentants du pouvoir ptolémaïque à Chypre, Cléopâtre VII Philopatôr et Césarion associés à Antoine, aient trouvé là un motif symbolique commun tout à fait opportun.

PHÉNOMÈNES DE MOBILITÉ SOCIALE DES ÉLITES

Il semble avéré que les dignitaires lagides en poste à Chypre forment une aristocratie à part entière. D'autre part, le rayonnement des notables locaux ne peut être contesté. L'octroi (43), dans au moins trois cités de Chypre, de la théarodoquie à des officiers ptolémaïques¹⁶², l'importance que les Ptolémées et leurs premiers représentants accordent à leur relation avec les prêtres de l'île suggèrent l'existence d'interactions positives entre l'une et l'autre catégorie de notables.

Ces remarques nous invitent à étudier plus en détail quelques figures remarquables. Nous avons déjà évoqué l'ambiguïté qui subsistait quant à l'origine, locale ou non, de Dionysios fils d'Aigibios, un juge royal présent à Salamine (32). Ajoutons simplement que dans l'hypothèse, que nous considérons comme la moins probable, de l'origine salaminienne de ce personnage, l'exercice d'une fonction associée à la classe aulique des Amis du roi à une date relativement haute (sous le règne de Ptolémée Évergète II peu après 146), relèverait de l'exception. Le seul autre Chypriote dont la situation soit comparable du point de vue de la hiérarchie aulique est actif au plus tôt dans le premier quart du 1^{er} siècle.

Deux personnages d'origine locale occupent une place à part auprès des autorités royales de l'île. Potamôn fils d'Aigyptos à Paphos et Stasikratès fils de Stasikratès à Salamine, semblent, selon des modalités diverses, avoir joui d'un prestige particulier. Ce constat est implicite dans le cas de Potamôn, honoré à deux reprises par le *koinon* des Chypriotes à Palaepaphos entre 58 et 31¹⁶³ (40, 93) mais dont le titre aulique est alors omis. Il est tout à fait explicite en revanche en ce qui concerne le gymnasiarque salaminien Stasikratès (72), honoré par le stratège Diogénès, Parent *des* rois en 38. La relation entre Diogénès et Stasikratès peut être justifiée par la charge importante assumée par le gymnasiarque à l'époque hellénistique. Il n'est pas impossible toutefois que les liens d'amitié existant entre les deux personnages relèvent de la sphère privée, comme cela semble être en partie le cas pour Simalos et son ami Stolos.

Le cas d'Onèsandros fils de Nausikratès¹⁶⁴ relève d'un tout autre registre et retiendra lui aussi notre attention (70). Ce Paphien, dont la gloire dépasse celle de tous ses concitoyens à l'époque hellénistique, est honoré par sa cité d'origine par l'érection de deux statues, l'une le représentant directement, l'autre représentant sa fille¹⁶⁵. Dans la dédicace qui nous intéresse en premier lieu, le personnage porte le titre de Parent. Il est prêtre à vie du culte du roi et fondateur d'un *Ptolemaion*. La suite de la dédicace nous informe que le même personnage assume également la fonction de secrétaire de la cité de Paphos. Le texte se clôt par l'évocation

161. HÖLBL 1994, p. 83-85, 91, 107. Cet aspect de l'idéologie royale lagide apparaît explicitement dans le choix de l'épithète dynastique de Ptolémée XII, Néos Dionysos.

162. *Supra*, p. 70.

163. Nous adoptons la chronologie proposée par J.-B. Cayla (*I. Paphos*, n° 93 p. 217 et n° 134 p. 255-259).

164. *PPC*, O.28.

165. MITFORD 1939, p. 36 n° 18.

de la fonction d'Onésandros à la tête de la grande bibliothèque d'Alexandrie (ἐπὶ τῆς ἐν Ἀλεξανδρείᾳ μεγάλης βιβλιοθήκης). Le prestige d'Onésandros est exceptionnel et nous amène à formuler quelques remarques.

Dans l'ensemble du corpus, un seul personnage doté d'un titre de cour ptolémaïque peut être identifié avec assurance comme Chypriote. Ce constat, qui peut être nuancé¹⁶⁶, est néanmoins révélateur. Le cas d'Onésandros est exceptionnel, mais il s'explique. La dédicace de la cité de Paphos le présente en effet comme un promoteur infaillible du culte du souverain : il est prêtre à vie du roi Ptolémée dieu Sôtèr et fondateur d'un *Ptolemaion*. L'activité d'Onésandros à la tête de la bibliothèque d'Alexandrie, qui correspond à l'apogée de sa carrière, coïncide par ailleurs avec le retour de Ptolémée Sôtèr II sur le trône d'Alexandrie, et, qui plus est, avec le retour de Chypre au sein du royaume lagide indivis. La présence du Paphien Onésandros auprès du roi dans la capitale égyptienne est sans doute justifiée par l'excellence des rapports qu'il a su entretenir avec le souverain lorsque celui-ci régnait à Chypre sur un royaume lagide dissident (106/105-88)¹⁶⁷. Sa proximité avec le roi n'est peut-être pas uniquement formelle : Paphos, capitale chypriote, a pour un temps accueilli sa propre cour lagide.

S'il est exceptionnel, le cas d'Onésandros s'inscrit aussi dans une dynamique plus générale ; il y a tout lieu de penser que les phénomènes de mobilité sociale et d'intégration des Chypriotes dans l'administration de l'île – phénomènes qui s'accélérent à partir du 1^{er} siècle – prennent leurs racines dans la configuration particulière de Chypre sous le règne de Sôtèr II, et que d'autres figures de la notabilité locale, au parcours similaire à celui d'Onésandros fils de Nausikratès, ont contribué à leur développement.

PRATIQUES ÉPIGRAPHIQUES

LES FEMMES DANS L'ÉPIGRAPHIE HONORIFIQUE CHYPRIOTE¹⁶⁸

Sur les 118 femmes¹⁶⁹ mentionnées dans les inscriptions analysées, 69 apparaissent dans des textes de nature honorifique. Parmi ces 69 attestations, on constate l'équilibre relatif entre les hommages émis par des femmes (49 %) et ceux dont elles sont bénéficiaires (51 %). Nous remarquons que sur les 28 dédicaces émises par des femmes, 16 ont pour unique dédicante une femme – la dédicante étant dans les autres cas accompagnée d'au moins un parent ou d'un autre dédicant. Lorsqu'elles reçoivent des honneurs, les femmes sont rarement seules. Le plus souvent, elles sont honorées aux côtés de leur époux. Notons que lorsque les personnes honorées sont des femmes seules, le motif de l'attribution de l'hommage n'est jamais explicitement mentionné¹⁷⁰. Les filles de dignitaires sont honorées, le cas échéant, à parts égales aux côtés de leurs frères.

Nous avons vu que les inscriptions chypriotes représentent une source non négligeable pour l'étude des élites alexandrines. La place des femmes à la cour d'Alexandrie, amplement analysée par les historiens¹⁷¹, trouve des échos certains à Chypre.

166. Par exemple par l'omission des titres honorifiques lorsqu'ils sont systématiquement associés à des fonctions.

167. Pour le rappel des faits ayant amené à la division du royaume lagide en deux entités gouvernées chacune par un roi Ptolémée, voir désormais : THÉLY 2015-2016. L'auteur y expose les problèmes d'ordres historique et chronologique posés par la découverte en septembre 2015 d'un autel « de Ptolémée Alexandre et de Bérénice, dieux *Sôtères* » dans la ville basse d'Amathonte.

168. MICHEL, à *parâitre*.

169. Sont exclues de cette somme obtenue à partir du corpus total considéré les reines et princesses lagides.

170. DONKOW 2009 ; MARQUAILLE-TELLIEZ 2008.

171. POMEROY 1990, p. 42-43.

Dans une certaine mesure, l'étude des dédicaces nous invite à considérer que certaines femmes ont occupé une position relativement forte dans les rapports sociaux et familiaux. Il est donc permis de supposer que la capacité d'intervention de certaines femmes dans la vie publique locale bénéficie de la visibilité accrue des femmes dans les cercles de la cour hellénistique.

Nous souhaiterions revenir brièvement à ce sujet sur les propos de P. Roesch¹⁷², selon lesquels les femmes de gouverneurs reçoivent des honneurs « non pas en raison de leurs mérites personnels ou des bienfaits qu'elles auraient dispensés (les inscriptions sont muettes à ce sujet), mais pour la seule raison qu'elles étaient femmes de gouverneurs. Il suffit de lire les inscriptions pour s'en convaincre ». L'argument avancé par P. Roesch paraît moins convaincant si l'on considère qu'il ne s'applique pas, d'après le corpus, uniquement aux femmes de l'entourage des stratèges de Chypre, mais bel et bien aux stratèges eux-mêmes, dont la nature des bienfaits à l'égard des dédicants des honneurs n'est jamais précisée. Les inscriptions chypriotes sont en général peu loquaces.

Une inscription attire tout particulièrement l'attention, la dédicace en l'honneur de Zeuxô (6), qui présente des caractéristiques inédites. Consacrée par l'Alexandrine Stratonikè entre 203 et 197, cette base de statue se distingue au sein de l'important corpus des dédicaces paphiennes par sa taille et par sa forme. Parmi les monuments de ce type conservés, il s'agit de l'exemplaire le plus imposant par ses dimensions. Il faut souligner l'originalité de la configuration dédicant-dédicataire. Si les femmes des gouverneurs sont régulièrement destinataires d'honneurs à Chypre, l'identité de la dédicante – une femme originaire d'Alexandrie – est remarquable. Cette femme n'est pas connue par ailleurs mais la mention de l'ethnique alexandrin, la nature de la dédicace et l'importance de la dédicataire nous poussent également à considérer Stratonikè comme un membre éminent de la cour. L'absence de titre aulique attaché au nom de son père ne s'oppose pas, aux dates considérées, à cette interprétation.

Hormis ce cas exceptionnel, il semble que de façon générale l'emprise des femmes dédicantes dans le domaine des honneurs publics soit confinée à la sphère familiale. Plus précisément, les femmes dédicantes sont la plupart du temps dans un rapport d'ascendance vis-à-vis du parent honoré. Toutefois, cette réalité ne représente pas une règle générale. Plusieurs textes montrent en effet des femmes dédiant la statue de leur père ou de leur époux, et, exceptionnellement, celle de leur beau-père (27).

Un faisceau d'indices laisse supposer que certaines femmes ont à l'époque hellénistique un statut lié à l'implantation ancienne de leur famille dans un contexte local. Se dessine à travers elles la toile d'une noblesse locale, fermement enracinée dans le paysage religieux de l'île. Ce phénomène, qui relève selon nous d'un processus d'évolution sociale de longue durée, est illustré à Idalion par la consécration par Batshilem des statues de ses trois petits-fils à Resheph-Mikal (106). À l'autre extrémité de la période, ce même phénomène est visible à Paphos. Plusieurs inscriptions datées de la fin du 1^{er} siècle av. J.-C. ou du début du 1^{er} siècle apr. J.-C. enregistrent ainsi les dédicaces de mères et de grands-mères consacrant à Paphos les statues de leurs enfants et petits-enfants. La permanence de cette pratique à l'époque romaine confirme la pertinence d'une étude des processus sociaux dans un contexte de longue durée.

Les inscriptions jettent un premier éclairage sur la place des femmes dans la société chypriote¹⁷³ :

- 1) les femmes sont parfois les bénéficiaires exclusives des honneurs ;

172. ROESCH 1980, p. 252.

173. Nous approfondissons l'étude de ce dossier dans MICHEL, *à paraître*.

- 2) elles sont parfois les dédicantes exclusives des honneurs ;
- 3) elles ne sont pas toujours présentées en fonction de leur position au sein d'un groupe organisé, qu'il s'agisse de la famille ou d'autres cercles sociaux ;
- 4) les dédicantes ne sont pas non plus systématiquement situées dans leur rapport à des individus masculins, père ou époux.

Ces quelques remarques nous inviteraient à poser la question des moyens financiers et de l'autonomie juridique des femmes¹⁷⁴. L'analyse se heurte malheureusement sur ce point à l'absence de document à caractère juridique dans le corpus.

LES ÉPIGRAMMES FUNÉRAIRES

Une dernière catégorie de documents permet de recueillir les indices de la visibilité accrue des femmes dans la société chypriote hellénistique. Le corpus de Chypre comporte en effet de nombreuses épigrammes funéraires, dont la qualité et l'originalité se révèlent souvent remarquables¹⁷⁵.

De façon générale, on remarque que les expressions stéréotypées du regret fleurissent dans l'île à l'époque hellénistique. L'évolution est sensible : l'apparition des formules *χρήστε χαίρε* et *μνήμης χάριν* est significative de l'adhésion de la société à des pratiques culturelles communes à l'ensemble du monde grec à une échelle familiale et, le plus souvent, modeste. Ce phénomène épigraphique reflète une évolution typologique des monuments funéraires marquée notamment par l'apparition des cippes. Le corpus des inscriptions funéraires se signale à la fois par son caractère transversal (le répertoire funéraire est le plus apte à livrer une vision globale des différents groupes composant la société) et par sa grande diversité (qualité du monument, qualité et longueur de l'épigramme, statut social du défunt).

Deux textes nous paraissent illustrer de manière remarquable deux phénomènes conjoints : l'adoption des codes propres à un genre caractéristique de la poésie alexandrine¹⁷⁶ d'une part, et, d'autre part, la visibilité épigraphique de certaines femmes.

L'épigramme funéraire de la femme d'Hérôdès à Kourion (73) datée du I^{er} siècle et celle d'Aphrodisiè à Amathonte datée du II^e siècle (69) se distinguent en effet par leur richesse poétique. Pour ce qui est de l'étude de la société, ces textes nous permettent d'aborder des aspects inédits des conditions d'existence à Chypre à l'époque hellénistique, en suggérant l'adhésion des notables locaux à certains marqueurs culturels caractéristiques de l'influence alexandrine. L'archéologie et l'architecture présentent le pendant matériel de ce phénomène : on pense bien sûr au complexe funéraire formé par les « Tombeaux des Rois » de Paphos, daté de l'époque hellénistique et sans aucun doute influencé par l'architecture alexandrine¹⁷⁷.

L'épithaphe de Myrtô (KARAGEORGHIS 1960, p. 261 fig. 32), découverte à Tamassos et datée du début de la période hellénistique¹⁷⁸, se présente comme le pendant de ces deux épigrammes :

Μικρὰ Τύχ[η] Μυρτώ, ξένε, μένφεται, ἦν ἀπ' Ἑλαίης
Αἰολίδος τηλοῦ Κύπρος ἔδεκτο τάφωι.

174. La pertinence de la corrélation établie entre l'acte dédicatoire et la position sociale du dédicant a néanmoins été contestée, voir : SCHAPS 1979, p. 71-73.

175. Nous avons bénéficié pour l'étude de ce dossier des avis et remarques de Fr. Trajber (Aix-Marseille Université).

176. Voir également les pages consacrées à la tradition de l'épigramme à Chypre dans VOSKOS 1997, p. 52-62 ; SAÏD 1997, p. 355.

177. GUIMIER-SORBETS, MICHAELIDES 2009 ; MICHAELIDES, PAPANTONIOU 2018, p. 279-280.

178. BE 1961, n° 827.

*Étranger, la petite Myrtô peut blâmer la Fortune, elle que Chypre, loin d'Élaia d'Éolide,
a recueillie dans la tombe.*

Le registre de la déploration se décline cette fois sur un mode mineur. L'aspect matériel de la pierre et le caractère négligé de la gravure évoquent un contexte très modeste. La mention de la terre natale de la défunte, l'Éolide, invite à rattacher ce distique funéraire aux nombreux témoignages de la présence d'étrangers à Chypre à l'époque lagide. Son âge suggère peut-être son appartenance au groupe constitué par les familles des soldats servant à Chypre à l'époque hellénistique.

TROISIÈME PARTIE

CHYPRE, OBSERVATOIRE ET RÉPERTOIRE
DE L'IDÉOLOGIE LAGIDE

CHAPITRE I

ROIS, REINES ET DIEUX

TÉMOIGNAGES D'ATTACHEMENT À LA DYNASTIE LAGIDE : PROBLÈMES, DÉFINITIONS

REMARQUE LIMINAIRE

L'étude détaillée du culte royal à Chypre s'impose par l'importance, d'abord quantitative, des témoignages qui s'y rapportent dans le corpus épigraphique. Cette question représente par ailleurs un enjeu de tout premier ordre pour l'étude des rapports entre les Chypriotes et les souverains ptolémaïques. L'importance numérique et qualitative des documents qui s'y rattachent, et, d'autre part, leur diversité, permettent en effet d'opérer des distinctions (de nature, mais aussi de degré) entre les différents aspects du phénomène complexe que recouvre parfois le terme « culte royal ». La documentation chypriote apporte matière à l'étude de la représentation honorifique des souverains hellénistiques¹. Elle est aussi incontournable pour l'examen des indices du culte royal défini comme l'ensemble des manifestations d'un attachement de type religieux au souverain et des pratiques cultuelles institutionnalisées en l'honneur du roi.

LA REPRÉSENTATION HONORIFIQUE DES LAGIDES À CHYPRE

La représentation honorifique est à la fois un phénomène caractéristique et un enjeu important des sociétés hellénistiques. La société chypriote ne fait pas figure d'exception sur ce point. Le corpus comprend un grand nombre de documents appartenant au registre de cette épigraphie honorifique dont P. Roesch déplorait la prévalence dans le corpus de Salamine². Les nombreuses dédicaces de bases de statues consacrées dans les sanctuaires et les cités chypriotes présentent un formulaire normé et répétitif. En adoptant la rhétorique commune des cités grecques à l'époque hellénistique, ces dédicaces attestent l'appartenance de l'île à un certain registre commun de la *koinè* culturelle hellénistique.

1. HABICHT 1970; GAUTHIER 1985, p. 42-47; IOSSIF 2005; BIARD 2017, p. 95-97.

2. ROESCH 1980.

L'identité de la majeure partie des dédicataires invite néanmoins à relativiser ce constat. Si la représentation honorifique des particuliers bénéficie vraisemblablement d'un élan général – dans les grands sanctuaires notamment –, l'étude précise des formulaires dédicatoires, et en particulier des notions d'εὐνοια³ et d'εὐεργεσία⁴, permet de constater que les représentants du pouvoir royal sont les grands gagnants de cette transformation culturelle. À Chypre, et d'après les inscriptions conservées, seuls les dignitaires proches des cercles du pouvoir alexandrin peuvent prendre part à l'*agôn* honorifique, fondé sur la dispensation de bienfaits matériels (dons, financement de constructions publiques, prise en charge de liturgies⁵ coûteuses, et, dans le cas des officiers, défense militaire) ou immatériels (médiation de conflits, intercession auprès du roi). Dans les textes conservés, l'εὐεργεσία est l'apanage presque absolu des Ptolémées⁶. Un exemple nous paraît indirectement illustrer ce constat. Dans la cité d'Amathonte, l'εὐνοια ne caractérise qu'un seul personnage (67) : Timônax fils d'Aristagoras, honoré *pour sa bienveillance à l'égard du roi Ptolémée*. Il est significatif que le rayonnement de ce dignitaire, vraisemblablement d'origine locale, se confonde de façon exclusive avec ses bonnes dispositions à l'égard du souverain lagide.

Protecteurs ou bienfaiteurs, les rois occupent une place privilégiée parmi les personnages bénéficiaires des honneurs. Seuls les stratèges, premiers représentants du pouvoir royal à Chypre, bénéficient d'une position comparable.

Ces textes sont relativement bien connus⁷. Les documents chypriotes permettent d'appréhender plusieurs catégories de dédicants : 1°) les dignitaires lagides, 2°) les soldats et les représentants de l'armée, 3°) les cités, 4°) les prêtres et 5°) les représentants du monde du gymnase.

Les dédicaces de dignitaires lagides

La dédicace dans le sanctuaire de Palaepaphos (99) d'une base de statue de Ptolémée Alexandre I^{er} par le Grand Intendant (ἀρχιδέατρος) Isidôros d'Antioche illustre parfaitement l'importante série des dédicaces émises par des dignitaires de la cour lagide. Dans le cas d'Isidôros, son appartenance au cercle des Parents du roi lui permet vraisemblablement d'interagir directement avec le souverain. Les stratèges, représentants les plus nombreux de cette catégorie de dignitaires, sont parmi les premiers dédicants des statues royales⁸.

3. MITFORD 1937, p. 36, n° 11 ; *I. Salamine* 77 ; *I. Kourion* 41 ; NICOLAOU 2013, p. 317 n° 3 ; *LBW*, n° 2768 ; *I. Paphos* 22, 36, 40. Voir dans notre sélection les numéros 3, 4, 5, 7, 11, 12, 13, 15, 17, 18, 19, 20, 29, 30, 32, 33, 40, 49, 51, 53, 63, 67, 70, 76, 85, 87, 90, 91, 93. Sur l'ensemble des attestations (hors textes lacunaires) relevées dans le corpus, seules 7 mentions sont assurément attribuables à des personnages qui n'appartiennent pas directement à l'armée ou à l'administration lagide.
4. MITFORD 1937, p. 36 n° 11 ; MITFORD 1939, p. 36 n° 18 ; *I. Salamine* 75, 76, 82, 84, 86, 92 ; *I. Kourion* 44 et 45 ; *I. Paphos* 19, 22, 23, 25, 27, 29, 40, 43, 46, 51, 55, 60, 76, 84. Voir dans notre corpus les numéros 18, 20, 24, 28, 29, 33, 34, 49, 61, 88, 97, 99, 100. Sur l'ensemble des attestations (hors textes lacunaires) relevées dans le corpus, une seule (il s'agit plus précisément de l'adjectif εὐεργέτης) est assurément attribuable à un personnage qui n'appartient pas explicitement à l'armée ou à l'administration lagide : il s'agit de Noumênios fils de Noumênios honoré (61) dans le sanctuaire de *Larnakas-tis-Lapithou*.
5. C'est à cette catégorie que l'on peut rattacher la charge de théorodoque assumée à Tamassos, Karpasia et Lapéthos par des officiers lagides aux alentours de 225 (43).
6. La dédicace architecturale émise par les agoranomes de Salamine au 1^{er} s. pourrait permettre de contrebalancer timidement ce constat écrasant (54).
7. Voir les études de P. Roesch à Salamine (ROESCH 1980), de T. B. Mitford à Kourion (*I. Kourion*) et à Paphos (MITFORD 1961a), et plus récemment, celle de J.-B. Cayla (*I. Paphos*). Le document 111, exceptionnel du fait de l'identité de son dédicant, relève de la diplomatie entre souverains.
8. Ils sont souvent impliqués directement ou par l'intermédiaire de leur famille dans l'organisation du culte royal, comme en témoigne le tableau placé en fin de volume (Annexe 3).

Les dédicaces de soldats

La dédicace d'une statue d'un prince Ptolémée (le futur Sôtèr II ou le futur Alexandre I^{er}) par le *koinon* des Thraces à Salamine (35) est, quant à elle, représentative de l'attachement dynastique des troupes de mercenaires – et de leurs commandants – en faveur des Lagides. L'importance des groupes de soldats parmi les dédicants de statues royales permet d'appréhender l'un des principes fondamentaux de l'idéologie royale hellénistique. La relation directe entre le roi et les armées fait en effet écho au rôle majeur dévolu à l'aspect militaire dans la constitution, le développement et le rayonnement des royaumes hellénistiques (25). C'est de la puissance militaire que découle l'autorité du roi; c'est elle qui lui permet d'endosser, conformément à la rhétorique hellénistique, le rôle de protecteur et de garant de la sécurité des cités, aspect majeur de la propagande des royaumes⁹.

Les dédicaces de cités

Provenant elle aussi de Salamine, la base de statue 98 présente un formulaire tout à fait particulier qui nous amène à évoquer le rôle des cités dans la dédicace des statues royales. Dans le texte en question, la cité de Salamine honore Ptolémée IX Sôtèr II, qu'elle distingue par la mention inédite τὸν εὐεργέτην – en faisant précéder le nom par le pronom réfléchi enclavé ἐαυτῆς. La formule constitue un *unicum* à Chypre¹⁰, suggérant peut-être l'existence (ou la revendication) de liens privilégiés – malheureusement indéterminables – entre ce souverain et la cité de Salamine.

Les dédicaces de prêtres

La base de statue de Sôtèr II dédiée par les prêtres d'Aphrodite (*I. Paphos* 25) appelle notre attention sur l'existence de rapports privilégiés entre les autorités religieuses du sanctuaire de Paphos et le pouvoir royal. Mise en relation avec un fragment de lettre royale (*I. Paphos* 83) provenant lui aussi de Palaepaphos, elle tend à confirmer le caractère direct de la communication établie entre le pouvoir royal et les prêtres. Dans cette perspective, l'attribution de la fonction de grand-prêtre au stratège de l'île à partir de la fin du III^e siècle ou du début du II^e siècle est éclairante. On observe par ailleurs la primauté accordée aux grands sanctuaires dans la représentation honorifique. Au vu de la documentation, le sanctuaire de Zeus à Salamine et le sanctuaire d'Aphrodite à Paphos, et, peut-être, dans une autre mesure, celui d'Apollon

9. Voir à ce sujet la lecture éclairante proposée par Cl. Orrieux d'un éloge de Théocrite : ORRIEUX 1983, p. 77-78.
10. D'après l'analyse de Ph. Gauthier, il s'agirait d'une exception à l'échelle des cités grecques (GAUTHIER 1985, p. 45). Le détournement de l'épithète dynastique portée notamment par le père de Sôtèr II (Ptolémée VIII Évergète II) permet à la cité de Salamine de s'installer symboliquement dans une relation privilégiée avec le souverain. En l'état actuel des sources, il est impossible de déterminer les circonstances précises dans lesquelles Sôtèr II aurait pu faire la démonstration de sa bienfaisance envers la cité de Salamine. Étant donné l'ampleur des troubles dynastiques qui secouent l'axe Chypre-Alexandrie en ces années (THÉLY 2015-2016), il y a tout lieu de penser que cette dédicace s'intègre dans une politique des cités privilégiant la prudence à la suite manifestement d'une reprise en main de l'île par l'aîné des fils de Ptolémée VIII. Il n'est pas impossible de voir dans l'emploi de l'épithète εὐεργέτης, bien plus qu'une maladresse locale, une habile manœuvre destinée à prendre parti pour Sôtèr II dans la guerre de succession qui oppose les deux frères. Notons que le dignitaire Hélénos, futur stratège de Chypre, est particulièrement actif à Salamine à cette époque. Si l'on en croit les éditeurs de *I. Salamine* le titre qu'il porte alors, celui de *tropheus*, se rapporterait justement à Ptolémée IX Sôtèr II : serait-il possible alors de reconnaître l'influence d'Hélénos dans la dédicace exceptionnelle de la cité de Salamine? Voir les arguments en faveur de l'identification d'Hélénos comme *tropheus* de Ptolémée X Alexandre I^{er} (VAN'T DACK 1990).

à Kourion¹¹, devaient constituer des lieux d'exposition majeurs de statues-portraits, et, notamment, de portraits lagides. L'extension des prérogatives du stratège au domaine religieux a peut-être encouragé la représentation des souverains dans les sanctuaires. La documentation égyptienne nous enseigne que le culte dynastique atteint son état d'achèvement sous le règne de Ptolémée Philopatôr (221-205)¹². La modification du statut du stratège de Chypre pourrait s'insérer dans le contexte de l'institutionnalisation et de la réorganisation du culte dynastique impulsé par ce souverain en Égypte¹³.

Gymnase et culte royal

Les dédicaces de Salamine 75 et 77, honorant toutes deux Ptolémée Épiphane, apportent quant à elles un éclairage sur la relation entretenue par les souverains avec le monde du gymnase. Ces deux bases de statues inscrites proviennent du gymnase de Salamine¹⁴ et doivent selon nous être étudiées ensemble. La première (75) porte la dédicace de Thémias fils d'Aristagoras, gymnasiarque ou ancien gymnasiarque. La seconde (77) porte la dédicace de Philokratès fils de Naukratès, ancien agônothète. On note, entre les deux formulaires dédicatoires, une légère différence (la mention de l'épithète dynastique $\theta\epsilon\acute{o}\nu \text{ } \text{Ἐπιφάνη}$ sur la base dédiée par Philokratès) qui suggère un décalage de quelques années entre les deux dédicaces¹⁵. Ces inscriptions sont informatives à plusieurs égards. Tout d'abord, elles matérialisent concrètement l'emprise physique du souverain sur l'espace du gymnase. S'il est sans doute aventureux de fonder des hypothèses sur l'emplacement précis des statues dressées par les représentants du gymnase, leur présence à l'intérieur du complexe gymnique paraît certaine. Ces textes mettent en évidence un aspect de la fonction de ces magistrats, qui assument manifestement un important rôle de médiation entre le roi et les usagers du gymnase. Une autre base (*I. Salamine* 62), destinée à porter la statue de Ptolémée Philadelphie, constitue la première attestation d'un gymnase à Salamine. Très lacunaire, le texte de la dédicace suggère l'appartenance des dédicants à un groupe spécifique d'usagers, peut-être les $\acute{\alpha}\lambda\epsilon\iota\phi\acute{o}\mu\epsilon\nu\omicron\iota$ ¹⁶.

Du fait de la nature hétérogène des activités pratiquées au sein des édifices gymniques et de la large publicité de ces lieux à l'époque hellénistique, la représentation du souverain au sein du gymnase prend certainement une dimension civique plus large. Il n'est pas inutile de rappeler à ce sujet l'importance des dieux du gymnase dans l'idéologie alexandrine, et le terme *Ptolemaion*, employé pour qualifier certains bâtiments édifiés par les Lagides dans le monde grec – et notamment à Athènes – désigne souvent des gymnases.

11. Le décret fragmentaire de Kourion (51) nous informe que des honneurs doivent être rendus à un personnage dont le nom n'est pas conservé dans le sanctuaire d'Apollon Hylatès.
12. HÖLBL 1994, p. 99-105.
13. Polykratès, actif entre 203 et 197, est le premier stratège de Chypre à porter le titre d'*archiereus*. Son prédécesseur entre 217 et 203, Pélops fils de Pélops, ne porte en effet jamais ce titre dans les inscriptions conservées. Si la relation entre ces événements est confirmée, le laps de temps observé entre les décisions égyptiennes et leurs conséquences chypriotes jette un éclairage important sur l'intégration de Chypre dans les domaines de la religion et de l'administration.
14. *I. Salamine* 65-66.
15. La mention de l'épithète suggère que Ptolémée V avait été intégré au culte dynastique au moment de la dédicace de Philokratès. Celle-ci doit donc être datée après 199. Rappelons que Ptolémée Épiphane était encore un jeune enfant à la mort des époux Philopatores; la dédicace de Thémias doit sans doute être datée entre 204 et 199.
16. Mot à mot, *ceux qui s'ignent d'huile* en vue des exercices athlétiques. C'est l'hypothèse formulée par les éditeurs de *I. Salamine*. Mais l'expression $\acute{\epsilon}\nu \tau\acute{\omega}\iota \gamma\upsilon\mu\upsilon\alpha\sigma\acute{\iota}\omega\iota \acute{\alpha}\lambda\epsilon\iota\phi\acute{o}\mu\epsilon\nu\omicron\iota$ est relativement rare (elle est attestée en Thessalie dans la première moitié du III^e s., cf. *I. Vallée Enipeus* 52, puis, à l'époque impériale, en Lydie cf. *TAM V*, 2, 968, et à Pergame : *AM* 29, 1904, p. 152, n° 1).

D'autres documents chypriotes témoignent de cette relation. Un texte provenant de Lapéthos (83), peu connu, mérite un examen approfondi¹⁷. I. K. Peristianis¹⁸, unique éditeur de ce texte, le rapproche d'une liste de Palaepaphos (74) énumérant des contributeurs en huile, et en donne une lecture fondée sur des pratiques religieuses attestées dans les sources littéraires, mais qui n'ont qu'un rapport hypothétique avec Chypre. I. K. Peristianis confère donc une portée culturelle à ce texte qui semble davantage s'inscrire dans un contexte gymnique. Même si l'inscription est fragmentaire (la partie gauche est manquante), ce n'est vraisemblablement pas une liste, à la différence du document paphien. D'après l'éditeur, l'inscription est gravée sur un fragment de plaque de marbre et est divisée en deux ensembles par un bandeau après la l. 8. Le texte, tel qu'il est retranscrit dans l'édition originale, présente plusieurs difficultés de lecture, notamment à la l. 2 et à la l. 5, où I. K. Peristianis semble lire le nom Βουλευίων : « Ἐν τῇ ἡμετέρᾳ ἐπιγραφῇ ὅμως φαίνεται ὅτι Βουλευίων τις, πλούσιος ἢ ἄρχων τοῦ Δήμου παραχωρεῖ “τόν δε” ἴσως “τόν χώρον τόνδε” πρὸς ἀνόρθωσιν [...] »¹⁹. I. Nicolaou intègre dans son recueil prosopographique Hèragoras, qui apparaît à la l. 6, mais s'abstient d'y faire figurer le dénommé Βουλευίων. On connaît plusieurs personnages portant le nom d'Hèragoras dans la région de Lapéthos : Hèragoras²⁰ fils d'Hèrostratos et de Bérénikè, mentionné sur une base de statue aux côtés d'autres membres de la même famille ; et Hèragoras fils de Noumènios²¹, un évergète local, honoré par le grand-prêtre de Poséidon Narnakios, et lui-même honoré à Lapéthos sous le titre de *stratègos* (46). Il ne paraît pas impossible, en l'état actuel des connaissances, de considérer que le personnage mentionné dans l'inscription fragmentaire mentionnant l'approvisionnement en huile appartient à cette famille éminente. Cette hypothèse est corroborée par la nature vraisemblablement honorifique du texte qui, de toute évidence, vise à mettre en lumière le rôle d'un ou de plusieurs personnage(s) s'étant illustré(s) par des services rendus à la cité dans des circonstances qui nous échappent, comme l'indiquent à la l. 4 la mention d'un « relèvement » (de la cité?) et un peu plus loin aux l. 7-8 celle de la fourniture de l'huile nécessaire au bon fonctionnement du gymnase. En ce qui concerne le nom Βουλευίων, nous partageons la perplexité exprimée *a silentio* par I. Nicolaou ; l'hypothèse d'une confusion avec le génitif βουλευτῶν est très probable.

Contrairement à ce qu'affirmait I. K. Peristianis, la pratique de l'ἐλαιοχρίστιον ne semble pas, en l'état des connaissances, entretenir de rapport particulier avec le culte d'Aphrodite Paphia. Il relève bien plutôt des activités régulières du gymnase²². Les contributeurs, des Lyciens en majorité, mentionnés dans ce texte ont été interprétés comme des mercenaires. Si cette lecture n'est pas en contradiction avec le contexte gymnique, on note que la pratique des contributions n'est pas exclusivement en lien avec la présence de soldats lagides à Chypre²³. Plusieurs hypothèses peuvent être formulées quant à l'interprétation générale du document de Lapéthos. S'il ne s'agit pas d'une liste de souscription, la comparaison avec d'autres documents nous oriente vers deux catégories d'inscriptions, les lettres royales et les fondations. Dans une lettre bien connue de Sardes²⁴, Antiochos III se présente comme le garant de l'ἐπανόρθωσις (de la cité?) et assume également un rôle particulier dans le financement de l'huile (ἐλαιοχρίστιον)

17. L'inscription nous semble devoir faire l'objet d'une relecture attentive sur pierre en vue d'une réédition, travail que nous n'avons malheureusement pas été en mesure d'effectuer dans le cadre de notre thèse.

18. PERISTIANIS 1910, p. 945 n° 34.

19. PERISTIANIS 1910, p. 946.

20. PPC, H.10.

21. PPC, H.11.

22. FRÖHLICH 2009, p. 57-94.

23. COUVENHES 2004.

24. GAUTHIER 1989, n° 3, aussi SEG 39, 1285.

pour les *véοι*. Ces deux mesures revêtent un caractère essentiel pour l'activité de la cité, et la lettre d'Antiochos offre peut-être un parallèle pertinent pour saisir l'importance du document de Lapéthos. Par ailleurs, l'épigraphie enregistre plusieurs cas dans lesquels un individu institue une fondation en vue du financement de l'*ἐλαιοχρίστιον*²⁵.

Si la question de la nature de ce texte reste soumise à la possibilité d'une nouvelle lecture, il convient néanmoins d'aborder un autre élément original, à savoir la mention des *basilistes* à la l. 9, sous le bandeau signalé par l'éditeur. La présence à Chypre de cette association au service du culte royal lagide est représentée par deux textes : le document de Lapéthos ainsi qu'une inscription très fragmentaire de Paphos²⁶. Dans ce contexte, la datation de l'inscription de Lapéthos revêt un enjeu particulier : si l'on accepte comme probable l'identification d'Hèragoras avec le fils de Noumènios il faut considérer le document sur l'*ἐλαιοχρίστιον* de Lapéthos comme le premier témoignage de l'existence à Chypre de l'association vouée au culte royal. Or, la date de création de l'association des *basilistes* remonte vraisemblablement au règne de Ptolémée II Philadelphe²⁷. Enfin, il n'est pas vain de constater, en prolongeant et en réorientant l'intuition d'I. K. Peristianis sur la base des recherches récentes, l'existence d'une certaine connexion entre les cités de Lapéthos et de Paphos : ce sont les deux seules à nous livrer des informations concernant ces deux enjeux majeurs que sont, pour Chypre, l'existence d'une association de *basilistes*, et d'autre part la pratique de l'*ἐλαιοχρίστιον*. La nature du rapport que l'on pourrait établir entre ces deux aspects, peut-être en lien avec une seule et même institution dans la sphère du culte royal, reste hypothétique. Retenons néanmoins que l'univers du gymnase est très intimement lié à l'exercice du culte royal ptolémaïque²⁸.

La dédicace monumentale d'Amathonte (78) contribue encore à ce constat. Daté du règne de Ptolémée Philomètôr et de Cléopâtre II entre 163 et 145²⁹, le texte se présente comme la dédicace par le gymnasiarque Onèsikratès fils d'Onèsikratès d'une porte et de treize chapiteaux « pour le portique qui se trouve en face du portique double » en l'honneur du couple royal. La question de la localisation de cette stoa à treize colonnes ainsi que de la stoa double a longtemps représenté une énigme de l'archéologie amathousienne, dans la mesure où le lieu de découverte de la pierre était incertain – on hésitait entre les territoires de Kourion et d'Amathonte. J.-P. Prête³⁰ a finalement démontré l'existence de ces deux édifices sur le site de l'agora d'Amathonte. Le portique qui fait l'objet de la dédicace a ainsi pu être identifié avec le portique sud, long de plus de trente-huit mètres, dont les caractéristiques architecturales coïncident selon lui avec une construction dans le cours du II^e siècle, et situé en face d'un portique double (le portique ouest), datant lui-même du III^e siècle. La « porte » a également pu être identifiée et se trouve à l'arrière de l'édifice. L'*ἡραπὰς ἐπικίωνας* est ici compris comme une évocation des chapiteaux, et non des blocs d'architrave composant le portique³¹. La dédicace d'Onèsikratès vient ainsi compléter de façon remarquable nos informations concernant l'architecture de la cité à l'époque hellénistique, tout en posant la question des rapports entretenus par les Dieux

25. C'est notamment le cas dans la cité béotienne de Thespies, voir désormais : PERNIN, *Baux ruraux*, 24, l. 36, 57.

26. *I. Paphos* 97.

27. McKECHNIE, GUILLAUME (éd.) 2008, p. 401-402. L'association est notamment connue par une consécration de Théra (*IG XII*, 3, 443), datée de la première moitié du III^e s.

28. Pour le lien entre l'association des *basilistes* et le gymnase, voir notamment : ANEZIRI, DAMASKOS 2004.

29. MITFORD 1961b, p. 112-113 n° 14.

30. PRÊTE *et al.* 2002, p. 567-568.

31. L'interprétation opposée est avancée par M.-Chr. Hellmann (HELLMANN 1988, p. 247 et 254) et suivie par GINOUVÈS (éd.) 1992, n. 447, p. 111. Voir les arguments de J.-P. Prête (PRÊTE 2007, p. 121 et n. 13). T. B. Mitford affirmait : « ἐπικίων [...] we may presume to be a synonym for capital » (MITFORD 1961b, p. 113).

Philométroes avec la cité d'Amathonte. Le centre monumental de la ville semble en effet faire l'objet d'un développement considérable sous Ptolémée VI³².

L'identité du gymnasiarque est elle aussi très intéressante. Le nom porté par le personnage, et avant lui par son père, renvoie à une catégorie de noms très largement répandus à Chypre³³. Par ailleurs, la nature du dédicant entraîne la question de la localisation du gymnase d'Amathonte. J.-P. Prête a également montré que la stoa en question a été construite au plus près d'un autre édifice important, le *balaneion*, type de bâtiment qui a tout à fait sa place aux abords d'un gymnase³⁴. Le portique édifié par Onèsikratès a peut-être été intégré à un complexe consacré aux activités gymniques³⁵.

Un dernier document, dont la provenance est malheureusement inconnue, corrobore explicitement la relation privilégiée des gymnasiarques avec le culte royal. L'inscription **104** gravée sur un tambour de colonne, mentionne en effet Onésitimos fils d'Aristôn, gymnasiarque et prêtre d'Arsinoé Philadelphie. L'onomastique plaide fortement en faveur d'un Chypriote, titulaire d'une charge civique et promoteur du culte de la reine.

TÉMOIGNAGES DU CULTE ROYAL À CHYPRE

Le culte royal relève d'un degré particulier du phénomène honorifique. Plusieurs documents permettent d'en déceler le dynamisme à Chypre. La définition de ce genre ambigu soulève de nombreuses difficultés et une attention très précise doit être portée à l'étude du formulaire dédicatoire.

DÉDICACES PRÉSENTANT LE NOM DU SOUVERAIN AU DATIF³⁶

Plusieurs inscriptions présentent le roi (ou le couple régnant) dans une position qui, dans les formules d'invocation, indique généralement un statut divin. Dans l'inscription de Salamine (**107**), émise par un Athénien dont les raisons de la présence à Chypre ne sont pas précisées, le couple royal des premiers Évergètes est honoré aux côtés de Sarapis, partageant avec la divinité tutélaire de la dynastie lagide³⁷ un même formulaire au datif. Il faut vraisemblablement restituer sur la même ligne le nom de la déesse Isis, également au datif³⁸. La dédicace émise par le Samien anonyme à Salamine (**109**) présente une variante exceptionnelle de ce schéma. La

32. PRÊTE 2007, p. 128.

33. PPC, p. 91-94; HERMARY 2008, p. 98-99.

34. Sur l'intégration du gymnase dans le centre monumental de la ville à l'époque hellénistique, voir la synthèse de J. Delorme : DELORME 1960.

35. PRÊTE *et al.* 2002, p. 567 : « [...] il est tout à fait probable qu'Onèsikratès ait exprimé sa libéralité à l'entrée même du gymnase ». L'auteur établit un parallèle intéressant entre la dédicace d'Onèsikratès et celle d'un gymnasiarque de Théadelphie en Égypte (publiée par LEFEBVRE 1920, p. 62-63) datant du même règne. Dans la dédicace égyptienne, le *θύρωμα* peut également être identifié avec l'entrée d'un gymnase et le bâtiment qui fait l'objet de la générosité de Léonidès est intégré dans un complexe monumental composé notamment d'un *balaneion*.

36. L'emploi du datif demeure un critère relativement fiable, malgré de nombreuses ambiguïtés. Voir par exemple dans notre choix de textes l'emploi du datif dans la dédicace aux conservateurs des archives adressée par le personnel sous leurs ordres (**50**).

37. Le dieu Sarapis n'est sans doute pas inconnu des cités chypriotes avant la conquête lagide, comme on peut le comprendre à la lecture d'un passage de Macrobe, difficile d'interprétation : *Saturnales*, I, 20, 16-17, cité dans I. Salamine p. 29. Pour son rôle dans l'idéologie lagide, voir : HÖLBL 1994, p. 92-94.

38. La même association divine est connue par ailleurs, notamment à Éphèse, voir : BRICAULT, VEYMIERS (éd.) 2014; MEADOWS 2013a. Voir également : BE 2014, n° 412.

consécration réunit côte à côte le roi Ptolémée Philomètor³⁹ et la cité de Salamine, tous deux invoqués au datif. Le support de cette inscription, défini par les éditeurs comme la base d'une statue, invite à poser la question de l'identité du ou des personnage(s) qui figurai(en)t sur la base⁴⁰. S'il s'agit des dédicataires, il faudrait probablement restituer un couple formé de deux statues – ou plutôt, compte tenu des dimensions de la base, de deux statuettes – représentant le souverain et la cité, présentée peut-être sous les traits d'un personnage féminin du type de Tychè comme c'est souvent le cas à l'époque hellénistique⁴¹.

Une inscription de Chytroi se démarque également (110). Là encore, les souverains sont présentés au datif. Le couple royal est cette fois accompagné des divinités traditionnelles du gymnase, Hermès et Héraklès, associés opportunément à la Tychè⁴² de Chytroi. Deux derniers documents relèvent de cette catégorie : une base de statuette⁴³ provenant de Chytroi (103) consacrée à Arsinoé Philadelphie Naiade par l'Alexandrin Aristoklès fils d'Aristoklès, ainsi qu'une inscription provenant d'Amathonte (112) mentionnant une consécration faite au nom du trio régnant en 142/141 ou 132/131 (Évergète II, Cléopâtre II et Cléopâtre III) à Sarapis, Isis Aphrodite et les *theoi synnaoi*⁴⁴, par un dignitaire appartenant au cercle des Premiers Amis. On peut rapprocher ce dernier document de la catégorie des consécration faites au nom des Lagides en raison de la mention des *theoi synnaoi*, mot à mot les *divinités associées*, renvoyant très explicitement aux souverains divinisés. L'ambiguïté suggérée par cette dédicace met en évidence les subtilités du culte dynastique lagide. Dans les textes concernés, l'emploi du datif pourrait en effet révéler le caractère divin des souverains défunts, rattachés au culte dynastique, tandis que la préposition ὑπέρ suivie du génitif semble réservée aux souverains régnants⁴⁵.

LES AUTELS AU GÉNITIF

Quelques textes inscrits sur des autels tendent à montrer que les honneurs rendus aux souverains lagides dépassaient à Chypre le cadre de la représentation honorifique. Nous excluons de ce développement les témoignages du culte d'Arsinoé II qui, par leur quantité et leur diffusion, doivent être traités séparément. L. Thély a récemment publié un autel rond en calcaire coquillier local à base moulurée (113), mis au jour dans la ville basse d'Amathonte en septembre 2015 et portant une dédicace au génitif au roi Ptolémée X Alexandre I^{er} et à Bérénice III « dieux Sauveurs »⁴⁶.

39. L'identité du souverain étant établie de façon convaincante par J. Pouilloux sur la base d'une comparaison avec le texte d'Amathonte 19 honorant l'officier samien fils d'Ammônios à l'origine de la dédicace de Salamine, voir : POUILLOUX 1975.
40. L'absence d'indication concernant la provenance précise de la pierre se fait, dans le cadre de cette enquête, particulièrement regrettable.
41. LIMC VIII (1997), s.v. « Tyche » (L. Villard). Pour Chypre : ROGGE, ZACHARIOU-KAILA 2014. Voir également les remarques formulées par M. Kantiréa au sujet du Tychaëum de Paphos (KANTIRÉA, à paraître).
42. C'est du moins la lecture de L. Robert (ROBERT 1937, p. 175 n. 6) *contra* T. B. Mitford qui proposait de restituer la [βουλ]ῆι Χυτρίων (MITFORD 1937, p. 33 n° 8). S'il paraît difficile de trancher entre ces deux interprétations – chacune présentant un intérêt pour l'étude de la cité de Chytroi et de ses relations avec l'autorité royale –, l'hypothèse [πόλ]ῆι semble aussi pouvoir être avancée.
43. Les éditions ne mentionnent pas l'existence, à l'origine, d'un deuxième bloc. La photographie montre cependant que la première ligne s'étend, contrairement aux deux autres, jusqu'à l'extrémité droite du bloc, nous invitant donc à en formuler l'hypothèse. Une autre possibilité serait de considérer cette irrégularité de la disposition du texte comme le fruit de l'ajout ultérieur du mot Ναΐαδι formant épiclese à la fin de la l. 1.
44. PAPANTONIOU 2012, p. 139, 185, 198, 202-203, 286, 299, 301, 306.
45. Cette observation ne peut toutefois pas être érigée en règle universelle. Pour les subtilités de l'emploi des cas en lien avec le culte royal lagide, voir : HÖLBL 1994, p. 91 ; IOSSIF 2005.
46. THÉLY 2015-2016. L'arrêt prématuré des fouilles dans ce secteur compromet malheureusement le développement des recherches sur la cité hellénistique.

Cette découverte est exceptionnelle à plusieurs égards – par le contexte de fouille et la proximité supposée d'un lieu voué au culte royal dans le secteur, mais aussi par le caractère inédit de la titulature royale – et rejoint la catégorie des autels consacrés au culte des souverains lagides à Chypre. Par sa formulation au génitif non précédé de la préposition ὑπέρ, l'autel d'Amathonte constitue un cas exceptionnel dans l'épigraphie chypriote et peut être rapproché des petits monuments portant la mention Ἀρσινόης Φιλαδέλφου (102). Une seconde inscription (108), provenant de *Mélandrina* dans la région de Kéryneia, porte simplement la mention Βασιλέως Πτολεμαίου. La brièveté du formulaire exclut toute possibilité d'identification précise du souverain honoré. Si l'absence d'épithète dynastique oriente le raisonnement vers une datation haute, la nature culturelle du monument affaiblit l'hypothèse d'une identification à Ptolémée I^{er} Sôtèr, qui n'a pas été divinisé de son vivant.

CAS DIFFICILES

Plusieurs inscriptions constituent des cas limites, difficiles à analyser. Un autel portant au génitif la mention d'un roi Ptolémée est connu à Lapéthos. L'inscription a directement été incisée dans le rocher naturel et consiste en un texte bilingue grec-phénicien (101). Le formulaire de la dédicace grecque⁴⁷ est très surprenant et a souvent été commenté⁴⁸. Il semble que le roi – l'absence d'épithète dynastique est encore à noter mais il s'agit vraisemblablement de Ptolémée I^{er} Sôtèr, peut-être au lendemain de la reconquête de Chypre, en 295/294⁴⁹ – soit désigné comme le propriétaire effectif de l'autel, tandis qu'Athéna, à laquelle est adressée l'invocation liminaire au datif, est étroitement associée au souverain victorieux par ses épicleses traditionnelles, ici opportunément réactivées pour commémorer un événement ponctuel. L'emploi conjoint du datif et du génitif pose problème, et révèle peut-être les ambiguïtés des honneurs rendus au souverain au début de l'époque hellénistique, à une époque où le fondateur de la dynastie lagide n'est pas encore divinisé⁵⁰. La divinité, ici Anat-Athéna, prête ainsi ponctuellement ses compétences divines au roi – en l'occurrence, le salut et la victoire –, avant que celui-ci n'accède lui-même au titre de Sôtèr⁵¹ puis au statut divin. La dédicace phénicienne est quant à elle adressée à Anat en qualité de « Rempart des vivants⁵² ». La présence conjointe d'un texte grec et d'un texte phénicien permet d'appréhender l'un des traits principaux de la personnalité divine du roi, présenté dans l'idéologie monarchique comme le protecteur et le défenseur de son peuple. L'inscription de Lapéthos témoigne d'autre part de façon saisissante d'une conception mouvante et dynamique d'un culte en cours de définition⁵³. Le dédicant, Praxidèmos fils de Sesmas en grec (en phénicien Baalshilem fils de Sesmay), a également fait l'objet de commentaires. Il est en effet tentant de le rapprocher du personnage du même nom, grand-prêtre de Lapéthos et qui est à l'origine, avec le collègue des prêtres de Poséidon Narnakios, du décret en l'honneur de Noumènios fils de Noumènios (61). Si l'hypothèse demeure incertaine,

47. Ἀθηνᾶι | Σωτείρα Νίκη | καὶ βασιλέως | Πτολεμαίου | Πραξιδημος Σέσματος | τὸν βω[μὸν] ἀνέθ[η]κεν | ἀγα[θ]ῆι τύχη.

48. Voir : FOURRIER 2015, et particulièrement p. 44 n. 58. Plus récemment : BONNET, BIANCO 2018, p. 44 n° 2 et p. 52-56.

49. HILL 1940, p. 170 n° 3.

50. Il ne le sera officiellement qu'après sa mort sur décision de son fils Philadelphe.

51. Si les Rhodiens, au terme de leur longue résistance au siège antigonide, accordent cette épithète à Ptolémée et lui décernent des honneurs divins après avoir consulté à ce sujet l'oracle d'Ammon, le fondateur de la dynastie ne semble pas avoir reçu les honneurs divins de son vivant sur le sol égyptien.

52. Nos remarques s'appuient, pour l'interprétation de l'inscription phénicienne, et notamment la traduction de l'épiclese d'Anat, sur les remarques formulées par C. Bonnet : BONNET 2004, p. 135-137. Voir également : BONNET, BIANCO 2018.

53. Si l'on admet l'hypothèse de datation haute de l'inscription de Lapéthos, qui nous paraît la plus probable.

il convient de souligner le faisceau cohérent d'indices qui suggère l'existence à Lapéthos, à la fin du IV^e et au début du III^e siècle, d'une élite locale d'origine phénicienne, active dans la cité et dans son territoire et y occupant des fonctions culturelles. Le rayonnement de ces notables dépasse d'ailleurs comme souvent le domaine strictement religieux : le fils de Noumènios est lui-même honoré dans une autre inscription en tant que *stratègos* (46). Il est frappant de constater que le grand-prêtre Praxidèmos et Hèragoras fils de Noumènios assument tous deux des fonctions traduites par les termes précis recouvrant en grec deux des prérogatives du stratège de Chypre. Cette remarque complémentaire tend à suggérer que les fonctions attribuées au personnel lagide ne représentent pas nécessairement des innovations du point de vue de la société chypriote. L'originalité de certaines d'entre elles procède davantage d'un changement d'échelle que d'un changement de nature.

Une autre inscription (114), gravée sur un autel cylindrique en calcaire gris provenant de Kition, porte une invocation liminaire au datif adressée à Zeus Sôtèr et Athéna Nikèphoros, suivie de la mention au génitif, précédée de la préposition ὑπέρ, du roi Ptolémée Sôtèr II et de ses enfants. Les dédicants mentionnés comprennent les officiers du rang des Premiers Amis, les Gardes du corps en chef, les commandants des troupes ainsi que les membres du groupe des *περὶ τὸ σῶμα μαχαροφόροι*. Le formulaire dédicatoire est là encore ambigu. Zeus et Athéna sont bien les divinités destinataires de la consécration comme l'indique leur mention au datif. Mais le texte indique que c'est en l'honneur du roi et des princes qu'est faite la consécration⁵⁴. La parenté divine entre Zeus et Ptolémée n'en est pas moins explicite : le partage de l'épithète Sôtèr précédée de θεός ne laisse aucun doute sur la nature divine du roi⁵⁵.

LE CULTE D'ARSINOÉ PHILADELPHÉ À CHYPRE

CONTEXTE

Arsinoé II est la sœur-épouse de Ptolémée II avec lequel elle partage l'épithète de Philadelphie. Elle n'épousa son frère qu'en troisième noce, ayant d'abord été mariée au roi Lysimaque puis à Ptolémée Kéraunos. La tradition historiographique en a fait une reine habile dotée d'un grand sens politique, sorte de prototype de la reine lagide qui préfigure la personnalité de la dernière figure féminine régnante de la dynastie. Les noces consanguines eurent lieu en 276/275. Très vite et peut-être du vivant de la reine, Ptolémée II manifesta la volonté de conférer à sa sœur-épouse un statut divin. Ce choix est riche d'implications politiques et symboliques. Ptolémée II avait déjà divinisé son défunt père, qui reçut officiellement à cette occasion l'épithète de Sôtèr (que lui avaient déjà accordée les Rhodiens en 304), ainsi que sa mère Bérénice I^{re}, associée au culte royal sous l'épithète commune des *Theoi Sôtères*⁵⁶. Arsinoé II reçut également des honneurs dignes d'une déesse⁵⁷ en devenant aux côtés de son époux la déesse Philadelphie. Ptolémée II

54. E. Fassa dresse un bilan des ambiguïtés recouvertes par la formule ὑπέρ suivie du génitif et par le phénomène des doubles dédicaces (FASSA 2015), mais sans prendre en considération les exemples chypriotes.
55. Un second texte (NICOLAOU 1968, p. 74-75 n° 4 ; *I. Paphos* 24), gravé sur un bloc de marbre provenant de Néa Paphos, pourrait s'inscrire dans le même contexte que l'autel de Kition. Là encore, le nom du souverain apparaît au génitif précédé de ὑπέρ. Ptolémée IX Sôtèr II est cette fois honoré à la suite de circonstances précises, puisque, si l'on suit l'interprétation de J.-B. Cayla basée sur une lecture séduisante du texte de Flavius Josèphe (Flavius Josèphe, 12, 206-209), les lignes 4-5 se lisent « pour le roi Ptolémée, dieu Sauveur, et ses enfants, épiphanie de Zeus Asôphônios des Ciliciens ».
56. Le couple des *Theoi Sôtères* ne sera officiellement associé au culte dynastique que sous Ptolémée IV, voir : TONDRIAU, 1950, p. 225.
57. Bien que rien ne prouve qu'un culte séparé lui ait été réservé avant sa mort, voir : ANASTASSIADES 1998, p. 131 et n. 17.

fit ériger en son honneur l'*Arsinoeion* d'Alexandrie⁵⁸ près duquel fut dressé un obélisque⁵⁹. L'action de Ptolémée II dans la diffusion du culte d'Arsinoé, mais aussi plus concrètement de son image, transparait également dans le monnayage lagide, y compris à Chypre. On sait par exemple que les ateliers de Salamine frappèrent des octodrachmes d'or à l'effigie d'Arsinoé, représentée avec la double corne d'abondance⁶⁰. Ptolémée II prit également un décret selon lequel Arsinoé II devait être honorée dans chaque temple égyptien en tant que *thea synnaos* des divinités locales. Cette décision peut être considérée comme un acte fondateur du culte royal lagide⁶¹, tout comme la création d'une taxe en faveur du culte d'Arsinoé II. L'inscription 52 atteste peut-être l'application de l'*apomoira*⁶² à Arsinoé de Chypre. Le texte, très fragmentaire, émanerait directement du plus haut du pouvoir – s'il s'agit de la copie d'une lettre de Ptolémée Philadelphe comme le pense M. Segre⁶³ –, apportant ainsi la preuve que la législation alexandrine se répercute directement à Chypre. Cet impôt, qui concerne un sixième de la production des vignobles et des vergers, était en effet destiné en Égypte à entretenir le culte dynastique. Un autre aspect de l'action de Ptolémée II en faveur du développement du culte d'Arsinoé concerne la refondation de cités en son nom, dans différentes régions où s'exerce la domination lagide et notamment à Chypre. Selon le tableau dressé par K. Mueller⁶⁴, sept villes d'Égypte, trois d'Asie Mineure, deux de Cœlé-Syrie, une de Cyrénaïque, deux de Crète et trois de Chypre⁶⁵ sont ainsi rebaptisées du nom d'Arsinoé au gré des conquêtes lagides⁶⁶. Au total, pas moins de vingt-quatre cités portent le nom de la reine. L'ancienne capitale du royaume de Marion est à ce jour la seule, parmi les trois cités concernées à Chypre, dont l'identification est assurée⁶⁷.

DONNÉES ISSUES DU CORPUS ÉPIGRAPHIQUE CHYPRIOTE

Le dossier chypriote afférent au culte de la reine Arsinoé Philadelphe est de première importance⁶⁸. Toutes provenances confondues, Chypre se place en effet en tête du corpus

58. Pline, 37, 108 : « On fit avec cette pierre [la topaze], à Arsinoé, femme de Ptolémée Philadelphe, une statue de quatre coudées, qui fut consacrée dans le temple appelé temple d'Or » et Pline, 34, 148 : « L'architecte Timocharès [Dinocharès?] avait entrepris de faire la voûte du temple d'Arsinoé, à Alexandrie, en pierre d'aimant, afin que la statue en fer de cette princesse parût y être suspendue en l'air. La mort de l'architecte et du roi Ptolémée qui avait ordonné le monument en l'honneur de sa sœur, empêcha ce projet d'être exécuté. »
59. Pline, 37, 68 : « Cet obélisque fut placé par le roi susdit dans l'*Arsinoeion*, en témoignage de son amour pour sa femme Arsinoé, qui était aussi sa sœur. »
60. Voir notamment : YON 1985, p. 245-246.
61. La datation du décret sur l'*apomoira* fait difficulté : une hésitation subsiste entre la date de 262 et celle de 259 (BAGNALL 1976, p. 6).
62. D'après G. H. Macurdy, cette taxe est en vigueur dès 262 en Égypte et permet également à Philadelphe de mettre la main sur les revenus des temples égyptiens. Voir : MACURDY 1985, p. 128. Pour R. S. Bagnall, cette taxe est destinée au culte d'Arsinoé II à partir de 259. Voir : BAGNALL 1976, p. 228 ; CLARYSSE, VANDORPE 1998. Sur la réforme de la taxe de l'*apomoira* en Égypte : CANEVA 2012, p. 88. Sur le rapprochement du corpus des offrandes de Kafzin avec la taxe de l'*apomoira*, voir : LEJEUNE 2014, p. 298-300 et n. 170 pour la bibliographie antérieure ; sur l'hypothèse d'un rapprochement avec la donation lagide et chypriote à Argos (44), voir : MEADOWS 2005. Pour les pratiques religieuses liées au culte d'Arsinoé II, voir la synthèse récente de St. Caneva : CANEVA 2014, p. 85-116.
63. SEGRE 1952.
64. MUELLER 2006, p. 14.
65. Il faut ajouter à cette liste trois Arsinoé sur les côtes de la mer Rouge, deux dans le bassin égéen et une dernière en Étolie.
66. Certaines cités, à l'image d'Éphèse, avaient déjà été rebaptisées Arsinoé à l'occasion des premières noces du souverain avec Arsinoé I. Voir : MACURDY 1985, p. 114.
67. BARBANTINI 2005, p. 155-156.
68. MICHEL 2018b.

des documents se rapportant au culte d'Arsinoé II : la reine y apparaît dans une trentaine d'inscriptions⁶⁹. Plus de la moitié de ces textes portent simplement la mention Ἀρσινόης Φιλαδέλφου (**102**). Cette importante série d'autels ou d'éléments appartenant à un autel⁷⁰, de qualité et de facture modestes, a suscité l'intérêt des épigraphistes⁷¹ comme des historiens du culte royal lagide. Sans en minimiser le caractère remarquable, il convient de ne pas isoler cette série des autres textes chypriotes permettant de mettre en lumière le statut particulier de la déesse Philadelphie à Chypre. Nous partirons d'un constat : les inscriptions mentionnant Arsinoé II présentent des indices suggérant que la reine a reçu à Chypre un culte séparé et organisé, comportant des pratiques rituelles et un personnel spécifique.

La série d'autels portant la simple mention au génitif de la reine Arsinoé Philadelphie pose la question du caractère populaire de ce culte et invite à questionner la part de dévotion religieuse dans l'adhésion au culte des souverains hellénistiques. La répartition géographique de ces inscriptions à Chypre est remarquable. La plupart des sites sont concernés : Arsinoé, Soloi, Lédroi, Chytroi, Kafizin, Idalion, Paphos, Kourion, Amathonte, Salamine.

À partir de la lecture minutieuse d'un papyrus d'Oxyrhynchos comportant des fragments de l'ouvrage de Satyros sur les dèmes d'Alexandrie, L. Robert⁷² est parvenu à livrer une description des offrandes et des victimes consacrées à Arsinoé. La série chypriote portant la mention Ἀρσινόης Φιλαδέλφου pourrait y trouver une interprétation séduisante⁷³, mais qui n'est peut-être pas définitive. L'hypothèse qui consiste à interpréter ces monuments dans le cadre des dispositions officielles liées à une ou plusieurs visites royales demeure également probable⁷⁴.

Nous focaliserons notre analyse sur l'examen de quatre documents révélant chacun un aspect particulier du culte d'Arsinoé à Chypre. Deux d'entre eux proviennent du site d'Idalion (**105**, **106**). Nous avons déjà évoqué la dédicace phénicienne enregistrant la consécration par Batshilem des statues de ses petits-fils à Resheph-Mikal (**106**). Nous l'avons vu, cette inscription est datée selon une triple référence, dont celle de la canéphore d'Arsinoé. En ce qui concerne le culte d'Arsinoé, le texte nous informe de l'activité d'une prêtresse du culte d'Arsinoé à Idalion en 254. Nous connaissons même son identité : Amatosiris fille de M[...] fils d'Abdsasm fils de GD'T. Dans la cité d'Idalion, il semble donc que la canéporie d'Arsinoé ait fait office de prêtrise éponyme, ce qui implique l'insertion effective de la déesse Arsinoé dans la vie civique⁷⁵. Par ailleurs, l'existence d'une canéphore implique une institutionnalisation du culte et des rites effectués en son honneur. Cette inscription reflète l'application à Chypre

69. Diverses tentatives ont été faites pour lister ces documents. Voir : NICOLAOU 1993b, ANASTASSIADES 1998, CANEVA 2014, p. 111-113. La liste la plus complète est celle proposée par A. Anastassiades. Parmi les vingt-huit documents recensés en 1998, nous retranchons le n° 2, interprété comme un autel sur la base de restitutions audacieuses de T. B. Mitford (la pierre est perdue). Il faut par ailleurs y ajouter deux numéros : un fragment de colonne inscrit provenant de l'agora d'Amathonte (FLOURENTZOS 2007b, p. 299), ainsi qu'un bloc de calcaire provenant des fouilles de la zone épiscopale de Kourion (MICHAELIDOU-NICOLAOU 2007, n° 1).

70. ANASTASSIADES 1998.

71. ROBERT 1966.

72. *P.Oxy.* XXVII, 1962, n° 2465.

73. Satyros mentionne des autels privés consacrés à la reine divinisée, le plus souvent réalisés « en sable », et dressés devant les portes des maisons en témoignage d'un culte individuel ou domestique. En considérant Arsinoé comme une divinité pleinement marine, L. Robert fonde sa démonstration sur la cohérence interne régissant la genèse, le développement, et la pratique du culte d'Arsinoé, dont l'affinité avec le milieu marin paraît assurée.

74. PERRIN-SAMINADAYAR 2004, notamment p. 368 n. 87.

75. Le statut d'Idalion au début de l'époque hellénistique n'est pas clair. La référence à l'ère civique de Kition dans la même inscription suggère le prolongement de l'emprise kitiennne sur le territoire d'Idalion au-delà de la fin de l'époque classique : *supra*, p. 23 ; 77-78.

des mesures mises en place dans le royaume égyptien en matière de culte royal. Le degré très élevé d'intégration de l'île au sein du système administratif lagide, déjà révélé par l'étude des cadres de la gestion militaire et économique de Chypre, se manifeste donc également dans le domaine religieux. L'inscription **105**, gravée sur un fragment d'architrave de petites dimensions, confirme l'implantation d'un culte séparé en l'honneur d'Arsinoé Philadelphie à Idalion. Bien que lacunaire, le texte mentionne explicitement l'existence d'un *Arsinoeion*. Les dimensions réduites de ce bloc⁷⁶ qui reposait au-dessus d'un petit chapiteau dorique nous orientent davantage vers une chapelle votive que vers un édifice plus vaste. Sa présence à Idalion n'en demeure pas moins importante : le sanctuaire d'Apollon-Resheph abritait vraisemblablement un lieu consacré au culte d'Arsinoé, selon une association divine encore inconnue dans le reste de l'île. L'interprétation du terme ἀνδράσι à la deuxième ligne fait difficulté. La solution proposée par O. Masson⁷⁷, qui envisage une interdiction portant sur la présence des hommes dans le sanctuaire, nous paraît fragile étant donné le caractère masculin de la divinité à laquelle appartient le sanctuaire. Par ailleurs, une inscription conservée au Musée de Nicosie et gravée sur un tambour de colonne mentionne l'existence d'un prêtre d'Arsinoé du nom d'Onèsitimos fils d'Aristôn (**104**). La déesse Arsinoé est donc dotée, à Chypre, d'un personnel mixte comprenant *a minima* prêtres et canéphores. Le prêtre mentionné dans l'inscription conservée à Nicosie assume également la charge de gymnasiarque⁷⁸ ; cette information crée une fois encore un lien explicite entre gymnase et culte royal.

76. 15,7 × 14,4 cm.

77. MASSON 1968, p. 400-402.

78. Le participe présent indique qu'Onèsitimos assume ces deux fonctions simultanément.

CHAPITRE II

CHYPRE DANS LA FORMATION DE L'IDÉOLOGIE ROYALE LAGIDE

L'importance et la nature des témoignages du culte d'Arsinoé Philadelphie par rapport aux autres souverains honorés à Chypre suggèrent l'existence de liens privilégiés entre l'île et les Lagides au début du III^e siècle⁷⁹. Il convient donc d'explorer en détail les raisons du rayonnement de ce culte qui rencontre à Chypre un terrain d'expression (et sans doute d'adaptation) particulièrement favorable.

CHYPRE ET LA DÉESSE PHILADELPHE

ARSINOÉ ET APHRODITE KYPRIS

De son vivant, Arsinoé passe pour avoir encouragé à Alexandrie la diffusion des cultes grecs d'Aphrodite et d'Adonis⁸⁰. Cette activité en faveur du culte d'Aphrodite ménage une possibilité d'assimilation, pour la déesse Arsinoé, avec la déesse de Chypre⁸¹. L'enquête sur la genèse du culte d'Arsinoé et de son assimilation avec Aphrodite nous amène à formuler quelques hypothèses sur la place de Chypre dans la formation de l'idéologie royale lagide⁸².

Si l'organisation théorique et matérielle du culte d'Arsinoé relève bien de l'initiative de Ptolémée II, c'est au navarque de la flotte lagide, Kallikratès de Samos⁸³, que la reine doit d'après

79. *Contra* MEHL 2018, p. 272.

80. Pour J. Tondriau, l'hypothèse d'une action de la reine dans le développement de son culte personnel n'est pas négligeable et peut être rattachée à son activité en faveur du culte d'Adonis et d'Aphrodite à Alexandrie : TONDRIAU, 1950, p. 233-234.

81. C'est particulièrement sensible dans les émissions monétaires chypriotes. Voir : FULIŃSKA 2012a, p. 149-150 ; HERMARY 2015.

82. Les principaux enjeux de cette relation ont fait l'objet d'une synthèse dans MICHEL 2020.

83. Voir l'étude consacrée à ce personnage par H. Hauben : HAUBEN 1970. D'après J.- B. Cayla, c'est à Arsinoé Philadelphie que Kallikratès devait sa nomination au poste de navarque de la flotte lagide. Voir CAYLA 2003, p. 195-196. Cette interprétation paraît toutefois assez hasardeuse.

les sources la fondation du temple du cap Zéphyrion près de Canope, ainsi que l'assimilation de la déesse Philadelphie avec Aphrodite. Or, au cap Zéphyrion, Arsinoé est honorée sous le nom Κύπρις⁸⁴, épiclese qui l'assimile explicitement à la déesse chypriote⁸⁵. Il convient de s'y arrêter en détail.

La première attestation du nom Κύπρις pour désigner Aphrodite figure au chant V de l'*Iliade*⁸⁶. C'est à cet aspect particulier de la personnalité d'Aphrodite que la propagande alexandrine, confiée en grande partie aux poètes – qui sont aussi les premiers *lecteurs* du cycle homérique récemment édité –, fait précisément référence lorsque se définit le répertoire qui participera à la mise en place du culte royal lagide et à son institutionnalisation à la fin du III^e siècle. C'est bien à Kypris que sont assimilées les reines lagides d'après une épigramme attribuée par Planude à Asclépiade ou Posidippe⁸⁷.

Ptolémée I^{er} semble avoir très tôt cherché à capter le prestige de la déesse de Chypre. Cela est particulièrement visible à Délos, à en juger par les dédicaces faites en l'honneur d'Aphrodite au lendemain de son mariage avec Bérénice en 308. Il n'est pas impossible que le Lagide ait cherché par là à nouer ou à réactiver à son profit des liens anciens entre les cultes délien et chypriote, comme le suggère Callimaque dans l'*Hymne* consacré par le poète à l'île d'Apollon⁸⁸. On sait par ailleurs que le poète était également l'auteur d'un *Hymne* consacré à l'île de Chypre : il est probable que ce texte, hélas, perdu établissait une correspondance à tout le moins formelle entre les deux îles⁸⁹. L'importance des poètes alexandrins dans la réception et dans la transmission des traditions littéraires pousse à faire l'hypothèse de la perméabilité de la rhétorique attachée aux cultes, et notamment au culte d'Aphrodite vis-à-vis de la propagande lagide. L. Thély⁹⁰ a récemment montré que la mention d'Aphrodite Kypris dans des inscriptions de Crète orientale – où l'implantation de garnisons ptolémaïques est avérée⁹¹ – relève davantage de l'influence alexandrine que d'une influence chypriote directe. L'exemple crétois confirme sur ce point les intuitions suscitées par la documentation délienne : par l'intermédiaire des poètes alexandrins Kypris est passée de l'épopée homérique, où elle apparaît pour la première fois dans les sources, à la rhétorique lagide. Captée par les poètes de la cour alexandrine qui l'associent aux images divinisées des reines lagides, c'est dans l'idéologie ptolémaïque que « la Chypriote » achève de se définir, par assimilation à un aspect particulier de la personnalité d'Aphrodite. Par conséquent, l'absence de Κύπρις à Chypre à l'époque hellénistique est d'autant plus notable que l'on sait l'île intégrée de façon pérenne et directe au royaume lagide. Nous avons vu qu'il n'y a que lorsqu'elle porte le nom de Kypria, à Amathonte, que la grande déesse semble se doter, timidement, d'une certaine *polyvalence* à l'échelle de l'île. On peut penser que l'absence

84. PIRENNE-DELFORGE 1994, p. 310-318; PAPANTONIOU 2009, p. 280.

85. MEYNARCZYK 1990, p. 116.

86. *Iliade* 5, 330, 422, 458, 760, 833. Voir l'interprétation de ce phénomène proposée par V. Pirenne-Delforge : PIRENNE-DELFORGE 1994, p. 309-312.

87. *Anthologie de Planude*, 68 : Κύπριδος ἄδ' εἰκόν; – Φέρ' ιδώμεθα μὴ Βερενίκας. Διστάζω ποτέρῃ φῆ τις ὁμοιοτέρων. « Est-ce la statue de Kypris? – Allons, n'est-ce pas Bérénice? À qui des deux la dira-t-on plus semblable, je me le demande. »

88. Les *Aphrodisia* de Délos incluaient des rites impliquant la vieille idole de Kypris : Callimaque, *Hymne à Délos*, v. 307-308. Voir : BRUNEAU 1970, p. 341, et surtout BASLEZ 1997, p. 350-354.

89. La disparition de ce texte nous interdit de pousser plus avant l'interprétation. Notons simplement que l'affinité entre les deux divinités, Aphrodite et Apollon, existe bien à Chypre, où Apollon a parfois été considéré comme le parèdre masculin de la grande déesse, nommée Aphrodite à l'époque hellénistique. L'enquête épigraphique montre qu'Apollon (sous ses diverses appellations) est la principale divinité représentée à Chypre, presque à égalité avec Aphrodite.

90. THÉLY 2016, notamment p. 338.

91. VIVIERS 2011.

de Kypris à Chypre entérine définitivement son inadaptation à un contexte local auquel elle n'appartient pas véritablement. Son absence reflète par ailleurs la relative autonomie, du moins formelle, des cultes chypriotes vis-à-vis de l'idéologie lagide, qui s'approprie, à Chypre comme en Égypte, un répertoire culturel en le modifiant⁹² mais sans chercher à en imposer la pratique. Lorsqu'elle est invoquée sous le nom d'Aphrodite, la déesse (l'ancienne *Wanassa* de l'époque des royaumes) retrouve naturellement sa personnalité locale : Paphia à Paphos, Kypria à Amathonte, Golia dans les sanctuaires de la *Mesaoria*. Aucun document ne semble mieux en témoigner que la dédicace dans le sanctuaire d'Aphrodite par l'ἄρχος des Kinyrades d'une statue de sa fille Aristion (66). Cette inscription confirme en effet, du fait de l'autorité conférée au dédicant dans le domaine religieux, l'affirmation locale de l'Aphrodite Paphia. Le dialogue qui s'instaure entre le culte local et le culte royal autour du sanctuaire de Palaepaphos s'exprime clairement. Il semble que la polyvalence de la déesse chypriote à l'échelle de l'île ait constitué un atout majeur dans le développement de l'idéologie royale lagide, le culte de la *Wanassa* présentant par ailleurs des ressources symboliques considérables pour l'autorité royale. Prêtres de la déesse⁹³, les rois de Chypre bénéficient en retour d'une partie de son aura divine et les prérogatives royales font l'objet d'un partage symbolique entre le monarque et la déesse, qui est aussi littéralement *souveraine*.

Si à l'époque des royaumes la relation entre le roi et la déesse s'exprime directement, il semble, à l'époque hellénistique, que les reines lagides aient endossé un rôle de médiation entre l'autorité royale et ces aspects religieux. La richesse du répertoire local et le caractère protéiforme de la personnalité d'Aphrodite ont dû constituer sur ce point un terrain particulièrement favorable au développement du culte royal lagide. Ce trait spécifique contribue à singulariser la nature de la relation de la dynastie ptolémaïque avec l'île de Chypre. Il revient vraisemblablement au couple Philadelphie d'avoir investi d'enjeux symboliques et religieux la conquête de l'île de Chypre et son intégration dans le royaume ptolémaïque.

Le culte d'Arsinoé entretient un rapport privilégié avec l'élément marin. Cette affinité est exprimée dans plusieurs épigrammes de Posidippe. L'une d'elles, citée par Athénée⁹⁴, est explicite :

ἔγραψε δὲ καὶ Ποσειδίππος εἰς τὴν ἐν τῷ Ζεφυρίῳ τιμωμένην ταύτην Ἀφροδίτην τόδε τὸ ἐπίγραμμα:

τοῦτο καὶ ἐν πόντῳ καὶ ἐπὶ χθονὶ τῆς Φιλαδέλφου

Κύπριδος ἰλάσκεσθ' ἱερὸν Ἀρσινόης,

ἦν ἀνακοιρανέουσιν ἐπὶ Ζεφυρίτιδος ἀκτῆς

πρῶτος ὁ ναύαρχος θήκατο Καλλικράτης.

ἦ δὲ καὶ εὐπλοίην δώσει καὶ χεῖματι μέσσω

τὸ πλατὺ λισσομένοις ἐκλιπανεῖ πέλαγος.

Posidippe a écrit l'épigramme suivante sur cette Aphrodite honorée dans le Zéphyrion :
« Conciliez-vous, sur mer et sur terre, ce sanctuaire d'Arsinoé Kypris Philadelphie qu'a le

92. Cette analyse trouve peut-être son pendant dans le domaine figuré. M. Bergmann (université de Göttingen) étudie actuellement, sur la base de recherches menées sur le site de Zagazig, la question d'une probable influence chypriote dans le développement d'un type particulier d'Aphrodite dans la statuaire et la coroplastie égyptiennes à l'époque hellénistique. Voir : BERGMANN 2019.

93. Cet aspect est particulièrement explicite dans une dédicace digraphe du roi Nicoclès à Palaepaphos : ICS, n° 6.

94. Athénée, 7, 318d. Voir : STEPHENS 2003, p. 181-182 ; BARBANTINI 2005, p. 148 ; FULIŃSKA 2012b, p. 250-251.

premier instituée en maîtresse⁹⁵ du cap Zéphyrion le navarque Kallikratès. Elle vous donnera une heureuse navigation, et si vous l'invoquez au milieu de la tempête, elle aplanira la vaste surface de la mer⁹⁶. »

Une épigramme de Callimaque⁹⁷ nous renseigne un peu plus sur le caractère marin de la divinité Philadelphie, par l'intermédiaire d'une offrande :

Εἰς τὸν ναυτίλον τοῦτον φέρεται τι Καλλιμάχου τοῦ Κυρηναίου ἐπίγραμμα οὕτως ἔχον·
 κόγχος ἐγὼ, Ζεφυρίτι, πάλαι τέρας. ἀλλὰ σὺ νῦν με,
 Κύπρι, Σεληναίης ἄνθεμα πρῶτον ἔχεις,
 ναυτίλος ὃς πελάγεσσιν ἐπέπλεον, εἰ μὲν ἀήται,
 τείνας οἰκείων λαῖφος ἀπὸ προτόνων,
 εἰ δὲ Γαληναίη, λιπαρὴ θεός, οὐλος ἐρέσσων
 ποσσὶ νιν, ὥστ' ἔργῳ τοῦνομα συμφέρεται,
 ἔστ' ἔπεσον παρὰ θῆνας Ἰουλίδας, ὄφρα γένωμαι
 σοὶ τὸ περίσκεπτον παίγιον, Ἀρσινόη,
 μηδὲ μοι ἐν θαλάμησιν ἔθ', ὡς πάρος, (εἰμὶ γὰρ ἄπνους),
 τίκτηται νοτερῆς ὤεον ἀλκυόνης.
 Κλεινίου ἀλλὰ θυγατρὶ δίδου χάριν· οἶδε γὰρ ἐσθλὰ
 ῥέζειν καὶ Σμύρνης ἐστὶν ἀπ' Αἰολίδος.

*On rapporte au sujet de ce nautile une épigramme de Callimaque de Cyrène ainsi composée :
 « Coquillage je suis, ô déesse de Zéphyrion, mais naguère un prodige. Aujourd'hui tu possèdes en moi, ô Kypris, la première offrande de Sélènè. Nautile, je naviguais sur la mer : si le vent soufflait, en suspendant ma voile à mes propres cordages, si c'était l'accalmie – la radieuse déesse – alors, tout entier, je ramais avec mes pieds, accordant mon nom et mon action, jusqu'au jour où j'échouai sur le rivage d'Ioulis, pour devenir, ô Arsinoé, ce bijou objet de tous les regards, en sorte que, dans ses demeures, l'alcyon humide ne fait plus éclore pour moi ses œufs comme jadis, car je ne respire plus. Mais à la fille de Klinias accorde tes bienfaits ; car elle sait accomplir de nobles actions, et elle est de Smyrne en Éolide. »*

Le témoignage transmis par Athénée de ces œuvres créées à la cour lagide est particulièrement précieux pour l'étude du culte royal⁹⁸ et représente un parallèle non négligeable à l'étude des sources archéologiques. Les auteurs proches du pouvoir royal participent en effet à la diffusion du culte de la déesse Philadelphie et contribuent à enregistrer dans les consciences l'apothéose de la reine Arsinoé⁹⁹.

95. Notons le caractère vigoureux de ce verbe, forgé sur κοιρανέω, employé d'ordinaire en contexte royal ou militaire (voir le texte 9). Nous le rattachons avec conviction aux arguments développés par A. Fulińska dans son étude de l'épigramme 37 de Posidippe, présentant une Arsinoé *hoplisménè*, voir : FULIŃSKA 2012a. Cet aspect bien particulier de la personnalité de la déesse Arsinoé trouve un écho naturel dans le culte de l'Aphrodite chypriote ou *anassa*. La statuare offre un prolongement matériel à cette réflexion : DASZEWSKI 1982.

96. Notre traduction.

97. Notre traduction. Athénée, 7, 318c. BARBANTINI 2005, p. 148 ; FULIŃSKA 2012a, p. 151.

98. Sur les implications chypriotes du culte d'Arsinoé II, tel qu'il est décrit par les sources littéraires, voir : FULIŃSKA 2012a.

99. S. Barbantini consacre une étude minutieuse à l'interprétation d'un hymne fragmentaire à Arsinoé (*PLit. Goodsp.* 2, I-IV) et explore, sur le mode hypothétique, les références à un probable contexte chypriote, voir :

La relation de Kallikratès avec l'île de Chypre n'est pas assurée¹⁰⁰. Connue par la dédicace (65) d'une base destinée à accueillir la statue de son fils Boïskos, Phanion est l'une des rares prêtresses chypriotes dont le nom nous ait été conservé. Si d'autres parallèles prosopographiques sont possibles dans le corpus¹⁰¹, il est séduisant de rattacher les personnages mentionnés dans cette inscription à la famille du navarque Kallikratès de Samos¹⁰², surtout si l'on prend en considération une autre base (2), contemporaine de la dédicace de Phanion, dédiée à Palaepaphos en l'honneur de Kallikratès fils de Boïskos, navarque. Le rapprochement entre les deux inscriptions pourrait suggérer l'origine chypriote du navarque, qui n'apparaît pas dans nos documents avec son ethnique habituel, Σάμιος. La particularité chypriote de la titulature de Kallikratès a conduit J.-B. Cayla à faire l'hypothèse selon laquelle l'ethnique Σάμιος aurait été attribué au navarque à titre honorifique, en référence au quartier général de la flotte ptolémaïque basée au III^e siècle dans l'île de Samos. Cette hypothèse de la « famille chypriote¹⁰³ » de Kallikratès justifierait également la position sociale de Phanion, qu'il faudrait dès lors considérer comme sa sœur. Toutefois rien n'atteste de façon certaine la relation entre la prêtresse paphienne et le célèbre navarque¹⁰⁴.

Le rôle de Kallikratès dans le domaine religieux est en revanche bien attesté. On sait que le navarque était à l'origine de la fondation à Canope d'un temple consacré à Isis et Anubis au nom des souverains Philadelphes¹⁰⁵. Une inscription de Samos associe directement Kallikratès au couple Philadelphes. Il est en outre le destinataire d'une base de statue érigée à Délos¹⁰⁶. Une inscription nous informe par ailleurs qu'il est aussi à l'origine d'une double dédicace aux époux Philadelphes à Olympie¹⁰⁷. L'hypothèse de rapports étroits entre Chypre et le navarque conférerait un supplément de probabilité à celle du recours aux traditions et au répertoire liés au sanctuaire paphien dans la création et le développement du culte d'Arsinoé II, au fondement de l'idéologie dynastique lagide¹⁰⁸.

BARBANTINI 2005, surtout p. 152-161. La portée effective des œuvres des poètes alexandrins a été à juste titre discutée. La vocation éminemment orale de ces textes ne semble pas pouvoir être totalement rejetée (sur leur rôle en contexte rituel : BARBANTINI 2005, p. 162-163); tout comme les poèmes homériques dont ils revendiquent l'héritage, ils sont sans doute en partie écrits pour être prononcés et gardés en mémoire (il semble qu'il faille distinguer sur ce point les hymnes et épigrammes des ouvrages d'érudition, plus sélectifs, comme le sont incontestablement les *Aitiai* de Callimaque : CHAMOIX 1985, p. 390-391).

100. *Contra I. Paphos*, p. 189-190.

101. Par exemple avec la dédicace de Kition (86). La restitution du nom du navarque sur une base de Kourion (*I. Kourion* 40) ainsi que sur une stèle en calcaire portant une consécration à Apollon (*I. Kourion* 58) nous semble en revanche gratuite.

102. HAUBEN 1970, p. 71-81.

103. *I. Paphos*, p. 189.

104. Il convient néanmoins de rappeler qu'il est fréquent de constater que des agents royaux apparaissent sans la mention de leur ethnique d'origine, notamment dans les décrets des cités sujettes et les dédicaces de particuliers (SAVALLI-LESTRADE 2001, p. 84). Cette pratique semble être de règle à Chypre pour les stratèges, à l'exception de Polykratès, qui apparaît avec l'ethnique d'Argos lorsqu'il consacre une statue de Ptolémée Épiphane dans le sanctuaire d'Aphrodite Paphia (*I. Paphos* 13), ainsi que dans les dédicaces antérieures à sa stratégie. Voir : *I. Paphos* 36. Son fils Ptolémaïos porte l'ethnique d'Argos dans l'inscription 76 alors qu'il porte le titre d'ἀρχισωματοφύλαξ; un autre de ses fils, honoré par la cité de Lapéthos (12) alors qu'il occupe le rang de Premier Ami, porte également l'ethnique argien.

105. BRICAULT 2008, p. 55.

106. *IG XI*, 4, 1127.

107. *I. Olympia* 306 et 307.

108. L'état actuel des sources ne permet pas d'exclure, toujours à titre d'hypothèse, de faire le raisonnement inverse. Si elle est bien la sœur du navarque, un personnage éminent de la cour lagide, Phanion aurait pu se voir attachée au clergé local à titre honorifique. Quoiqu'il en soit de la relation supposée entre Phanion et Kallikratès, la date haute des événements mentionnés ci-dessus à titre théorique pèse davantage en faveur de l'hypothèse de J.-B. Cayla, qui reste toutefois très incertaine.

Si Arsinoé se trouve identifiée à Aphrodite par la fondation de Kallikratès, c'est, plus précisément, à l'Aphrodite marine, Pontia, Euploia mais surtout Akraia si l'on se fie à la topographie de ses lieux de culte, souvent situés sur des caps¹⁰⁹. Dans cette perspective, la répartition géographique des fondations urbaines portant le nom d'Arsinoé s'avère significative. La vocation navale d'Arsinoé s'y exprime nettement : la grande majorité de ces villes sont situées dans des régions propices à la navigation et susceptibles de servir de relais à la flotte lagide¹¹⁰. La fondation du temple au Cap Zéphyrion par Kallikratès souligne le lien privilégié du navarque avec sa protectrice en même temps qu'il fait d'Arsinoé la déesse tutélaire de la flotte, si importante pour la sauvegarde des intérêts ptolémaïques. On peut par conséquent considérer que le culte d'Arsinoé a manifestement été investi d'une fonction politique¹¹¹. À Délos, c'est le nésiarque Hermias, gouverneur des Cyclades pour le compte de Ptolémée II, qui fonde en 268 les *Philadelphieia*¹¹².

La cohérence générale que l'on observe dès les premières manifestations du culte d'Arsinoé nous invite à l'envisager comme une construction d'ordre idéologique. Les Ptolémées ont très tôt investi dans la puissance de leur flotte, lucides quant au rapport entre leur influence en mer Égée et la bonne santé de leurs intérêts stratégiques et politiques¹¹³. Dans ces circonstances, il est difficile d'envisager que le commandant de la flotte lagide n'ait pas fait partie du tout premier cercle de Philadelphie et de sa cour, et que la fondation du cap Zéphyrion soit totalement dénuée de sens politique.

Après sa mort en 270, Arsinoé est également assimilée à Isis¹¹⁴. Arsinoé divinisée se pare alors des symboles isiaques, parmi lesquels la double corne d'abondance – image redoublée de prodigalité et de munificence –, à laquelle la déesse Philadelphie est bientôt directement identifiée¹¹⁵.

UN CULTE POPULAIRE

Le culte d'Arsinoé II est une création alexandrine dans le sens où, préfigurant la longue histoire du culte dynastique lagide¹¹⁶, ses premières expressions émanent du sommet du pouvoir. La répartition géographique des témoignages du culte dynastique lagide révèle cependant la très large diffusion du culte d'Arsinoé dans les possessions extérieures des Ptolémées, mais aussi plus largement à l'échelle des cités du monde grec. Plusieurs inscriptions semblables à celles de la série chypriote – du type Ἀρσινόης Φιλαδέλφου (102) – ont été retrouvées, notamment dans les îles de la mer Égée où s'est longtemps exercée la domination des Lagides¹¹⁷.

109. ROBERT 1966, repris dans ROUSSET (éd.) 2007, p. 591-594; BARBANTINI 2005, p. 146-147.

110. ROBERT 1966, repris dans ROUSSET (éd.) 2007, p. 593; HAUBEN 1983; HAUBEN 1987.

111. BRICAULT 2008, p. 54-55.

112. Le rapprochement entre ces deux représentants de la flotte lagide a été fait par Ph. Bruneau : BRUNEAU 1970, p. 544, avec références.

113. La justesse de ce calcul s'est révélée de façon tout à fait explicite par la suite et, par la négative, dès la deuxième moitié du III^e s. (avec la fin du protectorat lagide sur la Confédération des Nésiotes), puis de façon définitive dans le troisième quart du II^e s., avec le départ des dernières troupes lagides de Crète. Voir : WILL 2003, II, p. 429.

114. PAPANTONIOU 2009, p. 280.

115. ANASTASSIADES 2009, p. 266; VALLOIS 1929, p. 33; PICARD 1959, p. 413-414. Sur le rôle de ce symbole dans la procession des *Prolemaia*, voir : Athénée, 5, 202b; 11, 497b. Voir également : YON 1985, p. 245-246 et n. 16.

116. Pour J. Tondriau, il est abusif de parler de « culte dynastique » avant Ptolémée IV Philopator. Voir : TONDRIAU 1950, p. 224.

117. À notre connaissance, cette série est très marginale en Égypte : ROBERT 1966, repris dans ROUSSET (éd.) 2007, p. 594 et n. 166.

À Délos, une plaque¹¹⁸ semblable à certains exemplaires chypriotes a été mise au jour, et pas moins de quatre inscriptions du même type proviennent de l'île de Théra¹¹⁹. À Lesbos, une version légèrement différente de ces dédicaces pourrait porter, selon les éditeurs, [Α]ρσινόης [Θεᾶς][φιλ]αδέλ[φου]¹²⁰. À Samos¹²¹, une première inscription honore Arsinoé II seule, tandis qu'une seconde est dédiée à la fois à Ptolémée II, Arsinoé II et au navarque Kallikratès¹²². À Délos encore, le nésiarque Hermias instaure des *Philadelphieia* en son honneur deux ans après la mort de la reine¹²³. Il semble que sur l'île d'Apollon le culte d'Arsinoé ait également joui d'une certaine popularité : si l'on en croit R. Vallois, le « *Philadelphieion* deux fois signalé dans les comptes de l'Indépendance (tuiles remplacées) devait être un temple d'Arsinoé¹²⁴ ». Les offrandes enregistrées dans les comptes du temple se composent en partie d'offrandes marines (des coquillages, notamment) – configuration qui correspond bien aux compétences marines d'Arsinoé Zéphyritys. La reconnaissance du statut divin d'Arsinoé se diffuse hors d'Égypte, notamment dans les zones où s'exerce de façon privilégiée l'influence diplomatique et militaire des Lagides. Ce constat nous invite à considérer l'action qu'il faut vraisemblablement attribuer aux mercenaires et aux officiers de l'armée lagide au service de la diffusion du culte royal¹²⁵.

De son vivant, Arsinoé adopte parfois la posture de dédicant, manifestant sa générosité envers les grands sanctuaires grecs. À Délos en 274, elle consacre un trépied d'argent¹²⁶. Avant son mariage avec Ptolémée II, à l'occasion d'un séjour dans l'île de Samothrace entre 285 et 281, Arsinoé avait fait construire la célèbre Rotonde¹²⁷. La pratique évergétique est une donnée commune de l'époque hellénistique et certaines dédicaces en l'honneur d'Arsinoé peuvent entrer dans la catégorie des ἀντίδωρα, expressions de la gratitude des cités à la suite de dons royaux. Cependant, dans la majeure partie des inscriptions relevant du culte d'Arsinoé, on ne trouve aucune mention de la générosité de la reine, tandis que la formule εὐεργεσίας ἔνεκεν apparaît dans bon nombre de dédicaces en l'honneur des souverains lagides. L'apparente modestie des autels en l'honneur d'Arsinoé, disséminés largement dans le bassin égéen et fréquents à Chypre, invite plutôt à considérer ces monuments comme les indices du développement d'un culte populaire relativement spontané.

DIVINITÉ ASSOCIÉE OU DÉESSE POLYMORPHE ?

Il convient de s'intéresser précisément aux fonctions de la divinité honorée hors d'Égypte sous le nom d'Arsinoé, ainsi qu'aux modalités de son insertion d'une part dans les panthéons locaux,

118. *IG XI*, 4, 1303; BRUNEAU 1970, p. 544.

119. *IG XII*, 3, 156; *IG XII*, 3, 462; *IG XII*, 3, 1386 et *IG XII*, 3, 1387.

120. *IG XII*, 2, 513.

121. *IG XII*, 6, 1, 496.

122. *IG XII*, 6, 2, 588 : [ὑπὲρ βασιλέως Πτολεμαίου] τοῦ Πτολεμ[αίου καὶ] | [Βερενίκης, Σωτήρων, καὶ] ὑπὲρ Ἀρσινόης[ς Φιλαδέλ] | [φου, καὶ ὑπὲρ Καλλικρά]του Βοΐσκου, τοῦ [ναυάρχου].

123. Ces fêtes prévoyaient la consécration d'une phiale à Arsinoé ainsi qu'à la triade apollinienne : VALLOIS 1929, p. 34 et *supra*, p. 140 n. 112.

124. Remarque faite à l'occasion de l'étude du sanctuaire d'Agathè Tychè (*GD*, n° 103) : VALLOIS 1929, p. 35. La localisation du *Philadelphieion* délien reste néanmoins incertaine. Voir également l'analyse iconographique de la plaque de bronze trouvée à la Fontaine Minoè et provenant probablement du sanctuaire d'Agathè Tychè (*GD*, fig. 85, p. 71 et 233), représentant peut-être une Artémis-Arsinoé sacrifiant près d'un autel : BRUNEAU 1970, p. 541; MORENO 1994, p. 328-329, fig. 412-415. Voir en dernier lieu la présentation de cette plaque de bronze par A. Hermary lors de la 1^{re} table ronde consacrée au culte d'Artémis dans les sanctuaires d'Apollon, organisée à Aix-en-Provence par C. Durvy et H. Aurigny en juin 2016 (actes à paraître dans *Kernos Suppl.*).

125. COUVENHES 2004, p. 99-100. Voir également l'analyse de FASSA 2015.

126. Voir notamment : *IG XI*, 2, 199 B1, l. 70; *IG XI*, 2, 287, B.1, l. 48; *IG XI*, 2, 203 B.1, l. 41.

127. Parfois appelée *Arsinoeion*, voir : *IG XII*, 8, 227; McCREDIE *et al.* (éd.) 1992.

d'autre part dans le panthéon dynastique. En effet, si la titulature officielle de la reine affirme explicitement son essence divine, son culte semble néanmoins s'être développé en association avec les divinités traditionnelles. Cette question prend une dimension matérielle avec l'existence d'*Arsinoeia*, c'est-à-dire de lieux réservés au culte d'Arsinoé. À Chypre, plusieurs indices nous permettent de penser qu'Arsinoé était considérée comme la parèdre d'Aphrodite, partageant avec la Grande Déesse ses lieux de culte¹²⁸, ses épiclèses, ses attributs et compétences. À Idalion, le dieu Apollon-Resheph¹²⁹ abrite un *Arsinoeion* dans son sanctuaire (105). Cette association de la déesse Philadelphie avec une divinité masculine est remarquable, et contribue à tisser la relation personnelle d'Arsinoé avec les aspects chypriotes de la déesse locale, identifiée par les Grecs à Aphrodite, mais traditionnellement présentée comme la parèdre d'un dieu masculin. À Amathonte, plusieurs indices suggèrent l'existence d'un lieu réservé au culte royal, et particulièrement au culte d'Arsinoé. P. Florentzos, et plus récemment L. Thély ont ainsi pu rassembler un certain nombre d'indices archéologiques¹³⁰ en faveur de la localisation d'un lieu de culte de la déesse dans la ville basse. L'étonnant souterrain s'étendant sur cent vingt mètres à partir du nord de la ville basse, et dont la vocation religieuse paraît difficilement contestable, pourrait abriter un lieu de culte en rapport avec le complexe religieux dont on devine la présence aux abords de l'agora¹³¹. Parmi les indices les plus caractéristiques de la présence d'un ou plusieurs lieux de culte consacrés, au moins partiellement, au culte royal lagide à proximité de l'agora d'Amathonte, nous pouvons mentionner la dédicace du gymnasiarque Onèsikratès en l'honneur de Ptolémée Philomètor (78), la présence d'un complexe balnéaire et probablement d'un gymnase¹³², la découverte de plusieurs autels portant le nom de la déesse Philadelphie ainsi que la mise au jour d'un autel de Ptolémée X Alexandre I^{er} (113).

L'association implicite d'Arsinoé Philadelphie au sein du groupe des *theoi synnaoi* (112) ne fait pas de doute, et sa présence sur l'acropole d'Amathonte est avérée – un autel appartenant à la série Ἀρσινόης Φιλαδέλφου a été découvert dans le sanctuaire de l'acropole, tout près des grands vases¹³³. Plusieurs textes importants étaient exposés sur l'acropole à l'époque hellénistique. Cette permanence suggère que le sanctuaire a continué de bénéficier d'un intérêt soutenu et qu'il a conservé son rapport privilégié au pouvoir politique après la disparition du royaume. À Amathonte, les divinités du cercle isiaque semblent jouer un rôle de relais entre le culte local et le culte royal, sans pour autant interférer explicitement entre ces deux divinités aux personnalités perméables – sans être néanmoins identiques – que sont l'une pour l'autre Aphrodite et Arsinoé. Si la reine n'est pas explicitement mentionnée dans la dédicace de l'acropole (112), celle-ci n'en apporte pas moins les éléments essentiels à la compréhension du culte d'Arsinoé et de sa pénétration dans le paysage religieux local. La déesse Philadelphie est potentiellement *Aphrodite-Arsinoé* et *Isis-Arsinoé*. Ce trait remarquable et propre à la déesse éclaire l'interprétation difficile de la première ligne. L'hypothèse d'un culte conjoint d'Isis-Aphrodite, défendue par A. Hermary,

128. À Soloi, Amathonte et Paphos notamment, où une quinzaine d'inscriptions témoignent du culte d'Arsinoé II.

129. FOURRIER 2015, p. 39-40.

130. *Supra*, p. 128 n. 46; FLOURENTZOS 2007b. Il s'agit en majorité de fragments architecturaux. L'auteur s'appuie également sur la présence dans le même secteur d'un autel d'Arsinoé Philadelphie et d'objets égyptisants.

131. FLOURENTZOS 2004; TASSIGNON 2013.

132. AUPERT 2009.

133. ANASTASSIADES 1998, p. 139 n° 19; *Amathonte VI*, p. 6 et pl. 1, 1. Il s'agit d'un bloc en calcaire de facture modeste, irrégulièrement inscrit. L'exemplaire de la ville basse, découvert par P. Florentzos lors de la campagne de fouille du département des Antiquités chypriotes en 2002-2003, présente un tout autre aspect. Voir : FLOURENTZOS 2007b, p. 299-306. Toutefois, nous nous garderons de tirer des conclusions abusives sur la typologie des consécration à Arsinoé : un déplacement des pierres est hautement probable, en particulier dans le cas d'Amathonte (forte dénivellation et occupation pérenne du village d'Aghios Tychonas).

semble bien probable d'un point de vue épigraphique¹³⁴. L'archéologie corrobore peut-être aussi cette interprétation. C'est du moins une hypothèse que nous retiendrons, en rappelant la composition singulière d'un lot de figurines de terre cuite découvert sur les pentes de l'acropole d'Amathonte¹³⁵. Aphrodite domine largement ce lot tout à fait exceptionnel, accompagnée d'Artémis et d'Isis¹³⁶. Des desservants masculins au crâne rasé, appartenant vraisemblablement au cercle isiaque, forment également une catégorie remarquable. Sur ses deux types principaux, Isis porte l'emblème hathorique, les boucles libyques, ainsi que le manteau à franges, attributs désignant explicitement¹³⁷ la déesse égyptienne. Aphrodite, quant à elle, se présente sous des types proprement helléniques, la personnalité locale de la Kypria se manifestant seulement dans deux des types figurés¹³⁸. L'iconographie développée par les coroplastes d'Amathonte semble ainsi traduire une forme d'*interpretatio graeca* de l'Aphrodite locale, conformément à la dynamique amorcée dès le troisième quart du IV^e siècle sous l'impulsion des derniers rois autonomes, et qui s'est progressivement imposée au cours de l'époque hellénistique.

Pour conclure, les recoupements permis par l'inscription de l'acropole et les figurines de terre cuite du carré MX 318 sont significatifs pour l'étude du culte des Ptolémées à Amathonte, et plus largement à Chypre. Dans le formulaire de la dédicace **112**, les deux déesses apparaissent côte à côte; de même, dans le lot de figurines votives, Isis et Aphrodite cohabitent de façon inédite¹³⁹. Comme l'a montré A. Queyrel, le débat concernant la présence d'une ou de deux déesses distinctes dans l'inscription gagne par ailleurs à être prolongé sur le terrain iconographique. Ainsi, l'affirmation d'une iconographie propre à chacune des deux déesses à l'échelle des figurines peut être considérée comme l'indice d'une résistance à toute forme d'assimilation entre la déesse grecque et la déesse égyptienne¹⁴⁰. La dédicace du sommet de l'acropole, par sa situation, sa forme, et son contenu – il s'agit d'une dédicace émise par un membre du premier cercle de la cour lagide en l'honneur des souverains régnants – appartient à la sphère politique, et relève de l'adhésion à une certaine idéologie dynastique. Les figurines nous renvoient *a priori* davantage à une forme de « piété populaire¹⁴¹ ». Face à cette apparente dichotomie, P. Aupert propose d'attribuer l'origine des offrandes en terre cuite à un nouveau sanctuaire, situé sur une pente inférieure de l'acropole, et dont les fonctions ne seraient pas exactement les mêmes que celles du sanctuaire du sommet¹⁴². Suivant cette répartition, tandis que la déesse du sommet

134. A. Hermary a ainsi souligné l'absence de *vacat* entre les noms des deux divinités féminines, alors qu'il est très nettement visible après le nom de Sarapis : HERMARY 1988, p. 101-109; *Amathonte VI*, p. 163-164.

135. Le lieu de la découverte, situé sur la pente sud de l'acropole, entre le palais et la porte centrale de la muraille médiane, est connu sous le nom de « carré MX 318 », d'après le numéro du secteur de fouille. Il s'agit d'un lot important (plus de dix mille fragments) de figurines en terre cuite, visiblement évacuées de l'espace sacré où elles avaient été dédiées vers 50 après J.-C. L'ensemble de ce matériel votif est généralement daté de la seconde moitié de l'époque hellénistique (II^e et I^{er} s.). Voir : QUEYREL 1988. L'auteure fait elle-même le rapprochement avec l'inscription : QUEYREL 1988, p. 28.

136. D'après A. Queyrel, ce lot contribue à faire d'Amathonte le site de l'Orient grec fournissant la plus grande quantité d'*isiaca* : QUEYREL 1988, p. 62.

137. Certains de ses attributs traditionnels sont néanmoins absents du corpus amathousien : on ne relève ni sitle, ni sistre, ni corne d'abondance, symboles avec lesquels la déesse est quelquefois représentée à Alexandrie.

138. Il s'agit des types II, B, 7 et II, B, 4 figurant respectivement une Aphrodite « chypriote » et une Aphrodite nue se tenant les seins, qui peut en fait être considérée comme un avatar d'Astarté, elle-même largement intégrée dans l'iconographie traditionnelle de la Grande Déesse de Chypre.

139. QUEYREL 1988, p. 29 : « La dédicace et le dépôt de terres cuites font de l'acropole d'Amathonte, dans la seconde moitié du II^e, car un bon nombre de figurines d'Aphrodite et d'Isis datent de cette époque, l'un des sites de Chypre où s'affirment le plus tôt à la fois le culte d'Isis et les liens entre Isis et Aphrodite. »

140. QUEYREL 1988, p. 28.

141. QUEYREL 1988, p. 29.

142. AUPER 1981, p. 387-388.

se verrait sollicitée, dans le cadre de dédicaces officielles, en vue de la sauvegarde du souverain et de la pérennité de la cité, celle de la terrasse inférieure se montrerait davantage sensible aux vœux formulés par de plus modestes fidèles, sollicitant sa protection dans les domaines de la prospérité, de la fertilité, et de la famille. Cette interprétation justifierait par ailleurs les associations divines rencontrées au sommet de l'acropole – la présence de Sarapis et d'Arsinoé confirmant en quelque sorte les enjeux dynastiques et politiques du culte qui y est pratiqué – et dans le dépôt du carré MX 318, où l'apparition de la déesse Artémis¹⁴³ signale peut-être une association divine à vocation plus spécialisée, recentrée sur des thématiques traditionnellement associées à la vie des femmes. Cette interprétation est séduisante, mais elle ne rend cependant pas compte de façon pleinement satisfaisante de la particularité du culte d'Arsinoé à Amathonte. La présence de l'autel de l'acropole signale selon nous l'une des caractéristiques essentielles du culte d'Arsinoé Philadelphie, à savoir son extraordinaire mobilité, tant spatiale qu'idéologique¹⁴⁴. Un *Arsinoeion* à l'image de celui d'Idalion, inséré dans le complexe religieux du sommet de l'acropole et placé sous la protection de la Grande Déesse, constitue une solution probable à la question de l'organisation topographique des cultes sur l'acropole d'Amathonte.

D'autres documents attestent la faculté de la déesse Philadelphie à s'associer à d'autres divinités plus secondaires. Sur la base dédiée par l'Alexandrin Aristoklès à Chytroi (103), la reine apparaît au datif : Ἀρσινόη Φιλαδέλφωι Ναϊάδι. La présence de cette divinité des sources et des eaux douces n'a rien de surprenant à Chytroi, dont le toponyme (« *Les Marmites* ») renvoie vraisemblablement à une source d'eau chaude. Une inscription gravée sur l'un des vases du corpus de Kafzin porte par ailleurs la mention d'une « nymphe Philadelphie ». Les implications de ce dernier témoignage pour l'étude du culte d'Arsinoé ont été analysées par S. Lejeune¹⁴⁵. À ce stade, il convient de retenir les capacités remarquables de dissémination – les sites de Chytroi et de Kafzin se trouvent tous deux à l'intérieur des terres, loin des grandes cités portuaires dotées d'un intérêt stratégique majeur pour les Lagides – et d'adaptation – si l'élément aquatique peut mener, par affinité divine, à une association avec une Naïade, rien dans le culte de la nymphe propriétaire du piton de Kafzin n'invite *a priori* à une telle combinaison – qui caractérisent le culte de la reine divinisée.

PLACE DE CHYPRE DANS L'IDÉOLOGIE LAGIDE SOUS LE RÈGNE DE CLÉOPÂTRE VII

TÉMOIGNAGES CHYPRIOTES SUR LE RÈGNE DE CLÉOPÂTRE VII

L'importance de Chypre dans la politique extérieure des Lagides, exposée dans les chapitres précédents, se double, à partir de la basse époque hellénistique, d'enjeux internes conduisant à un resserrement de la relation entre l'île et les Ptolémées. Les témoignages chypriotes sur le culte d'Arsinoé Philadelphie montrent que cette relation a été investie, dès la première moitié du III^e siècle, d'enjeux symboliques et idéologiques importants.

Le règne de Cléopâtre VII Philopatôr, la dernière reine lagide à exercer son autorité sur l'Égypte – et sur Chypre – retiendra notre attention. À plusieurs égards, la position de Chypre

143. La déesse Artémis n'est pas étrangère au culte royal lagide, notamment en Égypte. Ainsi, à Alexandrie, Bérénice II consacre un sanctuaire d'Artémis où la déesse est associée à Boubastis : *BE* 2016, n° 550.

144. Notons que, d'après les analyses physico-chimiques menées par L. Courtois et Br. Velde, l'une des figurines du carré MX 318 présente une composition rare, connue à Alexandrie et à Délos : COURTOIS, VELDE 1981 (cf. BOURGEOIS, JOCKEY 2005 p. 302).

145. *Nymph. Kaf. 300* : Νύμφη [τ]ῆ ἐν τῷ στρ<ό>φῳ γῆ Φιλαδέλφω [ἀ]νήθηκε Καλλικλῆς. Voir : ANASTASSIADES 1998, p. 133 et 139 n° 14; LEJEUNE 2014, p. 298-300.

dans les relations diplomatiques liant Cléopâtre à la puissance romaine, ainsi que la place particulière réservée à l'île d'Aphrodite dans l'idéologie royale au crépuscule de la dynastie sont en effet révélatrices du lien politique et symbolique fort qui unit Chypre et les Ptolémées¹⁴⁶. Les documents datés du règne de Cléopâtre VII apportent un éclairage remarquable sur cette relation, nouée trois siècles plus tôt par Ptolémée fils de Lagos.

La documentation épigraphique chypriote relative au règne de Cléopâtre VII est relativement limitée et les témoignages archéologiques concernant la situation de Chypre à partir de 48 ne compensent que médiocrement ce constat. La fascination provoquée par la figure mythique de Cléopâtre est telle, que les quelques documents chypriotes datés du dernier règne lagide ont davantage poussé les historiens à déplorer le contraste entre la dimension du personnage et la réalité des traces matérielles de son règne qu'à rendre compte de l'importance historique de ces vestiges¹⁴⁷. Plusieurs inscriptions chypriotes évoquent de façon plus ou moins directe le règne de Cléopâtre¹⁴⁸. Au sein de cet ensemble, nous nous intéresserons précisément à deux monuments : un autel provenant d'Amathonte et consacré à Héraklès par Médas fils de Sôtélès, lampadarque pour les enfants (82), ainsi que la base de la statue de Stasikratès consacrée à Salamine par le Parent des rois Diogénès fils de Noumènios (72).

Ces deux inscriptions préservent d'importantes informations, bien qu'elles n'aient pas suscité de lecture unanime de la part des éditeurs. La datation du document d'Amathonte a ainsi soulevé différentes hypothèses. Cette consécration est manifestement rédigée dans le contexte d'une double régence. Cléopâtre y est mentionnée sous une titulature bien particulière, la présentant sous le nom de Cléopâtre Théa Neôtera Philopatôr¹⁴⁹. La lecture du chiffre grec indiquant la date fait difficulté, mais si l'on admet la lecture de la lettre ζ' – c'est la lecture la plus vraisemblable – il faut bien dater ce texte de l'an 7¹⁵⁰. Deux charges officielles sont mentionnées, gymnasiarchie et lampadarchie, avec une précision concernant cette dernière : « pour les enfants », sans que l'on puisse préciser les contours de cette catégorie agonistique à Amathonte. La dédicace à Héraklès, divinité normalement attachée aux fonctions athlétiques,

146. MICHEL 2018a.

147. À l'inverse, on a parfois forcé l'interprétation de certains documents pour tenter d'y voir la marque de la reine lagide. C'est notamment le cas d'une figurine en terre cuite issue des premières fouilles de Salamine (*I. Salamine* 73). La statuette, publiée pour la première fois en 1884 (sans lieu ni date de découverte mais accompagnée d'un dessin) par A. Palma Di Cesnola a depuis disparu (PALMA DI CESNOLA 1884, p. 193-194, fig. 224). L'objet représentait un jeune garçon chevauchant probablement un coq et était opportunément accompagné, d'après le premier éditeur, d'une monnaie chypriote de Cléopâtre VII (BMC, *Ptolemeis*, p. 122 n^{os} 2-3 et pl. XXX, 6). Sur la base était inscrite la dédicace τῆι Κλεοπάτραι βασιλίσσηι. Par-delà même le sentiment de perplexité qui peut s'emparer du lecteur à cette évocation, il faut également s'interroger sur la fonction éventuelle d'un tel objet.

148. Au moins trois inscriptions de Paphos peuvent être datées du règne de Cléopâtre VII, d'après la chronologie revue par J.-B. Cayla (CAYLA 2017). L'auteur envisage un règne commun de Cléopâtre, Césarion et Antoine à Chypre.

149. Le débat sur l'origine et la signification de cette titulature reste ouvert, voir notamment : NOCK 1953, p. 283-296 ; SCHRAPEL 1996, p. 225-234 ; MUCCIOLI 2004, p. 105-114 ; VEYMIERS 2014, p. 49-50 et n. 92. Cette titulature est connue par le témoignage d'un papyrus ainsi que par le monnayage d'Antioche et de Chalkis : BINGEN 1999, p. 49-66 ; p. 62 et n. 43 ; MUCCIOLI 2004, p. 105 ; OLIVIER, PARISOT-SILLON 2013, p. 256 n. 5. Sur les éventuelles ambitions syriennes de Cléopâtre et la référence à Cléopâtre Théa, fille de Ptolémée VI et de Cléopâtre II qui régna sur la Syrie séleucide, voir : BINGEN 1999, p. 63. La référence à la reine de Syrie, épouse successivement de trois Séleucides, va plus loin si l'on en croit la thèse défendue par M. Chauveau (CHAUVEAU 1990, p. 151) : Cléopâtre VII aurait nourri des ambitions sur le trône séleucide.

150. I. Nicolaou, supposant une erreur du lapicide, évoque la date de 43/42 (ce qui correspondrait à la lettre ι). J. Bingen (BINGEN 2003, p. 236240) quant à lui, propose de lire Λιζ'. À ces deux hypothèses nous préférons celle de P. Thonemann, (THONEMANN 2008, p. 95).

n'est pas surprenante. Si l'on accepte la proposition de datation avancée de façon convaincante par P. Thonemann¹⁵¹, force est de reconnaître que nous avons là l'un des tout derniers documents de l'ère lagide à Chypre. Pour justifier la présence de la titulature particulière portée par la reine, il faut se tourner vers un texte de Porphyre¹⁵² daté du III^e siècle apr. J.-C. ainsi que vers un papyrus d'Hérakléopolis¹⁵³ faisant tous deux état d'un changement dans le comput des années de règne de Cléopâtre en 36. Si l'on applique l'équivalence suggérée par ces textes, l'an 7 de l'inscription d'Amathonte correspond à l'année 3, c'est-à-dire à la dernière année du règne de Cléopâtre, et de la dynastie lagide, sur le royaume d'Égypte.

Le document de Salamine est quant à lui daté de 38 et nous informe de la présence d'un stratège à Chypre à cette date, contredisant le témoignage de Dion Cassius qui affirme qu'en 39 l'île est gouvernée par un proche d'Antoine¹⁵⁴. Plus précisément, l'inscription de Salamine fait état d'un stratège commun pour Chypre et la Cilicie. Un autre fait inédit doit être noté : ce stratège porte le titre de Parent *des* rois. Cette adaptation du titre suprême à la cour d'Alexandrie, le συγγενής τοῦ βασιλέως, renvoie manifestement à une situation de corégence. Or, si cette situation se répète à plusieurs reprises dans l'histoire de la dynastie lagide, la formule apparaît habituellement au singulier. Sa modification dans l'inscription de Salamine relève de l'exception, et il faut donc se demander à quelle situation elle-même atypique elle peut renvoyer. La position ambiguë de Chypre en 38 est précisément exceptionnelle : Cléopâtre y règne aux côtés de son fils Césarion, mais aussi aux côtés d'Antoine. Cette configuration ambiguë s'est manifestement traduite par une évolution dans les pratiques auliques. Cette lecture¹⁵⁵, en incluant Antoine dans le système monarchique ptolémaïque, est importante pour l'histoire de Chypre à la fin de l'époque hellénistique ainsi que pour l'histoire du royaume lagide. Le corpus chypriote conserve avec les inscriptions de Salamine (72) et de Kourion (63) un indice de cette évolution, précieux pour l'histoire des dernières décennies de la dynastie ptolémaïque.

UN PROGRAMME IDÉOLOGIQUE AUX FRONTIÈRES DU MYTHE ET DE L'HISTOIRE

Sur une monnaie de bronze¹⁵⁶ issue des ateliers de Paphos, la reine Cléopâtre figure au droit tenant au bras son fils Césarion, dans une posture proche de celle des kourotophes. Sa tête est ceinte de la *stéphanè*, et dans sa main on devine la présence d'un sceptre. Au revers est inscrite la légende ΚΛΕΟΠΑΤΡΑΣ ΒΑΣΙΛΙΣΣΗΣ ainsi que le monogramme identifiant l'atelier chypriote. L'espace central est quant à lui occupé par une double corne d'abondance. D'un point de vue iconographique, les choix opérés par la reine sont saisissants. La figure de la kourotophe s'inscrit, en les combinant, dans deux répertoires : celui de l'histoire dynastique d'une part, et celui des cultes d'autre part. L'efficacité de cette référence culturelle se dédouble par ailleurs de façon remarquable¹⁵⁷. Le tableau de la mère allaitant son nouveau-né renvoie en effet à deux

151. Dans le décret de Kourion 63, Andronikos est « prêtre des rois » et des κύριοι βασιλείς : THONEMANN 2008, p. 87-95.

152. Voir : BICKNELL 1977, T17.

153. *Berliner Griechische Urkunden* 14.2376.

154. Dion Cassius, 48, 40, 5-6.

155. CAYLA 2017.

156. SVORONOS 1904, n° 1874; ANASTASSIADES 2009, p. 264-267 et fig. 3; CHAUVEAU 1998, p. 52-54. Un exemplaire est conservé au Cabinet des Médailles de la Ville de Marseille sous le numéro d'inventaire 2012-409.

157. On peut également envisager, avec A. Anastassiades et F. Muccioli, une troisième destination à ce symbole, et rappeler que, d'après Appien (Appien 2, 102), César avait fait ériger à Rome en 46 une statue de Cléopâtre dans le temple de Vénus Genetrix, divinité ancestrale de la *gens* Iulia. Voir : ANASTASSIADES 2009, p. 265-267; MUCCIOLI 2004, p. 109-114.

modèles divins : d'un côté Aphrodite allaitant Éros, de l'autre Isis allaitant Horus. L'émission monétaire chypriote s'inscrit vraisemblablement dans un programme iconographique dont les témoignages égyptiens fournissent des échos. À la place du bandeau royal habituel¹⁵⁸, la reine est représentée ceinte d'une couronne évoquant la déesse Aphrodite. La double corne d'abondance figurée au revers évoque quant à elle l'attribut privilégié de la reine Arsinoé Philadelphé. L'introduction du nouveau-né Césarion dans les choix iconographiques de Cléopâtre est déterminante. Né probablement¹⁵⁹ en 47 ou en 44, Césarion est reconnu depuis 43 comme corégent officiel de sa mère. Chypre, intimement liée à la figure d'Aphrodite, trouve ainsi une place naturelle dans la propagande dynastique de Cléopâtre¹⁶⁰. Les orientations traditionnelles des cultes locaux semblent profondément travaillées par l'idéologie lagide. Ce phénomène rejoint peut-être également en partie les indices attestant l'importance du culte d'Isis à l'époque hellénistique, à Amathonte et Soloi notamment¹⁶¹.

Signalons pour finir qu'une autre monnaie paphienne¹⁶² a parfois été datée du règne de Cléopâtre VII. Conservée dans une collection privée, cette petite émission de bronze représente au droit un aigle tourné vers la droite, et au revers le temple de l'Aphrodite Paphienne, symbolisé par le bétyle encadré d'une cour semi-circulaire. Toutefois, l'absence de légende mentionnant un souverain ptolémaïque nous empêche de dater avec certitude cette émission.

ÉPILOGUE : GÉRONISOS OU LE RÊVE DE CLÉOPÂTRE ?

Plusieurs monnaies appartenant au monnayage paphien de Cléopâtre ont été retrouvées à Géronisos¹⁶³. Cette île constitue avec Soloi-*Cholades* le seul site chypriote portant des vestiges architecturaux datés du règne de Cléopâtre VII. « L'île sacrée » se situe à environ 19 kilomètres au nord de Paphos et fait face aujourd'hui aux églises d'Aghios Georghios. Sa fouille¹⁶⁴, menée depuis 1990 par l'université de New York, a donné lieu à des découvertes hétérogènes, comportant des fragments architecturaux¹⁶⁵, des monnaies, des ostraka inscrits portant des noms masculins, et de petits objets assimilés à des amulettes semblables à celles portées par les statuettes de type « temple-boys¹⁶⁶ » et représentant des motifs grecs et égyptiens, parfois combinés sur un même exemplaire¹⁶⁷. Aucune inscription sur pierre n'est encore venue à ce stade confirmer les hypothèses des archéologues concernant la datation exacte de ce complexe culturel. Les constructions de Géronisos entretiennent néanmoins un rapport très probable avec le programme politique de restauration lagide mené par Cléopâtre dans la deuxième

158. On retrouve le bandeau royal autour de la double corne d'abondance.

159. La date de naissance de Césarion ne fait pas l'unanimité. L'interprétation conjointe des sources littéraires et d'une inscription démotique provenant du Sérapéum de Memphis et conservée au Musée du Louvre (inv. IM 8) a longtemps fait pencher les historiens vers la date de 47. De nouvelles hypothèses ont néanmoins récemment remis en cause cette date, au profit d'une naissance posthume de Césarion en 44, après l'assassinat de César (CHAUVEAU 1998, p. 52 et n. 40 ; ELLER 2011, p. 474-483). En ce qui concerne la reconnaissance de son statut de corégent par le Sénat romain, voir : Dion Cassius, 47, 31, 5.

160. Les offrandes de figurines de terre cuite dites kourophores ou kouroutrophes sont bien attestées à Chypre à l'époque hellénistique : QUEYREL 1988 ; PAPANTONIOU 2012, p. 35-48.

161. PAPANTONIOU 2009 ; PAPANTONIOU 2011.

162. AMANDRY 1993, p. 5-6 ill. 2 ; SCHWARZER 2013, p. 21 et 24.

163. Nous adoptons l'orthographe francisée employée dans les chroniques du *BCH*.

164. Voir les publications régulières des rapports de fouilles dans le *RDAC*.

165. Ces fragments correspondent principalement à deux types de bâtiments : un bâtiment destiné à l'habitat et un site culturel dont la décoration semble inspirée de motifs alexandrins.

166. Voir notamment : CONNELLY, PLANTZOS 2006, p. 270.

167. CONNELLY, PLANTZOS 2006, p. 270-279 ; CONNELLY 2009, p. 81-83.

moitié du 1^{er} siècle. Par comparaison avec d'autres sanctuaires chypriotes, et notamment celui d'Apollon Hylatès à Kourion, on a interprété celui de Géronisos comme un lieu de pèlerinage lié aux rites de passage réservés aux jeunes garçons¹⁶⁸. Le cas échéant, les édifices fondés par Cléopâtre à Géronisos pourraient avoir été dotés d'un rôle symbolique dans la protection du monde de l'enfance. La mise en service du complexe cultuel de Géronisos coïnciderait ainsi avec la naissance de Césarion, selon un schéma de commémoration adopté par la reine en Égypte, où cette naissance a donné lieu à l'édification de plusieurs sanctuaires.

Le portrait de Césarion figure par ailleurs sur plusieurs exemplaires, tout à fait remarquables, des sceaux de Paphos, découverts en 1970 lors de la restauration de la mosaïque représentant Hippolyte et Phèdre dans la maison de Dionysos à Néa Paphos¹⁶⁹. Outre l'importance capitale de ces documents (environ 12 000 exemplaires datant de la deuxième moitié du II^e à la fin du 1^{er} siècle) pour l'histoire du syllabaire chypriote, les sceaux de Paphos témoignent de façon originale du règne conjoint de Cléopâtre VII et de Césarion sur l'île. D'après H. Kyrieleis, le jeune souverain y est représenté de façon suivie et réaliste sur une durée d'une dizaine d'années correspondant à la durée approximative de son règne (sur certains exemplaires, Césarion est figuré sous les traits d'un tout jeune enfant, tandis que sur d'autres il pourrait avoir entre seize et dix-sept ans).

Du point de vue de l'idéologie dynastique, les différents témoignages chypriotes du règne de Cléopâtre révèlent une certaine cohérence : si elle est avérée, la probable transformation de l'île de Géronisos en lieu de culte associé au renouveau de la dynastie lagide porte explicitement l'empreinte de la politique mise en œuvre par la reine en Égypte. L'île de Chypre figure parmi les anciennes possessions ptolémaïques rendues à Cléopâtre lors des donations d'Alexandrie, et l'importance de cet événement se manifeste par l'introduction d'un nouveau système de comptage de ses années de règne. Dans l'inscription d'Amathonte **82**, la reine porte, selon les termes de sa nouvelle titulature, l'épithète Thèa Neôtera. Sur les monnaies frappées à Paphos, elle mobilise, par une évocation subtile de la déesse Philadelphie, le souvenir de l'âge d'or de la dynastie lagide. Il y a donc tout lieu de penser que ces différents éléments font partie d'un même programme idéologique exaltant la restauration de la puissance ptolémaïque, dont la naissance de Césarion porte l'espoir. Après la mort de César, Cléopâtre parvient à développer cette politique dans le cadre de l'alliance avec Antoine. Un retour sur le texte de Plutarque¹⁷⁰ permet d'ailleurs de mesurer l'importance de Césarion dans le dispositif dynastique envisagé par Cléopâtre : c'est bien lui qui, aux côtés de sa mère, accède au titre de Roi des Rois lors des donations d'Alexandrie.

Les inscriptions chypriotes et l'étude précise des rapports que l'île entretient avec les Ptolémées depuis la fin du IV^e siècle nous invitent à nuancer très largement la lecture romanesque, transmise par les sources, des « donations d'Alexandrie ». Si l'alliance politique avec Antoine est nécessaire pour rétablir la puissance de l'Égypte sur l'échiquier méditerranéen, le royaume lagide offre les ressources nécessaires à la réalisation des desseins d'Antoine en Orient. À la veille de la bataille navale qui l'opposera à Octavien, c'est précisément à Cléopâtre qu'il confiera la construction de sa flotte : le rétablissement de Chypre dans le royaume lagide constitue donc un acte stratégique et politique.

168. CONNELLY 2005, p. 174-176.

169. NICOLAOU 1993a; KYRIELEIS 1996, p. 315-320 et pl. 54-62; KYRIELEIS 1990, p. 457 et pl. 67 et désormais KYRIELEIS 2015.

170. *Antoine*, 36, 3.

CONCLUSION

La situation particulière de Chypre dans l'empire des Ptolémées, les paramètres spécifiques d'une société en cours de redéfinition composée d'éléments divers, anciens et nouveaux, et enfin la force des traditions locales contribuent à définir le caractère du corpus épigraphique de Chypre. Les inscriptions chypriotes témoignent de façon privilégiée des évolutions de la dynastie lagide au cours des trois siècles de son existence, et de sa présence à Chypre. La première conclusion à tirer de l'analyse de cet ensemble demeure sans doute celle de l'efficacité du contrôle exercé sur l'île par le pouvoir lagide. Le corpus est sur ce point très disert et n'a guère pour rivaux que les papyri égyptiens, sources inégalables de *realia*. Dans toutes les cités chypriotes, nous rencontrons les rois et leurs agents dans les domaines civil et militaire. Nous y voyons intervenir les stratèges de l'île, à la fois prêtres, amiraux et premiers parmi les grands de la cour lagide. Y passent bien sûr les armées du roi, composées d'officiers étrangers et de soldats mercenaires. Quelques documents exceptionnels apportent des précisions essentielles pour l'histoire de la politique extérieure des Lagides. Nous voyons se constituer et se reconstituer sous nos yeux, au gré de querelles fratricides chroniques, les cercles du pouvoir alexandrin. Nous assistons même au développement d'une cour locale, à la faveur de ruptures dynastiques récurrentes et de plus en plus profondes.

Pour le lecteur attentif cependant les inscriptions chypriotes ne sont pas uniquement les témoins des heurs et malheurs de la dynastie lagide. Elles expriment aussi les changements et les permanences d'une société en cours de redéfinition. Elles enregistrent précieusement les nouveautés. Celles-ci sont nombreuses et hétérogènes. Deux axes majeurs en définissent le champ. La disparition du système politique traditionnel et, avec lui, de l'un des éléments constitutifs et transversaux de la société chypriote pré-hellénistique est le premier d'entre eux. Plus précisément, la disparition du modèle – local et commun – du pouvoir monarchique et sa substitution par une autorité souveraine – étrangère et supra-civique – a entraîné le redéploiement des diverses compétences de la figure du *basileus*. Le *dèmos*, l'autre organe fondamental des cités-royaumes, est le premier concerné par ce changement. Les preuves du fonctionnement et de l'expression d'institutions civiques dans les cités chypriotes sont bien présentes dans le corpus. Quelques inscriptions rédigées sur le modèle courant des décrets civiques montrent la vitalité et la personnalité originale des organes constitutifs des *poleis* chypriotes, profondément marquées par des traditions dont la teneur et les pratiques nous

échappent en partie. Comme le devinait M. Hatzopoulos en 2009, c'est « dans l'étude des constitutions des cités de Chypre de la période hellénistique qu'on [peut] puiser des arguments pour rééquilibrer la vision profondément, mais injustement enracinée dans le monde savant d'une Chypre ignorant totalement les institutions civiques pendant toute la période royale¹ ».

L'intégration profonde dans une certaine unité culturelle hellénistique est le second axe majeur autour duquel se déploient les conséquences de la domination lagide sur Chypre. C'est cet aspect de l'incorporation, au sens propre, de l'île de Chypre dans le royaume ptolémaïque que les inscriptions donnent à voir de façon singulière. Cette particularité est sans doute accentuée par la place de Chypre dans le monde grec pré-hellénistique, aux confins duquel les auteurs anciens et modernes, se sont parfois plu à la situer en se fondant sur des critères dont le degré de validité varie considérablement d'un domaine à l'autre. La question, peut-être encore mal posée en ce qui concerne les époques antérieures, des spécificités du *kyprios charaktèr*, au sens où l'a entendu une partie de l'historiographie moderne, revêt à l'époque qui nous intéresse une forme trompeuse. L'enquête que nous avons tâché de conduire sur les différents marqueurs épigraphiques généralement associés à la notion d'identité a mis en évidence, par-delà les phénomènes manifestes tels que l'apparition de groupes et d'associations ou le recours ponctuel à une onomastique signifiante (alexandrine ou locale), l'existence d'un milieu social multiple et nuancé. L'étude des notables, alimentée par le riche corpus des inscriptions honorifiques, a révélé l'existence de deux circuits distincts d'accès à la représentation honorifique ainsi que le prestige d'individus remarquables évoluant dans différents cercles de la vie publique. La mise en évidence d'une notabilité locale constitue un des enjeux majeurs de notre étude. Au terme de cette enquête, l'inscription pérenne de personnalités issues de la notabilité des anciens royaumes dans la sphère civique et régionale de l'île sous la domination lagide semble incontestable. Cet aspect est remarquablement éclairé par les nombreux témoignages de l'activité de prêtres locaux dans la vie institutionnelle des cités. Le domaine religieux constitue l'espace d'expression privilégié des élites chypriotes à l'époque hellénistique. Cette spécificité – qui trouve de nombreux parallèles dans d'autres régions, et bien sûr en tout premier lieu en Égypte – est sans doute un héritage du système monarchique antérieur, caractérisé par une autorité royale compétente à la fois dans le domaine politique et dans le domaine religieux. Cet aspect se traduit dans le champ symbolique par le statut ambivalent de la figure du roi chypriote, prêtre d'une grande déesse, la *Wanassa*, elle-même parée d'une explicite autorité monarchique.

L'importance des traditions religieuses dans la société chypriote, l'implantation manifeste des Ptolémées et de leurs représentants dans les grands sanctuaires nous ont amenée à analyser en détail les relations d'emprise mutuelle décelées entre, d'une part, les cultes locaux – le culte d'Aphrodite notamment – et leurs représentants, et les souverains lagides d'autre part. L'étude de la représentation honorifique des Ptolémées à Chypre se révèle, sur ce point, incontournable. La mise en série des témoignages ordinaires de l'attachement dynastique a, par contraste, révélé les subtilités de formulaires moins codifiés, traduisant et reproduisant par un emploi parfois confus de la langue les ambiguïtés du culte royal hellénistique. Le statut particulier du dossier que constituent les témoignages du culte d'Arsinoé Philadelphie justifiait que l'on étudie en détail les documents épigraphiques et littéraires révélant la spécificité de la relation des Lagides avec l'île de Chypre au III^e siècle. La documentation chypriote, en reflétant les enjeux symboliques dont les premiers Ptolémées ont investi la conquête et l'administration de l'île, nous donne accès à quelques-uns des thèmes constitutifs de l'idéologie royale lagide. La souplesse et la faculté d'adaptation de la royauté lagide en matière de cultes ont manifestement trouvé dans le caractère profondément religieux de la monarchie locale un terrain propice au

1. HATZOPOULOS 2009, p. 234.

développement du culte des reines, promu de façon privilégiée par la propagande dynastique. Dans la formation et la diffusion du culte d'Arsinoé, figure fondatrice de l'idéologie royale ptolémaïque, la polyvalence de la déesse Aphrodite à laquelle la déesse chypriote est déjà, à l'époque qui nous intéresse, largement assimilée, a semble-t-il constitué un motif privilégié. Le recours récurrent, de la part des poètes alexandrins, à la personnalité d'une Aphrodite devenue Kypriis, héritière indirecte de la déesse de Chypre, ouvre des pistes de réflexion intéressantes concernant la lecture hellénistique des cultes chypriotes et la construction d'une identité régionale à la fois identifiable à l'extérieur et valide à l'échelle locale.

La lecture des quelques témoignages chypriotes du règne de la Grande Cléopâtre et leur mise en regard avec la documentation extérieure, notamment égyptienne, permettent une fois encore de constater l'importance du corpus chypriote pour la lecture globale de l'histoire hellénistique. Les inscriptions chypriotes, qui forment avec les papyri égyptiens et quelques inscriptions, de Délos notamment, un dossier cohérent, apportent des précisions essentielles sur les événements troublés au cours desquels l'île de Chypre passe, au crépuscule de la dynastie lagide, de l'empire d'Alexandrie à celui de Rome.

Du point de vue de l'étude de la société chypriote, les inscriptions révèlent les apports et les adaptations locales des éléments caractéristiques de l'espace hellénistique. Outre l'adoption de la *koinè* – phénomène linguistique majeur –, l'adoption de la rhétorique honorifique propre aux cités grecques est particulièrement significative. L'adhésion des élites locales à un circuit analogue à celui des élites étrangères est manifeste dans l'accès des Chypriotes à la représentation honorifique. La concentration importante d'inscriptions honorifiques commémorant la dédicace de statues dans les grands sanctuaires, et notamment à Palaepaphos, est sur ce point révélatrice du dialogue entre la société locale et les agents ptolémaïques. À la reconnaissance du prestige et de l'importance du sanctuaire d'Aphrodite de la part des élites appartenant au cercle de la cour lagide répond, de la part des élites chypriotes, l'adhésion aux pratiques grecques de représentation et aux codes épigraphiques communs. Les principes formulés par L. Capdetrey au sujet de la Carie hellénistique, et notamment celui de « reconnaissance en miroir² », se révèlent, à ce titre, également efficaces à Chypre. L'ensemble formé par les épigrammes funéraires chypriotes témoigne de façon remarquable d'un même mouvement d'adhésion vraisemblablement spontanée au répertoire culturel alexandrin. Dans ces deux registres privilégiés d'expression individuelle que sont les dédicaces honorifiques et les épigrammes funéraires, la place faite aux femmes ainsi qu'aux enfants montre la participation de la société chypriote à des phénomènes d'évolution sociale et culturelle communs à de nombreuses régions du monde hellénistique.

En l'état de la documentation, la question de la capacité d'intervention des Chypriotes dans l'espace public dans le contexte de la domination lagide demeure ouverte. Le corpus révèle la pérennité d'autorités locales dont le prestige ne faiblit pas, notamment dans le domaine des cultes, ainsi que l'émergence, à la basse époque hellénistique, de personnalités nouvelles pour lesquelles la fréquentation de la cour lagide et la promotion du culte royal constituent des facteurs efficaces de mobilité sociale. À côté de la sphère religieuse, le gymnase représente un autre champ d'expression privilégié des notables chypriotes. L'importance que revêt à l'époque hellénistique l'espace du gymnase dans la sphère publique confère à ses représentants, au premier rang desquels le gymnasiarque, un statut privilégié dans le dialogue des cités avec le pouvoir royal. Si les dignitaires chypriotes cèdent visiblement le pas aux fonctionnaires royaux pour ce qui relève de l'administration régionale de l'île, la gestion des affaires internes aux

2. CAPDETREY 2012, p. 232.

cités, que le corpus ne permet malheureusement pas toujours de cerner précisément, semble reposer en grande partie sur les cadres locaux, et ce dès le début de la période. Les inscriptions nous permettent de déceler l'importance, au sein des *poleis* chypriotes, de figures remarquables, principalement les gymnasiarques et les prêtres, occupant un rôle considérable dans les négociations entre la cité et les représentants du pouvoir lagide.

L'époque hellénistique semble constituer à Chypre une étape charnière au cours de laquelle se redéfinissent les cadres du pouvoir civique. L'administration ptolémaïque de Chypre, constituant un incontestable facteur d'unité dans les domaines militaire, économique et diplomatique, ne paraît pas avoir joué un rôle déterminant dans l'émergence d'une autorité centralisée à l'échelle locale. L'isolement des documents émis par le *koinon Kypriôn* et leur rejet à l'extrême fin de l'époque hellénistique sont sur ce point révélateurs.

La lecture des inscriptions chypriotes nous amène donc à rééquilibrer la perception traditionnelle des rôles attribués par l'historiographie à l'île de Chypre et aux Lagides.

Le corpus montre une élite chypriote préparée au dialogue avec l'autorité royale qui se nourrit pour sa part de l'expérience et des traditions locales. Il nous révèle l'existence d'une notabilité rompue aux secousses politiques et suffisamment souple pour s'adapter avec succès aux évolutions qui se succèdent entre la fin du IV^e et la fin du I^{er} siècle. À Chypre, le roi hellénistique représente un état de transition entre l'expression exclusive de la relation entre le souverain et la cité – du temps des cités-royaumes – et la relation qui s'installera dès la fin de la dynastie lagide entre Rome et sa province. Les modalités précises de la transition entre les administrations lagide et romaine restent à explorer dans le détail. Le « cynisme tranquille³ » du pouvoir royal lagide face à la société locale constitue un trait commun à tous les royaumes hellénistiques. Face au pragmatisme d'une autorité monarchique renouvelée, fondée sur un pouvoir remarquablement hiérarchisé et centralisé, la société chypriote semble continuer à suivre les inclinations propres à son évolution interne, en germe dès le milieu du IV^e siècle. La longue période hellénistique de Chypre paraît prendre appui sur des articulations préexistantes et opérationnelles propres au système politique et administratif local, fondé sur la coexistence de rois et de cités.

Du point de vue méthodologique, notre enquête démontre que Chypre a toute sa place dans l'histoire de la Méditerranée hellénistique. Le corpus chypriote contribue en cela à établir fermement que les outils et les modalités d'appréhension des phénomènes propres à l'étude de cette période doivent, pour être efficaces, se montrer aussi mobiles que l'espace hellénistique est hétérogène. S'il est vrai, pour paraphraser les propos d'Éd. Will⁴ au sujet de la Phénicie, « qu'il n'y a pas cent manières d'administrer une communauté », la réponse de la société locale tout comme les enjeux spécifiques investis par les souverains hellénistiques sont au contraire infiniment variés. Les modalités de la négociation entamée par les notables et les cités chypriotes avec le pouvoir lagide relèvent d'une interprétation régionale, pleine et originale de la relation entre rois et *poleis* à l'époque hellénistique.

3. CHAMOIX 1985, p. 198.

4. WILL 1988, repris dans WILL 1998, p. 827 : « Car on soupçonne parfois que des termes institutionnels grecs ne font que traduire en grec des réalités indigènes : après tout, il n'y a pas cent manières d'administrer une communauté urbaine et son territoire rural et il pouvait apparaître raisonnable de laisser en place des institutions qui avaient fait leurs preuves séculaires – en leur donnant des noms grecs. Ce fut probablement ce qui se passa dans les villes phéniciennes dont, dès l'époque antérieure, la parenté avec les cités grecques a été souvent soulignée », et n. 40 : « Mais la royauté locale devait disparaître (comme à Chypre) : il n'était pas concevable que, face au souverain, un magistrat suprême et héréditaire portât le titre de *basileus*. »

CHOIX D'INSCRIPTIONS

NOTE LIMINAIRE

Les textes inventoriés ici constituent une partie, quantitativement mineure mais que nous jugeons représentative, des inscriptions chypriotes de l'époque hellénistique publiées à ce jour. Nous avons été attentive à ce que cette sélection reflète la configuration générale du corpus épigraphique, avec ses lignes de force et ses spécificités propres. Nous avons privilégié les textes les plus informatifs du point de vue des questionnements adoptés, en limitant dans la mesure du possible le recours aux textes fragmentaires. Nous avons par ailleurs tenu à ce que figurent dans le corpus des inscriptions de dates et de natures diverses, provenant d'une pluralité de contextes et de sites, de façon à offrir au lecteur une composition d'ensemble en accord avec le point de vue généraliste et synthétique de cet ouvrage. Certains sacrifices ont dû être opérés à cette fin et certains manques peuvent inévitablement être constatés, notamment dans le domaine des inscriptions votives dont le contexte est souvent difficile à préciser. Nous avons en revanche veillé à ce qu'aucune lacune majeure ne puisse être déplorée dans la documentation utile en premier lieu à l'historien de l'époque hellénistique. Ce parti pris repose sur le postulat que les outils existants ou en voie d'achèvement en matière de corpus et d'index favorisent déjà des recherches régionales, prosopographiques ou thématiques plus poussées. Selon les principes généraux énoncés dans l'introduction, c'est une synthèse accessible aux non-spécialistes des études chypriotes et des études épigraphiques que cet ouvrage s'efforce de produire.

Trois grandes parties délimitent ce choix de textes : armée et administration ptolémaïques ; la cité chypriote ; honneurs et culte rendus aux souverains lagides. Dans la mesure du possible, les inscriptions sont données à l'intérieur de ces catégories selon un ordre chronologique. Dans la troisième partie sont mentionnés d'abord les textes relevant des honneurs royaux, puis les témoignages relatifs au culte royal.

Les inscriptions n'ont pas fait l'objet d'une réédition épigraphique au sens propre puisque les pierres n'ont pas été systématiquement revues dans la perspective d'un nouvel établissement du texte.

Seules les informations essentielles à la compréhension du texte et du contexte matériel ont été retranscrites dans les lemmes. Dans la mesure où les pierres n'ont pas fait l'objet d'un réexamen matériel, les remarques d'ordre paléographique ont généralement été omises. Ce parti pris repose sur l'absence d'étude paléographique globale du corpus chypriote, lacune qui se traduit par une incohérence parfois troublante des critères adoptés par les différents éditeurs

et qui souligne la nécessité d'une analyse approfondie des styles de gravure en usage à Chypre à l'époque hellénistique. Cette question – cruciale pour la datation de nombreux documents – dépasse le cadre de ce travail.

Il convient de souligner que ce catalogue n'a pas vocation à se substituer à l'édition de référence que constituera désormais le tome XV.2 des *Inscriptiones Graecae*. Nous nous sommes par conséquent consciemment affranchie de certaines contraintes inhérentes à l'édition d'un corpus épigraphique sans pour autant déroger aux principes soutenant une utilisation rigoureuse des sources. Le lecteur trouvera donc les informations permettant de situer les documents dans leur contexte d'origine et d'en apprécier l'importance pour l'historien. À l'image de l'ensemble du matériel archéologique de l'île, une partie non négligeable des inscriptions chypriotes a connu un destin troublé dont le lecteur découvrira le reflet dans les lemmes : contexte archéologique non ou insuffisamment restituable, imprécision de la documentation archéologique quand elle est disponible, dispersion importante du matériel quand il n'a pas purement et simplement disparu.

Les titres abrégés des publications font référence au système en usage dans la synthèse et sont développés dans la bibliographie.

Les numéros d'inventaire du Cyprus Museum renvoient aux numéros du catalogue des inscriptions grecques, et non à ceux de l'inventaire général.

À titre indicatif, et lorsque cela est possible, nous donnons les dimensions des pierres en centimètres.

En ce qui concerne l'édition des textes, seules les modifications opérées par l'auteure sur la ou les édition(s) de référence sont signalées dans l'apparat critique. Le cas échéant, les problèmes majeurs d'édition susceptibles d'affecter l'exploitation historique des inscriptions sont développés dans le commentaire.

Les principes suivis pour la présentation des textes épigraphiques sont ceux du système conventionnel dit de Leyde :

Lettre pointée	lettre difficile à identifier ou endommagée
[. . .]	lacune d'un nombre de lettres déterminé (1 point par lettre)
< >	lettre ou mot rétabli par l'éditeur
{ }	lettre fautive dans le texte
()	abréviation résolue
[- - -]	lacune d'un nombre de lettres indéterminé
[[- -]]	<i>rasura</i>
souligné	passage lu par les éditeurs précédents, mais devenu indéchiffrable
	fin d'une ligne de texte sur la pierre.
<i>vacat</i>	espace de longueur indéterminée laissé vide par le lapicide
<i>v</i>	espace laissé vide par le lapicide, correspondant à la place d'un caractère (<i>vv</i> pour 2, <i>vvv</i> pour 3 caractères, etc.)

En dehors des cas évoqués précédemment, les commentaires qui font suite aux traductions rassemblent des remarques à caractère strictement complémentaire, dont la présence dans le corps de la synthèse aurait selon nous alourdi le texte sans apporter d'élément significatif pour l'histoire de la société chypriote sous la domination lagide.

L'ADMINISTRATION ET L'ARMÉE PTOLÉMAÏQUES

1. Amathonte. *Nécropole est.* Épitaphe de Nikogénès de Kalymnos.

British Museum, inv. 1894.1101.158.

Épigramme élégiaque gravée sur une stèle peinte découverte lors des fouilles britanniques dans la nécropole est d'Amathonte, tombe 71. Stèle en calcaire local retrouvée en plusieurs fragments près de la surface du sol, ornée d'un petit fronton. L'inscription précède la représentation peinte, presque complètement effacée, d'un guerrier armé, casqué, vêtu d'une cuirasse, d'un chiton court et de chaussures montantes. Il tient un bouclier dans sa main gauche ainsi qu'une lance.

Dimensions : 172,7 × 68,6.

MURRAY, SMITH, BEAUCHAMP WALTERS 1900, p. 93-94; *GIBM* IV.2 n° 973; PEEK 1955, n° 1447; CLAIRMONT 1970, n° 77; HERMARY 1987, p. 73 n° 2; VOSKOS 1997, E20.

Cf. MICHAELIDOU-NICOLAOU 1967, p. 19 n° 7.

Date : début du III^e s.

Ἦδε σε, [N]ικόγενες, κεύθει χθὼν τῆλε Καλύμν[ας]
πατρίδος, ἀκμαίαν δ' ὄλεσα[ς ἡ]λικία[v]

Cette terre te recouvre, Nikogénès, loin de Kalymnos ta patrie, emporté dans la fleur de l'âge.

Contexte historique. Cette épitaphe métrique forme, avec la représentation peinte qui l'accompagne, un ensemble qui suggère que le jeune défunt occupait des fonctions militaires. Il s'agit peut-être d'un mercenaire enrôlé dans l'une des armées (lagide ou antigonide) présentes à Chypre au début de l'époque hellénistique.

2. Paphos. *Sanctuaire d'Aphrodite à Palaepaphos.* Base de statue du navarque Kallikratès de Samos.

Encore *in situ* en 1961, perdue depuis.

Base de statue brisée à gauche.

MITFORD 1961a, p. 9 n° 18; *I. Paphos* 65.

Date : 274-266

[Καλλικράτη]υ Βοΐσκου
ναύαρχον

Kallikratès fils de Boiskos, navarque.

3. Soloi. Base de statues du commandant Théodôros, commandant des troupes à Arsinoé de Pamphylie et de son épouse Myraitha.

Cyprus Museum, inv. 200.

Bloc de marbre blanc intact sauf à l'angle inférieur droit. Acquis à Morphou.

Dimensions : 30,5 × 25,8 × 4.

PERISTIANIS 1910, p. 950 n° 39; MITFORD 1961b, p. 134-136 n° 35.

Date : 240-220

Ἀγαθῆι τύχηι·

ὁ θίασος τῶν Ἐπιγόνων

Θεόδωρον Δημητρίου

4 Ἀρσινοέα τῆς ἐπὶ Παμφυλίας

ἡγεμόνα τὸν τεταγμένον

ἐπὶ Χαράδρου, καὶ τὴν γυναῖκα

αὐτοῦ Μυραῖθα Ζηνοθέμιος

8 Σαμίαν καὶ τοὺς υἱοὺς Ἀρχικλῆ[ν]

καὶ Δημήτριον, ἀρετῆς ἔνεκ[α]

καὶ εὐνοίας τῆς εἰς αὐτ[όν].

À la bonne fortune!

Le thiasse des Épigones (à honoré) Théodôros fils de Dèmètrios d'Arsinoé de Pamphylie, commandant placé à la tête de Charadros, ainsi que son épouse Myraitha fille de Zènothémis de Samos, et leurs fils Archiklès et Dèmètrios, en raison de leur mérite et de leur bienveillance à son égard.

Traduction. Afin de respecter le caractère systématique de son emploi dans les documents publics, et notamment dans les dédicaces royales, nous choisissons de rendre la notion contenue dans le terme εὐνοία par le terme « bienveillance », également formel. Selon J. L. Ferrary, cette notion « désigne un double rapport de bienveillance du roi envers les cités et d'attachement ou de loyalisme des cités envers le roi » (FERRARY 2014, p. 79).

4. Paphos. Sanctuaire d'Aphrodite à Palaepaphos. Base de Myrsinè, épouse du stratège Pélops, érigée par la cité.

Perdue.

Base de statue en marbre rose découverte en 1888 dans le sanctuaire d'Aphrodite à Kouklia. La pierre portait également une dédicace d'époque impériale (*I. Paphos* 216).

GARDNER *et al.* 1888, p. 252 n° 112; MITFORD 1961a, p. 15 n° 39; *I. Paphos* 30.

Date : 217-210

[Ἡ πόλις Μυρσίν]ην [Υ]περβάσ[αντος],

[Πέλοπ]ος τ[οῦ Πέλ]οπος τοῦ στρατηγ[οῦ]

[τῆς νή]σο[υ γυ]ν[αῖκα], εὐνοίας ἔνεκεν

4 [ῆ]ς ἔχων δια[τελεῖ Πέλοψ] εἰς βασιλέ[α]

[Π]τολεμαῖον καὶ τ[ὴν ἀ]δελφῆ[ν αὐτοῦ]

[βασίλ]ισσαν Ἀρσινόην Θεο[ὺς Φιλο]πάτορα[ς]
[κ]αὶ τὴν Παφίων πόλιν.

La cité (a honoré) Myrsinè fille d'Hyperbassas, épouse de Pélops fils de Pélops, stratège de l'île, en raison de la bienveillance que Pélops ne cesse de témoigner à l'égard du roi Ptolémée et de sa sœur la reine Arsinoé, dieux Philopatores, ainsi qu'à l'égard de la cité de Paphos.

Société. Ce document est le premier de la série, nombreuse, des dédicaces de statues honorant l'entourage des stratèges de Chypre. La nature du dédicant, la cité de Paphos, suggère que la relation tissée entre l'administration lagide et les cités s'intègre dans un dialogue de type évergétique.

5. Salamine. Base de Myrsinè, épouse du stratège Pélops, érigée par des soldats.

Base de granit gris clair, brisée à gauche, remployée à l'envers comme support du montant d'une porte de la citadelle de Famagouste.

Dimensions maximales : 22,5 × 45.

MITFORD 1937, p. 30-32 n° 6; *I. Salamine* 74.

Cf. L. Robert, *BE* 1938, n° 538.

Date : 217-210

[Τὸ κοινὸν τῶν ἐν τῇ νήσῳι τεταγμένῳ]
[- - - σὺν τοῖς ἄλλοις ἄ]πα[σι σ]τρατιώταις
[τοῖς ἐν τῇ νήσῳι τεταγμένοις] Μυρσίνην Ὑπερβάσσαντος
4 [τὴν Πέλοπος τοῦ Πέλοπος τοῦ στρατηγού τῆς νήσου γυναῖκα
[εὐνοίας ἔνεκεν ἧς ἔχων διατελεῖ Π]έλοψ εἰς βασιλέα
[Πτολεμαῖον καὶ τὴν ἀδελφὴν αὐ]τοῦ βασίλισσαν
[Ἀρσινόην, θεοὺς Φιλοπάτ]ορας καὶ αὐ[τό].

Le koinon des (...) stationnant dans l'île ainsi que tous les autres soldats stationnant dans l'île (ont honoré) Myrsinè fille d'Hyperbassas, épouse de Pélops fils de Pélops, stratège de l'île, en raison de la bienveillance que celui-ci ne cesse de témoigner à l'égard du roi Ptolémée et de sa sœur la reine Arsinoé, dieux Philopatores, ainsi qu'à son égard.

Prosopographie. Ce document offre un pendant à la dédicace qui précède, octroyée par la cité de Paphos en l'honneur du même personnage.

6. Paphos. Sanctuaire d'Aphrodite à Palaepaphos. Base de Zeuxô, épouse du stratège Polykratès, érigée par Stratonikè d'Alexandrie.

Musée de Kouklia, inv. inconnu.

Base de statue de plan carré en marbre noir à veines blanches, complète. Trois trous de scellement sont visibles au lit d'attente.

Dimensions : 64 × 79 × 60.

GARDNER *et al.* 1888, p. 254 n° 118; MITFORD 1961a, p. 16 n° 41; *I. Paphos* 37 avec fig. 63 (photographie difficilement lisible de la pierre) et 64 (photographie de l'estampage).

Date : 203-197

Ἀφροδίτη Παφία·
 Ζευξοῦν Ἀρίστωνος
 Κυρηναίαν τὴν Πολυκράτους
 4 τοῦ στρατηγοῦ καὶ ἀρχιερέως
 γυναῖκα
 Στρατονίκη Νικίου Ἀλεξανδρίς.

À Aphrodite Paphia! Stratonikè fille de Nikias d'Alexandrie (a honoré) Zeuxò fille d'Aristón de Cyrène, l'épouse du stratège et grand-prêtre Polykratès.

Société. Le développement de relations honorifiques entre femmes de la cour alexandrine reçoit ici une illustration concrète. La consécration de la statue à la déesse est par ailleurs remarquable dans le corpus des honneurs octroyés aux dignitaires alexandrins.

7. Paphos. *Sanctuaire d'Aphrodite à Palaepaphos.* Base des statues du stratège Polykratès, de son père Mnasiadas et de ses enfants, érigée par la cité de Paphos.

Musée de Kouklia, inv. KM 5.

Bloc gauche d'une base de statue découverte en 1888 dans le sanctuaire d'Aphrodite à Kouklia.

Dimensions : 31 × 57 × 50.

GARDNER *et al.* 1888, p. 240 n° 54; MITFORD 1961a, p. 17 n° 43 (*SEG* 20, 196); *I. Paphos* 32.

Cf. L. Robert, *BE* 1949, n° 202.

Date : 203-197

Παφίων ἡ πόλις Π[ολυκράτην τὸν στρατηγὸν]
 καὶ ἀρχιερέα ν τὸ[ν Μνασιάδου Ἀργείου υἱόν,]
 καὶ τὰ τέκνα καὶ τὸ[ν πατέρα, εὐνοίας ἔνεκα?].
 4 Μνασιάδας [Πολυκράτης]

l. 2 : Mitford, τὸ[ν ἑαυτῆς εὐεργέτην]

l. 3 : Mitford, τὸ[ν πατέρα αὐτοῦ]

l. 4 : Mitford, Μνασιάδας seul

*La cité de Paphos (a honoré) Polykratès, le stratège et grand-prêtre, fils de Mnasiadas, avec ses enfants et son père, en raison de sa bienveillance.
 Mnasiadas – (Polykratès).*

Contexte. Cette dédicace s'inscrit dans le contexte particulier d'un monument familial, genre dont nous n'avons pas d'autre attestation à Chypre. Selon la restitution proposée par J.-B. Cayla, le monument honorant la famille de Polykratès d'Argos comportait huit statues reposant sur une base composée de quatre blocs en pierre marbrière locale de couleur rose.

Prosopographie. Polykratès joua un rôle de tout premier plan à la cour lagide sous les règnes de Philopatôr et d'Épiphanè (Polybe, 5, 64, 4-6; 65, 5; 82, 3; 84, 8; 18, 54, 1; 55, 4-7; 22, 17, 3, 7) et se distingua par ses activités en mer Égée (*Choix Délos* I, 62).

Son nom et celui de ses trois filles apparaissent dans des listes de vainqueurs ayant remporté des courses équestres à Athènes (*IG* II/III2, 2, 2, 2313 et *IG* II/III2, 2, 2, 2314; S. V. Tracy, Chr. Habicht, « New and Old Panathenaic Victor Lists », *Hesperia* 60, 1991, p. 187-236).

8. Karpasia. Épitaphe d'un triérarque.

Lieu de conservation inconnu.

Stèle à fronton provenant de Gastria, dans la région de Karpasia.

MICHAELIDOU-NICOLAOU 1967, p. 25, n° 25.

Cf. *PPC*, Σ.44

Date : III^e s.

Συμμάχο ἐστὶ τ-
ὸ σᾶμα, τριηράρχο
Κνιδίου.

Voici le tombeau de Symmachos, triérarque, de Cnide.

Importance historique. Cette épitaphe constitue l'unique attestation de la fonction de triérarque à Chypre à l'époque hellénistique. L'origine du défunt et sa fonction invitent à rattacher ce texte aux témoignages de la présence de mercenaires, notamment à Amathonte et à Kition. L'épitaphe de ce Carien est rédigée en langue dialectale – fait remarquable dans le corpus chypriote.

9. Kition. Épigramme funéraire de Praxagoras.

British Museum, BM C 1, 2613.

Bloc de marbre blanc légèrement convexe, présentant des traces de joint sur tous les côtés.

Dimensions : 33 × 12 × 11.

GIBM II, n° 389 ; *I. Kition* 2070 ; Voskos 1997, E22.

Date : fin du III^e s.

Κρήτα μὲν πατρίς μου, ὀδοιπόρε, τίκτε δὲ μάτηρ
Νικῶ, Σωσιάνναξ δ' ἦ[ε]ν ἐμὸς γενέτας·
Πραξαγόρας δ' ὄνομ' ἔσχον ἐπικλεές, ὄν πρὶν ἐπ' ἀνδρῶν
4 θήκατο Λαγείδας κοίρανος ἀγεμόνα.

La Crète est ma patrie, passant. Nikô la mère qui m'a donné le jour, et Sôsianax était mon père. J'avais pour nom illustre Praxagoras, lorsque, autrefois, le souverain fils de Lagos m'a nommé commandant à la tête des troupes.

10. Kourion. Base de statues du commandant de la cité, Dèmètrios de Thessalie, et de sa famille, érigée par la cité.

Musée d'Épiskopi, inv. I 158.

Base de statue en marbre rose, rappelant celui utilisé à Palaepaphos dans le sanctuaire d'Aphrodite. Découverte en 1939 remployée à l'envers dans un mur de la cour centrale du sanctuaire d'Apollon Hylatès. Face inscrite de forme concave, dos droit. L'inscription est complète, sauf à l'angle supérieur droit.

Dimensions : 30 × 84 × 29,5.

I. Kourion 42.

Cf. (ἐπὶ τῆς πόλεως) MITFORD 1953b, p. 153 n. 77 ; (onomastique) ROBERT 1963, p. 219.

Date : 200-193

Ἡ πόλις
 Δημήτριον ἢ Μαχάτου ἢ Θεσ[σαλὸν]
 τὸν ἐπὶ τῆς πόλεως ἢ κα[ὶ τὴν δεῖνα]
 4 καὶ τὰ τούτων ἢ παιδία.

La cité (à honoré) Dèmétrios fils de Machatas de Thessalie, commandant de la cité ainsi que sa femme et leurs enfants.

11. Karpasia.

Base de statue en marbre bleuâtre provenant du site d'Aghios Philôn.

NICOLAOU 1980, p. 212 n° 1.

Date : 193-186/180

[Ἄριστο]ν Τιμοδήμου Χῖον τὸν ἐπὶ τῆς πόλεως
 [- -]σα οἱ Ῥωνεῖς (?) δικαιοσύνης ἔνεκεν
 [καὶ ε]ὔνοιας τῆς εἰς βασιλέα Πτολεμαῖον
 4 [καὶ β]ασίλισσαν Κλεοπάτραν [θεο]ῦς Ἐπιφανεῖς
 καὶ αὐτ[ούς].

l. 2 : Nicolaou, [οἱ - -]σα

Les (?) et les gens de (?) (ont honoré) Aristos fils de Timodèmos de Chios, commandant de la cité, en raison de sa justice et de sa bienveillance envers le roi Ptolémée et la reine Cléopâtre, dieux Épiphanes, et envers eux.

Toponymie. La localité d'où provient le groupe des Ῥωνεῖς n'est pas identifiée. Nous pensons avec I. Nicolaou qu'il peut s'agir d'un village situé sur le territoire de la cité de Karpasia. Une autre inscription mentionnant un officier originaire de Chios a été mise au jour sur le site d'Aghios Philôn (MICHAELIDOU-NICOLAOU 1969, p. 157, n° 5).

Datation. La mention du roi Ptolémée et de la reine Cléopâtre, dieux Épiphanes, suggère un *terminus post quem* en 193 (date du mariage royal). Un *terminus ante quem* peut être fixé en 186 (naissance de Philométôr) ou 180 (mort d'Épiphanes).

12. Lapéthos.

Cyprus Museum, inv. inconnu.

Base de statue provenant de Lapéthos.

PERISTIANIS 1910, p. 943 n° 32; MITFORD 1938, p. 118.

Cf. (prosopographie) L. Robert, *BE* 1938, n° 539; MITFORD 1961a, p. 18.

Date : 193-186/180

Ἡ πόλις ἢ Λαπηθίων Πολυκράτην Πολυκράτους
 Ἀργεῖον τῶν πρώτων φίλων τοῦ βασιλέως
 ἀρετῆς ἔνεκεν καὶ εὔνοιας τῆς εἰς
 4 βασιλέα Πτολεμαῖον καὶ βασίλισσαν

Κλεοπάτραν Θεοῦς Ἐπιφανεῖς καὶ Εὐχαρίστους
καὶ Λαπηθίους.

La cité de Lapéthos (a honoré) Polykratès fils de Polykratès d'Argos, du rang des Premiers Amis du roi, en raison de son mérite et de sa bienveillance à l'égard du roi Ptolémée et de la reine Cléopâtre, dieux Épiphanes et Bienfaisants, et à l'égard des citoyens de Lapéthos.

Importance historique. L'intérêt principal de cette inscription, qui s'insère dans la série importante des bases dédiées à la famille du stratège Polykratès à Chypre, réside dans la nature du dédicant : la cité de Lapéthos.

Datation. *Supra*, numéro 11.

13. Kourion. *Sanctuaire d'Apollon Hylatès.* Base de statue d'un officier originaire de Thessalie, érigée par la cité.

Musée d'Épiskopi, inv. I 159.

Base de statue en marbre blanc jaunâtre, découverte près du temple d'Apollon Hylatès au cours de fouilles menées par l'université de Pennsylvanie. Brisée à l'arrière, à gauche et l'angle supérieur droit.

Dimensions : 32,5 × 59,5 × 56.

I. Kourion 43.

Date : 192-183

[Ἡ πόλις] ἡ Κουριέων

[...ca. 13...]ίππου Δημη[ι]τριέα

[τὸν ἀρχισωματ]οφύλακα καὶ ἐπὶ τῆς νήσου

4 [ἀρετῆς ἔνεκ]εν ν καὶ εὐνοίας

[τῆς εἰς βασ]ιλέα Πτολεμαῖον

[καὶ βασίλισ]σαν ν Κλεοπάτραν

[θεοῦς Ἐπιφαν]εῖς καὶ Εὐχαρίστους

8 [καὶ τὴν πόλιν] νν τὴν Κουριέων.

La cité de Kourion (a honoré) Untel fils d'Untel originaire de Démétrias, Garde du corps en chef et commandant de l'île, en raison de sa vertu et de sa bienveillance à l'égard du roi Ptolémée et de la reine Cléopâtre, dieux Épiphanes et Bienfaisants, ainsi qu'à l'égard de la cité de Kourion.

Titres et fonctions. Pour T. B. Mitford, la fonction inédite ἐπὶ τῆς νήσου relève d'une erreur du lapicide, mais cette solution est peu convaincante. En l'absence de parallèle, nous devons nous contenter de considérer qu'il s'agit d'une fonction de commandement exercée à l'échelle régionale.

14. Paphos. *Sanctuaire d'Aphrodite à Palaepaphos.* Base de statue du fils de Prôtarchos, du rang des Diadoques.

Perdue, anciennement : Musée de Kouklia, inv. KM 63.

Base de statue dont seule subsiste la partie gauche.

Dimensions : 13 × 32 × ?

MITFORD 1961a, p. 19 n° 40; *I. Paphos* 184.

Date : premier quart du II^e s.

Πρώταρχ[χος τοῦ δεῖνος, τῶν]

διαδόχων[ν - - -]

καὶ Στασάνδ[ρα ἡ γυνὴ αὐτοῦ]

4 [τὸ]ν αὐτῶν υἱ[ὸν τὸν δεῖνα].

l. 2 : Mitford, διαδόχων[ν, (e.g.) ἡγεμῶν ἐπ' ἀνδρῶν?]

Prôtarchos fils d'Untel, du rang des Successeurs (...), et son épouse Stasandra (ont honoré) leur fils, Untel.

Édition. Les personnages mentionnés ne sont pas connus par ailleurs. La proposition de restitution *exempli gratia* de T. B. Mitford à la l. 2 ne semble donc pas fondée, pas plus que l'hypothèse avancée par J.-B. Cayla d'une « alliance entre l'élite locale et l'administration ptolémaïque » (*I. Paphos*, p. 296).

Titres et fonctions. Ce texte présente une des rares mentions (avec l'importante dédicace de la cité d'Amathonte en l'honneur de l'officier samien [19]) du titre aulique τῶν διαδόχων dans le corpus chypriote.

15. Kition. Base de statue de Nikanôr érigée par des soldats placés sous ses ordres.

Cyprus Museum, inv. 102.

Dalle de marbre blanc brisée en bas et à droite découverte à Ormidhia, à l'est de Larnaca.

Dimensions : 14,5 × 15 × 4.

MITFORD 1953b, p. 149 n. 52; *I. Kition* 2029.

Date : 180-165

Νικάνορα [τοῦ δεῖνος - - -]

καὶ τὸν υἱὸ[ν αὐτοῦ τὸν δεῖνα]

οἱ στρατιῶτα[ι οἱ στρατευόμεν]-

4 οἱ ὑπ' αὐτὸ[ν ἐν τῇ νήσῳ καὶ]

π[ε]ζοὶ καὶ ἰπ[π]εῖς εὐνοίας ἔνεκεν].

Les soldats servant sous ses ordres dans l'île, fantassins et cavaliers, (ont honoré) Nikanôr fils d'Untel, en raison de sa bienveillance.

16. Salamine. Base de Philotimos érigée par sa fille, épouse du secrétaire militaire Leukos.

Base de statue en marbre blanc découverte vers 1820 dans le rempart de Salamine puis transportée au Musée de Berlin (inventaire inconnu).

I. Salamine 89.

Date : 180-150

[- - - ἡ γ]υνὴ ἡ Λεύκου τοῦ

[- - - το]ῦ γραμματέως τῶν δυνάμεων

[Φιλ]ότιμον υ'Εκαταίου

4 [τὸν ἐ]αυτῆς υ πατέρα.

Une telle, femme de Leukos, secrétaire des forces armées, (a honoré) Philotimos fils d'Hékataios, son père.

17. Kition. Base de statue d'officiers chargés du recrutement de mercenaires.

Perdue.

Base de statue provenant du Lac Salé près de Larnaca.

I. Kition 2023.

Cf. *I. Paphos*, p. 185.

Date : 170-145

[- -]ον Ἀριστίπ[ου] Λαμιέα [τὸν συγγενὴ τὸν βασιλέως]
 [τὸν στρατη]γὸν καὶ Ἄνδρόμαχον οἱ τασ[σόμενοι ὑπ' αὐτὸν(?) ἡγεμόνες τῶν]
 [στρατι]ωτῶν τῶν παραγεγονότων ἐκ [- -]
 4 [- - κ]αὶ ξενολογηθέντων ὑπὸ Π[- -]
 [- -]δου, συναποσταλέντων [- -]
 [τῆς Θεβ]αΐδος ἀρετῆς ἔνεκα καὶ εὐ[νοίας τῆς εἰς βασιλέα]
 [Πτολεμαῖον] καὶ βασίλισσαν Κλεοπάτραν [- -]

l. 4-5 : *I. Kition*, ὑπὸ Π[ολυκράτους Πολυκράτους(?)] / [τοῦ Μνασιά(?)]δου

l. 5 : *I. Kition*, [- -]δου, συναποσταλέντων [δὲ μετὰ τοῦ δεῖνος ἐκ]

Les commandants des soldats provenant de (...) et ayant été recrutés par P[...] fils de (...), dépêchés (...) de Thébaidé (ont honoré) Untel fils d'Aristippos de Lamia, Parent du roi, stratège ainsi qu'Andromachos, en raison de leur mérite et de la bienveillance dont ils font preuve à l'égard du roi Ptolémée et de la reine Cléopâtre.

Importance et contexte historiques. L'emploi du verbe ξενολογέω apporte un éclairage remarquable sur une réalité que nous ne saisissons d'ordinaire que par ses conséquences. Il est ici question du recrutement et de la gestion des troupes. La datation de ce texte dans le deuxième quart du II^e siècle repose sur l'identification hasardeuse de l'officier en charge du recrutement avec le fils du stratège Polykratès. Si l'importance des lacunes force selon nous à renoncer à cette interprétation, le contexte du II^e siècle convient assez bien à cette inscription. Une telle datation suggérerait en effet que les soldats en question soient intervenus à Chypre dans le cadre des heurts consécutifs à l'invasion séleucide en 168 ou des troubles dynastiques qui s'ensuivirent.

Rappelons que la révolte de la Haute-Égypte à l'issue de la bataille de Raphia (217) donna lieu à la sécession de la Thébaidé (jusqu'en 187-186).

18. Kourion. Acropole. Base de statue de Kalliklès érigée par la cité.

Musée d'Épiskopi, inv. KM 195, RR 993.

Base de statue découverte en 1998 sur l'acropole de Kourion, brisée en haut et à l'arrière. Deux trous de scellement circulaires sont visibles au lit d'attente. L'inscription, qui comporte huit lignes, est complète.

Dimensions : 28 × 78 × 33.

NICOLAOU 2013, p. 315 n° 1.

Date : 163-154

- Καλλικλῆν Καλλικλέους Ἀλεξανδρέα τὸν
 ἄρχισωματοφύλακα καὶ γραμματέα τῶν
 ἐν Ἀλεξανδρείᾳ ἰπέων καὶ εὐώνυμον παραστάτην
 4 καὶ διδάσκαλον τοῦ βασιλέως τῶν τακτικῶν,
 Κουριέων ἢ πόλις ἀρετῆς ἔνεκεν καὶ εὐνοίας
 τῆς εἰς βασιλέα Πτολεμαῖον καὶ βασίλισσαν
 Κλεοπάτραν τὴν ἀδελφὴν θεοῦς Φιλομήτορας καὶ τὰ τέκ[να]
 8 καὶ τῆς εἰς ἑαυτὴν εὐεργεσίας καὶ πρὸς ἅπαντας δικαιοσύνης.

La cité de Kourion (a honoré) Kalliklès fils de Kalliklès, Alexandrin, Garde du corps en chef et secrétaire des cavaliers stationnés à Alexandrie et cavalier de l'aile gauche, et maître de tactique du roi, en raison de son mérite et de sa bienveillance à l'égard du roi Ptolémée et de la reine Cléopâtre sa sœur, dieux Philométore, et de leurs enfants, et en raison de ses bienfaits envers elle et de sa justice envers tous.

Prosopographie. Kalliklès est connu par trois autres inscriptions provenant de Paphos : il dédie une base de statue de Ptolémée Philomètôr (97) et est lui-même bénéficiaire de deux statues, l'une dédiiée par la συναρχία τῶν ἐν Πάφῳ στρατηγῶν καὶ ἐστρατηγηκότων (49), et l'autre par la cité (*I. Paphos* 74).

L'institution mentionnée sous la formule συναρχία τῶν ἐν Πάφῳ στρατηγῶν καὶ ἐστρατηγηκότων, le collège des stratèges et anciens stratèges en poste à Paphos, se rapporte selon nous (*contra I. Paphos*, p. 197-198) à la magistrature civile et non à la fonction de stratège de Chypre et témoigne du développement des institutions civiques chypriotes et de leur évolution au cours de l'époque hellénistique. L'hypothèse d'une influence de l'organisation de la cour royale sur la structure des institutions civiques ne doit pas être écartée.

Titres et fonctions. Kalliklès, en poste dans la capitale du royaume lagide, est doté de compétences qui n'ont pas d'équivalent à Chypre. En plus des fonctions habituelles, il occupe également celle de commandant de cavalerie (ἰλάρχης) et de maître de tactique du roi dans la dédicace d'une statue du roi (διδάσκαλος τοῦ βασιλέως τῶν τακτικῶν, 97). Il est également « cavalier de l'aile gauche » (παραστάτης εὐώνυμων) selon l'interprétation très probablement militaire qu'il faut donner aux termes grecs.

19. Amathonte. Base de statues d'un officier samien et de sa famille érigée par la cité.

Perdue.

Base de statue en marbre bleu foncé.

Ross 1850, p. 517 n° 12; *LBW*, n° 2821a; MICHAELIDOU-NICOLAOU 1968, p. 30 n° 14.

Cf. POUILLOUX 1975, p. 229-233; BAGNALL 1976, p. 64.

Date : 163-145

- Ἀμα[θουσίων ἢ πόλις],
 [. . .]ον Ἀμμωνί[ου] Σά<μ>ιον, τῶν
 [ἀρχι]σωματοφυλάκων, τὸν ἐπὶ τῆς
 4 [π]όλεως, καὶ Φίλαν τὴν γυναῖκα αὐτοῦ
 [τ]ὴν Καρπίωνος θυγατέρα, τῶν φίλων,
 [Ἀ]λεξανδρίδα, καὶ τοὺς υἱοὺς Ἀμμώνιον

[καὶ] Καρπίωνα καὶ Παγκράτην τῶν διαδόχων,

8 [καὶ Φίλαν(?)] τὴν θυγατέρα, ἀρετῆς ἕνεκεν

[καὶ εὐνοίας τῆς εἰς β]ασιλέα Πτολεμαῖον καὶ βασίλισσα[v]

[- - -] καὶ Ἀ]μαθουσίους.

La cité d'Amathonte (a honoré) Untel fils d'Ammônios, Samien, du rang des Gardes du corps en chef, commandant de la cité, ainsi que son épouse Phila, fille de Karpiôn du rang des Amis, Alexandrine, ainsi que leurs fils Ammônios, Karpiôn et Pankratès, du rang des Successeurs et leur fille Phila, en raison de son mérite et de sa bienveillance envers le roi Ptolémée et la reine (...), et envers les citoyens d'Amathonte.

20. Kition. Base de statue du Crétois Agias, commandant de la cité et Garde du corps en chef, érigée par la cité.

Berlin, Antikensammlung, inv. SK 1181.

Base de statue en marbre gris bleu, cassée en trois fragments recollés, traces de remploi à la face supérieure et à la face inférieure.

Dimensions : 25 × 70 × ?

I. Kition 2021.

Date : 163-145

Ἡ πόλις

Ἀγίαν Δαμοθέτου Κρήτα, τὸν ἀρχισωματοφύλακα

καὶ ἐπὶ τῆς πόλεως ἀρετῆς ἕνεκεν καὶ εὐνοίας

4 τῆς εἰς βασιλέα Πτολεμαῖον καὶ βασίλισσαν Κλεοπάτραν

τὴν ἀδελφὴν Θεοῦς Φιλομήτορας καὶ τὰ τέκνα

αὐτῶν καὶ τῆς εἰς αὐτὴν εὐεργεσίας.

La cité (a honoré) Agias fils de Damothétos de Crète, du rang des Gardes du corps en chef, commandant de la cité, en raison de son mérite et de sa bienveillance à l'égard du roi Ptolémée et de la reine Cléopâtre sa sœur, dieux Philomètores et de leurs enfants, et en raison de ses bienfaits envers elle.

21. Palaepaphos. Sanctuaire d'Aphrodite à Palaepaphos. Décret en l'honneur d'un officier de Patara.

Musée de Paphos, inv. 162.

Stèle en marbre de Paros, brisée en haut et à gauche ornée d'une colonnette sur la face conservée. Découverte en 1936 remployée dans le mur d'une maison du village de Kouklia, près du sanctuaire d'Aphrodite.

Dimensions : 46 × 53 × 7.

BUCKLER 1935, p. 75-78; MITFORD 1961a, p. 4 n° 4; *I. Paphos* 75.

Cf. ROBERT 1936, p. 106 n. 2; L. Robert, *BE* 1963, n° 300.

Date : 163-145

[Année et mois? Ἀγαθῆι τύχηι· δεδόχθ]αι

[- - - ἐπα]ῖν]έσαι

[nom et patronyme Πα]τράρεα, τῶν

- 4 [- - ἀρχ]ιτέκτονα τῆς
 [- -]εως καὶ πρὸς τοῖς
 [πετροβολικοῖς(?), καὶ στεφανῶσαι αὐτὸν
 [χρ]υσῶι στεφάνωι καὶ ἀναθεῖναι
 8 εἰκόνα γραπτὴν ἐν τῷ ἱερῶι τῆς Παφίας
 Ἀφροδίτης, ἄγειν δ' αὐτοῦ καὶ ἡμέραν
 δι' αἰῶνος, τοὺς μὲν νέμοντας τὸ
 τάγμα τῶν πρεσβυτέρων ἀφετῶν
 12 θυσιάζοντας ἐν Παλαιαῖι τῆι Ἀφροδίτηι,
 τοὺς δὲ τὸ τῶν νεωτέρων νέμοντας
 ἄγειν ἐν Πάφωι θυσιάζοντας τῆι Λητοῖ·
 τὸ δὲ ψήφισμα τόδε ἀναγράψαι εἰς
 16 στήλην παρίνην καὶ ἀναθεῖναι
 ἐν τῷ ἐπιφανεστάτῳ τόπῳ τοῦ
 ἱεροῦ.

(...) *À la bonne fortune! Plaise (à : organe de décision) de décerner l'éloge à Untel fils d'Untel de Patara, du rang des Gardes du corps en chef, ingénieur de (...) et préposé au maniement des catapultes (?), de lui accorder une couronne d'or et de dresser son portrait peint dans le sanctuaire d'Aphrodite Paphia, de l'honorer perpétuellement d'une célébration annuelle, et que ceux qui parmi les artilleurs appartiennent à la classe des anciens sacrifient en l'honneur d'Aphrodite à Palaepaphos et que ceux qui appartiennent à la classe des plus jeunes sacrifient en l'honneur de Létô à (Néa) Paphos; que ce décret soit transcrit sur une stèle de marbre et dressé dans le lieu le plus en vue du sanctuaire.*

Importance historique. La perte des considérants ne permet pas d'identifier l'organe qui décide d'attribuer les honneurs à cet officier de Patara, ni la nature des relations entre cette instance et l'individu honoré. Notons néanmoins que le formulaire employé de même que l'importance des honneurs accordés (éloge, couronne d'or, portrait peint exposé dans le sanctuaire d'Aphrodite, fête et sacrifice annuels) rapprochent ce texte des décrets civiques. La restitution *exempli gratia* au début de la l. 6 apporte une précision peu assurée sur la fonction de l'officier lycien dans l'armée lagide. Toutefois, la mention de sa qualité d'ingénieur militaire à la ligne 4 permet de le situer avec quelque assurance dans le corps des commandants d'artillerie. Dans le détail des honneurs octroyés, cette inscription est particulièrement riche – il s'agit d'une exception dans le corpus des inscriptions chypriotes. L'existence de clauses impliquant l'organisation d'une fête et de sacrifices religieux (répartis sur deux sanctuaires) oriente l'identification de l'instance décisionnelle soit vers la cité de Paphos soit vers un organe émanant de l'administration ou de l'armée ptolémaïque (les ἀφέται eux-mêmes d'après L. Robert), soit encore du *koinon* des Lyciens, actif à Paphos. Une attention particulière est portée à la dimension religieuse des honneurs. Le texte précise les modalités selon lesquelles le sacrifice devra être effectué par deux groupes distincts. Les artilleurs sacrifieront à Aphrodite ou à Létô, à Palaepaphos ou à Néa Paphos selon qu'ils appartiennent à la classe d'âge des jeunes ou des anciens. La mention de Létô, la grande déesse lycienne dont le sanctuaire paphien n'est pas localisé, aux côtés de l'Aphrodite Paphia n'est pas anodine. Les deux déesses participent également aux fêtes rendues en l'honneur de l'officier lagide selon une répartition raisonnée. La dimension politique parcourt implicitement ce texte sans qu'il soit possible de rattacher l'action

de l'officier honoré à un contexte précis. La clause d'exposition de la stèle désigne explicitement le sanctuaire de Palaepaphos comme vitrine du pouvoir. Dans ce contexte, l'absence de clause impliquant les honneurs rendus aux souverains lagides est remarquable. Si le Lycien honoré possédait un titre de cour lagide, celui-ci se perd dans la lacune de la l. 4.

Gravure. Le développement des clauses concernant la gravure du décret constitue quasiment un hapax dans le corpus. La forme de la stèle, encadrée de colonnettes cannelées dont il ne reste que celle de droite, est par ailleurs remarquable et signale une décision officielle.

22. Paphos. *Sanctuaire d'Aphrodite à Palaepaphos.* Base portant les statuettes des filles du dignitaire lagide Léonnatos.

Musée de Kouklia, inv. KM 25.

Base de statuettes en marbre importé noir à cristaux jaunes et blancs, brisée en bas et portant sur la face opposée une inscription datée du règne de Tibère (*I. Paphos* 164). Mortaises pour scellement visibles à la face supérieure.

Dimensions : 23 × 44,5 × 33,5.

MITFORD 1961a, p. 25 n° 62; *I. Paphos* 68.

Date : vers 160

[Αφρο]δίτ[ηι Παφίαι]·

Δημονίκην κ[αὶ τὴν δεῖνα]

τὰς Λεοννάτου τ[- -]

4 καὶ Ὀλυμπιάδος θυγατέρας

Χαιρίας ὡς ἡγεμόνων.

l. 3 : Mitford, τῶ[ν φίλων?]; Cayla, Τ[υρίου]

À Aphrodite Paphia!

Le commandant Chairias (a honoré) Démonikè et une telle, les filles de Léonnatos (...) et d'Olympias.

Base. Les dimensions de cette base destinée à accueillir les représentations de Démonikè et de sa sœur suggèrent qu'il s'agissait plutôt de statuettes.

Prosopographie. I. Nicolaou (*PPC*, Λ.5), à la suite de la restitution proposée par T. B. Mitford, considère Léonnatos comme un officier ptolémaïque de la garnison de Paphos. La position de J.-B. Cayla vis-à-vis de cette restitution paraît correcte et la lecture d'un oméga à la l. 3, exclue. La restitution de l'ethnique de Tyr nous semble en revanche arbitraire en l'état. Olympias (*PPC*, O.3) est (l. 4) par ailleurs un nom répandu parmi les femmes de la cour lagide sans qu'il soit possible d'établir de correspondance précise entre les personnages connus et notre texte.

Cour lagide. Il s'agit ici de la consécration, par un officier de l'armée lagide, de deux statuettes représentant les filles d'un couple, Léonnatos et son épouse Olympias, dont l'appartenance au cercle de la cour lagide ne peut être prouvée. La mention de la fonction d'*hègèmon* à la l. 5 ne suffit pas à accréditer la restitution proposée par le premier éditeur à la l. 3 : la consécration s'inscrit-elle dans une relation – dont la nature n'est pas spécifiée : peut-être hiérarchique? – entre deux membres du personnel lagide de passage ou en fonction à Chypre?

Société. Si la restitution est juste, l'officier Chairias a choisi de consacrer à Aphrodite Paphia non pas une représentation de Léonnatos et d'Olympias, mais de leurs deux filles. Si l'on peut penser que cet hommage s'inscrit dans une relation personnelle entre deux officiers, il n'est pas non plus exclu que les femmes, destinataires – directes? – de cet honneur aient bénéficié

d'un prestige propre, à l'image d'autres personnages féminins de l'entourage des officiers ptolémaïques.

23. Paphos. *Néa Paphos*. Pétition de soldats.

Musée de Paphos, salle d'exposition.

Stèle de marbre blanc endommagée par un remploi postérieur et brisée de toutes parts, découverte à Paphos.

Dimensions conservées : 35,5 × 16 × ?

MITFORD 1961b, p. 100-101 n° 4 (*SEG* 20, 244) ; *I. Paphos* 70.

Cf. L. Robert, *BE* 1962, n° 326.

Date : milieu du II^e s.

- [- - -] ἀπολ[ε]ξιμμένοι (?) Ἀ[ύ]κιοι (?) - - -]
 [- - -] φιλαν]θρωπηθῆναι ἀπ[ὸ] - - -]
 [- - -] βασι]λικῆς δόσεως [- - -]
 4 [- - -]ων τὰς σιταρχί[ας - - -]
 [- - -] ἕκαστος ἡμῶν [- - -]
 [πεφιλαν]θρωπημένων Θ[ρ]αικῶν - - -]
 [- - -]θε αὐτῶν τε κα[ὶ] - - -]
 8 [- - -]υ συνβῆ ἄνθ' ? [- - -]
 [- - -]ς τοῦ μὲν ἐν[θάδε - - -]
 [- - -]νον εἰς τὸ ἴδι[ον - - -]
 [- - -] καὶ τοῖς ἐν Ἀλεξ[ανδρείαι - - -]
 12 [- - -] συνβῆ τῶν ἀποδ[- - -]
 [- - -]ο τοὺς ἀξιοῦντας [- - -]
 [- - -]ι καταληφθῆναι ΑΡ[- - -]
 [- - -] μήτε τοῦ εἴδους τὸ σ[- - -]
 16 [- - -] ἐκτιθεμένων αὐτ[οῖς - - -]
 [- - -] προσθέματι ὁμο[ίωι - - -]
 [- - -] ὑπὸ σοῦ κατὰ τὸ σ[- - -]
 [- - -]τῶ?]ν προσηκουσῶν [- - -]
 20 [- - -]γιν περὶ ἀνθρώ[πων - - -]
 [- - -] τῶν στρατηγού[ντων - - -]
 [- - -]ς ἵνα σὺ θεὸς ᾧ[ν - - -]
 [- - -] ἐσό[- - -]

Nature du texte et importance historique. Les lacunes importantes de cette inscription ne permettent pas d'en donner une traduction suivie. Les quelques termes conservés suggèrent qu'il s'agit d'une lettre ou d'une pétition adressée par des soldats à l'administration ptolémaïque. Ce vocabulaire a déjà été étudié par J.-B. Cayla. Le lexique de la bienfaisance royale et de la générosité invite à considérer que ce texte s'inscrit dans ou à l'issue d'une période de crise. La datation de ce texte dans le cours du II^e siècle appelle l'attention. Plusieurs événements militaires majeurs secouent en effet l'île de Chypre dans le cadre de la sixième guerre de Syrie

puis dans le cadre de la guerre dynastique qui oppose Philomètor à son frère Évergète II. La mention des troupes stationnant à Alexandrie pourrait néanmoins constituer un indice en faveur de cette seconde hypothèse et inviterait alors à considérer les revendications des soldats en poste à Chypre dans un cadre strictement interne.

24. Karpasia. Base de statue du commandant achéen Sôphanès érigée par Zatôn et les paysans avec leurs familles.

Cyprus Museum, inv. 61.

Bloc de marbre blanc brisé à droite, découvert à Aghios Philôn.

Dimensions : 110 × 100 × 22.

MITFORD 1961b, p. 122 n° 23 (ΠΑΡΑΖΟΓΛΟΥ 1997, p. 74, T17).

Date : vers 150

Σωφάνην [τοῦ δεῖνα]
 Ἀχαιόν, ἡγ[εμόνα ἐπ' ἀνδρῶν],
 Ζάτων ὁ τ[αμίας καὶ οἱ παν]-
 4 οἴκιοι γεω[ργοὶ εὐεργεσίας]
 ἔνεκεν [τῆς εἰς ἑαυτούς].

Zatôn, le trésorier, ainsi que les paysans avec leurs familles (ont honoré) Sôphanès fils d'Untel d'Achaïe, en raison de ses bienfaits envers eux.

Édition. Le texte que nous présentons repose en grande partie sur les restitutions proposées par T. B. Mitford. La fonction supposée de Zatôn, à la l. 3, est, notamment, largement hypothétique.

Administration. L'intérêt de ce texte réside moins dans la fonction du personnage honoré, l'officier lagide d'origine achaïenne, Sôphanès, que dans la mention des πανοῖκιοι γεωργοί. Ces paysans occupent peut-être un statut proche de celui des κατοικοῦντες (ΠΑΡΑΖΟΓΛΟΥ 1997).

25. Kition. Édité d'amnistie de Ptolémée Évergète II.

Cyprus Museum, inv. 201.

Bloc de marbre gris cassé en haut, portant deux inscriptions grecques (dont la dédicace d'époque lagide *I. Kition* 2022).

Dimensions : 54,5 × 53 × 21,5.

LENGER 1980; ΡΙΕΪΚΟ 1987 (*I. Kition* 2017).

Date : 145/144

[- - -] τοῦ κς' (ἔτους)· καὶ προστέταχεν ΜΗ
 μηθένα ὑπὲρ τούτων μηδὲ διακούειν [- - -]
 προστέταχεν δὲ καὶ τοὺς ἀνακεχωρηκότ[ας - - -]
 4 διὰ τὸ ἐνεσχησθαι αἰτίαις καταπορεύεσθ[αι εἰς τὰς ἰδίας καὶ γίνεσθαι]
 πρὸς αἷς καὶ πρότερον ἦσαν ἐργασίας καὶ κομ[ίξεσθαι τὰ ἔτι ὑπάρχοντα]
 ἄπρατα ἀπὸ τῶν ἰδίων αὐτῶν τῶν διὰ ταῦτα [ἠνεχυρασμένων].
 τοὺς δὲ στρατευομένους διορθοῦσθαι[- - -]

- 8 ἀφίησι δὲ καὶ τ[οὺς στρ]ατιώτας τούς τε πε[ζοὺς - - -]
 τοὺς ἐκ τοῦ [βασιλικοῦ ἀ]γαδεδομένων Ο[- - -]
 τὰ ὀφειλ[...ca. 14-15...]ς τὰς τιμὰς ν (?)
 προστέ[ταχεν δὲ καὶ μηθένα κακ]οτεχνεῖν περὶ ΜΗΘΕΝ[- - -]
- 12 μηδὲ παρὰ [τὰ ἐν αὐτοῖς διηγορ]ευμένα πράσσειν κατ[ὰ μηδεμίαν παρεύ]-
 ρεσιν μηδὲ [τοὺς ἐπὶ πραγμάτ]ων τεταγμένους περὶ [- - -]
 εὐθύνειν μ[ηθένα εἰ δὲ μὴ θανά]τωι ζημιουῖσθαι ν ἐξετέθ[η - - -]
 ἐκ τῆς παρὰ τ[οῦ βασιλέως π]εμφθείσης ἐπιστο[λῆς].
- 16 βασιλεὺς Πτ[ολεμαῖος ταῖς ἐν] Κύπρωι τεταγμέναις πεζι[καῖς καὶ ἵππικαῖς]
 καὶ ναυτικα[ῖς δυνάμεσι χαίρ]ειν· καὶ ὑμᾶς δ' οἰόμεθα δε[ῖν - - -]
 λαβόντας [...ca. 12-13...] ἀρχηγοὶ γεγονάτε τοῦ καὶ ΕΝ[- - -]
 ὡς ἤρμοξε [...ca. 12...] καὶ τῶν κατ' Αἴγυπτον πραγμά[των - - -]
- 20 καταστήνα[ι ...ca. 8...] μηθέντας δ' ἔσχετε καὶ τοὺς Ε[- - -]
 πάντ[α]ς καὶ τοὺς πρ[οσκ]ληθέντας ἔξωθεν ὑφ' ἡμῶν· μν[ημονεύοντες δὲ τούτων]
 καὶ τῆς γεγενημένης ἡμῖν μεθ' ὑμῶν συναναστροφ[ῆς καὶ - - -]
 μᾶλλον ἐκκα[υθ]έντες καὶ μεριμνήσαντες ΤΙΑΝΥ[- - -]
- 24 παρὰ [π]άντα τὸν [βί]ον καὶ μέχρι τῆς ἐσχάτης ἀναπν[οῆς ...11-13... δια]-
 σῶσαι, διὰ βίου τε τὰς σιταρχίας ἄπασιν ἐτάξαμε[ν, δοῦναι, ὃ οὐδεὶς τῶν ἡμετέ]-[ρω]ν
 προγόνων μνημονεύεται πεποικῶς, καὶ τ[- - -]
 τε] εἰς Πηλούσιον ἐποιήσαμεν ΠΡΟΣΘΕΝ[- - -]
- 28 [...4-5...]Υ[...8-9...]ΝΤΟΥ. [- - -]Η[- - -]

Le [jour] de l'an 16. Il (Ptolémée VIII) a ordonné : que personne à l'avenir n'incrimine qui que ce soit au sujet de ces troubles (?), et que personne ne prête l'oreille (...).

Il a également ordonné que ceux qui se sont enfuis (...) parce qu'ils avaient fait l'objet d'inculpations, rentrent chez eux, reprennent leurs activités antérieures et recouvrent ceux de leurs biens confisqués à cette occasion qui n'ont pas encore été vendus. (...)

En ce qui concerne les soldats, qu'ils soient également relâchés. Il accorde également aux soldats, fantassins et (...) auxquels ont été distribués des (...) une remise de leur dette sur les prix.

Il a également ordonné que personne ne cherche en aucune façon à nuire à quiconque, ni n'agisse, sous aucun prétexte, à l'encontre des décisions, et que les magistrats ne traduisent personne en justice au sujet de (...) sous peine d'être condamnés à mort.

Extrait de la lettre envoyée par le roi :

« Le roi Ptolémée aux forces d'infanterie, de cavalerie et de marine stationnant à Chypre, salut. Nous pensons que vous aussi devez (être remerciés de?) avoir été les instigateurs de (...), comme il convenait, et du fait que nous nous sommes rendu maître du pouvoir en Égypte. Vous avez eu (pour cela) tous les (...) et ceux que nous avons fait venir de l'extérieur. En souvenir de ces événements et de notre relation avec vous, (d'autant plus) stimulé et soucieux de maintenir (...) pendant toute notre vie et jusqu'à notre dernier souffle, nous avons octroyé à tous des soldes à vie, ce qu'aucun de nos ancêtres n'a fait auparavant et, nous avons fait pour ceux qui (...) vers Péluse (?). »

Traduction. M.-Th. Lenger traduit le verbe ἀφίησι par « réintégrer », mais il est possible que ce terme ait pris un sens plus général. C'est en effet le verbe employé pour les prisonniers de guerre

qui retrouvent la liberté (BIELMAN, *Retour à la liberté*, n° 27). Une traduction par « relâcher » semble donc également possible.

Importance historique. Ce texte, capital pour l'histoire de la dynastie lagide, a été précisément commenté par M.-Th. Lenger. Sa présentation dans ce choix est amplement justifiée : il s'agit du témoignage le plus explicite de l'importance des troupes stationnant à Chypre pour les souverains ptolémaïques.

La relation étroite nouée entre le roi et ses soldats est soulignée par l'emploi à la l. 22 du terme *συναναστροφή* (« la fréquentation ») qui contribue à révéler cet aspect essentiel de la monarchie hellénistique, très prégnant dans notre corpus.

Les troupes sont explicitement désignées comme les *ἀρχηγοί* (l. 18) de l'autorité royale, et la bienveillance du monarque – si souvent alléguée dans les documents honorifiques – prend ici un sens très concret par la mention de la distribution de soldes à vie (*διὰ βίου τε τὰς σιταρχίας*, l. 25). La tonalité emphatique des paroles du roi, rapportées au discours direct, donne également vie à la notion d'*εὐνοια* (l. 23-24).

C'est également le témoignage le plus explicite de l'intégration étroite de Chypre dans le royaume lagide. Le décret d'amnistie, proclamé à Alexandrie, est en effet transmis à l'administration royale pour être appliqué à Chypre, accompagné d'une lettre adressée directement aux troupes de Chypre.

26. Amathonte. Document à base cadastrale.

Musée de Limassol, inv. A-PL/1347.

Bloc de calcaire coquillier remployé comme seuil d'une salle située sur le flanc de la colline de la ville basse, découvert lors des fouilles à l'ouest de l'agora. Dispositifs de scellement au lit d'attente et sur les faces latérales confirmant que l'inscription courait au moins sur un bloc perdu à gauche. Traces de peinture rouge au creux des lettres.

Dimensions : 41 × 78,5 × 9-11.

AUPERT, FLOURENTZOS 2008 (*SEG* 58, 1673).

Date : après 145

- [- -]ς Λυε[.]ους [.]η' (?) [...ca. 33...]υ λ' υ [Λ]ευκῆς Θι-
 [- -]τ (γ?)ος Λαπίθ[ου . . .] Κολώνη[ς...ca. 20...]ος Κολώνης ζ' η' *vacat*
 [- -]ι' ια' ιβ' ιγ' ιδ' ιε' ις' Ἐρυθρασοίᾶς ιζ' [ὄ/ὠδ?]ε καὶ Μένων τοῦ Μοναργίου
 4 [- -]ου καὶ τῶν προ[τέρων? - -]τοη Φιλίππου ιθ' τοῦ Πυργίου Κάλων Κυθήρων *vacat*
 [- -]οι κ[β]υ' υ κγ' υ [.]ω[.]δ[.] κδ' κε' κς' κζ' κη' κθ' λ' Μιμίσου *vacat*
 [- -] δ' ε' υ Κυρ[...ca. 12...]γιωντων[-]ρ[.]ομητρως ζ' [τοῦ?] Πασικράτου[ς]
 [- -]λειμῶνος τῶν Φιλομα[. . .]ους καὶ Ταυτακίων *vacat*
 8 [- -] Θεογένους Ξενίων υ ιζ' λατομίου ιη' ιθ' κ' λίμνων Γανίβω[ν]
 [- -] Μαραθούνη[δ]ος κζ' [Μ]αλίων κη' κθ' λ' Σπ[α]θίας Λαμείας Γπ-
 [- -]ειλεμίου ζ' ζ' Σακμοῦντος καὶ Τυβδώρου η' Θεοσαμων Τακκο[ίας]
 [- -]του ι' ια' ιβ' Μαγήνου Κολώνης ιγ' ι[δ] ιε' [Ἐλ?]ωρμ[έ]νων ις' ιζ' Τακκοίας *vacat*
 12 [- -] Σα]λαμινίας ὁδοῦ κ' Φίλας Μιν[. .]ελι[. .]ς κρή[ν]ων υ ι(?) Κρευσίου *vacat*
 [- -]ος κη' Δραπέϊας αν[.]κθ' ?]ρσαμος λ' [Μι]μίσου Κολώνης *vacat*

(Zone ou groupe A)

1. [X], fils de Lue-ès : nos [2]8[-29 à Z (...) XY] : n° 30 à Leukè-Thi- (...)

(Zone ou groupe B)

2. [XY, nos 1-2-3-4-5, à Z; X]-t/gos, fils de Lapithos : [n° 6] à Kolonè (...); [XY]-os de Kolonè : nos 7-8
3. [à Z; XY, n° 9, à Z, et XY] : nos 10-11-12-13-14-15-16 à Érythrasoia, et n° 17 avec Ménôn de Monagrion (ou et le 17 de la même façon aux Menoi-Monagrion)
4. [XY, n° 18 à Z et XY de](...) et des précédents?; [X]-r/toè (fille de?) Philippe : n° 19 à Pyrgion-Kalai Kytherai
5. [XY, nos 20-21 à Z et XY] : nos 2[2], 23 à Z; nos 24-25-26-27-28-29-30 à Mimosos

(Zone ou groupe C)

6. [XY, nos 1-2-3 à Z; XY] : nos 4-5 aux Kyr[--]niôntailoi; [X]-onmètrôs : n° 6 à Pasikratès
7. [XY(etXY?), nos 7-8-9-10-11-12-13-14-15] à « Prairie » de Philoma[th?]ès et des Tautakioi/-ai/-a
8. [X, fils de] Théogénès, dit Xéniôn : nos [16]-17 à la Carrière; nos 18-19-20 aux Marais des Ganiboil/-ai
9. [XY : nos 21-22-23-24-25-26 à Z; X, fils de] Marathounis : n° 27 aux Malioi/-ai?; nos 28-29-30 à Spatheia-Dameia Gip[-]

(Zone ou groupe D)

10. [XY : nos 1-2-3-4-5 à Z; X] fils de [N(?)eilemiou : nos 6-7 à Sakmoun et Tybdoros/-on; n° 8 aux Theosamoil/-ai-Takkoia (...)
11. [XY : n° 9 à Z; X, fils de (...)]-tou : nos 10-11-12 à Magènos-Kolonè; nos 13-1[4]-15 aux El?ôrmènoi/-ai; nos 16-17 à Takkoia (...)
12. [XY : nos 18-19] sur la route de Salamine; n° 20 à Phila aux fontaines [Min/m(...)eli(...)]s de Kreusios (ou Ikreusios) (...)
13. [XY : nos 21-22-23-24-25-26-27 à Z; X, fils de (...)]-os : n° 28 à Drapeia-An-; [n° 29 à Z] (...)]rsa(?)mos(?) : n° 30 à Mimosos(?) -Kolonè

Édition. Nous présentons un texte légèrement modifié par rapport à l'édition de référence, plus proche de l'édition du corpus des inscriptions d'Amathonte préparé par P. Aupert et Sl. Kirov et dont nous avons pu consulter la version préparatoire.

Traduction. Nous empruntons la traduction des premiers éditeurs, dans une présentation légèrement modifiée pour satisfaire à la cohérence d'ensemble.

27. Kition. Base de statue de l'Étolien Mélankomas, commandant de la cité, érigée par Aristô.

British Museum, inv. 1852/5-17/15.

Partie gauche d'un bloc de marbre bleu dont la partie droite est perdue.

Dimensions restaurées : 84,5 × 24 × ?

I. Kition 2024.

Cf. (armée lagide) CHANIOTIS 2002, p. 112.

Date : 145-116

Μελαγκόμαν Φιλοδάμου Α<χ>ίτωλὸν τὸν γενόμενον

ἐπὶ τῆς πόλεως, ἡγεμόνα καὶ ἰπάρχη

ἐπ' ἀνδρῶν καὶ ἱερέα θεῶν Εὐεργετῶν, Ἀριστῶ

4 Δίωνος Κρήσσης τὸν πατέρα τοῦ ἀνδρὸς αὐτῆς

Μελαγκόμου τοῦ ἐπὶ τῆς πόλεως καὶ τὰ τούτων
παιδία.

Aristô fille de Diôn de Crète (a honoré) Mélankomas fils de Philodamos d'Étolie, l'ancien commandant de la cité, hégémôn, hipparque du contingent et prêtre des dieux Évergètes, le père de son époux Mélankomas, commandant de la cité, avec leurs enfants.

28. Paphos. *Sanctuaire d'Aphrodite à Palaepaphos.* Base de statue du stratège Séleukos érigée par les prêtres d'Aphrodite.

Musée de Kouklia, sans numéro d'inventaire.

Deux fragments d'une base de statue découverts en 1888 dans le sanctuaire d'Aphrodite à Kouklia. Les blocs sont brisés de toutes parts, sauf en bas.

Dimensions : 26,5 × 24 max. × 38.

GARDNER *et al.* 1888, p. 248 n° 98 (et p. 251 n° 108?); MITFORD 1953, p. 134, n° 7 (MITFORD 1961a, p. 27 n° 70); *I. Paphos* 42.

Date : 144-131

[Σέλευκο]ν Βίθυ[ος, τὸν συγγενῆ τοῦ βασιλέως],
[τὸν στρα]τηγὸν κ[αὶ ναύαρχ]ον καὶ ἀρχιε[ρέα],
[οἱ ἱερεῖς] τῆς Παφί[ας Ἀ]φροδίτης
4 [εὐεργε]σίας ἔνεκε[ν τῆς] εἰς ἑαυτ[οῦς].

Les prêtres d'Aphrodite Paphia (ont honoré) Séleukos fils de Bithys, Parent du roi, le stratège, navarque et grand-prêtre, en raison de ses bienfaits envers eux.

Importance historique. Ce texte nous invite à revenir sur la question des rapports entretenus par les autorités religieuses locales avec le personnel lagide *supra*, p. 123-124. Les prêtres dédient plusieurs statues représentant des stratèges lagides, notamment à Paphos : le collègue des prêtres d'Aphrodite Paphia offre ainsi dans le sanctuaire de Palaepaphos une statue de Séleukos et deux statues d'Hélénos (*I. Paphos* 55-56). Les prêtres peuvent également consacrer des statues représentant des souverains : ils font ainsi dresser la statue de Ptolémée IX Sôtér II entre 105 et 81, pour le remercier de son εὐεργεσία (*I. Paphos* 25).

Cette relation s'inscrit vraisemblablement dans une relation de réciprocité. D'après les restitutions de T. B. Mitford, un devin serait le dédicataire, aux côtés de son frère, lui-même prêtre d'Aphrodite, de Zeus Polieus et d'Héra, d'une statue consacrée à Paphos (*I. Paphos* 86). Dans le même sanctuaire d'Aphrodite, un prêtre d'Asklépios et d'Hygie du nom de Nikias (*PPC*, N.26) se voit honoré à la fin du II^e ou au début du I^{er} siècle par un certain Ammônios, du rang des Parents du roi. Si ces deux dernières lectures méritent sans doute d'être confirmées par de nouvelles découvertes, l'hypothèse selon laquelle les représentants des autorités religieuses entretiennent un rapport particulier avec le personnel de l'administration royale est très vraisemblable. Deux raisons principales peuvent être avancées. D'abord, à partir de la stratégie de Polykratès d'Argos (203-197), le stratège de Chypre assume la fonction d'ἀρχιερέυς. Ce statut exceptionnel lui confère, de fait, une autorité supplémentaire sur l'ensemble des sanctuaires de l'île, et donc sur le personnel religieux au service des divinités locales. D'autre part, le corpus des inscriptions hellénistiques de Chypre confirme que la représentation honorifique est investie d'enjeux de première importance, de la part des cités, mais aussi de la part de l'autorité royale. Il y a tout lieu de penser que la réussite – si l'on considère du moins sa pérennité – de l'installation lagide à Chypre repose, pour une bonne partie, sur la bonne entente des

représentants du pouvoir lagide et des autorités religieuses locales. L'existence d'un fragment de lettre royale (*I. Paphos* 83) adressée aux prêtres du sanctuaire d'Aphrodite à Palaepaphos est en elle-même révélatrice de l'importance accordée par les Ptolémées à la qualité de cette relation avec les autorités religieuses. Le contenu de la lettre est malheureusement perdu, mais il semblerait que le registre en ait été financier : on lit les mots ἀΰξησις (l. 4) μίσθωσις (l. 8), et peut-être, ὠνητοῖς (l. 9).

29. Arsinoé. Base de statue de Théodôros fils de Séleukos.

Paris, musée du Louvre, inv. Ma 4240.

Base de statue trouvée à Polis-tis-Chrysochou, acquise par Edmond Duthoit pour le Louvre en 1865.

LBW, n° 2781 ; *MITFORD* 1953b, p. 138 n° 11 ; *ROESCH* 1967, p. 229 n° 4 ; T. Najbjerg in *CHILDS, SMITH, PADGETT* 2012, p. 241-242, fig. 4.11.

Cf. *CAUBET* 2012, p. 473-474.

Date : 142-131

[Ἀρ]σινοέων ἡ πόλις
 [Θεόδωρ]ον τῶν πρώτων φίλων καὶ ἐπὶ Σαλαμῖνος καὶ ἐπὶ τῆ[ς]
 κατὰ τὴν νῆσον γραμματε[ί]ας τῶν πεζικῶν καὶ ἰππικῶν δυ[νάμεων]
 4 τὸν υἱὸν τὸν Σελεύκου τοῦ συγγενοῦς τοῦ [β]ασιλέως,
 [τοῦ] στρατηγοῦ καὶ ναυάρχου[ν] καὶ ἀ[ρχι]ερέως τῶν κατὰ τὴν νῆσον,
 [ἀρετῆς ἕνεκε]ν κα[ὶ] εὐ[ν]οίας ἧς ἔχ[ων δια]τελ[εῖ] εἰς [β]ασιλέα
 [Πτ]ολ[ε]μαῖον καὶ βασίλισσαν Κλεοπάτραν τὴν ἀδελφὴν καὶ βασίλισσ[αν]
 8 Κλεοπάτ[ραν] τὴν γυναῖκα, θεοῦς Εὐεργέτας, καὶ τὰ τέκνα αὐτῶν,
 καὶ τῆς εἰς ἑαυτ[ὴν] εὐ[ε]ργεσίας.

La cité d'Arsinoé (a honoré) Théodôros, du rang des Premiers Amis, commandant de la ville de Salamine et secrétaire des forces d'infanterie et de cavalerie stationnant dans l'île, le fils de Séleukos, Parent du roi, le stratège, navarque et grand-prêtre des cultes de l'île, en raison de son mérite et de la bienveillance qu'il ne cesse de témoigner à l'égard du roi Ptolémée, de la reine Cléopâtre sa sœur, de la reine Cléopâtre son épouse, dieux Évergètes, et de leurs enfants, et en raison de ses bienfaits envers la cité.

Cités chypriotes. L'affectation de Théodôros, fils du stratège Séleukos, comme commandant de la ville de Salamine constitue un indice de l'importance que conserve la cité dans le troisième quart du II^e siècle, bien après le transfert du pouvoir régional ptolémaïque à Néa Paphos.

30. Salamine. Base de statue du stratège Théodôros dédiée par la cité.

Cyprus Museum, inv. 6.

Base de statue en marbre gris-bleu à veines blanches, complète. Découverte le 15 avril 1965 remployée dans un mur du tardif du temple de Zeus. Le bloc porte des marques d'un emploi antérieur pour une autre statue (face ravalée et traces de pieds pour une statue de bronze au lit de pose).

Dimensions : 22 × 87 × 80.

I. Salamine 78.

Date : 142-131

Θεόδωρον Σελεύκου τοῦ συγγενοῦς τοῦ βασιλέως,
 τὸν στρατηγὸν καὶ ναύαρχον καὶ ἀρχιερέα,
 ἢ πόλις ἢ Σαλαμινίων ἀρετῆς ἕνεκεν καὶ εὐνοίας
 4 ἧς ἔχων διατελεῖ εἰς τε βασιλέα Πτολεμαῖον καὶ
 βασίλισσαν Κλεοπάτραν τὴν ἀδελφὴν καὶ βασίλισσαν
 Κλεοπάτραν τὴν γυναῖκα, θεοῦς Εὐεργέτας, καὶ
 τὰ τέκνα, καὶ τῆς εἰς ἑαυτὴν εὐεργεσίας.

La cité de Salamine (a honoré) Théodôros fils de Séleukos, Parent du roi, stratège, navarque et grand-prêtre, en raison de son mérite et de la bienveillance qu'il ne cesse de témoigner à l'égard du roi Ptolémée, de la reine Cléopâtre sa sœur, et de la reine Cléopâtre son épouse, dieux Évergètes, et de leurs enfants, et pour ses bienfaits envers elle.

31. Chytroi. Base de statue d'Olympias, petite-fille du stratège Séleukos.

Perdue.

Base de granit découverte à Chytroi.

MITFORD 1953b, p. 139 n° 13.

Date : 142-131

Ὀλυμπιάδα τὴν θυγατέρα
 Ἀρτεμῶς τῆς Σελεύκ[ου τῶν]
 πρώτων φίλων, τοῦ στρα[τηγοῦ]
 4 καὶ ναύαρχου καὶ ἀρχιε[ρέως],
 θυγατρός, ἢ πόλις ἢ Χυτρίων.

La cité de Chytroi a honoré Olympias, la fille d'Artémô fille de Séleukos, du rang des Premiers Amis, le stratège, navarque et grand-prêtre.

Datation. La mention de la navarchie suggère un *terminus post quem* en 142.

Cour lagide. L'appartenance du stratège Séleukos à la classe des Premiers Amis constitue une irrégularité : on s'attendrait à ce qu'il porte le titre de Parent du roi. La pierre est perdue depuis l'*editio princeps* de Dittenberger (*OGI* 160) et l'inscription doit être considérée avec prudence.

32. Salamine. Région de Sinda. Base de statue de Dionysios, juge royal et *stratègos politikos*.

Cyprus Museum, inv. 453.

Bloc de marbre blanc brisé à l'angle supérieur gauche, découvert en 1961 à 17 km au sud-ouest de Salamine, au lieu-dit *Drositis* (à environ 2 km du village moderne de Sinda).

Dimensions : 17,5 × 35 × 3.

I. Salamine 91.

Date : après 135

[- -]ίων οἱ κωμῆται καὶ *vacat*
 [οἱ κατοι]κοῦντες στρατιωτικοὶ καὶ πολιτικοὶ
 [Διον]ύσιον ἢ Αἰγιβίου, τῶν φίλων καὶ

- 4 [βα]σιλικὸν δικαστήν, τὸν γενόμενον πολιτικὸν
στρατηγὸν ὡ τοῦ ὡ λδ' (ἔτους) ὡ καὶ λε' (ἔτους)
εὐνοίας ἔνεκεν τῆς εἰς ἑαυτούς.

Les villageois de (?) et les résidents militaires et civils (ont honoré) Dionysios fils d'Aigibios, du rang des Amis, juge royal ayant exercé comme stratège civil en 34 et 35, pour sa bienveillance envers eux.

Fonctions. Cette dédicace en l'honneur de Dionysios fils d'Aigibios, du rang des Amis du Roi, porte à notre connaissance l'unique attestation d'un juge royal à Chypre. Cette mention, associée à celle de στρατηγὸς πολιτικός, « gouverneur administratif », jette le doute sur l'origine du personnage. La mention de la compétence du personnage dans le domaine judiciaire justifie vraisemblablement l'honneur qui lui est attribué. Nous adoptons sur ce point une interprétation différente de celle de J. et L. Robert (ROBERT 1965, p. 181-182 n° 453). Nous nous rangeons néanmoins à leur lecture (*contra* MICHAELIDOU-NICOLAOU 1963, n° 6). L'objet du différend ayant motivé l'intervention d'un juge royal à Salamine n'est pas précisé (le décret à l'origine de la dédicace, malheureusement non conservé, devait enregistrer précisément les développements de l'affaire), mais la nature des dédicants suggère qu'il a pu s'agir d'un conflit entre les villageois de la *kômè* et les résidents militaires – accompagnés de résidents civils – installés dans la *chôra* de Salamine, probablement à la suite d'une décision royale. Le contexte historique troublé suggère que l'affaire en question entre dans le cadre du règlement du conflit fratricide dont Chypre fut le théâtre privilégié dans les années 163-152.

Datation. Si l'on admet que cette inscription se situe dans le contexte décrit par l'édit d'amnistie (25), il faut en abaisser la date d'une dizaine d'années. Le souverain régnant serait donc Ptolémée Évergète II et non plus Philomètôr; les trente-quatrième et trente-cinquième années correspondraient alors aux années 137/136 et 136/135.

33. Paphos. Sanctuaire d'Aphrodite à Palaepaphos. Base de statue de Théodôros, stratège plénipotentiaire, érigée par la cité de Salamine.

Musée de Kouklia, inv. RR 52 et RR 128 (M. P. 138/39/2 bl. 86).

Deux fragments d'une base brisée en deux parties, découverts lors des fouilles de 1888 à Kouklia, l'un près du mur méridional du sanctuaire, l'autre dans le village moderne. Publiés séparément jusqu'au rapprochement des deux fragments par T. B. Mitford en 1953.

Dimensions : 32 × 24 × 34.

MITFORD 1953b, p. 139 n° 16; MITFORD 1961a, p. 29 n° 78; ROESCH 1967, p. 231 n° 9; *I. Paphos* 45.

Cf. (redécouverte) NICOLAOU 1966, p. 65-66 n° 15; (titulature aulique) *I. Salamine*, p. 40.

Date : 124-118

- Θεόδωρον Σελεύ[κου τὸν συγγενῆ τοῦ βασιλέως]
καὶ στρατηγὸν αὐτοκρά[τορα καὶ ναύαρχον καὶ ἀρχιε]-
ρέα τῆς νήσου ἢ πόλις ἢ Σα[λαμινίων ἀρετῆς ἔνεκεν καὶ εὐνοί]-
4 ας ἧς ἔχων διατελεῖ εἰς τε β[ασιλέα Πτολεμαῖον καὶ βασίλισσαν]
Κλεοπάτραν [τ]ῆν ἀδελφὴν κ[αὶ βασίλισσαν Κλεοπάτραν τὴν γυναῖκα]
[θ]εοῦς Εὐεργέτας, καὶ τὰ τέ[κνα αὐτῶν καὶ τῆς εἰς ἑαυτὴν εὐεργ]-
[εσίας ἔ]νεκ[α καὶ] δικαιοσ[ύνης τῆς πρὸς ἅπαντας].

La cité de Salamine (a honoré) Théodôros fils de Séleukos, Parent du roi, le stratège autokratôr, navarque et grand-prêtre de l'île, en raison de son mérite et de la bienveillance qu'il ne cesse de manifester à l'égard du roi Ptolémée, de la reine Cléopâtre sa sœur et de la reine Cléopâtre son épouse, dieux Évergètes, et de leurs enfants, ainsi que de ses bienfaits envers la cité et de sa probité envers tous.

34. Paphos. *Sanctuaire d'Aphrodite à Palaepaphos.* Base de statue de Théodôros dédiée par le *koinon* des Ioniens.

Musée de Kouklia, inv. KM 11.

Base de statue découverte en 1888 dans le sanctuaire d'Aphrodite. Base de statue en pierre marbrière locale de couleur blanche, presque complète. Traces de pieds pour statue de bronze sur la face supérieure.

Dimensions : 32,5 × 85 × 79,5.

GARDNER *et al.* 1888, p. 242 n° 60; MITFORD 1961a, p. 31 n° 84; *I. Paphos* 54.

Date : 124-118

[Θεόδωρον (?) Σελεύκου (?) τὸν συγγενῆ τοῦ]
[βασι]λέως καὶ στρατηγὸν καὶ ναύαρχον
[κ]αὶ ἀρχιερέα τὸ κοινὸν τῶν ἐν τῇ νήσῳ
4 τασσομένων Ἴώνων καὶ τῶν
συνπολιτευομένων εὐεργεσίας
ἔνεκεν τῆς εἰς ἑαυτό.

Le koinon des soldats ioniens stationnant dans l'île et de leurs compatriotes (a honoré) Théodôros fils de Séleukos, Parent du roi, stratège, navarque et grand-prêtre, en raison de ses bienfaits envers lui.

35. Salamine. *Gymnase.* Base de statue d'un prince Ptolémée stratège de Chypre.

In situ.

Base de statue de marbre bleu-gris découverte en 1890 dans le gymnase. Traces de deux remplois successifs (trois faces inscrites puis martelées, traces de scellement au lit d'attente et au lit de pose).

Dimensions : 41,5 × 72,5 × 71.

I. Salamine 80.

Date : 116

Πτολεμαῖον, βασιλέως υἰόν,
τὸν στρατηγὸν καὶ ναύαρχον
καὶ ἀρχιερέα καὶ ἀρχικυνηγόν,
4 τὸ κοινὸν τῶν ἐν Κύπρῳ
τασσομένων Θραικῶν
καὶ τῶν συνπολιτευομένων.

Le koinon des soldats thraces stationnant dans l'île et de leurs compatriotes (a honoré) Ptolémée, fils du roi, le stratège, navarque, grand-prêtre et Grand-Veneur.

36. Paphos. *Sanctuaire d'Aphrodite à Palaepaphos.* Base de statue d'Aristonikè, épouse du Parent et annaliste du roi Aristokratès.

Perdue.

Base de marbre gris provenant de Palaepaphos, dont l'inscription a été copiée en 1862 puis en 1888.

LBW, n° 2793; OBERHUMMER 1888, p. 330 n° 1; MITFORD 1961a, p. 35 n° 95; ANEZIRI 1994, p. 196-197 n° 6 (LE GUEN 2001, p. 310-311 n° 67; ANEZIRI 2003, E8); *I. Paphos* 92.

Cf. (hiérarchie aulique) MOOREN 1977, p. 185-186; *I. Paphos* 27.

Date : 114-107

Ἡ πόλις ἡ Παφίων

Ἀριστονίκην τὴν Ἀμμωνίου γυναῖκα δὲ Ἀριστοκράτους

τοῦ συγγενοῦς καὶ ὑπομνηματογράφου κ[α]ὶ τῶν κατὰ Κύπρον

4 περὶ τὸν Διόνυσον τεχνιτῶν φιλαγαθίας ἔνεκεν τῆς

εἰς ἑαυτήν.

La cité de Paphos (a honoré) Aristonikè, fille d'Ammônios et épouse d'Aristokratès, Parent, annaliste du roi et membre de la section chypriote de l'association des technites dionysiaques, en raison de ses bienfaits envers elle.

37. Paphos. *Sanctuaire d'Aphrodite à Palaepaphos.* Base de statue d'Hélénos dédiée par le *koinon* des Ciliciens.

Musée de Kouklia, inv. KM 101.

Base de statue de marbre blanc complète présentant des traces de scellement au lit d'attente.

Dimensions : 29 × 89,5 × 70.

GARDNER *et al.* 1888, p. 232 n° 20; MITFORD 1961a, p. 34 n° 91; *I. Paphos* 57.

Date : 114-107

Τὸ κοινὸν τῶν ἐν τῇ νήσῳ τασσομένων

Κιλίκων ἔλενον τὸν συγγενῆ καὶ τροφέα

τοῦ βασιλέως καὶ στρατηγὸν καὶ ἀρχιερέα

4 τῆς νήσου φιλαγαθίας ἔνεκεν τῆς εἰς ἑαυτό.

Le koinon des soldats ciliciens stationnant dans l'île (a honoré) Hélénos, Parent et Tuteur du roi, le stratège et grand-prêtre de l'île, en raison de sa bonté envers lui.

38. Kition. Base de statue d'Apollodôros, *politikos stratêgos*, érigée par la cité.

Musée de Larnaca, ΜΑΑ 12.

Base de statue en marbre bleu trouvée dans l'église Aghios Georghios, remployée à l'époque chrétienne.

Marques de deux pieds au lit d'attente.

Dimensions : 68 × 25 × 63.

I. Kition 2025.

Date : II^e s.

[Ἡ π]όλις

[Α]πολλόδωρον Διονυσίου

πολιτικὸν σ[τρ]ατηγόν.

La cité (a honoré) Apollodôros fils de Dionysios, stratège civil.

39. Paphos. *Sanctuaire d'Aphrodite à Palaepaphos.* Base de statue de l'ingénieur Karpiôn.

Perdue.

Base de statue de marbre provenant du sanctuaire d'Aphrodite, vue pour la dernière fois à la fin du XIX^e s., dans l'église d'Aghios Loukas de Kouklia.

LBW, n° 2797; MITFORD 1961a, p. 23 n° 58; *I. Paphos* 69.

Date : II^e s.

Καρπίωνα τὸν ἑαυτ[ῶν] πατέρα Ἄνδρων

Ἡρόδοτος Καρπίων Πτολεμαῖος

καὶ οἱ ὑπ' αὐτὸν τεταγμένοι

4 κατὰ τὴν νῆσον ἀρχιτέκτονες.

Andrôn, Hérodotos, Karpiôn et Ptolémaïos (ont honoré) leur père Karpiôn, avec les ingénieurs en poste sous ses ordres dans l'île.

40. Paphos. *Sanctuaire d'Aphrodite à Palaepaphos.* Base de statue de Potamôn érigée par le *koinon* des Chypriotes.

Musée de Kouklia, inv. KM 24.

Base de statue de marbre bleu gris découverte dans le sanctuaire d'Aphrodite en 1888.

Dimensions : 29 × 93,5 × 38,5.

GARDNER *et al.* 1888, p. 249 n° 102; MITFORD 1961a, p. 39 n° 107; *I. Paphos* 134.

Date : deuxième moitié du I^{er} s.

Ἀφροδίτη Παφία· τὸ κο[ινὸν τὸ Κυπ]ρίων

Ποτάμων Αἰγύπτου, τὸν ἀντιστράτηγον τῆς

νήσου καὶ ἐπὶ τῶν μετάλλων, τὸν γυμνασίαρχον,

4 εὐνοίας *vacat* χάριν.

À Aphrodite Paphia!

Le koinon des Chypriotes (a honoré) Potamôn fils d'Agyptos, vice-stratège de l'île, en charge des mines et gymnasiarque, pour sa bienveillance.

Potamôn. Le personnage est bien connu par ailleurs. Sa statue est consacrée à l'Aphrodite paphienne par le *koinon* des Chypriotes (93).

LA CITÉ CHYPRIOTE

GÉNÉRALITÉS

41. Thèbes. Donateurs chypriotes pour la reconstruction de Thèbes.

Musée de Thèbes, inv. 32460.

Fragment d'une stèle en marbre blanc appartenant à une inscription anciennement connue, découvert sur la Cadmée dans le cadre de fouilles de sauvetage en 1992. Le texte est disposé sur deux colonnes.

Dimensions : 48 × 44 × 10,5.

IG VII, 2419 (Sylloge³ 337); BURASELIS 2014, p. 159-170 fig. 1-5.

Cf. (édition) D. Knoepfler, *BE* 2014, n° 204.

Date : fin du IV^e s.

col. I	col. II
	ΧΡΟΥΣΙ [. .]
	Μένων Σαβατ[. .]
]Σ	δύο τάλαντα Ἀττι[κά],
4	Θεμίσων Θεμιστ[αγόρω?]
	Σολεὺς ἀπὸ Κύπρω τ[άλαν]-
]Ω	τον Ἀττικόν,
]ΧΙΚΩ	Ἀσκλαπιάδας Ἀπολλοδώ[ρω]
]ΡΑΣ	Κιτιεὺς τριάκοντα μνᾶς Ἀττ[ικὰς],

l. 1-8 :

(*Contributeurs*)

(...)

Ménôn fils de (...) : deux talents attiques

Thémisôn fils d'Aristagoras de Soloi de Chypre : un talent attique

Asklapiadas fils d'Apollodôros de Kition : trente mines attiques

42. Kourion. *Sanctuaire d'Apollon Hylatès.* Décret lacunaire mentionnant un siège militaire.

Musée d'Épiskopi, inv. I 124.

Fragment d'une stèle de marbre blanc découvert en juin 1949.

Dimensions : 16 × 21 × 6,5.

I. *Kourion* 29; BIELMAN, *Retour à la liberté*, n° 27.Date : milieu du III^e s.

[- - - π]ολιορκ[- - -]
 [- - -] ἀφήκεν πα[ρὰ ?- - -]
 [- - - πατ]ρίδα ἐφόδι[α - - -]
 4 [- - - σω]τηρίασ πᾶ[σι ?- - -]
 [- - - δε]δόχθαι [- - -]
 [- - -]

Édition du texte. Le premier éditeur de ce texte l'a rapproché – sur la base de critères, en l'état, fort contestables (BIELMAN, *Retour à la liberté*) – d'un autre fragment de trois lignes (dimensions : 11 × 14,5 × 6,2), découvert sur le site du sanctuaire d'Apollon Hylatès en 1937. Faute d'argument en faveur de ce rapprochement, nous n'en tenons pas compte dans ce choix.

Nature du texte et contexte historique. Seuls quelques mots sont lisibles ou assurément restituables. Ils permettent néanmoins d'affirmer qu'il s'agit d'un décret (δεδόχθαι, l. 5). Les attendus devaient mentionner une situation particulièrement difficile pour la cité de Kourion : le terme ἐφόδια désigne les frais de voyage des prisonniers libérés. Le siège militaire évoqué à la l. 2, ainsi que la mention du salut (σωτηρία à la l. 4), corroborent cette interprétation.

43. Delphes. La « grande liste » des théorodoques.

Fragments d'une stèle légèrement pyramidante de calcaire gris. L'inscription est disposée en quatre colonnes sur la face principale, et une colonne sur le petit côté gauche.

Dimensions : 203,5 × 108,5 × 25-26,6

PLASSART 1921, p. 1-85; OULHEN 1992; *Choix Delphes* 125.Cf. (fonction du théorodoque à Karpasia) ROBERT 1939, p. 155; ROBERT 1946b, p. 506-523; DAUX 1949, p. 1-30; (lecture du nom de la cité de Lédroi l. 8) MITFORD 1961b, p. 138 (*SEG* 19, 390); (notables phéniciens à Chypre) PARMONTIER 1987, p. 406; (date) GAUTHIER 1989, p. 149-150; AMANDRY 1992, p. 288-295; (date) HATZOPOULOS 1991, p. 345-347.Date : dernier tiers du III^e s.

col. I, l. 1-10

Ἐν Σαλαμῖνι Διόδημος [- - -]ων[ος]
 ἐν Καρ[π]ασε[ίαι] Ἀριστόστρ[ατος] [.]ημου[.]ιος
 ἐν Χύτροις [- - -]
 4 ἐν Κερυν[εῖαι - - -]
 ἐν Λαπήθω[ι] Ἀριστοκλήης Πο[λιὰ]νθου Γορτύνιος
 ἐν Σόλοις [- - -]
 ἐν [Ταμ]ασσῶ Θρασέας Θρα[σ]έα Ἀσπέμιδιος
 8 ἐν [Λέ]δ[ρ]οις (?)

ἐν [Ἀρ]σ[ι]ν[ό]α? Ἀρισταγόρας Ἀρισταγόρα

[- - -]

(Théaradoques de la théorie de Chypre)

À Salamine : Diodèmos fils de [...] -ôn

À Karpasia : Aristostratos fils d'Untel

À Chytroi : Untel

À Kéryneia : Untel

À Lapèthos : Aristoklès fils de Polianthos de Gortyne

À Soloi : Untel

À Tamassos : Thraséas fils de Thraséas d'Aspendos

À Lédroi (?) : Untel

À Arsinoé (?) : Aristagoras fils d'Aristagoras

Notables chypriotes. Comme l'ont rappelé les auteurs du *Choix* de Delphes, « les théarodoques sont habituellement des notables, assez souvent identifiables comme tels dans l'épigraphie de leurs cités respectives » (p. 227). Pour A. Parmentier, le fait que la charge de théarodoques soit endossée par des étrangers à Tamassos et à Lapéthos reflèterait la composition majoritairement phénicienne des élites locales (PARMENTIER 1987, p. 406).

44. Argos. Donation lagide et chypriote.

Argos : Inv. Thermes 929 et Épigraphie 321.

Bloc découvert lors de la construction de l'état I des Thermes A d'Argos en 1981.

Trois fragments jointifs d'un bloc en calcaire brisé de toutes parts, sauf à la face de joint droite. Texte gravé sur deux colonnes ; écriture irrégulière.

Dimensions maximales conservées : 31 × 14 × 9,5.

AUPERT 1982 (avec photographie de la pierre et de l'estampage).

Cf. MEADOWS 2005.

Date : 170-164

Texte d'après AUPERT 1982 :

[Βασιλεὺς] Π[τολεμ]αῖος	1	[καὶ αἱ πόλεις αἱ ἐν Κ]ύπρῳ	
[καὶ βασιλ]εὺς Πτολεμαῖο[ς]	2	[- - - 8/9 - - - - -]	ΔΔΔΤΤΤΞ
[ὁ ἀδελφ]ὸς καὶ βασιλίσσ[α]	3	[Καρ]πασεῖς	ΔΔΔΔΤΞΞ
[Κλεοπά]τρα ἡ ἀδελφὴ	4	Σαλαμίνιοι	ΗΗΠΤΤΤΞ
[μναιεῖ]α εἴκοσι καινὰ	5	Κουριεῖς	ΗΓΔΔΔΤ[?]ΤΞΞ
[... 6/7 ...]ΙΟΚΑΝ χρυσοῦ [?]	6	Ἀμαθούσιοι	ΔΔΔΔΤΞΞ
[- - - - 7/8 - - -] * ? χρυσοῦ	7	Ταμασσεῖς	ΔΔΔΤΤΤΞ
[- - - - ?] <i>vacat</i>	8	Γολγεῖς	ΔΔΔΔΤΞΞ
<i>vacat</i>	9	Κιτιεῖς	ΗΗΠΤΤΤΤΞ (?)
	10	Πάφιοι	Η

vacat

Le roi Ptolémée et le roi Ptolémée son frère et la reine Cléopâtre sa sœur (ont donné) vingt nouvelles mines (...).

Et les cités chypriotes (ont donné) : (?) : 200 drachmes ; Karpasia : 250 drachmes ; Salamine : 1250 drachmes ; Kourion : 1000 drachmes ; Amathonte : 250 drachmes ; Tamassos : 200 drachmes ; Golgoi : 250 drachmes ; Kition : 1250 drachmes ; Paphos : 100 drachmes.

Interprétation des sommes. Nous adoptons dans la traduction le facteur de conversion 1/6 proposé par A. Meadows.

Nature de la donation. Les cités sont classées selon un critère difficile à restituer. L'interprétation avancée par A. Meadows permet néanmoins de résoudre les problèmes posés par l'in vraisemblance des sommes suggérées par l'hypothèse selon laquelle celles-ci seraient exprimées en oboles et par l'application d'un facteur 12,5 (PICARD 1982). Au contraire, en considérant que les sommes versées par les cités sont exprimées en drachmes et en appliquant à la conversion le facteur 6, la lecture d'A. Meadows autorise le rapprochement de cette inscription avec ce que l'on sait de l'*apomoira* qui concernait 1/6 du produit des récoltes. Si l'on admet cette interprétation, l'inscription d'Argos pourrait donc rappeler le versement d'une contribution destinée à l'exercice d'un culte précis. L'existence de liens privilégiés entre Argos et la famille royale, très vraisemblablement liés à la carrière du stratège Polykratès à la cour des Ptolémées, a peut-être favorisé la diffusion du culte royal à Argos.

45. Chytroi. Fragment de décret mentionnant des troubles politiques.

Fragment de stèle découvert à Chytroi, brisé à gauche.

SAKELLARIOS 1855, p. 193-194; *LBW*, n° 2767; SAKELLARIOS 1890, p. 206-207 n° 6.

Date : II^e s.

- [- - -] καὶ Θρασυμήδης [- - -] ΕΞΙ[- - -]
 [- - -] τεὺς ΗΙΠΙ [- - -] ΡΧΞΕΟΥ [- - -] Ω [- - -] Ο .
 [- - -] σιλλο [- - -] θορήσαντες τῆι τε
 4 [- - -] τῆν ἡμετέραν χώραν κατε-
 [- - -] τῆς πόλεως ἐπὶ τοσο[ύ]τον ὕ-
 [βρεως - - -] ενοι καὶ τυραννῆ[σαι] ε[- - -]
 [- - -] ες ἐξόχειαν ὥστε καὶ τὰ [- - -]
 8 [- - -] τισιν τῶν πολιτῶν [- - -]
 [- - -] προαγόντων ἀ[τ]οὺς [- - -]
 [- - -] ἔτι δὲ καὶ φθορᾶς ὑπαν-
 [- - -] νι ἐκ τῶν ἀσύλων ἰε-
 12 [ρῶν - - -] καὶ πεπρ]ακότες εἰς τὴν εἰρ-
 [εσίαν - - -] Κ [- - -] Ν, ἔτι δὲ καὶ ἀσ-
 [- - -] ἀ]πὸ τῆς ἀρχῆς ἐπι-
 [- - -] συν]ωμοσίας καὶ ἀντι-
 16 [- - -] αὶ τὰ δημόσια Ε-
 [- - -] τῶι ἀρχαίωι καὶ
 [- - -] λογιστῆν [- - -]
 [- - -]

Teneur du texte et interprétation. Il n'est pas possible de donner une traduction suivie de ce texte très fragmentaire. Notons simplement qu'il s'agit vraisemblablement d'un décret honorifique pris par les autorités de la cité à la suite de troubles politiques importants. La datation du texte dans le courant du II^e s. suggère que cette crise peut être liée à l'incursion séleucide à Chypre lors de la sixième guerre de Syrie (168).

PERSONNEL ET INSTITUTIONS CIVIQUES

46. Lapéthos. *Larnakas-tis-Lapithou.* Base de statue du stratège Hèragoras fils de Noumènios.

Base de statue.

SAKELLARIOS 1855, p. 208 n° 2; *LBW*, n° 2780; SAKELLARIOS 1890, p. 140 n° 2.

Date : 300-250

Ἡραγόρας [Νου]μηνίου στρατηγός.

Hèragoras fils de Noumènios, stratège.

47. Kourion. *Sanctuaire d'Apollon Hylatès.* Décret en l'honneur d'un Sidonien.

Musée d'Épiskopi, inv. I 78 a-d.

Quatre fragments jointifs d'une stèle rectangulaire en calcaire gris clair, moulurée. Le fragment supérieur fut découvert en 1937 dans le niveau de surface de l'enceinte archaïque du sanctuaire d'Apollon Hylatès, les autres en 1962 dans une couche plus profonde.

Dimensions maximales : 46,5 × 31 × 12.

I. Kourion 32; BAGNALL, DREW-BEAR 1974, p. 179-183.

Cf. (prosopographie des étrangers à Chypre à l'époque hellénistique) MICHAELIDOU-NICOLAOU 1968, p. 38 n° 33; (critique de *I. Kourion*) BAGNALL, DREW-BEAR 1973, p. 110.

Date : vers 235

[βασιλεύοντος Πτο]λεμαίου
[τοῦ Πτολεμαίου L. .] Δαισίου ἀ΄?
[ἔδοξεν Κουριέω]ν τῆι βουλῆι.

- 4 [οἱ ἄρχοντες εἶπ]αν ἐπειδὴ
[ὁ δεῖνα - -]ς Σιδώνιος,
[ὁ γενόμενος [π]ερὶ τῆς πόλεως
[- -], πράσσων τὰ βέλ-
8 [τιστα κ]αὶ λόγῳ καὶ ἔργῳ
[διετέλει] περὶ τοὺς πολίτας
[...ca. 7...]ς γεγένηται ἐπαι-
[νέσαι αὐ]τὸν ἔνεκεν ἀρε-
12 [τῆς καὶ ἀ]νδραγαθίας τῆς
[εἰς τὴν π]όλιν καὶ τοὺς πο-
[λίτας καὶ] εἶναι αὐ[τὸ]ν π[ολ]-
[ίτην καὶ] εὐεργέτ[ην κτλ.]
[- -]

l. 6 : Mitford, [ὁ γενόμενος ἐπ]ὶ τῆς πόλεως

l. 7 : Mitford, [φρούραρχος], πράσσων τὰ βέλ-

l. 9 : Mitford, [διετέλει] καὶ γεγένηται

l. 16-17 : Mitford, [ἐκγόνους] αὐτ[οῦ, στήσαι δὲ] / [αὐτοῦ καὶ ε]ἰς[ὄνα - -]

Sous le règne du roi Ptolémée fils de Ptolémée, l'année (?) au mois de Daisios, le premier (?) jour. Il a plu au conseil de Kourion. Sur la proposition des archontes. Attendu qu'Untel fils d'Untel, Sidonien, l'ancien (fonction) de la cité, manifeste en paroles et en actes les meilleures dispositions à l'égard des citoyens (...), qu'on lui accorde l'éloge en raison de la vertu et du mérite dont il fait preuve à l'égard de la cité et des citoyens, et qu'il soit reconnu citoyen et bienfaiteur, lui ainsi que ses descendants (...).

Édition. L'établissement de ce texte a suscité des interprétations contradictoires. Les lectures de T. B. Mitford ont largement été critiquées, à juste titre, par R. S. Bagnall et Th. Drew-Bear.

Prosopographie. L'état fragmentaire du texte ne permet pas d'identifier le personnage honoré par la cité de Kourion. L'orientation militaire donnée à ce texte par les lectures de T. B. Mitford ne peut être confirmée et l'origine sidonienne de l'individu ne suffit pas à établir la nature de sa relation avec l'administration ptolémaïque. Comme c'est le cas dans l'écrasante majorité des cas chypriotes, la nature des bienfaits (l. 7-9) prodigués à la cité et à ses citoyens n'est pas explicitée dans le décret.

Institutions. Ce texte offre un aperçu capital sur le fonctionnement interne d'une cité chypriote à l'époque hellénistique. Les restitutions proposées par les éditeurs s'appuient sur la mention du Conseil à la l. 3 et les tournures employées s'inscrivent dans la tradition de la rhétorique législative des cités grecques.

Honneurs. Les honneurs attribués à ce citoyen de Sidon sont remarquables. À côté de l'éloge, le personnage reçoit la citoyenneté pour lui et ses descendants.

48. Kourion. *Sanctuaire d'Apollon Hylatès.* Base de statue du secrétaire Nikias fils d'Onèsikratès érigée par la cité.

Musée d'Épiskopi, inv. I 175.

Base de statue brisée à gauche, à droite et sur l'arrière, découverte en 1953. Cavité d'encastrement et traces de scellement visibles sur la face supérieure.

Dimensions maximales : 26,5 × 59 × 41.

I. Kourion 48.

Date : 180-145

Ἡ πόλις
 Νικίαν Ὀνησικράτου[ς]
 τὸν γραμματέα τ[ῆς]
 4 πόλεως.

La cité (a honoré) Nikias fils d'Onèsikratès, secrétaire de la cité.

49. Paphos. *Sanctuaire d'Aphrodite à Palaepaphos.* Base de statue de Kalliklès érigée par le collège des stratèges et anciens stratèges de Paphos.

Base de statue découverte en 1888 près de la mosaïque de la stoa sud dans le sanctuaire de Palaepaphos à Kouklia. Seules les parties gauche et droite sont conservées.

Dimensions : (partie gauche) 26 × 37 × 29,5 ; (partie droite) 26 × 38 × 29,5.

HOGARTH *et al.* 1888, p. 226 n^{os} 3-4 et p. 232 n^o 18 ; MITFORD 1961a, p. 21 n^o 54 ; *I. Paphos* 73.

Date : 163-145

[Καλλι]κλῆν Καλλικλέο[υς τὸν ἀρχισωματοφύλακα τὸν Πτο]-
 [λ]εμαίου, ἰλάρ[χην καὶ γραμματέα τῶν ἐν Ἀλεξανδρείαι]
 ἰπέων καὶ εὐωνύμ[ων παραστάτην] καὶ διδάσ[καλον]
 4 τοῦ βασιλέως τῶν τ[ακτι]κῶν, ἡ συναρχία τῶν ἐν Πάφωι
 στρατηγῶν καὶ ἐστρα[τηγ]ηκότων, ἀρετῆς ἕνεκα καὶ
 εὐνοίας τῆς εἰς βασιλέ[α] Πτολεμαῖον καὶ βασίλισσαν
 Κλεοπάτραν τὴν ἀδελφὴν, θεοὺς Φιλομήτορας, καὶ τὰ τέκνα
 8 καὶ τῆς εἰς ἅν[τ]ην εὐεργεσίας καὶ πρὸς ἅπαντας δικαιοσύνης.

l. 1 : Mitford, τῶν σωματοφυλάκων Πτο- ; Cayla, τὸν ἀρχισωματοφύλακα, τον

l. 2 : Mitford, ἰλάρ[χην, τῶν ἐν Ἀλεξανδρείαι τεταγμένων]

l. 3 : Mitford, [ἐπιστά]την

Le collègue des stratèges et des anciens stratèges de Paphos (a honoré) Kalliklès fils de Kalliklès, Garde du corps en chef de Ptolémée, commandant de cavalerie et secrétaire des cavaliers stationnant à Alexandrie, cavalier de l'aile gauche et maître de tactique du roi, en raison de son mérite et de sa bienveillance à l'égard du roi Ptolémée et de la reine Cléopâtre sa sœur, dieux Philomètores, et de leurs enfants, ainsi qu'en raison de ses bienfaits envers le collègue et de sa justice envers tous.

Magistratures. En l'état actuel de la documentation, il ne nous semble pas possible d'affirmer le caractère militaire du collègue de stratèges mentionné dans cette inscription (*contra I. Paphos*).

50. Salamine. Base de statue (?) consacrée par le personnel des archives.

Musée de Famagouste, inv. inconnu.

Base de statue en calcaire gris découverte à Limnia, à 3,5 km à l'ouest de Salamine. Brisée à droite et à l'arrière.

Dimensions : 33 × 61,5 max.

MITFORD 1953a, p. 89 ; MITFORD 1961b, p. 140-141 ; *I. Salamine* 90.

Date : 150/149

Χρεοφύλαξιν
 Φίλτων ὁ πρὸς τῆι διαλο[γ]ῆι
 τῶν ἐν τῶι χρεοφυλακίῳι
 4 βυβλίῳν καὶ Νικῶς
 Ἀρεστοῦ γραμ[μα]τεύῳν
 τ[ὸ] λβ' (ἔτος).

Aux conservateurs des archives. Philtôn, préposé au classement des registres aux archives et Nikias fils d'Arestos, le secrétaire, en l'an 32.

Magistratures. Cette inscription témoigne du fonctionnement des archives de la cité de Salamine – organe essentiel des institutions civiles.

Traduction. En l'absence de contexte archéologique, il n'est pas possible de savoir si le terme χρεοφυλάκιον désigne ici un bâtiment à part entière.

51. Kourion. Acropole. Fragment de décret honorifique.*In situ?*

Stèle rectangulaire de marbre blanc remployée dans l'autel de l'église Aghios Ermoyenis, à l'est de l'acropole de Kourion où elle se trouvait encore en 1936.

Dimensions : 98 × 57,5 × 10.

LBW, n° 2817; SAKELLARIOS 1890, p. 68-69, n° 8; *I. Kourion* 34.

Cf. (critique de *I. Kourion*) BAGNALL, DREW-BEAR 1973, p. 110, 112, 214-215.

Date : milieu du II^e s.

[Ἐπειδὴ ὁ δεῖνα, τῶν ἀρχόντων καὶ ἀρξάντων, ὁ ἱερεὺς
 [τοῦ Ἀπόλλωνος, ὁ γυμνασίαρχος?] καὶ ἀγορανόμος καὶ
 [ἀγωνοθέτης?, Ἀπόλλωνι Ὑλάτη καὶ τοῖς ἄλλοις θεοῖς ἀεὶ
 4 [ἐκ τῶν ἰδίων ἀπάσας θύει τὰς προσηκούσας θυσίας ἐπὶ
 [τῆι σωτηρίαι τῆς πόλεως, εὖνο]ιαν διαφυλάσσωσιν καὶ τὴν
 [καλλίστην πᾶσι φιλοτιμίαν ἀπο]δεικνύμενος, τῆς δὲ
 [- - -] ἐῖσενήνεκται φροντίδα
 8 [- - -] τοῦ]ς ἐνδόξους ἄνδρας καὶ
 [- - -] τῆς ἐστίας μετόχους
 [.. ἐν ταῖς ἀεὶ ἀγομέναις ὑ]πὸ τῆς πόλεως ἑορταῖς
 [πολλὰς καὶ μεγάλας χρείας τῶι] δήμῳ παρέσχηται, λυσιτε-
 12 [λῶς - - -] ἀναστραφεῖς καὶ τὸν
 [- - -] καὶ ἐπισκευάσας τὸν τε προ
 [- - -] ας καὶ κατὰ τοῦτο δόξης
 [- - -] ἀγομένοις τὰς αὐτὰς ἀρχὰς
 16 [- - -] πρέπουσαν τοῖς στεμ
 [- - -] οντος τυχεῖν αὐτὸν καὶ
 [- - -] εὐχαριστίας.

vacat

[Δεδόχθαι τῆι βουλῆι ἐπὶ τούτοις ἐπαινέσαι τε τὸν
 20 [δεῖνα καὶ στεφανῶσαι αὐτὸ]ν χρυσῶι στεφάνῳι
 [καὶ ἀναστήσαι ἀνδριάντα χαλ]κοῦν ἐν τῶι ἐπισημο-
 [τάτῳι τόπῳι τῆς πόλεως καὶ ἕτερον?] αὐτοῦ ὁμοίως ἐν
 [τῶι ἱερῶι τοῦ Ἀπόλλωνος καὶ εἰ]κόνα γραπτὴν ἐν ἀσπι-
 24 [δίῳι ἐπιχρύσωι καὶ τὰς τιμὰς ταύτα]ς ἀναγράψαι εἰς στήλην
 [καὶ στήσαι ἐν τῶι ἱερῶι ἵνα πᾶ]ντες εἰδῶσιν τὴν τε
 [βουλὴν καὶ τὸν δῆμον ἀποδεδωκ]ότα τοῖς καλῶς καὶ ἐν-
 [δόξως ἀναστρεφομένοις ὑπὲρ τοῦ] δήμου τὰς καταξίας
 28 [χάριτας].

l. 22 : Mitford, καὶ ἄλλον

Attendu qu'Untel, exerçant et ayant exercé comme stratège, occupant les fonctions de prêtre d'Apollon, de gymnasiarque, d'agoranome et d'agônothète, effectue tous les sacrifices successifs (?) qu'il convient d'effectuer pour Apollon Hylatès et toutes les autres divinités sur ses propres fonds pour le salut de la cité, cultivant la bienveillance et faisant preuve de la plus haute estime envers tous; que d'autre part il prend en charge le soin (...) des hommes illustres et (...) partageant le foyer (de la cité) lors des fêtes organisées par la cité, rendant de nombreux et grands services au Peuple, s'étant comporté libéralement (...).

Plaise au conseil : d'accorder l'éloge au dit (nom) pour ces raisons mentionnées, et de le couronner d'une couronne d'or, de faire dresser sa statue en bronze à l'endroit le plus prestigieux de la cité, ainsi qu'une seconde dans le sanctuaire d'Apollon, avec aussi un portrait peint sur un bouclier doré; et de faire graver ces honneurs sur une stèle érigée dans le temple afin que tous sachent que le conseil et le peuple attribuent des récompenses appropriées à ceux qui se sont comportés avec grandeur et dignité pour le salut du peuple.

Édition. L'établissement de ce texte dont la provenance exacte n'est pas connue a donné lieu à des interprétations contradictoires. Les restitutions proposées par T. B. Mitford ont été critiquées en des termes très durs par R. S. Bagnall et Th. Drew-Bear : « Not a single parallel for any of the phrases restored, not a single argument to support the grammatical constructions that are proposed. This procedure is simply inadmissible [...]. » La publication des *Inscriptiones Graecae* permettra sans doute d'améliorer l'édition de ce texte important. Le dispositif des décisions peut néanmoins être restitué avec assurance.

Magistratures. Telle que restituée par son premier éditeur, cette inscription confirme l'activité d'agoranomes dans la cité de Kourion à l'époque hellénistique. Elle montre par ailleurs l'articulation des activités institutionnelles et des rites religieux : le personnage honoré a occupé à la fois des fonctions politiques et religieuses (l. 1-5), et s'est illustré par la pratique de sacrifices favorables. Ce texte offre par conséquent un parallèle au décret de la même cité en l'honneur d'Andronikos (63).

Honneurs. Parmi les honneurs attribués au personnage, certains sont tout à fait exceptionnels. La couronne d'or, le portrait peint sur bouclier et, *a fortiori* la statue en bronze entrent dans la catégorie des honneurs coûteux que les cités hellénistiques réservaient aux grands bienfaiteurs.

RÈGLEMENTS ET ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

52. Arsinoé. Document de nature fiscale mentionnant l'application de la taxe de l'*apomoira*.

Munich, Antikensammlung, inv. inconnu.

Bloc de marbre blanc découvert à Polis-tis-Chrysochou sur le site de l'ancienne Arsinoé, brisé à gauche.

Dimensions : 24 × 18 × 10.

LBW, n° 2783; OBERHUMMER 1888, p. 318, n° 8; SEGRE 1952, p. 319-330 [avec photographie d'un estampage réalisé par A. Rehm] (*SEG* 12, 550).

Cf. (interprétation du texte) MITFORD 1953a, p. 88; (critique de SEGRE 1952) L. Robert, *BE* 1954, n° 262; (administration ptolémaïque de Chypre) BAGNALL 1976, p. 78, 228; (culte d'Arsinoé) ANASTASSIADES 1998, n° 3; (taxe de l'*apomoira*) CLARYSSE, VANDORPE 1998; CANEVA 2014.

Date : deuxième quart du III^e s.

[- - -] καρῶν

[- - -]νεῖν ἀπόμοιραν

[- - -], τοὺς δ' ἔλασσον

- 4 [- -]γου τοῦ μετρή-
 [- -]σι δύο ὀβο-
 [- -] συνήγετο.
 [- -]φίμεν δ' ὑμᾶς τῆς τε
- 8 [- -]ικὸν τάλαντα ἐξήκον-
 [- -]τα ἕξ καὶ ἀφ' οὗ συ·
 [- -]

- l. 1 : Segre, [- - τῶν μὲν τῶν ἀκροδρύων (*vel* ἐκ παραδείσων) κ
 l. 2 : Segre, [τοὺς μὲν πλείω ἢ ἀρούρας *tot* γεωργοῦντας ἀποτί]νειν
 l. 3 : Segre, [κατὰ τὸν νόμον Ἀρσινόηι Φιλαδέλφωι τὴν ἔκτην(?)]
 l. 4 : Segre, [- - τῶν δὲ ἀμπελώνων, οἷ]γου
 l. 5 : Segre, [του τοῦ Κυπριακοῦ τιμουμένου δραχμᾶς εἴκο]σι
 l. 6 : Segre, [λόν, τὴν ἀπόμοιραν συνάγεσθαι ὡς καὶ πρότερον]
 l. 8 : Segre, [- - -, ἧς ὀφείλετε εἰς τὸ βασιλ]ικὸν

Édition. Cette inscription est très fragmentaire et les restitutions pour le moins hasardeuses proposées par M. Segre doivent être considérées avec prudence. Les lacunes de la pierre ne permettent notamment pas de tirer des conclusions précises sur les modalités d'acquittement de la taxe, ni sur les liens entretenus par cette dernière avec le culte d'Arsinoé Philadelphé à Chypre.

Importance historique. La mention de l'*apomoira* dans ce texte de nature fiscale a été invoquée pour affirmer l'intégration de Chypre dans le système fiscal en vigueur dans le royaume égyptien. Le rapprochement avec ce que l'on sait de l'affectation du revenu de l'*apomoira* au culte d'Arsinoé II en Égypte – s'il doit toutefois rester hypothétique – est séduisant, et la découverte de cette inscription à Arsinoé, fondation de Ptolémée Philadelphé baptisée du nom de la reine, retient d'autant plus l'attention.

53. Kourion. Sanctuaire d'Apollon Hylatès. Décret honorifique octroyant des privilèges financiers à Pasikratès.

Musée d'Épiskopi, inv. I 70-73.

Quatre fragments jointifs d'une stèle de marbre blanc, provenant du sanctuaire d'Apollon Hylatès. La stèle est brisée à droite et à gauche; arrière non travaillé. Le premier fragment (a) fut découvert en 1937 par l'équipe de l'université de Pennsylvanie en surface sur le sol de la zone dite « Archaic Altar Precinct » dans le sanctuaire d'Apollon Hylatès. Le fragment supérieur gauche (b) provient de la zone K80, surface S85 des fouilles dirigées dans le même sanctuaire par D. Buitron-Oliver; le fragment supérieur droit (c), de la zone K79 Jg, surface S50b; le fragment inférieur droit (d), provient de la zone K80 Jg, surface S81. L'inscription s'étend sur dix lignes.

Dimensions totales des quatre fragments : 36,8 × 15-15,3 × 9.

I. Kourion 31 (un seul fragment); NICOLAOU 1996, p. 174 n° 2 (*SEG* 46, 1740).

Cf. (mention) MITFORD 1953a, p. 83; (critique de *I. Kourion*) BAGNALL, DREW-BEAR 1973, p. 214.

Date : milieu du III^e s.

- [- -]ς Κουρίου Πασικρ[άτης]
 [- -]οκράτης ὁ υἱός· ἕδ[οξε]
 [- -]ιστοτέλους Κα[- -]

- 4 [- - - πρ]οξενίαν αὐτῶ[ι, τῶι]
 [υῖῶι καὶ τοῖς ἐκγόνοι]ς(?) καὶ ἔγκτησι[ν γῆς]
 [καὶ οἰκίας] καὶ ἀτέλειαν π[άντων]
 [χρημάτων καὶ εἰσ]άγοντι καὶ ἐξά[γοντι]
 8 [καὶ εἶναι αὐτῶι καὶ εἴσ]πλουν καὶ ἔκ[πλουν]
 [καὶ ἀσφάλειαν(?) καὶ ἐν] πολέμωι καὶ ἐν [εἰρή]-
 [νηι καὶ ἀσυλ]εὶ καὶ ἀσπον[δεὶ ...7...]

vacat

l. 1 : Mitford, Nicolaou, [- - - τῆς πόλεω(?)]ς Κουρίου Πασικρ[άτης]

l. 2 : Mitford, Nicolaou, [- - - καὶ Ἀριστ]οκράτης ὁ υἱός· ἔδ[οξε]

l. 3 : Mitford, [τῆ πόλει(?) τοῦ Κουρίου, Ἀρ]ιστοτέλους Κα[- - -]; I. Nicolaou donne un curieux τῆς πόλει dans l'édition de 1996, corrigé dans le *SEG*

l. 4 : Mitford, [ἄρχοντος, δοῦναι πρ]οξενίαν αὐτῶ[ι, τῶι]

(En raison de la bienveillance de) Pasikratès fils d'Untel et de son fils [...]okratès, il a plu à la cité (ou instances décisionnelles) de Kourion, sous l'archontat d'Aristotélès fils de Ka(...) de lui accorder la proxénie, ainsi qu'à son fils et à ses descendants, ainsi que le droit d'acquérir terre et maison (...); de lui accorder également l'exemption de taxes pour tous ses biens, et l'exemption à l'import et à l'export; et qu'il lui soit également possible d'importer et d'exporter par voie de mer, et que lui soit garantie la sécurité en temps de guerre comme en temps de paix, sans crainte des saisies et sans trêve.

Édition. *L'editio princeps*, majoritairement suivie par les éditeurs postérieurs admet que la cité puisse être désignée par le terme πόλις suivi de l'ethnique au singulier Κουρίου. Cette restitution, pour le moins inhabituelle, est sans parallèle dans le corpus et doit sans doute être abandonnée.

54. Salamine. Inscription mentionnant une dédicace architecturale des agoranomes.

Perdue.

Bloc de marbre provenant de Salamine.

I. Salamine 36.

Date : 1^{er} s.

- [Σαλα]μινίων τῆ πόλει καὶ τῷ δήμῳ
 [Στασικρά]της Ἐμπύ[λου] καὶ Ἰάσων Καρπ-
 ίωνος [ἀγ]ορανομοῦντες
 4 [- - -]τοίας κατεσκεύασαν.

Pour la cité et le peuple de Salamine, Stasikratès fils d'Empylos et Iasôn fils de Karpiôn, agoranomes, ont fait construire (...).

Datation et nature du texte. Ce texte constitue l'un des rares témoignages des activités édilitaires de notables locaux. Son attribution à la fin de l'époque hellénistique ou au début de la présence romaine demeure incertaine.

55. Salamine. Fragments d'un règlement économique.

British Museum, inv. 91.8-6.12.

Trois fragments d'une stèle de marbre blanc, brisés de toutes parts.

Dimensions maximales : (a) 20,5 × 19,5 × 4,2; (b) 16,5 × 16,5 × 4,2; (c) 7,2 × 7,2 × 4,2.

GIBM IV.2, n° 978a-c; ROESCH 1979, p. 354-357; *I. Salamine* 21.Date : I^{er} s.

- [- - -] χρήμα[τα - - -]
 [- - -] εἰς τὴν [- - -]
 [- - - π]ερὶ τῆς χώρας [- - -]
 4 [- - -] τῷ ἔτει περὶ τοῦ I[- - -]
 [- - -]μμένοις πρόστιμο[- - -]
 [- - - σ]ύκα γεμί<ζ>ειν ἐπὶ τῷ ε[- - -]
 [- - -]τω ἀργυρίου δραχμὰς χιλία[ς- - -]
 8 [- - -]λῆειν σύκα τὰ γεινόμε[να...ca. 8...]III ἀφαιρε[ῖν - - -]
 [- - -]ειν ἱεράς το[ῦ Διὸς τοῦ Ὀλυ]μπίου· τὴν δ[ὲ - - -]
 [- - - τὴν] δὲ <λ>οιπὴν επε[- - -]
 [- - - ἄρ]χοντες Φιλι[- - -]
vacat
 [- - -]
 [- - -]ATAXI[- - -]
 [- - -]γράφωτο [- - -]
 4 [- - -]ς τρεῖς [- - -]
 [- - -]

Édition. Seules les premières lignes de ce texte (règlement ou décret) peuvent être interprétées. La mention des ressources financières et de produits agricoles (des figues) assure la nature économique de ce texte. La mention d'une peine financière (πρόστιμον, l. 5) plaide également dans ce sens. L'évocation des archontes à la l. 11 témoigne de l'activité régulière des institutions civiques à Salamine au I^{er} siècle.

ACTIVITÉS COMMERCIALES ET ARTISANALES**56. Marion (Arsinoé).** Épitaphe de la mère d'Hebdomaios, artisan de la pourpre.

Cyprus Museum, inv. 425.

Stèle rectangulaire en calcaire blanc acquise à Polis et provenant de l'ancienne Marion.

Dimensions : 88 × 45 × 14,8.

MITFORD 1961b, p. 93-94 n° 1.

Date : fin du IV^e s.

Ἑβδομαῖος
 πορφυρεὺς

τῆι μητρὶ
 4 καὶ Τιμαγόρας
 Στασιοίκου.

Hebdomaios, artisan de la pourpre (a fait ériger) pour sa mère, avec Timagoras fils de Stasioikos.

Activités commerciales. Ce texte fait écho aux activités d'un illustre contemporain d'Hebdomaios, également impliqué dans l'industrie de la pourpre (sur cette production à Chypre : MITFORD 1961b, p. 94) : d'après Diogène Laërce (*Vies des philosophes*, VII, 28), Zénon de Kiton, le célèbre fondateur de l'école du portique et fils d'un riche négociant, fit naufrage à l'âge de vingt-deux ans (quelque part entre la fin du troisième quart et le dernier quart du IV^e s.) au cours d'un transport de pourpre en direction du Pirée (YON 1997).

57. Marion (Arsinoé). Épitaphe d'Onasilos.

Cyprus Museum, inv. 79.

Stèle rectangulaire en calcaire acquise à Polis et provenant de l'ancienne Marion.

Dimensions : 63,2 × 29,5 × 11,5.

MITFORD 1961b, p. 94-99 n° 2.

Cf. (onomastique) MASSON, HEUBECK 1962, p. 151 n. 2.

Date : fin du IV^e s.

Ἐπέστη-
 σεν ἡ γυ-
 νὴ Τιμα-
 4 γόρατις Ἀ<π>-
 ελλαίου Ὀν-
 ασίλωι γ-
 ναφεῖ.

l. 4-5 : la restitution du nom Apellaios est due à O. Masson et A. Heubeck

Son épouse Timagoratis fille d'Apellaios a érigé (cette stèle) pour Onasilos, foulon.

Datation et provenance. Cette épitaphe ainsi que la précédente datent vraisemblablement des dernières années du royaume de Marion, bien avant sa refondation par Philadelphie.

58. Paphos. Sanctuaire d'Aphrodite à Palaepaphos. Base de statue d'un architecte naval dédiée par Ptolémée Philadelphie.

Musée de Kouklia, inv. KM 51.

Base de statue en marbre noir trouvée aux abords du sanctuaire de Palaepaphos en 1888. Cavité oblongue et trou de scellement visibles sur la face supérieure; traces de mortier dans le creux des lettres.

Dimensions : 32 × 65 × 69.

GARDNER *et al.* 1888, p. 255 n° 125; MITFORD 1961a, p. 9 n° 17; *I. Paphos* 64.

Cf. HAUBEN 1987, p. 22; HELLMANN 1999, p. 35 n° 11.

Date : 300-250

[B]ασιλεὺς Πτολεμαῖος
 [Πυρ- *vel* Ἐρ]γοτέλην Ζώητος ἀρχιτεκτονήσ[αντα]
 τὴν τριακοντήρη καὶ εἰκ[ο]σ[ή]ρη].

Le roi Ptolémée (a honoré) Pyrgotélès (ou Ergotélès) fils de Zôes, qui fut l'architecte du navire à trente rames et d'un navire à vingt rames.

Importance historique. La base de statue dédiée à Palaepaphos par Ptolémée en l'honneur de l'architecte naval Pyrgotélès (ou Ergotélès) est l'unique monument honorifique conservé dédié par un membre de la dynastie lagide à Chypre. En rendant hommage à l'ingénieur paphien, le roi exprime une certaine reconnaissance envers le savoir-faire technique des Chypriotes dans le domaine naval – compétence qui contribue précisément à justifier l'importance de l'île dans le dispositif militaire et économique des Ptolémées. Les imposants vaisseaux militaires, de combat ou de transport, font l'objet d'une véritable compétition technologique entre les souverains à l'époque hellénistique.

Datation. J.-B. Cayla propose de situer ce document sous le règne de Ptolémée Sôtèr sur la base de critères formels (titulature royale, style de gravure). L'hypothèse d'une relation avec la bataille de Salamine en 306 est séduisante. Toutefois, l'issue désastreuse de la bataille pour Ptolémée rend difficile cette attribution (Diodore, 20, 50-52). Il reste néanmoins possible d'inclure la dédicace de Paphos dans la série des inscriptions commémorant l'installation lagide à Chypre : dans ce cas, il faut d'après nous maintenir le *terminus post quem* en 295/294. D'autre part, Pyrgotélès est honoré pour la réalisation d'un navire à trente rangs de rames et d'un navire à vingt rangs de rames. Or, d'après Diodore de Sicile (Diodore, 20, 49-50), la flotte de Ptolémée ne comprend pas à Salamine de navires supérieurs aux quinquérèmes (5 rangs), à l'inverse de celle de son adversaire qui possède des hexères et des heptères (6 et 7 rangs). Il faut attendre le règne de Ptolémée Philopatôr pour voir apparaître l'énorme tetrarakontère (40 rangs) d'apparat (ROUGÉ 1975, p. 104). Les navires bâtis par le Paphien Pyrgotélès doivent donc se situer entre le début et la fin du III^e siècle : dans cette perspective, les quatre premiers Ptolémées représentent des candidats théoriques pour la dédicace paphienne. L'omission de la titulature et l'absence d'inscription dans le contexte dynastique soutiennent au demeurant une datation sous le règne de Sôtèr.

Ethnique et onomastique. Nous nous rangeons à l'opinion de M.-Chr. Hellmann (HELLMANN 1999, p. 99) et de J.-B. Cayla (*I. Paphos*, p. 188) sur l'origine locale du personnage (*contra* MICHAELIDES 1996, p. 142). Il semble également possible de restituer l'anthroponyme Ἐργοτέλης. Notons qu'un architecte rhodien du nom de Πυργοτέλης est connu au 1^{er} siècle (*I. Lindos* 2).

59. Lédroi. *Sanctuaire de la grotte de Kafizin.* Consécration d'un vase rituel à la Nymphe du piton par le barbier Onèsagoras.

Plat à cuire brisé en vingt-quatre fragments dont vingt jointifs qui composent une partie du bord et de la paroi. Bord déversé et légèrement relevé; corps légèrement convexe. Pâte fine avec de petites inclusions, moyennement cuite, de couleur beige rosé, recouverte d'un engobe beige. Inscription avant cuisson sur deux lignes courant en direction du sommet de la paroi interne.

Diamètre restitué : 29 cm (32 avec anses) cm. Hauteur restituée : 9 cm.

Nymph. Kaf. n° 119; LEJEUNE 2014, p. 283.

Date : 183-177

Ἀπὸ [τοῦ - -] (ἔτους) ἀπὸ τῆς Ζήν[ο]νος κοινονί[ας τὸν λίνο]ν καί [τὸ] ὑ σπέρματος

τὸ χαριστήριον τόδε Ὀνησαγόρας Φιλουνίου κου<ρ>[εὺς Νύμφη τῆι ἐν τῶι
στρόφιγγι ὁ δεκατηφόρος]

- 4 [διὰ τοῦ δεῖνος] κεραμῖως κόμης Γύ[- - -, ἐμ]ή τη καὶ ἄλλα [πολ]λὰ τάδη εὐ[χάριστα
καὶ εὐά]ρμοστ[α? ἐπ' ἀγαθῆι τύχηι]?

l. 2 : Mitford, Lejeune χαριστήριον[v

l. 4 : LEJEUNE 2014, p. 313, κόμης Πύ (?)

Sur l'an?, sur l'association des lins et de la graine de Zénon, cette offrande de reconnaissance (a été offerte par) Onésagoras fils de Philounios, barbier (...), par l'intermédiaire (?) du potier (Untel), du village de Gy-. (Il m'a offert) moi et ces nombreuses autres offrandes de reconnaissance (...).

Contexte. Ce texte est extrait du corpus de Kafizin. L'ensemble formé par ces quelque 310 vases inscrits (*Nymph. Kaf.* n^{os} 1-309, A. HERMARY, « Un nouveau vase inscrit de Kafizin », *CCEC* 36, 2006, p. 63-72) constitue un dossier d'importance majeure pour l'histoire de Chypre à l'époque hellénistique. Ces inscriptions incisées sur les vases offerts à la « Nymphé du piton » mettent en effet en scène une société rurale extrêmement dynamique et diverse : on y rencontre à la fois des cultivateurs (spécialisés dans la production du lin), des potiers (on recense au moins quarante-cinq attestations certaines ou très probables du terme κεραμεύς) et des collecteurs d'impôts, évoluant dans un réseau économique et religieux fortement organisé.

60. Salamine. Épigramme funéraire de Dêmônax.

Larnaca, collection Pierides, inv. 354.

Stèle de marbre provenant du village d'Aghios Serghios, dans la région de Salamine.

Dimensions : 23 × 30 × 6,5.

I. Salamine 191 ; Voskos 1997, E26.

Date : II^e s.

Τύμβε, τίνος τόδε σῆμα; τεὰν ὑπὸ λισσάδα κε[ῖται]

τίς, φράσον, οἰκτροτάταν μοῖραν ἐνεγκάμενο[ς];

Δημῶναξ, Σαλαμῖς ὄν ἐθρέψατο παῖδα φέριστον

- 4 ἐμπορίας, πικρὸν δ' εἰς Ἀχέροντ' ἔμολεν,

πόντον ἐπιπλώσας ἀλιμυρέα καὶ πολυκλαύτωι

ματέρι καὶ γενέται στυγνὰ λιπὸν δάκρυα·

οὐχ ἦψαν γὰρ φῶς τὸ γαμήλιον οὐδ' ὑμέναιον

- 8 ἔκλαγον, ἀλλὰ γόους ὀκτακαικεκοσέτους.

οὐ κακός ἐστ' Αἶδας; πάρι[θ]ι, ξένε, χαῖρε, προσείπας,

κοινὸς ἐπεὶ θνατοῖς ὁ πλόος εἰς φθιμένους.

v. 10 : *I. Salamine*, κοινόν

Pierre, à qui appartient ce tombeau? Dis qui repose sous cette dalle, ayant emporté la plus cruelle destinée? – C'est Dêmônax, que Salamine a élevé, son enfant le plus farouche pour le commerce en mer, mais c'est l'Achéron amer qu'il a gagné après avoir navigué sur l'onde marine, et laissé de mornes larmes à sa mère et à son père éplorés. Car ils n'ont pas allumé le

flambeau du mariage et ce n'est pas le chant nuptial qu'ils ont entonné, mais des gémissements pour ses vingt et huit années. Hadès n'est-il pas malveillant? Passe, étranger, après avoir dit « salut », puisqu'il est commun à tous les mortels le voyage vers ceux qui ont disparu.

Nature du texte. Nous choisissons de présenter ce texte funéraire dans la mesure où il apporte un éclairage original sur la société de la cité de Salamine au début de l'époque hellénistique. L'épigramme funéraire de Dêmônax révèle, dans un style propre à l'écriture poétique, l'importance des activités commerciales maritimes pour la grande cité orientale.

CULTES ET POLITIQUE

61. Lapéthos. *Larnakas-tis-Lapithou.* Décret des prêtres de Poséidon Narnakios en l'honneur de Noumènios.

Cyprus Museum, inv. 214.

Base de statue provenant du sanctuaire de Poséidon Narnakios.

Dimensions : 36,9 × 82,9 × 74.

LBW, n° 2779; SAKELLARIOS 1890, p. 140, n° 3; MITFORD 1939, p. 14 n. 2.

Cf. NICOLAOU 1971, n° 17; (inscriptions phéniciennes de Lapéthos) FOURRIER 2015, p. 44-45.

Date : début du III^e s.

Νουμήνιος Νουμηνίου.

vacat

Ἐπειδὴ Νουμήνιος Νουμηνίου,

εὐεργέτης ὄν τῆς πόλεως, διετέλει δὲ

4 τὴν πᾶσαν ἐπιμέλειαν ποιούμενος τοῦ τε

ἀρχιερέως καὶ τῶν ἱερέων καὶ λόγῳ καὶ ἔργῳ·

ἔδοξεν Πραξιδήμῳ τῷ ἀρχιερεῖ καὶ τοῖς ἱερεῦσι

τοῦ Ποσειδῶνος τοῦ Ναρνακίου δοῦναι

8 Νουμηνίῳ καὶ ἐγγόνις ὧν ἂν θύωσιν

ἀτέλε[ι]αν τῶν γέρων εἰς τὸν ἅπαντα χρόνον.

[τ]ύχηι τῇ ἀγα[θ]ῇ.

[Décision concernant] Noumènios fils de Noumènios :

Attendu que Noumènios fils de Noumènios, bienfaiteur de la cité, ne cesse de témoigner toute son attention, en paroles et en actes, à l'égard du grand-prêtre et des prêtres; il a plu au grand-prêtre Praxidèmos et aux prêtres de Poséidon Narnakios d'accorder à Noumènios et à ses ancêtres l'exemption perpétuelle de taxes sur toutes les parts d'honneur qu'ils viendront à consacrer.

À la bonne fortune!

62. Amathonte. *Sanctuaire d'Aphrodite sur l'acropole.* Décret concernant le culte d'Aphrodite.

British Museum, inv. 1894,1102.1.

Bloc de marbre bleuâtre brisé à droite, acquis par le British Museum auprès d'un villageois d'Aghios Tychonas. D'après une lettre conservée dans les archives du BM, provient de l'acropole d'Amathonte.

Dimensions : 49,5 × 22,2 × 7,2.

MURRAY, SMITH, BEAUCHAMP WALTERS 1900, p. 97-98 ; *GIBM* IV.2, n° 975.

Cf. RUDHARDT 1975, p. 139-142 ; VAN BERCHEM 1975, p. 155 ; HERMARY 1988, p. 102 ; AUPERT 1996, p. 56 ; PIRENNE-DELFORGE 1994, 353-354 ; (épiclèse) MITFORD 1946, p. 40 n. 64, *I. Paphos*, p. 217 ; *Amathonte VI*, p. 7-8 ; (Aristón) HERMARY 1999, p. 51-54.

Date : fin du II^e s.

Ἀγαθῆι τύχηι. ὕ (ἔτους) [. . .]
 ἐφ' ἱερέως Κύπρου Ἀφρ[οδίτης]
 Χαρίνου τοῦ Χαρίνου [τῶν ἐστρα]-
 4 τηγηκότων καὶ γεγυμ[ασιαρχηκό]-
 των καὶ ἀρξάντων ὑπὲρ τῆς σω]-
 τηρίας τοῦ Ἀμαθουσίου [ν δήμου]
 καὶ τῶν καρπῶν. ὕ Ἀρίσ[των Εὐφρα]-
 8 νορος, τῶν ἐστρατηγη[κότων καὶ]
 γεγυμνα[σ]ιαρχηκότ[ων καὶ ἀρξάν]-
 των, ὁ ἡγήτωρ, τὸ εἰθισ[μένον εἶπε θύεσ]-
 θαι τῆι προδηλουμέ[νῃ ἐορτῆι καθ' ἐ]-
 12 κάστην ἡμέραν ὑ[πὲρ τῶν τὴν γῆν γε]-
 ωργούντων ἐν τημ[ελείαι κατὰ τὸ δόγ]-
 μα τὸ λεγόμενον, ὅ[πως ἀσύμφορον]
 δι' ὅλου τοῦ ἐνιαυτ[οῦ εἰς τὸ]
 16 [πληθ]ος μηδὲν γ[ένηται μήτε]
 [ἀστερ]γές· εἰ δὲ κα[ὶ] δέοι τι τοῦ εἰω]-
 [θ]ότος ὑπὸ τῆς π[ό]λεως κατὰ τὸ
 ἱερὸν δόγμα τὸ [λεγόμενον δί]-
 20 δοσθαι εἰς τὸ ἱερ[ὸν τῆς Ἀφροδίτης, τά]-
 δε πάντα προ[σ]ιδόναι διὰ τὴν εἰς]
 τὸν δῆμον π[ρο]θυμίαν καὶ τὴν εἰς]
 τὸ θεῖον εὐσέ[βειαν].

l. 7 : restitution due à HERMARY 1999, p. 53.

À la Bonne Fortune, en l'année (...). Quand Charinos fils de Charinos, ancien stratège, ancien gymnasiarque et ancien magistrat était prêtre de Kypros Aphrodite, en faveur de la sauvegarde des Amathousiens et des récoltes, l'hégète Aristón fils d'Euphranôr, ancien stratège, ancien gymnasiarque et ancien magistrat, a proposé que l'on accomplisse les sacrifices habituels chaque jour de la fête programmée, pour le salut de ceux qui cultivent la terre dans le respect du rite énoncé, de façon à ce que rien de nuisible ou de pénible ne survienne pour le peuple tout au long de l'année. Et par ailleurs, (il a proposé) que si quelque chose venait à manquer à ce que la cité a coutume d'offrir au sanctuaire d'Aphrodite selon les prescriptions dudit règlement, qu'il compenserait ce manque en totalité par générosité envers le peuple et par piété envers la divinité.

63. Kourion. Gymnase. Décret en l'honneur d'Andronikos.

Musée d'Épiskopi, inv. RR 717.

Fragment de stèle moulurée en marbre blanc complète en haut, découverte remployée dans le sol d'une église d'Épiskopi et provenant vraisemblablement de la zone du gymnase de Kourion. La stèle présente un dispositif de scellement sur les côtés et à la face supérieure. Une couronne incisée sous la moulure.

Dimensions : 94 × 36-37 × 35-45.

MICHAELIDOU-NICOLAOU 2007, n° 3; THONEMANN 2008.

Date : 31

Ἔτους γ', Παχὼν ιε'.

[Ἐπε]ἰδὴ Ἀνδρόνικος Ποσειδωνίου τῶ[ν]

[βουλ]ευτῶν, ὁ ἱερεὺς τῶν βασιλέων κα[ὶ]

4 [ἐπι]λυκάρχης καὶ ἀγορανόμος, καὶ πρότε-

[ρο]ν ἐν [π]ο[λι]τικῆς ἀρχαῖς γενόμενος

[τὴν] ἐαυτοῦ δικαιο[σύνη]ν φανεράν κατέστησ[εν]

[καὶ] κοινῆι π[ρὸς] ἅπαντας καὶ κατ' ἰδίαν πρὸς]

8 [ἕκαστον (?) τὸ]ν εἰσαφικ[ο]νόμενον ἑαυτὸν διδ-

[οὺς (e.g.) εὐχρηστον παρα]κλήθεις δ' ὑπὸ τῆς πόλεω[ς]

[πάλιν ὑπομείν]αι καὶ τὰς προγεγραμμένας

[ἀρχάς, δι' ὅλου] τοῦ νῦν ἔτους μετὰ πάσης προ-

12 [θύμιας ἑαυ]τὸν ἐπέδωκεν, κρίνας μηδὲν πα-

[ραλείπειν τῶ]ν εἰς τιμὴν καὶ δόξαν ἀνήκον-

[των καὶ (?) πρῶ]τον μὲν τῶι προηγουμένω[ι]

[τῆς πόλεως Ἀπόλλ]ωνι Ὑλάτηι καὶ τοῖ[ς] ἄλλοις

16 [θεοῖς ὑπὲρ τῶν μεγ]ίστων κυρίων βασιλέω[ν]

[τὰς (e.g.) εἰθισμένας καὶ πρ]επούσας θυσίας ἐπε-

[τέλεσεν, τὴν τε πρ]ὸς τὸ θεῖον εὐσέβεια[ν]

[καὶ τὴν πρὸς τοὺς βα]σιλεῖς εὐνοίαν ἐνδ[εικ]-

20 [νύμενος (?) ἐπευωνίσας δ]ὲ τὰς ἀγορὰς λυσι[τε]-

[λῶς τὴν πᾶσαν προσηνέ]γκατο πρόνοιαν,

[...ca. 21...το]ὺς κατὰ μέρος

[...ca. 4...]ΤΑΣΕΝ[. . .]τ[ῆ]ι πρὸς τοὺς Ἐπιλύκ[ους]

24 [καὶ] Παρεπιλύκο<υ>ς συνπεριφορᾶι καὶ τῆι περὶ

[τὸ]ν π[ρ]οϋτανεῖον ἀυξήσει τὴν ἑαυτοῦ φιλαγα-

[θίαν] φανεράν ἐποίησεν, τοὺς τε πολίτας κα[ὶ]

[τοὺς ἐ]πιδημήσαντας ἐνδόξους ἄνδρας κα[ὶ]

28 [φιλο]λόγους καὶ θεατρικοὺς ἀδιαλίπτως τ[ῆ]ς

[ἐπὶ τὴν] ἐστίαν καταλογῆς καταξιώσας· διὸ καλ-

[ῶς ἔχ]οντος μεγαλομερῶς ἀνεστραμμέ[νον]

- [καὶ (?) ἐπιση]μαινόμενον ἄνδρα τυχεῖν τῆς ἐπιβαλ[λού]-
 32 [σης τι]μῆς·
 ἀγαθῆι τύχηι·
 [υυ? ἔδ]οξεν τοῖς Ἐπιλύκ[ο]ις καὶ Παρεπιλύκ[οις]
 [ἐπαινέ]σαι τε τὸν προγεγραμμένον Ἄνδρό[νι]-
 36 [κον καὶ] στεφανῶσαι χρυσῶ στεφάνωι, ἀνα-
 [στήσαι] δὲ αὐτοῦ καὶ ἀνδριά[ν]τᾶ χαλκοῦν, ὁμ[οί]-
 [ως δὲ] ἀναθεῖναι καὶ εἰκό[να] γραπτὴν ἐν ἀσπιδ[ί]-
 [ωι ἐπ]ιχρύσωι, τὰ τε δεδ[ο]γμένα τὰδε ἀναγ[ρά]-
 40 [ψαι εἰς] στήλην καὶ ἀναθε[ῖναι] ἐν ᾧ ἂν προα[ιρῆ]-
 [ται τό]πωι, ἵνα πάντες εἰδῶσιν τὴν τε τοῦ δε[ε]-
 [δηλω]μένου ἀνδρὸς μεγαλοψυχίαν κα[ὶ τὴν]
 [(?) ἐψηφισ]μένην ὑπὸ τῶν ἀπὸ [τοῦ πρυτ]ανεί[ο]υ τι-
 44 [μῆν ...ca. 35...]

L'an 3, le 15 du mois Pachôn. Attendu qu'Andronikos fils de Poseidônios, membre du Conseil, prêtre des rois, chef des Épilykoi et agoranome, déjà auparavant, lorsqu'il assumait les magistratures civiles, a fait montre de sa probité, en public à l'égard de tous et en privé en se montrant serviable envers tous ceux qui se présentaient à lui; et qu'à nouveau, rappelé par la cité pour assumer les mêmes magistratures il s'y est attelé tout au long de l'année en cours avec une application totale, ne négligeant aucun des devoirs inclinant à l'honneur et à la gloire; et qu'il s'est d'abord acquitté des sacrifices traditionnels et appropriés envers Apollon Hylatès le patron de la cité et envers les autres dieux au nom des Très grands rois souverains, démontrant sa piété envers la divinité et sa bienveillance à l'égard des rois, puis qu'il a appliqué à sa charge (d'agoranome) toute sa clairvoyance en faisant baisser libéralement les prix du marché (...); et qu'il a fait preuve de sa bonté par son empressement à l'égard des Épilykoi et des Parépilykoi et en procédant à l'agrandissement du prytanée, en jugeant dignes aussi bien les citoyens que les illustres voyageurs, hommes de lettres et de théâtre sans distinction, d'être introduits au foyer de la cité. Pour ces raisons il est bon qu'un homme illustre et qui s'est comporté généreusement reçoive un honneur approprié.

À la bonne fortune! Il a plu aux Épilykoi et aux Parépilykoi d'accorder l'éloge au dit Andronikos, de le couronner d'une couronne d'or, de dresser sa statue en bronze ainsi qu'un portrait peint sur un bouclier doré; et que ces décisions soient inscrites sur une stèle et placées dans le lieu de son choix, afin que tous prennent connaissance de la grandeur d'âme de l'homme représenté et de l'honneur voté par les prytanes (...).

Traduction. Nous choisissons de donner un sens concret au terme ἀΐξις, en nous appuyant sur l'importance des honneurs accordés à Andronikos (couronne d'or, statue en bronze, portrait, stèle honorifique). Si le terme n'apparaît pas explicitement dans le texte, le statut octroyé à ce personnage le situe dans la catégorie des grands évergètes.

Institutions. Le commentaire détaillé de ce texte est capital pour l'histoire des institutions civiles de Kourion (*supra*, p. 73-75) ; notons que le prytanée est mentionné dans le décret *I. Kourion* 77, daté par l'éditeur des dernières décennies du 1^{er} siècle av. J.-C.

DES NOTABLES LOCAUX

64. Amathonte. *Sanctuaire d'Aphrodite sur l'acropole.* Base d'Aristôn fils d'Aristônax érigée par la cité.

Perdue.

Base de marbre noir brisée en deux parties, portant une dédicace bilingue et digraphe grec-« étochyprite ». Découverte en 1914 sur l'acropole dans le sanctuaire d'Aphrodite.

Dimensions : (largeur totale) 75 × 26-31 × 16.

SITTIG 1914, p. 1-2; *ICS*, n° 196 fig. 57 et pl. XXIX, 2; EGETMEYER 2010, p. 582, n° 7; WOUDHUIZEN 2012.

Cf. MASSON 1995, p. 16-17; *Amathonte VI*, p. 8 et fig. 5; PETIT 2009, p. 100.

Date : fin du IV^e s.

Ἡ πόλις ἡ Ἀμαθουσίῳν Ἀρίστωνᾶ

Ἀριστώνακτος εὐπατρίδην

La cité d'Amathonte (honore) Aristôn fils d'Aristônax, de bonne naissance.

Importance historique. Cette inscription suggère l'activité de la cité d'Amathonte à une date très haute de l'époque hellénistique.

65. Paphos. *Sanctuaire d'Aphrodite à Palaepaphos.* Base de statue du fils de la prêtresse Phanion.

Musée de Kouklia, inv. KM 3.

Base de statue découverte en 1888 dans le sanctuaire d'Aphrodite à Kouklia, réemployée dans un dallage.

HOGARTH *et al.* 1888, p. 241 n° 57; MITFORD 1961a, p. 9-10 n° 19 (*SEG* 20, 218); *I. Paphos* 80.

Date : vers 250

Φανίων Βοΐσκου ἱέρεια

τὸν αὐτῆς υἱὸν Βοΐσκον.

La prêtresse Phanion fille de Boïskos (a honoré) son fils Boïskos.

66. Paphos. *Sanctuaire d'Aphrodite à Palaepaphos.* Base de statue d'Aristion, fille du chef des Kinyrades.

Musée de Kouklia, inv. KM 35.

Base de statue en marbre rosé découverte dans le sanctuaire de Kouklia, complète. Plusieurs cavités visibles au lit d'attente.

Dimensions : 21,5 × 57 × 52,5.

MITFORD 1961a, p. 13 n° 32; *I. Paphos* 81.

Cf. MASSON 1986, p. 455-456 (avec photographie); (Kinyrades) FRANKLIN 2015, p. 417.

Date : 225-200

Ἀφροδίτῃ Παφίᾳ·

Δημοκράτῃς Πτολεμαίου

ὁ ἀρχὸς τῶν Κινυραδῶν

⁴ καὶ ἡ γυνὴ Εὐνίκη

τὴν ἑαυτῶν θυγατέρα
Ἀρίστιον.

À Aphrodite Paphienne! Démokratès fils de Ptolémaïos, le chef des Kinyrades, et sa femme Eunikhè (ont honoré) leur fille Aristion.

67. Amathonte. *Sanctuaire d'Aphrodite sur l'acropole.* Base de statue de Timônax érigée par la cité.

Musée de Limassol, inv. AM 636.

Base de statue en marbre rose à veines jaunes provenant de la région de Paphos. Trouvée le 13 septembre 1979 au sommet de l'acropole. L'arrière et le côté gauche de la pierre manquent. En plusieurs endroits l'épiderme du marbre a été arraché. Au lit d'attente traces de pieds pour une statue en bronze.

Dimensions : 34 × 66 × 51,5.

HELLMANN, HERMARY 1980, p. 266-268 n° 64.

Date : 205-180

[Ἡ πό]λις ἡ Ἀμαθουσί[ων]
[Τιμώ?]νακτα Ἀ[ριστ]αγόρου
[εὐνοίας ἔνεκε]ν τῆς εἰς βασιλέα
4 [Πτολε]μῶν.

La cité d'Amathonte (a honoré) Timônax fils d'Aristagoras en raison de sa bienveillance à l'égard du roi Ptolémée.

68. Kourion. *Sanctuaire d'Apollon Hylatès.* Base de statue de Diodôros, ancien prêtre d'Apollon, érigée par ses fils.

Perdue.

Base de statue en marbre vue en 1862 par W. H. Waddington près du temple d'Apollon puis par D. Pierides. *LBW*, n° 2811 ; *I. Kourion* 52.

Date : 180-160

Διόδωρον Γλαύκου,
τὸν γενόμενον ἱερέα
τοῦ Ἀπόλλωνος, οἱ ὑ<ι>οὶ
4 Γλαῦκος καὶ ὁ ἱερεὺς
Ἀριστοτέλης καὶ Ἰάσων.

Ses fils, Glaukos, le prêtre Aristotélès et Iasôn (ont honoré) Diodôros fils de Glaukos, l'ancien prêtre d'Apollon.

69. Amathonte. *Nécropole est.* Épigramme funéraire d'Aphrodisiè.

Cyprus Museum, inv. 133.

Partie supérieure d'une stèle à fronton et acrotères découverte dans la nécropole est d'Amathonte. Traces de peinture blanche.

Dimensions : 59,5 × 32,1 × 8.

Voskos 1997, n° E28.

Date : II^e s.

Ἡ στερχθεῖσα χύδην Ἀφροδισίη οὔνεκα τερπνῆς
 αἰμυλίας ἱερὴν τήνδε λέλογχα κόνιν
 ὀκταέτις γοερὰς ὀδύνας τοκέεσσι λιποῦσα
 4 ὦν Αἰδῆς οὐ δὴ βαιὸν ἐπιστρέφεται.
 ἀλλ' ὁ παρὼν εἴπας· Ἀφροδισίη εὐχαρι, χαῖρε,
 [αὐτὸς δὴ χ]αίρων ἐξανύσαις [ἀτραπόν].

Moi, Aphrodisiè, chérie d'abondance pour ma grâce charmante, j'ai obtenu du sort cette cendre sacrée, à l'âge de huit ans, laissant douleurs et gémissements à mes parents, pour lesquels Hadès n'a pas le moindre égard. Mais toi ici présent, quand tu auras dit « salut, gracieuse Aphrodisiè », puisses-tu, toi, achever ta route dans la joie.

Traduction. Il est difficile de traduire ce texte sans en aplanir les subtilités. Le jeu sur les termes χαῖρε et χαίρων aux vers 5 et 6 notamment est remarquable, ces deux vers enfermant de façon elliptique toute l'ambiguïté de la formule de salut traditionnellement inscrite sur les tombes.

70. Paphos. *Sanctuaire d'Aphrodite à Palaepaphos.* Base de statue d'Onèsandros érigée par la cité.

Musée de Kouklia, inv. KM 33.

Base de marbre blanc découverte en 1888 dans le sanctuaire d'Aphrodite, brisée à gauche au niveau d'une cavité de scellement. L'inscription est complète.

Dimensions : 20,5 × 66,5 × 28,5.

HOGARTH *et al.* 1888, p. 240 n° 50 (MICHEL 1900, p. 849 n° 1186); MITFORD 1961a, p. 40 n° 110; *I. Paphos* 89.

Date : 88-80

Ἀφρ[ο]δίτηι Παφίαι·
 [Ἡ π]όλις ἡ Παφίων Ὀνήσανδρον Νausικράτους,
 [τὸν σ]υγγενῆ καὶ ἱερέα διὰ βίου βασιλέως Πτολεμαί-
 4 [ου θεοῦ Σ]ωτῆρος καὶ τοῦ ἰδρυμένου ὑπ' αὐτοῦ ἱεροῦ Πτολε-
 [μαίου, τὸν γραμματέα τῆς Παφίων πόλεως τεταγμένον δὲ
 [ἐπὶ τῆς ἐν] Ἀλεξανδρείαι μεγάλης βιβλιοθήκης, εὐνοίας
 ἔνεκεν.

À Aphrodite Paphia!

La cité de Paphos (a honoré) Onèsandros fils de Nausikratès, Parent, prêtre à vie du roi Ptolémée dieu Sôtèr et prêtre du Ptolemaion qu'il a lui-même fondé, le secrétaire de la cité de Paphos actuellement à la tête de la grande bibliothèque à Alexandrie, en raison de sa bienveillance.

71. Paphos. *Sanctuaire de Palaepaphos.* Base de statue de Kallippos érigée par la cité.

British Museum, inv. 2013,5017.9.

Base de marbre bleu provenant des abords du sanctuaire, sciée en vue de son transport à Londres.

Dimensions : 18,7 × 61.

GIBM II, n° 385; MITFORD 1961a, p. 36-37 n° 98; ANEZIRI 1994, p. 197 n° 7 (LE GUEN 2001, p. 311-312 n° 68; ANEZIRI 2003, E9); *I. Paphos* 94.

Cf. CAYLA 2017, n° 1.2.

Date : 41/40

Ἀφροδίτη Παφίαι·

Ἡ πόλις ἡ Παφίων Κάλλιππον Καλλίππου, δις γραμμα-
τεύσαντα τῆς βουλῆς καὶ τοῦ δήμου καὶ ἡρχευκότα τῆς

4 πόλεως καὶ τῶν περὶ τὸν Διόνυσον καὶ θεοὺς Ἐυεργέ-
τας τεχνιτῶν, τὸν γραμματέα τῆς πόλεως, γυμ[να]-
σιαρχήσαντα καλῶς τὸ ἰβ' (ἔτος).

À *Aphrodite Paphia!*

La cité de Paphos (a honoré) Kallippos fils de Kallippos, qui a par deux fois été secrétaire du Conseil et de l'Assemblée et qui a été archonte de la cité, membre des technites de Dionysos et des dieux Évergètes, l'actuel secrétaire de la cité, parce qu'il s'est dignement acquitté de sa fonction de gymnasiarque la douzième année.

Date. J.-B. Cayla (CAYLA 2017) a considérablement abaissé la datation de ce texte. La mention des τῶν περὶ τὸν Διόνυσον καὶ θεοὺς Ἐυεργέτας τεχνιτῶν définit selon lui une série au sein du corpus des inscriptions de Paphos (cette hypothèse s'appuie sur des critères tels que la gravure, le statut des personnages mentionnés et la présence de formules caractéristiques du 1^{er} siècle ainsi que sur la confrontation des documents au sein du corpus paphien).

Évolution des institutions. Parmi les charges occupées par Kallippos, celle du secrétariat du Conseil et de l'Assemblée réclame particulièrement l'attention. La présence de la βουλή et du δήμος dans les inscriptions chypriotes est mal documentée pour l'époque hellénistique, si bien que les chercheurs ont exprimé des doutes (*I. Paphos*, p. 100-101 et p. 219; voir également CAYLA dans le *BE* 2008, n° 534 sur l'existence de ces deux organes vitaux de la cité de type grec à Chypre avant l'installation de l'administration romaine. Kallippos a exercé plusieurs magistratures au sein de la cité de Paphos (ἄρχος, γραμματεὺς) et au sein de la confrérie des technites de Dionysos. Le motif justifiant l'octroi de la représentation honorifique constitue, dans le cas de Kallippos, un témoignage des évolutions, pratiques et sémantiques, affectant les magistratures civiques à la basse époque hellénistique. Inséré dans les éléments de la brillante carrière publique de Kallippos, il tend à démontrer le changement – à la fois de sens et de pratique – opéré dans la sphère publique : le gymnase, domaine où s'exerce l'autorité du *gymnasiarque*, s'est vraisemblablement doté d'attributs débordant la sphère traditionnelle des activités athlétiques, rendant en cela effective une tendance sensible dès la haute époque hellénistique. Le rapport entre le rôle de Kallippos au sein de la confrérie des artistes de Dionysos et des dieux Évergètes et son activité de gymnasiarque n'est pas surprenant, les deux organisations œuvrant, à Chypre comme en Égypte, au service du culte royal.

72. Salamine. *Gymnase.* Base de statue de Stasikratès érigée par le stratège Diogénès.

In situ.

Base de statue en marbre bleu-gris découverte en avril 1968 au gymnase, remployée à l'envers à une date postérieure.

Dimensions : 29 × 84 × 77.

I. Salamine 97.

Cf. (prosopographie) ROUILLOUX 1986.

Date : 38

[Δ]ιογένης Νουμ[η]νίου ὁ συ[γ]γενῆς
τῶν βασιλέων καὶ στρατηγὸς
τῆς νήσου καὶ Κιλικίας
4 Στασικράτην Στασικράτους
γυμνασιάρχῆσαντα τὸ ἰδ' (ἔτους)
τὸν ἑαυτοῦ φίλον. (ἔτος) ἰε' Ἄθυρ ἰθ.

Diogénès fils de Noumènios, Parent des rois et stratège de l'île et de la Cilicie (a honoré) son ami Stasikratès fils de Stasikratès, le gymnasiarque en l'an 14. En l'an 15, le 19 du mois Athyr.

Date. Plutôt commune par sa nature, cette inscription se démarque de la série des dédicaces de statues à laquelle elle appartient par son formulaire. Diogénès fils de Noumènios est Parent des rois (voir plus haut le décret de Kourion en faveur d'Andronikos [63]), stratège, non seulement de Chypre, mais également de la Cilicie. Ces variations dans le formulaire connu à Chypre constituent des marqueurs de datation particulièrement précis.

Contexte historique. C'est la première attestation d'une administration commune de Chypre et de la Cilicie antérieure à la domination effective de Rome, à la suite de la défaite d'Actium.

73. Kourion. Épigramme funéraire de la femme d'Hérôdès.

New York, Metropolitan Museum, inv. 74.51.2441.

Fragment de bloc en calcaire, brisé à droite, en bas et à l'angle supérieur gauche, découvert en 1874. Connu sous le nom erroné de « Tablet of Laodamia ».

Dimensions : 23 × 24 × 9.

I. *Kourion* 68; PECK 1955, n° 1737a; VOSKOS 1997, E30.

Date : I^{er} s.

Στοργῆι Λαοδάμε[ια περίκλυτος ἡδ' Ἄλκηστις],
καὶ πινυτὴν Ὀρ[φεὺς εὐκλείσ' Εὐρυδίκτην].
Ἡρώιδου συνό[μευνος, ὀδοιπόρε, - -],
4 κείνα παρὰί[σσει δείγμαθ' ὁμοφροσύνης].
ἀρκεῖν οἱ πόσι[ς οὐ θάνατον δύναμ', ἀλλὰ συνεύνωι]
συνζῶ κα[ὶ φθιμένηι, πόλλ' ἐν ὀνείρωι ἰδών].
χαῖρε καὶ εἰ[ν Αἴδαο, δάμαρ φίλη, οὔποτε σεῖο]
8 [λήσ]ε[τα][ι, εἰς ὅ κεν ἦι, σὸς πόσις ὅς σε ποθεῖ].

l. 5 : Mitford, Peek, Voskos, ἀρκεῖν οἱ πόσι[ς οὐ θάνατον δύναμ', ἀλλὰ συνεύνωι]

Pour son amour, Laodamie est illustre tout comme Alceste, et Orphée rendit célèbre la prudente Eurydice. La femme d'Hérôdès, passant, (...) l'emporte, elle, sur les exemples de parfaite harmonie; moi qui suis son époux je ne peux la préserver de la mort, mais je continue à vivre aux côtés de ma femme, même disparue, car je la vois souvent en rêves. Salut à toi,

même dans l'Hadès, chère épouse; jamais il ne t'oubliera, jusqu'au jour de sa mort, ton époux qui te regrette.

Édition. Nous prenons le parti de présenter les restitutions, nombreuses, proposées par les précédents éditeurs afin de rendre compte de l'intérêt informatif principal de ce texte. Il semble en effet à la lecture de cette épigramme qu'une catégorie de notables chypriotes développe un attrait pour de nouvelles pratiques épigraphiques, vraisemblablement sous l'influence alexandrine. Si le produit de ces audacieuses restitutions ne peut être précisément évalué et vérifié, il reste néanmoins assuré que la famille de la défunte a voulu marquer son adhésion à un répertoire culturel et littéraire commun à la noblesse hellénistique. Dans le cas spécifique d'une inscription du registre privé, explicitement fondée sur une pratique littéraire et poétique, l'amputation des restitutions – même hasardeuses – peut conduire selon nous à un appauvrissement de la compréhension générale du document.

LE GYMNASÉ, LES ASSOCIATIONS CULTURELLES ET RELIGIEUSES

LE GYMNASÉ

74. Paphos. *Sanctuaire d'Aphrodite à Palaepaphos.* Liste de contributeurs en huile pour le gymnase.

British Museum, inv. 1888,1115.15.

Petite stèle à fronton et pilastres en marbre importé découverte en 1888 dans le sanctuaire d'Aphrodite à Kouklia.

Dimensions (d'après l'estampage) : 11,5 × 29,3.

GIBM IV.2, n° 969; HOGARTH *et al.* 1988, p. 231 n° 15; MITFORD 1961a, p. 6 n° 8; *I. Paphos* 66.

Cf. (ἐλαιοχρίσιον) FRÖHLICH 2009, p. 61.

Date : 224/223

(Ἔτους) κδ'· οἱ ἐπηγγελμένοι εἰς τὸ ἐλαιοχρίσιον·

Λύσανδρος Λυσάνδρου Ξάνθιος (δραχμὰς) ρ'

Ἀντίοχος Φίλωνος Μιτυληναῖος (δραχμὰς) ρ'

4 Διονύσιος Νικάνορος Λιμυρεὺς ὀψώνιον

Διόδοτος Ζηνοδότου Καδυανδεὺς ὀψώνιον

Τεισέας Φι[λάνο]ρος(?) Τλωεὺς ὀψώνιον

Εὐπόλεμος Εὐπολέμου Παταρεὺς ὀψώνια δύο

8 Καλλιπίδης Καλλιπίδο[υ Πατ]αρεὺς ὀψώνιον

[Εὐέπ]ης Εὐέπου Μυρε[ὺς ὀψώνιο]ν.

La 24^e année; se sont engagés pour la fourniture de l'huile :

Lysandros fils de Lysandros de Xanthos, 100 dr.

Antiochos fils de Philôn de Mitylène, 100 dr.

Dionysios fils de Nikanôr de Limyra, 1 solde

Diodotos fils de Zênodotos de Kadyanda, 1 solde

Teiséas fils de Philanôr (?) de Tlôs, 1 solde

Eupolémios fils d'Eupolémios de Patara, 2 soldes

Kallipidès fils de Kallipidès de Patara, 1 solde

Euépès fils d'Euépès de Myra, 1 solde.

Société. Ce texte éclaire un aspect pratique de l'occupation militaire de Chypre par les armées lagides. Il témoigne également de l'activité du gymnase dans la cité de Paphos. La prise en charge de la fourniture de l'huile nécessaire au fonctionnement de l'établissement exclusivement par des mercenaires ne permet pas, en l'état de la documentation, de conclure à l'existence à Paphos d'un gymnase réservé aux résidents de la garnison ptolémaïque.

Datation. La mention d'une année 24 suggère que l'on se situe sous le règne de Ptolémée Évergète, en 224/223.

75. Salamine. *Gymnase.* Base de Ptolémée Épiphanes érigée par le gymnasiarque Thémias.

Musée de Famagouste.

Base de statue en marbre gris-bleu découverte en octobre 1952 à l'entrée des thermes jouxtant le gymnase.

Brisée à droite. Trace de pieds visible au lit d'attente.

Dimensions : 27,5 × 70 × 54,5.

I. Salamine 65.

Date : 205-199

[Βα]σιλέα Πτολεμαῖον Πτ[ολεμαίου]
καὶ Ἀρσινόης θεῶν Φιλοπ[ατόρων],
Θεμίας Ἀρισταγόρου γυμνασι[αρχῶν].

Thémias fils d'Aristagoras (a honoré) le roi Ptolémée fils de Ptolémée et d'Arsinoé, dieux Philopatores, au cours de sa gymnasiarchie.

76. Paphos. *Sanctuaire d'Aphrodite à Palaepaphos.* Base de statue de Ptolémaïos fils de Polykratès, du rang des Gardes du corps en chef, érigée par les habitués du gymnase.

Musée de Kouklia, inv. KM 66.

Base de statue de marbre brun rose brisée à gauche, découverte en 1950 lors de la démolition de l'aqueduc médiéval au sud du temple d'Aphrodite à Kouklia. Deux traces de pieds visibles au lit d'attente.

Dimensions : 28 × 57 × 46.

MITFORD 1961a, p. 18 n° 46; *SEG* 20, 198; *I. Paphos* 38.

Date : 203-197

Πτολεμαῖον Πολυκράτους Ἀργεῖον
τὸν ἀρχισωματοφύλακα
οἱ ἀπὸ γ[υμ]νασίου
4 ἀρετῆς ἔνεκα [κα]ὶ εὐνοίας
τῆς εἰς βασιλέα [Π]τολεμαῖον
τὸν Πτολεμαίου καὶ Ἀρσινόης
θε[ῶ]ν Φιλοπατόρων.

Les habitués du gymnase (ont honoré) Ptolémaïos fils de Polykratès d'Argos, du rang des Gardes du corps en chef, en raison de son mérite et de sa bienveillance à l'égard du roi Ptolémée fils de Ptolémée et d'Arsinoé, dieux Philopatores.

77. Salamine. *Gymnase.* Base de Ptolémée Épiphanes, érigée par l'ancien agônothète Philokratès.

In situ.

Base de statue en marbre bleuté découverte en 1954 dans l'entrée du portique sud de la palestres.

Dimensions : 27,5 × 101 × 78,7. Cavité d'encastrement visible à la face supérieure.

I. Salamine 66.

Date : 199-180

Βασιλέα Πτολεμαῖον, τὸν ἐγ βασιλέ[ως]
Πτολεμαίου καὶ Ἀρσινόης, θεῶν Φιλοπατόρων,
θεὸν Ἐπιφανῆ, υἱοῦ Φιλοκράτης υἱοῦ Ναυκράτου
4 ἀγωνοθετήσας.

Philokratès fils de Naukratès (a honoré) le roi Ptolémée, le fils de Ptolémée et d'Arsinoé, dieux Philopatores, le dieu Épiphanes, au sortir de son agônothésie.

78. Amathonte. Dédicace d'éléments d'un portique par le gymnasiarque Onèsikratès.

Musée de Limassol, RR. 165. 10, inv. 1587.

Bloc en calcaire blanc local, brisé en deux fragments, mais l'inscription est intacte. Présenté en 1955 au Musée de Limassol sans précision concernant sa provenance.

Dimensions : 21 × 45,5 × 7,2.

MITFORD 1961b, p. 112 n° 14; HELLMANN 1999, p. 93-94 n° 33.

Cf. (urbanisme d'Amathonte) PRÊTE 2009, p. 121-122; AUPERT 2009, p. 31.

Date : 163-145

[Υ]πὲρ βασιλέως υἱοῦ Πτολεμαίου καὶ
βασιλίσσης Κλεοπάτρας, θεῶν
Φιλομητόρων, καὶ τῶν τέκνων
4 αὐτῶν τὸ θύρωμα καὶ τῆς στοᾶς
τῆς προσκειμένης τῇ διπλῇ
ἐπικίονας δεκατρεῖς,
Ἄνησικράτης υἱοῦ Ἄνησικράτους
8 γυμνασιάρχῶν

En l'honneur du roi Ptolémée et de la reine Cléopâtre, dieux Philomètores et de leurs enfants, Onèsikratès fils d'Onèsikratès, gymnasiarque, (a offert) la porte et treize chapiteaux pour le portique qui se trouve en face du portique double.

79. Kition. Base de statue de la fille de Stratègis.

Musée de Larnaca, MAA 695 (autrefois au Cyprus Museum, inv. 239).

Base de statue en calcaire blanc, brisée à gauche. Retrouvée à Livadhia au nord-est de Larnaca, la pierre présente des marques de plusieurs emplois successifs.

Dimensions : 20 × 73 × 6,2.

I. Kition 2027.

Date : II^e-I^{er} s.

[Στρατηγίδ?]α Ἀρτεμιδώ[ρ]ου τοῦ Ἀρίστω-
 [νο]ς γυμνασιαρχήσαντος, Στρα-
 [τηγ]ῆς Ναυάρχου τοῦ γυμνασιάρχου
 4 [καὶ ἱ]ερομνήμονος διὰ βίου, τὴν
 ἑαυτῆς θυγατέρα.

*Stratègis fille de Navarchos, gymnasiarque et hiéromnèmôn à vie, (a honoré) sa fille
 Stratègis (?) fille d'Artémidôros fils d'Aristôn, ancien gymnasiarque.*

Datation. La charge de *hiéromnèmôn* suggère que ce texte pourrait être postérieur à l'installation romaine, ou du moins à la première annexion de l'île en 58 (cf. *I. Kition* 2039).

Prosopographie. Le nom ainsi que le patronyme de la dédicante sont tout à fait étonnants et dénotent peut-être un positionnement particulier par rapport au pouvoir lagide, sans qu'il soit possible d'en déterminer la nature exacte. Les hautes fonctions politiques et religieuses occupées par le père de Stratègis plaident également en ce sens.

Fonctions. Le caractère perpétuel de la position occupée par Navarchos est tout à fait remarquable. Selon toute vraisemblance, la charge porte sur l'ensemble des cultes pratiqués dans la cité de Kition.

80. Chytroi. Base de statue du gymnasiarque Iasôn.

Base de statue employée dans le mur de l'église Aghios Stavros dans la région de Chytroi.

MITFORD 1937, p. 34.

Date : I^{er} s.

Ἰάσωνα Ἀριστοκρέοντ[ος]
 τὸν φιλόπατρην καὶ γυμνασιάρχον
 οἱ παλαιστρίται τιμῆς καὶ εὐχ[αρ]ῆστ[ί]ας χάριν].

Les usagers de la palestre ont honoré Iasôn fils d'Aristokréôn, qui porte le titre d'Ami de la patrie, gymnasiarque, pour lui témoigner honneur et reconnaissance.

Titres. L'adjectif *φιλόπατρις* semble déjà avoir ici le sens pleinement honorifique qu'il prendra à l'époque impériale, où on le trouve souvent en association avec un autre adjectif. Voir en comparaison : *I. Kition* 2039, à propos de Tibérius Claudius Ninopolinos Hipparchos, *φιλόπατρις πανάρετος υἱὸς τῆς πόλεως*.

81. Salamine. *Gymnase*. Consécration à Hermès Epèkoôs par le gymnasiarque perpétuel Diagoras fils de Teukros.

Musée de Famagouste.

Autel rond mouluré en haut et en bas et sculpté découvert en 1954 dans le portique est du gymnase de Salamine. Le relief présente une succession de guirlandes de fleurs et de fruits avec des têtes de Ménades, de Silène et de Pan.

Dimensions : 115 × 64,5 (diam.).

I. Salamine 44.

Date : I^{er} s.

Ἑρμῆϊ ἐπηκόῳ
 Διαγόρας Τεύκρου
 ὁ εἰς αἰῶνα γυμνασίαρχος.

À Hermès Épèkoos, Diagoras fils de Teukros, le gymnasiarque perpétuel (a fait la consécration).

82. Amathonte. Autel d'Héraklès consacré par un lampadarque pour les enfants.

Musée de Limassol, inv. RR 1572/98.

Autel rectangulaire en calcaire découvert à Amathonte en 1994 dans un bâtiment d'époque byzantine, au nord-est de l'église de Saint-Tychon. Partie gauche et angle supérieur droit abîmés, dos laissé non travaillé.

Dimensions : 34 × 28 × 37.

NICOLAOU 1999, p. 371-376.

Cf. (datation, histoire de Chypre sous le règne de Cléopâtre VII) BINGEN 2003; THONEMANN 2008, p. 95; MICHEL 2018a, p. 252-257.

Date : 31 ?

[B]ασιλευόντων [Κλεοπάτρας]
 [θ]εῶς νεωτέρ[ας Φιλοπάτορος]
 [καὶ] τοῦ υἱοῦ Πτολεμα[ίου]
 4 [τοῦ κ]αὶ Καίσαρος θεοῦ
 [Φι]λοπάτορος καὶ Φιλομή-
 [τορ]ος (ἔτους) <ζ>', γυμνασιαρχέον-
 [το]ς Σωτέλου τοῦ Γλαυκία,
 8 [M(?)]ήδας Σωτέλου παῖσι
 λαμπαδαρχῶν
 Ἑρακλεῖ

l. 6 : I. Nicolaou adopte la lecture -[τορ]ος (ἔτους) LI dans les « Inscriptioes Cypriae Alphabeticæ XXXVI » du *RDAC* 1997, mais elle expose ses hésitations en donnant -[τορ]ος (ἔτους) « LZ (?) (or ζ?) » dans sa publication pour le *Congrès* (NICOLAOU 1999, p. 372) puis propose la correction de la date en LI (p. 376) en justifiant : « We believe that I (= iota) was the original date of the inscription (43/42 BC) and that the error is due to the engraver of the text, who, when apicating the hasta of iota surpassed it considerably, both above and below, so as to look like zeta or square-shaped sigma rather than iota. » J. Bingen lit quant à lui le chiffre ιζ' et propose donc une datation en l'an 17 du règne de Cléopâtre VII, soit en 36/35. En rappelant l'existence d'un double comput du règne de Cléopâtre, P. Thonemann propose en dernier lieu de rester fidèle à la lecture initiale : ζ. Il remet donc en cause la correction d'I. Nicolaou, et date le document d'Amathonte de la dernière année du règne de Cléopâtre VII, à savoir 31/30.

En l'an 7 du règne de Cléopâtre Nouvelle Théa Philopatôr et de son fils Ptolémée César dieu Philopatôr et Philomètôr, lorsque Sôtélès fils de Glaukias était gymnasiarque, Médas fils de Sôtélès, lampadarque pour les enfants (a fait la consécration) à Héraklès.

83. Lapéthos. Décret mentionnant la fourniture en huile pour le gymnase.

Cyprus Museum ?

Fragment droit d'un bloc de marbre blanc inscrit, provenant de Lapéthos et transféré en 1909 de Kéryneia vers le Cyprus Museum, où il est encore (?) conservé.

PERISTIANIS 1910, p. 945 n° 34.

Cf. (ἐλαιοχρίστιον) MITFORD 1961a, p. 6 n° 8; (autre occurrence des *basilistes* à Chypre) *I. Paphos* 97.

Date : époque hellénistique

[- - - ἀργ]υρίου δραχμ[άς]
 [- - -]ΔΟΝ καταχρᾶσ<θ>αι(?)
 [- - -]ΤΗΣ ὡσάτως δὲ
 4 [- - - ἐπ]ανόρθωσιν
 [- - - τ]ῶν δε βουλευτῶν
 [- - -]ΗΙ τοῦ Ἡραγόρου
 [- - -]Ι παραχωρήσαι
 8 [- - - ε]ἰς ἐλαιοχρίστιον
tainia
 [- - -]Υ Βασιλισταῖς
 [- - -]ΙΕΠΙΤΩΙ καὶ
 [- - -] ἑαυτὸν καὶ
 4 [- - -]ΜΑΠΕ[P - - -]

Interprétation. L'état lacunaire de ce texte ne permet pas d'en proposer une traduction suivie. La disposition autour du bandeau et la mention de la fourniture d'huile suggèrent néanmoins qu'il ne s'agit pas d'une liste mais plutôt d'un décret. La fourniture d'huile constitue précisément l'un des rôles importants de l'évergétisme civique à l'époque hellénistique. La mention d'une ἐπανάρθωσις à la l. 4 et, si la restitution est acceptable, la présence du génitif pluriel τῶν βουλευτῶν à la ligne suivante orientent également l'interprétation générale du texte dans le sens d'un décret honorifique, le personnage honoré assumant vraisemblablement des charges civiques. Le « relèvement » (ἐπανάρθωσις) peut concerner la situation générale de la cité, ou bien celle des affaires du gymnase, au sens plus précis de « redressement ». Ce premier texte n'entretient aucun rapport de sens explicite avec le second, trop lacunaire pour être interprété. La mention des *basilistes* suggère l'évocation de pratiques en lien avec le culte royal et l'existence d'associations au service de sa diffusion à Chypre.

84. Kition. Inscription mentionnant la dédicace de l'architrave d'une stoa par le gymnasiarque Dioklès.

Perdue.

Pierre découverte sur le port de Larnaca, vue pour la dernière fois dans une maison près de l'église Saint-Lazare.

I. Kition 2031.

Cf. DELORME 1960, p. 136.

Date : époque hellénistique

Διοκλῆς Ζήνωνος
 γυμνασιαρχῶν
 τῆς στοᾶς ἐπι[στούλιον(?)].

Dioklès fils de Zènon, gymnasiarque, (a consacré) l'architrave du portique.

THIASSES ET ASSOCIATIONS

85. Kition. Consécration d'un visage de Dionysos en faveur du thiasse des Anciens.

Musée de Larnaca, inv. ΜΛΑ 1525.

Plaque de calcaire brisée en bas, découvert en avril 1991 à *Troulli*, au nord-est de Larnaca.

Dimensions : 24,4 × 46 × 8,5.

I. Kition 2002.

Date : fin du III^e s.

Ἀγαθῆι τύχηι·
 Θεμίσιων Πασσιφίλου
 εἰς τὸν θίασον τῶν
 4 πρεσβυτέρων ἀνέθη-
 κεν τοῦ Διονύσου τ[ὸ πρό]-
 σωπον εὐνοίας [ἔνεκεν]
 τῆς εἰς αὐτού[ς].

À la bonne fortune! Thémisôn fils de Pasiphilos a consacré en faveur du thiasse des Anciens ce visage de Dionysos, témoignage de sa bienveillance à leur égard.

Traduction. Nous optons délibérément pour une traduction concrète du grec πρόσωπον. Th. Oziol choisit, quant à elle, de le traduire par « masque » qui, sans doute, rend compte le plus précisément possible de l'objet de cette consécration, vraisemblablement un masque en bois, en terre cuite ou peut-être même en marbre destiné à être accroché dans le sanctuaire. Cette interprétation, si elle se justifie pleinement en contexte chypriote (*I. Kition*, p. 238), ne tient néanmoins pas compte d'une autre hypothèse, tout aussi intéressante, portée par la publication par Th. Hadzisteliou-Price (HADZISTELIOU-PRICE 1974) d'une protomé chypriote monumentale de Dionysos en calcaire, probablement issue d'un atelier de la fin du II^e s. installé à Soloi.

Société. Si le thiasse des πρεσβύτεροι doit vraisemblablement être mis en rapport avec le monde du gymnase, il ne semble pas évident dans le cas chypriote que ce thiasse ait eu « dans les bourgades le rôle que jouait dans les villes le gymnase, fondé ou entretenu par des officiers ou des colons » (*I. Kition*, p. 238), comme cela peut effectivement être le cas en Égypte (BURKHALTER 2012).

86. Kition. Dédicace d'un thiasse d'Artémis en l'honneur de Timokratès fils de Stasioikos et de sa famille.

Musée de Larnaca, inv. ΜΛΑ 1437.

Plaque de marbre noir, cassée en trois fragments jointifs. Provenance exacte inconnue.

Dimensions : 23 × 45 max. × 9.

I. Kition 2019.

Cf. (localisation de *Soanta*) HERMARY 2004, p. 55 n. 54; EGETMEYER 2010, p. 294.

Date : début du II^e s.

Ἀγαθῆι τύχηι·
 Σοαντείων ὁ θίασος τῆς

- Ἀρτέμιδος Τιμοκράτη[ν]
 4 Στασιοίκου καὶ τὴν γυναῖκα
 Τιμάγιον, τὴν θυγατέρα Τίμιδα
 καὶ τὴν θυγατέρα αὐτῆς Ἀρίστ[ιον]
 καὶ τοὺς υἱοὺς αὐτοῦ Στασίοι[κον],
 8 Βοῖσκον, Ἀριστοκρέοντα, Ἀρίστ[αρ]-
 χον, Στασιοίκου τὸν υἱὸν Τιμο[κράτην],
 τὴν θυγατέρα Κάριον, Βοῖσκου [τὸν υἱ]-
 ὸν Τιμοκράτην ν
 12 εὐνοίας ἔνεκεν τῆς
 εἰς [α]ὐτούς.

À la bonne fortune!

Le thiasé des habitants de Soanta (?) consacré à Artémis (a honoré) Timokratès fils de Stasioikos ainsi que sa femme Timagion, sa fille Timis ainsi que la fille de Timis, Aristion, et ses fils Stasioikos, Boiskos, Aristokrèôn, Aristarchos, ainsi que le fils de Stasioikos, Timokratès, sa fille Karion, et le fils de Boiskos, Timokratès, en raison de leur bienveillance à l'égard des membres du thiasé.

Interprétation. Ce texte remarquable commémore une dédicace importante. Au total, onze individus appartenant à une même famille sont honorés par le thiasé consacré à Artémis. Il s'agit vraisemblablement d'une famille de notables locaux engagés de façon fervente dans le culte de la déesse. Le texte, gravé sur une plaque de marbre, ne permet pas de déterminer la nature des honneurs rendus aux bienfaiteurs, mais la syntaxe – nom des dédicataires au cas direct – suggère que le thiasé a consacré des représentations des individus honorés. La plaque était peut-être encastrée dans le socle d'un monument de grandes dimensions. Notons par ailleurs que cette décision du thiasé d'Artémis reproduit la syntaxe formelle des décrets civiques.

87. Provenance inconnue. Base de statue du Paphien Stasidèmos érigée par le thiasé des Mar-

Larnaca, collection Pierides, inv. 353.

Bloc de marbre brisé à l'angle supérieur gauche.

Dimensions : 18 × 26 × 6,5.

MITFORD 1961b, p. 141-142 n° 39; KARAGEORGHIS 2002, n° 353.

Cf. (thiases) HERMARY 2004, p. 55; (Mar-) LEJEUNE 2014, p. 315.

Date : 180-150

- [Ἐπ' ἀγα]θῆι τύχηι·
 [ὁ θίασ]ος τῆς Μαρ-
 [- -] Στασίδημον
 4 [Ἐρω]τος Πάφιον
 [ἑαυτ]ῶν ἐπιστάτην
 εὐνοίας ἔνεκεν
 τῆς εἰς αὐτούς.

l. 5 : MITFORD 1961b : θεῶν ἐπιστάτην

À la bonne fortune! Le thiasé des gens de Mar- (a honoré) Stasidèmos fils d'Éros de Paphos, leur président, en raison de sa bienveillance envers eux.

88. Néa Paphos. Théâtre. Base de statue de Théodôros fils du stratège Séleukos.

Perdue.

Base de statue provenant probablement du théâtre, où elle a été trouvée en 1927.

Dimensions : 21 × 41 × 20.

SEYRIG 1927, p. 144-147 n° 5; MITFORD 1953b, p. 135-137 n° 10; ROESCH 1967, p. 229 n° 3; ANEZIRI 1994, p. 194 n° 1 (LE GUEN 2001, p. 300-301 n° 62; ANEZIRI 2003, E3); *I. Paphos* 90.

Cf. (chronologie; titulature aulique) MOOREN 1977, 191-192 et 194; (étude architecturale) GREEN, BARKER, STENNETT 2015, p. 325.

Date : 144-131

- [Θεόδωρον τῶν πρώτων φίλων, τὸν [Σελεύκου τοῦ συγγενοῦς]
 [τοῦ βασιλέως καὶ στρατη]γοῦ καὶ ναυάρ[χου καὶ ἀρχιερέως]
 [υἱόν, τὸ κοινὸν τῶν ἐν τῷ κ]ατὰ Πάφον γραμματε<ί>ω<ι> π[ερὶ τὸν]
 4 [Διόνυσον τεχ]νιτῶν, ἐυεργεσίας ἔνεκεν τῆς εἰ[ς τοὺς αἰεὶ]
 [καθισταμένους ἄρχοντας?], ἀρχόντων Κρίτωνος κιθαραφ[δοῦ]
 [τοῦ δεινός ποιητοῦ σατύ]ρων, Διονυσίου ποιητοῦ τραγωι-
 [διῶν, ταμιεύοντος τοῦ δεινός] συναγωνιστοῦ τραγικοῦ, γραμ-
 8 [ματεύοντος τοῦ δεινός ποιητοῦ κωμω]ιδιῶν.

l. 2 : Mitford, ἀρχιερέως τῆς νήσου

l. 3 : Seyrig, γραμματέων; il faut sans doute envisager une erreur du lapicide

l. 4 : Mitford, [καὶ Θεοὺς Ἐπιφανεῖς? τεχ]νιτ<ῶ>ν; τῆς εἰ[ς ἑαυτό---], suivi par tous les éditeurs jusqu'à Cayla

l. 5 : Mitford, [year, month, day?]; Aneziri, [ιερέως τοῦ δεινός + *künstl. Tätigkeit?*]

l. 7 : la restitution est due à Aneziri, acceptée par Cayla; Mitford, οἰκονομοῦντος? τοῦ δεινός (9); Roesch, οἰκονομοῦντος

l. 8 : Mitford, [- - - κωμ]ιδιῶν; Seyrig, ΛΙΟΝ

La confrérie des artistes dionysiaques du bureau de Chypre (a honoré) Théodôros, du rang des Premiers Amis, fils de Séleukos, Parent du roi, stratège, navarque et grand-prêtre, en raison de sa bienfaisance envers les archontes successivement en poste, sous l'archontat du citharède Kritôn, d'Untel, poète satyrique et du poète tragique Dionysios, lorsqu'Untel, acteur tragique était trésorier et Untel secrétaire, poète comique.

Contexte et datation. Cette dédicace fragmentaire, diversement restituée, présente un intérêt remarquable à plusieurs égards. Du point de vue de l'histoire de Néa Paphos, c'est un document incontournable pour la datation du théâtre hellénistique. C'est aussi le témoignage le plus ancien pour l'étude de la branche chypriote de l'association des technites dionysiaques, dont les activités artistiques et culturelles rejoignent, au moins en partie, la sphère du culte royal. La datation du texte peut être précisée grâce à la comparaison des titres auliques portés par le père et le fils : Séleukos prend le titre de navarque en 142, tandis que l'absence du titre de τῶν ὁμοτίμων τοῖς συγγενέσι pour le fils du stratège invite à situer l'inscription avant 124. Le titre porté ici par

Théodôros, « du rang des Premiers Amis », est, par ailleurs notable, et paraît annoncer les succès à venir dans la carrière du futur stratège de l'île. L'inscription d'Arsinoé (29) nous apprend qu'il occupait alors les fonctions d'ἐπὶ Σαλαμῖνος καὶ ἐπὶ τῆ[ς] / κατὰ τὴν νῆσον γραμματε[ί]ας τῶν πεζικῶν καὶ ἰπικῶν δυ[νάμεων]. Il faut noter, à la suite de S. Aneziri, l'affectation, dans cette première inscription, de la section chypriote de l'association κ]ατὰ Πάφον. J.-B. Cayla en déduit, avec Br. Le Guen, que l'association s'est d'abord implantée à Paphos. Mais nous pourrions également suggérer que cette nuance traduit le changement progressif de statut que connaît la cité de Paphos vis-à-vis des autres cités chypriotes d'une part et, plus généralement, au sein du royaume ptolémaïque. Nous savons en effet que la cité abrite le siège de l'administration lagide de l'île, au moins à partir de la stratégie de Polykratès d'Argos, puis celui de la flotte militaire dans le troisième quart du II^e siècle. Or, les relations que nous percevons entre les aspects militaires et culturels invitent à rapprocher le changement d'échelle opéré par l'association des technites dionysiaques de la dynamique de réorganisation générale, bien documentée à Chypre, vers le milieu du II^e siècle. C'est également dans ce contexte que l'on observe un phénomène de centralisation des honneurs autour du sanctuaire d'Aphrodite Paphia, la cité de Paphos achevant alors de devenir à la fois le centre de décision et la vitrine du pouvoir ptolémaïque à Chypre.

89. Salamine. Base de statue d'Olympias érigée par les technites de Dionysos.

À Famagouste, encastrée dans la partie intérieure de la porte du rempart donnant sur la mer. Base de marbre bleu-gris brisée à droite.

ROESCH 1967, n° 11; *I. Salamine* 79.

Date : 144-131

Ὀλυμπιάδα τ[ὴν ...7... γυναῖκα δὲ]
 Θεοδώρου τοῦ Σ[ελεύκου, τοῦ συγγενοῦς τοῦ]
 βασιλέως, τοῦ στρ[ατηγοῦ καὶ ναυάρχου]
 4 καὶ ἀρχιερέως, τὸ κοι[νὸν τῶν ἐν τῷ κατὰ]
 Κύπρον γραμματε[ίῳ] περὶ τὸν Διόνυσον]
 τεχνιτῶν.

La confrérie des artistes dionysiaques du bureau de Chypre (a honoré) Olympias fille de (...) et épouse de Théodôros fils de Séleukos, Parent du roi, stratège, navarque et grand-prêtre.

Titres et fonctions. Rien n'indique ici que les fonctions de stratège, navarque et grand-prêtre se rapportent à Théodôros plutôt qu'à son père Séleukos.

90. Salamine. *Gymnase.* Base de statue de Nikagoras fils d'Eupolémos érigée par les technites de Dionysos.

In situ.

Base de statue en marbre gris-bleu découverte en 1954 remployée à l'envers dans le gymnase.

Dimensions : 35,5 × 76,5 × 82.

I. Salamine 95.

Date : 114-107

[Τὸ κ]ο[ινὸν] τῶν ἐν τῷ κατὰ Κύπρ[ον]
 [γραμμα]τεῖῳ περὶ τὸν Διόνυσον

- [τ]εχ[νι]τ[ῶν Ν]ικαγ[ό]ραν Εὐπολέμου
 4 [...8-9...] τ[ῶν] πρώτων φίλων καὶ
 [...9-10...] καὶ ποητὴν διθυράμβω[ν]
 εἰς τὴν οἴαντος ἔνεκεν τῆς εἰς ἑαυτό.

La confrérie des artistes dionysiaques du bureau de Chypre (a honoré) Nikagoras fils d'Eupolémus (...), du rang des Premiers Amis et (...), auteur de dithyrambes, en raison de sa bienveillance envers lui.

91. Salamine. *Gymnase.* Base de statue d'Hélénos érigée par les artistes de Dionysos.

In situ.

Base de statue en marbre bleu-gris découverte en mars 1954 au gymnase, complète. Grande cavité rectangulaire pour l'encastrement d'une plinthe de statue et cavité secondaire au lit d'attente, à droite (8 × 14,5). Bloc remployé plusieurs fois portant également le n° 90.

Dimensions : 35,5 × 76,5 × 82.

I. Salamine 83.

Date : 114-107

- Ἑλενον, τὸν συγγενῆ καὶ τροφέα
 τοῦ βασιλέως (sic) καὶ ἀρχιερέα καὶ
 στρατηγὸν τῆς νήσου, τὸ κοι-
 4 νὸν τῶν ἐν τῷ κατὰ Κύπρον
 γραμματεῖαι περὶ τὸν Διόνυ-
 σον τεχνιτῶν εὐνοίας ἔνε-
 κεν τῆς εἰς ἑαυτό.

La confrérie des artistes dionysiaques du bureau de Chypre (a honoré) Hélénos, Parent et Tuteur du roi, grand-prêtre et stratège de l'île, en raison de sa bienveillance envers elle.

Contexte historique. L'énumération des fonctions du stratège Hélénos témoigne des évolutions de cette charge sous le règne chypriote de Ptolémée X, et sans doute des ambiguïtés du statut de stratège de l'île à une époque où une cour royale dissidente est installée à Paphos.

92. Paphos. *Sanctuaire d'Aphrodite à Palaepaphos.* Décret des technites de Dionysos en l'honneur d'Isidóros.

Cyprus Museum, inv. 132.

Plaque de marbre blanc importé, brisé à gauche. Découverte en 1888 dans le sanctuaire d'Aphrodite à Kouklia.

Dimensions : 27,5 × 34,5 × 8.

HOGARTH *et al.* 1888, p. 247, n° 94; ROBERT 1950, p. 491; MITFORD 1961a, p. 5 n° 5; ANEZIRI 1994, p. 196 n° 5 (LE GUEN 2001, p. 308-310, n° 66; ANEZIRI 2003, E6); *I. Paphos* 91.

Date : 114-106

- [Ἀγαθῆι τ]ύχηι·
 [Δεδόχθαι τῷ κοινῷ τῶν ἐν τ]ῷ κατὰ Κύπρον γραμματεῖαι περὶ τὸν
 [Διόνυσον τεχνιτῶν στεφαν]ῶσαι τε Ἰσίδωρον καὶ ἀποδεξαμένους

- 4 [αὐτοῦ τὴν εὐνοίαν ἀναθεῖνα]ι εἰκόνα γραπτὴν ὀλοσώματον ἐν τῶι
 [ἱερῶι τῆς Παφίας Ἀφροδίτης ἐπιγραφὴν ἔχουσαν Ἴσιδωρον
 [τοῦ δεῖνος - - κατὰ τή]νδε τὴν ἀγομένην αὐτοῦ ἀρ[χ]ήν ὅσιον
 [ἐαυτὸν παρεσχηκότα πρ]ὸ<ς> τοὺς ἀεὶ καθισταμένους ἄ[ρ]χ[ο]ντας·
- 8 [δοῦναι δὲ τὸν ταμίαν ἐκ τῆς δι]οικήσεως ἐγλόγισμα ἀργυρίου [δρ]αχμὰς
 [- - - ἴν' ἄγωσιν αὐτοῦ δι' αἰῶνος ἡ]μέραν ἀσύμβολον· ἵνα δὲ φανερὰ [ῆι]
 [ἦ τε τοῦ κοινου εὐχαριστία κα]ὶ ἡ Ἴσιδώρου καλοκάγαθία, ἀναγράψαντας
 [τοῦδε τοῦ ψηφίσματος τὸ ἀντί]γραφον εἰς στήλην στήσαι.

À la bonne fortune! Il a plu à la confrérie des artistes dionysiaques du bureau de Chypre de couronner Isidôros et que ses membres, qui ont bénéficié de sa bienveillance, fassent dresser son portrait peint en pied dans le sanctuaire d'Aphrodite Paphia avec l'inscription : « Isidôros fils d'Untel, assumant (dignement?) la charge qui est actuellement la sienne et parce qu'il s'est comporté pieusement envers les archontes successifs », et que le trésorier donne la somme de (?) drachmes d'argent, prise sur le budget, afin que l'on célèbre perpétuellement pour lui une fête annuelle sans charge financière, afin que soient manifestes la reconnaissance de l'association et l'excellence d'Isidôros, qu'on érige une copie de ce décret qu'on aura gravée sur une stèle.

LE KOINON DES CHYPRIOTES

93. Paphos. *Sanctuaire d'Aphrodite à Palaepaphos.* Base de statue de Potamôn érigée par le *koinon* des Chypriotes.

Musée de Kouklia, inv. KM 45.

Base de statue de marbre bleu, portant sur la face opposée la dédicace, partiellement martelée, de la base de statue d'un souverain lagide (*I. Paphos* 12). Angle supérieur droit abîmé; une épaufrure coupe l'inscription des lignes 2 à 6, sans en gêner la lecture. Cavités de scellement visibles au lit d'attente.

Dimensions : 36 × 77 × 76,5.

HOGARTH *et al.* 1888, p. 250 n° 105; MITFORD 1961a, p. 37 n° 99; ANEZIRI 1994, p. 97 n° 8 (LE GUEN 2001, p. 312-313 n° 69; ANEZIRI 2003, E10); *I. Paphos* 93.

Date : deuxième moitié du I^{er} s.

Ἀφροδίτη Παφία·

τὸ κοινὸν τὸ Κυπρίων Ποτάμων[α] Αἰγύπτ[ου],

τῶν ἐν Πάφωι γεγυμνασιαρχηκότων

- 4 καὶ ἡγητορευκότων καὶ τῶν περὶ τὸν

Διόνυσον καὶ θεοὺς Ἐυεργέτας τεχνιτῶν,

εὐνοίας ν χάριν.

À Aphrodite Paphia!

Le koinon des Chypriotes (a honoré) Potamôn fils d'Aigyptos, ancien gymnasiarque et ancien hégètôr de Paphos, membre de l'association des technites de Dionysos et des dieux Évergètes, en raison de sa bienveillance.

HONNEURS ET CULTE RENDUS AUX SOUVERAINS LAGIDES

LES HONNEURS ROYAUX

94. Kition. Base de statue de Ptolémée Évergète I^{er} dédiée par les habitués du gymnase.

Perdue.

Trouvée en 1880 à la Scala de Larnaca. Partie gauche d'une base de statue. Traces de scellement au lit d'attente.

I. Kition 2014.

Cf. BAGNALL 1976, p. 62.

Date : 246-221

Βασιλέα Πτ[ολεμαῖον τὸν]
Πτολεμαίου καὶ Ἀρσινόη[ς]
οἱ ἀπὸ γυμνασίου[υ].

Les habitués du gymnase (ont honoré) le roi Ptolémée fils de Ptolémée et d'Arsinoé.

95. Kition. Base de Bérénice Évergète.

Perdue.

Pierre vue pour la dernière fois en 1800 dans la maison du consul britannique à Larnaca.

I. Kition 2015.

Cf. HAUBEN 1970, p. 71-75; BAGNALL 1976, p. 49.

Date : 246-221

[Βασίλισσαν Β]ερενίκην τὴν βασιλέως Πτολεμαίου[υ τοῦ Πτολεμαίου]
[ἀδελφὴν καὶ γ]υναῖκα Ποσειδίππος φρούραρχο[ς καὶ ἡγεμὼν τῶν ἐπὶ]
[τῆς ἄκρας(?)] καὶ κατὰ Κίτιον καὶ Βοΐσκος καὶ οἱ <σ>υνηγεμ<ό>ν[ες].

l. 3 : HAUBEN, καὶ οἱ κυνηγ[οί].

Le commandant de garnison Poseidippos, le commandant des troupes de la citadelle (?) et de celles stationnant à Kitition ainsi que Boiskos et les autres commandants (ont honoré) la reine Bérénice, sœur et épouse de Ptolémée.

Prosopographie. Il n'est pas possible d'établir de lien assuré entre le Boiskos mentionné dans cette inscription et le père du navarque Kallikratès de Samos. Au contraire, il faut très certainement considérer que Boiskos était un nom relativement répandu à Chypre à l'époque hellénistique (PPC, B.10-14).

96. Salamine. Base de Ptolémée Philopatôr érigée par Pélops fils de Pélops.

Découverte en 1890, puis perdue.

Base de statue en marbre bleu remployée comme pressoir à olives, brisée de toutes parts sauf en haut. La rigole du pressoir a entamé la première ligne du texte.

Dimensions : 24,8 max. × 90 max. × 88.

I. Salamine 64.

Date : 221-217

[Β]ασ[ιλέα] Πτολεμαῖον τὸν Πτολεμαῖο[υ]

[κ]αὶ Βερενίκης, θεῶν Εὐεργετῶ[ν],

Πέλοψ Πέ[λοπος].

Pélops fils de Pélops (a honoré) le roi Ptolémée fils de Ptolémée et de Bérénice, dieux Évergètes.

97. Paphos. Sanctuaire d'Aphrodite à Palaepaphos. Base de statue de Ptolémée Philomètôr érigée par Kalliklès.

Musée de Kouklia, inv. KM 73.

Angle inférieur gauche d'une base de statue découverte en 1888 dans le sanctuaire d'Aphrodite à Kouklia.

Dimensions : 27 × 28,5 × 20. *Stoichedon.*

MITFORD 1961a, p. 20 n° 53; *I. Paphos 14.*

Date : vers 154

[Βασιλέα Πτολεμαῖον θεὸν]

[Φιλ]ομήτο[ρα] Κ[αλλικλή]ς

[Κ]αλλικλέ[ο]υς Ἀλε[ξανδρεὺς]

⁴ ὁ ἀρχισωματόφυλ[αξ καὶ ἐπὶ]

τῶν ἐν Ἀλεξανδρε[ῖαι ἰπέων]

καὶ διδάσκαλος [τοῦ βασιλέως]

τακτικῶν εὐερ[γεσίας ἔνεκα]

⁸ τῆς εἰς ἑαυτὸν καὶ [τὰ τέκνα(?)].

Kalliklès fils de Kalliklès d'Alexandrie, Garde du corps en chef, commandant des cavaliers stationnant à Alexandrie et maître de tactique du roi (a honoré) le roi Ptolémée dieu Philomètôr, en raison des bienfaits qu'il lui a prodigués à lui et à ses enfants.

Gravure. L'usage de la disposition *stoichedon* est exceptionnel dans le corpus chypriote.

98. Salamine. *Temple de Zeus.* Base de statue de Ptolémée Sôtèr II, évergète de la cité de Salamine.

In situ.

Base de marbre bleu gris à veines blanches provenant du portique du temple de Zeus. Brisée à droite et à l'arrière; traces de scellement visibles au lit d'attente.

Dimensions maximales : 29,5 × 70 × 61.

MITFORD 1938, p. 36 n° 17; *I. Salamine* 69.

Date : 116-107

[Βασιλέα] Πτολεμαῖον

[θεὸν Σ]ωτήρα, ἡ πόλις

[ἡ Σ]αλαμινίων τὸν ἑαυ[τῆς]

4 [εὐ]εργέτην.

La cité de Salamine (a honoré) le roi Ptolémée dieu Sôtèr, son évergète.

Traduction. L'adjectif « évergète » véhicule une certaine ambiguïté, le terme appartenant à la fois au répertoire honorifique traditionnel et à la titulature dynastique lagide. Il peut ici constituer un écho à la titulature de Ptolémée VIII, père de Ptolémée Sôtèr II.

99. Paphos. *Sanctuaire d'Aphrodite à Palaepaphos.* Base de statue de Ptolémée Alexandre I^{er} érigée par Isidôros.

Musée de Kouklia, inv. KM 23.

Base de statue de marbre violet découverte en 1888 dans le sanctuaire d'Aphrodite, remployée pour supporter une statue de Tibère (*I. Paphos* 106).

Dimensions : 31,5 × 73 × 78,5.

HOGARTH *et al.* 1888, p. 227 n° 5; MITFORD 1961a, p. 34 n° 93; *I. Paphos* 21.

Cf. MOOREN 1977, p. 186.

Date : 114-107

Βασιλέα Πτολεμαῖον θεὸν

Ἀλέξανδρον Ἰσίδωρος Ἑλένου

Ἀντιοχεὺς ὁ συγγενῆς καὶ

4 ἀρχεδέατρος εὐεργεσίας ἔνεκεν.

Isidôros fils d'Hélénos d'Antioche, Parent et grand intendant (a honoré) le roi Ptolémée, dieu Alexandre, pour sa bienfaisance.

100. Salamine. *Temple de Zeus.* Base de statue d'un roi Ptolémée.

In situ.

Six fragments jointifs du bloc de gauche d'une base en marbre bleu découverts à l'angle nord-est du temple de Zeus.

Dimensions du bloc : 34 × 82 × 34.

I. Salamine 72.

Date : II^e s.

Βασιλ[έα Πτολεμ]αῖ[ον τὸν βασιλέως]
 Πτολεμα[ί]οῦ καὶ βασιλί[σσης - - -]
 αἱ ἐν Κύπρῳ τεταγμέ[ναι δυνάμεις]
 4 εὐεργεσίας ἔνεκεν τ[ῆς εἰς ἑαυτάς].

Les troupes stationnant à Chypre (ont honoré) le roi Ptolémée fils du roi Ptolémée et de la reine (...), en raison de ses bienfaits envers elles.

LES INDICES DU CULTE ROYAL

101. Lapéthos. *Larnakas-tis-Lapithou.* Consécration à Athéna Sôteira Nikè en l'honneur de Ptolémée.

In situ.

Inscription bilingue grec-phénicien, insérée dans une sorte de tumulus semi-naturel, semi-artificiel.

SAKELLARIOS 1855, p. 208 n°1; *LBW*, n° 2778; SAKELLARIOS 1890, p. 140 n° 1; BONNET, BIANCO 2018, p. 44 n° 2 et p. 52-56.

Cf. (inscription phénicienne) FOURRIER 2015, p. 44.

Date : début du III^e s.

Ἀθηνᾶι
 Σωτεῖρα Νίκη
 καὶ βασιλέως
 4 Πτολεμαίου
 Πραξιδημος Σέσματος
 τὸν βω[μὸ]ν ἀνέθ[η]κεν
 ἀγα[θ]ῆι τύχηι.

l'nt 'z hym
wl'dmlkm ptlmys
b'lslm bn [s]smy
γqđš [']t mzbh
[l]mzl n'm

À Athéna Sôteira Nikè et en l'honneur (?) du roi Ptolémée, Praxidemos fils de Sesmas a consacré cet autel. À la bonne fortune!

À 'nt, force vie, et pour Ptolémée, seigneur des rois, B'lslm fils de Smy a consacré cet autel. À la bonne fortune!

102. Soloi. Élément d'un autel d'Arsinoé Philadelphie.

Cyprus Museum, inv. 389.

Bloc de calcaire provenant de Soloi.

Dimensions : 13 × 11,8 × 3,5.

NICOLAOU 1973, p. 212, n° 12; NICOLAOU 1993b, p. 227, P; ANASTASSIADES 1998, p. 139 n° 16.

Date : après 270

Ἀρσιν[όης]
Φιλαδέλ[φου]

(Autel) d'Arsinoé Philadelphé.

Type d'inscriptions. Les inscriptions portant la mention au génitif du nom de l'épouse de Ptolémée II décédée en 270 forment un dossier à part entière dans le corpus épigraphique chypriote (*supra*, p. 130-133). Ces inscriptions sont gravées sur divers types de monuments (autels, colonnes inscrites et blocs inscrits appartenant manifestement à un autel) de facture le plus généralement très modeste, à l'image de l'exemplaire présenté ici.

103. Chytroi. Base consacrée à Arsinoé Philadelphé Naïade.

New York, Metropolitan Museum, inv. 74.51.2378.

Base de statue provenant de la région de Chytroi. Cuvette d'encastrement pour une statuette en pierre au lit d'attente.

Dimensions : 23,5 × 36,8 × 68,6.

NICOLAOU 1993b, p. 228, A; ANASTASSIADES 1998, p. 138 n° 11.

Date : après 270 ?

Ἀρσινόηι Φιλαδέλφωι Ναϊάδι
Ἀριστοκλῆς Ἀριστοκλέους
Ἀλεξανδρεύς.

À Arsinoé Philadelphé Naïade, Aristoklès fils d'Aristoklès d'Alexandrie (a consacré).

104. Provenance inconnue. Fragment de tambour de colonne portant le nom d'Onèsitimos, gymnasiarque et prêtre d'Arsinoé Philadelphé.

Cyprus Museum, inv. 176. Fragment de tambour d'une colonne en marbre gris, brisé en deux, de provenance inconnue.

Dimensions : 24 × 50 max. × 28.

MITFORD 1939, p. 28-32 n° 13; NICOLAOU 1993b, p. 228, F (ANASTASSIADES 1998, p.140 n° 28).

Date : après 270 ?

[Ον]ησίτιμος Ἀρίσ[τωνος]
[ἱερε]ύς Ἀρσινόης Φ[ιλαδέλφου]
γυμνασιαρχ[ῶν].

Onèsitimos fils d'Aristón, prêtre d'Arsinoé Philadelphé, gymnasiarque.

105. Idalion. Sanctuaire d'Apollon-Resheph. Petit fragment architectural inscrit.

British Museum, inv. 1903,1215.4.

Partie gauche d'un bloc en calcaire appartenant à l'architrave d'une petite colonne dorique, découverte en 1869 à Idalion.

Dimensions : 15,7 × 14,4 × ?

MASSON 1968, p. 400-402; NICOLAOU 1993b, p. 228, B (ANASTASSIADES 1998, p. 138 n° 12).

Cf. FOURRIER 2015, p. 40; MITFORD 1961a, p. 8; SENFF 1993, p. 12, Tafel 50 c-d, Anhang 2, n° 10.

Date : après 270 ?

Ἀρσινοεῖο[v - -]

ἀνδράσι α[- -]

Interprétation. La première ligne de ce bloc indique clairement l'existence d'un Arsinoeion à Idalion, qu'il faut sans doute envisager comme une chapelle votive intégrée au sanctuaire d'Apollon-Resheph. La seconde ligne a été interprétée comme une interdiction concernant les hommes mais l'état fragmentaire du bloc ne permet pas de confirmer cette hypothèse (si le datif ἀνδράσι indique que les hommes sont les destinataires de la proposition manquante, rien ne permet d'affirmer qu'il s'agit d'une interdiction).

Aspects matériels. Nous souhaiterions attirer l'attention sur les difficultés que pose l'interprétation de ce fragment du point de vue architectural. La destination originale du bloc inscrit, considéré comme un fragment d'architrave (il s'agit plutôt d'un abaque très haut), ne peut être confirmée par l'observation de la photographie (SENFF 1993). On croit en revanche apercevoir les traces d'une plinthe au lit d'attente. Par ailleurs, la cohérence de l'ensemble formé par le chapiteau dorique et le bloc inscrit n'est pas évidente (voir par exemple la forme de la cassure du chapiteau, sous l'angle inférieur droit du bloc). Un réexamen épigraphique et architectural de ce document, d'importance majeure pour l'étude du culte d'Arsinoé Philadelphie, paraît indispensable.

106. Idalion. Sanctuaire d'Apollon-Resheph. Dédicace phénicienne de trois statues à Resheph-Mikal.

British Museum, inv. 125.327 (72-8-16,81).

Inscription en phénicien. Bloc de marbre trouvé en 1869 à Idalion.

Dimensions : 18 × 54,5 × ?

CIS I, n° 93; *I. Kition* 82.

Cf. MASSON 1968, p. 400; NICOLAOU 1993b, p. 228, D; ANASTASSIADES 1998, p. 138-139 n° 13; FOURRIER 2015, p. 38-39.

Date : 254

bymm 7 lyrh hyr bšnt 31 l'dn mlkm ptlmys bn ptlmy[- -]

š h' št 57 l'š kty knprs' rsn's pldlp 'mt'sr bt m[- -]

bn 'bdssm bn gd't hsmml h'lš ytn' btšlm bt mrzhy bn šmn'[- -]

4 'l bn bny 'l 'šmn' dn wšlm w'bdršp šlšt bn mrzhy bn' šmn' dn bn nhmy

bn glb hndr' š kn ndr' bnm mrzhy bhyy l'dnmm lršp mkl ybrkm.

Au septième jour du mois de hiyar, la trente-et-unième année du règne de Ptolémée, fils de Ptolémée (...), la cinquante-septième année de l'ère de Kition; canéphore d'Arsinoé Philadelphie : Amatosiris fille de M(...), fils d'Abdsasom fils de Gadeat. Ce sont les statues qu'a consacrées Batshilem fille de Marzyhai [I] fils de Eshmounadon [I], pour les fils de son fils : Eshmounadon [III] et Shillem et Abdrashap, les trois fils de Marzyhai [II], fils de Eshmounadon [II], fils de Nahumai, fils de Gallab, pour le vœu qu'avait fait leur père Marzyhai [II], de son vivant, au Seigneur Resheph-Mikal; puisse-t-il les bénir.

107. Salamine. Consécration à Sarapis, à Ptolémée et Bérénice dieux Évergètes.

British Museum, inv. 82.11-10.1.

Base de marbre blanc, brisée à droite, provenant vraisemblablement de Salamine.

Dimensions maximales : 20,3 × 30,5.

I. Salamine 56.

Cf. (lieu de provenance) NICOLAOU 1963, p. 132 n° 5; photo dans CAUBET 1980, p. 55 fig. 3.

Date : 246-221

Σαράπιδι [ν?]
 βασιλεῖ Πτολ[εμαίωι καὶ]
 [βασ]ιλίσσηι Βερ[ενίκηι]
 4 θεοῖς Εὐεργέτ[αις]
 Φιλῖνος Φιλοτί[μου]
 Ἀθηναῖο[ς].

À Sarapis (...), au roi Ptolémée et à la reine Bérénice, dieux Évergètes, Philinos fils de Philotimos d'Athènes (a consacré).

Édition. Par comparaison avec le formulaire de l'inscription d'Amathonte (112), et compte tenu de la longueur de la cassure, il faut probablement restituer Ἰσιδι à la fin de la l. 1.

108. Kéryneia. Autel d'un roi Ptolémée.

Cyprus Museum, inv. 129.

Autel en calcaire provenant de *Mélandrina* à l'est de Kéryneia.

PERISTIANIS 1910, p. 508.

Cf. (culte royal) MITFORD 1961b, p. 128 n. 143.

Date : III^e s. ?

Βασιλέως
 Πτολεμαίου.

(Autel) du roi Ptolémée.

109. Salamine. Consécration au roi Ptolémée Philomètôr et à la cité de Salamine.

Base de calcaire bleu brisée à droite, trouvée à Salamine en mai 1974.

Dimensions maximales : 16 × 43 × ?

POUILLOUX 1975, p. 229-233; *I. Salamine* 67.

Date : 180-170

Βασιλεῖ Πτολεμαίωι θεῶ[ι Φιλομήτορι]
 καὶ Σαλαμινίων τῆι πό[λει ...ca. 8-10...]
 Ἀμμωνίου Σάμιος, τῶ[ν φίλων. ν]

Au roi Ptolémée dieu Philomètôr et à la cité de Salamine, Untel fils d'Ammônios, Samien, du rang des Amis, (a consacré).

110. Chytroi. Autel consacré à Ptolémée Philomètôr, à une reine Cléopâtre, à Hermès, à Héraklès et à la Tychè de Chytroi.

Cyprus Museum?

Base de granit découverte à Chytroi dans la localité d'Aghios Dimitrianos.

Dimensions : 20,2 × 10,5 × 30.

MITFORD 1937, p. 33 n° 8; ROBERT 1937, p. 175 n. 6.

Cf. HATZΟΡΟΥΛΟΣ 2009, p. 230.

Date : 173-145

[Βασιλεῖ Πτολεμαί]ωι καὶ βασιλίσσηι Κλεοπάτρα[ι]

[θεοῖς Φιλομήτ]ορσι καὶ Ἑρμεῖ καὶ Ἡρακλε[ῖ καὶ]

[Τύχ]ηι Χυτρίων

4 [ὁ δεῖνα Ἀριστώ? *vel* Τιμώ]νακτος παισὶ λαμπαδαρχῶ[ν]
[ἀνέθηκεν?].

l. 3 : Mitford, [Βουλ]ῆι Χυτρίων

l. 4 : Mitford, [ὁ δεῖνα e. g. Ἀστυά]νακτος

Au roi Ptolémée et à la reine Cléopâtre, dieux Philomètores et à Hermès et Héraklès ainsi qu'à la Tychè de Chytroi, Untel fils d'Astyanax(?) (a consacré), lorsqu'il était lampadarque des enfants.

Édition. À la l. 3, l'hypothèse [πόλ]ηι, qui correspond au nombre de lettres restituées par L. Robert, pourrait aussi être avancée. Cette lecture – invérifiable en l'absence de parallèles chypriotes attestant l'emploi de cette forme épique de πόλις – renforcerait la parenté du texte de Chytroi avec le document de Salamine portant la dédicace au même roi Ptolémée dieu Philomètôr et à la cité (109).

Onomastique. Le nom Astyanax est inconnu à Chypre (l. 4). Aristônax ou Timônax, bien attestés au contraire, font de plus probables candidats.

111. Paphos. *Néa Paphos.* Base d'une statue de Ptolémée Philomètôr dédiée par Démétrios II.

Musée de Paphos, inv. 40.

Base en pierre marbrière locale trouvée à *Fabrika* dans la cour d'une maison en contrebas du théâtre antique de Néa Paphos. Complète, la pierre porte aussi, sur la face opposée, une inscription privée comportant une consécration à Hylatès, datée de la fin du III^e s. (*I. Paphos* 181).

Dimensions : 34 × 90 × 83.

MITFORD 1953b, 146 n. 33; *I. Paphos* 18.

Cf. (titulature séleucide) MUCCIOLI 1995, p. 45-46; MUCCIOLI 2003, p. 105-116.

Date : 145

[Βασιλέα Πτ]ολεμαῖον θεὸ[ν Φιλομήτορα]

[βασιλεὺς] Δημήτριος θεὸς [Νικάτωρ]

[Φιλάδελ]φος τὸν πατέρ[α τῆς γυναικὸς]

4 [εὐνοίας] ἔνεκα τῆς εἰς ἐ[αυτόν].

Le roi Démétrios dieu Nikatôr Philadelphie (a honoré) le roi Ptolémée dieu Philomètôr, père de son épouse, en raison de sa bienveillance envers lui.

Importance et contexte historiques. Ce document important pour l'histoire hellénistique évoque d'une façon inédite les rapports des Lagides avec la dynastie séleucide, une vingtaine d'années seulement après l'incursion militaire d'Antiochos IV à Chypre. Le contexte historique et diplomatique doit être brièvement rappelé. Le conflit territorial qui oppose Lagides et Séleucides pour la possession de la Syrie dite « Creuse » envenime les relations internationales depuis le deuxième quart du III^e siècle. Lors de la guerre de succession qui opposa Démétrios II à l'usurpateur Alexandre Balas, Philomètôr prit le parti de Démétrios et lui offrit la main de sa fille Cléopâtre *Théa*. Acclamé roi à Antioche, le Lagide avait ensuite ménagé l'intégrité du royaume séleucide au profit de son jeune gendre – se conservant du même coup la bienveillance de la puissance romaine, dont les interventions en Orient se faisaient alors de plus en plus fréquentes. L'origine géographique de cette inscription est également importante. Si l'on admet que la pierre provient bien de Néa Paphos, et non pas du sanctuaire d'Aphrodite, il faut insister sur sa valeur politique. De même, l'absence de consécration à la déesse de Paphos souligne également la portée purement diplomatique de la dédicace ici envisagée comme geste politique, et non adossée aux pratiques locales du culte royal.

Diplomatie. Nous n'avons pas d'autre témoignage chypriote documentant les relations diplomatiques des Ptolémées avec les autres souverains du monde hellénistique, à l'exception d'une lettre sur le statut de la cité de Séleucie de Piérie cf. *I. Paphos* 22 (*supra*, p. 64).

Alexandre Balas. Alexandre Balas usurpe le trône séleucide en 153/152. Après la mort de Démétrios I^{er} en 150, une guerre éclate avec Démétrios II qui se soldera par la mort d'Alexandre Balas en 145. Ptolémée VI avait commencé par encourager les ambitions de l'usurpateur et lui avait offert dans un premier temps la main de sa fille. Sur cet épisode mouvementé où se jouent le destin de la Cœlè-Syrie et celui de l'empire séleucide, voir : WILL 2003 II, p. 377-378; HÖLBL 2004, p. 169-171. Sur le mariage avec Démétrios de Cléopâtre *Théa* : WILL 2003 II, p. 377, 410, 432, 435, 448; MUCCIOLI 2003, p. 105-116.

Date. Du point de vue chypriote, la datation, controversée (MITFORD 1953b, p. 146; MŁYNARCZYK 1990 p. 124 et n. 119; *I. Paphos*, p. 139), de cette inscription présente un enjeu non négligeable : une datation après la mort de Philomètôr en 145 a parfois été avancée pour soutenir l'hypothèse de l'attachement des Chypriotes à la mémoire de Ptolémée VI, leur prêtant des sentiments hostiles envers Évergète II et, à l'inverse, une aventureuse nostalgie pour son défunt frère. Il paraît prudent de remonter la datation de cette inscription à la courte période de temps comprise entre le couronnement de Démétrios II et la mort de Philomètôr. Rien ne semble permettre, en effet, une datation plus basse.

Provenance. La mention d'Hylatès sur la face opposée renforce l'idée, vraisemblable, que la pierre était exposée à Néa Paphos, et non sur le site du sanctuaire de la déesse paphienne (sur les « pierres errantes » à Chypre, voir CAYLA 2016, p. 278-279). Ce culte est en effet attesté à Néa Paphos, dans le sanctuaire hypogée d'*Alonia tou Episkopiou*, de la fin du IV^e siècle (*ICS*, nos 2-3) jusqu'à l'époque impériale (VERNET 2016, p. 301-313; *I. Paphos*, p. 63-64).

112. Amathonte. *Sanctuaire d'Aphrodite sur l'acropole.* Dédicace aux dieux égyptiens et aux *theoi synnaoi*.

Musée de Limassol, inv. 77.515.47 et 86.251.9 (AM 548 + AM 879).

Deux fragments de stèle en calcaire local raccordés en 1986, l'un trouvé en remploi dans un mur de la basilique paléochrétienne, l'autre dans une couche de destruction du même bâtiment. La pierre, cassée à droite et à gauche, est érodée sur toute la surface de l'inscription et épaupérée dans sa partie inférieure.

Dimensions totales après raccord des fragments : 42 × 57 × 10,5.

HELLMANN, HERMARY 1980, p. 268-272 n° 65 et fig. 88; HERMARY 1988, p. 102 n° 6; *Amathonte VI*, p. 163-164.

Cf. (cultes d'Amathonte) HERMARY 2012a, p. 15.

Date : 142-131 ou 124-116

[Σαρ]άπιδι ν Ἴσιδ[ι] Ἀφροδίτη[ι καὶ]
 [συννάοι]ς θεοῖς, ὑπὲρ βασιλέως
 [Πτολεμ]αίου καὶ βασιλίσσης Κλε[οπάτρας τῆς]
 4 [ἀδελφ]ῆς καὶ βασιλίσσης Κλεοπ[άτρας τῆς]
 [γυναικί]ς, θεῶν [Εὐεργετῶν, καὶ τῶν]
 [τέκνων ἀν]τῶν, ν Σ[- - -]
 [τῶν πρώτῳ]ν φίλων [- - -]
 8 [- - -]

À Sarapis, à Isis-Aphrodite et aux dieux associés, en l'honneur du roi Ptolémée, de la reine Cléopâtre sa sœur et de la reine Cléopâtre son épouse, dieux Évergètes, ainsi de leurs enfants, S[...], du rang des Premiers Amis (...).

113. Amathonte. Agora. Autel de Ptolémée Alexandre.

Musée de Limassol, inv. AMA 3726.

Autel rond en calcaire coquillier à base moulurée découvert le 16 septembre 2015 au sud-ouest de l'agora d'Amathonte.

Dimensions : 65,1 × 54 (diam. du fût).

THÉLY 2015-2016.

Date : 101-91

[Πτολ]εμαίου
 [Ἀλ]εξάνδρου
 Βερενίκης
 4 θεῶν Σωτήρων

(Autel) de Ptolémée Alexandre et de Bérénice, dieux Sôtères.

Histoire dynastique. L'épithète dynastique portée par le couple Ptolémée X Alexandre et Bérénice III est inédite.

114. Kition. Autel consacré à Zeus Sôtèr et Athéna Nikèphoros en l'honneur de Ptolémée Sôtèr II.

Cyprus Museum, inv. 213.

Autel cylindrique de calcaire gris, mouluré en haut, retravaillé pour un emploi ayant entraîné la perte des deux ou trois premières lettres de chaque ligne. Cavité au lit d'attente.

Dimensions : 77 × 56 (diam.).

I. Kition 2003.

Date : fin du II^e s.

[Δι] Σωτήρι καὶ Ἀθηνᾶι Νικηφόροι
 [ὑπ]ὲρ βασιλέως Πτολεμαίου θεοῦ
 [Σω]τήρος καὶ τῶν τέκνων αὐτοῦ οἱ ἐν Κιτίῳι
 4 [τα]σσόμενοι πρῶτοι φίλοι καὶ ἀρχισωματο-
 [φύ]λακες καὶ ἡγεμόνες ἐπ' ἀνδρῶν
 [καὶ] περὶ τὸ σῶμα μαχαιροφόροι.

À Zeus Sôtèr et Athéna Nikèphoros, en l'honneur du roi Ptolémée dieu Sôtèr et de ses enfants, les Premiers Amis et les Gardes du corps en chef stationnant à Kition, [occupant les fonctions de] commandants des troupes et de gardes du corps porte-couteaux (ont fait la consécration).

Type d'inscription. Cette consécration gravée sur un autel cylindrique appartient, par sa forme matérielle, à une catégorie d'inscriptions assez bien représentée à Chypre (voir notamment le texte 113).

Contexte historique. Il est tentant de mettre ce texte en relation avec une inscription de Paphos commémorant vraisemblablement la bataille d'Asóphôn (CAYLA 2016, p. 281 fig. 5; *I. Paphos* 24).

ABRÉVIATIONS ET BIBLIOGRAPHIE

ABRÉVIATIONS

- Amathonte VI* Sabine Fourrier, Antoine Hermary, *Amathonte VI. Le sanctuaire d'Aphrodite des origines au début de l'époque impériale*, Athènes, 2006.
- CIS* *Corpus Inscriptionum Semiticarum* I, Paris, 1881.
- GD* Philippe Bruneau, Jean Ducat (éd.), *Guide de Délos*. Quatrième édition refondue et mise à jour avec le concours de Michèle Brunet, Alexandre Farnoux, Jean-Charles Moretti, Athènes, EFA, 2005.
- GIBM* Charles Thomas Newton, Edward Lee Hicks, Gustav Hirschfeld, Frederick Henry Marshall, *The Collection of Ancient Greek Inscriptions in the British Museum*, I-IV, Oxford, Clarendon Press, 1874-1916.
- ICS* Olivier Masson, *Les inscriptions chypriotes syllabiques*, recueil critique et commenté, réimpression augmentée, Paris, EFA, Études chypriotes 1, 1983.
- I. Kition* Marguerite Yon (éd.), *Kition-Bamboula V. Kition dans les textes. Testimonia littéraires et épigraphiques et corpus des inscriptions*, Paris, ERC, 2004.
- I. Kourion* Terence B. Mitford, *Inscriptions of Kourion*, Philadelphie, American Philosophical Society, 1971.
- I. Paphos* Jean-Baptiste Cayla, *Les inscriptions de Paphos : la cité chypriote sous la domination lagide et à l'époque impériale*, Lyon, MOM, 2018.
- I. Salamine* Jean Pouilloux, Paul Roesch, Jean Marcillet-Jaubert, *Salamine de Chypre XIII, Testimonia Salamina 2. Corpus épigraphique*, Lyon, CNRS, Université Lyon II, 1987.
- KB IV* Jean-François Salles, *Kition-Bamboula IV. Les niveaux hellénistiques*, Paris, ERC, 1993.
- KB VI* Annie Caubet, Sabine Fourrier, Marguerite Yon (éd.), *Kition-Bamboula VI. Le sanctuaire sous la colline*, Lyon, MOM, 2015.

- LBW* Philippe Le Bas, William Henry Waddington, *Voyage archéologique en Grèce et en Asie Mineure : fait par ordre du gouvernement français pendant les années 1843 et 1844 et publié sous les auspices du ministère de l'instruction publique*, Paris, Firmin-Didot frères, 1847-1877. T.III.5, *Inscriptions grecques et latines recueillies en Grèce et en Asie Mineure*, 1870-1876; T.III.6, *Inscriptions grecques et latines de la Syrie*, 1870.
- LIMC* *Lexicon Iconographicum Mythologiae Classicae*, 8 volumes, Zurich et Munich, Artemis, 1981-1999.
- Nymph. Kaf.* Terence B. Mitford, *The Nymphaeum of Kafizin: The Inscribed Pottery*, Berlin, New York, De Gruyter, Kadmos Supplement 2, 1980.
- PPC* Ino Michaelidou-Nicolaou, *Prosopography of Ptolemaic Cyprus*, Göteborg, Paul Åströms Förlag, Studies in Mediterranean Archaeology 44, 1976.

**RENVOIS AU BULLETIN ÉPIGRAPHIQUE
DE LA REVUE DES ÉTUDES GRECQUES**

J. et L. Robert 1938, n° 538, 539; 1939, n° 528; 1949, n° 202; 1954, n° 262; 1961, n° 824, 827; 1962, n° 326; 1963, n° 31, 300; 1966, n° 492

J.-B. Cayla 2008, n° 534

D. Knoepfler 2014, n° 204

P. Hamon 2014, n° 412

Fr. Kayser 2016, n° 550

BIBLIOGRAPHIE

ALCOCK 1993

Susan E. Alcock, « Surveying the Peripheries of the Hellenistic World », in BILDE, ENGBERG-PEDERSEN, HANNESTAD (éd.) 1993, p. 162-175.

AMADASI-GUZZO 2015

Maria Giulia Amadasi-Guzzo, « Les inscriptions phéniciennes », in *KB VI*, 2015, p. 335-345.

AMADASI-GUZZO, ZAMORA 2018

Maria Giulia Amadasi-Guzzo, José-Angel Zamora, « The Phoenician Name of Cyprus: New Evidence from Early Hellenistic Times », *Journal of Semitic Studies* 63/1, 2018, p. 77-98.

AMANDRY 1992

Pierre Amandry, « La fête des Pythia », *Praktika tès Akadèmias Athènôn* 65, 1992.

AMANDRY 1995

Michel Amandry, « Le monnayage provincial chypriote », *CCEC* 23, 1995, p. 11-16.

ANASTASSIADES 1998

Aristodemos Anastasiades, « Ἀρσινόης Φιλαδέλφου: Aspects of a Specific Cult in Cyprus », *RDAC*, 1998, p. 129-140.

ANASTASSIADES 2009

Aristodemos Anastasiades, « Two Ptolemaic Queens and Cyprus: Iconographic Issues », *CCEC* 39, 2009, p. 259-271.

ANEZIRI 1994

Sophia Aneziri, « Zwischen Musen und Hof: Die Dionysischen Techniten auf Zypern », *ZPE* 104, 1994, p. 179-198.

ANEZIRI 2003

Sophia Aneziri, *Die Vereine der dionysischen Techniten im Kontext der hellenistischen Gesellschaft: Untersuchungen zur Geschichte, Organisation und Wirkung der hellenistischen Technitenvereine*, Wiesbaden, Franz Steiner Verlag, Historia Einzelschriften 163, 2003.

ANEZIRI, DAMASKOS 2004

Sophia Aneziri, Dimitris Damaskos, « Städtische Kulte im hellenistischen Gymnasion », in Daniel Kah, Peter Scholz (éd.), *Das hellenistische Gymnasion*, Berlin, Akademie Verlag, 2004, p. 247-271.

AUPERT 1981

Pierre Aupert, « Terres cuites votives d'Amathonte », *BCH* 105, 1981, p. 373-392.

AUPERT 1982a

Pierre Aupert, « Une donation lagide et chypriote à Argos », *BCH* 106, 1982, p. 263-280 et *addendum* p. 643.

AUPERT 1982b

Pierre Aupert, « Inscriptions d'Amathonte V : inédit des fouilles anglaises et nouvelles lectures », *BCH* 106, 1982, p. 245-262.

AUPERT 2009

Pierre Aupert, « Amathonte hellénistique et impériale : l'apport des travaux récents », *CCEC* 39, 2009, p. 25-38.

AUPERT 2016

Pierre Aupert, « Itinéraires croisés », *CCEC* 46, 2016, p. 341-348.

AUPERT, BALANDIER 2018

Pierre Aupert, Claire Balandier, « Amathonte après la fin du royaume : la ville sous les Antigonides et les premiers Ptolémées », in CANNAVÒ, THÉLY (éd.) 2018, p. 251-265.

AUPERT, FLOURENTZOS 2008

Pierre Aupert, Pavlos Florentzos, « Un exceptionnel document à base cadastrale de l'Amathonte hellénistique (inscriptions d'Amathonte VII) », *BCH* 132, 2008, p. 311-346.

AUPERT, HELLMANN 1984

Pierre Aupert, Marie-Christine Hellmann, *Amathonte I. Testimonia I. Auteurs anciens, monnayage, voyageurs, fouilles, origines, géographie*, Paris, ERC, 1984.

AVRAM *et al.* (éd.) 2013

Alexandru Avram, Costel Chiriac, Ionel Matei, « Balles de fronde grecques en pays Gète et ailleurs. Sur les traces de Zopyrion dans le bas Danube », *RA* 56, 2013, p. 227-303.

BADIAN 1965

Ernst Badian, « M. Porcius Cato and the Annexation and Early Administration of Cyprus », *Journal of Roman Studies* 55, 1965, p. 110-121.

BAGNALL 1972

Roger S. Bagnall, « Stolos the Admiral », *Phoenix* 26/4, 1972, p. 358-368.

BAGNALL 1976

Roger S. Bagnall, *The Administration of the Ptolemaic Possessions Outside Egypt*, Leyde, Brill, Columbia studies in the classical tradition 4, 1976.

BAGNALL, DREW-BEAR 1973

Roger S. Bagnall, Thomas Drew-Bear, « Documents from Kourion: A Review Article. Part I: Principles and Methods », *Phoenix* 27/2, 1973, p. 99-117.

BAGNALL, DREW-BEAR 1974

Roger S. Bagnall, Thomas Drew-Bear, « Notes on the History of Kourion », *CE* 49, 1974, p. 179-195.

BALANDIER 2014

Claire Balandier, « Des anciennes capitales de royaumes aux nouvelles villes portuaires : réflexions sur l'évolution du réseau urbain de Chypre à l'époque hellénistique », in Claire Balandier, Christophe Chandezon (éd.), *Institutions, sociétés et cultes de la Méditerranée antique : mélanges d'histoire ancienne rassemblés en l'honneur de Claude Vial*, Bordeaux, Ausonius, Scripta Antiqua 57, 2014, p. 179-209.

BALANDIER (éd.) 2016

Claire Balandier (éd.), *Nea Paphos : fondation et développement urbanistique d'une ville chypriote de l'antiquité à nos jours. Études archéologiques, historiques et patrimoniales. Actes du 1^{er} colloque international sur Paphos, Avignon 30, 31 octobre et 1^{er} novembre 2012*, Bordeaux, Ausonius, 2016.

BALANDIER 2017

Claire Balandier, « Nea Paphos (Chypre). De la fondation hellénistique au développement de la ville romaine : derniers résultats de la Mission archéologique française à Paphos (MafaP) 2014-2017 », *DHA* 43/2, 2017, p. 217-231.

BARBANTINI 2005

Silvia Barbantini, « Goddess of Love and Mistress of the Sea: Notes on a Hellenistic Hymn to Arsinoe-Aphrodite (P.Lit.Goodsp. 2, I-IV) », *Ancient Society* 35, 2005, p. 135-165.

BARTH 1969

Frederik Barth, *Ethnic Groups and Boundaries: The Social Organization of Culture Difference*, Long Grove, Waveland Press, 1969.

BASLEZ 1997

Marie-Françoise Baslez, « Le sanctuaire de Délos dans le dernier tiers du IV^e siècle. Étude historique des premiers inventaires de l'Indépendance », *REA* 99, 1997, p. 345-356.

BASLEZ 2000

Marie-Françoise Baslez, « Carthaginois dans les inscriptions de Délos : problèmes d'identification », in *Actas del IV congreso internacional de Estudios fenicios y púnicos : Cádiz, 2 al 6 de octubre de 1995*, vol. I, Cadix, Universidad de Cádiz, 2000, p. 197-203.

BERGMANN 2019

Marianne Bergmann, « Frühhellenistische Weihgeschenke aus Zagazig (Bubastis) im Nildelta », *Jahrbuch des deutschen archäologischen Instituts* 134, 2019, p. 53-166.

BIARD 2017

Guillaume Biard, *La représentation honorifique dans les cités grecques aux époques classique et hellénistique*, Athènes, EFA, BEFAR 376, 2017.

BICKNELL 1977

Peter J. Bicknell, « Caesar, Antony, Cleopatra and Cyprus », *Latomus* 36, 1977, p. 325-342.

BILDE *et al.* (éd.) 1992

Per Bilde, Troels Engberg-Pedersen, Lise Hannestad, Jan Zahle (éd.), *Ethnicity in Hellenistic Egypt*, Aarhus, Aarhus UP, Studies in Hellenistic Civilization 3, 1992.

BILDE, ENGBERG-PEDERSEN, HANNESTAD (éd.) 1993

Per Bilde, Troels Engberg-Pedersen, Lise Hannestad (éd.), *Centre and Periphery in the Hellenistic World*, Aarhus, Aarhus UP, Studies in Hellenistic Civilization 4, 1993.

BINGEN 1999

Jean Bingen, « La politique dynastique de Cléopâtre VII », *CRAI* 143/1, 1999, p. 49-66.

BINGEN 2003

Jean Bingen, « SEG XLVII 1866 : Cléopâtre VII et Chypre », *CE* 78, 2003, p. 236-240.

BOMBARDIERI, AMADIO, DOLCETTI (éd.) 2017

Luca Bombardieri, Marialucia Amadio, Francesca Dolcetti (éd.), *Ancient Cyprus: An Unexpected Journey. Communities in Continuity and Transition*, actes du POCA 2015, Rome, Artemide, 2017.

BONNET 2004

Corinne Bonnet, « Le roi et la déesse. À propos de la dédicace grecque à Ptolémée et Aphrodite de la grotte de Wasta, près de Tyr », *Studi epigrafici e linguistici* 21, 2004, p. 125-140.

BONNET 2015

Corinne Bonnet, *Les enfants de Cadmos. Le paysage religieux de la Phénicie hellénistique*, Paris, De Boccard, De l'archéologie à l'histoire 63, 2015.

BONNET, BIANCO 2018

Corinne Bonnet, Maria Bianco, « S'adresser aux dieux en deux langues. Le cas des épiclèses dans les inscriptions bilingues phéniciennes et grecques », *Parcours anthropologiques. Les langages du religieux* [En ligne], 13 | 2018, mis en ligne le 10 septembre 2018, consulté le 23 novembre 2018. URL : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01948829>.

BOURGEOIS, JOCKEY 2005

Brigitte Bourgeois, Philippe Jockey, « La dorure des marbres grecs. Nouvelle enquête sur la sculpture hellénistique de Délos », *JdS*, 2005, p. 253-316.

BRIANT 1994

Pierre Briant, « Institutions perses et institutions macédoniennes : continuités, changements et bricolages », in Heleen Sancisi-Weerdenburg, Amélie Kuhrt, Margaret Cool Root (éd.), *Achaemenid History VIII: Continuity and Change. Proceedings of the Last Achaemenid History Workshop, April 6-8, 1990, Michigan, Ann Arbor*, Leyde, Nederlands Instituut voor het Nabije Oosten, 1994, p. 283-310.

BRICAULT 2008

Laurent Bricault, « Fonder un lieu de culte », in Corinne Bonnet, Sergio Ribichini, Dirk Steuernagel (éd.), *Religioni in contatto nel Mediterraneo antico. Modalità di diffusione e processi di interferenza. Atti del terzo colloquio su « Le religioni orientali nel mondo greco e romano », Lovenjo di Menaggio (Como), 26-28 maggio 2006*, Pise, Rome, Fabrizio Serra, 2008, p. 49-64.

BRICAULT, VEYMIERS (éd.) 2014

Laurent Bricault, Richard Veymiers (éd.), *Bibliotheca Isiaca III*, Bordeaux, Ausonius, 2014.

BRUNEAU 1970

Philippe Bruneau, *Recherches sur les cultes de Délos à l'époque hellénistique et à l'époque impériale*, Athènes, EFA, BEFAR 217, 1970.

BUCKLER 1935

William Hepburn Buckler, « Documents from Phrygia and Cyprus », *JHS* 55, 1935, p. 71-78.

BURASELIS 1982

Kostas Buraselis, *Das hellenistische Makedonien und die Ägäis: Forschungen zur Politik des Kassandros und der drei ersten Antigoniden (Antigonos Monophthalmos, Demetrios Poliorketes und Antigonos Gonatas) im Ägäischen Meer und in Westkleinasien*, Munich, C. H. Beck, 1982.

BURASELIS 1993

Kostas Buraselis, « Ambivalent Roles of Centre and Periphery: Remarks on the Relation of the Cities of Greece with the Ptolemies until the End of Philometor's Age », in BILDE, ENGBERG-PEDERSEN, HANNESTAD (éd.) 1993, p. 251-270.

BURASELIS 2013a

Kostas Buraselis, « Το πρόβλημα του βασιλικού κενοταφίου της Σαλαμίνας: μια νέα πρόταση », in MICHAELIDES (éd.) 2013, p. 293-306.

BURASELIS 2013b

Kostas Buraselis, « Confederacies, Royal Policies and Sanctuaries in the Hellenistic Aegean: The Cases of Nesiotai, Lesbioi and Kretaieis », in Peter Funke, Matthias Haake (éd.), *Greek Federal States and their Sanctuaries: Identity and Integration*, Stuttgart, Franz Steiner, 2013, p.247-266.

BURASELIS 2014

Kostas Buraselis, « Contributions to Rebuilding Thebes: The Old and a New Fragment of IG VII 2419 = Sylloge3 337 », *ZPE* 188, 2014, p. 159-170.

BURASELIS 2015

Kostas Buraselis, « Federalism and the Sea: The koina of the Aegean Islands », in Hans Beck, Peter Funke (éd.), *Federalism in Greek Antiquity*, Cambridge, Cambridge UP, 2015, p. 358-376.

BURBANK, COOPER 2010

Jane Burbank, Frederick Cooper, *Empires in World History: Power and the Politics of Difference*, Princeton, Princeton UP, 2010.

BURKHALTER 2012

Fabienne Burkhalter, « Les Grecs en Égypte au III^e siècle av. J.-C. », *Pallas* 89, 2012, p. 307-316.

CANEVA 2012

Stefano G. Caneva, « Queens and Ruler Cults in Early Hellenism: Observations on Festivals, and on the Administration and Ideological Meaning of Cults », *Kernos* 25, 2012, p. 75-102.

CANEVA 2014

Stefano G. Caneva, « Ruler Cults in Practice: Sacrifices and Libations for Arsinoe Philadelphos, from Alexandria and Beyond », in Tomasso Gnoli, Federicomaria Muccioli (éd.), *Divinizzazione, culto del sovrano e apoteosi. Tra Antichità e Medioevo*, Bologna, Bononia UP, Storia antica 1, 2014, p. 85-116.

CANNAVÒ 2010

Anna Cannavò, « The Cypriot Kingdoms in the Archaic Age: A Multicultural Experience in the Eastern Mediterranean », in *Roma 2008-XVII International Congress of Classical Archaeology: Meetings Between Cultures in the Eastern Mediterranean*, Ministero per i Beni e le Attività Culturali, Bollettino di archeologia on line 1, 2010, p. 37-46.

CANNAVÒ 2011

Anna Cannavò, *Histoire de Chypre à l'époque archaïque : analyse des sources textuelles*, thèse inédite, Université Lumière Lyon 2, 2011.

CANNAVÒ, THÉLY (éd.) 2018

Anna Cannavò, Ludovic Thély (éd.), *Les royaumes de Chypre à l'épreuve de l'histoire. Transitions et ruptures de la fin de l'âge du bronze au début de l'époque hellénistique*, Athènes, EFA, BCH Supplément 60, 2018.

CAPDETREY 2004

Laurent Capdetrey, « Le basilikon et les cités grecques dans le royaume séleucide : modalités de redistribution de la richesse royale et formes de dépendance des cités », in Véronique Chankowski, Frédéric Duyrat (éd.), *Le roi et l'économie. Autonomies locales et structures royales dans l'économie de l'empire séleucide. Actes des rencontres de Lille (23 juin 2003) et d'Orléans (29-30 janvier 2004)*, Lyon, MOM, Topoi Orient-Occident Supplément 6, 2004, p. 105-129.

CAPDETREY 2012

Laurent Capdetrey, « Le roi, le satrape et le koinon : la question du pouvoir en Carie à la fin du IV^e siècle », in Koray Konuk (éd.), *Stephanèphoros. De l'économie antique à l'Asie Mineure. Hommages à Raymond Descat*, Bordeaux, Ausonius, Mémoires 28, 2012, p. 229-246.

CAPDETREY, LAFOND (éd.) 2010

Laurent Capdetrey, Yves Lafond (éd.), *La cité et ses élites : pratiques et représentation des formes de domination et de contrôle social dans les cités grecques. Actes du colloque de Poitiers, 19-20 octobre 2006*, Bordeaux, Ausonius, 2010.

CAUBET 1980

Annie Caubet, « Historique des découvertes à Salamine », in Marguerite Yon (éd.), *Salamine de Chypre, histoire et archéologie : état des recherches. Colloque international n° 578 du CNRS, Lyon, 13-17 mars 1978*, Paris, Éditions du CNRS, 1980, p. 55.

CAUBET 2012

Annie Caubet, « L'antique Marion-Arsinoé », in Annie Caubet, Antoine Hermay, « Variétés II. Les antiquités chypriotes et les musées. Expositions 2012 », *CCEC* 42, 2012, p. 466-474.

CAYLA 2005

Jean-Baptiste Cayla, « Apollon ou la vie sauvage : à propos de quelques épiclèses d'Apollon à Chypre », in Nicole Belayche, Pierre Brulé, Gérard Freyburger (éd.), *Nommer les dieux : théonymes, épithètes, épiclèses dans l'Antiquité*, Brepols, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2005, p. 227-240.

CAYLA 2006

Jean-Baptiste Cayla, « Liens commerciaux et alliances matrimoniales entre Chypriotes et négociants romains », in FOURRIER, GRIVAUD (éd.) 2006, p. 187-205.

CAYLA 2016

Jean-Baptiste Cayla, « Y a-t-il eu un temple d'Aphrodite Paphienne à Nea Paphos? Une nouvelle hypothèse à propos du culte de la déesse de la mer à Paphos », in BALANDIER (éd.) 2016, p. 275-286.

CAYLA 2017

Jean-Baptiste Cayla, « Antoine, Cléopâtre et les technites dionysiaques à Chypre », *BCH* 141, 2017, p. 313-336.

CÉBEILLAC-GERVASONI, LAMOINE (éd.) 2003

Mireille Cébeillac-Gervasoni, Laurent Lamoine (éd.), *Les élites et leurs facettes : les élites locales dans le monde hellénistique et romain. Actes du colloque de Clermont-Ferrand, novembre 2000*, Rome, Clermont-Ferrand, Collection de l'École française de Rome 309, 2003.

CHAMOIX 1985

François Chamoux, *La civilisation hellénistique*, Paris, Arthaud, 1985 [1^{re} éd. 1981].

CHANOTIS 2002

Angelos Chaniotis, « Foreign Soldiers-native Girls? Constructing and Crossing Boundaries in Hellenistic Cities with Foreign Garrisons », in Angelos Chaniotis et Pierre Ducrey (éd.), *Army and Power in the Ancient World*, Stuttgart, Franz Steiner Verlag, 2002, p. 99-113.

CHANOTIS 2005

Angelos Chaniotis, *War in the Hellenistic World: A Social and Cultural History*, Oxford, Blackwell Publishing, 2005.

CHAUVEAU 1990

Michel Chauveau, « Un été 145 », *BIFAO* 90, 1990, p. 135-168.

CHAVANE, YON 1978

Marie-José Chavane, Marguerite Yon, *Salamine de Chypre X, Testimonia Salaminia 1. Première, deuxième et troisième parties*, Lyon, CNRS, Université Lyon II, 1978.

CHILDS, SMITH, PADGETT 2012

William A. P. Childs, Joanna S. Smith, J. Michael Padgett, *City of Gold: The Archaeology of Polis Chrysochous, Cyprus*, Princeton, Yale UP, 2012.

CHRISTODOULOU 2009

Panos Christodoulou, « Nicocréon, le dernier roi de Salamine de Chypre. Discours idéologique et pouvoir politique », *CCEC* 39, 2009, p. 233-258.

CLAIRMONT 1970

Christoph W. Clairmont, *Gravestone and Epigram: Greek Memorials from the Archaic and Classical Period*, Mayence, Philipp von Zabern, 1970.

CLARYSSE, VANDORPE 1998

Willy Clarysse, Katelijn Vandorpe, « The Ptolemaic Apomoira », in Henri Melaerts (éd.), *Le culte du souverain dans l'Égypte ptolémaïque au III^e siècle avant notre ère. Actes du colloque international, Bruxelles 10 mai 1995*, Louvain, Peeters, *Studia Hellenistica* 34, 1998, p. 5-42.

COHEN 1978

Getzel M. Cohen, *The Seleucid Colonies: Studies in Founding, Administration and Organization*, Wiesbaden, Franz Steiner Verlag, *Historia Einzelschriften* 30, 1978.

COLDSTREAM 1982

John Nicolas Coldstream, « Early Iron Age », in David Hunt (éd.), *Footprints in Cyprus: An Illustrated History*, Londres, Trigraph, 1982, p. 58-73.

COLIN 1994

Frédéric Colin, « Identités ethniques et interactions culturelles dans l'Antiquité. Réflexions autour de l'ouvrage *Ethnicity in Hellenistic Egypt* », *L'Antiquité classique* 63, 1994, p. 253-262.

COLLOMBIER 1991

Anne-Marie Collombier, « Organisation du territoire et pouvoirs locaux dans l'île de Chypre à l'époque perse », *Transeuphratène* 4, 1991, p. 21-43.

COLLOMBIER 1993

Anne-Marie Collombier, « La fin des royaumes chypriotes : ruptures et continuités », *Transeuphratène* 6, 1993, p. 119-147.

CONNELLY 2005

Joan Breton Connelly, « Excavations on Geronisos Island: Second Report, the Central South Complex », *RDAC*, 2005, p. 150-182.

CONNELLY 2009

Joan Breton Connelly, « Hybridity and Identity on Late Ptolemaic Yeronisos », *CCEC* 39, 2009, p. 69-88.

CONNELLY, PLANTZOS 2006

Joan Breton Connelly, Dimitris Plantzos, « Stamp-seals from Geronisos and their Contexts », *RDAC*, 2006, p. 263-293.

CONSTANTAKOPOULOU 2017

Christy Constantakopoulou, *Aegean Interactions: Delos and its Networks in the Third Century*, Oxford, Oxford UP, 2017.

COOK 1916

Arthur Bernard Cook, *Zeus, a Study in Ancient Religion II: Zeus God of the Dark Sky (Thunder and Lightning)*, Cambridge, Cambridge UP, 1916.

COUNTS 2008

Derek Brittain Counts, « Master of the Lion: Representation and Hybridity in Cypriote Sanctuaries », *AJA* 112, 2008, p. 3-27.

COUPRY 1973

Jacques Coupry, « Autour d'une trière », in *Études déliennes*, Athènes, EFA, BCH Supplément 1, 1973, p. 147-156.

COURTOIS, VELDE 1981

Liliane Courtois, Bruce Velde, « Analyses de terres cuites et de céramiques à la microsonde », in « Rapport sur les travaux de l'École française à Amathonte en 1980 », *BCH* 105, 1981, p. 1032-1033.

COUVENHES 2004

Jean-Christophe Couvenhes, « Les cités grecques d'Asie Mineure et le mercenariat à l'époque hellénistique », in Jean-Christophe Couvenhes, Henri-Louis Fernoux (éd.), *Les cités grecques et la guerre en Asie mineure à l'époque hellénistique : actes de la journée d'études de Lyon, 10 octobre 2003*, Tours, Presses universitaires François-Rabelais, 2004, p. 77-111.

COUVENHES, CROUZET, PÉRÉ-NOGUÈS (éd.) 2011

Jean-Christophe Couvenhes, Sandrine Crouzet, Sandra Péré-Noguès (éd.), *Pratiques et identités culturelles des armées hellénistiques du monde méditerranéen : Hellenic Warfare 3*, Bordeaux, Ausonius, Scripta Antiqua 38, 2011.

DANA 2011

Dan Dana, « Les Thraces dans les armées hellénistiques : essai d'histoire par les noms », in COUVENHES, CROUZET, PÉRÉ-NOGUÈS (éd.) 2011, p. 87-115.

DASZEWSKI 1982

Wiktor A. Daszewski, « Aphrodite Hoplismene from Nea Paphos », *RDAC*, 1982, p. 195-201.

DAUX 1949

Geoges Daux, « Listes delphiques de théarodoques », *REG* 62, 1949, p. 1-30.

DELORME 1960

Jean Delorme, *Gymnasion, étude sur les monuments consacrés à l'éducation en Grèce*, Athènes, EFA, BEFAR 196, 1960.

DEMAND 1996

Nancy Demand, « Poleis on Cyprus and Oriental Despotism », in Mogens Herman Hansen, Kurt Raaflaub (éd.), *More Studies in the Ancient Greek Polis*, Stuttgart, Franz Steiner Verlag, p. 7-15.

DEPAUW, GHELDOLF 2013

Mark Depauw, Tom Gheldof, « Trismegistos: An Interdisciplinary Platform for Ancient World Texts and Related Information », in Łukasz Bolikowski, Vittore Casarosa, Paula Goodale, Nikos Houssos, Paolo Manghi, Jochen Schirrwagen (éd.), *Theory and Practice of Digital Libraries – TPD L 2013 Selected Workshops*, Springer, 2013, p. 40-52.

DESTROOPER-GEORGIADES 2007

Anne Destrooper-Georgiades, « The Cypriote Coinage during the 4th Century B.C.: Unified or Chaotic Evolution in the Hellenistic Period? », in FLOURENTZOS (éd.) 2007a, p. 265-281.

DIETZE 2000

Gertrud Dietze, « Temples and Soldiers in Southern Ptolemaic Egypt », in L. Mooren (éd.), *Politics, Administration and Society in the Hellenistic and Roman World: Proceedings of the International Colloquium, Bertinoro, 19-24 July 1997*, Louvain, Peeters, *Studia Hellenistica* 36, 2000, p. 77-90.

DONKOW 2009

Isabella Donkow, « Commemorated and Honoured: Women in Dedicatory and Honorific Inscriptions of Hellenistic Cyprus », in *Proceedings from the International Conference "Finds and Results from the Swedish Cyprus Expedition 1927-1931: A Gender Perspective", March 31-April 2, 2006*, Stockholm, Medelhavsmuseet, 2009, p. 110-118.

EGETMEYER 2007

Markus Egetmeyer, « Lumière sur les loups d'Apollon », *Res Antiquae* 4, 2007, p. 205-220.

EGETMEYER 2008

Markus Egetmeyer, « Epilukos/opilukos: un titolo greco di origine indoeuropea », in Anna Sacconi, Maurizio Del Freo, Louis Godart, Mario Negri (éd.), *Colloquium Romanum. Atti del XII Colloquio Internazionale di Micenologia : Roma, 20-25 febbraio 2006*, Pise, Rome, Fabrizio Serra, 2008, p. 251-267.

EGETMEYER 2010

Markus Egetmeyer, *Le dialecte grec ancien de Chypre*, Berlin, New York, De Gruyter, 2010.

ELLER 2011

Audrey Eller, « Césarion : controverse et précisions à propos de sa date de naissance », *Historia: Zeitschrift für Alte Geschichte* 4, 2011, p. 474-483.

ÉTIENNE (éd.) 2018

Roland Étienne (éd.), *Exploration archéologique de Délos, XLIV : Le sanctuaire d'Apollon à Délos I. Architecture, topographie, histoire*, Athènes, EFA, 2018.

FASSA 2015

Eleni Fassa, « Sarapis, Isis, and the Ptolemies in Private Dedications: The Hyper-style and the Double Dedications », *Kernos* 28, 2015, p. 133-153.

FERNOUX 2004

Henri-Louis Fernoux, *Notables et élites des cités de Bithynie aux époques hellénistique et romaine, III^e siècle av. J.-C. – III^e siècle ap. J.-C. Essai d'histoire sociale*, Lyon, MOM, 2004.

FERRARY 2014

Jean-Louis Ferrary, *Philhellénisme et impérialisme : aspects idéologiques de la conquête romaine du monde hellénistique, de la seconde guerre de Macédoine à la guerre contre Mithridate*, Athènes, EFA, BEFAR 271, 2014 [1^{re} éd. 1988].

FISCHER-BOVET 2014

Christelle Fischer-Bovet, *Army and Society in Ptolemaic Egypt*, Cambridge, Cambridge UP, 2014.

FLOURENTZOS 2004

Pavlos Flourentzos, *Ανασκαφές στην Αμαθούνα. 1, Η αρχαία σήραγγα*, Nicosie, Department of Antiquities Cyprus, 2004.

FLOURENTZOS (éd.) 2007a

Pavlos Flourentzos (éd.), *Από τον Ευαγόρα Α' στους Πτολεμαίους: η μετάβαση από τους Κλασικούς στους Ελληνιστικούς χρόνους στην Κύπρο, Λευκωσία 29-30 Νοεμβρίου 2002*, Nicosie, Department of Antiquities Cyprus, 2007.

FLOURENTZOS 2007b

Pavlos Flourentzos, « An Unknown Graeco-Roman Temple from the Lower Town of Amathous », *CCEC* 37, 2007, p. 299-306.

FOURRIER 2002

Sabine Fourrier, « Les territoires des royaumes chypriotes archaïques : une esquisse de géographie historique », *CCEC* 32, 2002, p. 135-146.

FOURRIER 2006

Sabine Fourrier, « Villages, villes, ethniques : la définition identitaire dans les inscriptions chypriotes », in FOURRIER, GRIVAUD (éd.) 2006, p. 101-109.

FOURRIER 2007

Sabine Fourier, « La réappropriation du passé : Achéens et autochtones à Chypre à l'âge du fer », in Sylvie Müller Celka, Jean-Claude David (éd.), *Patrimoines culturels en Méditerranée orientale : recherche scientifique et enjeux identitaires. 1^{er} atelier (29 novembre 2007) : Chypre, une stratigraphie de l'identité*, Lyon, Rencontres scientifiques en ligne de la Maison de l'Orient et de la Méditerranée, 2007.

FOURRIER 2008

Sabine Fourier, « Légendes de fondation et hellénisation de Chypre. Parcours historiographique », *CCEC* 38, 2008, p. 103-118.

FOURRIER 2013a

Sabine Fourier, « Constructing the Peripheries: Extra-Urban Sanctuaries and Peer-Polity Interaction in Iron Age Cyprus », *BASOR* 370, 2013, p. 103-122.

FOURRIER 2013b

Sabine Fourier, « CR de G. Papantoniou, *Religion and Social Transformations in Cyprus from the Cypriot Basileis to the Hellenistic Strategos* (2012) », *Topoi* 18, 2013, p. 445-450.

FOURRIER 2014

Sabine Fourier, « Rois et cités de Chypre : questions de territoires », *CCEC* 44, 2014, p. 119-135.

FOURRIER 2015

Sabine Fourier, « Chypre, des royaumes à la province lagide : la documentation phénicienne », in Julien Aliquot, Corinne Bonnet (éd.), *La Phénicie hellénistique. Actes du colloque international de Toulouse (18-20 février 2013)*, Lyon, MOM, Topoi Orient-Occident Supplément 13, 2015, p. 31-53.

FOURRIER, GRIVAUD (éd.) 2006

Sabine Fourier, Gilles Grivaud (éd.), *Identités croisées en un milieu méditerranéen : le cas de Chypre (Antiquité-Moyen Âge), 11-13 mars 2004*, Mont-Saint-Aignan, Publications des Universités de Rouen et du Havre, 2006.

FRANKLIN 2015

John Curtis Franklin, *Kinyras: The Divine Lyre*, Washington, Center for Hellenic Studies, Hellenic Studies 70, 2015.

FRASER 1972

Peter Marshall Fraser, *Ptolemaic Alexandria*, Oxford, Clarendon Press, 1972.

FRÖHLICH 2009

Pierre Fröhlich, « Les activités évergétiques des gymnasiarques à l'époque hellénistique tardive : la fourniture de l'huile », in Olivier Curty (éd.), *L'huile et l'argent. Gymnasiarchie et évergétisme dans la Grèce hellénistique. Actes du colloque tenu à Fribourg du 13 au 15 octobre 2005*, Fribourg, Séminaire d'histoire ancienne de l'Université, Paris, De Boccard, 2009, p. 57-94.

FRÖHLICH 2013

Pierre Fröhlich, « Les groupes du gymnase d'Iasos et les *presbytéroï* dans les cités à l'époque hellénistique », in Pierre Fröhlich, Patrice Hamon (éd.), *Groupes et associations dans les cités grecques (III^e s. av. J.-C.-I^{er} s. ap. J.-C.) : actes de la table ronde de Paris, INHA, 19-20 juin 2009*, Genève, Paris, Droz, 2013, p. 59-111.

FUJII 2013

Takashi Fujii, *Imperial Cult and Imperial Representation in Roman Cyprus*, Stuttgart, Franz Steiner Verlag, 2013.

FULIŃSKA 2012a

Agnieszka Fulińska, « Arsinoe Hoplismene: Poseidippos 36, Arsinoe Philadelphos, and the Cypriot cult of Aphrodite », *Studies in Ancient Art and Civilization* 16, 2012, p. 141-156.

FULIŃSKA 2012b

Agnieszka Fulińska, « Divae Potentes Cypri? Remarks on the Cult of the Ptolemaic Queens as Aphrodite », *EOS* 99, 2012, p. 243-269.

FUNKE 2013

Peter Funke, « Looking for Cypriot Inscriptions: First Attempts to Create a Corpus of Cypriot Inscriptions (IG XV) at the Beginning of the 20th Century », in MICHAELIDES (éd.) 2013, p. 119-127.

GABRIELSEN 1997

Vincent Gabrielsen, *The Naval Aristocracy of Hellenistic Rhodes*, Aarhus, Aarhus UP, 1997.

GABRIELSEN (éd.) 2015

Vincent Gabrielsen (éd.), *Private Associations and the Public Sphere: Proceedings of a Symposium held at the Royal Danish Academy of Sciences and Letters, 9-11 September 2010*, Viborg, Det Kongelige Danske Videnskabernes Selskab, 2015.

GARLAN 1989

Yvon Garlan, *Guerre et économie en Grèce ancienne*, Paris, La Découverte, 1989.

GAUTHIER 1984

Philippe Gauthier, « Les cités hellénistiques : épigraphie et histoire des institutions et des régimes politiques », in *Πρακτικά του Η' Διεθνούς Συνεδρίου Ελληνικής και Λατινικής Επιγραφικής, Αθήνα, 3-9 Οκτωβρίου 1982 Α' (Actes du Congrès d'épigraphie grecque et latine, Athènes, 3-9 octobre 1982) I*, Athènes, Ministère de la Culture et du Tourisme, 1984, p. 82-107.

GAUTHIER 1985

Philippe Gauthier, *Les cités grecques et leurs bienfaiteurs (IV^e-I^{er} siècle av. J.-C.) : contribution à l'histoire des institutions*, Athènes, EFA, BCH Supplément 12, 1985.

GAUTHIER 1989

Philippe Gauthier, *Nouvelles inscriptions de Sardes II*, Genève, Droz, 1989.

GAUTHIER 1999

Philippe Gauthier, « Épigraphie et histoire du monde hellénistique. Nouveautés et projets de publication », in Silvia Evangelisti, Lucca Galli (éd.), *[Atti del] XI Congresso internazionale di epigrafia greca e latina, Roma 18-24 settembre 1997*, II, Rome, Edizioni Quasar, 1999, p. 218-228.

GAUTHIER, HATZOPOULOS 1993

Philippe Gauthier, Miltiade Hatzopoulos, *La loi gymnasiarchique de Béroia*, Athènes, Fondation nationale de la recherche scientifique, Meletemata 16, 1993.

GEORGIADOU 2010

Anna Georgiadou, « La tablette d'Idalion réexaminée », *CCEC* 40, 2010, p. 141-203.

GINOUVÈS (éd.) 1992

René Ginouvès (éd.), *Dictionnaire méthodique de l'architecture grecque et romaine. Tome II. Éléments constructifs : supports, couvertures, aménagements intérieurs*, Rome, EFR-EFA, Collection de l'École française de Rome 84/2, 1992.

GINOUVÈS (éd.) 1998

René Ginouvès (éd.), *Dictionnaire méthodique de l'architecture grecque et romaine. Tome III. Espaces architecturaux, bâtiments et ensembles*, Rome, EFR-EFA, Collection de l'École française de Rome 84/3, 1998.

GIVEN 1998

Michael Given, « Inventing the Eteocyprits: Imperialist Archaeology and the Manipulation of Ethnic Identity », *Journal of Mediterranean Archaeology* 11, 1998, p. 3-29.

GORDON 2012

Jody Michael Gordon, *Between Alexandria and Rome: A Postcolonial Archaeology of Cultural Identity in Hellenistic and Roman Cyprus*, thèse inédite, Cincinnati, Ohio, University of Cincinnati, 2012.

GOUDRIAAN 1992

Koen Goudriaan, « Ethnical Strategies in Graeco-Roman Egypt », in BILDE *et al.* (éd.) 1992, p. 74-99.

GREEN, BARKER, STENNETT 2015

John Richard Green, Craig Barker, Geoff Stennett, « The Hellenistic Phases of Theatre at Nea Paphos in Cyprus: The Evidence from the Australian Excavations », in Rune Frederiksen, Elisabeth Gebhardt-Jaekel, Alexander Sokolicek (éd.), *The Architecture of the Ancient Greek Theatre: Acts of an International Conference at the Danish Institute at Athens, 27-30 January 2012*, Aarhus, Aarhus UP, Monographs of the Danish Institute at Athens 17, 2015, p. 319-334.

GUIMIER-SORBETS, MICHAELIDES 2009

Anne Marie Guimier-Sorbets, Demetrios Michaelides, « Alexandrian Influences on the Architecture and Decoration of the Hellenistic Tombs of Cyprus », in MICHAELIDES, KASSIANIDOU, MERRILLEES (éd.) 2009, p. 216-233.

HABICHT 1970

Christian Habicht, *Gottmenschentum und griechische Städte*, Munich, C. H. Beck, 1970 [1^{re} éd. 1956].

HADJIOANNOU 1975

Kyriakos Hadjioannou, *Ἡ Αρχαία Κύπρος εἰς τὰς Ἑλληνικὰς Πηγὰς*. Γ.1. *Γράμματα – Ἐπιστήμαι (Ἱατρικὴ) – Τέχναι, ἀπὸ τῶν Ὀμηρικῶν χρόνων μέχρι τοῦ 395 μ. Χ.*, Nicosie, Ἐκδοσις ἱερῶς ἀρχιεπισκοπῆς Κύπρου, 1975.

HADJIOANNOU 1977

Kyriakos Hadjioannou, *Ἡ Αρχαία Κύπρος εἰς τὰς Ἑλληνικὰς Πηγὰς*. Γ.2. *Κυπρίων γλῶσσαι*, Nicosie, Ἐκδοσις ἱερῶς ἀρχιεπισκοπῆς Κύπρου, 1977.

HADJIOANNOU 1980

Kyriakos Hadjioannou, *Ἡ Αρχαία Κύπρος εἰς τὰς Ἑλληνικὰς Πηγὰς*. Δ.1. *Συμπληρώματα ἐκ τῶν ἑλληνικῶν ἐπιγραφῶν καὶ τῶν λατινικῶν κειμένων*, Nicosie, Ἐκδοσις ἱερῶς ἀρχιεπισκοπῆς Κύπρου, 1980.

HADZISTELIOU-PRICE 1974

Theodora Hadzisteliou-Price, « A Monumental Cypriot Dionysos Protome: An Attic Echo », *Antike Kunst* 17, 1974, p. 115-118.

HAMON 2001

Patrice Hamon, « À propos de l'institution du Conseil dans les cités grecques de l'époque hellénistique », *REG* 114, 2001, p. xvi-xxi.

HAMON 2005

Patrice Hamon, « Rites et sacrifices célébrés dans le conseil. Remarques sur les cultes du *bouleutèrion* et leur évolution à l'époque hellénistique », *Topoi* 12, 2005, p. 315-332.

HAMON 2007

Patrice Hamon, « Élités dirigeantes et processus d'aristocratisation à l'époque hellénistique », in Henri-Louis Fernoux, Christian Stein (éd.), *Aristocratie antique. Modèles et exemplarité sociale*, Dijon, Éditions universitaires de Dijon, 2007, p. 79-100.

HATZOPOULOS 1991

Miltiade Hatzopoulos, « Un prêtre d'Amphipolis dans la grande liste des théarodoques de Delphes », *BCH* 115, 1991, p. 345-347.

HATZOPOULOS 2009

Miltiade Hatzopoulos, « Chypre, de la multiplicité des royaumes à l'unité de la province lagide : transition et adaptation », *CCEC* 39, 2009, p. 227-234.

HATZOPOULOS 2011

Miltiade Hatzopoulos, « Retour sur Androclès d'Amathonte (rectificatif à *CCEC* 39, 2009, p. 226-234) », *CCEC* 41, 2011, p. 329-330.

HATZOPOULOS 2014

Miltiade Hatzopoulos, « Cypriote Kingships in Context », *CCEC* 44, 2014, p. 217-233.

HATZOPOULOS, GEORGIADOU 2013

Miltiade Hatzopoulos, Anna Georgiadou, « Donations de Macédoine et de Chypre », in MICHAELIDES (éd.) 2013, p. 203-210.

HAUBEN 1983

Hans Hauben, « Arsinoé II et la politique extérieure de l'Égypte », in Edmond Van't Dack, Peter Van Dessel, Wilfried Van Gucht (éd.), *Egypt and the Hellenistic World: Proceedings of the International Colloquium, Leuven, 24-26 may 1982*, Louvain, *Studia Hellenistica* 27, 1983, p. 99-127.

HAUBEN 1987

Hans Hauben, « Cyprus and the Ptolemaic Navy », *RDAC*, 1987, p. 213-226.

HAUBEN 2004

Hans Hauben, « A Phoenician King in the Service of the Ptolemies: Philocles of Sidon Revisited », *Ancient Society* 34, 2004, p. 27-44.

HAUSSOULIER 1882

Bernard Haussoulier, « Inscriptions de Delphes », *BCH* 6, 1882, p. 445-466.

HELLER 2009

Anna Heller, « La cité grecque d'époque impériale : vers une société d'ordres? », *Annales. Histoire, Sciences sociales* 64, 2009, p. 341-373.

HELLMANN 1988

Marie-Christine Hellmann, « À propos d'un lexique des termes d'architecture grecque », in Denis Knoepfler (éd.), *Comptes et inventaires dans la cité grecque : actes du colloque international d'épigraphie tenu à Neuchâtel du 23 au 26 septembre 1986 en l'honneur de Jacques Trébeux*, Neuchâtel, Faculté des lettres de l'université de Neuchâtel, Genève, Droz, 1988, p. 239-261.

HELLMANN 1999

Marie-Christine Hellmann, *Choix d'inscriptions architecturales grecques, traduites et commentées*, Lyon, MOM, 1999.

HELLMANN, HERMARY 1980

Marie-Christine Hellmann, Antoine Hermary, « Inscriptions d'Amathonte, III », *BCH* 104, 1980, p. 259-275.

HERMARY 1987

Antoine Hermary, « Statuettes, sarcophages et stèles décorées », in Vassos Karageorghis *et al.* (éd.), *La nécropole d'Amathonte, Tombes 113-367 III*, Nicosie, Department of Antiquities Cyprus, Athènes, EFA, *Études chypriotes* 9, 1987, p. 55-75.

HERMARY 1988

Antoine Hermary, « Le culte d'Aphrodite à Amathonte », *RDAC*, 1988, p. 101-109.

HERMARY 1999

Antoine Hermary, « Des Chypriotes loin de leur île (époque hellénistique) », *CCEC* 29, 1999, p. 45-59.

HERMARY 2002

Antoine Hermary, « Les ascendances légendaires des rois chypriotes. Quelques messages iconographiques », *CCEC* 32, 2002, p. 275-288.

HERMARY 2004

Antoine Hermary, « Autour de Golgoi : les cités de la Mesaoria à l'époque hellénistique et sous l'Empire », *CCEC* 34, p. 47-68.

HERMARY 2005

Antoine Hermary, « Les derniers temps du royaume d'Idalion et son annexion par Kition. Le témoignage des sculptures », *CCEC* 35, p. 99-126.

HERMARY 2008

Antoine Hermary, « La mémoire des temps anciens dans l'onomastique chypriote à l'époque hellénistique et sous l'Empire », in Alain Bouet (éd.), *D'Orient et d'Occident : mélanges offerts à Pierre Aupert*, Bordeaux, Ausonius, Mémoires 19, 2008, p. 97-100.

HERMARY 2012

Antoine Hermary, « Les cultes d'Amathonte à l'époque hellénistique », in SCHERRER, KOINER, ULBRICH (éd.) 2012, p. 13-30.

HERMARY 2013

Antoine Hermary, « Recherches récentes sur le territoire et les frontières des royaumes chypriotes (VIII^e-IV^e siècles av. J.-C.) », in Martin A. Guggisberg (éd.), *Grenzen in Ritual und Kult der Antike: Internationales Kolloquium, Basel, 5.-6. November 2009*, Basel, Schwabe Verlag, 2013, p. 115-129.

HERMARY 2014

Antoine Hermary, « Les textes antiques ont-ils créé le mythe d'une prostitution sacrée à Chypre? », *CCEC* 44, 2014, p. 239-260.

HILL 1940

George Hill, *History of Cyprus*, I, Cambridge, Cambridge UP, 1940.

HOGARTH *et al.* 1888

David George Hogarth, Montague R. James, R. Elsey Smith, Ernest Arthur Gardner, « Excavations in Cyprus, 1887-88: Paphos, Leontari, Amargetti », *JHS* 9, 1888, p. 147-271.

HÖLBL 2004

Günther Hölbl, *Geschichte des Ptolemäerreiches: Politik, Ideologie und religiöse Kultur von Alexander dem Grossen bis zur römischen Eroberung*, Darmstadt, Wissenschaftliche Buchgesellschaft, 2004 [1^{re} éd. 1994].

HOLLEAUX 1942

Maurice Holleaux, *Études d'épigraphie et d'histoire grecque*, III, *Lagides et Séleucides*, Paris, De Boccard, 1942.

IACOVOU 2002

Maria Iacovou, « From ten to Naught: Formation, Consolidation and Abolition of Cyprus' Iron Age Politics », *CCEC* 32, 2002, p. 73-87.

IACOVOU 2003

Maria Iacovou, « The Late Bronze Age Origins of Cypriot Hellenism and the Establishment of the Iron Age Kingdoms », in Sophokles Hadjisavvas (éd.), *From Ishtar to Aphrodite: 3200 Years of Cypriot Hellenism. Treasures from the Museums of Cyprus*, New York, Alexander S. Onassis Public Benefit Foundation, 2003, p. 79-85.

IACOVOU 2006

Maria Iacovou, « From the Mycenaean QA-SI-RE-U to the Cypriote PA-SI-LE-WO-SE: The basileus in the Kingdoms of Cyprus », in Sigrid Deger-Jalkotzy, Irene Lemos (éd.), *Ancient Greece from the Mycenaean Palaces to the Age of Homer*, Édimbourg, Edinburgh UP, Edinburgh Leventis Studies 3, 2006, p. 315-335.

IACOVOU 2007

Maria Iacovou, « Advocating Cyprocentricism: An Indigenous Model for the Emergence of State Formation on Cyprus », in Sidnie White Crawford, Amnon Ben-Tor (éd.) *“Up to the Gates of Ekron”: Essays on the Archaeology and History of the Eastern Mediterranean in Honor of Seymour Gitin*, Jerusalem, W. F. Albright Institute of Archaeological Research Israel Exploration Society, 2007, p. 461-475.

IACOVOU 2012

Maria Iacovou, « Crete and Cyprus: Contrasting Political Configurations », *BSA*, 2012, p. 345-351.

IACOVOU 2013

Maria Iacovou, « Historically Elusive and Internally Fragile Island Polities: The Intricacies of Cyprus's Political Geography in the Iron Age », *BASOR* 370, 2013, p. 15-47.

IACOVOU 2014a

Maria Iacovou, « Beyond the Athenocentric Misconceptions: The Cypriote Polities in their Economic Context », in IACOVOU, HATZOPOULOS (éd.) 2014, p. 95-117.

IACOVOU 2014b

Maria Iacovou, « “Working with the shadows”: In Search of the Myriad Forms of Social Complexity », in Yannis Galanakis, Toby Wilkinson, John Bennet (éd.), *AΘYPMATA: Critical Essays on the Archaeology of the Eastern Mediterranean in Honour of E. Susan Sherratt*, Oxford, Archaeopress, 2014, p. 117-126.

IACOVOU 2018

Maria Iacovou, « From the Late Cypriot Polities to the Iron Age “Kingdoms”: Understanding the Political Landscape of Cyprus from Within », in CANNAVÒ, THÉLY (éd.) 2018, p. 7-28.

IACOVOU, HATZOPOULOS (éd.) 2014

Maria Iacovou, Miltiade Hatzopoulos (éd.), *Basileis and Poleis on the Island of Cyprus: The Cypriote Politics in their Mediterranean Context – Basileis et Poleis sur l'île de Chypre. Proceedings of a Symposium organised by the Bank of Cyprus Cultural Foundation and the Archaeological Research Unit on 4-5 May 2012. Actes du Symposium de Nicosie, 4-5 mai 2012, CCEC 44, 2014, p. 95-117.*

IJSEWIJN 1961

Jozef Ijsewijn, *De sacerdotibus sacerdotisque Alexandri Magni et Lagidarum eponymis*, Bruxelles, Palais des Académies, 1961.

IOANNOU, MÉTRAL, YON (éd.) 2000

Yannis Ioannou, Françoise Métral, Marguerite Yon (éd.), *Chypre et la Méditerranée orientale : formations identitaires, perspectives historiques et enjeux contemporains. Actes du colloque tenu à Lyon, 1997, Université Lumière-Lyon 2, Université de Chypre, Lyon, MOM, Travaux de la Maison de l'Orient 30, 2000.*

IOSSIF 2005

Panagiotis Iossif, « La dimension publique des dédicaces “privées” du culte royal ptolémaïque », in Véronique Dasen, Marcel Piérart (éd.), *Ἱδία καὶ δημοσία : les cadres “privés” et “publics” de la religion grecque antique. Actes du IX^e colloque du Centre international d'étude de la religion grecque antique (CIERGA), tenu à Fribourg du 8 au 10 septembre 2003, Liège, Université de Liège, Kernos Supplément 15, p. 235-257.*

JANSEN (éd.) 1995

Philippe Jansen (éd.), *Kyprios character. Quelle identité chypriote?*, actes de la table ronde organisée par Histoire au Présent, Paris, Sources Travaux Historiques 43-44, 1995.

KANTIRÉA 2008

Maria Kantiréa, « Le culte impérial à Chypre : relecture des documents épigraphiques », *ZPE* 167, p. 91-112.

KANTIRÉA 2011

Maria Kantiréa, « Pouvoir, patronage et évergétisme à Chypre », in Stéphane Benoist *et al.* (éd.), *Figures d'empire, fragments de mémoire : pouvoirs et identités dans le monde romain impérial (I^{er} s. av. n.è. - V^{er} s. de n.è.)*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2011, p. 243-256.

KANTIRÉA, à paraître

Maria Kantiréa, « Ptolemaeum and Tychaeum: Two still Undiscovered Shrines at Paphos », Actes du colloque de Paphos 2017, à paraître.

KARAGEORGHIS 1977

Jacqueline Karageorghis, *La Grande Déesse de Chypre et son culte à travers l'iconographie de l'époque néolithique au V^{er} s. a.-C.*, Lyon, MOM, 1977.

KARAGEORGHIS 1960

Vassos Karageorghis, « Chronique des fouilles à Chypre en 1959 », *BCH* 84, 1960, p. 242-299.

KARAGEORGHIS 1973-1974

Vassos Karageorghis, *Salamis V: Excavations in the Necropolis of Salamis III*, Nicosie, Department of Antiquities Cyprus, 1973-1974.

KARAGEORGHIS 2002

Vassos Karageorghis, *Ancient Art from Cyprus in the Collection of George and Nefeli Giabra Pierides*, Athènes, Kapon, 2002.

KARAGEORGHIS 2005

Vassos Karageorghis, « Some Aspects of Everyday Life in Archaic Cyprus », in Vassos Karageorghis, Hartmut Matthäus, Sabine Rogge (éd.), *Cyprus: Religion and Society from the Late Bronze Age to the End of the Archaic Period: Proceedings of an International Symposium on Cypriote Archaeology, Erlangen, 23-24 July 2004*, Möhnesee-Wamel, Fondation A. G. Leventis, Institut d'archéologie classique de l'université d'Erlangen-Nuremberg et Institut interdisciplinaire d'études chypriotes de l'université de Munster, 2005, p. 111-125.

KASSIANIDOU 2000

Vasiliki Kassianidou, « Hellenistic and Roman Mining in Cyprus », in George K. Ioannides, S. A. Hadjistyllis (éd.), *Acts of the Third International Congress of Cypriot Studies, Nicosia, 16-20 April 1996*, Nicosie, Society of Cypriot Studies, 2000, p. 744-756.

KEEN 2012

Paul Wallace Keen, *Land of Experiment: The Ptolemies and the Development of Hellenistic Cyprus, 312-58 BC*, thèse inédite, University of Chicago, 2012.

KOENEN 1993

Ludwig Koenen, « The Ptolemaic King as a Religious Figure », in Anthony Bulloch (éd.), *Images and Ideologies: Self-Definition in the Hellenistic World*, Berkeley, University of California Press, Hellenistic Culture and Society 12, 1993, p. 25-115.

KRUSE 2015

Thomas Kruse, « Ethnic Koina and Politeumata in Ptolemaic Egypt », in GABRIELSEN (éd.) 2015, p. 270-300.

KYRIELEIS 1990

Helmut Kyrieleis, « Bildnisse des Kaisarion: Zu Siegelabdrücken aus Nea Paphos », in *Akten des XIII: Internationalen Kongresses für klassische Archäologie, Berlin 1988*, Mayence, Philipp von Zabern, 1990, p. 456-457.

KYRIELEIS 1996

Helmut Kyrieleis, « Ptolemäische Porträts auf Siegelabdrücken aus Nea Paphos (Zypern) », in Marie-Françoise Boussac, Antonio Invernizzi (éd.), *Archives et sceaux du monde hellénistique*, Athènes, EFA, BCH Supplément 29, 1996, p. 54-62.

KYRIELEIS 2015

Helmut Kyrieleis, *Hellenistische Herrscherporträts auf Siegelabdrücken aus Paphos: Paphos IV B*, Wiesbaden, Reichert, Archäologische Forschungen 34, 2015.

LANCIERS 2019

Eddy Lanciers, « Cleopatra III's Marriage with Ptolemy VIII and the Start of Her Queenship: Notes on Some Greek and Demotic Sources », *ZPE* 210, 2019, p. 194-200.

LARONDE 1987

André Laronde, *Cyrène et la Libye hellénistique. Libykai historiai : de l'époque républicaine au principat d'Auguste*, Paris, Éditions du CNRS, 1987.

LATOUR 2005

Bruno Latour, *Reassembling the Social: An Introduction to Actor-Network-Theory*, Oxford, Oxford UP, 2005.

LAUNEY 1987

Marcel Launey, *Recherches sur les armées hellénistiques*, Paris, De Boccard, BEFAR 169, 1987.

LEFEBVRE 1920

Gustave Lefebvre, « Égypte gréco-romaine, XXXVI-XXXVIII », *Annales du Service des Antiquités de l'Égypte* 19, 1920.

LE GUEN 2001

Brigitte Le Guen, *Les associations de technites dionysiaques à l'époque hellénistique*, Nancy, Association pour la diffusion de la recherche sur l'Antiquité, 2001.

LEIBUNDGUT WIELAND, FREY-ASCHE 2011

Danielle Leibundgut Wieland, Lore Frey-Asche, *Weihgeschenke aus dem Heiligtum der Aphrodite in Alt-Paphos: Terrakotten, Skulpturen und andere figürliche Kleinvotive*, Mayence, Philipp von Zabern, *Ausgrabungen in Alt-Paphos auf Cypern* 7, 2011.

LEJEUNE 2010

Sidonie Lejeune, « Some Thoughts about the Civic Community in Archaic and Classical Cyprus », in Skevi Christodoulou, Anna Satraki (éd.), *POCA 2007: Postgraduate Cypriot Archaeology Conference*, Newcastle, Cambridge Scholars Publishing, 2010, p. 219-230.

LEJEUNE 2013

Sidonie Lejeune, *Chypre en transition. Les cités chypriotes de la fin des Royaumes autonomes à la mise en ordre lagide, IV^e-III^e siècles av. J.-C.*, thèse inédite, Université Paris Nanterre, 2013.

LEJEUNE 2014

Sidonie Lejeune, « Le sanctuaire de Kafizin : nouvelles perspectives », *BCH* 138, 2014, p. 245-327.

LENGER 1980

Marie-Thérèse Lenger, *Corpus des ordonnances des Ptolémées*, Bruxelles, Palais des Académies, 1980 [1^{re} éd. 1964].

LÉVÊQUE 1969

Pierre Levêque, *Le monde hellénistique*, Paris, Armand Colin, 1969.

LUCE 2014

Jean-Marc Luce, « Les modes funéraires et la parole dans la Grèce de l'âge du fer ancien », *DHA Supplément* 10, 2014, p. 37-51.

MA 1999

John Ma, *Antiochos III and the Cities of Western Asia Minor*, Oxford, Oxford UP, 1999.

MA 2011

John Ma, « Court, King and Power in Antigonid Macedonia », in Robin J. Lane Fox (éd.), *Brill's Companion to Ancient Macedon: Studies in the Archaeology and History of Macedon, 650 BC-300 AD*, Leyde, Boston, Brill, 2011, p. 521-543.

MACURDY 1985

Grace Harriett Macurdy, *Hellenistic Queens: A Study of Woman-power in Macedonia, Seleucid Syria, and Ptolemaic Egypt*, 1985 [1^{re} éd. 1932].

MAIER 2004

Franz Georg Maier, « Cyprus », in Mogens Herman Hansen, Thomas Heine Nielsen (éd.), *An Inventory of Archaic and Classical Poleis*, Oxford, Oxford UP, 2004, p. 1223-1232.

MAILLOT 2015

Stéphanie Maillot, « Foreigners' Associations and the Rhodian State », in GABRIELSEN (éd.) 2015, p. 136-182.

MALKIN (éd.) 2001

Irada Malkin (éd.), *Ancient Perceptions of Greek Ethnicity*, Cambridge, Massachusetts, Harvard UP, 2001.

MALKIN, MÜLLER 2012

Irada Malkin, Christel Müller, « Vingt ans d'ethnicité : bilan historiographique et application du concept aux études anciennes » in Laurent Capdetrey, Julien Zurbach (éd.), *Mobilités grecques : mouvements, réseaux, contacts en Méditerranée, de l'époque archaïque à l'époque hellénistique*, Bordeaux, Ausonius, *Scripta Antiqua* 46, 2012, p. 25-39.

MANNING 2009

Joseph G. Manning, *The Last Pharaohs: Egypt under the Ptolemies, 305-30 BC*, Princeton, Princeton UP, 2009.

MARKOU 2011

Évangéline Markou, *L'or des rois de Chypre : numismatique et histoire à l'époque classique*, Athènes, Fondation nationale de la recherche scientifique, *Meletemata* 64, 2011.

MARKOU 2013

Évangéline Markou, « Menelaos, King of Salamis », in MICHAELIDES (éd.) 2013, p. 3-8.

MARQUAILLE 2003

Céline Marquaille, « The Ptolemaic Ruler as a Religious Figure in Cyrenaica », *Libyan Studies* 34, 2003, p. 25-42.

MARQUAILLE-TELLIEZ 2008

Céline Marquaille-Telliez, « Ptolemaic Power and Female Representation in Hellenistic Cyprus », in Giorgos Papantoniou (éd.), *Proceedings of the Fifth Annual Meeting of Young Researchers on Cypriot Archaeology, Department of Classics, Trinity College, Dublin, 21-22 October 2005*, Oxford, Archaeopress, 2008, p. 47-57.

MASSON 1963

Olivier Masson, « I. Notes d'onomastique chypriote II. Remarques sur quelques noms de l'ancienne Paphos à l'époque hellénistique », *Κυπριακαί Σπουδαί : Δελτίον της Εταιρείας Κυπριακών Σπουδών* 27, 1963, p. 3-8.

MASSON 1968

Olivier Masson, « Kypriaka », *BCH* 92, 1968, p. 375-409.

MASSON 1972

Olivier Masson, « Deux inscriptions hellénistiques d'Amathonte », *RDAC*, 1972, p. 199-203.

MASSON 1979

Olivier Masson, « Terence B. Mitford (1905-1978) », *RDAC*, 1979, p. 1-6.

MASSON 1986

Olivier Masson, « Vocabulaire grec et épigraphie : ἀρχός "chef, archonte" », in Annemarie Etter (éd.), *O-o-pe-ro-si: Festschrift für Ernst Risch zum 75. Geburtstag*, Berlin, De Gruyter, 1986, p. 451-457.

MASSON 1990

Olivier Masson, *Onomastica graeca selecta*, I-II, Nanterre, Centre national de la recherche scientifique et Université Paris X, 1990.

MASSON 1992a

Olivier Masson, « Encore les royaumes chypriotes dans la liste d'Esarhaddon », *CCEC* 18, 1992, p. 27-30.

MASSON 1992b

Olivier Masson, « Projet d'un corpus des inscriptions grecques et latines de Paphos (Ancienne et Nouvelle Paphos) », in Michel Christol, Olivier Masson (éd.), *Actes du X^e Congrès international d'épigraphie grecque et latine, Nîmes, 4-9 octobre 1992. Fascicule 2 : résumés des communications*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1992, p. 209.

MASSON 1993

Olivier Masson, « Quand le nom Πτολεμαῖος était à la mode », *ZPE* 98, 1993, p. 157-167.

MASSON 1995

Olivier Masson, « Nouvelles variétés chypriotes », *CCEC* 24, 1995, p. 7-18.

MASSON 2000

Olivier Masson, *Onomastica graeca selecta*, III, Genève, Droz, 2000.

MASSON, HEUBECK 1962

Olivier Masson, Alfred Heubeck, « Remarques sur les noms chypriotes du type ΤΙΜΑΓΟΠΑΤΙΣ », *Kadmos* 1, 1962, p. 151-152.

MAVROGIANNIS 2002

Théodoros Mavrogiannis, « Italiens et Orientaux à Délos : considérations sur "l'absence" des *negotiatores* romains dans la Méditerranée orientale », in Christel Müller, Claire Hasenohr (éd.), *Les Italiens dans le monde grec*, Athènes, EFA, BCH Supplément 41, 2002, p. 163-180.

MCCREDIE *et al.* (éd.) 1992

James R. McCredie, Georges Roux, Stuart M. Shaw, John Kurtich (éd.), *Samothrace: Excavations Conducted by the Institute of Fine Arts of New York University, Volume 7, Rotunda of Arsinoe II*, Princeton, Princeton UP, 1992.

McKECHNIE, GUILLAUME (éd.) 2008

Paul McKechnie, Philippe Guillaume (éd.), *Ptolemy II Philadelphus and his World*, Leyde, Brill, Mnemosyne Supplements 300, 2008.

MEADOWS 2005

Andrew Meadows, « Ptolemy VI, VIII, Cleopatra II, Cyprus and Argos: An Enigmatic Monetary Transaction of the 2nd Century BC », *The Numismatic Chronicle* 165, 2005, p. 91-97.

MEADOWS 2013a

Andrew Meadows, « Two "Double" Dedications at Ephesus and the Beginning of Ptolemaic Control of Ionia », *Gephyra* 10, 2013, p. 1-12.

MEADOWS 2013b

Andrew Meadows, « The Ptolemaic League of Islanders », in Kostas Buraselis, Mary Stefanou, Dorothy J. Thompson (éd.), *The Ptolemies, the Sea and the Nile: Studies in Waterborne Power Based on the Proceedings of the Third International Ptolemaic Colloquium Held in the Piraeus, 18-20 September 2009*, Cambridge, Cambridge UP, 2013, p. 19-38.

MEGAW 1952

Arthur Hubert Stanley Megaw, « Archaeology in Cyprus, 1951 », *JHS* 72, 1952, p. 113-117.

MEHL 1995

Andreas Mehl, « Zypern und die grossen Mächte im Hellenismus », *Ancient Society* 26, 1995, p. 93-131.

MEHL 1996

Andreas Mehl, « Militärwesen und Verwaltung der Ptolemäer in Zypern », *Rivista di cultura classica e medioevale* 38, 1996, p. 215-260.

MEHL 2000

Andreas Mehl, « Ἑλληνιστική Κύπρος » in Thomas Papadopoulos (éd.), *Ἱστορία τῆς Κύπρου: Ἀρχαία Κύπρος*, Nicosie, Fondation de l'Archevêque Makarios III, 2000, p. 619-761.

MEHL 2016

Andreas Mehl, « Nea Paphos et l'administration ptolémaïque de Chypre », in BALANDIER (éd.) 2016, p. 249-260.

MEHL 2018

Andreas Mehl, « Reflections on Changes in the Towns of Cyprus from the Rule of the City Kings to that of the Ptolemies », *MNEMON: Investigations and Publications on the History of the Ancient World* 18/1, 2018, p. 264-276.

MEHL 2019

Andreas Mehl, « The Epigraphical Representation of Ptolemaic Personnel and the Position of Hellenistic Salamis among the Cypriot Cities », in Sabine Rogge, Christina Ioannou, Théodoros Mavrogiannis (éd.), *Salamis of Cyprus: History and Archaeology from the Earliest Times to Late Antiquity, Conference in Nicosia 21-23 May 2015*, Munster, New York, Waxmann, Schriften des Instituts für Interdisziplinäre Zypern-Studien 13, 2019, p. 469-489.

MICHAELIDES 1996

Demetrios Michaelides, « The Economy of Cyprus during the Hellenistic and Roman Periods », in Vassos Karageorghis (éd.), *The Development of the Cypriot Economy from the Prehistoric Period to the Present Day*, Nicosie, Université de Chypre et Banque de Chypre, 1996, p. 139-152.

MICHAELIDES (éd.) 2013

Demetrios Michaelides (éd.), *Epigraphy, Numismatics, Prosopography and History of Ancient Cyprus: Papers in Honour of Ino Nicolaou*, Uppsala, Åströms Förlag, SIMA 179, 2013.

MICHAELIDES, KASSIANIDOU, MERRILLEES (éd.) 2009

Demetrios Michaelides, Vasiliki Kassianidou, Robert S. Merrillees (éd.), *Egypt and Cyprus in Antiquity: Proceedings of the International Conference, Nicosia, 3-6 April 2003*, Oxford, Oxbow, 2009.

MICHAELIDES, PAPANTONIOU 2018

Demetrios Michaelides, Giorgos Papantoniou, « The Advent of Hellenistic Cyprus », in CANNAVÒ, THÉLY (éd.) 2018, p. 267-290.

MICHAELIDOU-NICOLAOU 1963

Ino Michaelidou-Nicolaou, « Inscriptiones Cypriae Alphabeticae, 1960-1961, I », *Berytus* 14, 1963, p. 129-141.

MICHAELIDOU-NICOLAOU 1967

Ino Michaelidou-Nicolaou, « The Ethnics in Hellenistic Cyprus I: The Epitaphs », *Κυπριακαί Σπουδαί: Δελτίον της Εταιρείας Κυπριακών Σπουδών* 31, 1967, p. 15-36.

MICHAELIDOU-NICOLAOU 1968

Ino Michaelidou-Nicolaou, « The Ethnics in Hellenistic Cyprus II: The Honorific Inscriptions », *Κυπριακαί Σπουδαί: Δελτίον της Εταιρείας Κυπριακών Σπουδών* 32, 1968, p. 23-42.

MICHAELIDOU-NICOLAOU 1969

Ino Michaelidou-Nicolaou, « The Ethnics in Hellenistic Cyprus III: The Dedicatory Inscriptions and Other Documents », *Κυπριακαί Σπουδαί : Δελτίον της Εταιρείας Κυπριακών Σπουδών* 33, 1969, p. 155-165.

MICHAELIDOU-NICOLAOU 2007

Ino Michaelidou-Nicolaou, « The Inscriptions », in Arthur Hubert Stanley Megaw (éd.), *Kourion: Excavations in the Episcopal Precinct*, Washington, Dumbarton Oaks Research Library and Collection, Dumbarton Oaks Studies 38, 2007, p. 367-392.

MICHEL 2016

Anaïs Michel, « Chypre dans le nouvel ordre méditerranéen de l'époque hellénistique : approches épigraphiques », *CCEC* 46, 2016, p. 289-304.

MICHEL 2018a

Anaïs Michel, « Enjeux politiques et idéologiques de l'île de Chypre au crépuscule de la dynastie lagide », in Sydney Hervé Aufrère, Anaïs Michel (éd.), *Cléopâtre en abyme. Aux frontières de la mythistoire et de la littérature*, L'Harmattan, collection Kubaba, série Antiquité, 2018, p. 247-270.

MICHEL 2018b

Anaïs Michel, « Chypre sous la domination des Ptolémées : l'apport des inscriptions hellénistiques de Chypre », *Circé. Histoire, savoirs, sociétés* [En ligne], 10 | 2018, mis en ligne le 16 novembre 2018, consulté le 07 septembre 2020. URL : <http://www.revue-circe.uvsq.fr/michel-chypre-sous-la-dominacion-des-ptolemees>.

MICHEL 2020

Anaïs Michel, « Arsinoe Philadelphus in Cyprus », *Kyprios Character: History, Archaeology & Numismatics of Ancient Cyprus*.

MICHEL, à paraître

Anaïs Michel, « Enquête préliminaire sur la visibilité des femmes dans les inscriptions chypriotes à l'époque hellénistique », *CCEC* 50, à paraître.

MICHEL 1900

Charles Michel, *Recueil d'inscriptions grecques*, Bruxelles, Lamertin, 1900.

MITFORD 1937

Terence B. Mitford, « Contributions to the Epigraphy of Cyprus », *JHS* 57, 1937, p. 28-37.

MITFORD 1938

Terence B. Mitford, « Contributions to the Epigraphy of Cyprus: Some Pre-Roman Inscriptions from Kouklia », *Mnemosyne* 6, 1938, p. 103-120.

MITFORD 1939

Terence B. Mitford, « Contributions to the Epigraphy of Cyprus: Some Hellenistic Inscriptions », *APF* 13, 1939, p. 13-38.

MITFORD 1946

Terence B. Mitford, « Religious Documents from Roman Cyprus », *JHS* 66, 1946, p. 24-42.

MITFORD 1952

Terence B. Mitford, « The Status of Cypriot Epigraphy: Cypriot Writing, Minoan to Byzantine », *Archaeology* 5, 1952, p. 151-156.

MITFORD 1953a

Terence B. Mitford, « The Character of Ptolemaic Rule in Cyprus », *Aegyptus* 33, 1953, p. 80-90.

MITFORD 1953b

Terence B. Mitford, « Seleucus and Theodorus », *OAth* 1, 1953, p. 130-171.

MITFORD 1957

Terence B. Mitford, « Ptolemy Macron », in *Studi in Onore di Aristide Calderini e Roberto Paribeni*, II, Milan, Ceschina, 1957, p. 163-187.

MITFORD 1961a

Terence B. Mitford, « The Hellenistic Inscriptions of Old Paphos », *BSA* 56, 1961, p. 1-41.

MITFORD 1961b

Terence B. Mitford, « Further Contributions to the Epigraphy of Cyprus », *AJA* 65, 1961, p. 93-151.

MITFORD 1961c

Terence B. Mitford, *Studies in the Signaries of South-Western Cyprus*, Londres, University of London, BICS Supplement 10, 1961, p. 38-45.

MITFORD, NICOLAOU 1974

Terence B. Mitford, Ino Nicolaou, *The Greek and Latin Inscriptions from Salamis*, Nicosie, Department of Antiquities, 1974.

MŁYNARCZYK 1990

Jolanta Młynarczyk, *Nea Paphos 3: Nea Paphos in the Hellenistic Period*, Varsovie, Éditions Géologiques, 1990.

MOOREN 1975

Leon Mooren, *The Aulic Titulature in Ptolemaic Egypt: Introduction and Prosopography*, Bruxelles, Paleis der Academiën, 1975.

MOOREN 1977

Leon Mooren, *La hiérarchie de cour ptolémaïque : contribution à l'étude des institutions et des classes dirigeantes à l'époque hellénistique*, Louvain, *Studia Hellenistica* 23, 1977.

MOOREN 1982

Leon Mooren, « Notices chypriotes », in Jan Quaegebeur (éd.), *Studia Paulo Naster oblata II, Orientalia antiqua*, Louvain, Peeters, *Orientalia Lovaniensia Analecta* 13, 1982, p. 321-326.

MORENO 1994

Paolo Moreno, *Scultura ellenistica*, Rome, Istituto poligrafico dello Stato, 1994.

MUCCIOLI 1995

Federicomaria Muccioli, « Gli epiteti di Demetrio II re di Siria », in Lucia Criscuolo, Giovanni Geraci, Carla Salvaterra (éd.), *Simblos : scritti di storia antica*, Bologne, CLUEB, 1995, p. 41-55.

MUCCIOLI 2003

Federicomaria Muccioli, « Cleopatra Thea, una regina tolemaica nel regno dei Seleucidi », in Nicola Bocanasa, Anna Maria Donadoni Roveri, Sergio Aiosa, Patrizia Minà (éd.), *Faraoni come dei. Tolemei come faraoni*, Turin, Palerme, Ministero per i Beni e le Attività Culturali, Museo Egizio di Torino, Univesità degli Studi di Palermo, 2003, p. 105-116.

MUCCIOLI 2004

Federicomaria Muccioli, « La titolatura di Cleopatra VII in una nuova iscrizione cipriota e la genesi dell'epiteto Thea Neotera », *ZPE* 146, 2004, p. 105-114.

MUELLER 2006

Katja Mueller, *Settlements of the Ptolemies: City Foundations and New Settlement in the Hellenistic World*, Louvain, Peeters, *Studia Hellenistica* 43, 2006.

MÜLLER, VEÏSSE (éd.) 2014

Christel Müller, Anne-Emmanuelle Veïsse (éd.), *Identité ethnique et culture matérielle dans le monde grec : actes de la table ronde organisée à Paris (INHA) les 10 et 11 décembre 2010*, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, 2014.

MURRAY, SMITH, BEAUCHAMP WALTERS 1900

Alexander Stuart Murray, Arthur Hamilton Smith, Henry Beauchamp Walters, *Excavations in Cyprus: Bequest of Miss E. T. Turner to the British Museum*, Londres, Trustees of the British Museum, 1900.

MYRES, OHNEFALSCH-RICHTER 1899

John Nowell Linton Myres, Max Hermann Ohnefalsch-Richter, *A Catalogue of the Cyprus Museum, with a Chronicle of Excavations Undertaken Since the British Occupation and Introductory Notes on Cypriote Archaeology*, Oxford, Clarendon Press, 1899.

NÄF 2013

Beat Näf, *Testimonia Alt-Paphos*, Mayence, Philipp von Zabern, *Ausgrabungen in Alt-Paphos auf Cypern* 18, 2013.

NEUMANN 1963

Günter Neumann, « Zur Deutung der kyprischen „Bulwer-Tafel“ », *Kadmos* 2, 1963, p. 53-67.

NICOLAOU 1964

Ino Nicolaou, « Inscriptiones Cypriae Alphabeticae III, 1963 », *RDAC*, 1964, p. 189-220.

NICOLAOU 1965

Ino Nicolaou, « Table de jeu à Dhekeleia (Chypre) », *BCH* 89, 1965, p. 122-127.

NICOLAOU 1966

Ino Nicolaou, « Inscriptiones Cypriae Alphabeticae V, 1965 », *RDAC*, 1966, p. 54-75.

NICOLAOU 1968

Ino Nicolaou, « Inscriptiones Cypriae Alphabeticae VII, 1967 », *RDAC*, 1968, p. 72-85.

NICOLAOU 1971

Ino Nicolaou, *Cypriot Inscribed Stones*, Nicosie, Department of Antiquities, 1971.

NICOLAOU 1973

Ino Nicolaou, « Inscriptiones Cypriae Alphabeticae XII, 1972 », *RDAC*, 1973, p. 212-225.

NICOLAOU 1980

Ino Nicolaou, « The Inscriptions », in Joan Du Plat Taylor, « Excavations at Ayios Filon », *RDAC*, 1980, p. 212-216.

NICOLAOU 1991

Ino Nicolaou, « Inscriptiones Cypriae Alphabeticae XXX, 1990 », *RDAC*, 1991, p. 195-202.

NICOLAOU 1993a

Ino Nicolaou, « Nouveaux documents pour le syllabaire chypriote », *BCH* 117, 1993, p. 343-347.

NICOLAOU 1993b

Ino Nicolaou, « Inscriptiones Cypriae Alphabeticae XXXII, 1992 », *RDAC*, 1993, p. 223-233.

NICOLAOU 1996

Ino Nicolaou, « The Greek Inscriptions », in Diana Buitron-Olivier (éd.), *The Sanctuary of Apollo Hylates at Kourion: Excavations in the Archaic Precinct*, Jonsered, Åströms Förlag, *Studies in Mediterranean Archaeology* 109, 1996, p. 173-178.

NICOLAOU 1999

Ino Nicolaou, « A Cypriot Evidence for the Associate Reign of Cleopatra VII and Ptolemy XV Caesarion », in *XI Congresso Internazionale di Epigrafia Greca e Latina, Roma, 18-24 settembre 1997*, Rome, Quasar, 1999, p. 371-376.

NICOLAOU 2013

Ino Nicolaou, « Επιγραφές Ακρόπολης Κουρίου », in Demos Christou (éd.), *Ανασκαφές Κουρίου 1975-1998*, II, Nicosie, Department of Antiquities Cyprus, 2013, p. 311-358.

NIGDÉLIS 1990

Pandélis M. Nigdélis, *Πολίτευμα και κοινωνία των πόλεων των Κυκλάδων κατά την ελληνιστική και αυτοκρατορική εποχή*, Thessalonique, Université Aristote de Thessalonique, Αριστοτελειο Πανεπιστήμιο Θεσσαλονίκης, 1990.

NOCK 1953

Arthur Darby Nock, « Neotera, Queen or Goddess? », *Aegyptus* 33, 1953, p. 283-296.

NOWAKOWSKI 2011

Pawel Nowakowski, « Two “Aberrant” Cults in Amathous: The Worship of Baetyls and Aphrodite Kypria », *EOS* 98/2, 2011, p. 147-165.

OBERHUMMER 1888

Eugen Oberhummer, « Griechische Inschriften aus Cypern », *Sitzungsberichte der Bayerischen Akademie der Wissenschaften, Philosophisch-Philologische und Historische Klasse*, 1888, p. 305-348.

OGDEN 1996

Daniel Ogden, *Greek Bastardy in the Classical and Hellenistic Periods*, Oxford, Clarendon Press, 1996.

OGDEN 1999

Daniel Ogden, *Polygamy, Prostitutes and Death: The Hellenistic Dynasties*, Londres, Duckworth, Swansea, Classical Press of Wales, 1999.

OHNEFALSCH-RICHTER 1884

Max Ohnefalsch-Richter, « Mittheilungen aus Cypern III: Heiligthum des Apollon bei Voni », *AM* 9, 1884, p. 127-139.

OLIVIER, PARISOT-SILLON 2013

Julien Olivier, Charles Parisot-Sillon, « Les monnayages aux types de Cléopâtre et d'Antoine. Premiers résultats et perspectives », *Bulletin de la société française de numismatique* 68/9, 2013, p. 256-268.

ORRIEUX 1983

Claude Orrieux, *Les papyrus de Zénon. L'horizon d'un grec en Égypte au III^e siècle avant J.-C.*, Paris, Éditions Macula, 1983.

ØSTERGÅRD 1992

Uffe Østergård, « What is National and Ethnic Identity? », in BILDE *et al.* (éd.) 1992, p. 16-38.

OULHEN 1992

Jacques Oulhen, *Les théarodoques de Delphes*, thèse inédite, Université Paris X, 1992.

PALMA DI CESNOLA 1884

Alessandro Palma Di Cesnola, *Salaminia, Cyprus: The History, Treasures & Antiquities of Salamis*, Londres, Trübner and Co., 1884 [1^{re} éd. 1882].

PAPANTONIOU 2009

Giorgos Papantoniou, « “Revisiting” Soloi-Cholades: Ptolemaic Power, Religion and Ideology », *CCEC* 39, 2009, p. 271-287.

PAPANTONIOU 2012

Giorgos Papantoniou, *Religion and Social Transformations in Cyprus: From the Cypriot Basileis to the Hellenistic Strategos*, Leyde, Brill, Mnemosyne Supplements History and Archaeology of Classical Antiquity 347, 2012.

PAPANTONIOU 2013

Giorgos Papantoniou, « Cypriot Autonomous Polities at the Crossroads of Empire: The Imprint of a Transformed Islandscape in the Classical and Hellenistic Periods », *BASOR* 370, 2013, p. 169-205.

PAPAZOGLOU 1997

Fanoula Papazoglou, *Laoi et Paroikoi : recherches sur la structure de la société hellénistique*, Belgrade, Centre d'études épigraphiques et numismatiques de la faculté de philosophie de l'université de Belgrade, 1997.

PARMENTIER 1987

Alex Parmentier, « Phoenicians in the Administration of Ptolemaic Cyprus », in Edward Lipiński (éd.), *Studia Phoenicia V: Phoenicia and the East Mediterranean in the First Millennium B.C. Proceedings of the Conference held in Leuven from the 14th to the 16th of November 1985*, Louvain, Peeters, 1987, p. 403-412.

PÉBARTHE 2014

Christophe Pébarthe, « Les Cyclades dans la tourmente des thalassocraties. Approche comparatiste des dominations athéniennes (v^e siècle) et lagide (III^e siècle) », in Grégory Bonnin, Enora Le Quéré (éd.), *Pouvoirs, îles et mer. Formes et modalités de l'hégémonie dans les Cyclades antiques (VI^e s. a.C.-III^e s. p.C.)*, Bordeaux, Ausonius, Scripta Antiqua 64, 2014, p. 81-100.

PEEK 1955

Werner Peek, *Griechische Vers-Inschriften*, Berlin, Akademie Verlag, 1955.

PERDRIZET 1896

Paul Perdrizet, « Inscriptions de Chypre », *BCH* 20, 1896, p. 336-363.

PEREMANS 1970

Willy Peremans, « Ethnies et classes dans l'Égypte ptolémaïque », in Claude Nicolet (éd.), *Recherches sur les structures sociales dans l'Antiquité classique, Caen, 25-26 avril 1969*, Paris, Éditions du CNRS, 1970, p. 213-223.

PEREMANS, VAN'T DACK 1968

Willy Peremans, Edmond Van't Dack, *Prosopographia Ptolemaica VI. La cour, les relations internationales et les possessions extérieures, la vie culturelle*, Louvain, Publications universitaires de Louvain, *Studia Hellenistica* 17, 1968.

PERISTIANIS 1910

Ieronimos K. Peristianis, *Γενική ιστορία της νήσου Κύπρου: από των αρχαιοτάτων χρόνων μέχρι της αγγλικής κατοχής*, Nicosie, Τύποις « Φωνής της Κύπρου », 1910.

PERRIN-SAMINADAYAR 2003

Éric Perrin-Saminadayar, « Des élites intellectuelles à Athènes à l'époque hellénistique? Non, des notables », in CÉBEILLAC-GERVASONI, LAMOINE (éd.) 2003, p. 383-400.

PERRIN-SAMINADAYAR 2004

Éric Perrin-Saminadayar, « L'accueil officiel des souverains et des princes à Athènes à l'époque hellénistique », *BCH* 128-129, 2004, p. 351-375.

PETIT 1995

Thierry Petit, « *Amathous (Autochtones Eisin)*. De l'identité amathousienne à l'époque des royaumes (VIII^e-IV^e siècles av. J.-C.) », in JANSEN (éd.) 1995, p. 51-64.

PETIT 1999

Thierry Petit, « Eteocypriot Myth and Amathusian Reality », *Journal of Mediterranean Archaeology* 12, 1999, p. 108-120.

PETIT 2007

Thierry Petit, « The Hellenization of Amathus in the 4th Century », in FLOURENTZOS (éd.) 2007a, p. 93-114.

PICARD 1959

Charles Picard, « Un monument rhodien du culte princier des Lagides », *BCH* 83, 1959, p. 409-429.

PICARD 1982

Olivier Picard, « Note sur le taux de change de la donation chypriote », in AUPERT 1982a, p. 278-280.

PIEJKO 1987

Francis Piejko, « An Act of Amnesty and a Letter of Ptolemy VIII to his Troops on Cyprus », *Antiquité Classique* 56, 1987, p. 107-109.

PIERIDES, VOGÜÉ 1866

Demetrios Pierides, Melchior de Vogüé, « Inscriptions grecques inédites de l'île de Chypre », *RA* 13, 1866, p. 437-443.

PILIDES 2018

Despina Pilides, « The Transition from the Classical to the Hellenistic Period at the Settlement of the Hill of Agios Georgios, Nicosia », in CANNAVÒ, THÉLY (éd.) 2018, p. 239-250.

PIRENNE-DELFORGE 1994

Vinciane Pirenne-Delforge, *L'Aphrodite grecque. Contribution à l'étude de ses cultes et de sa personnalité dans le panthéon archaïque et classique*, Athènes, Liège, Centre international d'étude de la religion grecque antique, Kernos Supplément 4, 1994.

PLASSART 1921

André Plassart, « Inscriptions de Delphes, la liste des théorodoques », *BCH* 45, 1921, p. 1-85.

POMEROY 1990

Sarah B. Pomeroy, *Women in Hellenistic Egypt from Alexander to Cleopatra*, Detroit, Wayne State UP, 1990.

POUILLOUX 1971

Jean Pouilloux, « Deux statues de Ptolémée Philadelphie à Salamine de Chypre », *BCH* 95, 1971, p. 567-572.

POUILLOUX 1973

Jean Pouilloux, « Salamiens de Chypre à Délos », in *Études déliennes*, Athènes, EFA, *BCH Supplément 1*, p. 399-413.

POUILLOUX 1975

Jean Pouilloux, « Un Samien, officier lagide à Salamine de Chypre », *BCH* 99, 1975, p. 229-233.

POUILLOUX 1976

Jean Pouilloux, « L'hellénisme à Salamine de Chypre », *BCH* 100, 1976, p. 449-460.

POUILLOUX 1986

Jean Pouilloux, « Deux amis : le stratège Diogénès fils de Nouménios et le gymnasiarque Stasicratès, fils de Stasicratès » [1^{re} éd. 1972], in *D'Archiloque à Plutarque : littérature et réalité. Choix d'articles de Jean Pouilloux*, Lyon, MOM, 1986, p. 497-508.

PRÉAUX 1978

Claire Préaux, *Le monde hellénistique*, Paris, Presses universitaires de France, 1978.

PRÊTE 2007

Jean-Paul Prête, « Topographie du centre monumental d'Amathonte à l'époque hellénistique », in FLOURENTZOS (éd.) 2007a, p. 115-130.

PRÊTE *et al.* 2002

Jean-Paul Prête, Isabelle Tassignon, Tony Koželj, Manuela Wurch-Koželj, « Rapport sur les travaux de l'École française d'Athènes à Amathonte en 2001 », *BCH* 126, 2002, p. 551-576.

QUASS 1993

Friedemann Quass, *Die Honoratiorenschicht in den Städten des griechischen Ostens: Untersuchungen zur politischen und sozialen Entwicklung in hellenistischer und römischer Zeit*, Stuttgart, Franz Steiner Verlag, 1993.

QUEYREL 1988

Anne Queyrel, *Amathonte IV. Les figurines hellénistiques de terre cuite*, Athènes, EFA, *Études chypriotes* 10, 1988.

RAPTOU 2000

Eusthathios Raptou, « La place des Chypriotes dans les villes grecques aux époques classique et hellénistique », in IOANNOU, MÉTRAL, YON (éd.) 2000, p. 19-31.

REGER 1994

Gary Reger, *Regionalism and Change in the Economy of Independent Delos, 314-167 BC*, Berkeley, University of California Press, 1994.

ROBERT 1936

Louis Robert, *Collection Froehner I. Inscriptions grecques*, Paris, Éditions des Bibliothèques nationales, 1936.

ROBERT 1937

Louis Robert, *Études anatoliennes : recherches sur les inscriptions grecques de l'Asie Mineure*, Paris, De Boccard, 1937.

ROBERT 1939

Louis Robert, « Hellenica », *RPh*, 1939, p. 97-217.

ROBERT 1946a

Louis Robert, *Hellenica*, II, Paris, Librairie d'Amérique et d'Orient Adrien-Maisonneuve, 1946.

ROBERT 1946b

Louis Robert, « Villes de Carie et d'Ionie dans la liste des théorodoques de Delphes », *BCH* 70, 1946, p. 506-523.

ROBERT 1950

Louis Robert, « Notes d'épigraphie hellénistique », *BCH* 26, 1950, p. 469-522.

ROBERT 1954

Louis Robert, *La Carie. Histoire et géographie historique avec le recueil des inscriptions antiques*, II, *Le plateau de Tabai et ses environs*, Paris, Adrien-Maisonneuve, 1954.

ROBERT 1960

Louis Robert, « Recherches épigraphiques », *REA* 62, 1960, p. 276-361.

ROBERT 1963

Louis Robert, *Noms indigènes dans l'Asie Mineure gréco-romaine*, Paris, Adrien-Maisonneuve, 1963.

ROBERT 1966

Louis Robert, « Sur un décret d'Ilion et sur un papyrus concernant les cultes royaux », in Alan Edouard Samuel (éd.), *Essays in Honor of C. Bradford Welles*, New Haven, American Society of Papyrologists, *American Studies in Papyrology* 1, 1966, p. 175-211.

ROBERT 1969

Louis Robert, « Théophraste de Mytilène à Constantinople », *CRAI* 113, 1969, p. 42-64.

ROBERT 1979

Louis Robert, « L'onomastique grecque », in Dionisie M. Pippidi (éd.), *Actes du VII^e Congrès international d'épigraphie grecque et latine, Constantza, 9-15 septembre 1977*, Bucarest, Editura Academiei, 1979, p. 31-42.

ROESCH 1967

Paul Roesch, « Théodoros, gouverneur de Chypre », *RA*, 1967, p. 225-238.

ROESCH 1979

Paul Roesch, « Fragments de deux règlements économiques à Salamine de Chypre », *RDAC*, 1979, p. 352-357.

ROESCH 1980

Paul Roesch, « Les Lagides à Salamine. Épigraphie et administration », in *Salamine de Chypre, histoire et archéologie : état des recherches. Actes du colloque Lyon 13-17 mars 1978*, Lyon, Éditions du CNRS, 1980, p. 249-256.

ROGGE, ZACHARIOU-KAILA 2014

Sabine Rogge, Eftychia Zachariou-Kaila, « Large and Well-Fortified: A Colossal Female Head with a Mural Crown in Berlin », in Vassos Karageorghis, Elena Poyiadji-Richter, Sabine Rogge (éd.), *Cypriote Antiquities in Berlin in the Focus of New Research*, Munster, Waxmann, Schriften des Instituts für Interdisziplinäre Zypern-Studien 10, 2014, p. 193-242.

ROSS 1850

Ludwig Ross, « Inschriften von Cypern », *RhM* 7, 1850, p. 512-524.

ROUGÉ 1975

Jean Rougé, *La marine dans l'Antiquité*, Paris, Presses universitaires de France, 1975.

ROUSSEL 1911

Pierre Roussel, « La Confédération des Nésiotes », *BCH* 35, 1911, p. 441-455.

ROUSSEL 1930

Pierre Roussel, « Les ΚΥΝΗΓΟΙ à l'époque hellénistique et romaine », *REG* 43, 1930, p. 361-371.

ROUSSEL 1932

Pierre Roussel, « Le testament du roi de Cyrène », *REG* 45, 1932, p. 286-292.

ROUSSET (éd.) 2007

Denis Rousset (éd.), *Louis Robert. Choix d'écrits*, Paris, Les Belles Lettres, 2007.

ROWLANDSON 1998

Jane Rowlandson, *Women & Society in Greek and Roman Egypt: A Sourcebook*, Cambridge, Cambridge UP, 1998.

RUDHARDT 1975

Jean Rudhardt, « Quelques notes sur les cultes chypriotes, en particulier sur celui d'Aphrodite », in VAN BERCHEM (éd.) 1975, p. 109-153.

SAÏD 1997

Suzanne Saïd, *Histoire de la littérature grecque*, Paris, Presses universitaires de France, 1997.

SAKELLARIOS 1855

Athanasios Sakellarios, *Τα Κυπριακά: ήτοι πραγματεία περί γεωγραφίας, αρχαιολογίας, στατιστικής, ιστορίας, μυθολογίας και διαλέκτου της Κύπρου*, Athènes, P. D. Sakellarios, 1855.

SAKELLARIOS 1890-1891

Athanasios Sakellarios, *Τα Κυπριακά: Ήτοι Γεωγραφία, Ιστορία και Γλώσσα της Κύπρου από των αρχαιοτάτων χρόνων μέχρι σήμερα*, Athènes, P. D. Sakellarios, 1890-1891.

SARTRE 2001

Maurice Sartre, *D'Alexandre à Zénobie : histoire du Levant antique, IV^e siècle avant J.-C.-III^e siècle après J.-C.*, Paris, Fayard, 2001.

SATRAKI 2012

Anna Satraki, *Κύπριοι βασιλείς από τον Κόσμοσσο μέχρι το Νικοκρέοντα. Η πολιτειακή οργάνωση της αρχαίας Κύπρου από την Ύστερη Εποχή του Χαλκού μέχρι το τέλος της Κυπροκλασικής περιόδου με βάση τα αρχαιολογικά δεδομένα*, Athènes, Archaiognosia Supplément 9, 2012.

SAVALLI-LESTRADE 1998

Ivana Savalli-Lestrade, « Comment on écrit l'histoire hellénistique. À propos d'un livre récent sur la place des élites civiques dans le royaume séleucide », *REG* 111, 1998, p. 308-322.

SAVALLI-LESTRADE 2001

Ivana Savalli-Lestrade, « Les Attalides et les cités grecques d'Asie Mineure au II^e s. av. J.-C. », in Alain Bresson, Raymond Descat (éd.), *Les cités d'Asie Mineure occidentale au I^{er} siècle a.C. Actes du séminaire thématique de Bordeaux, 12-13 décembre 1997*, Bordeaux, Ausonius, 2001, p. 77-91.

SAVALLI-LESTRADE 2003

Ivana Savalli-Lestrade, « Remarques sur les élites dans les *poleis* hellénitiques », in M. Cébeillac-Gervasoni, L. Lamoine (éd.), *Les élites et leurs facettes : les élites locales dans le monde hellénistique et romain*, Rome, EFR, Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise-Pascal, 2003, p. 51-64.

SCHAPS 1979

David M. Schaps, *Economic Rights of Women in Ancient Greece*, New York, Columbia UP, 1979.

SCHERRER, KOINER, ULBRICH (éd.) 2012

Peter Scherrer, Gabriele Koiner, Anja Ulbrich (éd.), *Hellenistisches Zypern und weitere Beiträge zur Antike: Akten der Internationalen Tagung, Institut für Archäologie, Universität Graz, 14. Oktober 2010*, Graz, Unipress Graz, Keryx 2, 2012.

SCHRAPEL 1996

Thomas Schrapel, *Das Reich der Kleopatra: Quellenkritische Untersuchungen zu den „Landschenkungen“ Mark Antons*, Trier, Philipp von Zabern, Trierer historische Forschungen 34, 1996.

SCHWARZER 2013

Holger Schwarzer, « Heiligtümer der Aphrodite Paphia in der antiken Münzprägung », *Boreas* 36, 2013, p. 19-46.

SEGRE 1952

Mario Segre, « Documenti di storia ellenistica da Cipro », *ASAA* 27-29, 1952, p. 319-345.

SENF 1993

Reinhard Senff, *Das Apollonheiligtum von Idalion: Architektur und Statuenausstattung eines zypriischen Heiligtums*, Jonsered, Paul Aströms Förlag, SIMA 94, 1993.

SEYRIG 1927

Henri Seyrig, « Inscriptions de Chypre », *BCH* 51, 1927, p. 138-154.

SHEAR 1978

T. Leslie Shear, Jr., *Kallias of Sphettos and the Revolt of Athens in 286 B.C.*, Princeton, American School of Classical Studies at Athens, Hesperia Supplement 17, 1978.

SITTIG 1914

Ernst Sittig, « Ἀμαθοῦντος δὶ γλωσσοῦ ἐπιγραφή », *Arch. Ephem.*, 1914, p. 1-2.

SITTIG 1915

Ernst Sittig, « Zeus Orompatas », *Hermes* 50, 1915, p. 158-159.

STEELE 2018

Philippa M. Steele, *Writing and Society in Ancient Cyprus*, Cambridge, Cambridge UP, 2018.

STEPHENS 2003

Susan A. Stephens, *Seeing Double: Intercultural Poetics in Ptolemaic Alexandria*, Berkeley, University of California Press, Hellenic Culture and Society 37, 2003.

STYLIANOU 1989

Petros J. Stylianou, *The Age of the Kingdoms: A Political History of Cyprus in the Archaic and Classical Periods*, Nicosie, Fondation de l'Archevêque Makarios III, 1989.

SUMMA 2016

Daniela Summa, « Inscriptiones Graecae Insulae Cypri Research Project (IG XV 2) », *Kyprios Character: History, Archaeology & Numismatics of Ancient Cyprus* [En ligne] 2016, mis en ligne le 2 février 2016, consulté le 15 septembre 2020. URL : kyprioscharacter.eie.gr/en/t/A2.

SVORONOS 1904

Ioannis N. Svoronos, *Τα Νομίσματα του κράτους των Πτολεμαίων*, Athènes, P. D. Sakellarios, 1904.

SZNYCER 1997

Maurice Sznycer, « Nouvelle lecture d'un mot dans l'inscription phénicienne de Larnaka-Tis-Lapithou », *CCEC* 27, 1997, p. 149-156.

SZNYCER 2004

Maurice Sznycer, « Inscriptions phéniciennes inédites », in *KB V*, 2004, p. 217-228.

TASSIGNON 2013

Isabelle Tassignon, *Le "Seigneur aux lions" d'Amathonte : étude d'iconographie et d'histoire des religions des statues trouvées sur l'Agora*, Athènes, EFA, Études chypriotes 18, 2013.

THÉLY 2015-2016

Ludovic Thély, « Inscriptions d'Amathonte XI. Un autel en l'honneur de Ptolémée X et Bérénice III découvert aux abords sud-ouest de l'agora », *BCH* 139-149, 2015-2016, p. 463-484.

THÉLY 2016

Ludovic Thély, « Au sujet de deux attestations de l'Aphrodite Kypris en Crète orientale à la basse époque hellénistique », *CCEC* 46, 2016, p. 323-339.

THOMPSON 2015

Dorothy J. Thompson, « The Ptolemaic Ethnos », in GABRIELSEN (éd.) 2015, p. 301-312.

THOMPSON CRAWFORD 1984

Dorothy J. Thompson Crawford, « The Idumaeans of Memphis and the Ptolemaic Politeumata », in *Atti del XVII Congresso Internazionale di Papirologia, Napoli, 19-26 maggio 1983*, Naples, Centro Internazionale per lo Studio dei Papiri Ercolanesi, 1984, p. 1069-1075.

THONEMANN 2008

Peter Thonemann, « A Ptolemaic Decree from Kourion », *ZPE* 165, 2008, p. 87-95.

TONDRIAU 1950

Julien Tondriau, « Esquisse de l'histoire des cultes royaux ptolémaïques », *Revue de l'histoire des religions* 137, 1950, p. 207-235.

TRÉHEUX 1987

Jacques Tréheux, « Sur le Néôrion à Délos », *CRAI* 131, 1987, p. 168-184.

VALLOIS 1929

René Vallois, « Le temple délien d'Arsinoé Philadelphie ou d'Agathè Tychè », *CRAI* 73, 1929, p. 32-40.

VAN BERCHEM 1975

Denis Van Berchem, « À propos de Kupros, un complément épigraphique » in VAN BERCHEM (éd.) 1975, p. 155.

VAN BERCHEM (éd.) 1975

Denis Van Berchem (éd.), *Chypre des origines au Moyen-Âge*, Genève, Université de Genève, 1975.

VAN MINNEN 2000

Peter Van Minnen, « Euergetism in Graeco-Roman Egypt », in Leon Mooren (éd.), *Politics, Administration and Society in the Hellenistic and Roman World: Proceedings of the International Colloquium, Bertinoro 19-24 July 1997*, Louvain, Peeters, *Studia Hellenistica* 36, 2000, p. 437-469.

VAN OPPEN 2015

Branko Van Oppen, « The Marriage of Eirene and Eunostus of Soli: An Episode in the Age of the Successors », *Athenaeum* 103, 2015, p. 458-476.

VAN'T DACK 1988

Edmond Van't Dack, *Ptolemaica selecta : études sur l'armée et l'administration lagides*, Louvain, *Studia Hellenistica* 29, 1988.

VAN'T DACK 1990

Edmond Van't Dack, « Apollodôros et Helenos : deux ΤΡΟΦΕΙΣ de Ptolémée X Alexandre I », in Maurice Geerard (éd.), *Opes Atticae: Miscellanea philologica et historica Raymondo Bogaert et Hermanno Van Looy oblata*, Bruges, La Haye, Sint-Pietersabdij van Stennbrugge-Martinus Nijhof, 1990, p. 429-441.

VERNET 2016

Yannick Vernet, « Le culte d'Apollon à Néa Paphos et ses environs de la fondation de la ville à la domination romaine », in BALANDIER (éd.) 2016, p. 301-313.

VESSBERG, WESTHOLM 1956

Olof Vessberg, Alfred Westholm, *The Swedish Cyprus Expedition, IV.3, The Hellenistic and Roman Periods in Cyprus*, Stockholm, The Swedish Cyprus Expedition, 1956.

VEYMIERS 2014

Richard Veymiers, « Sarapis et Néôtera élus parmi les dieux », *RA*, 2014, p. 37-56.

VEYNE 1976

Paul Veyne, *Le pain et le cirque : sociologie historique d'un pluralisme politique*, Paris, Le Seuil, 1976.

VITAS 2016

Dimitris Vitas, « The Foundation of Nea Paphos: A New Cypriot City or a Ptolemaic katoikia? », in BALANDIER (éd.) 2016, p. 241-248.

VIVIERS 2011

Didier Viviers, « Une cité crétoise à l'épreuve d'une garnison lagide : l'exemple d'Itanos », in COUVENHES, CROUZET, PÉRE-NOGUÈS (éd.) 2011, p. 35-64.

VOSKOS 1997

Andreas Voskos, *Αρχαία Κυπριακή Γραμματεία: τόμ. 2. Επίγραμμα*, Nicosie, Fondation A. G. Leventis, 1997.

VOSKOS 2002

Andreas Voskos, *Αρχαία Κυπριακή Γραμματεία: τόμ. 3. Πεζογραφία*, Nicosie, Fondation A. G. Leventis, 2002.

WATKIN 1988

Henry Jay Watkin, *The Development of Cities in Cyprus from the Archaic to the Roman Period*, these inédite, Columbia University, 1988.

WILL 1960

Édouard Will, « La Cyrénaïque et les partages successifs de l'empire d'Alexandre », *L'Antiquité classique* 29, 1960, p. 369-390.

WILL 1979

Édouard Will, « [Souverains et cités hellénistiques] », Compte-rendu de W. ORTH, *Königlicher Machtanspruch und städtische Freiheit. Untersuchungen zu den politischen Beziehungen zwischen den ersten Seleukidenherrschern (Seleukos I. Antiochos I, Antiochos II.) und den Städten des westlichen Kleinasien*, Munich, 1977, *Revue de philologie, de littérature et d'histoire anciennes* 53, 1979, p. 319-322.

WILL 1988

Édouard Will, « *Poleis* hellénistiques : deux notes », *Échos du monde classique/Classical Views* 32, n.s. 7, 1988, p. 329-352.

WILL 1998

Édouard Will, *Historica graeco-hellenistica : choix d'écrits 1953-1993*, Paris, De Boccard, 1998.

WILL 2003

Édouard Will, *Histoire politique du monde hellénistique (323-30 av. J.-C.)*, 2003 [1^{re} éd. 1966-1967].

WLOUDHUIZEN 2012

Fred Woudhuizen, « The Amathus Bilingual Inscription », in Michel Mazoyer, Sydney Hervé Aufrère (éd.), *De Hattuša à Memphis. Jacques Freu in honorem*, Paris, L'Harmattan, 2012, p. 193-199.

YON 2002

Jean-Baptiste Yon, *Les notables de Palmyre*, Beyrouth, Presses de l'Ifpo, Bibliothèque archéologique et historique 163, 2002.

YON 1985

Marguerite Yon, « Portraits lagides à Chypre », *RDAC*, 1985, p. 243-247.

YON 1997

Marguerite Yon, « Zénon, citoyen de Kition », *CCEC* 27, 1997, p. 165-172.

YON 2004

Marguerite Yon, « Les ambitions des rois de Kition », *CCEC* 34, 2004, p. 115-126.

YON 2009

Marguerite Yon, « Life and Death of a Military Port: Kition 4th-3rd Cent. B.C. (Political Reality and Cultural Impact) », in MICHAELIDES, KASSIANIDOU, MERRILLEES (éd.) 2009, p. 53-62.

ZOURNATZI 2005

Antigoni Zournatzi, *Persian Rule in Cyprus: Sources, Problems, Perspectives*, Athènes, Fondation nationale de la recherche scientifique, Meletemata 44, 2005.

ZURBACH 2012

Julien Zurbach, « Mobilités, réseaux, ethnicités. Bilan et perspectives », in Laurent Capdetrey, Julien Zurbach (éd.), *Mobilités grecques : mouvements, réseaux, contacts en Méditerranée, de l'époque archaïque à l'époque hellénistique*, Bordeaux, Ausonius, 2012, p. 261-273.

ANNEXES

ANNEXE 1

CHRONOLOGIE SÉLECTIVE

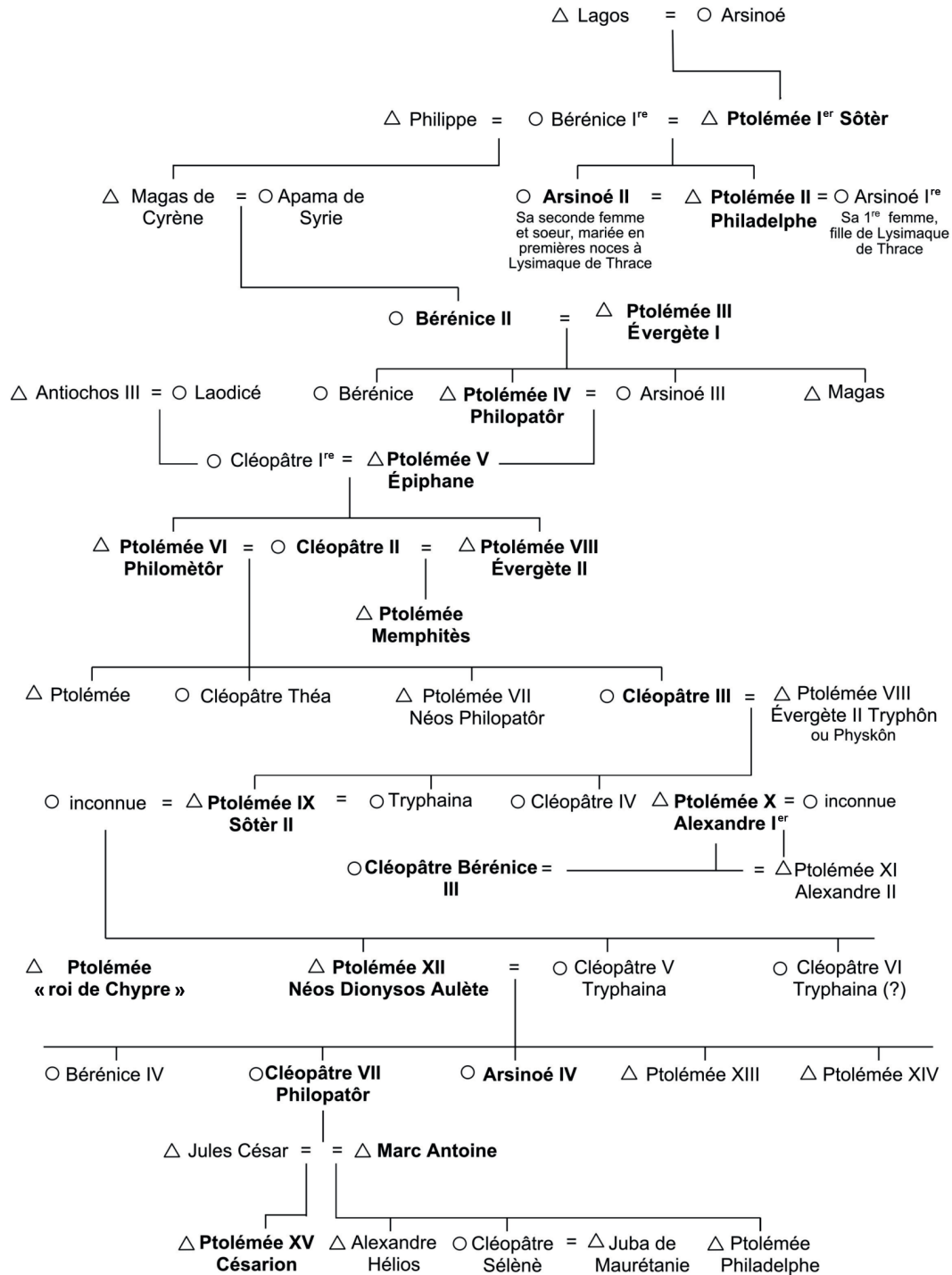
323	mort d'Alexandre le Grand ; partage de Babylone
321	Ptolémée fils de Lagos s'allie aux rois de Salamine, Soloi, Amathonte et Paphos
315	siège de Kition
313/312	destruction supposée de Marion, Kition, Lapéthos et Kyrénia ; Nicocréon de Salamine, stratège de Chypre ; mort de Pumayyaton ; Eunostos, roi de Soloi
311/310	mort de Nicocréon de Salamine et de Nicoclès de Paphos ; Ménélas fils de Lagos, stratège de Chypre ; début de l'ère civique de Kition
306	défaite de Ptolémée à Salamine ; occupation antigonide ; début de l'ère civique de Lapéthos ; Antigone prend le titre de roi
305	Ptolémée prend le titre de roi
304	Ptolémée prend le titre de Pharaon ; il reçoit des honneurs divins à Rhodes
295/294	reconquête lagide de Chypre
290	prêtres d'Alexandre à Alexandrie
287/286	Ptolémée II à Chypre
283	début du règne de Ptolémée II
281	apothéose de Ptolémée I ^{er} sous le nom de Ptolémée Sôter
279	célébration des <i>Ptolemaia</i> à Alexandrie ; mariage des époux Philadelphes
274-271	première guerre de Syrie

272/271	annexion des dieux Philadelphes au culte d'Alexandre
270	mort et apothéose d'Arsinoé Philadelphie
260-253	deuxième guerre de Syrie
254	canéphore d'Arsinoé à Idalion
246	avènement de Ptolémée III (Évergète I ^{er}); annexion des dieux Évergètes au culte d'Alexandre
246-241	troisième guerre de Syrie
221	avènement de Ptolémée IV (Philopatôr)
219-217	quatrième guerre de Syrie
217	victoire lagide sur Antiochos III à la bataille de Raphia (participation de troupes égyptiennes)
215/214	dédicace du mausolée dynastique (Sèma) à Alexandrie; annexion des dieux Sôtères au culte d'Alexandre (accomplissement définitif du culte dynastique); édit promulguant le culte officiel de Dionysos
204	avènement de Ptolémée V (Épiphanes)
203-197	Polykratès, stratège de Chypre, grand-prêtre des cultes de l'île
202-200	cinquième guerre de Syrie
199	annexion d'Épiphanes au culte dynastique
196	Épiphanes proclamé pharaon à Memphis
180	mort d'Épiphanes; régence de Cléopâtre II
170	avènement de Philomètôr, Cléopâtre II et Ptolémée VIII (Évergète II) corégents
170-168	sixième guerre de Syrie
168	Antiochos IV s'empare de Chypre jusqu'au « jour d'Éleusis » (C. Popilius Laenas à Alexandrie)
163	premier partage du royaume lagide : à Philomètôr Chypre et l'Égypte, à Évergète II la Cyrénaïque
156/166	testament d'Évergète II en faveur de Rome
145	mort de Philomètôr; édit d'amnistie promulgué par Évergète II; lettre royale adressée aux troupes lagides à Chypre
142	Séleukos, stratège de Chypre, navarque de la flotte lagide
132-124	guerre civile à Alexandrie entre les partisans d'Évergète II et ceux de Cléopâtre II; fuite à Chypre d'Évergète II et de Cléopâtre III, avec Ptolémée Memphitès; sacre de Cléopâtre III; Évergète II fait assassiner Memphitès
124	réconciliation d'Évergète II, Cléopâtre II et Cléopâtre III

- 116** mort d'Évergète II; présence de l'aîné des deux princes, le futur Sôter II, à Chypre
- 116-114/113** stratégies successives de Sôter II et d'Alexandre I^{er} à Chypre
- 114/3-106/105** règne d'Alexandre I^{er} à Chypre
- 107** Sôter II chassé d'Alexandrie par Cléopâtre III qui le remplace par son frère Alexandre I^{er}
- 106/105-80** règne de Sôter II à Chypre
- 100** Ptolémée Apion sacré roi de Cyrène; testament en faveur de Rome
- 101** mort de Cléopâtre III
- 96** mort de Ptolémée Apion; la Cyrénaïque devient romaine
- 88** mort de Ptolémée Alexandre I^{er}
- 88- 80** règne de Sôter II sur le royaume lagide indivis
- 80** mort de Sôter II; massacre de Ptolémée XI Alexandre II par les Alexandrins; avènement de Ptolémée XII Aulète à Alexandrie; son frère, « Ptolémée de Chypre »
- 58** *Lex Clodia de Cypro*; suicide de Ptolémée « roi de Chypre »
- 51** mort de Ptolémée XII; Rome garante du règne conjoint de Cléopâtre VII et de Ptolémée XIII
- 48/47** bataille de Pharsale; César à Alexandrie; Ptolémée XIV et Arsinoé IV à Chypre; guerre d'Alexandrie; mort de Ptolémée XIII; avènement de Cléopâtre VII
- 48-30** restauration lagide à Chypre
- 43/42-41** règne conjoint de Cléopâtre VII et de Césarion (Césarion reconnu par le Sénat romain en 43)
- 41-37/36** règne conjoint de Cléopâtre et d'Antoine; reconnaissance des jumeaux Alexandre et Sélène par Antoine à Antioche
- 36/35-30** règne de Cléopâtre VII
- 36** instauration d'un double comput des années de règne de Cléopâtre VII
- 34** mariage d'Antoine et de Cléopâtre; « donations d'Alexandrie »; Antoine célèbre à Alexandrie son « triomphe » oriental en Nouveau Dionysos; Cléopâtre Nouvelle Isis
- 31** bataille d'Actium
- 30** mort d'Antoine, mort de Cléopâtre VII; l'Égypte et Chypre, provinces romaines

ANNEXE 2

STEMMA SIMPLIFIÉ DE LA DYNASTIE LAGIDE



* Les souverains mentionnés dans notre étude figurent en gras.

ANNEXE 3

PRÊTRESSES DU CULTE ROYAL LAGIDE DANS L'ENTOURAGE DES STRATÈGES DE CHYPRE

Prêtresse	Relation	Prêtrise	Références
Iamneia	Sœur de Myrsinè fille d'Hyperbassas, épouse de Pélops	Canéphore d'Arsinoé Philadelphie en 243/242 et peut-être athlophore de Bérénice en 196/195	<i>Prosop. Ptol III</i> , n° 5153; IJSEWIJN 1961, n° 44
Eirènè	Fille de Ptolémaïos de Mégalopolis, mère d'Andromachos	Canéphore d'Arsinoé Philopatôr à partir de 199/198	IJSEWIJN 1961, n° 88; <i>Prosop. Ptol III</i> , n° 5104; <i>I. Kition</i> 2022; <i>PPC</i> , E.2
Hermionè	Fille de Polykratès d'Argos	Athlophore en 170/169	IJSEWIJN 1961, n° 117; <i>PPC</i> , E.20
Artémô¹	Fille de Séleukos	Canéphore d'Arsinoé Philopatôr en 141/140	IJSEWIJN 1961, n° 146; <i>Prosop. Ptol. III</i> , n° 5039
Olympias	Sœur de Théodôros	Canéphore d'Arsinoé en 107/106	IJSEWIJN 1961, n° 182 [181, p. 118]; <i>Prosop. Ptol. III</i> , n° 5220
Thaubarion	Sœur d'Hélénos	Prêtresse de Cléopâtre Évergétis en 106	IJSEWIJN 1961, n° 182 [181, p. 117]; <i>Prosop. Ptol III</i> , n° 5139

1. Il ne faut pas la confondre avec Artémô fille de Théodôros, pour laquelle il y a une hésitation sur la transcription du nom en démotique : Ariadnè, Aretinè (?) : IJSEWIJN 1961, n° 146.

TABLES ET INDEX

TABLE DES INSCRIPTIONS

1. Amathonte. <i>Nécropole est.</i> Épitaphe de Nikogénès de Kalymnos	157
2. Paphos. <i>Sanctuaire d'Aphrodite à Palaepaphos.</i> Base de statue du navarque Kallikratès de Samos...	157
3. Soloi. Base de statues du commandant Théodôros, commandant des troupes à Arsinoé de Pamphylie et de son épouse Myraitha	158
4. Paphos. <i>Sanctuaire d'Aphrodite à Palaepaphos.</i> Base de Myrsinè, épouse du stratège Pélops, érigée par la cité.....	158
5. Salamine. Base de Myrsinè, épouse du stratège Pélops, érigée par des soldats	159
6. Paphos. <i>Sanctuaire d'Aphrodite à Palaepaphos.</i> Base de Zeuxô, épouse du stratège Polykratès, érigée par Stratonikè d'Alexandrie	159
7. Paphos. <i>Sanctuaire d'Aphrodite à Palaepaphos.</i> Base des statues du stratège Polykratès, de son père Mnasiadas et de ses enfants, érigée par la cité de Paphos.....	160
8. Karpasia. Épitaphe d'un triérarque	161
9. Kition. Épigramme funéraire de Praxagoras	161
10. Kourion. Base de statues du commandant de la cité, Dèmètrios de Thessalie, et de sa famille, érigée par la cité.....	161
11. Karpasia. Base de statue d'Aristos fils de Timodèmos de Chios.....	162
12. Lapéthos. Base de statue de Polykratès fils de Polykratès, du rang des Premiers Amis, érigée par la cité.....	162
13. Kourion. <i>Sanctuaire d'Apollon Hylatès.</i> Base de statue d'un officier originaire de Thessalie, érigée par la cité	163
14. Paphos. <i>Sanctuaire d'Aphrodite à Palaepaphos.</i> Base de statue du fils de Prôtarchos, du rang des Diadoques	163
15. Kition. Base de statue de Nikanôr érigée par des soldats placés sous ses ordres	164
16. Salamine. Base de Philotimos érigée par sa fille, épouse du secrétaire militaire Leukos.....	164

17. Kition. Base de statue d'officiers chargés du recrutement de mercenaires	165
18. Kourion. <i>Acropole.</i> Base de statue de Kalliklès érigée par la cité	165
19. Amathonte. Base de statues d'un officier samien et de sa famille érigée par la cité	166
20. Kition. Base de statue du Crétois Agias, commandant de la cité et Garde du corps en chef, érigée par la cité.....	167
21. Palaepaphos. <i>Sanctuaire d'Aphrodite à Palaepaphos.</i> Décret en l'honneur d'un officier de Patara.....	167
22. Paphos. <i>Sanctuaire d'Aphrodite à Palaepaphos.</i> Base portant les statuette des filles du dignitaire lagide Léonnatos	169
23. Paphos. <i>Néa Paphos.</i> Pétition de soldats	170
24. Karpasia. Base de statue du commandant achéen Sôphanès érigée par Zatôn et les paysans avec leurs familles	171
25. Kition. Édit d'amnistie de Ptolémée Évergète II.....	171
26. Amathonte. Document à base cadastrale	173
27. Kition. Base de statue de l'Étoliien Mélankomas, commandant de la cité, érigée par Aristô	174
28. Paphos. <i>Sanctuaire d'Aphrodite à Palaepaphos.</i> Base de statue du stratège Séleukos érigée par les prêtres d'Aphrodite.....	175
29. Arsinoé. Base de statue de Théodôros fils de Séleukos	176
30. Salamine. Base de statue du stratège Théodôros dédiée par la cité	176
31. Chytroi. Base de statue d'Olympias, petite-fille du stratège Séleukos.....	177
32. Salamine. <i>Région de Sinda.</i> Base de statue de Dionysios, juge royal et <i>stratègos politikos</i>	177
33. Paphos. <i>Sanctuaire d'Aphrodite à Palaepaphos.</i> Base de statue de Théodôros, stratège plénipotentiaire, érigée par la cité de Salamine.....	178
34. Paphos. <i>Sanctuaire d'Aphrodite à Palaepaphos.</i> Base de statue de Théodôros dédiée par le <i>koinon</i> des Ioniens.....	179
35. Salamine. <i>Gymnase.</i> Base de statue d'un prince Ptolémée stratège de Chypre.....	179
36. Paphos. <i>Sanctuaire d'Aphrodite à Palaepaphos.</i> Base de statue d'Aristonikè, épouse du Parent et annaliste du roi Aristokratès	180
37. Paphos. <i>Sanctuaire d'Aphrodite à Palaepaphos.</i> Base de statue d'Hélénos dédiée par le <i>koinon</i> des Ciliciens	180
38. Kition. Base de statue d'Apollodôros, <i>politikos stratègos</i> , érigée par la cité	180
39. Paphos. <i>Sanctuaire d'Aphrodite à Palaepaphos.</i> Base de statue de l'ingénieur Karpiôn	181
40. Paphos. <i>Sanctuaire d'Aphrodite à Palaepaphos.</i> Base de statue de Potamôn érigée par le <i>koinon</i> des Chypriotes.....	181
41. Thèbes. Donateurs chypriotes pour la reconstruction de Thèbes	183

42. Kourion. <i>Sanctuaire d'Apollon Hylatès.</i> Décret lacunaire mentionnant un siège militaire	184
43. Delphes. La « grande liste » des théorodokes.....	184
44. Argos. Donation lagide et chypriote.....	185
45. Chytroi. Fragment de décret mentionnant des troubles politiques	186
46. Lapéthos. <i>Larnakas-tis-Lapithou.</i> Base de statue du stratège Hèragoras fils de Noumènios	187
47. Kourion. <i>Sanctuaire d'Apollon Hylatès.</i> Décret en l'honneur d'un Sidonien	187
48. Kourion. <i>Sanctuaire d'Apollon Hylatès.</i> Base de statue du secrétaire Nikias fils d'Onèsikratès érigée par la cité	188
49. Paphos. <i>Sanctuaire d'Aphrodite à Palaepaphos.</i> Base de statue de Kalliklès érigée par le collège des stratèges et anciens stratèges de Paphos	188
50. Salamine. Base de statue (?) consacrée par le personnel des archives	189
51. Kourion. <i>Acropole.</i> Fragment de décret honorifique	190
52. Arsinoé. Document de nature fiscale mentionnant l'application de la taxe de l' <i>apomoira</i>	191
53. Kourion. <i>Sanctuaire d'Apollon Hylatès.</i> Décret honorifique octroyant des privilèges financiers à Pasikratès	192
54. Salamine. Inscription mentionnant une dédicace architecturale des agoranomes	193
55. Salamine. Fragments d'un règlement économique	194
56. Marion (Arsinoé). Épitaphe de la mère d'Hebdomaios, artisan de la pourpre.....	194
57. Marion (Arsinoé). Épitaphe d'Onasilos.....	195
58. Paphos. <i>Sanctuaire d'Aphrodite à Palaepaphos.</i> Base de statue d'un architecte naval dédiée par Ptolémée Philadelphie	195
59. Lédroi. <i>Sanctuaire de la grotte de Kafizin.</i> Consécration d'un vase rituel à la Nymphe du piton par le barbier Onèsagoras.....	196
60. Salamine. Épigramme funéraire de Dèmônax.....	197
61. Lapéthos. <i>Larnakas-tis-Lapithou.</i> Décret des prêtres de Poséidon Narnakios en l'honneur de Noumènios.....	198
62. Amathonte. <i>Sanctuaire d'Aphrodite sur l'acropole.</i> Décret concernant le culte d'Aphrodite	198
63. Kourion. <i>Gymnase.</i> Décret en l'honneur d'Andronikos.....	200
64. Amathonte. <i>Sanctuaire d'Aphrodite sur l'acropole.</i> Base d'Aristôn fils d'Aristônax érigée par la cité	202
65. Paphos. <i>Sanctuaire d'Aphrodite à Palaepaphos.</i> Base de statue du fils de la prêtresse Phanion	202
66. Paphos. <i>Sanctuaire d'Aphrodite à Palaepaphos.</i> Base de statue d'Aristion, fille du chef des Kinyrades	202

67. Amathonte. <i>Sanctuaire d'Aphrodite sur l'acropole.</i> Base de statue de Timônax érigée par la cité	203
68. Kourion. <i>Sanctuaire d'Apollon Hylatès.</i> Base de statue de Diodôros, ancien prêtre d'Apollon, érigée par ses fils	203
69. Amathonte. <i>Nécropole est.</i> Épigramme funéraire d'Aphrodisiè	203
70. Paphos. <i>Sanctuaire d'Aphrodite à Palaepaphos.</i> Base de statue d'Onèsandros érigée par la cité	204
71. Paphos. <i>Sanctuaire de Palaepaphos.</i> Base de statue de Kallippos érigée par la cité	204
72. Salamine. <i>Gymnase.</i> Base de statue de Stasikratès érigée par le stratège Diogénès	205
73. Kourion. Épigramme funéraire de la femme d'Hèrôdès	206
74. Paphos. <i>Sanctuaire d'Aphrodite à Palaepaphos.</i> Liste de contributeurs en huile pour le gymnase	207
75. Salamine. <i>Gymnase.</i> Base de Ptolémée Épiphane érigée par le gymnasiarque Thémias	208
76. Paphos. <i>Sanctuaire d'Aphrodite à Palaepaphos.</i> Base de statue de Ptolémaïos fils de Polykratès, du rang des Gardes du corps en chef, érigée par les habitués du gymnase	208
77. Salamine. <i>Gymnase.</i> Base de Ptolémée Épiphane, érigée par l'ancien agônothète Philokratès	209
78. Amathonte. Dédicace d'éléments d'un portique par le gymnasiarque Onèsikratès	209
79. Kition. Base de statue de la fille de Stratègis	209
80. Chytroi. Base de statue du gymnasiarque Iasôn	210
81. Salamine. <i>Gymnase.</i> Consécration à Hermès Epèkoôs par le gymnasiarque perpétuel Diagoras fils de Teukros	210
82. Amathonte. Autel d'Héraklès consacré par un lampadarque pour les enfants	211
83. Lapéthos. Décret mentionnant la fourniture en huile pour le gymnase	211
84. Kition. Inscription mentionnant la dédicace de l'architrave d'une stoa par le gymnasiarque Dioklès	212
85. Kition. Consécration d'un visage de Dionysos en faveur du thiasé des Anciens	213
86. Kition. Dédicace d'un thiasé d'Artémis en l'honneur de Timokratès fils de Stasioikos et de sa famille	213
87. Provenance inconnue. Base de statue du Paphien Stasidèmos érigée par le thiasé des Mar-	214
88. Néa Paphos. <i>Théâtre.</i> Base de statue de Théodôros fils du stratège Séleukos	215
89. Salamine. Base de statue d'Olympias érigée par les technites de Dionysos	216
90. Salamine. <i>Gymnase.</i> Base de statue de Nikagoras fils d'Eupolémos érigée par les technites de Dionysos	216
91. Salamine. <i>Gymnase.</i> Base de statue d'Hélénos érigée par les artistes de Dionysos	217
92. Paphos. <i>Sanctuaire d'Aphrodite à Palaepaphos.</i> Décret des technites de Dionysos en l'honneur d'Isidôros	217

93. Paphos. <i>Sanctuaire d'Aphrodite à Palaepaphos.</i> Base de statue de Potamôn érigée par le <i>koinon</i> des Chypriotes.....	218
94. Kition. Base de statue de Ptolémée Évergète I ^{er} dédiée par les habitués du gymnase	219
95. Kition. Base de Bérénice Évergète	219
96. Salamine. Base de Ptolémée Philopatôr érigée par Pélops fils de Pélops	220
97. Paphos. <i>Sanctuaire d'Aphrodite à Palaepaphos.</i> Base de statue de Ptolémée Philomêtôr érigée par Kalliklès	220
98. Salamine. <i>Temple de Zeus.</i> Base de statue de Ptolémée Sôtèr II, évergète de la cité de Salamine ..	221
99. Paphos. <i>Sanctuaire d'Aphrodite à Palaepaphos.</i> Base de statue de Ptolémée Alexandre I ^{er} érigée par Isidôros	221
100. Salamine. <i>Temple de Zeus.</i> Base de statue d'un roi Ptolémée.....	221
101. Lapéthos. <i>Larnakas-tis-Lapithou.</i> Consécration à Athéna Sôteira Nikè en l'honneur de Ptolémée.....	222
102. Soloi. Élément d'un autel d'Arsinoé Philadelphie.....	222
103. Chytroi. Base consacrée à Arsinoé Philadelphie Naïade.....	223
104. Provenance inconnue. Fragment de tambour de colonne portant le nom d'Onèsitimos, gymnasiarque et prêtre d'Arsinoé Philadelphie	223
105. Idalion. <i>Sanctuaire d'Apollon-Resheph.</i> Petit fragment architectural inscrit	223
106. Idalion. <i>Sanctuaire d'Apollon-Resheph.</i> Dédicace phénicienne de trois statues à Resheph-Mikal	224
107. Salamine. Consécration à Sarapis, à Ptolémée et Bérénice dieux Évergètes.....	225
108. Kéryneia. Autel d'un roi Ptolémée.....	225
109. Salamine. Consécration au roi Ptolémée Philomêtôr et à la cité de Salamine	225
110. Chytroi. Autel consacré à Ptolémée Philomêtôr, à une reine Cléopâtre, à Hermès, à Héraklès et à la Tychè de Chytroi.....	226
111. Paphos. <i>Néa Paphos.</i> Base d'une statue de Ptolémée Philomêtôr dédiée par Démétrios II	226
112. Amathonte. <i>Sanctuaire d'Aphrodite sur l'acropole.</i> Dédicace aux dieux égyptiens et aux <i>theoi synnaoi</i>	227
113. Amathonte. <i>Agora.</i> Autel de Ptolémée Alexandre	228
114. Kition. Autel consacré à Zeus Sôtèr et Athéna Nikèphoros en l'honneur de Ptolémée Sôtèr II.....	228

TABLE DE CONCORDANCE

- | | |
|---|---|
| 1 : <i>GIBM</i> , IV.2, n° 973 | 26 : AUPERT, FLOURENTZOS 2008 |
| 2 : <i>I. Paphos</i> 65 | 27 : <i>I. Kition</i> 2024 |
| 3 : MITFORD 1961b, p. 134-136 n° 35 | 28 : <i>I. Paphos</i> 42 |
| 4 : <i>I. Paphos</i> 30 | 29 : <i>LBW</i> , n° 2781 |
| 5 : <i>I. Salamine</i> 74 | 30 : <i>I. Salamine</i> 78 |
| 6 : <i>I. Paphos</i> 37 | 31 : MITFORD 1953b, p. 139 n° 13 |
| 7 : <i>I. Paphos</i> 32 | 32 : <i>I. Salamine</i> 91 |
| 8 : MICHAELIDOU-NICOLAOU 1967,
p. 25, n° 25 | 33 : <i>I. Paphos</i> 45 |
| 9 : <i>I. Kition</i> 2070 | 34 : <i>I. Paphos</i> 54 |
| 10 : <i>I. Kourion</i> 42 | 35 : <i>I. Salamine</i> 80 |
| 11 : NICOLAOU 1980, p. 212 n° 1 | 36 : <i>I. Paphos</i> 92 |
| 12 : PERISTIANIS 1910, p. 943 n° 32 | 37 : <i>I. Paphos</i> 57 |
| 13 : <i>I. Kourion</i> 43 | 38 : <i>I. Kition</i> 2025 |
| 14 : <i>I. Paphos</i> 184 | 39 : <i>I. Paphos</i> 69 |
| 15 : <i>I. Kition</i> 2029 | 40 : <i>I. Paphos</i> 134 |
| 16 : <i>I. Salamine</i> 89 | 41 : <i>IG VII</i> , 2419 |
| 17 : <i>I. Kition</i> 2023 | 42 : <i>I. Kourion</i> 29 |
| 18 : NICOLAOU 2013, p. 315 n° 1 | 43 : <i>Choix Delphes</i> 125 |
| 19 : <i>LBW</i> , n° 2821a | 44 : AUPERT 1982 |
| 20 : <i>I. Kition</i> 2021 | 45 : <i>LBW</i> , n° 2767 |
| 21 : <i>I. Paphos</i> 75 | 46 : <i>LBW</i> , n° 2780 |
| 22 : <i>I. Paphos</i> 68 | 47 : <i>I. Kourion</i> 32 |
| 23 : <i>I. Paphos</i> 70 | 48 : <i>I. Kourion</i> 48 |
| 24 : MITFORD 1961b, p. 122 n° 23 | 49 : <i>I. Paphos</i> 73 |
| 25 : <i>I. Kition</i> 2017 | 50 : <i>I. Salamine</i> 90 |
| | 51 : <i>I. Kourion</i> 34 |

- 52 : *LBW*, n° 2783
- 53 : *I. Kourion* 31 + NICOLAOU 1996, p. 174, n° 2
- 54 : *I. Salamine* 36
- 55 : *I. Salamine* 21
- 56 : MITFORD 1961b, p. 93-94 n° 1
- 57 : MITFORD 1961b, p. 94-99 n° 2
- 58 : *I. Paphos* 64
- 59 : *Nymph. Kaf.* n° 119
- 60 : *I. Salamine* 191
- 61 : *LBW*, n° 2779
- 62 : *GIBM IV.2*, n° 975
- 63 : MICHAELIDOU-NICOLAOU 2007, n° 3
- 64 : *ICS*, n° 196
- 65 : *I. Paphos* 80
- 66 : *I. Paphos* 81
- 67 : HELLMANN, HERMARY 1980, p. 266-268 n° 64
- 68 : *I. Kourion* 52
- 69 : VOSKOS 1997, n° E28
- 70 : *I. Paphos* 89
- 71 : *I. Paphos* 94
- 72 : *I. Salamine* 97
- 73 : *I. Kourion* 68
- 74 : *I. Paphos* 66
- 75 : *I. Salamine* 65
- 76 : *I. Paphos* 38
- 77 : *I. Salamine* 66
- 78 : MITFORD 1961b, p. 112 n° 14
- 79 : *I. Kition* 2027
- 80 : MITFORD 1937, p. 34
- 81 : *I. Salamine* 44
- 82 : NICOLAOU 1999, p. 371-376
- 83 : PERISTIANIS 1910, p. 945 n° 34
- 84 : *I. Kition* 2031
- 85 : *I. Kition* 2002
- 86 : *I. Kition* 2019
- 87 : MITFORD 1961b, p. 141-142 n° 39
- 88 : *I. Paphos* 90
- 89 : *I. Salamine* 79
- 90 : *I. Salamine* 95
- 91 : *I. Salamine* 83
- 92 : *I. Paphos* 91
- 93 : *I. Paphos* 93
- 94 : *I. Kition* 2014
- 95 : *I. Kition* 2015
- 96 : *I. Salamine* 64
- 97 : *I. Paphos* 14
- 98 : *I. Salamine* 69
- 99 : *I. Paphos* 21
- 100 : *I. Salamine* 72
- 101 : *LBW*, n° 2778
- 102 : NICOLAOU 1973, p. 212, n° 12
- 103 : NICOLAOU 1993b, p. 228, A
- 104 : NICOLAOU 1993b, p. 228, F
- 105 : NICOLAOU 1993b, p. 228, B
- 106 : *I. Kition* 82
- 107 : *I. Salamine* 56
- 108 : PERISTIANIS 1910, p. 508
- 109 : *I. Salamine* 67
- 110 : MITFORD 1937, p. 33 n° 8
- 111 : *I. Paphos* 18
- 112 : HELLMANN, HERMARY 1980, p. 268-272 n° 65
- 113 : THÉLY 2015-2016
- 114 : *I. Kition* 2003

INDEX

SOURCES ÉPIGRAPHIQUES

INSCRIPTIONS CHYPRIOTES

Choix

- 1** : 43; 56
2 : 139
3 : 44; 46 (tableau 1); 47; 52; 94-95; 103 n. 101; 122
4 : 58; 71; 103 n. 101; 122
5 : 44; 58; 103 n. 101; 122
6 : 58; 115
7 : 58; 71; 122
8 : 49
9 : 43; 45; 46 (tableau 1); 47; 56; 138 n. 95
10 : 49 (tableau 2); 71
11 : 49 (tableau 2); 122; 163 (**12**)
12 : 58; 67; 71; 122; 139 n. 104
13 : 50; 71; 122
14 : 45 (tableau 1); 47; 102
15 : 44; 47; 122
16 : 48
17 : 56; 122
18 : 44; 50; 71; 102; 122
19 : 49 (tableau 2); 67; 71; 103; 122; 128 n. 39; 64 (**14**)
20 : 49 (tableau 2); 71; 122
21 : 50; 53 n. 207; 72
22 : 45 (tableau 1); 47; 105
23 : 54
24 : 46 (tableau 1); 47; 56; 60; 61; 95; 122
25 : 44; 54; 77; 79; 123; 177-178 (**32**)
26 : 54
27 : 46 (tableau 1); 47; 49 (tableau 2); 51; 104; 115
28 : 58; 110; 122
29 : 48; 58; 71; 122; 215-216 (**88**)
30 : 58; 71; 122
31 : 58; 71
32 : 52; 72; 77-78; 95; 113; 122
33 : 58; 71; 122
34 : 58; 95; 122
35 : 50; 95; 123
36 : 71; 112
37 : 58
38 : 71; 78
39 : 50; 89

- 40** : 51; 59; 96; 113; 122
41 : 67; 68; 108
42 : 43; 75; 76
43 : 70; 113
44 : 42; 59 n. 251; 69; 131 n. 62
45 : 72; 75-76
46 : 79; 109-110; 125; 130
47 : 49 (tableau 2); 75-77
48 : 71
49 : 44; 50; 79; 122; 166 (**18**)
50 : 77; 127 n. 36
51 : 75-76; 122; 124 n. 11
52 : 59; 131
53 : 61; 75; 122
54 : 61; 71; 75; 122 n. 6
55 : 76
56 : 62
57 : 62
58 : 41; 43; 49
59 : 61; 95
60 : 62
61 : 72 n. 343; 73; 75; 79; 95;
108-110; 122 n. 4; 129
62 : 72; 74-77; 80; 108-109; 112
63 : 61; 72-75; 77; 94; 108-109; 112; 122;
146; 190-191 (**51**); 205-206 (**72**)
64 : 38 n. 136; 71; 106-107;
65 : 110; 139
66 : 89; 109-110; 137
67 : 71; 103; 122
68 : 110
69 : 116
70 : 71; 74; 113; 122
71 : 71; 77; 80; 111-112
72 : 58; 77; 80; 105; 113; 145-146
73 : 116
74 : 57; 68 n. 304; 77; 80; 125
75 : 124
76 : 58; 80; 94; 104; 122; 139 n. 104
77 : 81; 124
78 : 80; 126; 142
79 : 80; 90
80 : 80; 106
81 : 80; 91
82 : 77; 80-81; 145; 148
83 : 68 n. 304; 72; 125
84 : 80
85 : 60; 94; 122
86 : 53 n. 207; 72; 95; 139 n. 101
87 : 53; 67; 68 n. 311; 94; 122
88 : 58; 111; 122
89 : 58; 111
90 : 111; 122
91 : 58; 111; 122
92 : 73; 111-112
93 : 59; 75; 96; 113; 122; 181 (**40**)
94 : 80; 94
95 : 46 (tableau 1); 47; 52
96 : 58
97 : 50; 102; 122; 165-166 (**18**)
98 : 71; 123
99 : 51; 102; 122
100 : 44; 122
101 : 48 n. 169; 109; 129
102 : 129; 132; 140
103 : 128; 144
104 : 127; 133
105 : 132-133; 142
106 : 23; 77; 108; 115; 132
107 : 127; 129
108 : 129
109 : 71; 103; 127; 226 (**110**)
110 : 71; 80-81; 128
111 : 41; 64; 122 n. 7
112 : 128; 142-143; 225 (**107**)
113 : 128; 142; 228-229 (**114**)
114 : 29; 46 (tableau 1); 47; 50; 130

*Corpus épigraphiques et séries**Amathonte VI*, p. 6 pl. 1, 1 : 142 n. 133*Amathonte VI*, p. 8 pl. 1, 3 : 96*Amathonte VI*, p. 9 fig. 6, pl. 3, 3-5
et 43, 3-4 : 88*Amathonte VI*, p. 12-13 pl. 6, 4 : 80 n. 382

ICS, n° 2 : 226-227 (111)

ICS, n° 3 : 226-227 (111)

ICS, n° 6 : 137 n. 93

ICS, n° 180b : 35

ICS, n° 217 : 34-35

ICS, n° 327 : 35 n. 122

I. Kition 39 : 19 n. 1*I. Kition* 44 : 19 n. 1*I. Kition* 2022 : 45*I. Kition* 2030 : 61 ; 110*I. Kition* 2032 : 79 n. 376*I. Kition* 2039 : 209-210 (79) ; 210 (80)*I. Kition* 2068 : 62*I. Kition* 2081 : 67*I. Kourion* 40 : 139 n. 101*I. Kourion* 41 : 122*I. Kourion* 44 : 71 ; 122*I. Kourion* 45 : 71 ; 122*I. Kourion* 46 : 80 ; 94*I. Kourion* 47 : 71*I. Kourion* 55 : 76 n. 356 ; 77*I. Kourion* 58 : 139 n. 101*I. Kourion* 60 : 47*I. Kourion* 77 : 200-201 (63)*I. Kourion* 218 : 35*I. Paphos* 13 : 58 ; 139 n. 104*I. Paphos* 15 : 54 n. 213 ; 58*I. Paphos* 19 : 122*I. Paphos* 20 : 58*I. Paphos* 22 : 64 ; 77 ; 122 ; 226-227 (111)*I. Paphos* 23 : 48 ; 122*I. Paphos* 24 : 130 n. 55 ; 228-229 (114)*I. Paphos* 25 : 110 ; 122 ; 123 ; 175-176 (28)*I. Paphos* 27 : 102 ; 122*I. Paphos* 29 : 45 (tableau 1) ; 47 ; 122*I. Paphos* 32 : 104*I. Paphos* 33 : 58 ; 71 ; 104*I. Paphos* 34 : 58 ; 104*I. Paphos* 35 : 104*I. Paphos* 36 : 58 ; 122 ; 139 n. 104*I. Paphos* 39 : 58*I. Paphos* 40 : 58 ; 71 ; 122*I. Paphos* 41 : 58*I. Paphos* 43 : 45 (tableau 1) ; 46 ; 58 ; 122*I. Paphos* 44 : 58*I. Paphos* 46 : 58 ; 122*I. Paphos* 47 : 58*I. Paphos* 48 : 58*I. Paphos* 50 : 58*I. Paphos* 51 : 58 ; 122*I. Paphos* 52 : 58 ; 102*I. Paphos* 53 : 58*I. Paphos* 55 : 50 ; 58 ; 110 ; 122 ; 175-176 (28)*I. Paphos* 56 : 58 ; 110 ; 175-176 (28)*I. Paphos* 58 : 58 ; 102*I. Paphos* 59 : 44 ; 46 ; 50 ; 102*I. Paphos* 60 : 44 ; 46 ; 50 ; 102 ; 122*I. Paphos* 74 : 44 ; 50 183 ; 165-166 (18)*I. Paphos* 76 : 45 (tableau 1) ; 46 ; 58 ; 122*I. Paphos* 82 : 110*I. Paphos* 83 : 111 ; 123 ; 175-176 (28)*I. Paphos* 84 : 122*I. Paphos* 85 : 111*I. Paphos* 86 : 110 ; 175-176 (28)*I. Paphos* 92 : 102*I. Paphos* 97 : 126*I. Paphos* 176 : 67*I. Paphos* 189 : 91*I. Paphos* 195 : 62*I. Paphos* 198 : 62

I. Paphos 230 : 50

I. Paphos 262 : 62

I. Salamine 62 : 80; 124

I. Salamine 71 : 44 n. 155

I. Salamine 73 : 145 n. 147

I. Salamine 75 : 46 (tableau 1); 47
et n. 162; 58; 122

I. Salamine 76 : 58; 122

I. Salamine 77 : 58; 71; 122

I. Salamine 81 : 58; 108

I. Salamine 82 : 58; 71; 122

I. Salamine 84 : 46 (tableau 1); 56; 58; 122

I. Salamine 86 : 53 n. 204; 72; 122

I. Salamine 87 : 94; 111

I. Salamine 88 : 49 (tableau 2); 80; 94

I. Salamine 92 : 46 (tableau 1); 47; 122

I. Salamine 94 : 71; 105

I. Salamine 96 : 77; 80

I. Salamine 174 : 54

I. Salamine 239 : 48

Nymph. Kaf. 50 : 107

Nymph. Kaf. 236 : 68 n. 311

Nymph. Kaf. 300 : 144

Autres publications

ANASTASSIADES 1998, p. 139 n° 19 : 142 n. 133

AUPERT 1982b, p. 250 n° 84 : 67

FLOURENTZOS 2007b, p. 299 : 132 n. 69

FOURRIER 2015, p. 42 : 78-79

HERMARY 2004, M1 : 60; 72; 94

KARAGEORGHIS 1960, p. 261 fig. 32 : 54; 116

LBW 2768 : 122

MASSON 1968, p. 397-400 : 77

MICHAELIDOU-NICOLAOU 1967, p. 20 n° 11 : 54

MICHAELIDOU-NICOLAOU 1967, p. 21 n° 16 : 54

MICHAELIDOU-NICOLAOU 1967, p. 26 n° 31 : 54

MICHAELIDOU-NICOLAOU 1967, p. 27 n° 34 : 54

MICHAELIDOU-NICOLAOU 1968,
p. 26 n° 5 : 49 (tableau 2)

MICHAELIDOU-NICOLAOU 1968,
p. 26 n° 7 : 56 n. 231

MICHAELIDOU-NICOLAOU 1969, p. 157
n° 5 : 46 (tableau 1); 47; 162 (II)

MICHAELIDOU-NICOLAOU 2007,
p. 367-368 n° 1 : 132 n. 69

MITFORD 1937, p. 36 n° 11 : 122

MITFORD 1939, p. 36 n° 18 : 71; 113; 122

MITFORD 1961b, p. 127-128 n° 27 : 71

MITFORD 1961b, p. 129-131 n° 29 : 77;
80; 81 n. 385

MITFORD 1961b, p. 131 n° 30 : 72

MITFORD 1961b, p. 134-136 n° 34 : 96

MITFORD 1961b, p. 142-143 n° 40 : 61; 77

MYRES, OHNEFALSCH-RICHTER
1899, n° 5147 : 53; 54

NICOLAOU 1964, p. 199 n° 12 :
46 (tableau 1); 47

NICOLAOU 1964, p. 207-208 n° 19 : 77

NICOLAOU 1965 : 67

NICOLAOU 1996, p. 177 n° 5 : 110

NICOLAOU 2013, p. 317 n° 3 : 122

NICOLAOU 2013, p. 318 n° 4 : 80

SEG 39, 1523 : 80

VOSKOS 1997, p. 64-67, E1 : 108

INSCRIPTIONS EXOGÈNES

AM 29, 1904, p. 152 n° 1 : 124 n. 16

Choix Délos I, 62 : 160 (7)

Choix Délos I, 92 : 55; 79

Choix Délos I, 127 : 102

Choix Delphes 120 : 55

IG II/III², 2, 2, 2313 : 104 n. 108; 160 (7)

IG II/III², 2, 2, 2314 : 160 (7)

IG II/III², 3, 2, 9284 : 68

IG II/III², 3, 2, 10376 : 68 n. 307
 IG II/III², 3, 2, 10382 : 68
 IG II/III³, 1, 4, 911 : 25
 IG XI, 2, 161 : 21
 IG XI, 2, 135 : 21 n. 18
 IG XI, 2, 199 : 141 n. 126
 IG XI, 2, 203 : 141 n. 126
 IG XI, 2, 287 : 141 n. 126
 IG XI, 4, 1127 : 139
 IG XI, 4, 1303 : 141
 IG XII, 2, 120 : 141
 IG XII, 3, 156 : 141
 IG XII, 3, 443 : 126 n. 27
 IG XII, 3, 462 : 141
 IG XII, 2, 513 : 141
 IG XII, 3, 1386 : 141
 IG XII, 3, 1387 : 141
 IG XII, 6, 1, 496 : 141
 IG XII, 6, 2, 588 : 141
 IG XII, 7, 506 : 25

IG XII, 8, 227 : 141 n. 127
 I. Délos 1533 : 108
 I. Délos 1534 : 108
 I. Lindos 2 : 195-196 (58)
 I. Olympia 301 : 56 n. 231 ; 57
 I. Olympia 306 : 139
 I. Olympia 307 : 139
 I. Vallée Énipeus 52 : 124 n. 16
 Musée du Louvre, inv. IM 8, aussi
 H. K. Brugsch, *Thesaurus Inscriptionum
 Aegyptiacarum* V, 887-889 : 147 n. 159
 OGIS 56, A : 58
 OGIS 56, B : 58
 PERNIN, *Baux ruraux*, 24 : 126 n. 25
 SEG 9, 7 : 27 n. 58
 SEG 39, 1285 : 125
 SEG 48, 1103 : 69 n. 311
 SGDI 2581 : 67
 TAM V, 2, 968 : 124 n. 16

SOURCES LITTÉRAIRES

Anthologie de Planude,
 68 : 136 n. 87

Appien, *Guerre civile*,
 4, 61 : 58 n. 240

Athénée, *Deipnosophistes*,
 2, 202b : 140 n. 115
 4, 63, 3 : 24 n. 43
 6, 68, 255f-256b : 34 n. 120
 7, 318c : 138 et n. 97
 7, 318d : 137 n. 94
 11, 497b : 140 n. 115
 13, 37, 576e : 23 n. 35

Callimaque, *Hymne à Délos*,
 v. 307-308 : 136 n. 88

Diodore, *Bibliothèque historique*,
 14, 98 : 20 n. 4
 19, 57, 4 : 22 n. 20
 19, 62, 3-6 : 21 n. 16 ; 23 n. 32

19, 59, 1 : 22 n. 20
 19, 79, 4-5 : 22 n. 20 ; 23 n. 32 ; 24
 n. 38 ; 24 n. 44 (4-7)
 20, 47, 4 : 22 n. 24
 20, 49-50 : 195-196 (58)
 20, 50-52 : 195-196 (58)

Diogène Laërce, *Vie des philosophes*,
 VII, 28 : 195 (56)

Dion Cassius, *Histoire romaine*,
 47, 31, 5 : 147 n. 159
 48, 40, 5-6 : 146 n. 154
 49, 41, 1-3 : 31 n. 86

Eschyle, *Suppliants*,
 v. 281-282 : 85

Étienne de Byzance, *Ethnica*,
 s.v. Καρπασία : 69 n. 311

- Flavius Josèphe, *Antiquités juives*,
12, 206-209 : 29 n. 71 ; 130 n. 55
- Harpocraton, *Lexique des orateurs attiques*,
s.v. ἄνακτες καὶ ἄνασσαί : 32 n. 101
- Hérodote, *Histoires*,
3, 19, 3 : 20 n. 6 ; 31 n. 94
3, 91, 1 : 31 n. 94
5, 103, 1 : 31 n. 94
5, 104-105 : 20 n. 2
5, 108-111 : 20 n. 2
5, 115, 1-2 : 31 n. 94
- Hésychius, *Lexicon*,
s.v. ἀγήτωρ : 75 n. 352
- Homère, *Iliade*,
5, 330, 422, 458, 760, 833 : 136 et n. 86
- Isocrate, *Nicoclès*,
54 : 93
- Maccabées*, 2, 10, 3-12 : 58 n. 238
- Macrobe, *Saturnales*,
I, 20, 16-17 : 127 n. 37
- Pausanias, *Description de la Grèce*,
8, 5, 2-3 : 91 n. 49
- Photios, *Lexicon*,
s.v. τιάρα : 32 n. 102
- Pline, *Histoire naturelle*,
34, 148 : 131 n. 58
37, 68 : 131 n. 59
37, 108 : 131 n. 58
- Plutarque,
Démétrios,
35, 38 : 22 n. 25
Pompée,
85 : 30 n. 82
César,
45 : 30 n. 83
Antoine,
36 : 31 n. 86 ; 148 n. 170
54, 5-9 : 31 n. 86
- Polybe, *Histoires*,
5, 34 : 41 n. 144
5, 64, 4-6 : 160 (7)
18, 54, 1 : 160 (7)
22, 17, 3, 7 : 160 (7)
33, 5, 1 : 58 n. 239
55, 4-7 : 160 (7)
65, 5 : 160 (7)
82, 3 : 160 (7)
84, 8 : 160 (7)
- Quinte Curce, *Histoire d'Alexandre*,
4, 3, 11 : 20 n. 11
- Strabon, *Géographie*,
14, 6, 3 : 23 n. 29
- Térence, *Adelphes*,
2, 2 : 62 n. 281
- Xénophon, *Cyropédie*,
1, 1, 4 : 31 n. 94
7, 4, 1-2 : 31 n. 94

SOURCES PAPHYROLOGIQUES

- Berliner Griechische Urkunden*
14.2376 : 146 n. 153
- PLit. Goodsp.* 2, I-IV : 138 n. 99
- POxy. XXVII*, 1962, n. 2465 : 132 n. 72
- PSI* 505 : 59 n. 250

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS.....	VII
AVANT-PROPOS.....	IX
INTRODUCTION.....	1

PREMIÈRE PARTIE

MODALITÉS ET CONSÉQUENCES DE L'INTÉGRATION DE CHYPRE DANS LE MONDE HELLÉNISTIQUE

CHAPITRE I : CHANGER DE PERSPECTIVE.....	19
SYNTHÈSE ÉVÉNEMENTIELLE.....	19
Les royaumes chypriotes avant la mort d'Alexandre.....	19
De la mort d'Alexandre à l'installation lagide.....	21
Chypre ptolémaïque : synthèse historique.....	25
UN RENVERSEMENT POLITIQUE? UN CHANGEMENT MÉTHODOLOGIQUE.....	31
Le système politique des cités-royaumes chypriotes.....	31
Nature et limites de la rupture politique du début de l'époque hellénistique.....	32
Dénonciation d'une fausse incompatibilité sémantique et inscription dans le débat plus large de l'hellénisation de Chypre.....	33
Bilan intermédiaire.....	36
VERS UNE MEILLEURE COMPRÉHENSION DE L'INTÉGRATION DE CHYPRE DANS LE MONDE HELLÉNISTIQUE.....	36
Importance de Chypre dans la formation des puissances hellénistiques.....	36

Aspects et nuances de la politique extérieure lagide.....	37
Analyse critique de la chronologie traditionnelle.....	37
CHAPITRE II : LA VOCATION STRATÉGIQUE DE LA CONQUÊTE DE CHYPRE PAR LES LAGIDES	41
CHYPRE DES PTOLÉMÉES ?.....	41
L'OCCUPATION MILITAIRE	43
Types d'inscriptions.....	43
Chypre, observatoire de la hiérarchie militaire lagide.....	44
Les fonctions de commandement	45
Ἡγεμόνες et ἐπ' ἀνδρῶν	45
Les secrétaires des troupes	48
Les commandants de cités.....	48
Autres militaires et fonctions remarquables	49
Termes difficiles ou ambigus.....	50
Bilan intermédiaire.....	51
Soldats, mercenaires et <i>koïna</i>	51
Garnisons et κατοικοῦντες.....	51
Mercenaires et <i>koïna</i>	55
ASPECTS DE L'ADMINISTRATION PTOLÉMAÏQUE :	
CHYPRE, UNE PROVINCE INTÉGRÉE	57
Le stratège de Chypre	57
Le territoire chypriote à l'époque hellénistique : questions et éléments de réponse.....	58
Activités artisanales et commerciales dans le corpus des inscriptions chypriotes.....	61
CHAPITRE III : ÉCHELLES DU POLITIQUE.....	63
INTRODUCTION ET PISTES EXPLORATOIRES.....	63
Rappels.....	63
Questions et hypothèses de travail.....	65
LA CITÉ CHYPRIOTE.....	65
Organisation et activités de la cité chypriote pré-hellénistique	65
Des témoignages exogènes	66
LA DOCUMENTATION INTERNE : UNE VISION ÉCLATÉE	
DES INSTITUTIONS CIVIQUES CHYPRIOTES.....	70
Emplois du terme <i>polis</i> dans le corpus.....	70
Les décrets	72
Archives civiques et systèmes de datation.....	77

La question du <i>stratègos politikos</i>	78
Les gymnasiarques	79
CONCLUSION : DES CITÉS CHYPRIOTES?	81

DEUXIÈME PARTIE

IDENTITÉ ET PRATIQUES CULTURELLES

CHAPITRE I : <i>KYPRIOS CHARAKTÈR</i> ET <i>KOINÈ</i> HELLÉNISTIQUE : L'IDENTITÉ CHYPRIOTE EN QUESTION	85
DÉFINITIONS	85
IDENTITÉ(S) À CHYPRE À L'ÉPOQUE HELLÉNISTIQUE.....	87
Langues et systèmes d'écriture	87
Approche onomastique : les étrangers	88
Approche onomastique : les Chypriotes.....	90
Onomastique traditionnelle	90
Onomastique identitaire à portée locale	91
CHAPITRE II : STRUCTURE DE LA SOCIÉTÉ CHYPRIOTE HELLÉNISTIQUE	93
UNE SOCIÉTÉ EN COURS DE REDÉFINITION.....	93
PRÉSENTATION DES DONNÉES.....	94
Les thiasés.....	94
<i>Koina, politeumata</i> et <i>sympoliteuoménoi</i>	95
La question du <i>koinon Kyprion</i>	96
BILAN INTERMÉDIAIRE	97
CHAPITRE III : LES NOTABLES.....	99
LA QUESTION DES ÉLITES : DÉFINITIONS ET PISTES EXPLORATOIRES.....	99
CHYPRE, OBSERVATOIRE DE LA COUR LAGIDE	100
Définitions	100
Données issues du corpus.....	101
Mise en lumière de pratiques auliques alexandrines	103
LES NOTABLES LOCAUX.....	105
Définitions	105
Une spécialisation religieuse?.....	108
Les technites dionysiaques de Chypre	111
PHÉNOMÈNES DE MOBILITÉ SOCIALE DES ÉLITES	113

PRATIQUES ÉPIGRAPHIQUES.....	114
Les femmes dans l'épigraphie honorifique chypriote.....	114
Les épigrammes funéraires.....	116

TROISIÈME PARTIE

CHYPRE, OBSERVATOIRE ET RÉPERTOIRE DE L'IDÉOLOGIE LAGIDE

CHAPITRE I : ROIS, REINES ET DIEUX.....	121
TÉMOIGNAGES D'ATTACHEMENT À LA DYNASTIE LAGIDE :	
PROBLÈMES, DÉFINITIONS.....	121
Remarque liminaire.....	121
La représentation honorifique des Lagides à Chypre.....	121
Les dédicaces de dignitaires lagides.....	122
Les dédicaces de soldats.....	123
Les dédicaces de cités.....	123
Les dédicaces de prêtres.....	123
Gymnase et culte royal.....	124
TÉMOIGNAGES DU CULTE ROYAL À CHYPRE.....	127
Dédicaces présentant le nom du souverain au datif.....	127
Les autels au génitif.....	128
Cas difficiles.....	129
LE CULTE D'ARSINOÉ PHILADELPHÉ À CHYPRE.....	130
Contexte.....	130
Données issues du corpus épigraphique chypriote.....	131
CHAPITRE II : CHYPRE DANS LA FORMATION DE L'IDÉOLOGIE ROYALE LAGIDE.....	135
CHYPRE ET LA DÉESSE PHILADELPHÉ.....	135
Arsinoé et Aphrodite Kypris.....	135
Un culte populaire.....	140
Divinité associée ou déesse polymorphe?.....	141
PLACE DE CHYPRE DANS L'IDÉOLOGIE LAGIDE SOUS LE RÈGNE DE CLÉOPÂTRE VII.....	144
Témoignages chypriotes sur le règne de Cléopâtre VII.....	144
Un programme idéologique aux frontières du mythe et de l'histoire.....	146
Épilogue : Géronisos ou le rêve de Cléopâtre?.....	147
CONCLUSION.....	149

CHOIX D'INSCRIPTIONS

NOTE LIMINAIRE.....	155
L'ADMINISTRATION ET L'ARMÉE PTOLÉMAÏQUES.....	157
LA CITÉ CHYPRIOTE.....	183
GÉNÉRALITÉS.....	183
PERSONNEL ET INSTITUTIONS CIVIQUES.....	187
RÈGLEMENTS ET ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES.....	191
ACTIVITÉS COMMERCIALES ET ARTISANALES.....	194
CULTES ET POLITIQUE.....	198
DES NOTABLES LOCAUX.....	202
LE GYMNASÉ, LES ASSOCIATIONS CULTURELLES ET RELIGIEUSES.....	207
Le gymnase.....	207
Thiases et associations.....	213
Le <i>koinon</i> des Chypriotes.....	218
HONNEURS ET CULTE RENDUS AUX SOUVERAINS LAGIDES.....	219
LES HONNEURS ROYAUX.....	219
LES INDICES DU CULTE ROYAL.....	222

ABRÉVIATIONS ET BIBLIOGRAPHIE

ABRÉVIATIONS.....	233
BIBLIOGRAPHIE.....	235

ANNEXES

ANNEXE 1 : CHRONOLOGIE SÉLECTIVE.....	279
ANNEXE 2 : <i>STEMMA</i> SIMPLIFIÉ DE LA DYNASTIE LAGIDE.....	283
ANNEXE 3 : PRÊTRESSES DU CULTE ROYAL LAGIDE DANS L'ENTOURAGE DES STRATÈGES DE CHYPRE.....	285

TABLES ET INDEX

TABLE DES INSCRIPTIONS.....	289
-----------------------------	-----

TABLE DE CONCORDANCE.....	295
INDEX.....	297
TABLE DES MATIÈRES.....	303

Achevé d'imprimer
en décembre 2020
par l'imprimerie n.v. Peeters s.a.
à Herent (Belgique)

Dépôt légal : premier trimestre 2021
Imprimé en Belgique

L'objectif de cette étude régionale est de mobiliser la documentation épigraphique interne pour tenter d'appréhender la société chypriote de l'époque hellénistique et les enjeux locaux de l'administration lagide. Elle s'inscrit en cela dans la continuité des travaux récents dans le domaine des études chypriotes consacrés aux époques antérieures. Les inscriptions chypriotes témoignent de façon privilégiée des évolutions de la dynastie lagide au cours des trois siècles de son existence, et de sa présence à Chypre. Elles expriment aussi les changements et les permanences d'une société en cours de redéfinition. Les résultats de cette enquête s'articulent autour de trois orientations majeures : la politique et l'administration, les pratiques religieuses et culturelles, l'idéologie royale et les interactions entre la société chypriote et les Ptolémées. L'ouvrage explore en détail les conditions d'implantation de l'administration lagide dans les cadres politiques, sociaux et religieux locaux, marqués de façon traditionnelle par la coexistence de rois et de cités. Il s'attache à montrer, à la suite des travaux consacrés à la vie politique et institutionnelle des cités grecques à l'époque hellénistique, que les modalités de la négociation entamée par les cités chypriotes avec le pouvoir lagide relèvent d'une interprétation originale de la relation entre les *poleis* et les souverains.

Anaïs Michel est spécialiste de langue grecque, docteure en archéologie et membre de l'École française d'Athènes. Ses recherches portent sur la relation entre les Ptolémées et la société chypriote, le culte royal lagide et les modalités de l'administration lagide hors d'Égypte. Elle est l'auteure de plusieurs articles sur l'histoire hellénistique de Chypre et collabore au *Bulletin épigraphique* de la *Revue des études grecques*. Elle mène également des recherches sur les inscriptions de l'île de Délos où elle est en charge de l'étude des décrets de l'époque hellénistique.



ÉCOLE FRANÇAISE D'ATHÈNES